ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

RAPPORT DE PRÉSENTATION

1.1 DIAGNOSTIC ET ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Document arrêté le 15 octobre 2019
Document approuvé le 17 décembre 2019
Document modifié le 28 septembre 2021
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,

Le Président d'Evreux Portes de Normandie et Maire d'Evreux - Guy Lefrand,

EVREUX PORTES DE NORMANDIE
EURE

Po / Le Président
Le Premier vice-Président
Sylvain Boreggio

TABLE DES MATIÈRES

GLOSSAIRE 6

PARTIE 0 : PRÉAMBULE 9

1 - QU'EST-CE QU'UN PLUI-HD ? 10

2 - LA GOUVERNANCE ET LA CONCERTATION 11

3 - LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PLUI-HD 11

4 - LES MOTIVATIONS DE L'ÉLABORATION DU PLUI-HD 11

5 - LES GRANDS OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU PLUI-HD D'EPN 12

PARTIE 1 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 15

1- ENVIRONNEMENT PHYSIQUE 16

1- La géomorphologie 16
2- Le climat 20
3- La ressource en eau 24

2- MILIEU NATUREL 31

1- Les composantes biologiques 31
2- Les enjeux environnementaux transversaux - Préservation de la biodiversité 34

3- MILIEUX PAYSAGERS ET URBAINS 72

1. LES PaysageS naturels et artificiels 74
2. L'énergie 86
3- Les déchets 92
4- Les réseaux 94
5. Les risques et nuisances 100

PARTIE 2 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET STRATÉGIQUE 109

1 - LE DÉVELOPPEMENT HISTORIQUE du territoire d'evreux Portes de normandie 110
1. EPN, une situation stratégique sous influence francillienne et normande 110
2. le SCOT du syndicat mixte evreux portes de normandie - communauté de communes du pays de Conches (epn-ccpc) 112
3. Le développement historique 114
4. L'Archéologie et le patrimoine bâti 116
5. La Morphologie urbaine actuelle du territoire 124

2 - L'analyse socio démographique et l'habitat 152
1 . L'analyse Soco-démographique 152
2. Les évolutions socio-démographiques à prendre en compte dans la réflexion sur les besoins en logements 154
3. Des dynamiques et des situations socio-démographiques contrastées entre les communes et les quartiers d'EPN 157
4. Des dynamiques et disparités socio-territoriales 161
5. Des niveaux de prix élevés 170
6. Les besoins d'intervention dans le parc de logements existants 174
7. Les réponses apportées aux besoins des populations «spécifiques» 178
8 . Le bilan du PLH 2007-2013 et de la politique habitat menée par le grand evreux agglomération 181
9 . Le bilan des actions menées sur le territoire de la communauté de communes de la plaine normande 198
10. Synthèse : les enjeux issus du diagnostic 199

3 - Les équipements 200
1. Des équipements non concurrentiels inégalement répartis sur le territoire 200
2. Des équipements de santé concentrés sur Evreux et sa périphérie 202
3. Les équipements liés à la petite enfance 204
4. Une offre scolaire de tous niveaux 204
5. Des équipements sportifs suffisants 210
6. Des équipements culturels concentrés à Evreux 211

4 - Produire, consommer et travailler sur EPN 215
1. Les données statistiques 215
2. Les zones d'activités économiques 224
3. La base aérienne105 : un élément d'attractivité économique et résidentielle pour le territoire d'EPN 238
4. L'activité commerciale 238
5. Un potentiel touristique a développer 242

6. L'agriculture prépondrante sur le plateau 247
7. Un potentiel sylvicole local 259
8. Les communications numériques 264

5 - Se déplacer sur EPN 267

1. Le flux de déplacement Domicile/Travail et Domicile/Etude 267
2 . Les déplacements automobiles 271
3 . Les déplacements en transport en commun 278
4 . Les déplacements modes actifs 286
5 . Enjeux Mobilité des deux Schémas de Cohérence Territoriale sur le territoire 291

6 - Analyse de la consommation foncière 295

1. Le mode d'analyse 295
2. Le constat à l'échelle d'EPN 295

7- Capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis 301

Bilan des zones constructibles des POS, PLU et cartes communales 302

Glossaire

AVAP : Aire de Valorisation de l'Architecture et du Paysage Servitude d'Utilité Publique créée par la loi dite Grenelle II du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. L'AVAP conserve les principes fondamentaux des ZPPAUP et à vocation à s'y substituer à l'horizon 2015

• Bassin de vie : Le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements les plus courants (services, commerces, enseignement, santé, sport, loisirs, culture, transports, etc.).

• Carte communale : Document d'urbanisme simplifié dont peut se doter une commune qui ne dispose pas d'un Plan Local d'Urbanisme ou d'un document en tenant lieu. Elle détermine les modalités d'application du règlement national d'urbanisme (RNU).

• Communauté de Communes : Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave et qui prévoit une intégration limitée des communes membres. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

• Compatible (principe de compatibilité des PLU vis-à-vis du SCoT) : Qui ne contrarie pas, qui ne comporte pas de différences substantielles de nature à compromettre les orientations du document supérieur (à la différence de la conformité qui implique une stricte identité).

• Concertation publique : Processus permettant d'associer les habitants dans la prise de décision lors de la création d'un nouvel aménagement, l'élaboration de projets ou de documents d'urbanisme. Elle est préalable à l'enquête publique. La concertation permet de réaliser des projets répondant aux attentes et aux besoins de l'ensemble des acteurs.

• DDT : Direction Départementale des Territoires

• Document de planification SCOT/ PDU/PLH/PLU/SAGE/PLU.... Documents communaux ou intercommunaux qui traduisent l'action de planification en matière de développement économique, d'aménagement, d'urbanisme, de démographie.... Ces documents doivent répondre à trois objectifs : Assurer un équilibre entre le développement des territoires et la préservation des espaces sensibles Maintenir et rééquilibrer la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale Préserver l'environnement et la qualité des ressources naturelles.

• DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

• Enquête publique : Procédure permettant au public d'exprimer en toute liberté son opinion sur le bien-fondé d'un projet ou ses modalités (loi dite Bouchardeau relative à la démocratisation de l'enquête publique et à la protection de l'environnement – 1983).

• EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale Regroupement de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètre de solidarité ». Les communautés urbaines, les communautés d'agglomération, les communautés de communes, les syndicats mixtes, etc, sont des EPCI.

• Intercommunalité : Permet aux communes de se regrouper au sein d'un établissement public soit pour assurer certaines prestations soit pour élaborer un véritable projet de développement économique, d'aménagement ou d'urbanisme.

• Loi ALUR : La loi pour un Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, adoptée le 24 mars 2014, comporte deux volets principaux :

- l'habitat (lutte contre l'habitat indigne et les copropriétés dégradées, amélioration de l'efficacité des politiques publiques du logement, favoriser l'accès de tous à un logement digne et abordable).

- l'urbanisme (modernisation de l'urbanisme dans une perspective de transition écologique des territoires).

• Loi SRU : La loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU), adoptée en 2000 est un des textes les plus décisifs concernant l'urbanisme et l'aménagement et comporte 3 volets : l'urbanisme, le transport et l'habitat ; elle crée de nouveaux outils (SCOT, PLU...) et met l'accent sur le développement durable et la concertation, la mixité sociale et urbaine, la densification de l'habitat afin de limiter l'étalement urbain et la promotion des transports collectifs.

• Natura 2000 : Réseau de sites naturels visant à préserver les espèces et les habitats menacés et/ou remarquables sur le territoire européen. Natura 2000 est fondé sur deux directives : - la directive « Habitat » du 21 mai 1992 qui impose la délimitation de zones de conservation des habitats naturels représentatifs d'écosystèmes spécifiques à chaque région biogéographique (ZSC), - la directive « Oiseaux » du 2 avril 1979 qui impose la délimitation de zones destinées à la nidification d'oiseaux sauvages menacés d'extinction (ZPS).

• OPAH : Opération Programmée de L'Amélioration de l'Habitat

• PCAET : Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial Projet territorial de développement durable qui a pour but de lutter contre le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie.

• PDU : Plan de Déplacements Urbains C'est un document de planification sectoriel élaboré pour une période de 10 ans, le PDU détermine l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement en favorisant l'usage des modes de transports alternatifs à l'automobile : transports publics, modes doux...Dans un souci d'articulation entre le développement urbain et les politiques de déplacements, les PLU doivent être compatibles avec les PDU, qui eux-mêmes doivent être compatibles avec les SCOT.

• POS : Plan d'Occupation des Sols Document d'urbanisme créé par la Loi d'orientation

foncière (LOF) de 1967 ; il a été supprimé au profit des nouveaux Plans locaux d'urbanisme (PLU) par la Loi solidarité et renouvellement urbains (SRU). La Loi ALUR supprime les POS et impose leur transformation en PLU ou le retour en RNU

• PLU : Plan Local d'urbanisme Le PLU est un document de planification communal (voire intercommunal), devant être compatible avec le SCOT. Il a remplacé le Plan d'Occupation des Sols (POS) en Décembre 2000, à l'occasion de la promulgation de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain.

• PLH : Programme Local de l'Habitat Document qui définit pour une durée de six ans la politique de l'habitat, pour une commune ou une communauté, en particulier en ce qui concerne la répartition de l'offre de logement social entre les communes.

• PPR : Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles. Servitude d'utilité publique réglementant l'utilisation du sol en vue de préserver les biens et les personnes des effets des événements naturels tels que les inondations (PPRi), les feux de forêts, les glissements de terrain…

• PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques. Le PPRT est un outil juridique qui se rapporte à la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels. Il délimite un périmètre d'exposition aux risques. Il est annexé aux documents d'urbanisme et sert de base de décision pour les • RNU : Règlement national d'urbanisme Dans les villes et villages ne disposant pas d'un Plan local d'urbanisme, d'une carte communale ou d'un document en tenant lieu, les dispositions réglementant la construction sont fixées par le règlement national d'urbanisme. Ces règles sont codifiées aux articles R. 111-1 à R. 111-27 du code de l'urbanisme.

• SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Il est élaboré par la Commission locale de l'eau, le SAGE est un document de planification qui permet de gérer de façon équilibrée les milieux aquatiques (nappes, rivières, zones humides…) et de concilier tous les usages de l'eau (eau potable, industrie, irrigation agricole, loisirs, etc.) à l'échelle d'un territoire cohérent. Il a une portée réglementaire : toutes les décisions de l'État et des collectivités doivent être compatibles avec les dispositions du SAGE. Plus de 100 SAGE sont actuellement en cours d'élaboration ou de mise en œuvre en France.

• SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale Créé par la loi SRU du 13 décembre 2000, le SCOT est un document d'urbanisme qui fixe à l'échelle d'un ou de plusieurs groupements de communes les orientations fondamentales de l'organisation du territoire et de l'évolution des zones urbaines à long terme. C'est un schéma directeur qui met en cohérence les différentes politiques publiques au delà du champs de l'urbanisme à l'échelle d'un bassin de vie.

• SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Initialement destiné à mettre en œuvre les grands principes de la Loi sur l'Eau (1992), le SDAGE est aujourd'hui le document de planification nommé « plan de gestion » par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (2000) et définit les grandes orientations d'une gestion équilibrée de la ressource en eau, sur le plan quantitatif et qualitatif. Ses orientations s'imposent notamment aux SCOT.

• SRCAE : Schéma Régional de Cohérence Écologique Document cadre régional élaboré conjointement par les services d'Etat et la Région visant à définir des orientations régionales à l'horizon de 2020 et 2050 en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques. Ces orientations serviront de cadre stratégique pour les collectivités territoriales et devront faciliter et renforcer la cohérence régionale des actions engagées par ces collectivités territoriales.

• SRCE : Schéma Régional de Cohérence Écologique Document cadre régional élaboré conjointement par les services d'Etat et la Région d'ici à 2012. Le SRCE décline la Trame verte et bleue à l'échelle de la région.

• TVB : Trame verte et bleue Mise en réseau de l'ensemble des espaces verts, naturels et ruraux d'un territoire. Cet exercice ambitieux doit intégrer, au sein d'un même projet territorial, les espaces verts urbains, les zones rurales et naturelles, les zones humides et le réseau hydrographique à des fins de constituer une trame verte et bleue.

• ZAC : Zone d'Aménagement Concertée; une zone d'aménagement concertée a pour objet l'aménagement et l'équipement de terrain bâtis ou non en vue de la réalisation : − de construction à usage d'habitations, de commerces, d'industries, de services, − d'installation et d'équipements collectifs, publics ou privés.

• ZNIEFF : Zone d'intérêt écologique, faunistique et floristique qui découle d'un inventaire naturaliste. Elle n'engage aucune réglementation de protection mais signifie l'importance du site en termes de biodiversité à préserver.

• ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager. Procédure partiellement décentralisée de protection d'un périmètre sensible sur le plan architectural et paysager créée par la loi du 7 janvier 1983.

PARTIE 0 : PRÉAMBULE

1 - QU'EST-CE QU'UN PLUI-HD ?

LA LOI SOLIDARITÉ RENOUVELLEMENT URBAIN (SRU)

La loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 a remplacé les anciens Plans d'Occupation des Sols (POS) par les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Si le Plan Local d'Urbanisme, comme le Plan d'Occupation des Sols, définit des règles de construction sur la commune, il est avant tout l'expression d'un projet de développement sur le long terme. Il s'agit de mieux penser l'évolution de la commune en prenant en compte les questions d'aménagement de l'espace, d'environnement, de déplacements, d'équipements, de services, d'habitat et de développement économique et commercial.

LA RÉFORME GRENELLE II

Suite à la promulgation de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant Engagement National pour l'Environnement (ou « Grenelle 2 »), l'article L.121-1 du Code de l'Urbanisme prévoit les dispositions suivantes : « Art. L. 121-1. - Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable » :

» 1º L'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé et le développement de l'espace rural d'une part, une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, la protection des sites, des milieux et paysages naturels d'autre part, et la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, enfin,

» 2º La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de diminution des obligations de déplacement,

» 3° La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la restauration des continuités écologiques, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature. »

LA LOI ALUR

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014 a pour objectif de faciliter et d'accroître l'effort de construction de logements, tout en freinant l'artificialisation des sols et en luttant contre l'étalement urbain.

La loi ALUR modifie l'architecture du règlement du PLU en supprimant le coefficient d'occupation des sols, les superficies minimales des terrains à construire, les possibilités de contrôle des divisions foncières et en imposant l'arrêt du maintien des règles de lotissement au-delà de 10 ans, le tout dans le but de densifier les zones déjà urbanisées et d'accroître l'offre en logement.

Afin de donner un coup d'arrêt à l'artificialisation des sols et de lutter contre l'étalement urbain, la loi interdit toute nouvelle construction, toute extension ou surélévation dans les zones naturelles et agricoles. Une commune pourra toutefois délimiter des secteurs de taille limitée, de façon exceptionnelle, sur lesquels un projet bien défini pourra être autorisé.

La loi ALUR instaure également le transfert automatique de la compétence PLU aux intercommunalités. Jusqu'à présent, les communautés de communes et les communautés d'agglomération n'exerçaient pas de plein droit la compétence d'élaboration des PLU (seules les métropoles et communautés urbaines disposaient de cette compétence).

2 - LA GOUVERNANCE ET LA CONCERTATION

MÉTHODE DE COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

Ateliers en phase de diagnostic :
>> 15 mars : environnement
>> 20 mars : habitat
>> 22 mars : mobilités
>> 29 mars : aménagement
>> 26 avril : restitution

Ateliers en phase de PADD :
>> 21 juin : environnement/paysage/agriculture/tourisme
>> 26 juin : mobilités et économie
>> juillet : habitat et équipements

Réunions de secteurs en phase PADD/pré zonage :

Réunions de secteurs en phase zonage

Des fiches de liaisons complétées par les communes.

CONCERTATION

- Adresse mail : planification@epn-agglo.fr
- Articles
- Réunions publiques :

Temps 1 : en phase de lancement et diagnostic :
>> 20 juin : périmètre 3 à GRAVIGNY, périmètre 5 à ANGERVILLE la CAMPAGNE, périmètre 2 à AVIRON
>> 28 juin: périmètre 6 à ARNIERES SUR ITON, périmètre 8 à LA COUTURE BOUSSEY
>> 3 juillet : périmètre 4 à GAUCIEL, périmètre 9 à MARCILLY S/ EURE, périmètre 10 à MOISVILLE
>> 5 juillet : périmètre 1 à EVREUX, périmètre 7 à ST ANDRE DE L'EURE.

Temps 2 : en phase de Zonage/Règlement :
>> 21 mai 2019 : périmètre 6 à ARNIERES SUR ITON, périmètre 4 à GAUCIEL, périmètre 9 à Bois le Roi, périmètre 10 à Marcilly la Cmapagne
>> 22 mai 2019 : périmètre 3 à GRAVIGNY, périmètre 5 à Guichainville, périmètre 8 à LA COUTURE BOUSSEY, périmètre 2 à Sacquenville
>> 27 mai 2019 : périmètre 1 à EVREUX, périmètre 7 à ST ANDRE DE L'EURE.

- Exposition itinérante
- Des registres à disposition des habitants en mairie

3 - LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PLUI-HD

Suite à la prise de compétence en matière de plan local d'urbanisme le 24 juin 2015, l'ex GEA a prescrit suite à la délibération du 16 décembre 2015 l'élaboration de son PLU intercommunal. La démarche a été lancée afin de permettre de «conserver le bénéfice des mesures dérogatoires accordées par la loi en cas d'élaboration d'un PLUi».

4 - LES MOTIVATIONS DE L'ÉLABORATION DU PLUI-HD

La délibération du 16 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du PLUi prévoit l'intégration de la révision du Plan de Déplacements Urbain (PDU), pour être renouvelé en 2022, afin de notamment «mutualiser les moyens mis en oeuvre pour l'élaboration du PLUi et la révision du PDU» et «permettre une meilleure convergence des thématiques urbanisme et mobilités.»
Un nouveau programme de l'habitat doit être élaboré à l'échelle de la nouvelle intercommunalité d'EPN, composée de 74 communes. En effet, le PLH de l'EX GEA avait été établi pour la période 2007-2012. «L'intégration de l'élaboration du volet Habitat au sein du PLUi permettra de coordonner les procédures et mettre en synergie les besoins en matière de planification et de politique locale du logement».
Il a dont été décidé dans le cadre de la délibération du 11 avril 2017 d'élaborer un PLUi valant PDU et PLH.

5 - LES GRANDS OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU PLUI-HD D'EPN

La délibération du 16 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du PLUi sur l'ex territoire GEA et la délibération du 11 avril 2017 prescrivant l'extension de la procédure d'élaboration du PLUi à l'échelle de l'ensemble du territoire d'EPN suite à la fusion de nouvelles communes, a retenu les objectifs suivants :

- Améliorer l'attractivité et la compétitivité du territoire et conforter le rayonnement d'Evreux Portes de Normandie au sein du Département de l'Eure et dans son environnement élargi
- Favoriser l'attractivité résidentielle du territoire et de ses unités urbaines notamment pour les familles actives
- Consolider l'armature urbaine du territoire
- Assurer le développement équilibré et l'évolution des modes de déplacement urbains
- Protéger et valoriser l'environnement

PARTIE 1 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1- ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

1- LA GÉOMORPHOLOGIE

Eléments clés :

- Le territoire est compris dans le système paysager régional, lié à la Seine et ses affluents, générateurs d'un relief hétérogène

- EPN est situé sur les plateaux de Neubourg au nord et de Saint-André au sud, séparés par la vallée de l'Iton. L'Eure et l'Avre délimitent également le territoire

- Le plateau est constitué de limons à argiles à silex, reposant sur un sous-sol crayeux. Les vallées sont elles composées de formations alluvionnaires

- L'infiltration des eaux est ponctuellement limitée, notamment par l'urbanisation et par les parties argileuses du plateau

Relief

EPN s'inscrit dans le vaste système du paysage haut normand sous influence de la Seine et de ses affluents, à l'origine d'un relief hétérogène constitué de coteaux, plateau, plaine, vallée, etc.

Le territoire se situe sur les plateaux de Neubourg et de Saint-André, qui s'insèrent entre les vallées profondément encaissées de l'Eure et de l'Avre à l'est, et de l'Iton à l'ouest.

Les altitudes sont minimales dans la vallée de l'Eure (28m), et atteignent leur maximum (156m) sur le plateau.

Les pentes des vallées des cours d'eau, composées de coteaux et de bois, constituent les seuls éléments de relief repères dans le paysage.

La vallée de la Seine :

1 - la vallée de Vernon à Gaillon
2 - les méandres des Andelys
3 - les étangs de Léry-Poses
4 - la boucle d'Elbeuf
5 - la boucle de Rouen
6 - les trois boucles-aval de Rouen
7 - la boucle de Brotonne
8 - les marais de l'estuaire
9 - le Marais Vernier
10 - l'estuaire de la Seine

Le pays de Caux :

11 - le Caux maritime
12 - les vallées littorales
13 - la vallée de Dieppe
14 - le Cap d'Ailly
15 - le pays de Caux
16 - la pointe de Caux
17 - le pays de Caux au nord du Havre
18 - les petites vallées affluentes de la Seine
19 - le pays de Caux autour de Rouen

Le Petit Caux :

20 - le Petit Caux et l'Aliermont
21 - la vallée de la Bresle
22 - les vallées de l'Yères et de l'Eaulne

Le pays de Bray et
le territoire entre Caux et Vexin :

23 - la boutonnière du pays de Bray
24 - la vallée de la Varenne
25 - la forêt d'Eawy et son plateau
26 - le pays de Lyons
27 - la vallée de l'Andelle

Le Vexin Normand :

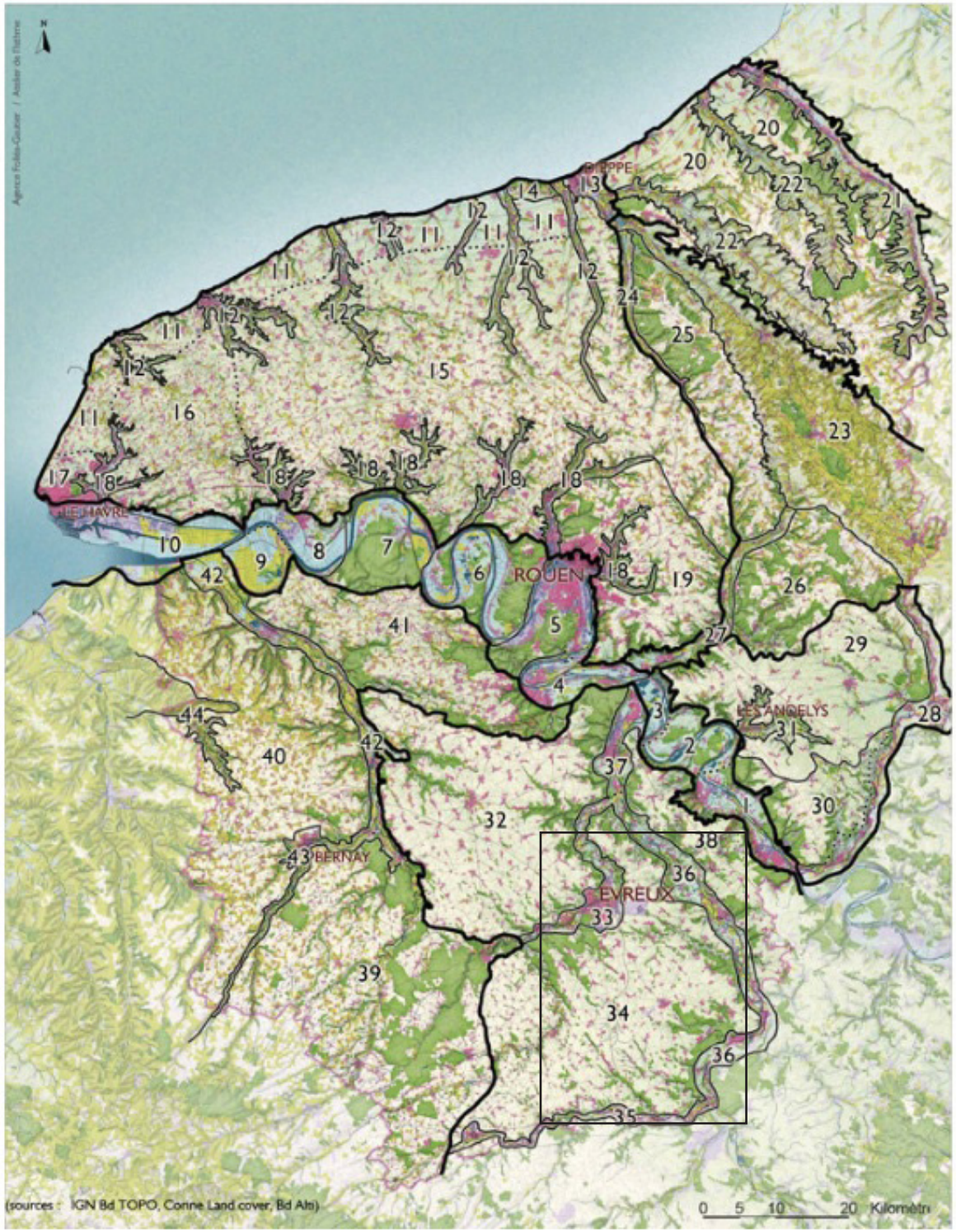
28 - la vallée de l'Epte
29 - le plateau du Vexin
30 - le Vexin bossu
31 - la vallée du Gambon

Le plateau de l'Eure :

32 - le plateau du Neubourg
33 - la vallée de l'Iton
34 - la plaine de Saint-André
35 - la vallée de l'Avre
36 - la vallée de l'Eure de Saint-Georges-Motel à Acquigny
37 - la vallée urbanisée de l'Eure de Louviers à Léry
38 - le plateau de Madrie

Les pays de l'ouest de l'Eure :

39 - le pays d'Ouche
40 - le Lieuvin
41 - le Roumois
42 - la vallée de la Risle
44 - la vallée de la Charentonne et de la Guiel



Source : Atlas des Paysages de l ex région de la Haute Normandie_ Agence Folléa-Gautier

Contexte géologique

Le sous sol du plateau du Neubourg, une couche calcaire principalement constituée de carie comportant des bancs de silex, est recouvert d'argile à silex. Les couches superficielles, d'épaisseur variable, sont composées d'argile et de limon.

Les données du BRGM montrent que le plateau de Saint-André est également composé d'un sous-sol crayeux, surmonté d'une épaisse couverture de silex mêlés à des sables granitiques et caillouitis fluviatiles. Ces formations superficielles contaminent souvent le limon qui les recouvre.
Le plateau présente également des parties argileuses au sud-ouest d'EPN.

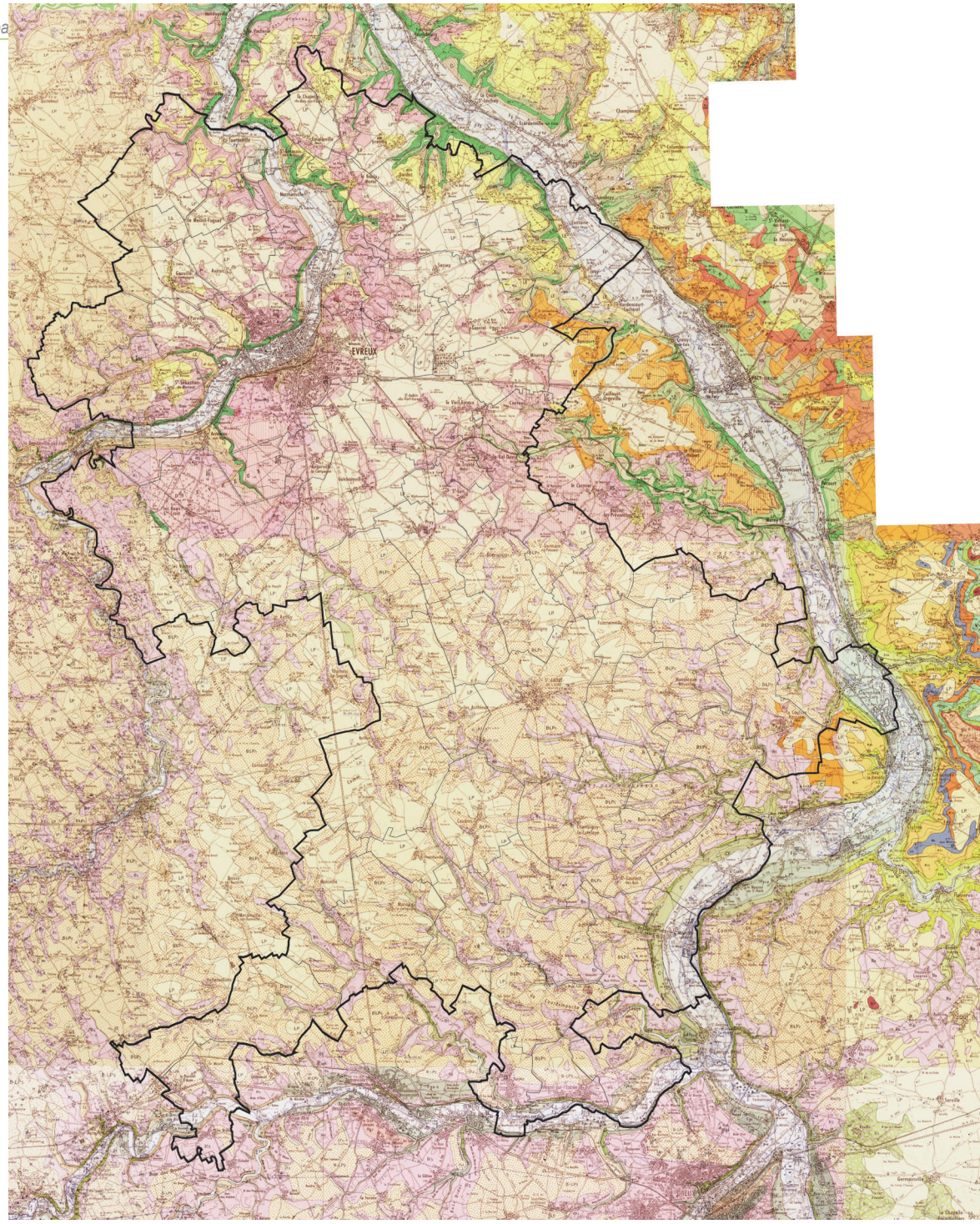
Les fonds de vallons sont constitués de formations alluvionnaires récentes (argiles, sables), avec des résidus d'alluvions plus anciennes. Les collines situées en marge des plateaux sont composées de colluvions variées. La craie affleure sur les pentes, formant des falaises, peu propices à l'urbanisation.

Au nord-est du territoire, entre la Seine et l'Eure, se trouve un plateau tertiaire composé de sables de Lozère.

Une capacité d'infiltration limitée sur certaines zones

EPN compte 9,5% de sols artificialisés, majoritairement concentrés sur Evreux et ses villes périphériques. Ce secteur présente donc une forte imperméabilisation des sols et une sensibilité aux risques d'inondation par ruissellement pluvial.

Les parties argileuses des plateaux limitent également l'infiltration des eaux pluviales, et forment des points d'eau stagnante.



- Alluvions récentes : sables et limons, épaisseur de 0,5 à 2 m
- Alluvions récentes sur alluvions anciennes
- Alluvions du niveau 3 à 5 m : graviers siliceux à lentilles sableuses. Würm.
- Alluvions de la vallée de l'Eure, niveaux de 10 à 15 m et 25 à 30 m masqués par des colluvions périglaciaires
- Remblais
- Colluvions de pente
- Colluvions de fonds de vallée sèche
- Limon de pente et de bas de versant
- Limon des plateaux
- Limon des plateaux d'épaisseur inférieure à 0,50 m sur RS : argile résiduelle à silex
- Limon des plateaux d'épaisseur inférieure à 0,50 m sur e5 : Lutétien, calcaire grossier
- Limon à silex (provenat des cailloutis p2)
- Argile résiduelle à silex
- Burdigalien : Sables de Lozère
- Stampien moyen : Sables de Fontainebleau
- Lutétien : calcaire grossier, moyen et supérieur
- Campanien : Craie blanche à Bélemnitelles
- Coniacien-Santonien : Craie blanche et Craie dolomitique
- Cailloutis de très haut niveau
- Hydro
- Limons indifférenciés
- "Biefs" et limons à silex, silex fragmentés à matrice argilo-sableuse, limons argileux à silex fragmentés
- Colluvions de tête de vallons secs passant à l'aval à FC : limons, sables, silex, fragments de craie
- Formations à silex, solifluées sur les pentes; silex inclus dans une matrice argilo-sableuse ou argileuse ; éléments résiduels tertiaires associés à RS ; grès, grès à silex, brèches et galets de silex, conglomérats à ciment siliceux (opale)
- Formation résiduelle à galets marins ; galets de silex mêlés à RS ou emballés dans une matrice argilo-sableuse
- Coniacien supérieur à Santonien indifférenciés (30 à 50m), zone c (c4c), et zones d, e, f (c5) : craie blanche à silex localement indurée et dolomitique au sommet
- Argile brune, limoneuse et sableuse, à dalles et plaquettes silicifiées résiduelles, rarement fossilifères
- Pliocène : sables de Lozère (épaisseur 2 à 5 m) : sables argileux grossiers ou fins
- Stampien : sables (épaisseur 3 à 12 m)
- Pliocène ? Sables de Lozère "parisiens" datés par analogie aux Sables de Lozère "normands" - TERTIAIRE - Néogène
- Marnes à huîtres. Sables et Grès de Fontainebleau - TERTIAIRE - Paléogène

Carte géologique au 1/50 000ème
Source : BRGM

2- LE CLIMAT

Eléments clés :

- Le climat à Evreux est océanique tempéré, avec une pluviométrie assez faible
- Les températures sont clémentes et les précipitations régulières tout au long de l'année
- L'ensoleillement est régulier avec une moyenne annuelle de 1684,4h. L'énergie solaire constitue une ressource valorisable (panneaux solaires ou photovoltaïques)
- Les vents dominants sont orientés sud-ouest

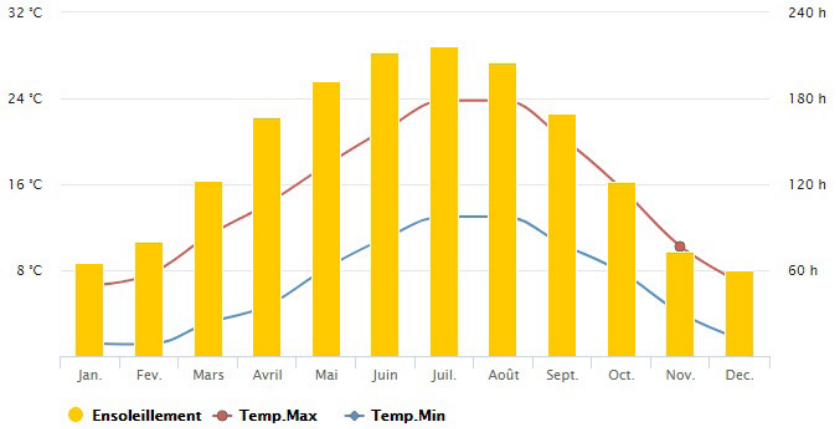
Climat régional

La Normandie présente un climat océanique tempéré, avec de faibles amplitudes saisonnières, marqué par la douceur des températures et l'humidité. Les précipitations y sont assez importantes en automne et en hiver.
Cependant, protégé par les collines du Perche sur lesquelles les masses d'air humides épuisent leurs précipitations, le territoire d'EPN présente une pluviométrie assez faible (valeurs voisines de Marseille et Nice) et se distingue du climat régional.

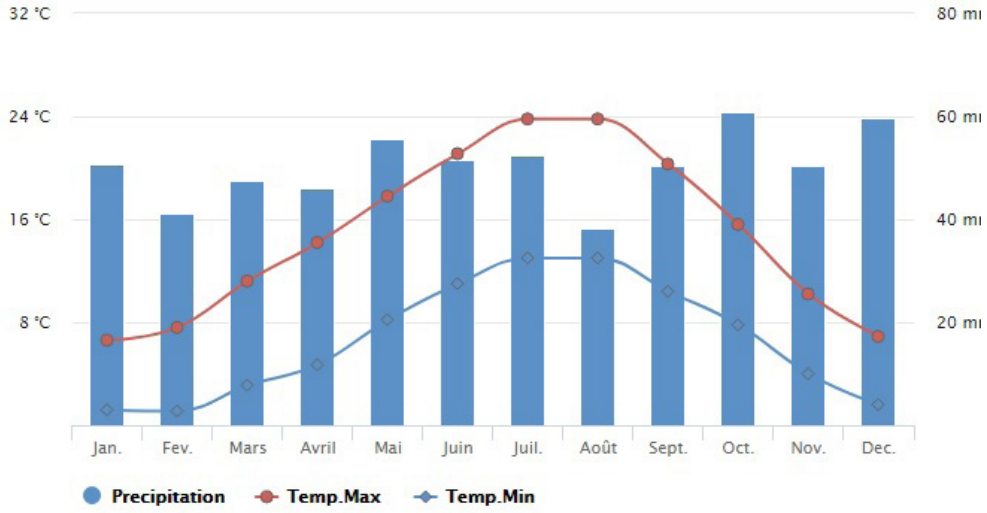
Les données locales sont fournies par la station météorologique d'Evreux, sur les périodes 1981-2010 pour les températures et les précipitations, et 1991-2010 pour l'ensoleillement.

Températures
Les températures sont plutôt douces, avec une température moyenne minimum de 1,1°C en février et une température moyenne maximum de 23,8°C en juillet et en août.

Précipitations
Avec une moyenne annuelle de 604,6 mm par an, la pluviométrie reste relativement faible, et inférieure à la moyenne nationale (770 mm/an). Il pleut cependant



Normales mensuelles - Evreux				
	Température Minimale 1981-2010	Température Maximale 1981-2010	Hauteur de Précipitations 1981-2010	Durée d'ensoleillement 1991-2010
Janvier	1,2 °C	6,6 °C	50,6 mm	65,6 h
Février	1,1 °C	7,6 °C	41,2 mm	79,9 h
Mars	3,1 °C	11,2 °C	47,4 mm	122,4 h
Avril	4,7 °C	14,2 °C	46,0 mm	166,6 h
Mai	8,2 °C	17,8 °C	55,7 mm	192,1 h
Juin	11,0 °C	21,1 °C	51,6 mm	212,4 h
Juillet	13,0 °C	23,8 °C	52,4 mm	216,3 h
Août	13,0 °C	23,8 °C	38,2 mm	205,0 h
Septembre	10,4 °C	20,3 °C	50,3 mm	169,6 h
Octobre	7,8 °C	15,6 °C	61,0 mm	122,1 h
Novembre	4,0 °C	10,2 °C	50,5 mm	72,7 h
Décembre	1,6 °C	6,9 °C	59,7 mm	59,8 h



Normales annuelles - Evreux

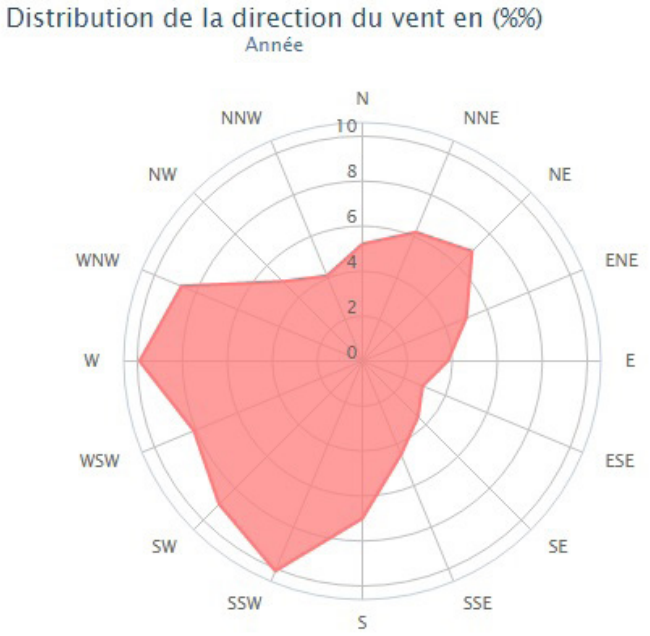
Témperature minimale (1981-2010)	6,6 °C
Témperature maximale (1981-2010)	15,0 °C
Hauteur de précipitations (1981-2010)	604,6 mm
Nb de jours avec précipitations (1981-2010)	114,6 j
Durée d'ensoleillement (1991-2010)	1684,4 h
Nb de jours avec bon ensoleillement (1991-2010)	47,15 j

Données climatiques de la station d'Evreux (Source : Météo France)

régulièrement : 114,6 jours par an, soit environ 9 jours par mois.
L'écart entre le mois le plus sec (août, 38,2 mm/an) et le mois le plus pluvieux (octobre, 61,0 mm/an) est faible.

Ensoleillement
Evreux, avec une moyenne annuelle de 1684,4h, présente un ensoleillement semblable à celui de la région francilienne.
L'ensoleillement est maximal entre mai et août et minimal en décembre et janvier.

Vents dominants
Les vents dominants sont orientés sud-sud-ouest et ouest.
Les vents de 17 à 19 km/h sont les plus fréquents et surviennent en hiver.



Rose des vents annuelle d'Evreux (Source : Windfinder)

Mois de l'année	janv.	févr.	mars	avril	mai	Juin	Juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Année
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	1-12
Direction du vent													
Probabilité du vent >= 4 Beaufort (%)	35	33	34	26	26	19	27	24	21	26	29	32	**27**
Vitesse du vent moyenne (km/h)	19	17	17	15	17	15	17	15	15	15	17	17	**15**

Directions et vitesses du vent dominant (Source : Windfinder)

3- LA RESSOURCE EN EAU

Contexte hydrographique
L'eau est présente sur le territoire à travers trois cours d'eau : l'Avre, l'Eure et l'Iton.

- L'Avre prend sa source dans la région naturelle du Perche. Elle sert de frontière naturelle entre les régions Normandie et Centre-Val de Loire. L'Avre est un affluent en rive gauche de l'Eure, donc sous-affluent du fleuve de la Seine.
L'Avre présente des fluctuations saisonnières peu marquées. Les hautes eaux se situent en hiver, et portent le débit mensuel moyen à un niveau de 4,35 à 5,45 m^3/s, de janvier à avril inclus (avec un maximum en février), et les basses eaux en été, de juillet à septembre, avec une baisse du débit moyen mensuel jusqu'à 1,99 m^3/s au mois d'août, ce qui reste confortable. Ces moyennes mensuelles cachent cependant des variations bien plus importantes sur de courtes périodes.

- L'Eure prend également sa source dans la région naturelle du Perche. C'est un affluent direct de la Seine en rive gauche. La rivière constitue une frontière naturelle entre les départements de l'Eure et de l'Eure et Loir. Ses deux principaux affluents sont l'Avre et l'Iton.
L'Eure présente des fluctuations saisonnières de débit peu importantes, avec des hautes eaux d'hiver-printemps portant le débit mensuel moyen au niveau de 29 à 34,6 m^3/s, de décembre à début avril inclus (avec un maximum en janvier-février), et des basses eaux d'été de juin à octobre inclus, entraînant une baisse du débit moyen mensuel jusqu'à 19 m^3/s au mois d'août, ce qui reste assez consistant.

- L'Iton est le dernier affluent de la rive gauche de l'Eure, et donc un sous affluent de la Seine.
C'est un cours d'eau régulier, hormis crues exceptionnelles d'hiver pouvant produire des inondations en amont d'Evreux. Son débit atteint 3,63 m^3/s, avec des fluctuations saisonnières peu importantes. On distingue cependant une période de hautes eaux de janvier à mars inclus avec un maximum en février et qui s'accompagne de moyennes mensuelles allant de 4,57 à 4,79 m^3/s. Les basses eaux d'été-automne ont lieu de juillet à octobre inclus et se manifestent par une baisse du débit moyen mensuel allant jusqu'à 2,74 m^3/s au mois d'août, ce qui reste malgré tout abondant.
Le Sec Iton, particularité de ce cours d'eau, est souterrain sur une dizaine de kilomètres, à l'ouest d'Evreux.

Réglementation
Le SDAGE Seine Normandie
Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est un outil au service de la gestion de l'eau, institué par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Le SDAGE Seine-Normandie (dont fait partie EPN) réglementairement en vigueur est le SDAGE 2010-2015 suite à l'annulation du SDAGE 2016 - 2021. Les orientations du SDAGE traduisent la recherche du meilleur équilibre pour entraîner l'ensemble des acteurs de l'eau vers des objectifs ambitieux mais réalistes :
• la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et humides, avec l'objectif d'atteindre le bon état écologique en 2015 pour environ les deux tiers des masses d'eau de surface
• le bon état en 2015 pour plus d'un tiers des masses d'eau souterraines
• la réduction des rejets, émissions et pertes de substances dangereuses
• des actions volontaristes de protection et de reconquête des captages d'alimentation en eau potable les plus touchés
• la restauration de la continuité écologique des cours d'eau
• le développement des politiques de gestion locale autour des établissements publics territoriaux et des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux
L'état écologique des cours d'eau actualisé en 2015 (données 2011 à 2013) a progressé pour atteindre 39 % de masses d'eau en bon ou très bon état écologique, soit 16% de plus par rapport à l'état publié avec le SDAGE en 2009 (23 %).

Les SAGE
Les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) planifient les actions à mettre en œuvre pendant 6 ans pour améliorer la qualité des eaux et satisfaire tous les usages.

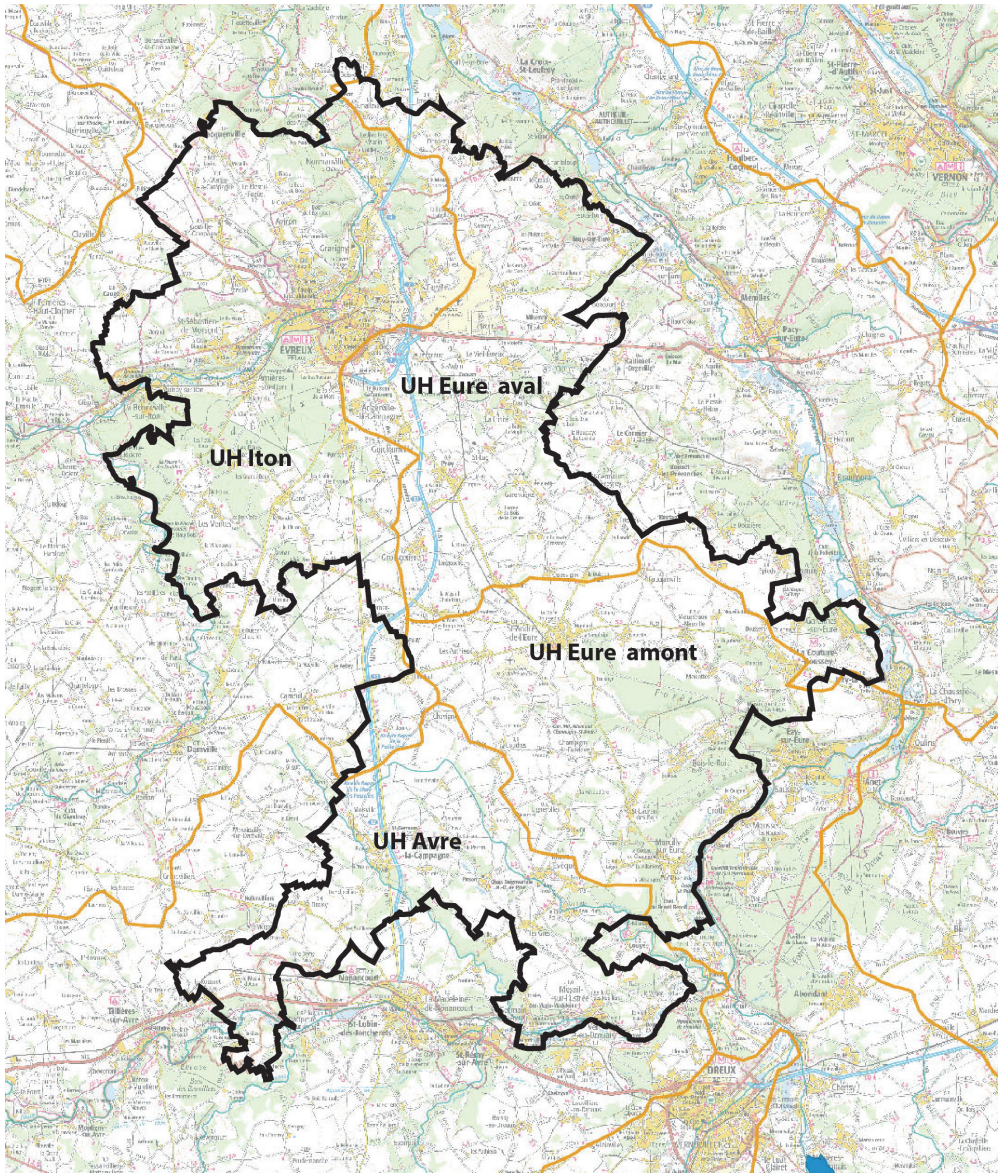
• Le SAGE de l'Iton

Le SAGE du bassin versant de l'Iton, situé sur deux départements, l'Eure et l'Orne, et d' une région, la Normandie, a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 12 mars 2012.

• Le SAGE de l'Avre

Le SAGE du bassin versant de l'Avre, situé sur les départements de l'Eure, de l'Orne et d'Eure et Loire, a été approuvé par arrêté préfectoral le 27 décembre 2013.

Les bassins versants d'Eure amont et d'Eure aval ne possèdent actuellement pas de SAGE.



Unités hydrographiques sur EPN (Source : eaufrance)

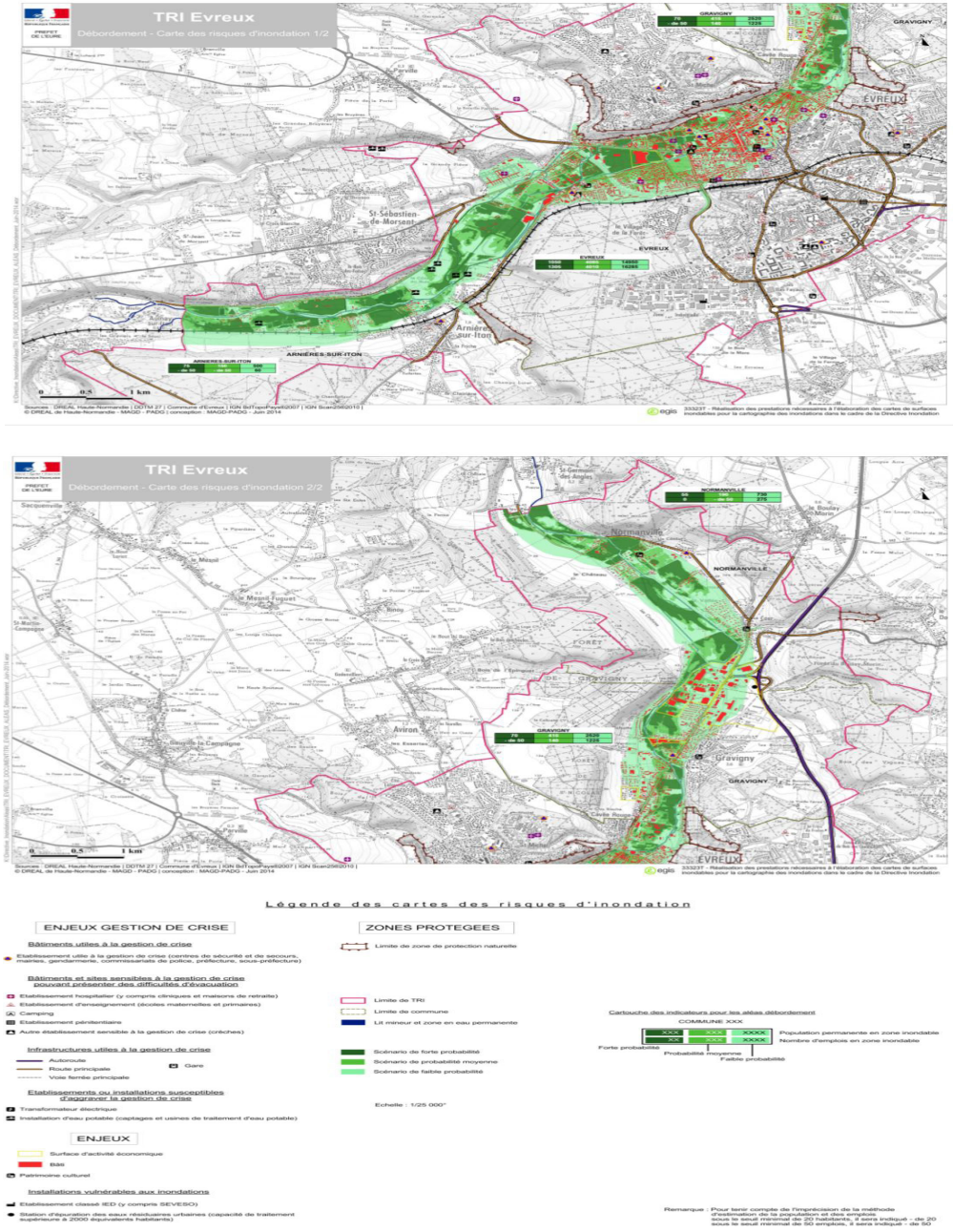
Risque inondation

Le territoire est concerné par le risque inondation par débordement de l'Avre, de l'Eure et de l'Idon, par ruissellement et par remontées de nappes.

Ainsi, 1 TRI (Territoire à Risque Important d'inondation) et 4 PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) sont établis sur le territoire d'EPN (source: http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques-naturels-et-technologiques-Nuisances/Risques-naturels/Risques-naturels-majeurs/Inondations) :

- TRI d'Evreux, comprenant les communes d'Evreux, de Gravigny, de Normanville , d'Arnières-sur-Iton (rapport de présentation : http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/tri-d-evreux-r534.html)
- PPRI Iton Aval, sur les communes d'Arnières-sur-Iton à Tourneville
- PPRI Avre Aval, sur les communes de Saint-Germain-sur-Avre, Mesnil-sur-l'Estrée et Muzy
- PPRI Eure Moyenne, sur les communes de Marcilly-sur-Eure, Croth, Garennes-sur-Eure, Jouy-sur-Eure, Fontaine-sous-Jouy et Saint-Vigor
- PPRI Evreux, sur les communes d'Arnières-sur-Iton, Evreux, Gravigny, Normanville et Saint-Germain-des-Angles

Selon les prévisions, le changement climatique induira une baisse importante des précipitations en moyenne estivale à l'horizon 2030 et une accentuation de la réduction des précipitations en moyenne estivale à l'horizon 2050 (source : «L'adaptation aux effets du changement climatique en Haute et Basse-Normandie»-SGAR de l'ex Haute et Basse-Normandie).



Carte des risques d'inondation pour l'aléa débordement de l'Iton - TRI Evreux (Source : DREAL Normandie)

Eaux souterraines

L'aquifère de la Craie Normande
Il s'agit de la nappe la plus importante du département tant par sa taille que par le degré d'exploitation dont elle fait l'objet. Son réservoir d'eau est contenu dans les fissures et interstices des formations cénomaniennes, turoniennes et sénoniennes. Le substratum de cet aquifère est constitué par les niveaux argilo-glauconieux de la base du Cénomanien, et les argiles de Gault de l'Albien.

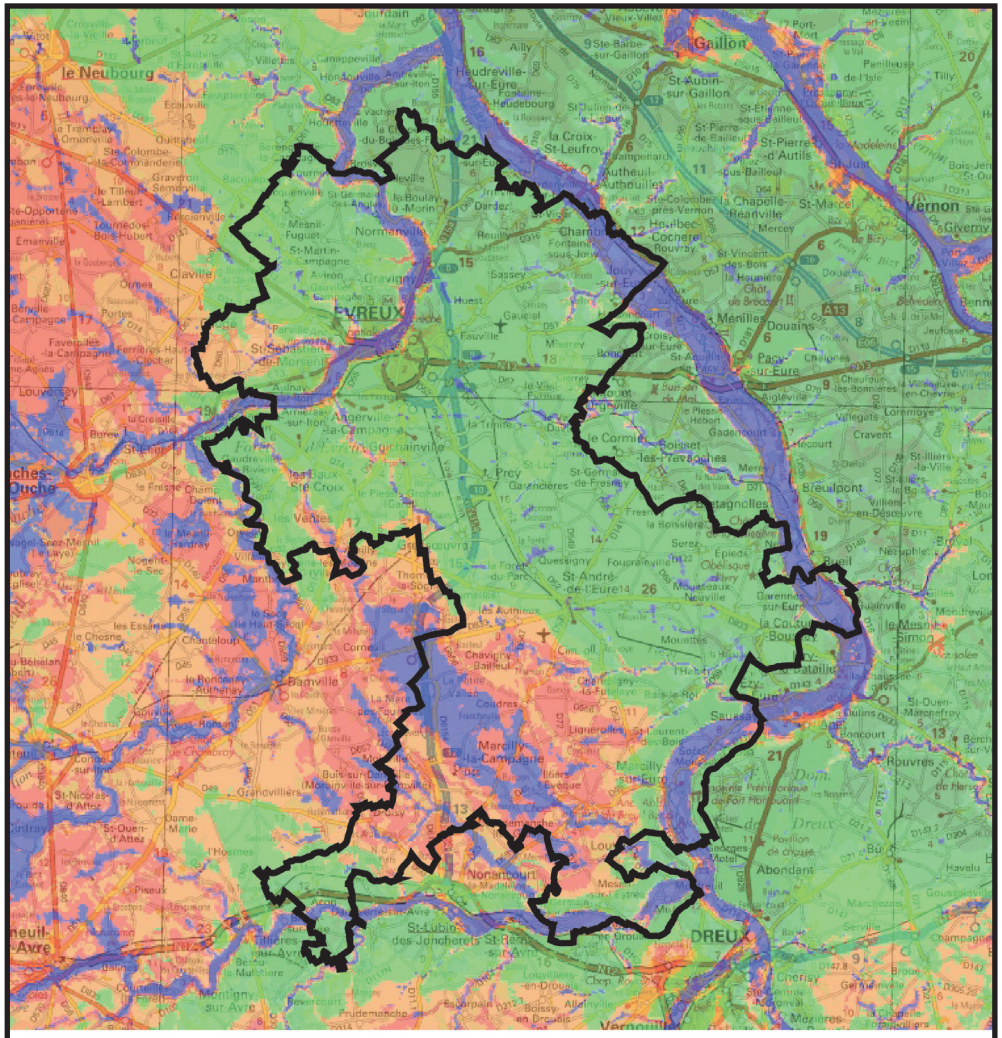
La roche étant à la fois poreuse et fissurée, elle possède précisément deux types de perméabilité : une perméabilité intersticielle et une perméabilité de fissures. Le premier type de perméabilité lié à la porosité intersticielle du réservoir demeure très faible et ce, malgré une porosité totale importante de la roche (< 30%). C'est en fait sa fissuration qui confère à la craie sa vraie perméabilité, mais, alors que la précédente est relativement homogène dans l'espace, celle-ci se trouve répartie d'une manière très hétérogène au sein de l'aquifère.

En effet, la fissuration de la craie, au départ d'origine tectonique amplifiée ensuite par des phénomènes physico-chimiques (dissolution) s'est essentiellement développée à la fois dans les couches les plus proches du sol et dans celles situées à l'aplomb des vallées actuelles, mais uniquement dans les zones où la craie est affleurante ou subaffleurante, c'est à dire là où elle ne possède pas de couverture imperméable (argiles tertiaires par exemple). La productivité de cette nappe est donc beaucoup plus importante dans les vallées, et notamment les vallées humides, l'altération de la craie contribuant à augmenter la perméabilité.

Caractéristiques hydrodynamiques
La nappe de la craie se recharge en eaux grâce aux pluies efficaces qui s'infiltrent sur le bassin versant considéré. Il s'agit d'une nappe libre. L'infiltration des eaux se fait directement au niveau des affleurements crayeux mais aussi à travers les formations sus-jacentes perméables à semi-perméable du plateau, et par l'engouffrement des ruissellements dans les réseaux karstiques lorsqu'ils existent. La période de recherche de l'aquifère s'étend de novembre à mars, et celle de la vidange d'avril à octobre.
La carte hydrogéologique du département de l'Eure de 1989 permet de visualiser les courbes piézométriques de la nappe de la craie, c'est à dire les courbes d'égale altitude du niveau de la nappe d'eau. Au niveau de la commune, l'écoulement de la nappe d'eau se fait dans le même sens que celui de la vallée, globalement du sud-ouest vers le nord-est, puisque la nappe est drainée en partie par la rivière.

La surface piézométrique libre de la nappe de la craie épouse fortement la morphologie du sol, en plus atténuée. La vallée de l'Iton constitue un axe de drainage de cette nappe. Dans le creux de la vallée, le niveau de la nappe fleurte avec le niveau de base de l'Iton, selon les fluctuations annuelles et saisonnières de la nappe. Sur les coteaux et les plateaux, la profondeur de la nappe augmentent.

La nappe de la craie est très vulnérable d'une part parce qu'elle ne dispose que d'une protection géologique très superficielle (argile à silex) qui s'affaiblit par endroits et d'autre part parce que l'aquifère présente un réseau karstique bien développé, qui génère en surface des points d'engouffrements des eaux de surfaces vers la nappe d'eau, tendant à la fragiliser (bétoires). La vulnérabilité de la nappe de la craie, globalement forte, varie néammoins d'un secteur à un autre, compte tenu de la nature et l'épaisseur du recouvrement, de la profondeur de la nappe, de la vitesse d'écoulement au sein de l'aquifère, du colmatage constitués par les alluvions, de la présence de points d'infiltrations des eaux qu'ils soient naturelles (pertes, bétoires) ou anthropiques (puisards, puits, etc..). Les bassins versants du territoire



Sensibilité aux remontées de nappe (Source : BRGM)
Une carte nationale de sensibilité aux remontées de nappes est disponible à l'adresse http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/inondations/remontee_nappe

Eaux pluviales

Les eaux pluviales désignent les eaux de pluie qui s'infiltrent et qui alimentent les nappes souterraines. Le surplus de ces pluies ruisselle et rejoint les cours d'eau. Dans les villes, la construction de réseaux et d'ouvrages est rendue nécessaire pour faire face à ces eaux de ruissellement. Sur le territoire du Grand Evreux Agglomération, le service pluvial est chargé de l'entretien des ouvrages pluviaux.
Afin de coordonner les actions dans le domaine de la gestion des eaux pluviales, recenser les ouvrages et les dysfonctionnements, EPN a élaboré un Schéma directeur d'assainissement. Des dispositifs et des partenariats ont été mis en place pour permettre un développement du territoire qui prenne en compte la protection des zones habitées contre les inondations. Des études de bassins versants sur le territoire ont été réalisées (liste exhaustive ci-dessous).

Etudes de bassins versants menées sur EPN			
Intitulé	**Année**	**Maître d' ouvrage**	**Bureau d'études**
Schéma directeur d' assainissement de la communauté d'agglomération d' Evreux	2003	CAE	Setegue
Etude hydraulique de fonctionnement des bassins versant Seine-Eure et propositions d'aménagements	2004/2007	CASE	Safège
Diagnostic des phénomènes d'inondation et de ruissellement sur le bassin versant de l'Iton	2006	Département de l'Eure	Antéa
Etude du bassin versant du plateau de Saint-André	2003/2006	Communauté de communes de Saint-André de l'Eure	Burgeap
Etude du bassin versant Sud de Coudres	2002	Syndicat intercommunal d'assainissement de Coudres	Ingetec
Etude du bassin versant du Val Saint-Martin	2003-2005	Communauté de communes de Beaumont-le-Roger	Burgeap
Etude de gestion des eaux superficielles du bassin versant de l' Iton	2005-2009	Communauté de commune du Plateau du Neubourg	SEEN
Etude de gestion des eaux superficielles du bassin versant de la vallée de l'Eure	2003-2006	Communauté de communes Eure Madrie Seine	SEEN
Inondation par les eaux souterraines, Printemps 2001, synthèse des constats effectués dans le département de l'Eure	juin-05	août-01	BRGM

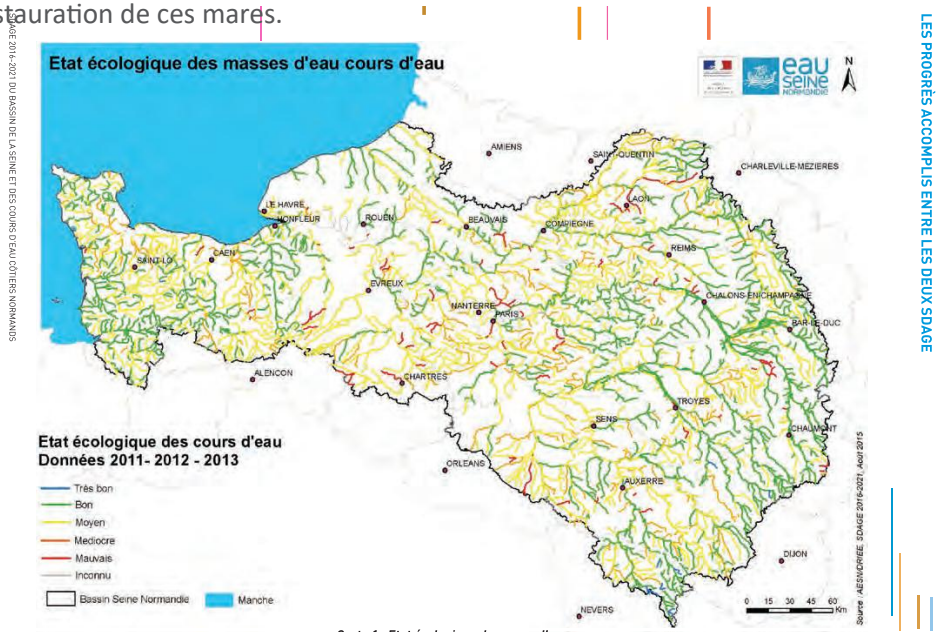
Eaux superficielles

Les trois cours d'eau de l'Eure, de l'Avre et de l'Iton sillonnent le territoire.

Le secteur d'EPN reste le moins arrosé et le plus sensible à un étiage marqué. Le Sec-Iton est une singularité de ce cours d'eau, souterrain sur une dizaine de kilomètres. Il joue un rôle non négligeable lors des épisodes de crues, ayant une capacité naturelle à engouffrer les eaux superficielles vers le sous-sol.

Au dessus des formations crayeuses, la pluie participe majoritairement à l'infiltration. Les écoulements qui subsistent en surface sont principalement des émergences de nappe.
Le BRGM a identifié une sensibilité forte aux remontées de nappe sur une partie sud-ouest du plateau voire un risque de nappe sub-affleurante, ainsi que dans les vallées de l'Iton et de l'Eure.

Sur les plateaux, le principale ressource en eau disponible est liée aux mares, qui constituent la trame bleue des plateaux. Plus de 600 mares ont été identifiées (résultat non exhaustif). EPN met en oeuvre un programme de connaissance et de restauration de ces mares.



Etat écologique des cours d'eau (source : EauSeine)

ATOUTS

- un relief peu marqué hors des vallées
- un ensoleillement annuel régulier constituant une ressource énergétique à valoriser

FAIBLESSES

- des contraintes physiques à prendre en compte pour les constructions (inondations, retrait gonflement des argiles, remontée de nappe)
- des contraintes à prendre en compte pour la gestion des eaux pluviales (secteurs aux sols artificialisés ou argileux)
- très faible pluviométrie
- présence de marnières sur les plateaux
- présence de falaises crayeuses générant des zones sensibles au regard de l'urbanisation

ENJEUX MILIEUX PHYSIQUES

- profiter de la présence de l'eau pour valoriser le territoire d'un point du vue touristique et résidentiel
- limiter l'exposition de la population aux risques induits par la forte présence de l'eau et sa géomorphologie induite
- la géographie relativement plane d'EPN constitue un levier pour son développement

2- MILIEU NATUREL

1- LES COMPOSANTES BIOLOGIQUES

Grands ensembles naturels

Le territoire d'Évreux est caractérisé par un relief relativement doux et vallonné sur le plateau, les points hauts ne dépassant pas les 150 mètres, avec pour point bas les vallées de l'Iton, de l'Eure et de l'Avre. Ces dernières sont encaissées dans le plateau et leurs thalwegs se situent aux environs de 60-70 m d'altitude.
La géomorphologie du territoire est à l'origine de quatre grands compartiments paysagers et végétaux :

Les vallées alluviales

Les vallées alluviales de l'Eure et de ses affluents, l'Avre et l'Iton, bénéficient de sols profonds composés d'alluvions récentes (argiles, sables) et d'une bonne réserve utile grâce à la nappe alluviale. Ces conditions sont propices à l'installation de milieux prairiaux. En dehors de la zone d'implantation de la ville d'Évreux, ce sont en effet les prairies permanentes mésophiles qui y dominent, support de l'activité d'élevage bovin. Ces prairies sont souvent bordées de haies arbustives ou arborescentes, plus ou moins diversifiées. Elles sont également parcourues de fossés humides et de petits canaux dérivés, dont les berges sont colonisées par des groupements à grandes herbes diversifiés, voire de boisements ripicoles à Aulne glutineux, Frêne commun et Saule blanc similaires aux ripisylves des cours d'eau principaux. Les prairies permanentes sont de plus en plus souvent remplacées par des cultures artificielles ensemencées ou par des cultures, notamment dans la vallée de l'Eure. Les boisements, exceptés un fin linéaire ripicole, sont peu fréquents dans les vallées.



Orthophotographie couplée au Scan25 de la vallée de l'Eure à Croth (© IGN)

Les coteaux secs

Les côteaux secs sur craie et marnes calcaires correspondent aux versants entre les grandes vallées alluviales et le plateau. Ils étaient traditionnellement utilisés pour l'élevage ovin ou pour des cultures, vignes et vergers. Ces versants bien drainés offrent des conditions écologiques bien différentes de celles des vallées et permettent le développement de communautés végétales mésoxérophiles très diversifiées et notamment des pelouses sèches. Suite à l'abandon de l'agropastoralisme, ces secteurs moins accessibles se sont embroussaillés. Ils évoluent alors vers des boisements thermophiles à Chêne pubescent. Désormais, une partie de ces coteaux font l'objet d'une gestion conservatoire pour maintenir des pelouses diversifiées, refuge de nombreuses espèces rares dans le Nord de la France.

Les reliefs en bordure de plateau

Ces collines situées sur les marges du plateau sont composées de colluvions variées, dont des formations résiduelles à silex. Ce type de géologie ne les rend pas propices au développement agricole, c'est pourquoi l'occupation du sol y est dominée par des forêts. La forêt d'Évreux par exemple forme une vaste zone boisée au Sud-Ouest de la ville d'Évreux, relayée par la forêt de Gravigny et celle du Boulay Morin au Nord-Est, de part et d'autre de la vallée de l'Iton. Plus au Sud, en bordure de vallée de l'Eure, ce sont les forêts de Roseux, d'Ivry, des Moulinards et de Merey qui occupent les reliefs en bordure de plateau, sur les mêmes formations géologiques. Il s'agit de forêts de feuillus caducifoliés dominées par le Chêne sessile avec d'autres essences en mélange comme le Hêtre, le Charme, le Bouleau ou encore des Pins sylvestres. Dans les parcelles de coupes forestières des ourlets forestiers, des ronciers puis des fourrés arbustifs se développent avant la recolonisation des essences forestières.



Orthophotographie couplée au Scan25 de la forêt d'Évreux, au bord du plateau (© IGN)

Le plateau de Saint-André de l'Eure, dit « plaine de Saint-André »

Le plateau est caractérisé par un relief très faible, où les sols limoneux ont permis l'implantation de grandes zones cultivées. Il s'agissait autrefois des petites parcelles « en lanières », qui ont été transformés en openfields de cultures de céréales ou d'oléagineux intensives lors des remembrements. L'espace occupé par les végétations spontanées dans ces milieux est très limité. Les haies, vergers, bosquets boisés et bandes enherbées s'y font de plus en plus rares. D'autres activités occupent de grandes superficies comme le golf d'Évreux avec des pelouses artificielles, ou encore l'aérodrome de Saint-André de l'Eure, avec de grandes étendues de friches herbacées entretenues. Il faut enfin noter la présence ponctuelle de mares, formées en raison de la présence d'une couche pédologique argilo-marneuse qui rend les sols relativement imperméables. Ces mares peuvent abriter des espèces patrimoniales lorsqu'elles ne sont pas trop eutrophisées.



Comparaison du parcellaire de la plaine de Saint-André-de-l'Eure entre 1950-1965 et 2017 (© IGN)

Le plateau du Neubourg

Le plateau du Neubourg se situe au nord ouest d'Evreux, séparé du territoire par l'Iton. Il présente également un paysage d'openfield où les parcelles de blé, d'orge, de colza, de lin ou de betteraves se jouxtent. Les haies et vergers ont peu à peu disparu. Les boisements se limitent aux vallées sèches et aux grandes vallées, laissant le plateau très ouvert.

L'eau n'est présente que sous forme de mares, qui peuvent accueillir une biodiversité riche.

Végétations

Au sein de chacun des grands compartiments géomorphologiques cités précédemment, on trouve différents types de végétations, classés suivant leur physionomie et leur stade d'évolution. En effet, en l'absence d'intervention, la plupart des végétations évoluent vers un stade forestier. On distingue des milieux forestiers, des milieux arbustifs (landes et fourrés), des milieux ouverts (prairies, pelouses, ourlets), des milieux aquatiques, des milieux rupestres et enfin des milieux anthropisés.

Végétations forestières

Les forêts mésophiles du plateau sont dominées par le Chêne sessile (*Quercus petraea*) mélangé à d'autres espèces de feuillus caducifoliés et des conifères. Sur les coteaux mieux drainés des versants du plateau, ce sont des forêts mésoxérophiles de Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) qui les remplacent.

En fond de vallée, sur les sols profonds et hydromorphes, il s'agit généralement de saulaies et de peupleraies riveraines caractérisées par le Saule blanc (*Salix alba*), le Peuplier noir (*Populus nigra*), le Peuplier blanc (*Populus alba*), le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) ou bien des forêts marécageuses d'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*).

Végétations arbustives

Les végétations arbustives correspondent soit à des phases de recolonisation ligneuse de parcelles agricoles ou forestières abandonnées non exploitées, qui s'enrichissent alors progressivement en essences arborées, soit à des végétations entretenues telles que des haies, qui sont, dans ce cas, bloquées au stade arbustif.

Ces fourrés arbustifs mésophiles sont généralement composés de ronces (*Rubus*

spp.), d'Aubépine (*Crataegus monogyna*), de Prunelier (*Prunus spinosa*), de Cornouiller (*Cornus sanguinea*) et de Fusain (*Euonymus europaeus*), avec quelques variations hygrophiles dans les vallées qui se traduisent par l'abondance des Saules, et des variations mésoxérophiles sur les côteaux calcaires.
Des landes acidiphiles à Callune et Bruyère se développent aussi localement sur les terrains secs des vallées et du plateau.

Végétations herbacées
Les milieux herbacés sont très variés, allant des pelouses sèches (couverts herbacés peu denses et souvent ras) aux prairies hydrophiles (surfaces herbacées denses et hautes), en passant par différents types d'ourlets (végétations herbacées de transition des bords de chemins, des lisières de champs et de forêts, …).
Au sein des vallées alluviales, les prairies mésophiles fauchées ou pâturées dominent dans le paysage. Le long des cours d'eau et dans les dépressions, les prairies sont plus fréquemment inondées et ont un cortège floristique plus hygrophile. Des pelouses xérophiles plus ponctuelles existent néanmoins en milieu alluvial, sur les dépôts d'alluvions sableux ou graveleux bien drainés.
De manière générale, les pelouses qui se développent sur les substrats secs comme ces pelouses alluviales xérophiles ou les pelouses des côteaux calcaires, comportent une flore originale riche en espèces annuelles qui comporte souvent des espèces méditerranéennes.

Végétations aquatiques
Les végétations aquatiques et des zones humides sont très diversifiées, particulièrement dans les vallées, mais également dans les petites mares présentes sur le plateau. Les herbiers aquatiques de Potamots et de Renoncules se répartissent entre les eaux vives des cours d'eau et les eaux plus calmes des faciès lentiques et des plans d'eaux, parfois avec des voiles flottants de Callitriche ou de Lentilles d'eau.
En marge de ces milieux aquatiques, sur les berges périodiquement inondées, les végétations amphibies et des mégaphorbiaies prennent le relais. Il peut s'agir des communautés naines hygrophiles des vases exondées, de cressonnières et microphorbiaies, de friches alluviales subnitrophiles, de roselières ou d'autres groupements de grands hélophytes des bords de cours. Localement, on trouve aussi des formations tourbeuses pouvant héberger de petits herbiers à Utriculaires.

Végétations anthropiques
Les zones perturbées par l'agriculture et les aménagements divers sont généralement peu diversifiées et composées d'espèces ubiquistes. On peut, néanmoins, distinguer les communautés d'adventices des cultures, les friches agricoles et les communautés des sols tassés des chemins et zones piétinées.

2- LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX TRANSVERSAUX - PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Préservation du patrimoine naturel

La France dispose d'un ensemble d'outils législatifs et réglementaires relativement complet et a mis en place, au fil des années, des espaces protégés. La préservation du patrimoine naturel passe ainsi par différents moyens : la protection réglementaire (par exemple, les réserves naturelles nationales) ou encore la protection contractuelle (comme Natura 2000). Ces politiques se sont développées très récemment (depuis la loi de protection sur la nature de 1976) et sont engagées pour la plupart par des collectivités.

Sites Natura 2000

La réglementation européenne repose essentiellement sur le Réseau Natura 2000 qui regroupe la Directive « Oiseaux » (du 2 avril 1979) et la Directive « Habitats-Faune-Flore » (du 21 mai 1992), transposées en droit français. Leur but est de préserver, maintenir ou rétablir, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire.

La Directive « Oiseaux » (CE 79/409) désigne un certain nombre d'espèces dont la conservation est jugée prioritaire au plan européen. Au niveau français, l'inventaire des Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) sert de base à la délimitation de sites appelés Zones de Protection Spéciale (ZPS) à l'intérieur desquelles sont contenues les unités fonctionnelles écologiques nécessaires au développement harmonieux de leurs populations : les « habitats d'espèces » (que l'on retrouvera dans la Directive « Habitats »). Ces habitats permettent d'assurer la survie et la reproduction des oiseaux sauvages menacés de disparition, vulnérables à certaines modifications de leurs habitats ou considérés comme rares. La protection des aires de reproduction, de mue, d'hivernage et des zones de relais de migration pour l'ensemble des espèces migratrices est primordiale, et comprend aussi bien des milieux terrestres que marins.

La Directive « Habitats » (CE 92/43) concerne le reste de la faune et de la flore. Elle repose sur une prise en compte non seulement d'espèces mais également de milieux naturels (les « habitats naturels », les éléments de paysage qui, de par leur structure linéaire et continue ou leur rôle de relais, sont essentiels à la migration, à la distribution géographique et à l'échange génétique d'espèces sauvages), dont une liste figure en annexe I de la Directive. Suite à la proposition de Site d'Importance Communautaire (pSIC) transmise par la France à l'U.E., elle conduit à l'établissement des Sites d'Importance Communautaire (SIC) qui permettent la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

L'EPN est concerné par deux sites Natura 2000 désignés au titre de la Directive « Habitat-Faune-Flore », la ZSC FR2300128 « Vallée de l'Eure » et la ZSC FR2400552 « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents », qui représentent une protection contractuelle sur 0,6% du territoire (soit environ 397,4 ha).

Code	Nom de la ZSC	Surface (en ha)	Communes du territoire d'EPN concernees
FR2300128	Vallée de l'Eure	2 697	Arnières-sur-Iton, Boncourt, Le Boulay-Morin, Croth, Épieds, Évreux, Fontaine-sous-Jouy, Garennes-sur-Eure, Irreville, Jouy-sur-Eure, Mesnil-sur-l'Estrée, Muzy, Normanville, Parville, Saint-Vigor
FR2400552	Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents	751	Boncourt

Sites Natura 2000 sur le territoire de l'EPN

- ZSC « Vallée de l'Eure » (FR2300128)

La vallée d'Eure constitue un couloir creusé dans le plateau crétacé du bassin parisien orienté Sud-Nord. Alors que le climat haut normand est de type océanique tempéré, le Sud de la vallée d'Eure se caractérise par un climat d'affinité méridionale. L'orientation de la vallée et le caractère calcicole des pentes permettent une remontée de ces influences méridionales tout le long de la vallée.

Les coteaux des vallées de l'Eure et de l'Iton abritent sur leurs versants des pelouses et bois calcicoles exceptionnels du point de vue du patrimoine naturel. Du fait de leur grand intérêt patrimonial (sites remarquables à Orchidées, nombreuses espèces protégées et rares au niveau régional et national, espèces d'insectes d'intérêt communautaire), ces vallées possèdent un intérêt biogéographique remarquable : certains habitats et espèces, en disjonction d'aire au Sud du site, sont les uniques stations pour l'ensemble de l 'ex Haute-Normandie.

Ces vallées représentent également des corridors pour beaucoup d'espèces dites

méridionales. Les habitats contrastés et originaux qu'elles abritent peuvent constituer les derniers « postes avancés » d'espèces méditerranéennes qui n'atteignent pas la vallée de Seine, mais aussi des habitats d'espèces considérées comme très rares à exceptionnelles.

L'intérêt environnemental du territoire de la vallée de l'Eure et de la vallée de l'Iton repose sur la présence de 11 habitats naturels d'intérêt communautaire, représentant 60% de la superficie totale du site, et de 7 espèces faunistiques de l'annexe II de la Directive « Habitat-Faune-Flore ».

Le site est éclaté, et ne comprend que des bois et pelouses, le milieu interstitiel étant de médiocre qualité (cultures, urbanisation). Toutefois, le maintien de l'ensemble de ces pelouses et bois est nécessaire pour préserver la continuité biologique entre les différents éléments ; il est essentiel à la pérennité et au maintien de la biodiversité de l'ensemble.

Type d'habitat	Code	Nom de l'habitat	État de conservation
Aquatique	3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp.	Cet habitat a DISPARU sur le site de la mare Saint-Lubin depuis 2010. Cette disparition est due à la présence d'espèces exotiques envahissantes sur le site.
Pré-forestiers et forestiers	4030	Landes sèches européennes	MAUVAIS. L'habitat est présent sur le site à Acquigny et Pinterville, et est en mauvais état de conservation du fait de la colonisation par la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) et du boisement de l'habitat.
	9120	Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à *Ilex* et parfois *Taxus*	EXCELLENT. Cet habitat est très localisé sur le site, au niveau de la vallée de l'Iton, sur la commune d'Hondouville.
Pré-forestiers et forestiers	9130	Hêtraies du *Asperulo-Fagetum*	BON. L'habitat est présent sur l'ensemble du site majoritairement en bon état de conservation.
	9180*	**Forêts de pentes, éboulis, ravins du *Tilio-Acerion***	BON. L'habitat est présent localement principalement au nord du site, à Acquigny, ainsi qu'en vallée de l'Iton.
En milieux ouverts	5130	Formations à *Juniperus communis* sur pelouses calcaires	BON. Cet habitat se rencontre sur les versants bien ensoleillés (exposition sud-est), tout au long des coteaux du site, notamment sur les communes de Jouy-sur-Eure, Fontaine-Heudebourg, Caillouet-Orgeville ou Fains.
	6110*	**Pelouses pionnières des dalles calcaires planitiaires et collinéennes**	MAUVAIS. Cet habitat, retrouvé sur l'ensemble des coteaux calcaires des vallées de l'Eure et de l'Iton, est en mauvais état de conservation du fait de l'embroussaillement progressif des milieux ouverts.
	6210*	**Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*site à orchidées remarquables)**	L'habitat est présent de manière localisée sur le site. L'état de conservation est MAUVAIS sur la commune de la Vacherie, et BON sur la commune d'Acquigny.
	6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude	MAUVAIS. A l'échelle du site, 5 ha de cet habitat a disparu. Cet habitat est considéré comme en mauvais état de conservation en raison de fortes pressions anthropiques transformant ou dégradant l'habitat.
Rocheux	**8160***	**Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard**	MAUVAIS. L'habitat n'est présent que de façon ponctuelle sur le site, notamment au nord du site sur les communes d'Acquigny (habitat dégradé) et Heudrevillle-sur-Eure.
	8310	Grottes non-exploitées par le tourisme	BON. 25 grottes à chauves-souris sont situées dans le périmètre du site Natura 2000 de la Vallée de l'Eure.

Habitats (inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitat-Faune-Flore ») dont la conservation justifie la désignation de la ZSC « Vallée de l'Eure »

Code	Nom de l'espèce	Statut	Abondance	Population relative	Degré de conservation	Isolement	Evaluation globale	Répartition sur le site
Lépidoptères (papillons)								
1065	Damier de la Succise *Euphydryas aurinia*	Sédentaire	Rare	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Bonne	Plus de stations connues depuis 1995 sur le site Susceptible de fréquenter les pelouses sèches sur coteaux calcaire (6210)
1078	Ecaille chinée *Euplagia quadripunctaria*	Sédentaire	Commune	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Présente sur l'ensemble du site Connue notamment à Ivry-la-Bataille et Ézy-sur-Eure
Coléoptères (scarabées, …)								
1083	Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*	Sédentaire	Commune	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne	Observé notamment sur les communes d'Evreux, Ezy-sur-Eure, Ivry-la-Bataille, La Croix-Saint-Leufroy et Louviers
Chiroptères (chauves-souris)								
1324	Grand Murin *Myotis myotis*	Sédentaire	Non estimé	Non significative				Rencontré fréquemment dans les cavités du site notamment à Acquigny, Amfreville-sur-Iton, Evreux, Merey, Ivry-la-Bataille et Ezy-sur-Eure
1304	Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*	Sédentaire	Rare	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Dans les grottes notamment à Amfreville-sur-Iton, Evreux, Merey et Ivry-la-Bataille
1321	Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*	Sédentaire	Rare	Non significative				Dans les grottes à Amfreville-sur-Iton, Evreux, Houetteville, Merey et Ezy-sur-Eure
1323	Murin de Bechstein *Myotis bechsteinii*	Sédentaire	Rare	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne	Dans les grottes notamment à Amfreville-sur-Iton, Evreux, Houetteville, la Vacherie et Ezy-sur-Eure Site de swarming important sur la commune d'Arnières-sur-Iton

Espèces (inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitat-Faune-Flore ») dont la conservation justifie la désignation de la ZSC « Vallée de l'Eure »

Les objectifs de développement durable, validés en comité de pilotage du 6 juin 2014, relatifs à l'aménagement du territoire, sont :

- Préserver les habitats naturels du site de toute urbanisation ou modification de gestion de la parcelle ;
- Maîtriser l'urbanisation en périphérie du site en favorisant la préservation des milieux naturels dans les documents d'urbanisme ;
- Mettre en place des corridors écologiques afin d'assurer le déplacement des espèces (trame verte / trame bleue) et encourager la gestion différenciée des bords de route ;
- Assurer la cohérence entre le document d'objectifs, les documents d'urbanisme et autres documents de référence pour l'aménagement du territoire.

- ZSC « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents » (FR2400552)

Situé dans la région Centre, en limite du département de l'Eure, ce site morcelé en 37 zones, s'inscrivant dans une campagne à dominante céréalière, comprend 9 habitats naturels et de 10 espèces faunistiques d'intérêt communautaire.
La vallée de l'Eure et ses affluents constituent un ensemble écologique et paysager remarquable faisant une transition entre la Beauce et la basse vallée de la Seine.
L'intérêt principal du site repose sur des pelouses calcicoles originales riches en orchidées (telle que l'Épipactis brun-rouge), liées aux affleurements calcaires à flanc de coteau. Elles sont souvent associées à des chênaies-charmaies neutrophiles à neutrocalcicoles à flore diversifiée (comme la Scille à deux feuilles et la Doronic à feuilles de plantain).
Quelques boisements alluviaux de fond de vallon en mosaïque avec des mégaphorbiaies sont disséminés le long du site. Certaines de ces zones humides présentent un fort intérêt (présence de Fougère des marais et *Plagiomnium elatum*), même si cet ensemble d'habitats occupe un second plan dans l'ensemble.
Ce site est aussi ponctué de nombreuses mares (forestières, prairiales et en contexte plus rural), accueillant un cortège d'espèces végétales (Myriophylle verticillé, Potamot coloré) et animales faisant l'objet d'une protection réglementaire.Il comprend également une partie de la rivière Eure et 5 grottes à chiroptères.

Type d'habitat	Code	Nom de l'habitat	Degré de conservation
Pré-forestiers et forestiers	4030	Landes sèches européennes du *Calluno-Genistetalia pilosae*	Moyen
	9130	Hêtraies du *Asperulo-Fagetum*	Moyen
	91E0*	**Forêts alluviales résiduelles *Alnion glutinoso incanae***	Moyen
	9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robori-petraeae* ou *Ilici-Fagenion*)	- (représentativité non-significative)
En milieux ouverts	5130	Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires	Moyen
	6110*	**Pelouses rupicoles basiphiles de l'*Alysso-Sedion albi***	- (représentativité non-significative)
	6210*	**Pelouses calcicoles sub-atlantiques méso-xéroclines, *Mesobromion*, et xérophiles, *Xerobromion*, (*site à orchidées remarquables)**	Moyen
	6431	Mégaphorbiaie nitrophile, bordures herbacées nitrophiles humides plus ou moins sous couvert forestier rivulaire	Moyen
	6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude à *Alopecurus pratensis* et *Sanguisorba officinalis*	- (représentativité non-significative)
Rocheux	8310	Grottes à chauves-souris, non-exploitées par le tourisme	Moyen

Habitats dont la conservation justifie la désignation de la ZSC « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents »

Code	Nom de l'espèce	Statut	Abondance	Population relative	Degré de conservation	Isolement	Evaluation globale
Odonates (libellules, demoiselles)							
1044	Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale*	Sédentaire	Non estimé	Non significative			
Amphibiens							
1193	Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata*			Non significative			
1166	Triton crêté *Triturus cristatus*	Sédentaire	Non estimé (0-22 individus)	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
Poissons							
1134	Bouvière *Rhodeus amarus*	Sédentaire	Non estimé	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
1149	Loche de rivière *Cobitis taenia*	Sédentaire	Non estimé	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
Chiroptères (chauves-souris)							
1324	Grand Murin *Myotis myotis*	Sédentaire	Non estimé (0-15 individus)	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
1304	Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*	Hivernage	Non estimé (0-1 individu)	Non significative			
1321	Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*	Hivernage	Non estimé (40-50 individus)	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1323	Murin de Bechstein *Myotis bechsteinii*	Hivernage	Non estimé (0-2 individus)	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
1303	Petit Rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*	Hivernage	Non estimé (0-1 individu)	Non significative			

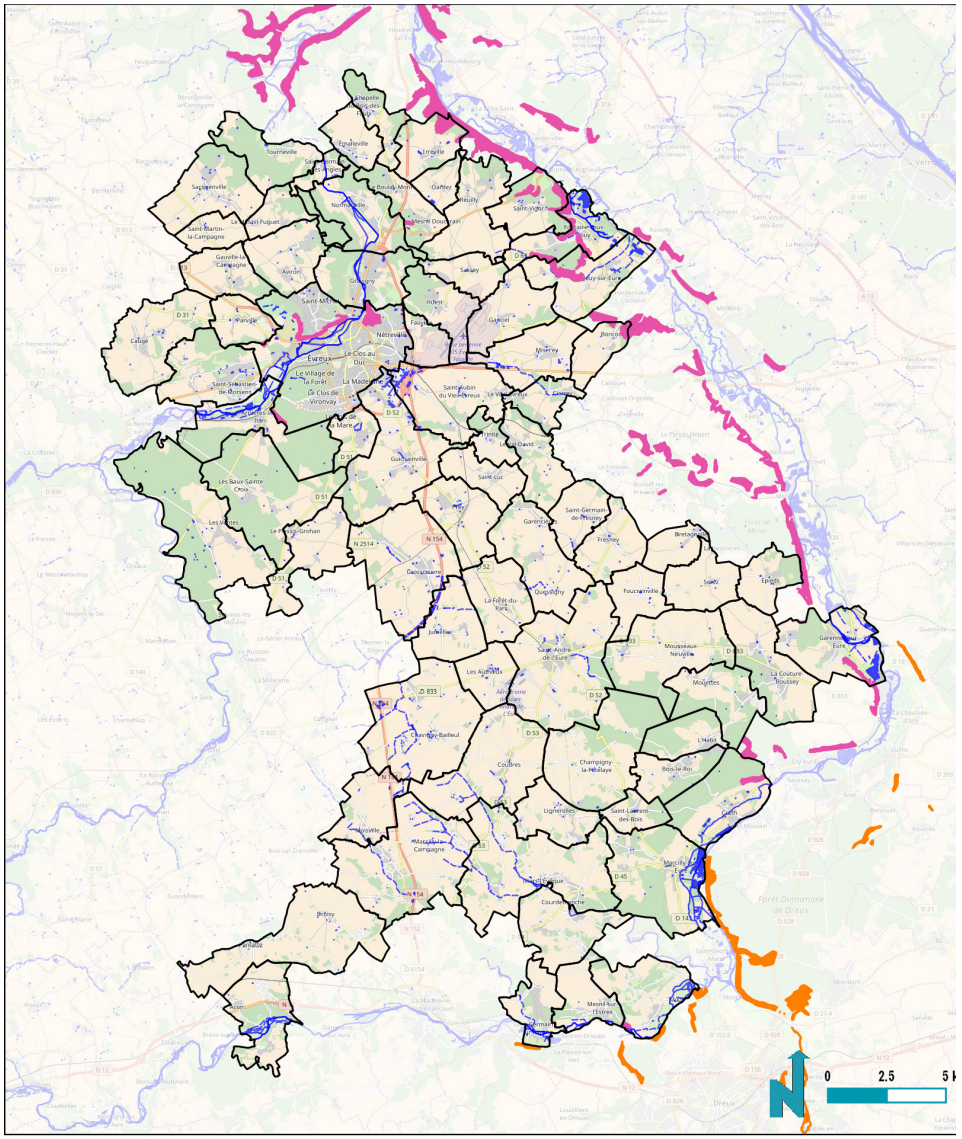
Espèces dont la conservation justifie la désignation de la ZSC « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents »

Les objectifs de gestion durable définis au DOCOB sont :

Objectifs	Habitats naturels et espèces concernés
Les coteaux calcaires	
I. Maintenir les pelouses existantes ouvertes (limiter l'avancée naturelle du boisement et limiter la concurrence des graminées) en respectant les fourrés de Genévrier et en maintenant une diversité des milieux	6210 - Pelouses calcaires prioritaires (sites d'Orchidées remarquables) ou non (pelouses très sèches, sèches, à embroussaillées) 6110 - Pelouses crassulescentes sur dalles rocheuses 5130 - Fourrés de Genévriers
II. Favoriser le retour à un milieu ouvert dans les zones enfrichées en respectant les fourrés de Genévrier	
III. Limiter le moto cross sauvage	
IV. Éliminer les décharges et contrôler la progression des déchets sur le milieu	
V. Favoriser la diversité des essences spontanées (notamment bouquets de Genévrier)	
VI. Exploiter de manière raisonnée le milieu boisé	9130 - Hêtraie - Chênaie
VII. Conserver les lieux d'hivernage et leur qualité	8310 - Grottes non exploitées par le tourisme 1324 - Grand Murin 1304 - Grand Rhinolophe 1323 - Vespertilion de Bechstein 1321 - Murin à oreilles échancrées 1303 - Petit Rhinolophe
Sur coteaux à argiles à silex	
VIII. Maintenir les landes existantes ouvertes (limiter l'avancée naturelle du boisement)	4030 - Landes sèches
IX. Favoriser le retour à un milieu ouvert dans les zones en cours de boisement	
Les fonds de vallons humides	
X. Maintenir les prairies existantes ouvertes (limiter l'avancée naturelle du boisement) Limiter la modification de l'habitat Limiter la modification des caractéristiques du sol	6510 - Prairies de fauche 6430 - Mégaphorbiaies
XI. Favoriser le retour à un milieu ouvert dans les zones enfrichées	
XII. Favoriser des éclaircies dans les zones boisées trop ombragées	
Les fonds de vallons humides	
XIII. Préserver cet habitat au cours de travaux forestiers ou d'entretien des fossés	6430 - Lisières humides à grandes herbes 6430 - Mégaphorbiaies
XIV. Préserver ces lisières des traitements agricoles lorsqu'elles se trouvent en contact de champs cultivés	
XV. Conserver / Restaurer le mélange associant les essences spontanées	91EO - Forêt alluviale « Aulnaie-frênaie »
XVI. Exploiter de manière raisonnée le milieu boisé	
XVII. Conserver les habitats associés	
XVIII. Entretenir / Restaurer les milieux aquatiques et semi-aquatiques	1166 - Triton crêté 1193 - Sonneur à ventre jaune 1149 - Loche de rivière
XIX. Entretenir / Restaurer un environnement favorable à proximité des points d'eau	
XX. Maintien de la qualité physico-chimique des cours d'eau	

Objectifs de gestion durable de la ZSC «Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents»

Localisation des sites Natura 2000 sur et en limite du territoire de l'EPN



Limites communales de la Communauté d'Agglomération d'Évreux Portes de Normandie
Réseau hydrographique

Zone Natura 2000 : ZSC (Zone Spéciale de Conservation)

Vallée de l'Eure
Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents

NATURALIA
CONSULTANTS EN ENVIRONNEMENT

ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

NATURALIA - Mai 2018 / Cartographe : HM / Fond de carte : Open Street Map / Données : INPN, DREAL, BD Topo, EPN

Espaces naturels protégés

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

Pris par les préfets de département, les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) se basent sur l'avis de la commission départementale des sites. Ils ont pour objectif, la protection des biotopes nécessaires à l'alimentation, la reproduction, le repos ou la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi.
Réglementé par le décret (n 77-1295) du 25 novembre 1977, pris pour l'application des mesures liées à la protection des espèces prévues par la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature : ces dispositions sont codifiées aux articles R.411-15 à R.411-17 et R.415-1 du Code de l'Environnement. Il existe, en outre, une circulaire n 90-95 du 27 juillet 1990 relative à la protection des biotopes nécessaires aux espèces vivant dans les milieux aquatiques.
Les APPB ne comportent pas de mesures de gestion mais consistent essentiellement en une interdiction d'actions ou d'activités pouvant nuire à l'objectif de conservation du ou des biotope(s) et qui sont susceptibles d'être contrôlées par l'ensemble des services de police de l'État. Ils représentent donc des outils de protection forte, pouvant de plus être mobilisés rapidement (la procédure de création peut être de courte durée s'il n'y a pas d'opposition manifeste).

L'EPN est concerné par un seul APPB « Forêt communale d'Évreux » (FR3800050) désigné du fait de la présence de la seule station en ex Haute-Normandie de l'Airelle rouge (*Vaccinium vitis-idea*), espèce végétale protégée au niveau régional.
A noter que grâce à la gestion du massif forestier par l'Office National des Forêts et la ville d'Évreux, la station (s'étendant sur 5 300 m²) s'est développée au point de sortir du périmètre défini par l'APPPB (CSRPN de Normandie 2017). Dans le cadre des mesures compensatoires liées à la Déviation Sud-Ouest d'Evreux, la DREAL a réalisé des travaux afin d'agrandir le périmètre de l'APPB. Un dossier a été transmis aux instances en charge de la validation de la demande.

Forêt de Protection

Le classement en Forêt de Protection crée une servitude nationale d'urbanisme et soumet le boisement à un régime forestier spécial qui entraîne une restriction de la jouissance du droit de propriété. L'effet juridique majeur de ce classement est l'interdiction de tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation ou la protection des boisements (art. L. 412-2 Code Forestier). Tout défrichement et implantation d'infrastructure publique ou privée y est notamment interdit. Il s'agit de l'outil juridique le plus contraignant pour la protection des forêts. Il a notamment pour objectifs de :
- assurer la conservation des forêts reconnues nécessaires au maintien des terres sur les montagnes et sur les pentes, à la défense contre les avalanches, les érosions et les envahissements des eaux et des sables
- protéger les bois et forêts situés à la périphérie des grandes agglomérations, ainsi que dans les zones où leur maintien s'impose, soit pour des raisons écologiques, soit pour le bien-être de la population

L'EPN comprend une Forêt de Protection qui couvre à elle-seule environ 3,3% du territoire.

Code	Nom du Site Inscrit ou Classe	Surface (en ha)	Communes du territoire d'EPN concernees
FP003	La forêt d'Évreux et ses massifs périphériques	2 184	Angerville-la-Campagne, Arnières-sur-Iton, Aviron, Les Baux-Sainte-Croix, Le Boulay-Morin, Évreux, Gauville-la-Campagne, Gravigny, Huest, Normanville, Parville, Reuilly, Saint-Germain-des-Angles, Saint-Sébastien-de-Morsent, Sassey

Forêt de Protection sur le territoire de l'EPN

- FP « La forêt d'Évreux et ses massifs périphériques » (FP003)
Les massifs forestiers classés sont sur les pentes inclinées vers la vallée de l'Iton. Ils comprennent : le massif de la Madeleine et la forêt d'Évreux, au Sud de la ville d'Évreux ; la forêt de Gravigny, la forêt de Saint-Nicolas, la forêt du Boulay-Morin et le bois des Vitres, à l'Est et au Nord-Est de la ville ; le bois du Roi, le bois Verdier et le Bois de Saint-Michel, à l'Ouest de la ville.
C'est une forêt périurbaine de proximité représentant les seuls espaces naturels de l'agglomération ébroïcienne ouverts au public : procurant des paysages remarquables, améliorant la qualité du cadre de vie et structurant certains quartiers

au sein de l'agglomération, accueillant le public pour des activités pédagogiques et sportives, maintenant et améliorant la qualité des eaux, protégeant une richesse écologique importante, protégeant les coteaux et les pentes contre le ruissellement, les érosions, les éboulements, …
Or, elle est de plus en plus vulnérable à l'urbanisation croissante, à l'extension prévisible de l'agglomération et à la pression foncière, notamment sur les massifs forestiers situés sur les plateaux inclus dans la périphérie de l'agglomération.

Sites Classé et Sites Inscrits

La loi sur la protection des sites prévoit deux niveaux de protection, l'inscription et le classement. Ce dispositif est codifié par les articles L.341-1 à L.341-22 du Code de l'Environnement. La mise en œuvre de cette législation relève de la responsabilité de l'État. Toutefois, la procédure peut être initiée par la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS), des associations, des élus ou encore des propriétaires fonciers. Les sites inscrits et classés visent à préserver des lieux ayant un caractère exceptionnel d'un point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Les **Sites Inscrits** : L'inscription d'un site joue plus un rôle d'alerte auprès des pouvoirs publics. Des activités comme le camping, l'installation de village vacances ou la publicité sont interdite dans les agglomérations bénéficiant de cette mesure, sauf dérogation. Pour toute modification du site, les maîtres d'ouvrages ont l'obligation d'informer l'administration quatre mois au moins avant le début des travaux. L'Architecte des bâtiments de France émet un avis simple.

Les **Sites Classés** : Le classement est une protection plus forte que l'inscription, elle correspond à la volonté stricte de maintenir en l'état le site. Tous travaux susceptibles de modifier l'aspect ou l'état d'un site classé sont soumis à une autorisation spéciale (art. L.341-10), délivrée, en fonction de la nature des travaux, soit par le préfet, soit par le ministre chargé des sites après consultation de la commission départementale, préalablement à la délivrance des autorisations de droit commun.

Le territoire de l'EPN est concerné par de nombreux Sites Classés et Inscrits. Parmi ceux-ci, 8 Sites Classés et 2 Sites Inscrits correspondent (au moins pour partie) à des éléments du patrimoine naturels :

CODE	NOM DU SITE INSCRIT OU CLASSE	Date	COMMUNES DU TERRITOIRE D'EPN CONCERNEES
SC	L'église, le cimetière de Saint-Germain-de-Fresney	28/05/1926	Saint-Germain-de-Fresney
SC	L'église, porche et muret du cimetière	16/04/1936	Reuilly
SC	Le boulevard Chambeaudouin et l'allée des Soupirs avec leurs arbres à Evreux, à l'exception de la rangée méridionale des tilleuls du boulevard Chambaudoin dans la partie entre la rue de la harpe et la rue du Barry (abrogation partielle par décret du 07/03/1949).	15/04/1937	Evreux
SC	Maison 1 rue de l'Echiquier (demande de levée de protection en cours)	27/05/1926	Evreux
SC	Chêne au lieu-dit "La Loge" (abattu)	25/05/1926	Aviron
SC	La place Saint-Taurin avec ses arbres à Evreux	20/10/1937	Evreux
SC	Le Chêne dit "Les sept frères" dans la forêt d'Evreux aux Ventes	02/02/1932	Les Ventes
SC	Le jardin de l'Evêché	27/05/1926	Evreux
SC	Le domaine du château	15/11/1999	Miserey
SC	Site de l'Abbaye de Breuil Benoît	17/06/1975	Marcilly-sur-Eure
SC	La vallée du Sec-Iton	30/07/2013	Les Ventes
SI	La vallée de l'Eure	13/10/1972	Croth, Marcilly-sur-Eure
SI	La plaine de Cocherel	16/08/1977	Fontenay-sous-Jouy, Jouy-sur-Eure

Sites Inscrits et Classés relatif à des éléments naturels sur le territoire de l'EPN

Protection par maîtrise foncières

- Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Institués par la loi du 31 décembre 1976, ces ENS sont régies par le Code de l'Urbanisme. L'Espace Naturel Sensible (ENS) est un site naturel qui présente un fort intérêt biologique et paysager. Il est fragile et souvent menacé et de ce fait doit être préservé.
Pour se faire, le Conseil Départemental réalise leur acquisition foncière ou par la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics. On distingue les sites départementaux, gérés par le Conseil Général (et propriété du Conseil Général), et les sites locaux, gérés par des communes, des communautés de communes ou des associations.
« Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L.110, le département est compétent pour

élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. (...). »

Sur les 53 Espaces Naturels Sensibles que compte le département de l'Eure (CD27), le territoire de l'EPN comprend 5 ENS liés au coteaux calcaires ou aux boisements, 3 d'entre eux se situant sur la commune d'Évreux.
Par ailleurs, un projet de classement de l'aérodrome de Saint-André en ENS est actuellement à l'étude (CEN HN 2017).

	Nom du site	Communes	Surface (ha)
Plateaux	La plaine de Saint-André	Les Authieux, Saint-André-de-l'Eure	107
	Les mares de Berniencourt	Le Val-David	0,15
	Le vallon de St-Christophe	Dardez, Reuilly	10
	Gisacum	Le Vieil-Evreux, La Trinité	13
Coteaux calcaires	Les côtes de l'Estrée	Muzy	4
	Les coteaux d'Evreux	Gravigny, Evreux	575
	Les côtes pelées	Jouy-sur-Eure	4,5
Forêts	Le bois de la Ronce	Jouy-sur-Eure, Fontenay-sous-Jouy	146
Zones humides	Le Moulin de la Côte	Saint-Vigor	3

Espaces Naturels Sensibles sur le territoire de l'EPN

La liste et le descritif sont tirés du document schéma Eure nature sensible - objectif 2030.

Sur le territoire EPN, 9 sites sont classés ENS dont 4 en tant que plateaux (la plaine de Saint-André, les mares de Berniencourt, le vallon de St-Christophe et Gisacum), 3 en tant que coteux calcaires (les côtes de l'Estrée, les coteaux d'Evreux et les côtes pelées), 1 en tant que forêt (le bois de la Ronce) et 1 zone humide (le Moulin de la Côte).

- Sites gérés par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)

Les Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN) contribuent à mieux connaître, préserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel et paysager notamment par la maîtrise foncière. Ils interviennent aussi par la maîtrise d'usage au moyen de conventions de gestion principalement.
Les Conservatoires s'appuient souvent sur la protection réglementaire (Parc National, Réserves Naturelles, Espace Naturel Sensible, Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope). En dehors de toute prérogative réglementaire, les sites gérés par les CEN correspondent aux catégories IV (Aire de gestion des habitats ou des espèces) et V (Paysage protégé) de l'UICN.

On dénombre 7 sites gérés par le CEN au sein du territoire de l'EPN. Ils correspondent pour l'essentiel à des ENS.
Le descriptif des sites est tiré sur le site internet des CEN de Normandie et des différents plans de gestion fournis par le CEN.

Code	Nom du Site CEN	Surface (en ha)	Communes du territoire d'EPN concernees
CENHNO004	Carrière de Bapeaume	< 1	Arnières-sur-Iton
CENHNO008	Cavité du Pavillon de Chasse	< 1	Sacquenville
CENHNO048	Le Moulin de la Côte	3	Saint-Vigor
CENHNO056	Les Coteaux d'Évreux	54	Le Boulay-Morin, Évreux
CENHNO062	Les Côtes de l'Estrée	3	Muzy
CENHNO063	Les Côtes Pelées	4	Jouy-sur-Eure
CENHNO073	Site archéologique du Vieil Évreux	11	La Trinité, Le Vieil-Évreux

Sites gérés par le CEN sur le territoire de l'EPN

- Sites CEN « Carrière de Bapeaume » (CENHNO004) et « Cavité du Pavillon de Chasse » (CENHNO008)

Grottes faisant l'objet d'une gestion par le CEN du fait de la présence de chauves-souris en gîte (l'ensemble des espèces étant protégées).

- Site CEN « Le Moulin de la Côte » (CENHNO048)

Le site du Moulin de la Côte, d'une surface de 3,2 hectares, est une zone humide située en vallée d'Eure, à l'Est d'Évreux.
Anciennement propriété de la ville de Paris depuis le XX^{ème} siècle, la commune achète le site en 2008 dans un objectif de préservation et de valorisation du patrimoine naturel.
Il présente une mosaïque de végétations herbacées typiques des zones humides composées de prairies, mégaphorbiaies ou roselières. La gestion menée par le Conservatoire vise à entretenir les prairies par pâturage (bovin, équin) et à lutter contre les Orties.
180 espèces végétales y ont été recensées, dont 4 espèces considérées comme patrimoniales pour la région (la Berle dressée, la Cardamine amère, l'Ornithogale en ombelle et le Pigamon jaune), celles-ci étant pour leur majorité liées à la présence d'un sol humide.
Concernant la faune, 59 espèces d'oiseaux ont été recensées, dont 28 nicheuses sur le site, avec la présence de 9 espèces patrimoniales. Pour l'entomofaune, l'intérêt principal du site porte sur le cortège d'odonates (20 espèces recensées dont 5 espèces patrimoniales, notamment l'Agrion de Mercure, le Gomphe vulgaire et le Gomphe à pinces).

- Site CEN « Les Coteaux d'Évreux » (CENHNO056)

D'une surface de 54,29 hectares, les Coteaux d'Évreux sont localisés dans la vallée de l'Iton, sur les communes d'Évreux et du Boulay-Morin. Cinq entités géographiques, de pentes et d'expositions variées, forment des îlots de nature enclavés dans l'agglomération, dont deux coteaux principaux : Saint-Michel (18 ha) et Nétreville (17 ha), situés en plein cœur de la ville.
Ces coteaux sont formés d'une mosaïque de pelouses sèches, fourrés et boisements calcicoles reconnus au niveau européen, abritant des espèces remarquables, parfois montagnardes ou méridionales. En revanche, en raison de la forte fréquentation du site et des nombreux usages passés ou récents, ces coteaux sont marqués par l'empreinte humaine (présence de végétations rudérales nitrophiles, d'espèces exotiques envahissantes, …).
Sur ce site, 429 espèces végétales ont été recensées dont 64 espèces considérées comme patrimoniales pour la région, celles-ci étant pour la majorité liées à la présence d'un sol calcaire et relativement sec, sur pelouses ou milieux pionniers. L'une d'entre elles (l'Alisier de Fontainebleau - *Sorbus latifolia*) représente un enjeu fort pour le site puisqu'il s'agirait de la 3ème localité connue à ce jour en ex Haute-Normandie.
Le cortège d'insectes est aussi dominé par les espèces de milieux chauds et secs. 50 espèces de rhopalocères et 4 zygènes ont été recensés dont 9 espèces patrimoniales. 28 espèces d'orthoptères dont 7 patrimoniales ont également été inventoriées.
L'intérêt du site porte aussi sur la conservation des reptiles car 8 espèces sont présentes dont 4 patrimoniales. Concernant l'avifaune, on y comptabilise 71 espèces dont 58 nicheuses sur le site et 12 espèces patrimoniales. Notons aussi la présence de cavités sur le site accueillant en hibernation 8 espèces de chauves-souris, dont 3 patrimoniales.
Les opérations de gestion consistent essentiellement à restaurer et maintenir l'ouverture des pelouses calcicoles sèches et rétablir des connexions entre elles. Ces opérations (débroussaillage, pâturage ovin) sont prises en charge depuis 2004 par la Ville d'Évreux.

- Site CEN « Les Côtes de l'Estrée » (CENHNO062)

Les Côtes de l'Estrée sont constituées d'un ensemble d'éléments forestiers, de manteaux, d'ourlets et de pelouses sèches. Ces dernières, particulièrement intéressantes, offrent une richesse botanique et entomologique exceptionnelle. La végétation est caractérisée par la présence de plantes xérophiles adaptées aux conditions stationnelles. Ces espèces supportent en effet des conditions climatiques particulières qui font des pelouses sèches des milieux riches en espèces rares pour l' ex Haute-Normandie.
Comme d'autres sites du Sud-Est de l'Eure (Ezy-sur-Eure, Ménilles…), le site de Muzy bénéficie de conditions biogéographiques exceptionnelles pour la région. En effet, il présente des affinités continentales dans un domaine atlantique.
Sur ce site, 264 espèces végétales ont été recensées dont 44 espèces considérées comme patrimoniales pour la région. Parmi ces espèces, on note trois espèces végétales protégées au niveau régional. Il s'agit de la Bugrane naine (*Ononis pusilla*), de l'Epipactis brun-rouge (*Epipactis atrorubens*) et de l'Ophrys bourdon (*Ophrys fuciflora*).
Concernant la faune, ont été recensées : 62 espèces d'oiseaux (dont 41 nicheuses sur le site et 8 espèces patrimoniales, comme la Fauvette babillarde et la Mésange

huppée), 44 espèces de rhopalocères (soit environ 56% des espèces de la région, dont 5 patrimoniales telles que le Mercure), 5 zygènes (dont 1 considérée comme patrimoniale : la Zygène diaphane), 19 hétérocères (dont 3 patrimoniales : le Cossus gâte-bois, la Phalène ornée et la Noctuelle jaunâtre) et 24 orthoptères (soit près de 43% des espèces présentes en ex Haute-Normandie, dont 6 prioritaires en termes de conservation, notamment le Phasme de France et l'Ephippigère des vignes).

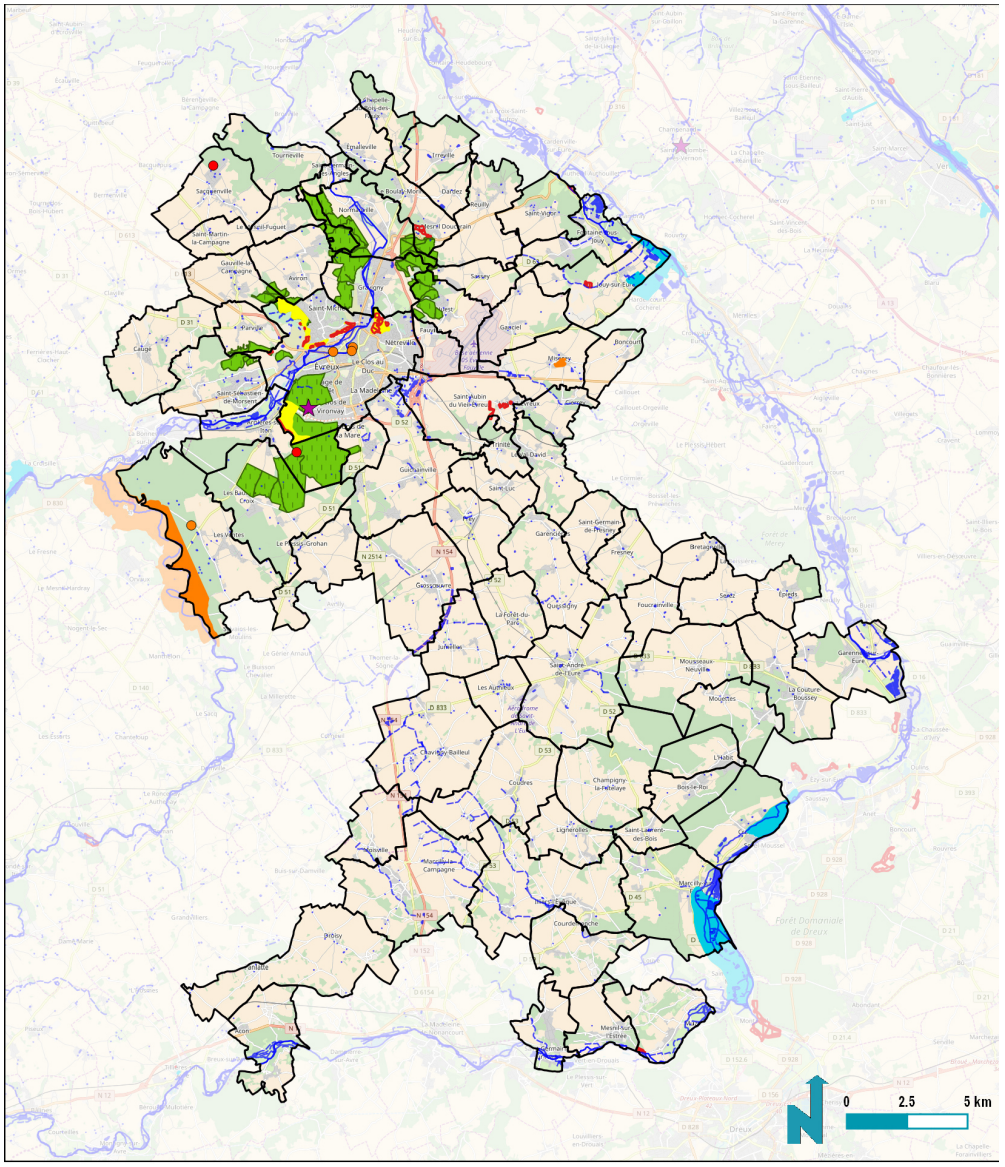
- Site CEN « Les Côtes Pelées » (CENHNO063)

D'une surface de 4,42 ha, ce site privé est localisé dans la vallée de l'Eure entre Chambray et Ménilles, sur le versant d'un vallon sec aboutissant dans la Vallée de l'Eure. Orienté plein Sud, il est principalement composé de pelouses calcicoles à Genévriers, d'ourlets à Brachypode et de fruticées.
Sur ce site, 172 espèces végétales ont été recensées dont 30 espèces considérées comme patrimoniales pour la région, celles-ci étant pour leur majorité liées à la présence d'un sol calcaire et sec, sur pelouses. Soulignons la présence de l'Alisier de Fontainebleau (*Sorbus latifolia*) qui représente un enjeu fort pour le site puisqu'il s'agirait de la 3ème localité connue à ce jour en ex Haute-Normandie.
Le cortège d'insectes est aussi dominé par les espèces de milieux chauds et secs. 30 espèces de rhopalocères ont été recensées dont 4 espèces patrimoniales et 20 espèces d'orthoptères dont 7 patrimoniales. L'intérêt du site porte aussi sur la conservation des reptiles car 4 espèces sont présentes dont 3 patrimoniales. Concernant l'avifaune, on y comptabilise 40 espèces dont 27 nicheuses sur le site et 4 espèces patrimoniales.
En convention de gestion depuis 2010, le Conservatoire a entrepris de nombreux travaux et aménagements (pose de clôtures et de panneau, débroussaillage). Le site fait aujourd'hui l'objet d'un pâturage assuré par le propriétaire.

-Site CEN « Site archéologique du Vieil Évreux » (CENHNO073)

Situé sur le plateau agricole à l'Est d'Évreux, le site archéologique est séparé en 7 entités distinctes, totalisant une surface de 9,89 ha. Sur ce site s'élevait il y a 2 000 ans un complexe religieux considérable. Depuis 2002, le Département de l'Eure en a fait un lieu de connaissance et de valorisation archéologique ouvert au public, ainsi qu'une vitrine de pratiques écologiquement responsables.
Le Conservatoire apporte ses compétences techniques et scientifiques pour l'entretien des réserves archéologiques, principalement avec la mise en place d'un pâturage ovin (avec le troupeau départemental), d'un fauchage tardif et avec le maintien de zones refuges non gérées. Les milieux et la végétation sont peu variés et homogènes (des prairies pour l'essentiel du site). Toutefois, quelques parcelles et une mare accueillent une biodiversité plus riche et patrimoniale. En outre, un espace conservatoire en faveur des plantes messicoles a été créé.

Localisation des espaces naturels protégés sur le territoire de l'EPN



- Limites communales de la Communauté d'Agglomération d'Évreux Portes de Normandie
- Réseau hydrographique
- APPB (Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope) : "Forêt communale d'Evreux"
- Forêt de protection : "La Forêt d'Evreux et ses massifs périphériques"
- Sites Classés
- Sites Inscrits
- ENS (Espaces Naturels Sensibles)
- Sites CEN (sites gérés par le Conservatoire d'Espaces Naturels)

NATURALIA - Mai 2018 / Cartographe : HM / Fond de carte : Open Street Map / Données : INPN, DREAL, CEN, BD Topo, EPN

Périmètres d'inventaires

Les zones d'inventaires n'introduisent pas un régime de protection réglementaire particulier. Elles identifient les territoires dont l'intérêt écologique est reconnu. Il s'agit de sites dont la localisation et la justification sont officiellement portées à la connaissance du public, afin qu'il en soit tenu compte dans tout projet pouvant porter atteinte aux milieux et aux espèces qu'ils abritent.

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont un inventaire scientifique national établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère chargé de l'Environnement afin de constituer un outil de connaissance du patrimoine naturel de la France. Ainsi, elles correspondent à « une portion de territoire particulièrement intéressante sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional ».

Bien que l'inventaire ne constitue pas une mesure de protection juridique directe, ce classement implique sa prise en compte par les documents d'urbanisme et les études d'impact. En effet, les ZNIEFF indiquent la présence d'habitats naturels et identifient les espèces remarquables ou protégées par la loi.

Il existe deux types de ZNIEFF :

Les ZNIEFF de type I sont des secteurs de superficie limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'association d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.

Les ZNIEFF de type II sont de vastes ensembles naturels riches et peu modifiés par l'Homme, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

La Communauté d'Agglomération d'Évreux Porte de Normandie comprend 65 ZNIEFF de type I et 5 ZNIEFF de type II qui couvrent environ 22% de son territoire.

CODE	NOM DE LA ZNIEFF DE TYPE I	SURFACE (EN HA)	COMMUNES DU TERRITOIRE D'EPN CONCERNEES
230000269	Les jardins	10	Tourneville
230000315	Les Roches	2	Tourneville
230000860	Les bords de l'Eure à Croth face à la Malignerie	12	Croth
230004506	Les bois humides de la Fontaine et du Homme à Fontaine-sous-Jouy	84	Fontaine-sous-Jouy
230004507	Le bois des Plaisirs, le bois de Vaux, la vallée Coqueline	374	Boncourt, Jouy-sur-Eure
230009113	La vallée de l'Eure de Crèvecoeur à Saint-Vigor	146	Saint-Vigor
230009117	La côte Beaumé	146	Reuilly, Saint-Vigor
230009118	Le bois du Fils, le bois Hion	264	Irreville
230009119	Les bois des prés et des Maladreries à Jouy-sur-Eure	46	Jouy-sur-Eure
230009120	Les coteaux des Traquecins	30	Fontaine-sous-Jouy, Saint-Vigor
230009123	Les Grandes Côtes	59	Fontaine-sous-Jouy, Jouy-sur-Eure
230009132	Les coteaux de Garennes-sur-Eure à Ivry-la-Bataille	63	Garennes-sur-Eure
230009135	La forêt du Puits des forges, la croix des Vignes	112	Croth, Mouettes
230009137	Les bois des Baux, le Grand Gué	128	Marcilly-sur-Eure
230009140	Le bois du Mesnil - la côte de l'Estrée	89	Mesnil-sur-l'Estrée, Muzy
230009141	Le bois de Monthuley	64	Mesnil-sur-l'Estrée, Saint-Germain-sur-Avre
230009144	Le bois de Breux	129	Acon
230009145	La côte du Voisinet	62	Acon
230009149	La côte Saint-Sauveur et le bois de Saint-Michel	223	Aviron, Évreux, Gauville-la-Campagne
230009150	Le bois de Morsent - la vallée de Morand	529	Caugé, Évreux, Parville, Saint-Sébastien-de-Morsent
230009151	La côte de Cativet	63	Arnières-sur-Iton, Saint-Sébastien-de-Morsent
230009198	La croix de la Folie	0	Saint-Germain-de-Fresney
230009199	La Bonne Mare	0	Épieds
230015413	La forêt d'Évreux, le côteau de Navarre, la route Polier	14	Évreux
230015804	La côte Bigot	28	Épieds
230015806	Les Coutumelles	17	Croth
230016039	Mérilles ou les coteaux des Londaines, la côte aux Chelots	43	Fontaine-sous-Jouy, Saint-Vigor
230030128	La mare de Gerel	0	Le Plessis-Grohan
230030131	La mare de la Villeneuve	0	Les Ventes
230030132	La mare de la Trigale	0	Les Ventes
230030135	La mare de l'Artuchon	0	Saint-Vigor
230030136	La mare de Bérou	0	Guichainville
230030137	La mare du Haroy	0	Les Ventes
230030138	La mare de Saint-Germain-de-Fresney	0	Saint-Germain-de-Fresney
230030154	La mare du Petit Bout	0	Les Ventes
230030159	La mare des Ardennes	0	Chavigny-Bailleul

230030167	La mare de la Vallée du Parc	0	La Forêt-du-Parc
230030172	La mare des Eprevanches	0	La Chapelle-du-Bois-des-Faulx
230030173	La mare des Faubourgs	0	La Chapelle-du-Bois-des-Faulx
230030174	La mare de Bromeni	0	La Chapelle-du-Bois-des-Faulx
230030177	La mare des Hauts Bois	0	Les Ventes
230030181	La mare du bois de Cierrey	0	Cierrey
230030182	La mare de la Bourgogne	0	Sacquenville
230030184	La mare du Brun	0	Jumelles
230030185	La mare du Buisson	0	Marcilly-la-Campagne
230030186	La mare de Cerissy	0	Gauciel
230030688	Le cours de l'Iton de Normanville au moulin Heulin	8	Normanville, Saint-Germain-des-Angles, Tourneville
230030689	Les vallées à Tourneville	24	Saint-Germain-des-Angles, Tourneville
230030690	Le coteau de la Verderie	5	Gravigny
230030691	La carrière du bois des Vignes	0	Huest
230030694	Le vallon de la Vallée Trempée	44	Arnières-sur-Iton, Évreux
230030695	Les côtes des Longs Champs et le Sec Iton	20	Les Ventes
230030924	L'Ermitage, la gravière et les abords de l'ancienne voie ferrée à Garenne-sur-Eure	6	Garennes-sur-Eure
230030925	Le bois du Mottay à Croth	11	Croth
230030930	Les anciennes gravières et les friches herbeuses de la vallée René à Jouy-sur-Eure	12	Jouy-sur-Eure
230030943	La mare communale de la Villeneuve	0	Les Ventes
230030944	La pelouse et la prairie près du réservoir	1	Normanville
230030945	Les pelouses du Buc et de la vallée Masson	0	Saint-Germain-des-Angles
230030947	Les pelouses et les boisements de la vallée du Mesnil	28	Le Boulay-Morin, Normanville
230030948	La Fosse aux Dames	1	Les Ventes
230030949	Les coteaux d'Argence-Censurière à Nétreville	37	Évreux
230030957	Le bois de Garennes-sur-Eure	1	Garennes-sur-Eure
230031029	La côte du bois de la Foye	4	Saint-Vigor
230031170	L'aérodrome de Saint-André de l'Eure	93	Les Authieux, Saint-André-de-l'Eure
230031175	Le bourbier à Muzy	45	Muzy

ZNIEFF de type I sur le territoire de l'EPN

Code	Nom de la ZNIEFF de type II	Surface (en ha)	Communes du territoire d'EPN concernees
230000816	La forêt d'Évreux	6 217	Angerville-la-Campagne, Arnières-sur-Iton, Les Baux-Sainte-Croix, Évreux, Grossœuvre, Guichainville, Le Plessis-Grohan, Les Ventes
230000825	La forêt d'Ivry	3 701	Bois-le-Roi, Champigny-la-Futelaye, Courdemanche, La Couture-Boussey, Croth, Garennes-sur-Eure, L'Habit, Illiers-l'Évêque, Marcilly-sur-Eure, Mouettes, Mousseaux-Neuville, Saint-André-de-l'Eure, Saint-Laurent-des-Bois
230009110	La vallée de l'Eure d'Acquigny à Ménilles, la basse vallée de l'Iton	19 497	Aviron, Boncourt, Le Boulay-Morin, La Chapelle-du-Bois-des-Faulx, Dardez, Émalleville, Évreux, Fontaine-sous-Jouy, Gauciel, Gravigny, Huest, Irreville, Jouy-sur-Eure, Le Mesnil-Fuguet, Miserey, Normanville, Reuilly, Sacquenville, Saint-Germain-des-Angles, Saint-Vigor, Sassey, Tourneville
230009125	Le bois de Garennes, la forêt de Merey, le Val David	2 870	Bretagnolles, Cierrey, Épieds, Garennes-sur-Eure, Le Val-David
230031129	La vallée de l'Avre	2 422	Acon, Illiers-l'Évêque, Marcilly-la-Campagne, Mesnil-sur-l'Estrée, Muzy, Saint-Germain-sur-Avre

ZNIEFF de type II sur le territoire de l'EPN

Zones humides

Les zones humides sont des espaces de transition entre la terre et l'eau, ce qui leur confère des propriétés et des fonctions uniques (amélioration de la qualité de l'eau ; régulation des écoulements ; …). La reconnaissance grandissante de l'intérêt des zones humides se traduit par un renforcement de la règlementation en leur faveur (circulaire du 30 mai 2008 relative à certaines zones soumises à contraintes environnementales, circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides, …)

Le préfet peut prendre l'initiative de procéder à une délimitation de tout ou partie des zones humides d'un département. La délimitation n'a pas d'effet juridique. Elle doit seulement permettre aux services de l'État d'avoir un état zéro des zones humides du département présentant certaines particularités (enjeux, conflits).
Rappelons que sont obligatoirement soumis à étude d'impact d'une part, les assèchements, mises en eau, imperméabilisations et remblaiements de zones humides ainsi que la réalisation de travaux de drainage soumis à autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.

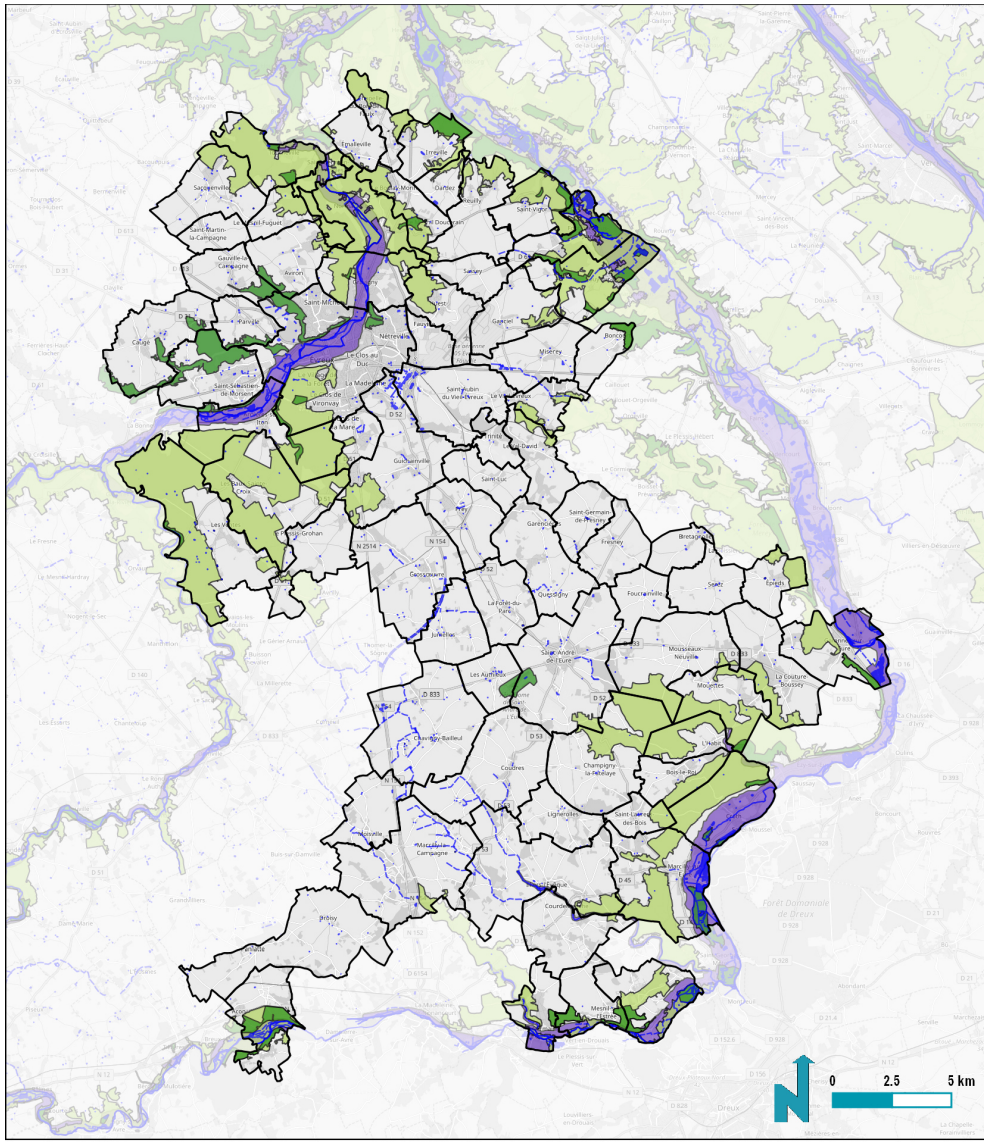
Trois grands secteurs de zones humides sont identifiés sur la CA d'EPN au niveau de la vallée de l'Iton, de l'Eure et de l'Arve. Ils couvrent environ 5,6% du territoire.

En particulier, une ZHIEP (Zone Humide à Intérêt Ecologique Particulier) se situe dans la vallée de l'Iton, sur la commune d'Arnières-sur-Iton.



Carte des zones humides d'intérêt environnemental sur le territoire EPN

Localisation des périmètres d'inventaire (hors frayères) sur le territoire de l'EPN



Limites communales de la Communauté d'Agglomération d'Évreux Portes de Normandie
Réseau hydrographique
ZNIEFF (Zones d'Interêt Ecologique Faunistique et Floristique) de type I
ZNIEFF de type II
Zone humide

NATURALIA - Mai 2018 / Cartographe : HM / Fond de carte : Open Street Map / Données : INPN, DREAL, BD Topo, EPN

Frayères

L'article L.432-3 du Code de l'Environnement (issu de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, dite LEMA du 30 décembre 2006) prévoit que la destruction de frayères ou de zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole soit punie, sauf dans le cadre d'une autorisation ou d'une déclaration dont les prescriptions sont respectées, ou pour des travaux d'urgence. Dans ce cadre, le préfet de département est chargé d'inventorier les parties de cours d'eau concernées.

En concertation avec les partenaires, trois inventaires ont été établis pour différentes listes d'espèces :

- les frayères susceptibles d'être caractérisées au regard de la granulométrie du fond du cours d'eau pour les espèces visées à l'article 1 de l'arrêté du 23 avril 2008 et présentes dans le département de l'Eure : Chabot, Lamproie de Planer, Lamproie de rivière, Lamproie marine, Ombre commun, Saumon atlantique, Truite de mer, Truite fario et Vandoise (Liste 1 Poissons)
- les zones définies à partir de l'observation de la dépose d'œufs ou de la présence d'alevins au cours des 10 dernières années pour les espèces visées à l'article 2 de cet arrêté et présentes dans le département de l'Eure : Brochet (Liste 2 Poissons)
- les zones d'alimentation et de croissance des crustacés visées à l'article 3 de cet arrêté et présentes au cours des 10 dernières années dans le département de l'Eure : Écrevisse à pieds blancs (Liste 2 Écrevisses)

Les inventaires sont annexés à l'arrêté préfectoral n°DDTM/SEBF/2013/032 du 17 février 2013. Ils se présentent sous la forme de tableaux recensant les parties de cours d'eau inventoriées au titre des trois listes et précisant les espèces présentes.

Cinq des cours d'eau du territoire de l'EPN (l'Eure, l'Iton, l'Arve, le Couesnon et le Coudanne) sont compris dans au moins pour partie dans une des listes de cet inventaire départemental.

Nom du cours d'eau	Delimitation amont et aval	Especes recensees
Eure, ses bras secondaires et ses affluents, exceptés Couesnon, Iton et Arve	De la limite départementale (à Saint-Georges-Motel) aux ouvrages de la central hydroélectrique du Vaudreuil (à Le Vaudreuil)	Chabot, Lamproie de Planer, Ombre commun, Truite fario et Vandoise
Iton et ses bras secondaires	Du pont de Gaudreville (à Gaudreville-la-Rivière) à sa confluence avec l'Eure (à Acquigny)	Chabot, Lamproie de Planer, Ombre commun, Truite fario et Vandoise
Iton et ses bras secondaires, exceptés le Bras de Breteuil et le Bras de Verneuil	De la limite départementale (à Chaise-Dieu-du-Theil) au pont de la RD55 (à Orvaux)	Chabot, Lamproie de Planer et Truite fario
Arve et ses bras secondaires	De la limite départementale (à Chennebrun) à sa confluence avec l'Eure (à Saint-Georges-Motel)	Chabot, Lamproie de Planer, Ombre commun, Truite fario et Vandoise
Couesnon, ses bras secondaires et ses affluents, ruisseau des Champs Férets et des Ourmes inclus	Des sources (à Marcilly-sur-Eure) à sa confluence avec l'Eure (à Marcilly-sur-Eure)	Chabot et Lamproie de Planer
Coudanne	Du pont de la RD72 (à Louye) à sa confluence avec l'Arve (à Saint-Georges-Motel)	Chabot, Lamproie de Planer et Truite fario

Portions de cours d'eau en liste 1P de l'arrêté départemental d'inventaire des frayères sur le territoire de l'EPN

Nom du cours d'eau	Delimitation amont et aval	Espece recensee
Eure, ses bras secondaires et ses annexes hydrauliques	Sa confluence avec l'Arve (à Saint-Georges-Motel) à sa confluence avec la Vesgre (à Ivry-la-Bataille)	Brochet
Eure, ses bras secondaires et ses annexes hydrauliques	Du pont de Chambines (à Hécourt) au pont de la RD316 (à Saint-Vigor)	Brochet
Eure, ses bras secondaires et ses annexes hydrauliques	Du pont de la RD316 (à Saint-Vigor) au pont de la RD836 (à Acquigny)	Brochet

Portions de cours d'eau en liste 2P de l'arrêté départemental d'inventaire des frayères sur le territoire de l'EPN

Préservation des espèces

Préservation de la flore terrestre

En ex Haute-Normandie, la flore patrimoniale est particulièrement concentrée dans la vallée de la Seine, mais aussi dans les vallées de ses affluents, tels que l'Eure. Le plateau de l'Eure constitue ainsi le deuxième pôle en termes de diversité avec près de 430 espèces d'intérêt patrimonial (CBNBL, 2013).

Sur le territoire de l'EPN, les terrasses des vallées alluviales de l'Eure, de l'Iton et de l'Avre concentrent donc une part importante des espèces d'intérêt patrimonial du territoire. Cependant, ce n'est pas l'unique réservoir. Les forêts du plateau de l'Eure, ainsi que les côteaux calcaires en bordure de plateau recèlent également des cortèges spécifiques diversifiés.

Flore des vallées alluviales

Les terrasses alluviales présentent une grande diversité de milieux naturels – des herbiers aquatiques aux pelouses annuelles pionnières, en passant par les ripisylves et les prairies humides – possédant chacun des cortèges floristiques très variés.



Luronium natans (© CEN Normandie)

On y trouve, tout d'abord, des végétations aquatiques et amphibies dans les mares et sur les marges des cours d'eau, avec quelques espèces caractéristiques comme l'Alisma nageante (*Luronium natans*) et l'Utriculaire commune (*Utricularia vulgaris*), toutes deux très rares, ainsi que des Potamots (*Potamogeton lucens*) et Renoncules aquatiques (*Ranunculus aquatilis*, *R. peltatus*, *R. fluitans*, *R. trichophyllus*). Ces espèces sont menacées par le drainage des zones humides et par l'eutrophisation.

A l'opposé, sur les rares dépôts d'alluvions sableux à graveleux en marge de l'Eure et de l'Avre, se développe une flore xérophile composée principalement de petites annuelles comme la Crassule tillée (*Crassula tillaea*), la Mibore naine (*Mibora minima*), la Cotonnière naine (*Filago minima*) et le Trèfle strié (*Trifolium striatum*). Ces espèces sont adaptées aux perturbations fréquentes lors des crues, c'est pourquoi l'habitat naturel est menacé par la rectification des cours d'eau et les travaux de berges.

Les mégaphorbiaies et formations d'hélophytes qui bordent les cours d'eau abritent également quelques espèces patrimoniales comme le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*). Les ourlets et les prairies permanentes des terrasses alluviales constituent des milieux très diversifiés en l'absence de surpâturage et lorsque les amendements ne sont pas excessifs. L'eutrophisation est, en effet, un facteur majeur de diminution de la biodiversité dans ces milieux ; c'est pourquoi les pratiques agropastorales ont un rôle important dans la conservation de ces milieux. La conversion des prairies de fauche en cultures est aussi source de perte de biodiversité.

Au sein de ces différentes communautés herbacées se rencontrent ponctuellement des espèces emblématiques comme l'Ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgatum*) dans les prés humides, la Gesse de Nissole (*Lathyrus nissolia*) dans les milieux plus secs, ou encore l'Orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*) dans les prairies de fauche.

Flore des côteaux calcaires

Les cortèges floristiques des côteaux calcaires comportent beaucoup d'espèces qui se trouvent ici en limite d'aire de répartition. Il s'agit d'espèces qui ont une chorologie plus méridionale, voire carrément méditerranéenne, mais qu'on retrouve plus au Nord sur les terrains secs et bien exposés des grandes vallées alluviales.

Ces pelouses sont souvent riches en orchidées, comme l'Orchis homme pendu (*Orchis anthropophora*[1]), l'Orchis singe (*Orchis simia*[1]), l'Ophrys litigieux (*Ophrys sphegodes*), l'Ophrys bourdon (*Ophrys fuciflora*[1]), l'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*). D'autres espèces xérophiles calcicoles typiques des pelouses calcaires sont présentes comme la Trinie commune (*Trinia glauca*), le Mélampyre des champs (*Melampyrum arvense*), l'Anémone pulsatille (*Pulsatilla vulgaris*) ou encore la Coronille naine (*Coronilla minima*).



Pulsatilla vulgaris (© CEN Normandie)

Flore forestière

La forêt d'Évreux comporte une strate herbacée acidiphile où est présente l'Airelle rouge (*Vaccinium vitis-idaea*), exceptionnelle dans ce secteur. La Scille à deux feuilles (*Scilla bifolia*, protégée) est présente au Sud du plateau.

La flore des boisements plus thermophiles de Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) sur les coteaux calcaires abrite également des espèces rares comme le Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum*), l'Epipactis pourpre-noirâtre (*Epipactis atrorubens*, protégé) et la Campanule à feuilles de persil (*Campanula persicifolia*).

Certaines espèces apparaissent plutôt dans les ourlets thermophiles et les boisements clairs comme le Millepertuis des montagnes (*Hypericum montanum*) et la Gentiane croisette (*Gentiana cruciata*) présents dans les vallées de l'Eure, de l'Iton, ou encore le Géranium luisant (*Geranium lucidum*) présents ponctuellement de l'Avre.



Vaccinium viti-idaea (© INPN)

[1] Protection régionale

Flore des friches et cultures

Les « plantes des moissons » ou messicoles étaient répandues dans les cultures des vallées et de la plaine de Saint-André, mais aussi sur les bords de routes. A partir des années 50-60, les remembrements et l'intensification des pratiques culturales et de la gestion des bords de routes ont entrainé une forte régression de ces communautés végétales. Dorénavant, nombre d'entre elles sont rares à très rares et nécessitent des mesures spécifiques de conservation. Il s'agit avant tout de favoriser des pratiques culturales extensives et les réseaux bocagers.

Localement, quelques parcelles extensives notamment sur calcaire comportent quelques rares messicoles comme le Bleuet (*Centaurea cyanus*), le Caucalis à feuilles de carotte (*Caucalis platycarpos*) ou le Miroir de Vénus (*Legousia speculum-veneris*). Quelques espèces rares se retrouvent aussi dans les friches et bordures agricoles. C'est le cas, par exemple, de la Sagesse des chirurgiens (*Descurainia sophia*) ou du Scléranthe annuel (*Scleranthus annuus*).

Flore exotique invasive

Les vallées alluviales concentrent les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes, qui sont particulièrement bien représentées dans les milieux riverains. Cela s'explique par le mode de propagation de ces espèces, qui se fait souvent par bouturage de morceaux de plantes (tiges, rhizomes…), qui sont ensuite déplacés par le cours d'eau, lors des crues par exemple. Parmi les plus problématiques en milieux ripicoles, citons l'Ailanthe élevé (*Ailanthus altissima*), le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), la Jussie (*Ludwigia spp.*) et la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*).

Les EVEE ont d'excellentes capacités d'adaptation et de propagation, souvent par reproduction végétative, et peuvent ainsi concurrencer les espèces locales et déséquilibrer les écosystèmes. Il est ainsi fréquent que des végétations riveraines riches en espèces soient rapidement remplacées par des peuplements denses d'une seule espèce exotique.

En sus de la diminution de la biodiversité, certaines entrainent des problèmes sanitaires (allergènes, photo-sensibilisantes, …), des dommages aux infrastructures, ou encore une diminution de la productivité agricole ou pastorale.



Jussie (© CEN Normandie)

Préservation de la faune

Les espèces faunistiques sont particulièrement variées, ceci étant lié à la grande variété des écosystèmes présents sur le territoire et nombre d'entre-elles représentent un intérêt patrimonial indéniable.

Insectes

- Lépidoptères (papillons)

Depuis le début du XX^{ème} siècle, 109 espèces ont été observées en ex Haute-Normandie, dont 96 rhopalocères (papillons diurnes) et 13 zygènes (papillons de nuit actifs en journée). Dans la région, la situation est particulièrement préoccupante pour les espèces des milieux humides puisque sur 9 espèces, trois ont disparues et 5 autres sont inscrites en liste rouge régionale des espèces menacées. En ce qui concerne les 53 espèces de milieux chauds et secs, 11% n'ont pas été revues ces dernières années et près d'un tiers sont menacées au quasi-menacées. Pour les espèces de boisements et des « campagnes », la situation semble moins préoccupante.

Malgré cette situation relativement alarmiste en ex Haute-Normandie, plusieurs espèces de lépidoptères patrimoniaux se maintiennent encore au sein du territoire de la Communauté d'Agglomération Évreux Portes de Normandie (CAEPN) ou à proximité immédiate. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer :

- L'Azuré du Serpolet (*Maculinea arion*), espèce protégée et déterminante ZNIEFF, subsiste très localement en ex Haute-Normandie. Une douzaine d'observations relatives à ce taxon a été recensée au cours des deux dernières décennies dans cette ancienne région (Simon, 2010). Les communes concernées par sa présence ne se situent pas dans le secteur géographique de la CAEPN. Plusieurs données d'observations mentionnent cependant ce taxon à proximité immédiate du territoire identifié sur les divisions administratives de Pacy-sur-Eure, Le Plessis-Hébert (Côte des fourneaux et Les Blanchères) et Le Cormier. De manière générale, l'espèce est limitée aux prairies et pelouses calcicoles thermophiles du Sud de l'Eure mais sa présence n'est pas exclue au sein de la CAEPN dans ce type de configuration au regard de la proximité des stations connues de l'espèce.

- La Zygène de la Coronille (*Zygaena ephialtes*) est un taxon classé « en danger » sur la liste rouge régionale. Au sein du territoire de la CAEPN, l'ensemble de pelouses calcicoles qui s'étend de la Garennes-sur-Eure jusqu'à Ivry-la-Bataille abrite ce taxon exceptionnellement rare en ex Haute-Normandie. Cette espèce est également connue à proximité sur la commune Le Plessis-Hébert.

- Le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) est une espèce protégée et déterminante ZNIEFF en régression dans la moitié Nord de la France, où l'habitat disponible favorable est de plus en plus morcelé. La révision du diagnostic écologique du site Natura 2000 de la vallée de l'Eure a révélé que ce papillon d'intérêt communautaire, ayant notamment justifié la désignation dudit site, n'a pas été observé sur le périmètre depuis sa désignation en 1998 (DOCOB, 2014). Néanmoins, l'absence d'observation depuis 20 ans, malgré les prospections spécifiques menées en 2015 par le bureau d'études Nicolas Moulin Entomologiste, n'indique pas que ce papillon ait complétement disparu.

- Le Mercure (*Arethusana arethusa*) est une espèce déterminante ZNIEFF thermophile d'affinité méridionale dont les populations de l 'ex Haute-Normandie constituent sa limite d'aire de répartition. Sur le territoire concerné, l'espèce est connue des communes de Sacquenville et Tourneville.

- La Mélitée du Plantain (*Melitaea cinxia*), taxon déterminant ZNIEFF est considéré comme rare en ex Haute-Normandie. Dans cette ancienne région, elle est surtout localisée sur les coteaux calcaires et terrasses alluviales de la vallée de la Seine. Au sein du territoire de la CAEPN, l'espèce fréquente les coteaux d'Évreux situés dans

la vallée de l'Iton.
Bien qu'ils ne soient pas considérés comme des taxons menacés à l'échelle de l' ex Haute-Normandie, le Petit et le Grand Mars changeant (*Apatura ilia* et *A. iris*), espèces déterminantes ZNIEFF, doivent faire l'objet d'une attention particulière au sein du territoire de la CAEPN en raison du déclin général des populations à l'échelle nationale.



Petit Mars Changeant (© F. Mignet - NATURALIA)

- Odonates (libellules, demoiselles)

Le département de l'Eure héberge 48 espèces d'odonates, ce qui représente 94% du cortège odonatologique présent en ex Haute-Normandie (51 taxons) et 47% des espèces de France métropolitaine (103 taxons). La Communauté d'Agglomération Évreux Portes de Normandie (CAEPN) et les secteurs proches abritent 22 espèces, soit 46% du peuplement départemental.

Parmi les 18 espèces ciblées par le Plan National d'Actions (PNA), un seul taxon prioritaire à l'échelle nationale est présent en ex Haute-Normandie. Il s'agit de l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), espèce liée aux petits ruisseaux prairiaux ensoleillés, faiblement courants et riches en végétation immergée. Ce taxon est actuellement connu de 36 stations dont certaines se situent sur le territoire de la CAEPN.

Conformément au cahier des charges, la déclinaison régionale du PNA permet, toutefois, de considérer 16 autres espèces prioritaires en ex Haute-Normandie. Au sein du territoire de la CAEPN, deux d'entre elles fréquentent les communes de Fontaine-sous-Jouy et Sacquenville. Le réseau hydrographique est représenté localement par l'Eure et l'Iton deux grands cours d'eau particulièrement favorables au Gomphe à forceps (*Onychogomphus forcipatus*) et au Gomphe vulgaire (*Gomphus vulgatissimus*). En ex Haute-Normandie, ce dernier n'étant connu que du département de l'Eure. Bien qu'elle ne soit pas considérée comme une espèce prioritaire dans le cadre du Plan Régional d'Actions, la Libellule fauve (*Libellula fulva*) est un taxon déterminant ZNIEFF classée comme « Quasi-menacé » en ex Haute-Normandie. Cette espèce des eaux stagnantes ou faiblement courantes et bien végétalisées se maintient dans les zones humides du territoire communale de Garennes-sur-Eure (CAEPN).
Hôtes emblématiques des zones humides, les odonates connaissent un déclin particulièrement marqué depuis le début du XX^{ème} siècle. En ex Haute-Normandie, les zones humides sont de plus en plus rares et celles qui remplissent encore certaines fonctions essentielles sont particulièrement menacées par l'intensification de l'agriculture et de l'urbanisation croissante. Toutefois, le territoire de la CAEPN développe des actions en faveur des mares depuis quelques années (Programme Régional d'Actions en faveur des Mares de Normandie) afin de mieux connaître

et protéger les milieux de vie de ces espèces dont la santé des populations sont révélatrices du fonctionnement complexe des zones humides.





Gomphe à forceps et Gomphe vulgaire (© F. Mignet - NATURALIA)

- Orthoptères (sauterelles, criquets, …)

Il existe actuellement 59 espèces d'orthoptères en ex Haute-Normandie, soit environ 23% du peuplement orthoptérique de France métropolitaine (261 taxons). D'après les données disponibles, le cortège présent sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Évreux Portes de Normandie (CAEPN) est composé de 23 espèces, ce qui représente environ 39% des taxons de l' ex Haute-Normandie.

Groupe caractéristique des milieux ouverts, les orthoptères présentent une espèce remarquable sur le territoire de la CAEPN. Le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*), espèce déterminante ZNIEFF, est particulièrement bien représenté à l'échelle nationale mais connaît un déclin relatif en ex Haute-Normandie. Considéré comme « Quasi-menacée » sur la liste rouge régionale, ce taxon se rencontre notamment sur la commune d'Évreux. Cette division administrative abrite également deux autres espèces déterminantes ZNIEFF, non menacées actuellement à l'échelle de cette ancienne région. Il s'agit de l'Oedipode turquoise (*Oedipoda caerulescens*) et du Tétrix des vasières (*Tetrix ceperoi*). L'Oedipode turquoise affectionne les milieux chauds et secs à végétation lacunaire, à l'instar des coteaux d'Évreux situés dans la vallée de l'Iton qui forment des îlots de nature enclavés dans l'agglomération. Le Tétrix des vasières, quant à lui, est une espèce typique des milieux humides





Criquet ensanglanté (femelle) et Œdipode turquoise (© F. Mignet - NATURALIA)

thermophiles (e.g. grèves et bancs de granulats de rivières).
- Coléoptères (scarabées, …)

Depuis la publication du « Catalogue systématique des Cerambycidae de l'Eure » par André SIMON en 1936 et divers autres articles du même auteur jusqu'en 1960, ainsi que celle du « Catalogue des Coléoptères des départements de Seine-Inférieure et de l'Eure » par R. DUPREZ en 1943, aucune autre publication importante n'avait eu lieu sur les Cerambycidae de l' ex Haute-Normandie. Or, l' ex Haute-Normandie dispose depuis 2008 d'un catalogue régional concernant cette Famille qui permet de porter à 117 le nombre d'espèces présentes dans cette ancienne région.

Parmi les taxons mentionnés dans ce bilan, deux sont protégées en France : le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) et la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*). Cette dernière étant considérée comme accidentelle dans la région. En revanche, le Grand Capricorne n'a été signalé que de deux localités au début du XIX^{ème} siècle. Des trous de sortie caractéristiques de l'espèce avaient été observés sur 5 arbres en 2007 et 2008 sur la commune de Gaillon dans l'Eure dans une chênaie acidophile. Parmi les espèces les plus emblématiques des espèces saproxyliques, le Pique-Prune (*Osmoderma eremita*) est une rareté en ex Haute-Normandie puisque le territoire du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande constitue son ultime bastion.

Enfin, le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), espèce protégée à l'échelle nationale est particulièrement bien représenté sur le territoire de la CAEPN. Plusieurs communes sont en effet concernées par sa présence. Il s'agit des divisions administratives de Dardez, Mousseaux-Neuville, Sacquenville, Reuilly, Évreux et

NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	ENJEU DE CONSERVATION A L'ECHELLE REGIONALE
Lépidoptères (papillons)		
Azuré du Serpolet	*Maculinea arion* (Linnaeus, 1758)	Fort
Zygène de la Coronille	*Zygaena ephialtes* (Linnaeus, 1767)	Fort
Damier de la Succise	*Euphydryas aurinia* (Rottemburg, 1775)	Assez fort
Mercure	*Arethusana arethusa* (Denis & Schiffermüller, 1775)	Modéré
Mélitée du Plantain	*Melitaea cinxia* (Linnaeus, 1758)	Modéré
Grand Mars Changeant	*Apatura iris* (Linnaeus, 1758)	Faible
Petit Mars Changeant	*Apatura ilia* (Denis & Schiffermüller, 1775)	Faible
Odonates (libellules, demoiselles)		
Gomphe vulgaire	*Gomphus vulgatissimus* (Linnaeus, 1758)	Fort
Agrion de Mercure	*Coenagrion mercuriale* (Charpentier, 1840)	Assez fort
Gomphe à forceps	*Onychogomphus forcipatus* (Linnaeus, 1758)	Assez fort
Libellule fauve	*Libellula fulva* (Müller, 1764)	Modéré
Orthoptères (criquets, sauterelles)		
Criquet ensanglanté	Stethophyma grossum (Linnaeus, 1758)	Modéré
Œdipode turquoise	*Oedipoda caerulescens* (Linnaeus, 1758)	Faible
Tétrix des vasières	*Tetrix ceperoi* (Bolivar, 1887)	Faible
Coléoptères (scarabées, ...)		
Lucane cerf-volant	*Lucanus cervus* (Linnaeus, 1758)	Faible

Liste des insectes remarquables connues sur le territoire de la CAEPN

Acon pour ne citer que celles-ci.

Amphibiens

D'après les connaissances actuelles, le territoire de la Communauté d'Agglomération Évreux Portes de Normandie (CAEPN) accueille 12 espèces d'amphibiens ce qui représente environ 86% des espèces de l 'ex Haute-Normandie et seulement 30% du cortège batrachologique de France métropolitaine (une quarantaine d'espèces d'amphibiens dont 5 allochtones). Cette diversité spécifique est directement liée à la disparité départementale, notamment celle entre les zones bocagères, landes humides, tourbières, vallées alluviales et les zones de culture où la présence des milieux favorables pour les amphibiens est beaucoup plus limitée. Dans la région de l' ex Haute-Normandie, les zones bocagères sont particulièrement bien représentées dans l'Ouest du département de l'Eure et le Pays de Bray. Les mares de ces secteurs peuvent présenter une batrachofaune relativement riche et diversifié, pour peu que la qualité de l'eau soit préservée et que les berges ne soient pas trop abruptes.

Par ailleurs, les mares servent de corridors écologiques pour le déplacement des amphibiens, groupe taxonomique étroitement lié aux zones humides. La prise de conscience de l'intérêt de ces secteurs sensibles a amené les deux anciennes intercommunalités qui composent aujourd'hui le territoire de la CAEPN à développer, en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie-Seine, des actions en faveur des mares sur leur territoire depuis plusieurs années (PRAM de Normandie). Les actions engagées se poursuivent encore aujourd'hui afin de mieux connaître et protéger les zones humides communales ou privées.

Le territoire de la CAEPN est plutôt tourné vers la polyculture et le polyélevage. Or, ces agrosystèmes se révèlent être plutôt favorables à la batrochofaune comme en témoigne la présence d'espèces patrimoniales, à l'instar du Crapaud calamite (*Epidalea calamita*), de la Rainette verte (*Hyla arborea*), du Triton crêté (*Triturus*





Rainette verte (mâle) et Triton crêté (femelle) (© F. Mignet - NATURALIA)

cristatus) et enfin du Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*).
En ex Haute-Normandie, la présence du Crapaud calamite est quasi exclusivement liée à la dynamique fluviale de la Seine. La Rainette verte, quant à elle, est relativement rare dans cette ancienne région administrative et menacée en France. A l'inverse, le Triton crêté et le Triton ponctué sont nettement plus rares en ex Basse-Normandie qu'en ex Haute-Normandie de manière générale.

Bien qu'il ne soit pas mentionné sur le territoire de la CAEPN, le Sonneur à ventre jaune est connu non loin de la commune de Normanville qui fait partie intégrante du PLUi. En Normandie, l'unique station régionale a en effet été découverte en 2001 à La Vacherie. Celle-ci a depuis fait l'objet d'une désignation au réseau Natura 2000 : « La Vallée de l'Iton au lieu-dit Le Hom ». Depuis la mise œuvre du DOCOB, le site de la Vacherie a fait l'objet d'une gestion particulièrement efficace, permettant ainsi à la population de Sonneur de multiplier ses effectifs par 7 ou 8 (une dizaine d'individus adultes comptabilisés jusqu'en 2010 à 70-80 adultes en 2016). Malgré cette dynamique positive, cette population demeure isolée et donc vulnérable face à d'éventuelles menaces.

Depuis ces dernières années, les amphibiens représentent un groupe taxonomique

particulièrement vulnérable en ex Haute-Normandie : 40% des espèces sont rares et la majorité connaissent un déclin (Michaël Barrioz, com. pers.). Sur les 15 taxons autochtones 8 espèces ont connu une régression d'au moins 30% de leur aire de distribution historique au cours du XX^{ème} siècle. Deux espèces en limite Sud-Ouest de répartition accusent une baisse particulièrement forte, le Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*) et le Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*), alors qu'une espèce en limite Nord-Ouest, la Grenouille agile, connaît une extension considérable.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de conservation a l'echelle regionale
Anoures (grenouilles, crapauds)		
Crapaud calamite	*Epidalea calamita* (Laurenti, 1768)	Assez fort
Crapaud commun	*Bufo bufo* (Linnaeus, 1758)	Faible
Grenouille agile	*Rana dalmatina* (Fitzinger in Bonaparte, 1839)	Faible
Grenouille rieuse	*Pelophylax ridibundus* (Pallas, 1771)	Négligeable
Grenouille rousse	*Rana temporaria* (Linnaeus, 1758)	Faible
Grenouille verte	*Pelophylax kl. esculentus* (Linnaeus, 1758)	Faible
Rainette verte	*Hyla arborea* (Linnaeus, 1758)	Fort
Urodèles (salamandres, tritons)		
Salamandre tachetée	*Salamandra salamandra* (Linnaeus, 1758)	Faible
Triton alpestre	*Ichthyosaura alpestris* (Laurenti, 1768)	Faible
Triton crêté	*Triturus cristatus* (Laurenti, 1768)	Fort
Triton palmé	*Lissotriton helveticus* (Razoumovsky, 1789)	Faible
Triton ponctué	*Lissotriton vulgaris* (Linnaeus, 1758)	Assez fort

Liste des amphibiens recensés sur le territoire de la CAEPN

Reptiles

Au sein du territoire de la Communauté d'Agglomération Évreux Portes de Normandie (CAEPN), le cortège herpétologique se compose de 8 espèces, soit environ 73% de l'herpétofaune normande et seulement 23% des taxons présents en France métropolitaine (environ 35 espèces). Cette richesse spécifique est liée principalement à la diversité des systèmes de polyculture élevage et des modes d'exploitation des prairies. Les surfaces en prairies localisées au sein du territoire de la CAEPN sont un atout dans les paysages pour l'expression du cortège herpétologique. D'après Akani et al. (2014), les polycultures offriraient aux reptiles des habitats de meilleure qualité que les monocultures, favorisant plus d'espèces en raison d'une disponibilité de niches écologiques relativement hétérogènes. Cependant, les reptiles représentent un groupe taxonomique vulnérable en ex Haute-Normandie car de nombreuses espèces sont rares et la plupart connaissent un déclin. Leur biologie ainsi que leur écologie les rendent très sensibles à la fragmentation des habitats, particulièrement marquée dans la région. Malgré cette menace, quelques espèces patrimoniales se maintiennent encore sur le territoire de la CAEPN :

- Le Lézard des souches (*Lacerta agilis*) est le reptile le plus menacé de l'ex Haute-Normandie et il est à ce titre classé « En danger » sur la liste rouge régionale des espèces menacées. Sur le territoire de la CAEPN, cette espèce déterminante ZNIEFF fréquente les coteaux d'Évreux situés dans la vallée de l'Iton.

- La Vipère péliade (*Vipera berus*) connait une très forte régression de ses effectifs en ex Haute-Normandie depuis le XX^{ème} siècle. L'espèce devient de plus en plus rare dans le bocage de l'ex Haute-Normandie et cette rareté lui vaut d'être classée « En danger » sur la liste rouge régionale.

Bien qu'il soit relativement bien représenté à l'échelle nationale, le Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*) est très rare en ex Haute-Normandie. Classée « Vulnérable »



Lézard à deux raies (© F. Mignet - NATURALIA)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de conservation à l'échelle régionale
Ophidiens (serpents)		
Coronelle lisse	*Coronella austriaca* (Laurenti, 1768)	Modéré
Couleuvre helvétique	*Natrix helvetica* (Linnaeus, 1758)	Faible
Couleuvre verte et jaune	*Hierophis viridiflavus* (Lacépède, 1789)	Modéré
Vipère péliade	*Vipera berus* (Linnaeus, 1758)	Assez fort
Sauriens (lézards)		
Lézard des murailles	*Podarcis muralis* (Laurenti, 1768)	Faible
Lézard des souches	*Lacerta agilis* (Linnaeus, 1758)	Fort
Lézard à deux raies	*Lacerta bilineata* (Daudin, 1802)	Modéré
Orvet fragile	*Anguis fragilis* (Linnaeus, 1758)	Faible

Liste des reptiles recensés sur le territoire de la CAEPN

sur la liste rouge, cette espèce fréquente les coteaux ensoleillés de la vallée de l'Iton. La présence de la Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*) en Normandie a suscité de nombreuses interrogations depuis presque deux siècles. Il a fallu attendre jusqu'en 2015 pour que ce taxon soit découvert par un habitant concerné par le projet de la nouvelle ligne de chemin de fer Paris-Normandie. Cette donnée d'observation a été confirmée le 7 mai 2016 lors d'une prospection spécifique sur la commune de Saint-Aquilin-de-Pacy (Rivallin et al. 2017), commune située non loin du territoire de la CAEPN. Une donnée mentionne également l'espèce sur Mousseaux-Neuville, commune indexée au territoire de la CAEPN. A l'heure actuelle, il est difficile d'évaluer l'état de conservation de cette espèce « nouvelle » en ex Haute-Normandie mais elle doit néanmoins être considérée comme une espèce patrimoniale pour la région.

La Coronelle lisse (*Coronella austriaca*) est un taxon rare en ex Haute-Normandie et classé comme « Quasi-menacée » sur la liste rouge régionale. Au sein du territoire

de la CAEPN, elle est connue notamment de la commune de Mousseaux-Neuville.

Oiseaux

Le territoire d'Évreux est caractérisé par un cortège d'espèces d'oiseaux diversifié, 61% des espèces nicheuses en ex Haute-Normandie ont été observées lors de ces 15 dernières années soit 115 espèces sur les 188 que compte la région et les 284 espèces se reproduisant sur le territoire métropolitain (92 d'entre elles sont menacées, soit 32 %, contre 26 % en 2008) (LPO HN 2010, UICN). L'activité humaine est le premier facteur de la diminution des populations d'oiseaux ; l'urbanisation et la production agroalimentaire modifient chaque jour les espaces naturels.

La liste des espèces présentes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Évreux Portes de Normandie (CAEPN) est bien trop importante pour prétendre la traiter ici de manière exhaustive. Une approche par grandes entités naturelles est privilégiée afin de définir concrètement les principaux habitats d'espèces et leur situation spatiale à l'échelle du territoire ainsi que les espèces associées à ces habitats en traitant en priorité les taxons emblématiques et patrimoniaux.

Les **zones humides**, symbolisées par les principaux cours d'eau primaires et secondaires, constituent des entités linéaires qui jouent un rôle pour l'accueil et le transit de l'avifaune qui y est associée. Les espèces les plus remarquables sont :

- Le Martin pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) : en Annexe I de la Directive « Oiseaux » et classée « Vulnérable » sur la liste rouge de l' ex Haute-Normandie, cette espèce est connue sur les communes de Les Bois-des-Baux et Jouy-sur-Eure.

- Le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*) : espèce en Annexe I de la Directive « Oiseaux », classée « Vulnérable » sur la liste rouge régionale et déterminante de ZNIEFF. Nicheur probable assez rare dans l'agglomération d'Évreux, il a été noté sur l'ENS du Vieil Évreux (CSN HN 2008).

- Le Fuligule morillon (*Aythya fuligula*) : hivernante commune mais nicheuse « Vulnérable » en ex Haute-Normandie. L'espèce est hautement patrimoniale au sein de l'agglomération d'Évreux puisque considérée comme nicheur probable à Saint-Vigor où deux couples ont été observés au sein de l'ENS « Le Moulin de la Côte » en 2017 (LPO HN 2010, CEN NS 2017).

- Le Bruant proyer (*Miliaria calandra*) : les zones humides et les pratiques agricoles ayant considérablement évolué lors du XX^{ème} siècle, le Bruant proyer a adopté les zones cultivées de la région. Il est, pour l'heure, difficile d'évaluer si les populations de cette espèce classée « Vulnérable » en ex Haute-Normandie vont se maintenir





Groupe de Fuligules morillons (*Aythya fuligula*) et Bruant proyer (*Miliaria calandra*)
(© B. Delhome - NATURALIA)

(LPO HN 2010).
Les **boisements** occupent une part importante du territoire, et cela tout le long de la vallée de l'Eure; ils sont classés en espaces boisés classés (EBC).Leur hétérogénéité (dans leur composition et structuration) explique les différences observées au sein des cortèges avifaunistiques. Ces milieux permettent la reproduction probable du Pic noir (*Dryocopus martius*), espèce en Annexe I de la Directive « Oiseaux »., du Pic épeichette (*Dendrocopos minor*), du Pigeon colombin (*Colomba oenas*) ou encore de la Mésange huppée (*Lophophanes cristatus*). Leur intérêt patrimonial illustre la richesse du cortège de l'avifaune forestière actuellement présent au sein de la



Mésange huppée (*Lophophanes cristatus*) (© B. Delhome - NATURALIA)

Communauté d'Agglomération Évreux Portes de Normandie (CAEPN).
Les **zones ouvertes et semi-ouvertes** peuvent être symbolisées par un large panel d'habitats. L'interface entre les milieux plus fermés forment ainsi des zones de contact ou d'écotone, qui abritent une diversité avifaunistique très riche, notamment pour les espèces patrimoniales. Le plus souvent, ces zones sont caractérisées par des milieux thermophiles avec une végétation basse et clairsemée (pelouses sèches, …). Du fait de sa diversité d'habitats (prairies naturelles sèches de fauche non amendées, bosquets, anciennes pistes bétonnées en friche et zone humide), l'aérodrome de Saint-André-de-l'Eure accueille ainsi :

- Le Cochevis huppé (*Galerida cristata*) : espèce à fort enjeu patrimonial en tant que nicheur en ex Haute-Normandie puisque classée en « Danger critique d'extinction » sur la liste rouge régionale et déterminante de ZNIEFF. Ces populations normandes se concentrent essentiellement dans le département de l'Eure (LPO HN 2010).

- Le Moineau friquet (*Passer montanus*), classé en « Danger critique » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de l' ex Haute-Normandie et déterminante de ZNIEFF.

- Le Bruant zizi (*Emberiza cirlus*) : classé « Quasi-menacé » sur la liste rouge régionale et déterminant de ZNIEFF, l'espèce subsiste essentiellement dans le Sud-Est du département et seulement quelques taxons son indiqués dans l'agglomération





Moineaux friquets (*Passer montanus*) et Bruant zizi (*Emberiza cirlus*)
(© B. Delhome - NATURALIA)

d'Évreux.
Sur le reste du territoire, les rares **zones agricoles extensives** sont susceptibles d'accueillir un pool d'espèces similaires, comme :

- Le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) : espèce classée « Vulnérable » sur la liste rouge régionale et déterminante de ZNIEFF. Dans l'agglomération d'Évreux, il est assez rare, bien qu'observé sur la zone de l'aérodrome de Saint-André-de-l'Eure (CSN HN 2017).

- Le Tarier des prés (*Saxicola rubetra*) : en déclin au niveau national, il est inscrit à la liste rouge régionale comme « Vulnérable » et est déterminant de ZNIEFF. Rare en ex Haute Normandie, avec une estimation d'une centaine de couples, affectionnant particulièrement les pelouses en friches et humides (pâturage), des individus sont notés aux alentours de l'aérodrome de Saint-André-de-l'Eure (CSN HN 2017).

Des espèces remarquables mais plus communes telles que la Caille des blés (*Coturnix coturnix*) et la Locustelle tachetée (*Locustella naevia*) affectionnent également ces milieux.
Concernant les couloirs migratoires, les observations misent en ligne par le GON (Groupe Ornithologue Normand) sur le site « Mission Migration » montrent que les axes de migrations des oiseaux sont peu connus à l'Est de la Normandie, alors que le département accueille chaque année des milliers d'hivernant tels que les canards et petits passereaux. Ce constat constitue une limite non négligeable compte tenu des interrogations qui portent sur les voies d'entrées de certaines espèces sur l'agglomération d'Évreux.

L'agglomération d'Évreux comprend une diversité importante d'espaces accueillant ainsi d'importantes populations d'oiseaux mais s'affaiblissant au fil des années. Au regard de l'état des populations au niveau national et régional, on dénombre au final 32 espèces avec un statut de conservation dont les enjeux sur le territoire sont



Tarier des prés (*Saxicola rubetra*) (© B. Delhome - NATURALIA)

NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT DE CONSERVATION A L'ECHELLE REGIONALE
Bergeronnette des ruisseaux	*Motacilla cinerea*	Faible
Bruant des roseaux	*Emberiza schoeniclus*	Modéré
Bruant proyer	*Miliaria calandra*	Assez fort
Bruant zizi	*Emberiza cirlus*	Fort
Busard saint Martin	*Circus cyaneus*	Assez fort
Caille des blés	*Coturnix coturnix*	Faible
Cochevis huppé	*Galerida cristata*	Fort
Cygne tuberculé	*Cygnus olor*	Faible
Effraie des clochers	*Tyto alba*	Modéré
Epervier d'Europe	*Accipiter nisus*	Faible
Faucon crécerelle	*Falco tinnunculus*	Modéré
Faucon hobereau	*Falco subbuteo*	Assez fort
Fauvette babillarde	*Sylvia curruca*	Modéré
Fuligule morillon	*Aythya fuligula*	Assez fort
Grèbe castagneux	*Tachybaptus ruficollis*	Faible
Gros bec casse noyaux	*Coccothraustes coccothraustes*	Modéré
Hibou des marais	*Asio flammeus*	Assez fort
Hibou moyen duc	*Asio otus*	Modéré
Locustelle tachetés	*Locustella naevia*	Modéré
Loriot d'Europe	*Oriolus oriolus*	Modéré
Martin pêcheur d'Europe	*Alcedo atthis*	Modéré
Mésange huppée	*Lophophanes cristatus*	Faible
Moineau friquet	*Passer montanus*	Assez fort
Phragmite des joncs	*Acrocephalus shoenabaenus*	Modéré
Pic épeichette	*Dendrocopos minor*	Faible
Pic noir	*Dryocopus martius*	Modéré
Pigeon colombin	*Colomba oenas*	Modéré
Pouillot siffleur	*Phylloscopus sibilatrix*	Modéré
Roitelet triple bandeau	*Regulus ignicapilla*	Faible
Rossignol philomèle	*Luscinia megarhyncos*	Faible
Serin cini	*Serinus serinus*	Modéré
Tarier des prés	*Saxicola rubetra*	Fort

Liste des oiseaux remarquables recensés sur le territoire de la CAEPN

considérés comme importants.

Mammifères

En raison de leurs activités généralement crépusculaires et nocturnes, l'observation des mammifères est délicate. Ainsi, le niveau de prospection est très variable sur le territoire, se concentrant principalement au niveau des périmètres de d'intérêt écologique (tels que les sites Natura 2000) et des secteurs à grand projet (comme le contournement Nord-Ouest d'Évreux), et ne rend compte que partiellement de leur présence.

- Chiroptères (chauves-souris)

Concernant les chiroptères, la plupart des données proviennent des suivis de gîtes connus, réalisés par le Groupe Mammalogique Normand (GMN). Ainsi, en l'état actuel des connaissances, le territoire de la Communauté d'Agglomération Évreux Portes de Normandie (CAEPN) accueille 17 des 21 espèces de chauves-souris considérées comme présentes en Normandie (GMN 2017) ; ce qui représente 86% du cortège normand et 53% de celui de France métropolitaine (SFEPM). Cette diversité spécifique s'explique par la présence sur le territoire d'une multitude d'habitats naturels, attractifs aussi bien en gîte qu'en activité de chasse et transit.

Par grand type d'habitats attractifs, on peut associer un cortège d'espèces :

Les **cavités souterraines** : naturelles ou artificielles (constituées par d'anciennes exploitations souterraines, mines ou carrières, aujourd'hui désaffectés), ces sites sont de véritables gîtes pour les chauves-souris. Principalement localisées au niveau des coteaux calcaires, de nombreuses espèces à fort enjeu patrimonial y sont présentes en gîte (hibernation et/ou reproduction), c'est le cas du Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) et du Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), dont les populations sont en régression en ex Haute-Normandie (CD27 2014), ainsi que du Grand Murin (*Myotis myotis*) et du Murin à oreilles échancrées (*Myotis*

emarginatus).

Zoom sur les carrières Bapeaume à Arnières-sur-Iton : (IRIS Conseil 2017)

Les carrières Bapeaume à Arnières-sur-Iton accueillent le regroupement automnal (dit « swarming ») le plus important connu en Normandie de Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*), de Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) et de Murin de Natterer (*Myotis nattereri*). Elles sont également fréquentées par 7 autres espèces dont le Grand Murin (*Myotis myotis*) et le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), espèces d'intérêt prioritaire.

Ce site d'importance majeur pour la conservation des trois espèces majoritaires fait l'objet d'un suivi annuel depuis 2015 dans le cadre de la construction de la déviation Sud-Ouest d'Évreux. Les résultats des séances de capture au filet réalisées aux entrées laissent supposer que plusieurs milliers de chauves-souris le fréquentent en période d'accouplement.

Ce secteur abrite également une petite population de Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), dont les individus sont en général observés à l'unité dans les cavités souterraines en période d'hibernation. Quelques données estivales, principalement acoustiques, confirment que l'espèce est également présente en période de reproduction. Un jeune mâle capturé en 2015 aux entrées des carrières



Murin de Bechstein (© GMN)

Bapeaume atteste de la reproduction de l'espèce localement.

Le **patrimoine bâti** : ponts et bâtiments sont régulièrement exploités par les chiroptères. Ils sont principalement utilisés par les espèces anthropophiles dites fissuricoles, relativement communes, telles que la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*) ou encore le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*). Des colonies estivales de Grands Murins (*Myotis myotis*) ou de Petits Rhinolophes (*Rhinolophus hipposideros*) peuvent également s'installer, dans les combles d'un ancien bâtiment par exemple.

Les **espaces boisés**, en particulier les grandes entités de la vallée de l'Avre et de l'Iton, sont très attractifs pour les espèces forestières qui pour la plupart y établissent l'ensemble de leur cycle biologique ; comme la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*), le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) ou la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*).

Ces habitats servent également pour l'activité de chasse de nombreuses espèces, particulièrement quand ils sont alliés en mosaïque à milieux ouverts extensifs (pelouse sèche, prairie humide, …), et constituent des supports pour leurs déplacements (y



Barbastelle (© GMN)

compris les éléments ponctuels comme les haies et les alignements d'arbres).

Les **milieux aquatiques** sont aussi attractifs comme zones de chasse notamment les espèces dites pêcheuses comme le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*). Les grands cours et milieux alluviaux associés constituent, par ailleurs, des axes primordiaux pour le déplacement des chauves-souris qui peuvent pour certaines

parcourir plus de 100 km entre leurs gîtes d'hibernation et d'été.

- Mammifères terrestres et semi-aquatiques

A l'heure actuelle, 28 espèces de mammifères (hors chiroptères) sont indiquées au sein de la CAEPN sur les 48 connues en ex Haute-Normandie, dont 37 sont autochtones (Leboulenger & Rideau 2013). Elles correspondent majoritairement au cortège d'espèces communes (Chevreuil, Renard roux, Lapin de garenne, …) ou introduites (Ragondin, Rat musqué, …), pouvant fréquenter tout type d'habitat y compris les zones périurbaines.

Parmi les mammifères terrestres, soulignons la mention de deux espèces protégées bien répandues, l'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) et le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*), ainsi que d'une au statut « Quasi-menacé » sur la liste rouge régionale, la Belette d'Europe (*Mustela nivalis*).

Quant au cortège des milieux aquatiques et humides, il comprend deux espèces de micromammifères protégés et classés « Vulnérable » en ex Haute-Normandie : le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*) et le Crossope aquatique (*Neomys fodiens*), qui sont mentionnés dans la vallée de l'Eure et de l'Iton.

A noter également la présence du Putois d'Europe (*Mustela putorius*), mustélidé préférentiellement lié aux zones humides, qui dispose d'un statut « Quasi-menacé » sur la liste rouge de l' ex Haute-Normandie et de France et est considéré comme peu





Campagnol amphibie (© GMN) et Crossope aquatique (© INPN)

NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT DE CONSERVATION A L'ECHELLE REGIONALE
Chiroptères (chauves-souris)		
Barbastelle d'Europe	*Barbastella barbastellus*	Assez fort
Grand Murin	*Myotis myotis*	Modéré
Grand Rhinolophe	*Rhinolophus ferrumequinum*	Assez fort
Murin à moustaches	*Myotis mystacinus*	Faible
Murin à oreilles échancrées	*Myotis emarginatus*	Modéré
Murin de Beschstein	*Myotis bechsteinii*	Modéré
Murin de Daubenton	*Myotis daubentonii*	Faible
Murin de Natterer	*Myotis nattereri*	Faible
Chiroptères (chauves-souris)		
Noctule commune	*Nyctalus noctula*	Modéré
Noctule de Leisler	*Nyctalus leisleri*	Assez fort
Oreillard gris	*Plecotus austriacus*	Modéré
Oreillard roux	*Plecotus auritus*	Faible
Petit Rhinolophe	*Rhinolophus hipposideros*	Fort
Pipistrelle commune	*Pipistrellus pipistrellus*	Faible
Pipistrelle de Kuhl	*Pipistrellus kuhlii*	Faible
Pipistrelle de Nathusius	*Pipistrellus nathusii*	Modéré
Sérotine commune	*Eptesicus serotinus*	Faible

Mammifères terrestres et semi-aquatiques		
Belette d'Europe	*Mustela nivalis*	Modéré
Blaireau européen	*Meles meles*	Faible
Campagnol agreste	*Microtus agrestis*	Faible
Campagnol amphibie	*Arvicola sapidus*	Assez fort
Campagnol des champs	*Microtus arvalis*	Faible
Campagnol roussâtre	*Clethrionomys glareolus*	Faible
Campagnol souterrain	*Microtus subterraneus*	Faible
Cerf élaphe	*Cervus elaphus*	Faible
Chevreuil	*Capreolus capreolus*	Faible
Crocidure musette	*Crocidura russula*	Faible
Crossope aquatique	*Neomys fodiens*	Assez fort
Écureuil roux	*Sciurus vulgaris*	Faible
Fouine	*Martes foina*	Faible
Hérisson d'Europe	*Erinaceus europaeus*	Faible
Lapin de garenne	*Oryctolagus cuniculus*	Faible
Lièvre d'Europe	*Lepus europaeus*	Faible
Mulot sylvestre	*Apodemus sylvaticus*	Faible
Musaraigne couronnée	*Sorex coronatus*	Faible
Musaraigne pygmée	*Sorex minutus*	Faible
Putois d'Europe	*Mustela putorius*	Modéré
Ragondin	*Myocastor coypus*	Négligeable
Rat des moissons	*Micromys minutus*	Faible
Rat musqué	*Ondatra zibethicus*	Négligeable
Rat surmulot	*Rattus norvegicus*	Négligeable
Renard roux	*Vulpes vulpes*	Faible
Sanglier	*Sus scrofa*	Faible
Souris grise	*Mus musculus*	Faible
Taupe d'Europe	*Talpa europaea*	Faible

Liste des mammifères recensés sur le territoire de la CAEPN

commun en région.

Faune piscicole

La Communauté d'Agglomération Évreux Portes de Normandie comprend de nombreux et variés milieux aquatiques propices au développement de ichtyofaune (faune piscicole). Pour l'heure, sur les 54 espèces de poissons d'eau douce recensées en ex Haute-Normandie (dont seulement 35 sont autochtones), 22 sont connues sur le territoire dont 7 sont protégées au niveau national et/ou par le Directive européenne « Habitats-Faune-flore ».

- L'Anguille européenne (*Anguilla anguilla*) est une espèce considérée comme « En danger critique d'extinction » dont la présence est avérée dans l'Eure et certains de ses affluents (notamment l'Iton). Ce poisson migrateur, de par ses exigences écologiques, constitue un indicateur remarquable de la qualité des milieux qu'il fréquente ; sa présence rendant compte du bon fonctionnement et du bon état des écosystèmes aquatiques. Sa préservation est donc régie par le plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) ainsi que par le plan anguille. Ce dernier est un plan d'action communautaire qui définit des Zones d'Actions Prioritaires (ZAP) pour lesquelles des mesures de gestion devront être mises en place en priorité. Ainsi, le cours de l'Eure (de Hardencourt-Cocherel à sa confluence avec la Seine) est listé comme ZAP de niveau 1, devant faire l'objet d'une programmation de travaux de mise aux normes des obstacles au franchissement piscicole avant 2015.

- Le Brochet (*Esox lucius*), classé « Vulnérable » en France et « En danger d'extinction » en ex Haute-Normandie du fait de ses exigences en termes d'habitats de reproduction. Or, d'après l'arrêté préfectoral n°DDTM/SEBF/2013/032 (cf. 2.1.3.3), plusieurs tronçons de l'Eure comprennent des zones de fraies récemment avérées.

- La Loche de rivière (*Cobitis taenia*) est classée « Vulnérable » en France mais ne dispose pas de statut sur la liste rouge de l'ex Haute-Normandie où sa présence est considérée comme exceptionnelle.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de conservation a l'echelle regionale
Anguille d'Europe	*Anguilla anguilla*	Très fort
Barbeau fluviatile	*Barbus barbus*	Assez fort
Brème commune	*Abramis brama*	Faible
Brochet	*Esox lucius*	Fort
Carassin doré	*Carassius carassius*	Négligeable
Carpe commune	*Cyprinus carpio*	Faible
Chabot commun	*Cottus gobio*	Modéré
Chevaine	*Squalius cephalus*	Faible
Épinochette	*Pungitius pungitius*	Faible
Gardon	*Rutilus rutilus*	Faible
Goujon	*Gobio gobio*	Faible
Grémille	*Gymnocephalus cernuus*	Faible
Lamproie de Planer	*Lampetra planeri*	Modéré
Loche de rivière	*Cobitis taenia*	Fort
Loche franche	*Barbatula barbatula*	Faible
Ombre commun	*Thymallus thymallus*	Modéré
Perche	*Perca fluviatilis*	Faible
Tanche	*Tinca tinca*	Faible
Truite fario	*Salmo trutta fario*	Modéré
Vairon	*Phoxinus phoxinus*	Faible
Vandoise	*Leuciscus leuciscus*	Modéré

Liste des poissons recensés sur le territoire de la CAEPN

Préservation / restauration des continuités écologiques
La conservation des populations sur le long terme nécessite, dans l'idéal, que chaque individu puisse se déplacer et ce dans l'optique de réaliser tout son cycle de vie. Ce besoin vital est essentiellement lié à la reproduction et à l'alimentation. Or, l'aménagement, les infrastructures, les ouvrages hydrauliques, l'urbanisation, l'agriculture intensive notamment constituent un nombre croissant de barrières écologiques. Ces aménagements engendrent des points de conflits (existants ou potentiels), des déséquilibres écologiques locaux, des fragmentations et peuvent également favoriser certaines espèces envahissantes.

La trame verte et bleue a été identifiée à l'échelle de l 'ex Haute-Normandie par le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE). Elle comprend deux grandes unités fonctionnelles, dont la préservation est essentielle au maintien de la biodiversité :

- Les **réservoirs de biodiversité** (cœurs de nature), correspondant à des espaces importants pour la biodiversité (dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie, abritant des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, …). Ils sont essentiellement composés d'espaces d'intérêt écologique : , ZNIEFF, ….

- Les **continuités / corridors écologiques**, désignant les espaces ou réseaux d'espaces réunissant les conditions de déplacement d'une ou plusieurs espèces. Il s'agit des espaces qui constituent des milieux favorables ou qui sont simplement utilisables temporairement et qui offrent des possibilités d'échanges. Ces éléments sont ceux qui, de par leur structure linéaire et continue (tels que les rivières avec leurs berges ou les systèmes traditionnels de délimitation des champs) ou leur rôle de relais (tels que les mares ou les petits bois), sont essentiels à la migration, à la distribution géographique et à l'échange génétique d'espèces sauvages.

Au sein du territoire de la CAEPN, ce réseau écologique se décline selon les grands continuums suivants :

Continuums aquatique et humide
Les vallées de l'Eure et de ses affluents, l'Iton et l'Avre, constituent un réseau de zones humides variées, connectées à la vallée de la Seine (connexions inter-régionales). Elles sont identifiées dans le SRCE comme d'importants réservoirs de biodiversité. Elles font en effet office de continuums mais également de couloirs fonctionnels pour les espèces aquatiques et de voie de migration majeure pour l'avifaune et une route de vol pour les chiroptères.

Toutefois, les nombreux obstacles à l'écoulement et l'urbanisation croissante (en particulier dans la vallée de l'Iton) apparaissent limitants (voire rédhibitoires) pour les déplacements écologiques et occasionnent un état relativement dégradé du point de vue fonctionnel pour les espèces aquatiques.

Au niveau du plateau agricole, ce continuum se décompose en un réseau de mares, y constituant une importante source de biodiversité et composant une continuité en « pas japonais » pour les espèces fréquentant ces milieux.
Soulignons que ce réseau fait, par ailleurs, l'objet d'un programme (animé par les CEN de Normandie) visant à enrayer leur disparition : le Programme Régional d'Action en faveur des Mares (PRAM).





Mare suivie dans le cadre du PRAM à Garencières (© CEN NS 2018)

Continuum boisé

Cette sous-trame est constituée pour l'essentiel des forêts de plateaux.
En effet, les marges de la Plaine de Saint-André sont difficilement cultivables car le substrat y est formé par des strates de cailloutis affleurants et d'argiles à silex. Ces surfaces relativement vastes sont donc restées continuellement boisées au cours du temps, au moins depuis le milieu du XVIII^{ème} siècle, date de la réalisation des cartes de Cassini où la forêt est figurée, à l'instar des forêts d'Ivry et de Dreux.
Il s'agit donc de forêts mâtures où les biocénoses forestières sont restées en place de longue date.

Au niveau du plateau agricole, historiquement non bocager, ce continuum n'est constitué que de quelques haies et bosquets, qui assurent des connexions ténues entre les grands domaines forestiers. Ces rares éléments boisés sont, toutefois, très importants du point de vue fonctionnel. En effet, ces milieux permettent le maintien d'une biodiversité ordinaire absente des zones de grandes cultures.



Forêt d'Évreux représentée sur la carte de Cassini (XVIII^{ème} siècle)

Continuum des milieux ouverts et semi-ouverts

Cette sous-trame peut être déclinée en deux grands ensembles :

- les milieux calcicoles, correspondant aux coteaux calcaires que l'on trouve entre les vallées alluviales et le plateau. Composés globalement de pelouses sèches et landes, ceux-ci accueillent une biodiversité riche et spécifique.
Or, la formation de la vallée de l'Eure à hauteur de Chartres-en-Beauce assure la connexion entre les coteaux calcaires thermophiles présents sur les versants de la plaine Saint-André et d'autres formations calcaires plus méridionales.

- les milieux agricoles, concentrés sur le plateau. Leur exploitation intensive ne permet le développement de la biodiversité qu'au niveau des milieux interstitiels (bandes enherbées bordant les cultures) et des rares vergers et prairies qui subsistent.

Soulignons que les anciennes voies ferrées, reliant Évreux à Dreux (via Saint-André-de-l'Eure), à Breteuil (via Prey et Damville) et à Gravigny, constituent des corridors écologiques de milieux ouverts à boisés au sein de l'agglomération d'Évreux et du plateau agricole.
A noter également, le SRCE identifie plusieurs secteurs jugés prioritaires pour la restauration de la fonctionnalité écologique au sein du territoire. Ceux-ci relient globalement les vallées alluviales et les coteaux boisés entres eux.

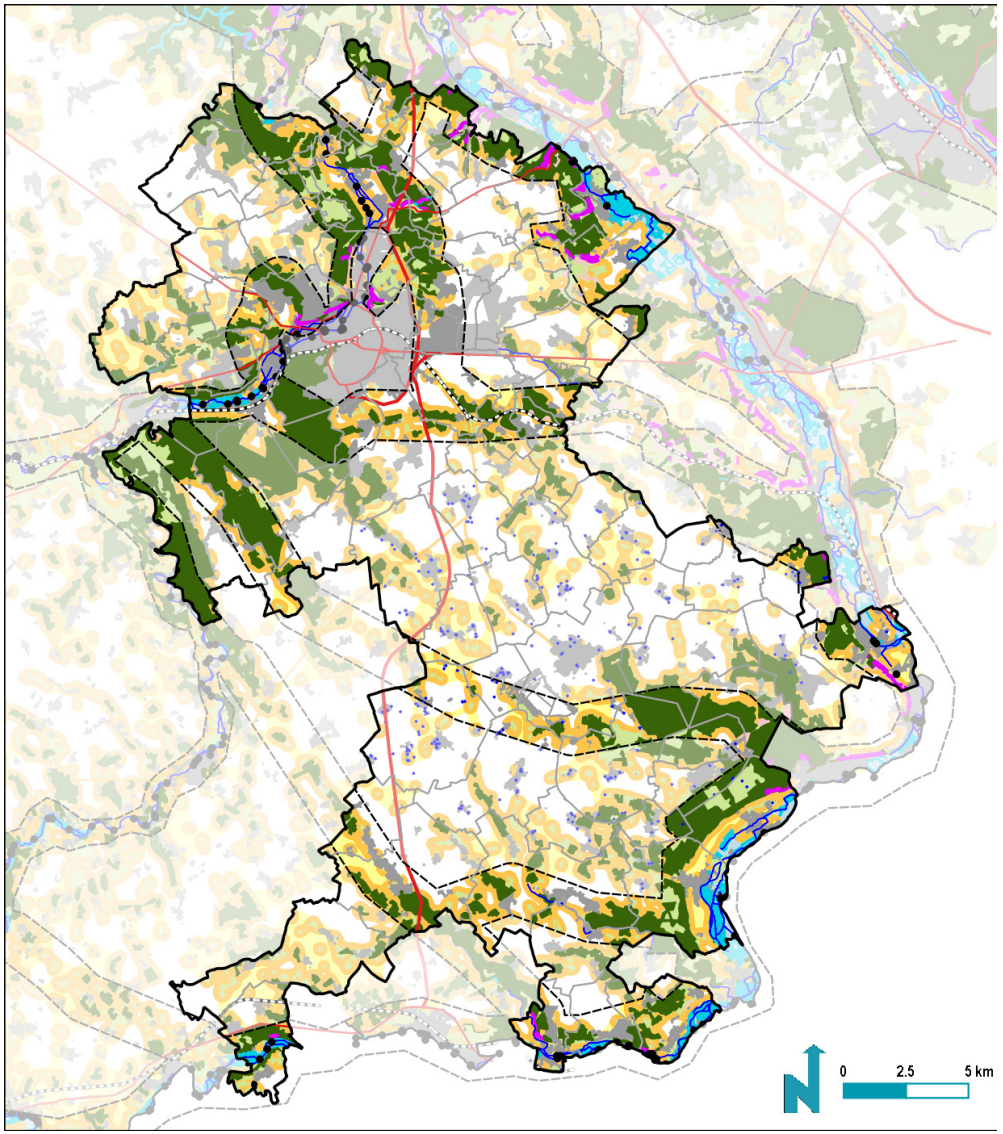
NB : Une étude complémentaire sur les continuités écologiques du territoire EPN est en cours de lancement (délibération le 15 Novembre 2019). L'étude répertoriera notamment les haies à protéger au titre de l'article L 151-23 du Code de l'urbanisme.

ÉLÉMENTS CLEFS :

- Nombreux périmètres de protection et d'inventaire des milieux naturels
- Une biodiversité principalement concentrée au niveau des vallées alluviales (et zones humides associées) et des espaces boisés : au Nord, la forêt d'Évreux, la vallée de l'Iton et ses coteaux ; à l'Est, la vallée de l'Eure, ses boisements humides et ses coteaux calcaires ; au Sud, la vallée de l'Avre et ses affluents
- La vallée de l'Iton et la forêt d'Évreux, peu à peu grignotées par l'urbanisation
- Un plateau où l'agriculture est intensive et le réseau bocager en déclin
- Une trame verte et bleue définie à l'échelle de l' ex Haute-Normandie par le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)
- Plusieurs secteurs prioritaires pour la restauration de la fonctionnalité écologique identifiés, reliant les vallées de l'Iton, de l'Eure et de l'Avre entre elles
- Les réservoirs biologiques correspondent majoritairement aux vallées alluviales et aux espaces boisés

ENJEUX/OBJECTIFS

- Préserver et maintenir la biodiversité (notamment des vallées alluviales, des coteaux secs et des ensembles boisés)
- Renforcer et valoriser la contribution des espaces agricoles à la préservation de la biodiversité, notamment en préservant et développant le réseau bocager
- Porter également attention aux espèces exotiques envahissantes, sources de déséquilibre des écosystèmes
- Éviter la création de nouvelles fragmentations des corridors écologiques
- Préserver les secteurs identifiés comme des réservoirs de biodiversité
- Restaurer des continuités fonctionnelles



NATURALIA - Mai 2018 / Cartographie : HM/ Données : DREAL, BD Topo, CEN HN, EPN

Continuités écologiques du territoire de l'EPN

3- MILIEUX PAYSAGERS ET URBAINS

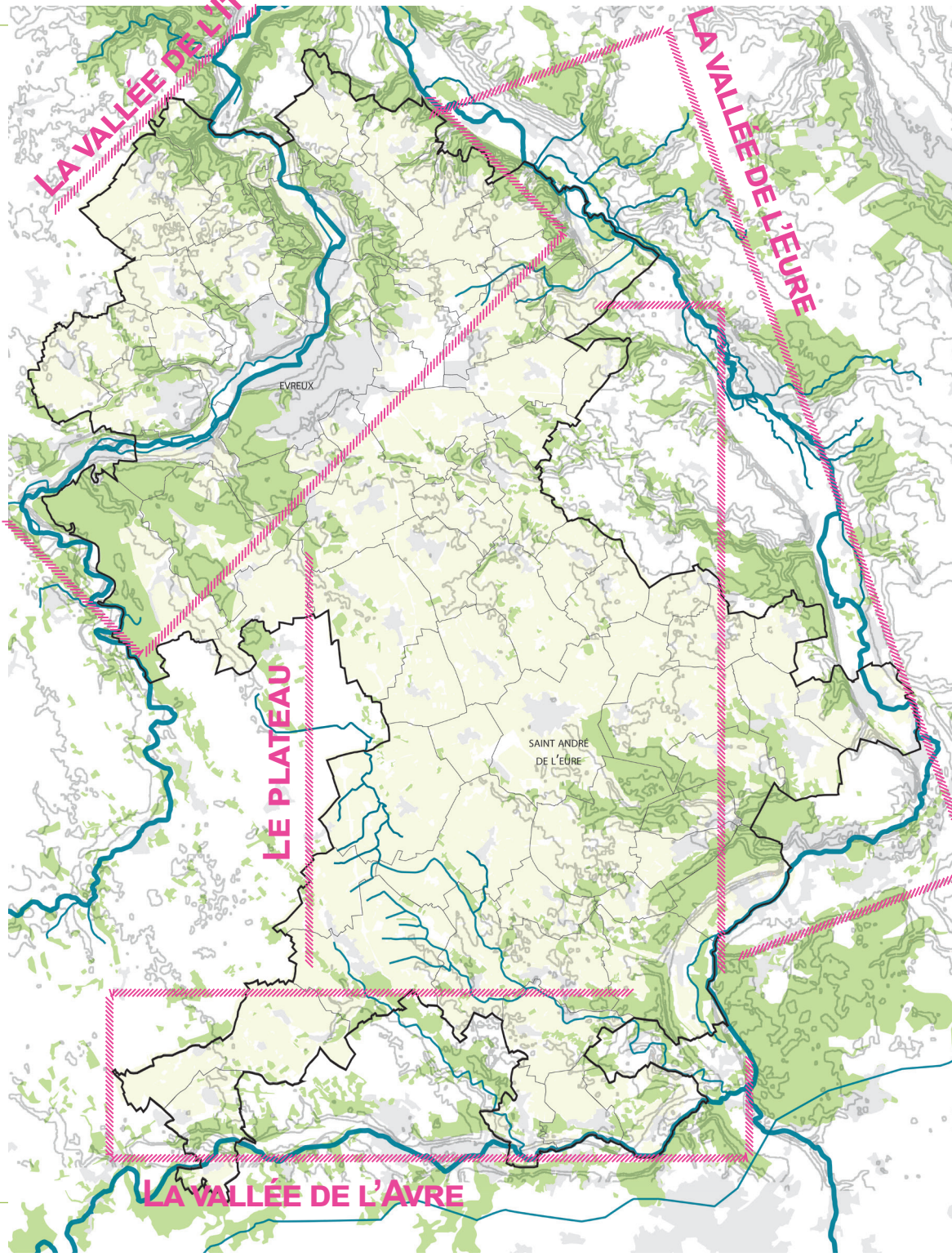
Les 3 vallées et les 2 plateaux s'assemblent pour former trois grands types de paysage :
- un paysage ouvert, tabulaire et uniforme (plateau + grandes cultures agricoles)
- un paysage intimiste et frais (coteaux et fond de vallée + eau + bois)
- et **un paysage urbain** (Evreux)

Ces 3 typologies de Paysages se composent et se lisent à travers les 4 **éléments paysagers clefs** que sont **L'EAU - L'ARBORÉ - L'AGRICULTURE - L'HABITÉ**, associés à la topographie qui les provoque et en accentue leur perception.
Le paysage du territoire est marqué par l'importance de l'hydrographie, avec l'Eure, l'Iton et l'Avre, qui structurent le plateau, dessinant les vallées et les coteaux.
EPN est composé d'espaces ouverts et libres, boisés ou agricoles, mais également de milieux fermés tels que les villes, industries et infrastructures.
3 grands types de paysage se distinguent donc : un paysage ouvert sur le plateau, un paysage plus intimiste dans les vallées, et un paysage urbain à proximité d'Evreux.


PAYSAGE OUVERT (Le Plessis Grohan)


PAYSAGE INTIMISTE (Acon)


PAYSAGE URBAIN (Evreux)


COURS D'EAU
TOPOGRAPHIE
ESPACE FORESTIER
ESPACE BATI
LA VALLÉE DE L'ITON
LA VALLÉE DE L'EURE
EVREUX
SAINT ANDRÉ DE L'EURE
LE PLATEAU
LA VALLÉE DE L'AVRE

1. LES PAYSAGES NATURELS ET ARTIFICIELS

Le paysage de l'eau

ÉLÉMENTS PRINCIPAUX

sur les plateaux : eau très peu visible (socle calcaire et de craie perméable, laissant filer l'eau en profondeur), présente sous forme de mares. 600 ont été recensées, formant la trame bleue des plateaux. Les mares sont protégées en tant qu'élements majeurs du maintien de la biodiversité.
Franges plus fraîches avec les vallées affluentes de l'Eure, de l'Iton et de l'Avre, proposant des espaces plus diversifiés (forêts, zones humides, ...)

dans les vallées : les 3 cours d'eau (l'Eure, l'Iton et l'Avre) proposent, inversement, des corridors de fraîcheur et d'humidité. La présence de l'eau y est démultipliée (nombreux bras, étangs, zones humides).
Les espaces y sont couverts de prairies humides, de pâture ou de fauche et délimités par des haies, des arbres isolés, ou d'une ripisylve épaisse provoquant des ambiances pittoresques.
Au cœur de certaines villes, la rivière se faufile, créant des ambiances urbaines remarquables.

HISTOIRE

La présence de l'eau justifie les paysages agricoles et naturels, mais également le développement urbain (eau indispensable au quotidien), industriel (force hydraulique et transport des marchandises) et touristique des sites.
Sur le plateau, de nombreuses mares se sont formées, dues à la couche d'argile imperméable qui retient les eaux pluviales.

INTÉRÊTS ET USAGES LIÉS

- rôle social : cadre de vie et du paysage avec la valorisation de l'eau, espaces de rencontre, de ressourcement, de bien-être et de loisirs (pêche, sports aquatiques)
- rôle patrimonial : architectural (lavoirs, moulins, châteaux) et paysager
- rôle économique : tourisme, transport, énergie
- rôle technique : drainage et gestion des eaux pluviales
- rôle écologique : biodiversité et trame bleue en hébergeant et alimentant une faune et une flore spécifiques et diverses

RISQUES ET CONTRAINTES

- l'eau en ville : imperméabilisation des sols, gestion des eaux, inondations

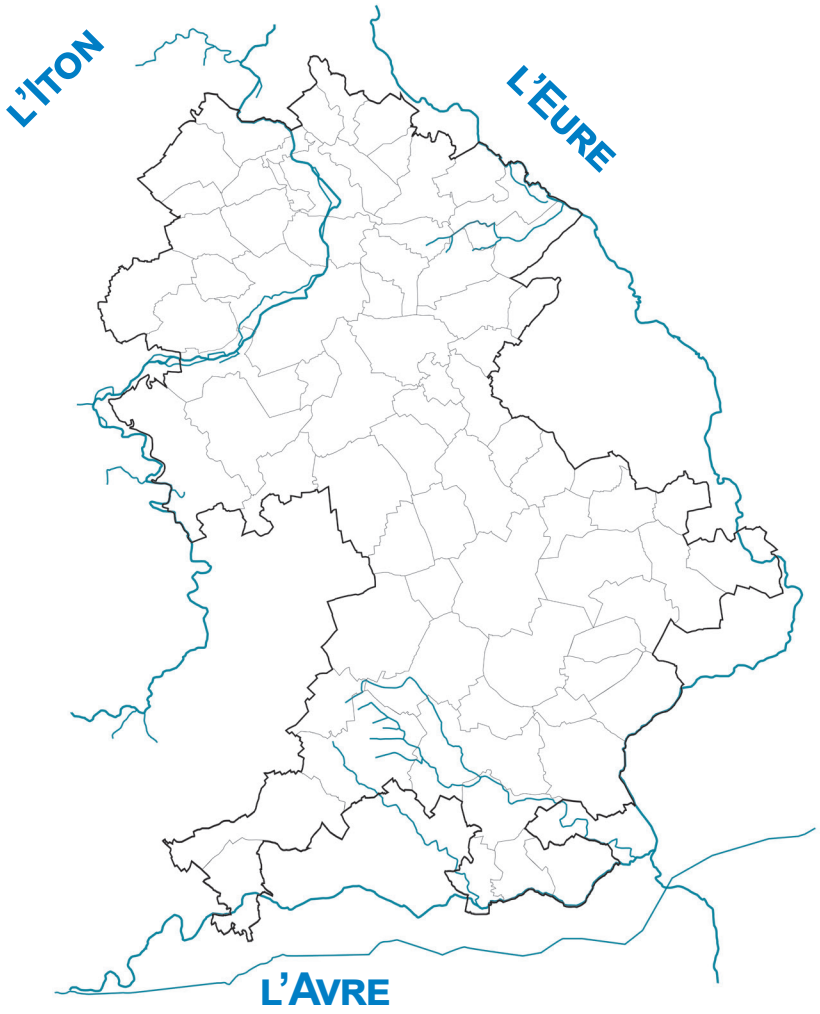
PERCEPTIONS DES ÉLUS LOCAUX

ATOUTS
- l'impact touristique (promenades,...)
- l'intérêt écologique (trames bleues) et pédagogique associé
- la gestion possible des eaux pluviales à travers les mares

FAIBLESSES
- les ruissellements importants et les inondations récurrentes dans certains villages
- l'entretien des berges



PAYSAGE DE L'EAU (Saint-Vigor)



Le paysage arboré

ÉLÉMENTS PRINCIPAUX

Sur les plateaux : horizons très dégagés, dessinés par les franges boisées accompagnant les vallées de l'Eure, de l'Avre et de l'Iton en limite de la plaine.
Quelques petits bois et bosquets d'arbres isolés ponctuent les plaines agricoles, donnant une échelle et une profondeur au paysage.
Dans les vallées : les pentes coiffées de petits ou de denses boisements, les cours d'eau sont accompagnés d'une ripisylve épaisse, pouvant envelopper les petits villages.
En dehors des grands massifs forestiers, les forêts restent souvent résiduelles, occupant les terres les moins fertiles ou les moins faciles à travailler. Mais l'abandon des pratiques agricoles sur les pentes favorise le reboisement spontané des espaces non entretenus, ce qui tend à supprimer les vues.

HISTOIRE

La forêt sur le territoire a été réduite par des milliers d'années de défrichement. Les premières dateraient du Néolithique pour y cultiver les sols. Ils se limitaient, alors, à de petites clairières autour des villages ou dans les vallées. Puis, à l'époque romaine, le développement des villes et des routes accélèrent la déforestation. Les VIème et VIIème siècles voient le développement toujours plus important des terres de cultures et l'assèchement des marais. La population augmente et la consommation du bois de chauffage et de construction avec. Ce n'est qu'au XVIIIe siècle que les surfaces forestières semblent se stabiliser, avec, au début du XIXe siècle, une politique d'envergure pour de grands massifs forestiers publics.
Aujourd'hui, l'abandon du pâturage sur les coteaux et l'arrachage des vergers sur les parcelles trop pentues pour être cultivées, ont provoqué un reboisement spontané et progressif, refermant petit à petit les vues et perspectives sur les vallées.

INTÊRETS ET USAGES LIÉS

- rôle social : cadre de vie et du paysage avec la valorisation de l'arbre, espaces de rencontre, de ressourcement, de bien-être (poumon vert) et de loisirs (accessibles au public pour des activités sportives (promeneurs, vététistes et cavaliers) et de découverte).
- rôle patrimonial : arbres centenaires, mémoire d'un site boisé, les rapports entre les « pleins » boisés et les « vides » participent à la lecture et à l'identité du territoire (importance des lisières dont les dessins, chaque décrochement et chaque angle, donnent de la profondeur à des horizons autrement répétitifs).
- rôle économique : sylviculture (production de bois pour les filières de bois/énergie avec le renouveau des poêles à bois ou de BRF pour les pratiques culturales plus écologiques).
- rôle technique : régulation des îlots de chaleur en milieu urbain, protection des cultures contre le vent, enclos naturel et ombrage pour les animaux, protection des sols contre l'érosion.
- rôle écologique : biodiversité et trame Verte en proposant de vastes réservoirs pour les espèces (faune et flore) de milieux boisés (refuges et alimentation) ou encore des continuités écologiques à travers les alignements d'arbres.

Les forêts périurbaines d'Evreux sont classées en forêt de protection pour maintenir le rôle social et écologique. La Charte Forestière mise en place par l'ex GEA travaille également sur ces objectifs.

RISQUES ET CONTRAINTES

- l'arbre en ville : visibilité, sécurité, gestion adaptée des boisements
- un manque de gestion : tend à refermer les paysages et à perdre les perspectives et vues lointaines

PERCEPTIONS DES ÉLUS LOCAUX

ATOUTS

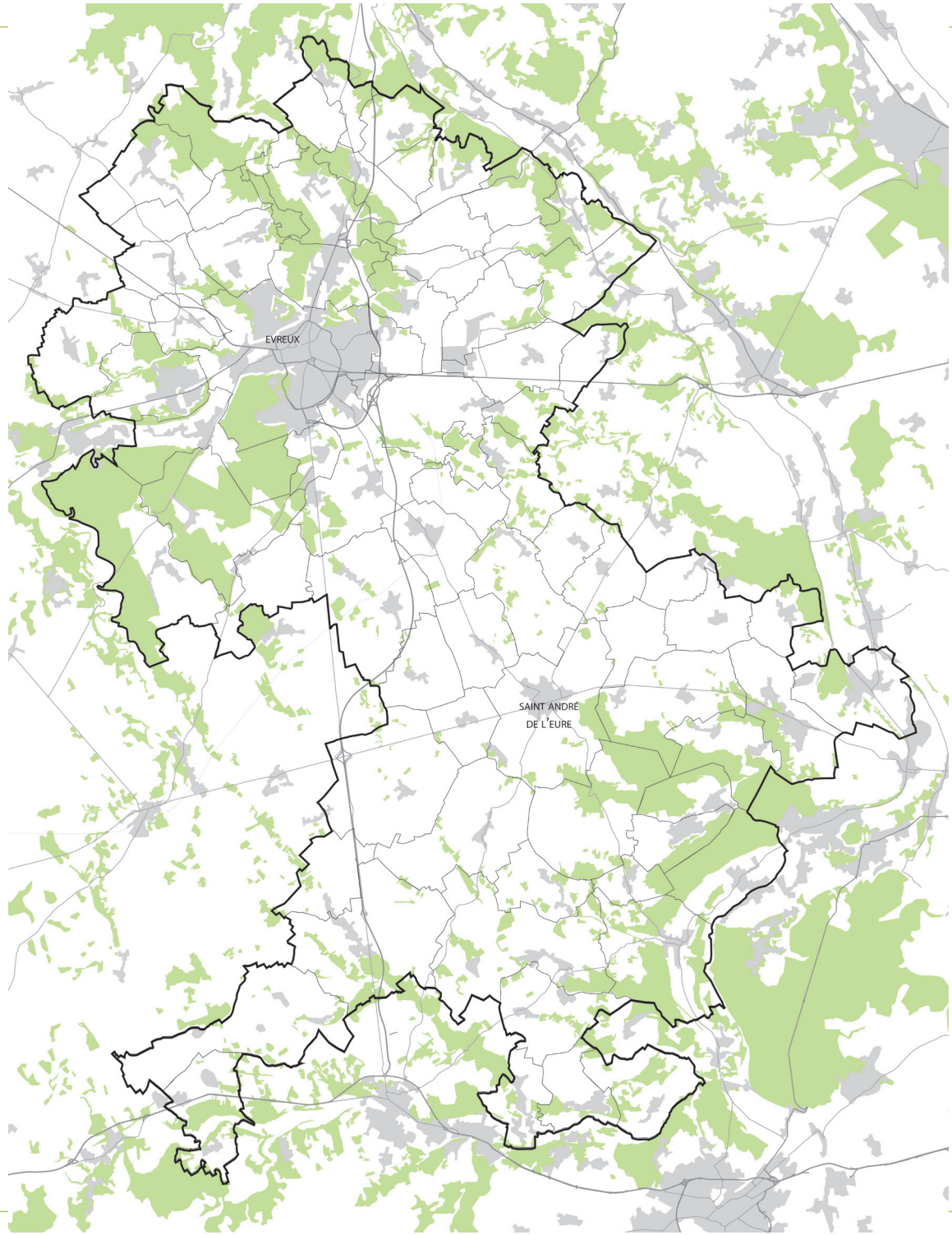
- l'impact touristique (patrimoine avec les parcs, les arbres remarquables, les promenades, les randonnées...)
- l'intérêt écologique (trames vertes et protection de la grande faune sauvage tels que cerfs, sangliers, chevreuils) et pédagogiques associés

FAIBLESSES

- la disparition des tampons arborés entre la ville et les cultures
- la gestion et le nettoyage des bois



PAYSAGE ARBORÉ (Les Baux-Sainte-Croix)



Zones urbanisées

Espaces boisés

Le paysage agricole

ÉLÉMENTS PRINCIPAUX

sur les plateaux : paysage d'openfield composé de lignes horizontales successives de cultures majoritairement céréalières (blé, colza, orge mais aussi betteraves), rendant les horizons très dégagés

dans les vallées : paysage plus intime et diversifié proposant une agriculture plus mixte (culture et élevage) (vallée de l'Avre), pouvant aussi se simplifier en de grandes parcelles cultivées entourées de bois (vallée de l'Eure).

HISTOIRE

Sur le plateau, les cultures céréalières sont une pratique très ancienne (dès le Néolithique) justifiée par un sol riche propice à l'agriculture de grands champs.
A l'origine vivrière, elle s'organisait, alors en deux parties : vergers et maraîchage autour des villages et grands champs en campagne.
L'intensification des pratiques et la mécanisation de ces dernières décennies a permis d'agrandir la taille des parcelles (supprimant chemins, haies bocagères et arbres isolés), et menant à une simplification des paysages.
Certains espaces (notamment au nord) semblent menacés par la pression urbaine.

Dans les vallées, la qualité des terres, le climat plus clément ont permis le développement d'une agriculture prospère. Traditionnellement le maraîchage accompagnait l'habitat, avec le pré aux vaches et les prairies de fauche pour le foin. Aujourd'hui, ceux-ci ont presque tous disparus.

INTÊRETS ET PRATIQUES D'EXPLOITATIONS

- rôle social : cadre de vie et du paysage, située en zones péri-urbaines, les paysages agricoles permettent la transition entre deux mondes, et sont porteurs de grandes richesses (qualité et ouverture des paysages, zones de calmes, circulations douces assurent également un rôle social d'équilibre face aux zones urbanisées).

Entretenir des paysages agraires complémentaires aux grandes cultures est très intéressant. Ils sont porteurs de l'identité rurale d'un site et sont plus facilement compréhensibles et appréhendables.

- rôle patrimonial : mémoire du territoire comme étant un site agricole depuis des décennies
- rôle économique : valorisation par les circuits courts
- pratiques agricoles diversifiées : mixité et richesse des paysages (grandes cultures, élevages, maraîchage, vergers)

RISQUES ET CONTRAINTES

- l'agriculture mono-spécifique et intensive : appauvrissement de la biodiversité (milieu peu propice à toutes autres formes de flore et de faune), risque de paysages tabulaires, vides et d'uniformité monotone
- manque de trame paysagère et de corridors

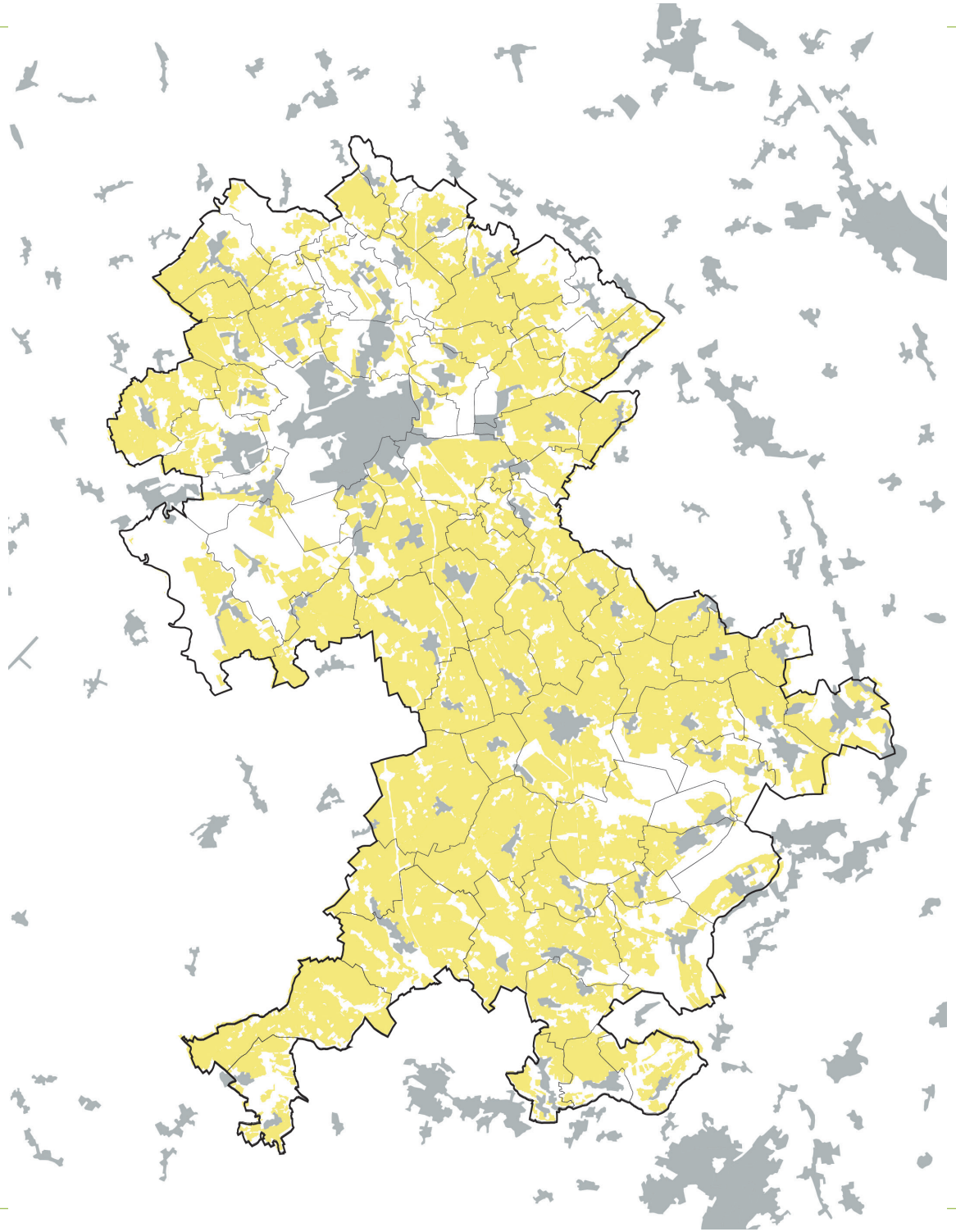
PERCEPTIONS DES ÉLUS LOCAUX

ATOUTS
- Une agriculture emblématique du territoire
- Une volonté d 'augmentation des surfaces de culture en agriculture biologique

FAIBLESSES
- le peu de diversité dans les cultures
- les paysages plats et homogènes des openfields
- la disparition des bocages et des vergers



PAYSAGE AGRICOLE (Les Authieux)



Le paysage habité

ÉLÉMENTS PRINCIPAUX

sur le plateau : villages plutôt ruraux régulièrement répartis et de plus en plus souvent en contact direct avec la plaine agricole (aucune transition entre les cultures et les habitations, ni verger, ni prairie), dont les silhouettes, dominées par les clochers d'église, se dessinent sur l'horizon (importance de leur impact dans le paysage, viennent comme des repères dans l'espace).

dans les vallées : villes et villages implantés sur les pentes dominant le fond de vallée, à l'abri des coteaux.

Le patrimoine architectural et urbain y est riche et varié avec un caractère plus jardiné et soigné (vallée de l'Avre), ou un caractère plus industriel (vallée de l'Eure) Éloignées des grands centres urbains, elles subissent peu de pression.

aux abords d'Evreux : grande pression urbaine avec une extension des villages venant conquérir la plaine agricole. Ces nouvelles formes urbaines viennent renvoyer une nouvelle image du paysage, avec une confrontation parfois compliquée entre l'ancien et le nouveau village, et une banalisation du caractère agricole des villages.

HISTOIRE

Au XIX^{ème} siècle, période de richesse économique due à la présence des rivières, de grandes manufactures se sont installées dans les vallées, accompagnées de belles demeures entourées de parcs. Aujourd'hui leurs vestiges jalonnent encore le cours des rivières.

Les villages ont, également pour certains, peu évolués et gardent une image très jardinée, enveloppés d'une ceinture végétale généreuse (vallée de l'Avre).

Installé près de l'eau pour des raisons pratiques (force hydraulique, transport, ...), Evreux est longtemps resté contenu dans l'emprise de la vallée. La guerre a été très destructrice pour la ville, et sa reconstruction à l'après-guerre, a vu naître des extensions sur les plateaux (quartiers de la Madeleine et de Saint-Michel).

INTÊRETS ET PRATIQUES D'EXPLOITATIONS

- rôle social : cadre de vie (habitat, travail, loisirs, ...)
- rôle patrimonial : mémoire de l'histoire humaine à travers ses architectures et formes urbaines
- rôle économique : tourisme, zones d'activités et de services, ...

RISQUES ET CONTRAINTES

- la rupture des continuités écologiques : bien souvent source de frontières dans les Trames Vertes et Bleues
- la pression urbaine : poids du développement urbain face aux autres éléments paysagers

PERCEPTIONS DES ÉLUS LOCAUX

ATOUTS

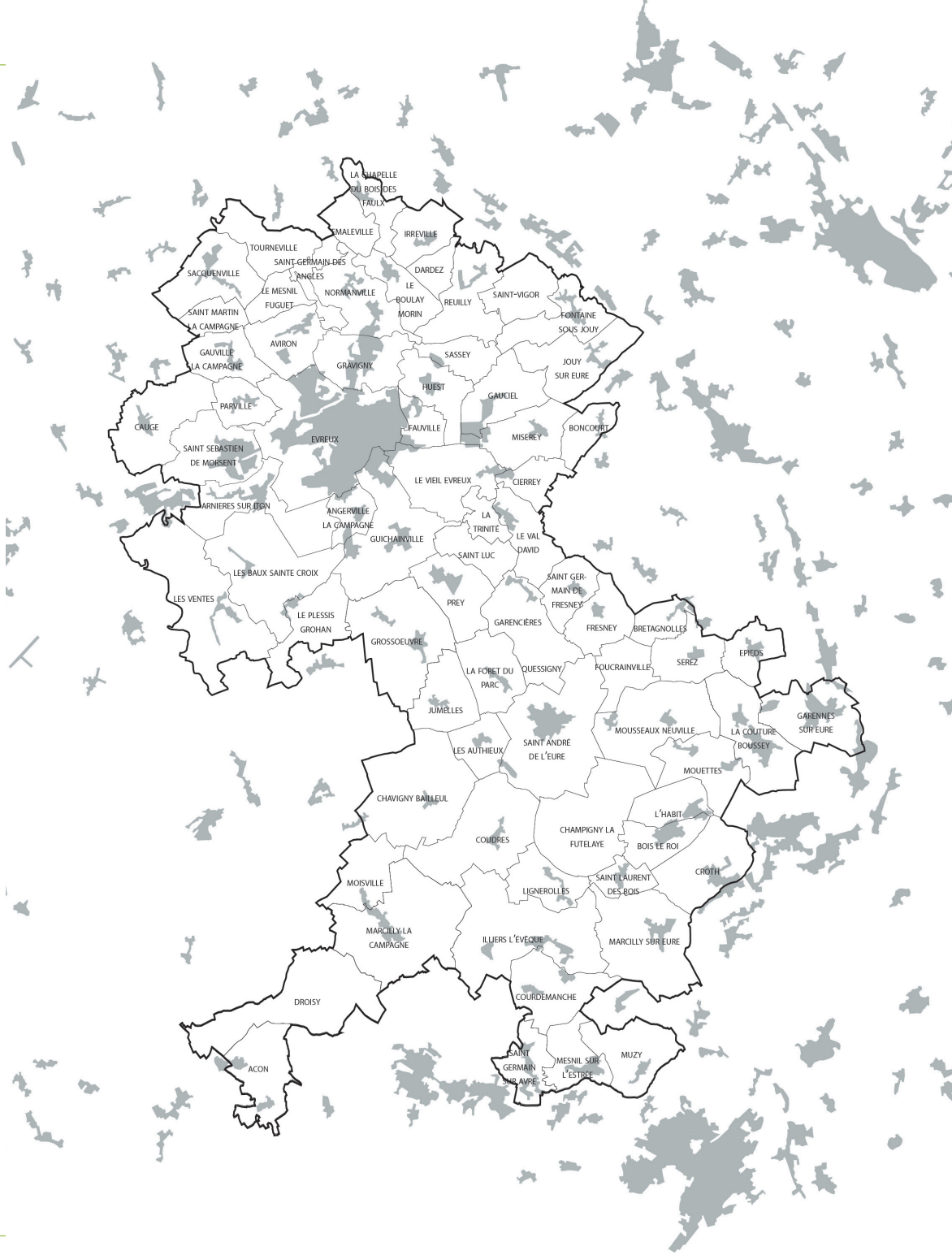
- l'impact touristique grâce au patrimoine architectural et vernaculaire (château, église, pigeonnier)

FAIBLESSES

- le développement urbain est difficile à cause des rétentions foncières
- les nouvelles constructions diffuses et cause de dents creuses
- les nouvelles constructions souvent associées à des bassins de rétention et des infrastructures routières



PAYSAGE HABITÉ (Marcilly-sur-Eure)



Zones urbanisées

ATOUTS

- Identitaire du territoire, le paysage est le premier contact et la première image renvoyée

- participe largement au **développement touristique et au cadre de vie des citoyens** (patrimoine paysager et architectural)

FAIBLESSES

- suppose de **nombreuses restrictions au développement urbain** (mais ces limitations sont des protections)

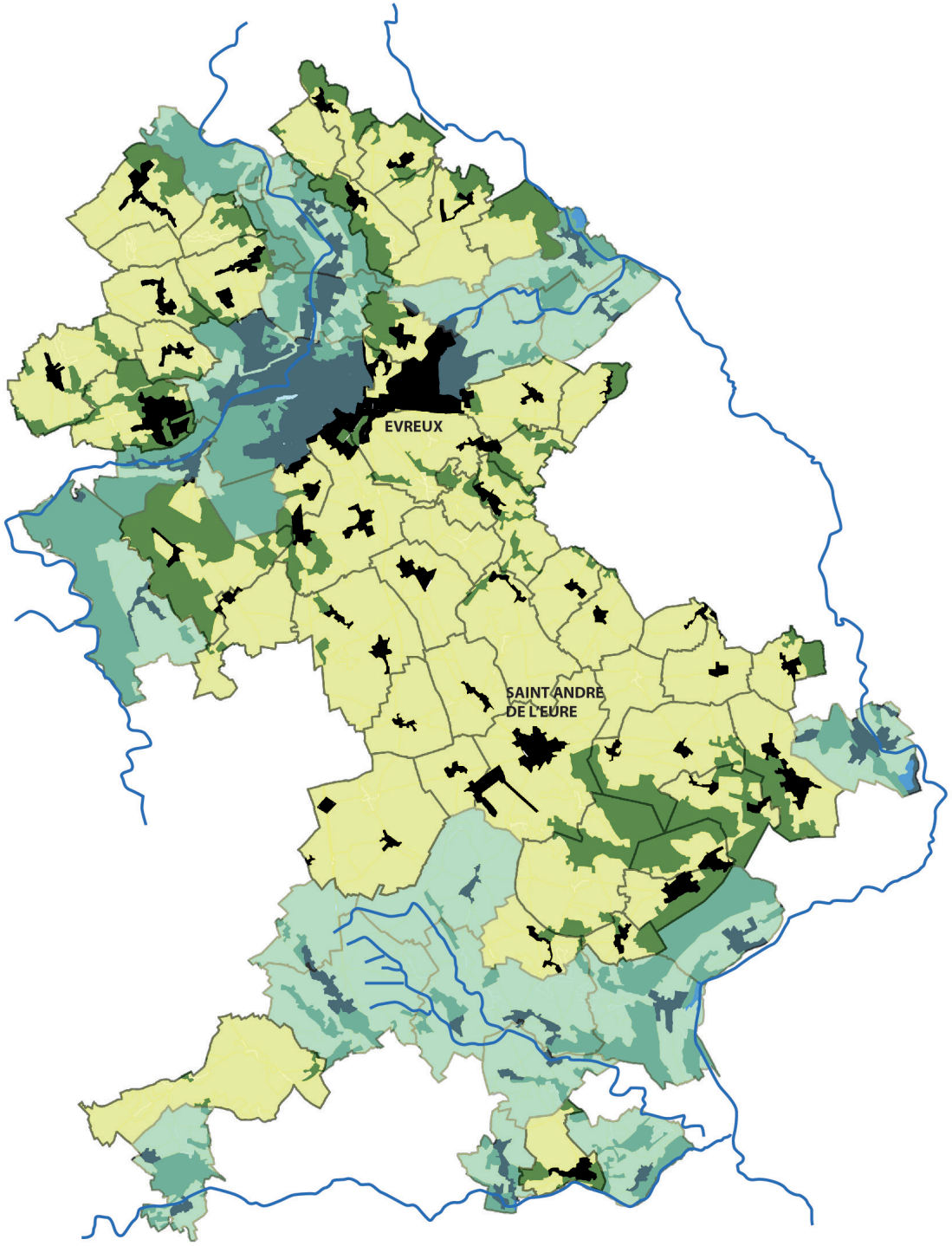
- suppose des **gestions parfois particulières et plus contraignante** pour maintenir et valoriser ces patrimoines paysagers

LES ENJEUX EN MATIÈRE DE PAYSAGES NATURELS SUR EPN :

- préserver et mettre en valeur la **richesse des paysages** du territoire, face à une **pression urbaine** toujours plus forte, comme des **éléments identitaires et unifiants**
- pour pouvoir planifier le système urbain sur la base d'une **armature d'espaces ouverts** en intégrant ce développement urbain dans un paysage souvent très ouvert (perception et impact des nouvelles extensions, des entrées de ville) et ainsi définir une **stratégie foncière** à l'échelle d'EPN **limitant la consommation foncière des espaces agricoles, naturels et forestiers**
- intégrer l'**activité agricole** dans les aménagements, en maintenant des cultures mixtes et variés (vergers, maraîchage, élevage)
- maintenir et valoriser la **place de l'arbre** dans le territoire, un **espace forestier de qualité**, tout en le maîtrisant pour ne pas le laisser refermer le paysage (alternance équilibrée entre les boisements et les espaces ouverts pour préserver des ouvertures vers les vallées et les vues lointaines)
- maintenir et valoriser les **paysages d'eau** (ripisylves, prairies, mares et zones humides) mais prendre en compte les problèmes hydrauliques associés (gestion des eaux, inondations)
- prendre en compte l'**armature écologique**
- valoriser la **nature en ville**

En prenant en compte ces différents enjeux paysagers, EPN s'inscrit dans la démarche mis en place par la Convention Européenne du Paysage et reprise dans les lois Grenelles et Alur. En effet, celle-ci fixe des objectifs promouvant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens, incitant l'organisation de la coopération européenne dans ce domaine. Elle invite à organiser des concertations entre les collectivités publiques, à intégrer le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans les politiques culturelle, environnementale, agricole, sociale, économique, etc. et insiste sur la participation des acteurs sociaux aux différentes étapes du processus de gestion et à la prise en compte de leurs perceptions et de leurs aspirations en matière de paysage.

Les collectivités publiques ont, ainsi, un devoir en matière de qualité paysagère sur l'ensemble des territoires. Cette objectif qualitatif passe par une logique de protection des paysages, mais également, de gestion et/ou d'aménagement, pour fixer les orientations stratégiques et spatialisées, notamment pour l'identification des secteurs de densification.



Zones urbanisées

Zones impactées par les enjeux liés aux paysages agricoles

Zones impactées par les enjeux liés aux paysages arborés

Communes impactées par les enjeux liés aux paysages d'eau

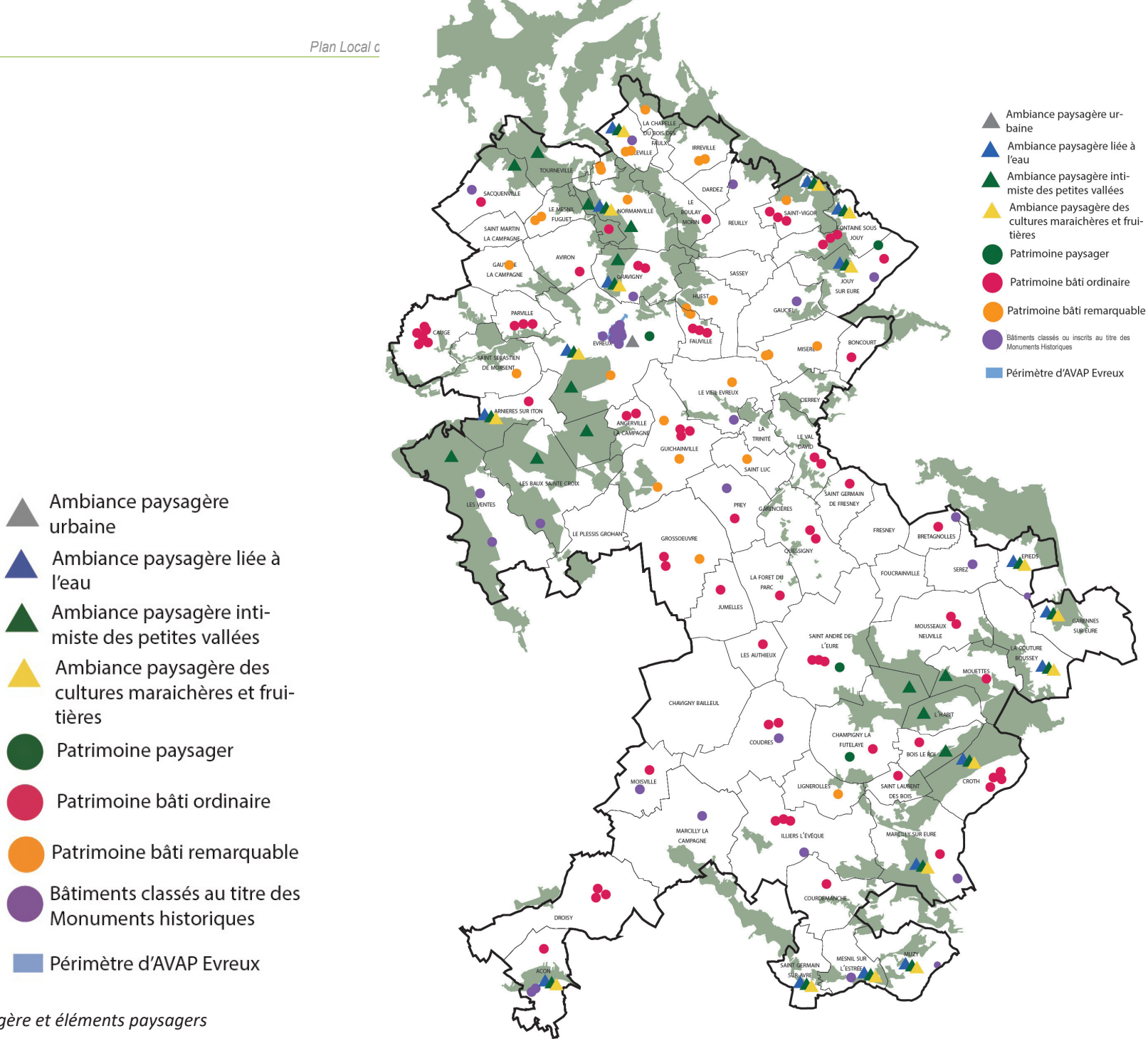
La Qualité Paysagère, un patrimoine remarquable et vernaculaire

L'identité d'EPN passe par son patrimoine vert et naturel. Ce dernier est composé d'éléments patrimoniaux architecturaux et naturels mais égale-ment d'ambiances paysagères naturelles ou urbaines et de perspectives.

Ces ambiances et perspectives se retrouvent essentiellement dans :

- les ambiances de nature liés à l'eau et/ou aux grands massifs forestiers : prairies humides, ripisylves, arbres têtards, mares, ... / patrimoine forestier, coteaux boisés, espaces de respirations, ...
- les ambiances intimistes propres aux petites vallées : végétation luxuriante et variée, villages ruraux et jardinés, ...
- les ambiances liées aux cultures maraîchères et fruitières : petites parcelles cultivées et diversifiées, ...
- les ambiances picturales liées aux plateaux : grandes vues ouvertes cadrées par des éléments naturels ou urbains (arbres, clochers, ...), au premier ou en fond de plan (silhouettes urbaines, coteaux boisés,...), ...
- les ambiances urbaines : villages à l'image rural soignée, patrimoine architectural et urbain remarquable ou vernaculaire, ...

- les perspectives fixes : à un point donné, points de vue sur des ambiances naturelles ou urbaines remarquables
- les perspectives liées aux paysages routiers : perceptions et valorisation du paysage depuis les «routes-paysages» et/ou les voies vertes. Véritables itinéraires de découverte du paysage territorial, ces voies sont traitées sobrement, largement ouvertes sur les paysages traversés et respectueuses du terrain naturel.



Ambiances paysagère et éléments paysagers

2. L'ÉNERGIE

Engagement européen :
L'objectif principal de l'Union Européenne est fixé par la directive des « 3×20 » :
- diminuer de 20% des émissions de gaz à effet de serre des pays de l'UE (par rapport à 1990)
- atteindre 20 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique européen
- réaliser 20 % d'économies d'énergie

Engagement National (Grenelle Environnement) :
- Part des EnR dans la production finale 2020 : 23%
- Diviser par 4 ses émissions de GES d'ici 2050
- réduire la consommation d'énergie du parc ancien de 12 % d'ici 2012 et de 38 % d'ici 2020
- lancement d'un programme de « rupture technologique » sur le bâtiment neuf : tous les bâtiments et équipements publics devront être construits dès maintenant (2010) en basse consommation (50 kWh/m²) ou seront à énergie passive ou positive. Les énergies renouvelables les plus performantes seront systématiquement intégrées.
- Réhabilitation de 800 000 logements sociaux les plus énergivores d'ici 2020.

Engagement Régional (SRCAE de l' ex région Haute-Normandie) :
- Baisse de 20% des consommations énergétiques (par rapport à 2005)
- Baisse de 23% des émissions de gaz à effet de serre (par rapport à 2005)
- Atteindre 16% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale régionale.

PCAET du Grand Evreux Agglomération (2012) :
- une réduction globale d'au moins 20% des émissions de gaz à effet de serre du territoire de l'agglomération d'ici 2020.
- une amélioration de 20% de l'efficacité énergétique,
- de porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

Ces objectifs de réduction des émissions GES se déclinent différemment selon les secteurs :
- Bâtiment : réduire les consommations du parc existants d'au moins 38% les consommations d'énergies et de 50% les émissions GES des bâtiments d'ici 2020.
- Transport : réduire les émissions GES de 20% d'ici 2020.
- Déchets : Réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 5kg par an pendant les 5 prochaines années

La part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie s'élève à 15,7 % en 2016 selon des estimations provisoires en France.
Les réseaux de chaleur urbain représentent 2% de la production énergétique française.
Près d'un tiers de la croissance des énergies renouvelables sur les dix dernières années est imputable au développement des biocarburants et plus d'un quart à celui des pompes à chaleur.
Actuellement, la principale production renouvelable en Normandie est la biomasse (bois principalement).

Le grand nombre de bâtiments agricoles représente une source non négligeable d'énergie pour le territoire. Selon l'ADEME, le secteur agricole français a en effet produit en 2015 autant d'énergies renouvelables qu'il n'a consommé d'énergies conventionnelles (4,5 millions de tonnes équivalent pétrole produites, soit 20% des énergies renouvelables nationales).
Si toutes les filières agricoles contribuent à la production, les grandes cultures céréalières arrivent en tête grâce à la production de biocarburants et l'installation d'éoliennes.

Les sources d'énergies d'EPN :
- méthanisation : déchets verts, agricoles
- éolien
- solaire
- chaleur : géothermie, bois, incinération de déchets

Documents cadres

La maîtrise de la demande en énergie est une ambition transcrite aujourd'hui dans de nombreux textes. Les documents de référence qui s'appliquent au territoire d'EPN sont les suivants, du plus global au plus local :

- la loi POPE (facteur 4) (Programmation fixant les Orientatinos de la Politique Energétique)

- la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

- le Plan Climat Energie Européen fixant des objectifs pour la France à l'horizon 2020

- le Grenelle de l'Environnement

- le Code de l'Urbanisme

- la réglementation thermique 2012 et la réglementation thermique pour les bâtiments existants

- le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie de l' ex Haute-Normandie (SRCAE), validé en 2013. Le SRCAE demeure applicable jusqu'à l'approbation du SRADDET prévue en juin 2019.

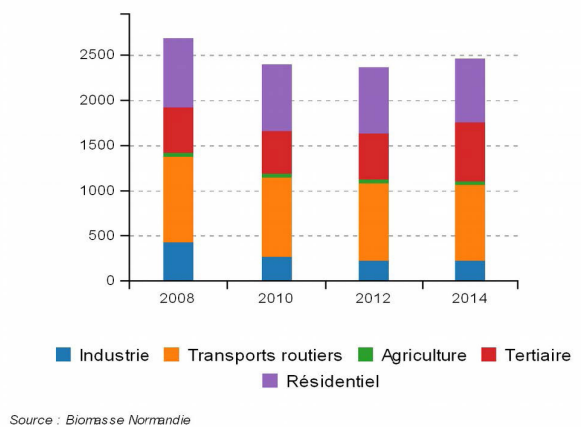
Consommation d'énergie

Nota : les données utilisées sont des données de 2014. De ce fait, elles ne prennent pas en compte le nouveau périmètre d'EPN. De plus, ces données sont des estimations qui ne prétendent pas être le reflet exact de la réalité.

En 2014, la consommation d'énergie du territoire d'EPN était de 2 462,4 GWh.

Les deux principaux secteurs de concommation sont le résidentiel et le transport routier. On note également que le secteur tertiaire est en augmentation.

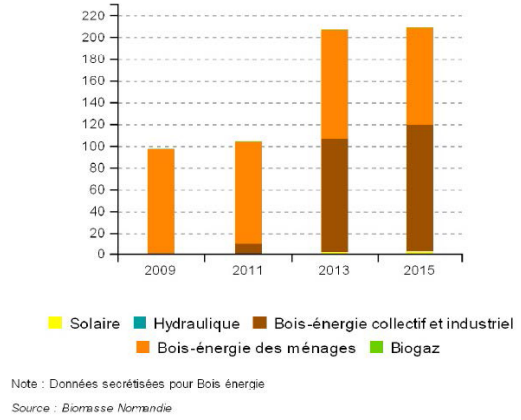
Quelques communes se sont montrées volontaires sur la réduction de la consommation d'énergie. Par exemple, le toit du groupe scolaire situé sur la commune de Huest accueille 300 m² de toile amorphe photovoltaïque (recette 2000 € / an), et le centre aéré est alimenté avec une pompe à chaleur air / air.



Consommation d'énergie par secteur pour EPN, en GWh en 2014

Potentiel en énergies renouvelables et de récupération

EPN a produit en 2014 417,4 GWh d'énergies renouvelables, soit un taux de couverture de la consommation totale de 17,8%.



Part de la production d'énergies renouvelables par type entre 2009 et 2015

Les sources de chaleur

Le bois énergie collectif et industriel dépasse celle du bois énergie des ménages pour EPN.

Le territoire d'EPN comprend déjà une unité de méthanisation, l'installation de traitement des boues de la station d'épuration à Evreux, le CTEU (Centre de Traitement des Eaux Usées).

Evreux possède un réseau de chaleur urbain qui distribue en chauffage et en eau chaude sanitaire des foyers, des équipements collectifs et des entreprises, et alimenté à 96 % par des énergies renouvelables (ordures ménagères, plaquettes forestières, déchets verts).

Le territoire d'EPN au regard d'un nombre important d'exploitations pourrait développer des structures de méthanisation localisées sur des exploitations ou organisées en réseau de plusieurs exploitations.

Un bon potentiel éolien, mais localisé

Avec une ressource en vent convenable de 4 à 5 m/s, le plateau céréalier représente une zone favorable à l'implantation de parcs éoliens.

Si les enjeux en matière de paysage et de biodiversité sont relativement faibles, il convient néanmoins d'éviter toute covisibilité avec le clocher de l'église de la Madeleine de Verneuil-sur-Avre. De plus, la base aérienne 105 représente une contrainte majeure, la radar d'Evreux excluant toute éolienne dans un rayon de 20km.

Finalement, seule la partie sud d'EPN, d'Acon à Marcilly-sur-Eure, pourrait faire l'objet d'un développement de l'énergie éolienne : Acon, Droisy, Marcilly-la-Campagne, Moisville, Illiers l'Evèque, Lignerolles, Saint-Laurent-des-Bois, Marcilly-sur-Eure, Courdemanche, Saint-Germain-sur-Avre et Mesnil-sur-l'Estrée.

Une énergie solaire valorisable

Bien que l'irradiation moyenne annuelle ne soit pas très élevée (1 350 kW/m² environ), le faible relief et l'absence de constructions en hauteur favorisent le développement de l'énergie solaire. Les toitures des exploitations agricoles ou des bâtiments publics pourraient être valorisées par l'implantation de systèmes photovoltaïques.

L'ensoleillement moyen dans l'Eure, est compris entre 1 750 et 2 000 h/an. A titre de comparaison, il est inférieur à 1750 h/an dans les Hauts de France et supérieur à 2 750 h/an en Provence Alpes Côte d'Azur.

Bien que le sud-est de l'Eure bénéficie d'une meilleure irradiation, les autres secteurs peuvent également accueillir du solaire photovoltaïque avec une production estimée entre 100 et 120 kWh/m²/an (voir étude CETE– 2011).

Le gisement solaire eurois est donc réel, mais se révèlera pertinent uniquement pour des installations dont la surface, l'orientation et l'inclinaison sont optimales.

La commune de Saint-André-de-l'Eure a un projet de développement de l'énergie soalire, sur son ancien aérodrome. Or son PLU actuel ne le permet pas. Le PLUi-HD d'EPN favorisera le développement de tel projet tout en tenant compte des contraintes paysagères et naturelles.

ATOUTS :

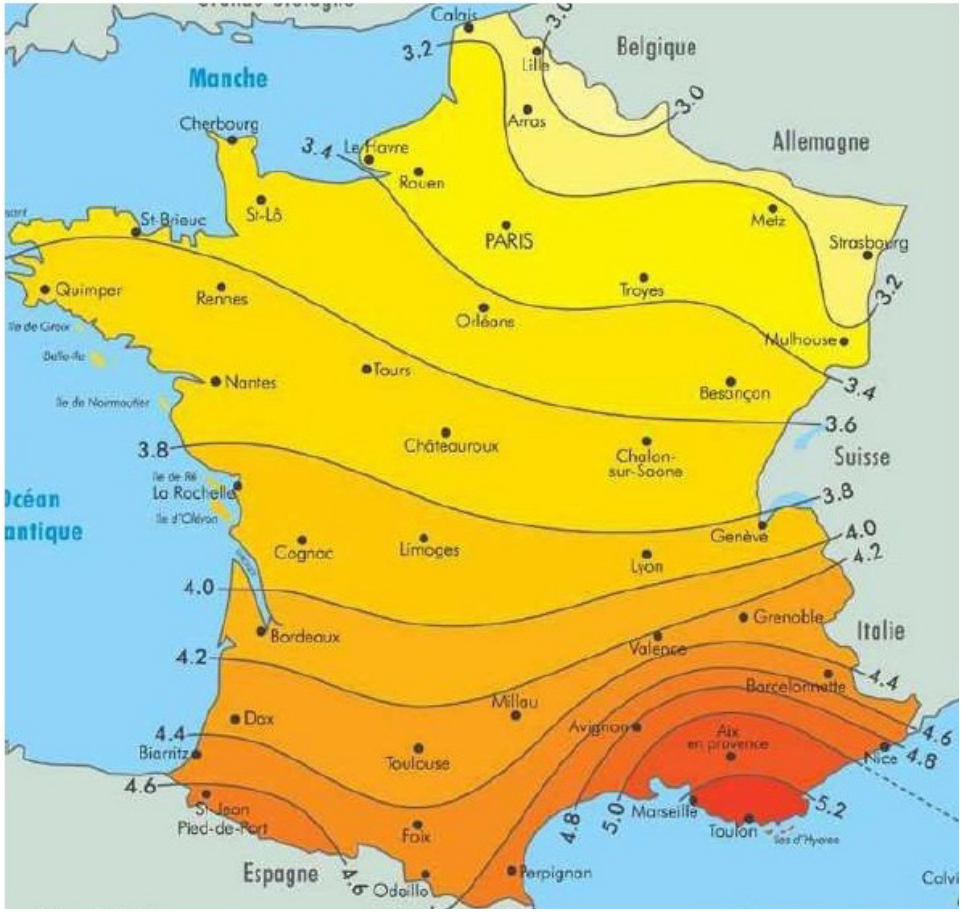
- un territoire plat dans la plaine agricole offrant des possibilités de développement éolien
- Développement de la méthanisation possible dans les exploitations agricoles
- Développement de la biomasse pour les équipements scolaires
- Développement du réseau de chaleur urbain dans les tissus urbanisés
- Géographie du territoire propice au développement de l'éolien et du solaire

FAIBLESSE :

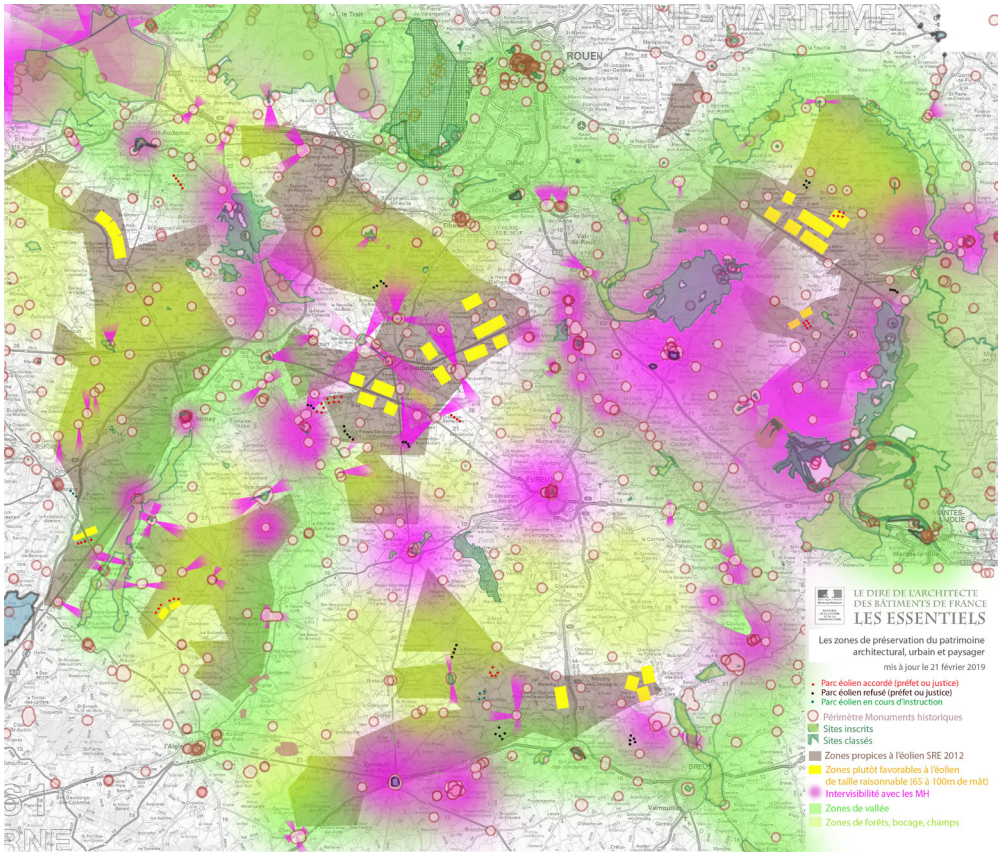
- Rayon de 20 km autour de la base aérienne limite le développement de l'éolien

ENJEUX/OBJECTIFS EN MATIÈRE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION :

- développer l'énergie solaire sur le bati et hors des espaces agricoles et naturels
- inciter à l'installation de panneaux solaires dans les exploitations agricoles et équipements publiques
- envisager le développement d'un parc éolien
- favoriser le développement de système de géothermie
- favoriser le développement d'énergie de chaleur liée à la méthanisation



Ensoleillement en France (source : MeteoFrance)



Les zones de préservation du patrimoine architectural, urbain et paysager - carte consultable sur http://www.eure.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Culture/Unite-departementale-de-l-Architecture-et-du-Patrimoine-de-l-Eure-des-Batiments-de-France/La-doctrine-de-l-UDAP-Les-Essentiels

3- LES DÉCHETS

Eléments clés
- La collecte des déchets est une compétence intercommunale
- Les déchets sont traités par le SETOM (Syndicat mixte pour l'Etude et le Traitement des Ordures Ménagères) de l'Eure
- Plusieurs centres de collecte des déchets sont présents sur le territoire

Documents cadres
La gestion des déchets sur le territoire d'EPN se fait en cohérence avec les différents plans de gestion des déchets mis en place
- le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de la région Normandie, en cours d'élaboration
- le Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD) de l' ex région Haute Normandie pour la période

Gestion des déchets
Les services intercommunaux d'EPN sont en charge de la collecte des déchets jusqu'à la zone de traitement.

Les déchets sont traités par le SETOM de l'Eure (Syndicat mixte pour l'Étude et le Traitement des Ordures Ménagères), qui a opté pour une gestion multifilière complète qui offre à chaque catégorie de déchet un mode de traitement adapté.

Il existe quatre formes de points de collecte des déchets sur le territoire d'EPN : les déchetteries, les mini-déchetteries, les éco-points et les points-verts.
Cinq déchetteries fixes sont accessibles pour les particuliers et les professionnels.

L'EPN gère plusieurs centres de collecte des déchets :
- le quai de transfert du Boulay Morin
- la plate-forme de compostage des déchets verts
- les déchetteries du Val Iton, de Caër-Normanville, de Saint-André et de Saint-Laurent (Guichainville). La déchetterie d'Ivry la Bataille à Garennes-sur-Eure est elle gérée par l'agglomération du Pays de Dreux.

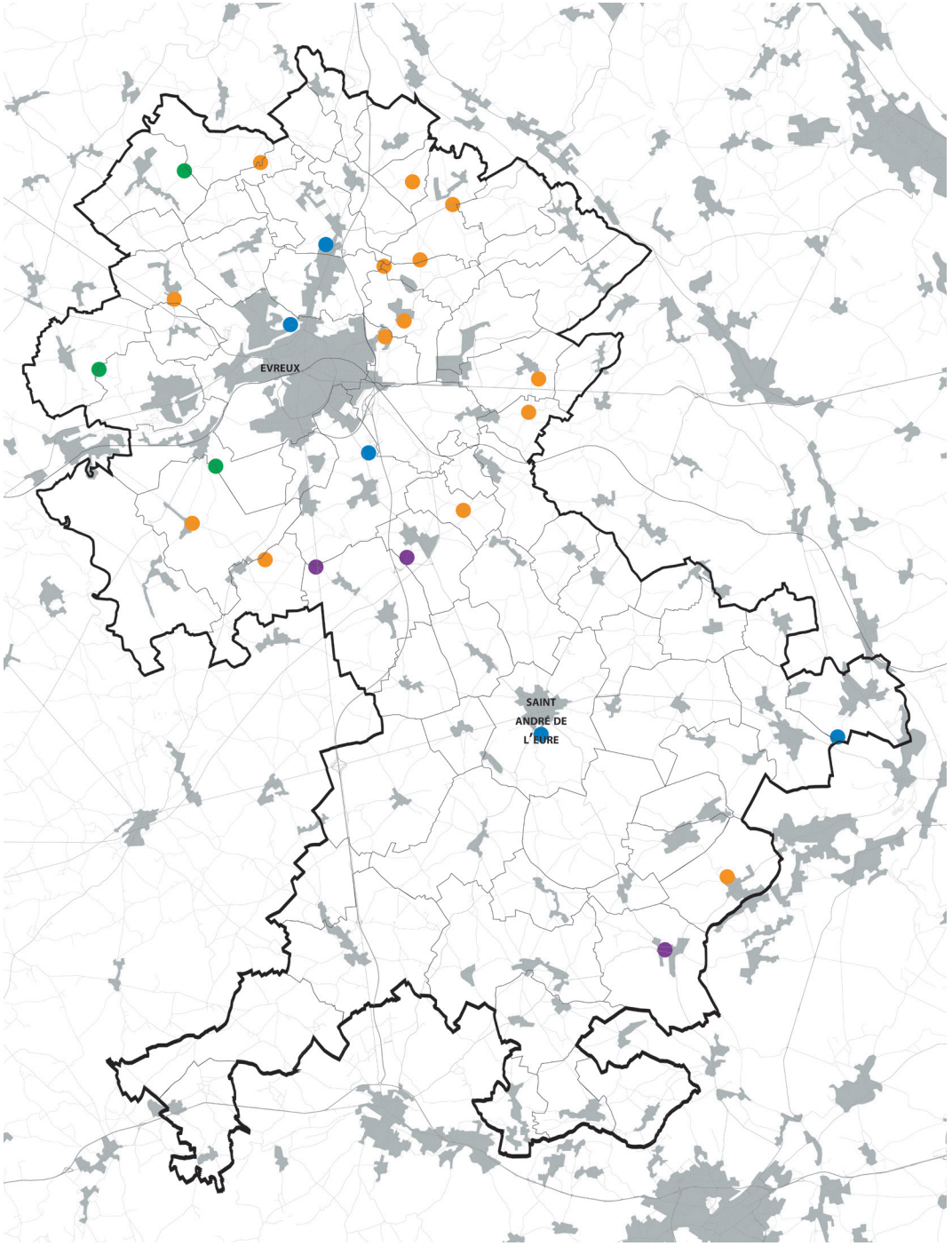
L'agglomération assure le nettoyage des espaces publics en zone urbaine et dans les espaces de nature.

La compétence de gestion des déchets est totalement maîtrisée par EPN dans tous les domaines : collecte, tri, recyclage, sensibilisation auprès des habitants.

La collectivité a par ailleurs initié plusieurs politiques et actions favorisant une meilleure gestion des déchets, une réduction à la source ou une réutilisation partielle. Parmi ces actions, le déploiement de composteurs collectifs et individuels s'est particulièrement accru au cours des dernières années, avec des installations à proximité d'immeubles collectifs, d'écoles primaires (22 écoles concernées en 2015) ou encore de l'IUT d'Évreux.
Afin de réduire les dépôts sauvages, des collectes programmées des déchets amiantés sont organisées depuis 2017, et des bennes de collecte des déchets verts sont implantées hors déchèterie, afin de mailler davantage le territoire.

En attente des données sur les tonnages collectés / modes de traitement associés.

Les décharges sauvages
Plusieurs communes font l'objet de décharges sauvages. Outre l'impact environnemental très lourd causé par la présence de ces décharges sauvages, celles-ci constituent une forte pollution visuelle pour l'entrée de territoire, et nécessitent des moyens conséquents pour être débarrassées.



Implantation des infrastructures de collecte des déchets
Source : Evreux Portes de Normandie

4- LES RÉSEAUX

1- Eau potable

EPN gère la compétence eau potable majoritairement en régie sur son territoire.
La préservation qualitative et quantitative des eaux destinées à la consommation humaine est un enjeu majeur, tant d'un point de vue de la préservation de la santé publique, qu'en termes de maintien des possibilités de développement économique.

Les captages et la qualité de l'eau potable

Les eaux brutes destinées à produire des eaux de consommation sont prélevées dans les Nappes souterraines (source, forage ou puits) ou dans les eaux superficielles (prise en rivière ou dans une retenue). Les formations aquifères calcaires, parfois hétérogènes mais souvent assez productives du Bassin Parisien, constituent l'essentiel des ressources en eau exploitées. Des périmètres de protection de captages s'étendent sur le territoire du PLUi. 14 captages d'eau potable, exploitant la nappe d'eau souterraine de la craie, ont été identifiés comme prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement et par l'agence de l'eau Seine Normandie pour la mise en oeuvre de programmes d'actions pour restaurer la qualité de l'eau. 100 % de la ressource en eau potable du territoire provient de la nappe de la craie, qui est intrinsèquement très vulnérable vis-à-vis des pollutions anthrophiques. Ainsi, cette ressource en eau souterraine présente une dégradation en nitrates, en produits phytosaniaties et en composés organo halogénés volatils (localement). La qualitée de la ressource en eau est aussi impactée par les activités agricoles conduites de manière intensives.
Avec le changement climatique, l'eau potable va devenir beaucoup plus vulnérable, avec une baisse du niveau de la nappe et une augmentation des concentrations en polluants.
Les Bassins d'Alimentation de Captages prioritaires d'EPN sont :
BAC de la Queue d' Hirondelle
BAC des Coteaux et Vallée de l'Iton, Chenappeville et les Baux Sainte Croix
Les BAC sont situés sur le bassin versant de l'Iton, sur lequel il existe un Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux, qui a notamment pour objectif la reconquête de la qualité de l'eau.

La lutte contre les pollutions diffuses

Le territoire de la communauté d'agglomération compte trois captages retenus en liste prioritaire au titre de la loi grenelle de l'environnement : «Chenappeville forages F5 et 6» à Arnières-sur-Iton, le captage de l'Habit ainsi que le captage de Fumeçon à Saint-Germain-sur-Avre.
Les deux captages sur la liste complémentaire sont celui des Baux-Sainte-Croix et ceux de la Queue d'Hirondelle à Evreux.

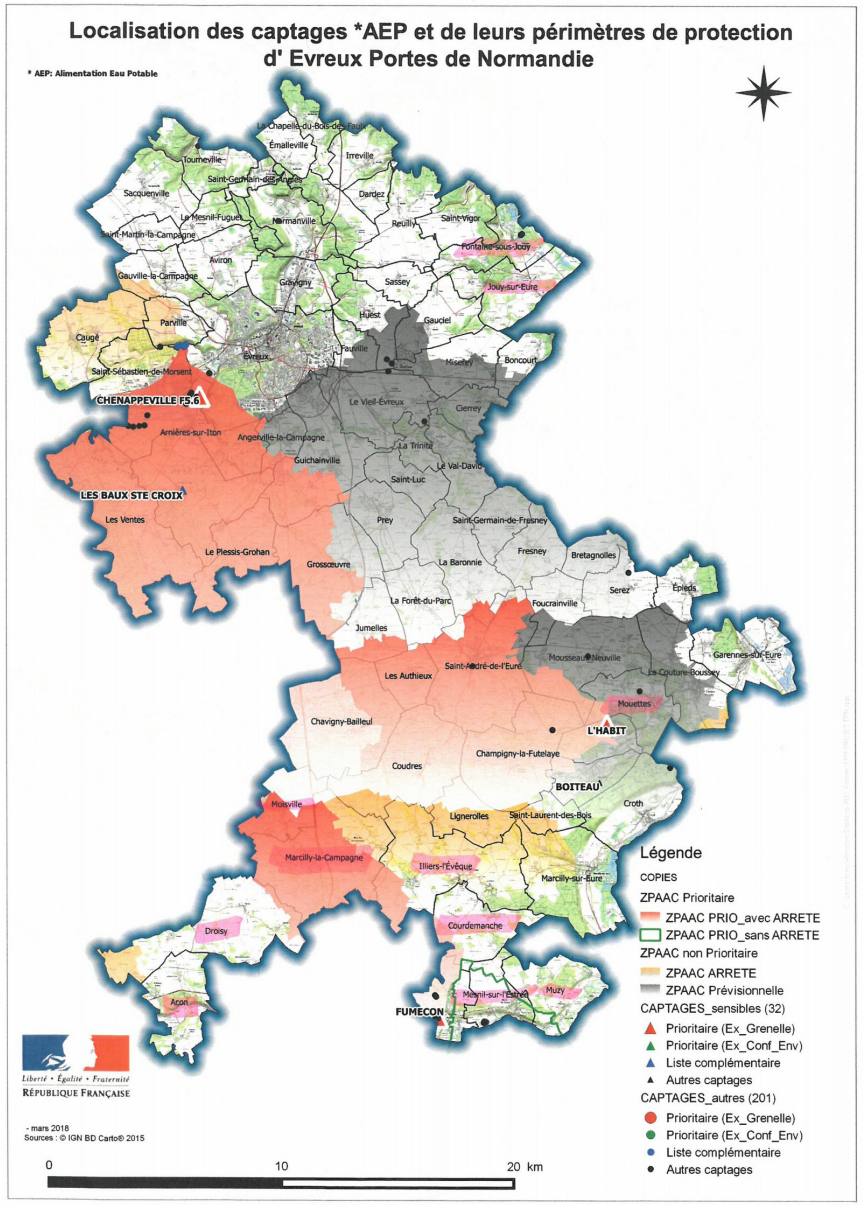
L'usine de traitement d'eau potable d'Arnières-sur-Iton (l'UTEP)

A Arnières-sur-Iton, l'usine de traitement d'eau potable, inaugurée en 2010, produit 35 000 m^3 d'eau potable pour Evreux et 13 communes périphériques (contre 20 000 m^3 auparavant).

Aspect quantitatif de la ressource en eau

Un schéma directeur d'alimentation en eau potable est en cours de finalisation. Il permet de modéliser l' ensemble des forages et des canalisations et d'estimer leurs productivités, en fonction des évolutions de la consommation. face à la tension quantitatif attendue sur la nappe d'alimentation en eau potable, un travail prospective sera réalisé, afin de travailler sur une gestion équilibrée de la ressource à l'échelle du bassin versant.

Commune	Localisation	Nom du captage	Date de la DUP
Normanville	Les Coutures	01501X0055	1985/11/21
Évreux	Hippodrome F1	01505X0005	1988/03/07
Évreux	Hippodrome F2	01505X0010	1988/03/07
Arnières-sur-Iton	Chenappeville F5.6	01505X0006	2012/01/16
Arnières-sur-Iton	Chenappeville F5.7	01505X0007	2012/01/16
Les Baux-Sainte- Croix	Les Baux-Sainte- Croix	01505X0012	1987/12/04
Parville	Vallée de la mouche	01505X0080	185/11/15
Serez	Chemin de la plante	01804X0006	1999/07/19
Bois-le-Roi	Boiteau	01808X2001	1996/10/10
Croth	Forêt de Roseux	01808X2031	1992/03/04
Vieil Évreux	Le Bois de la cote	01506X0043	1998/10/19
Tourneville	Les jardins 2	01501X0072	1998/11/16
Vieil Évreux	BA 105 F1	01506X0001	2011/11/16
Huest	BA 105 F2	01506X0002	2011/11/16
Huest	BA 105 F3	01506X0003	2011/11/16
Évreux	Queue d'hirondelle F12.1	01505X0121	2007/07/26
Évreux	Queue d'hirondelle F12.2	01505X0122	2007/07/26
Évreux	Queue d'hirondelle F13.1	01505X0123	2007/07/26
Évreux	Queue d'hirondelle F12.2	01505X0124	01505X0124
Arnières-sur-Iton	Coteaux Iton F14	01498X0061	01498X0061
Arnières-sur-Iton	Coteaux Iton F15	01498X0062	01498X0062
Arnières-sur-Iton	Coteaux Iton F16	01498X0063	01498X0063
Arnières-sur-Iton	Coteaux Iton F9	01498X0064	01498X0064
Arnières-sur-Iton	Coteaux Iton F3	01498X0125	01498X0125
Arnières-sur-Iton	Coteaux Iton F7	01498X0126	01498X0126
Arnières-sur-Iton	Coteaux Iton F8.1	01498X0127	01498X0127
Arnières-sur-Iton	Coteaux Iton F8.2	01498X0128	01498X0128
L'Habit	L'Habit	01804X0126	01804X0126
Champigny-la- Futelaye	Puits Vaubin	01803X0014	01803X0014
Saint-André-de- l'Eure	Le Grand Jardin	01803X0003	01803X0003
Mousseaux Neuville	La Croix Sainte Anne	01803X0001	01803X0001



Zones Protection Aire Alimentation de Captages
Source : Porter A Connaissance Etat

2- Assainissement

Depuis le 01/01/2000, la compétence Eau et Assainissement était assurée par le Grand Evreux Agglomération (G.E.A.) sur les 37 communes la constituant.
La Communauté de Communes La Porte Normande, quant à elle était compétente depuis le 08/09/2003 en matière d'assainissement collectif sur les 25 communes de son territoire. Suite à la fusion de ces deux entités, un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale Evreux Portes de Normandie a été créé au 1er janvier 2017.
La gestion du système d'assainissement collectif de l'EPN est assurée par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de cette collectivité territoriale.

Le territoire d'EPN compte 7 stations d'épuration :
- Evreux : Capacité de 166 000 EH (Équivalents Habitants) et 110 000 EH raccordés. Traitement de bonne qualité. La station est récente. Le réseau de collecte est vieillissant surtout sur Evreux. Un programme de réhabilitation est en cours conformément à l'arrêté d'autorisation de rejet de la station.
- Miserey : Capacité de 1200 EH, conforme, taux de charge entrante de 50%, des raccordements sont possibles et seront donc envisagés.
- Caugé : station de lotissement (capacité de 100 eH) refaite en 2015
- Garennes sur Eure : capacité de 1800 EH chargée à 40%
- La Couture Boussey : capacité de 3200 EH avec de gros dysfonctionnements sur la filière boues (fortes doeurs, procédure en cours) mais la station traite correctement les effluents,
- Saint André de l'Eure : capacité de 8500 EH et seulement 3253 EH sont raccordés à la station. La station traite correctement mais le réseau récupère beaucoup d'eaux claires parasites météoriques, un diagnostic est en cours,
- St Germain sur Avre / Mesnil sur l'Estrée : capacité de 3383 équivalents habitants, mise en service en 2016 pour les communes de Saint Germain sur Avre et Mesnil sur l'Estrée. La charge maximale, enregistrée en 2016 est de 2 294 EH, soit 60% de sa capacité.

La constitution de certaines communes sous formes de hameaux entraîne un assainissement non collectif.
EPN gère ainsi 11 000 installations d'assainissement non collectif : fosses septiques et toutes eaux des particuliers et des entreprises.
Un suivi plus particulier est assuré pour les eaux d'origine industrielle, qui rejettent des substances potentiellement polluantes. La Cellule Industrie a pour objectif de protéger la qualité des effluents, de préserver le milieu naturel et de pérenniser l'élimination des boues en agriculture.
Pour des constructions neuves, cela nécessite que le terrain soit suffisant en termes de surface pour créer une nouvelle installation, et dans le cas des constructions anciennes, la réhabilitation de celle-ci est souvent nécessaire et donc consommatrice d'espace.

ENJEUX RELATIFS AUX RÉSEAUX D'EAU :
- Poursuivre le programme de réhabilitation et d'extension des réseaux d'eaux usées pour ne pas bloquer l'urbanisation future du territoire
- Engager une réflexion de fond pour permettre la mise à niveau du réseau d'assainissement des eaux pluviales : redimensionnement des canalisations, extension des réseaux à tous les quartiers.
- Intégrer de façon systématique les principes de gestion du pluvial à la parcelle (bassins de rétention, infiltration directe…) aux projets d'aménagement urbain afin de pallier le déficit des réseaux existants.

		Assainissement				Eau potable		
	Zonage	Réseau collectif	Réseau non collectif	station d'épuration	état actuel	station de pompage	Gestion	Etat actuel du réseau
Acon								
Angerville-la-Campagne		Collectif (bourg + les 2 hameaux)						
Arnières-sur-Iton		Collectif séparatif sur toute la commune		CTEU de Gravigny		captage sur la commune (Chenappeville)		
Aviron		Collectif séparatif autour du bourg	Non collectif pour le hameau de Gadenvilliers et les lotissements à proximité	Station d'Evreux		Evreux et Parville		
Bois-le-Roi	Futur collectif Pas de réseau d'assainissement							
Boncourt			Non collectif sur toute la commune			Captages Boncourt		
Bretagnolles	Non collectif				problème de réseau d'eau potable du à un diamètre insuffisant des canalisations			
Caugé		Semi collectif sur le hameau des Mareux	Non collectif sur le reste de la commune			Captage Caugé		
Champigny-la-Futelaye	Non collectif		Non collectif sur toute la commune			Captage Champigny		bon état hormis rue de la libération
Chavigny-Bailleul	Non collectif							
Cierrey			Non collectif sur toute la commune			forage Vieil Evreux		
Coudres	Collectif		Non collectif sur toute la commune		Etude en cours pour passer en semi collectif			
Courdemanche								
Croth	Collectif	Collectif sur le hameau du Présaillant	Non collectif sur le reste de la commune					
Dardez			Non collectif sur toute la commune			Evreux, Arnières sur Iton		
Droisy								
Émalleville								
Épieds	Non collectif		Non collectif sur toute la commune		Projet de réseau collectif			
Évreux		Collectif sur quasi toute la commune		Station d'Evreux à l'exception quartier St Michel (station d'épuration de Saint-Michel)	_ces réseaux présentent par endroit un problème de sous-dimensionnement _les deux stations pas conformes aux normes de rejets			
Fauville		Collectif séparatif sur la quasi totalité du village	quelques habitations en assainissement autonome	CTEU de Gravigny		Arnières sur Iton		Fuites sur le réseau en raison de sa vétusté
Fontaine-sous-Jouy		Semi collectif sur un domaine	Non collectif sur la quasi totalité de la commune			Fontaine sous Jouy		
Foucrainville	Non collectif							
Fresney	Non collectif							
Garennes-sur-Eure	Collectif sur le bourg, hameau en non collectif	Collectif par aspiration dans la partie basse du bourg	Non collectif sur Tourne-Boisset, le Bel Air, le Puits du Bois, Villeneuve, les Sablons, ainsi que l'habitat linéaire en limite d'Ivry-la-Bataille	Saint-André de l'Eure.	projet de refonte du réseau en cours	Ivry la Bataille.	syndicat des Eaux de la Région de la Couture Boussey.	les ressources sont suffisantes pour quelques abonnés de plus. Des opérations de renforcement seront à prévoir pour assurer la défense incendie.
Gauciel								
Gauville-la-Campagne								
Gravigny								
Grossoeuvre	Non collectif	Collectif sur le bourg et les secteurs Cissey/Seugey	Non collectif sur le reste de la commune			captage Grossoeuvre		
Guichainville								

Huest								
Illiers-l'Évêque								
Irreville								
Jouy-sur-Eure			Non collectif sur toute la commune			forage Fontaine sous Jouy		bon état
Jumelles	Non collectif		Non collectif sur toute la commune				Syndicat d'eau du plateau de Saint André	
La Baronnie	Non collectif		Non collectif sur Garencières					
La Chapelle-du-Bois-des-Faulx								
La Couture-Boussey	Collectif, avec quelques enclaves en non collectif	Collectif séparatif sur la quasi totalité de la commune	quelques habitations en assainissement autonome	station de La Couture Boussey		Ivry la Bataille.	SIAE Valée de l'Eure	
La Forêt-du-Parc	Non collectif		Non collectif sur toute la commune				Syndicat d'eau du plateau de Saint André	
La Trinité								
Le Boulay-Morin								
Le Mesnil-Fuguet								
Le Plessis-Grohan								
Le Val-David								
Le Vieil-Évreux			Non collectif sur toute la commune		Projet de réseau collectif		EPN	
Les Authieux	Collectif, hameau de Teurtheraye en non collectif		Non collectif sur toute la commune		Projet de réseau collectif sur le centre des Authieux	forage de Champigny la Futelaye	SAEP plateau de Saint André	
Les Baux-Sainte-Croix								
Les Ventes								
L'Habit	Collectif							
Lignerolles	Non collectif							
Marcilly-la-Campagne								
Marcilly-sur-Eure	Collectif		Non collectif sur toute la commune			captages St Germain sur Avre	SAIEP La Paquetterie	suffisant
Mesnil-sur-l'Estrée		Un réseau collectif séparatif et un réseau collectif unitaire		Station Saint Germain sur Avre / Mesnil sur l'Estrée		Syndicat des eaux de St Germain sur Avre	Lyonnaise des eaux	
Miserey		Collectif séparatif	Non collectif sur les hameaux du Breuil et du Moulin Vert	Oui	Réseau en bon état			
Moisville								
Mouettes			Non collectif sur toute la commune			captage Mouettes	SIEA Vallée d'Eure	bon état
Mousseaux-Neuville	Non collectif							
Muzy			Non collectif sur toute la commune			captage sur l'agglo de Dreux	Lyonnaise des eaux de Dreux	
Normanville		Collectif sur la quasi totalité de la commune	Non collectif sur les secteurs des Pénétraux et des Hautes Portes					
Parville			Non collectif sur toute la commune		Projet de réseau collectif	forage Parville		
Prey	Collectif, avec hameaux en non collectif	Collectif séparatif		CTEU de Gravigny	maillage suffisant			
Reuilly								
Sacquenville								
Saint-André-de-l'Eure	Bourg et hameau du Buisson Fallu en collectif, autres hameaux en non collectif							
Saint-Germain-de-Fresney	Non collectif							
Saint-Germain-des-Angles								
Saint-Germain-sur-Avre				Station Saint Germain sur Avre / Mesnil sur l'Estrée				
Saint-Laurent-des-Bois	Non collectif		Non collectif sur toute la commune			captage Saint Laurent des Bois (75%) et Marcilly sur Eure (25%)	régie communale	
Saint-Luc								
Saint-Martin-la-Campagne			Non collectif sur toute la commune			Tourneville et Parville		
Saint-Sébastien-de-Morsent								

5. LES RISQUES ET NUISANCES

Définition : Le risque est le plus souvent défini comme la rencontre entre l'aléa et la vulnérabilité. Le risque renvoie à la probabilité d'un danger menaçant ou portant atteinte à la vie et, plus globalement, au cadre d'existence d'un individu ou d'un collectif. Le risque évoque, comme son étymologie latine resecum («ce qui coupe»), l'idée d'une rupture dans le cours des choses ou de l'existence. (Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.) - Dictionnaire de géographie et des sciences de l'espace social - Belin - 2003)

1- RISQUES NATURELS

Importance de l'eau

La présence de trois cours d'eau (Eure, Avre et Iton) augmente les risques naturels liés à l'eau. Les inondations constituent notamment une problématique importante.
Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : la présence de l'eau et celle de l'homme. Une inondation peut se traduire par:
- un débordement du cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales
- des crues torrentielles
- un ruissellement en secteur urbain

L' ampleur de l'inondation peut être aggravée, à la sortie de l'hiver, par la fonte des neiges.
Les crues peuvent entrainer une saturation des sols et un ruissellement important.
Le PPRI prévoit un plan de zonage avec 4 zones (verte, rouge, bleue et verte) afin de maitriser l'urbanisation dans les zones soumises au risque inondation et de l' arrêter dans les zones les plus dangereuses. Ainsi, 1 TRI (Territoire à Risque Important d'inondation) et 4 PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) sont établis sur le territoire d'EPN :
- TRI d'Evreux, comprenant les communes d'Evreux, de Gravigny, de Normanville et d'Arnières-sur-Iton
- PPRI Iton Aval, sur les communes d'Arnières-sur-Iton à Tourneville
- PPRI Avre Aval, sur les communes de Saint-Germain-sur-Avre, Mesnil-sur-l'Estrée et Muzy
- PPRI Eure Moyenne, sur les communes de Marcilly-sur-Eure, Croth, Garennes-sur-Eure, Jouy-sur-Eure, Fontaine-sous-Jouy et Saint-Vigor
- PPRI Evreux, sur les communes d'Arnières-sur-Iton, Evreux, Gravigny, Normanville et Saint-Germain-des-Angles

Le TRI d'Evreux fait l'objet d'une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI), mise en place en décembre 2016 portant sur le cycle 2016-2021. La SLGRI a le même périmètre que le SAGE Iton, en amont et en aval du périmètre du TRI, afin de bien prendre en compte les risques inondation.

Le BRGM a identifié une sensibilité très élevée aux remontées de nappes dans les vallées de l'Iton et de l'Eure ainsi que sur la partie sud-ouest du plateau, où il existe des risques d'inondations (carte interactive de remontée de nappe sur http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/inondations/cartographie_remontee_nappe).

Retrait gonflement des argiles

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles survient en présence de terrains argileux renfermant des argiles dites «gonflantes» et en situation d'alternance de période de sécheresse de forte intensité et de période humide. Le retrait-gonflement des argiles entraîne un risque de mouvement de terrain, provoque des dégâts sur la structure des bâtiments mais ne constitue pas de risque majeur pour la population.

En effet, le climat avec ses périodes de sécheresse/d'humidité etc., provoque sur les sols argileux un phénomène de retrait/gonflement de ces argiles.

Cela n'interdit pas la constructibilité d'un terrain mais implique des règles de construction à adapter en fonction de la nature du sol rencontré.

Le risque est présent sur l'ensemble du territoire d'EPN compte tenu de sa géographie et morphologie. Le risque est cependant inégal sur le plateau et dans les vallées. En effet, ce sont principalement les communes situées dans les vallées des différents cours d'eau qui sont en zones dites d'aléas moyens. Le reste du territoire étant en zone d'aléa faible (carte du retrait gonflement des argiles du territoire disponible sur http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-

et-protection-de-la-population/Risques-naturels-et-technologiques-Nuisances/Risques-naturels/Risques-naturels-majeurs/Secheresse-retrait-et-gonflement-d-argiles).

Le risque d'effondrement

Les cavités souterraines et marnières

Le territoire d'EPN est caractérisé par la présence importante de cavité souterraines, marnières et carrières (atlas des cavités souterraines du territoire via le lien http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques-naturels-et-technologiques-Nuisances/Risques-naturels/Risques-naturels-majeurs/Marnieres-et-autres-cavites-souterraines) . La détérioration plus ou moins lente des cavités souterraines peut entraîner à terme des effondrements en surface qui constituent des menaces pour les personnes et pour les biens.

Deux types d'effondrements peuvent être distingués :

* Les effondrements localisés, provoqués par l' effondrement du bouchon du puits ou par la vidange d'une veine d'argile dans la marnière, qui font apparaître soudainement d'une cavité de plusieurs mètres de profondeur

* Les effondrements généralisés d'une chambre d'exploitation, provoqués par la rupture de piliers ou du toit de la cavité, qui font apparaître à la surface du sol une cuvette de grand diamètre et de quelques mètres de profondeur.

Différentes sortes de cavités ont été recensées par l'ex DDE de l'EURE :

* des phénomènes visibles en surface : Les carrières à ciel ouvert, les glissements de terrain, les affaissements ou effondrements de terrain, les indices tels que les bosquets d'arbres, qui laissent supposer l'existence d'une carrière (fosse d'extraction, marnière)

* des phénomènes souterrains : Les cavités de type naturel, appelées bétoires, ou karst, les cavités souterraines anthropiques (marnières, mais également les carrières souterraines d'exploitation d'autres matériaux (carrières de pierre à chaux, carrières de pierre à bâtir, par exemple)).

Sont également recensés, dans la mesure du possible, les puisards et les puits d'eau.

La DDTM a réalisé en 2012 un guide complet sur la prévention et la gestion des risques d'effondrement de cavités souterraines.

Les services de l'Etat au titre de l'article R111-2 du Code de l'urbanisme peuvent interdir tout nouveau projet dans un périmètre de risque défini autour du puits présumé des carrières souterraines et des cavités naturelles (bétoires). Pour règlementer l'implatation de nouvelles constructions, les services de l'Etat prennent en compte la nature de la cavité souterraine, la précision avec laquelle sa localisation est connue et la situation du projet par rapport au périmètre de risque associé à la cavité.

- Les falaises

Les falaises crayeuses peuvent entraîner des chutes de blocs.

Les communes d'Evreux et de Normanville sont concernées par l'étude relative à l'identification et à la hiérarchisation des zones prédisposées au risque chutes de blocs et éboulements dans le département de l'Eure réalisé par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) en 2015 : Evreux est concernée par les priorités P1, P2 et P3; Normanville est concernée par la priorité P2. Ce classement correspond à des zones à enjeux prédisposées au risque de chute de blocs et d' éboulement des falaises selon 3 priorités :

* P1 : les zones de prédisposition forte qui pourraient impacter des enjeux à forte vulnérabilité (bâtiments)

* P2 : des bâtiments sont potentiellement soumis à une zone de prédisposition moyenne

* P3 : des zones de prédisposition forte

Risques naturels_Sources : BRGM et Préfecture de l'Eure
NB : la carte des cavités souterraines est disponible en Haute définition : http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/351/Risques_CS.map

INONDATIONS

PPRI

ALÉA RETRAIT GONFLEMENT D'ARGILES

FAIBLE

MOYEN

FORT

NOMBRE D'ÉBOULEMENTS CONNUS

1

16

CARRIÈRES/MARNIÈRES/CAVITÉS

Rayon de sécurité

1: déterminé selon la commune

3: R=35m

Indices avérés

1: Carrière souterrraine

2: Indice d'origine indéterminée

3: Indice d'origine karstique

4: Exploitation à ciel ouvert

5: Indice non lié à une cavité souterraine

11: Carrière souterrraine supprimée

12: Indice d'origine indéterminée supprimé

13: Indice d'origine karstique supprimé

15: Indice non lié à une cavité souterraine supprimé

21: Carrière souterrraine sur hameau

22: Indice d'origine indéterminée sur hameau

23: Indice d'origine karstique sur hameau'

24: Exploitation à ciel ouvert sur hameau

Indices non localisés précisemment

1: carrière souterrraine

2: Indice d'origine indéterminée

3: Indice d'origine karstique

4: Exploitation à ciel ouvert

5: Indice non lié à une cavité souterraine

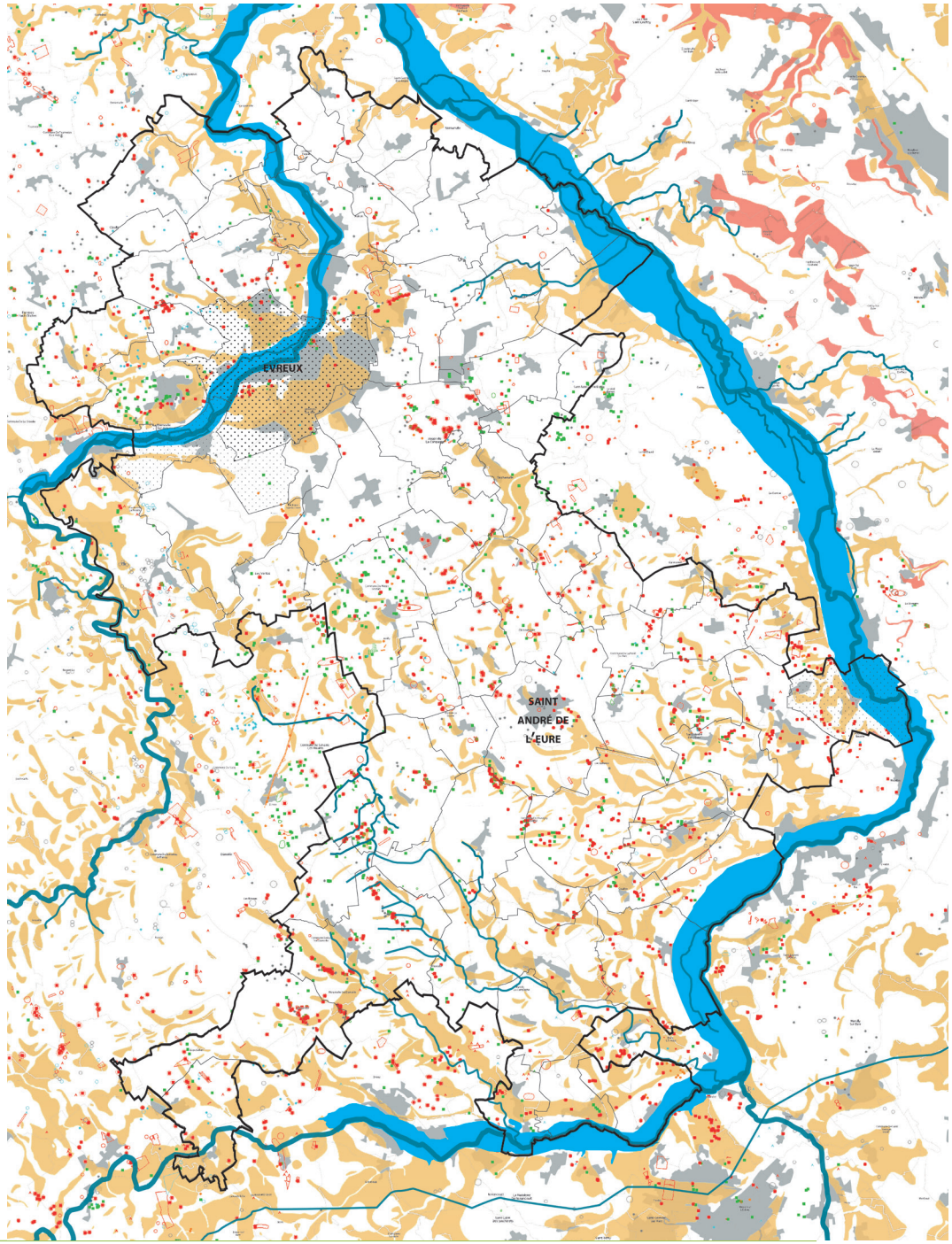
6: glissement de terrain

11: carrière souterrraine supprimée

12: Indice d'origine indéterminée supprimée

13: Indice d'origine karstique supprimé

ESPACE BATI



2- RISQUES TECHNOLOGIQUES

Si aucun site SEVESO n'est recensé sur le territoire d'EPN, on y compte 67 ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). Une ICPE désigne toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Le centre de traitement Ecoval à Guichainville est également à considérer.

Des installations pour le transport de matières dangereuses sillonnent le territoire :

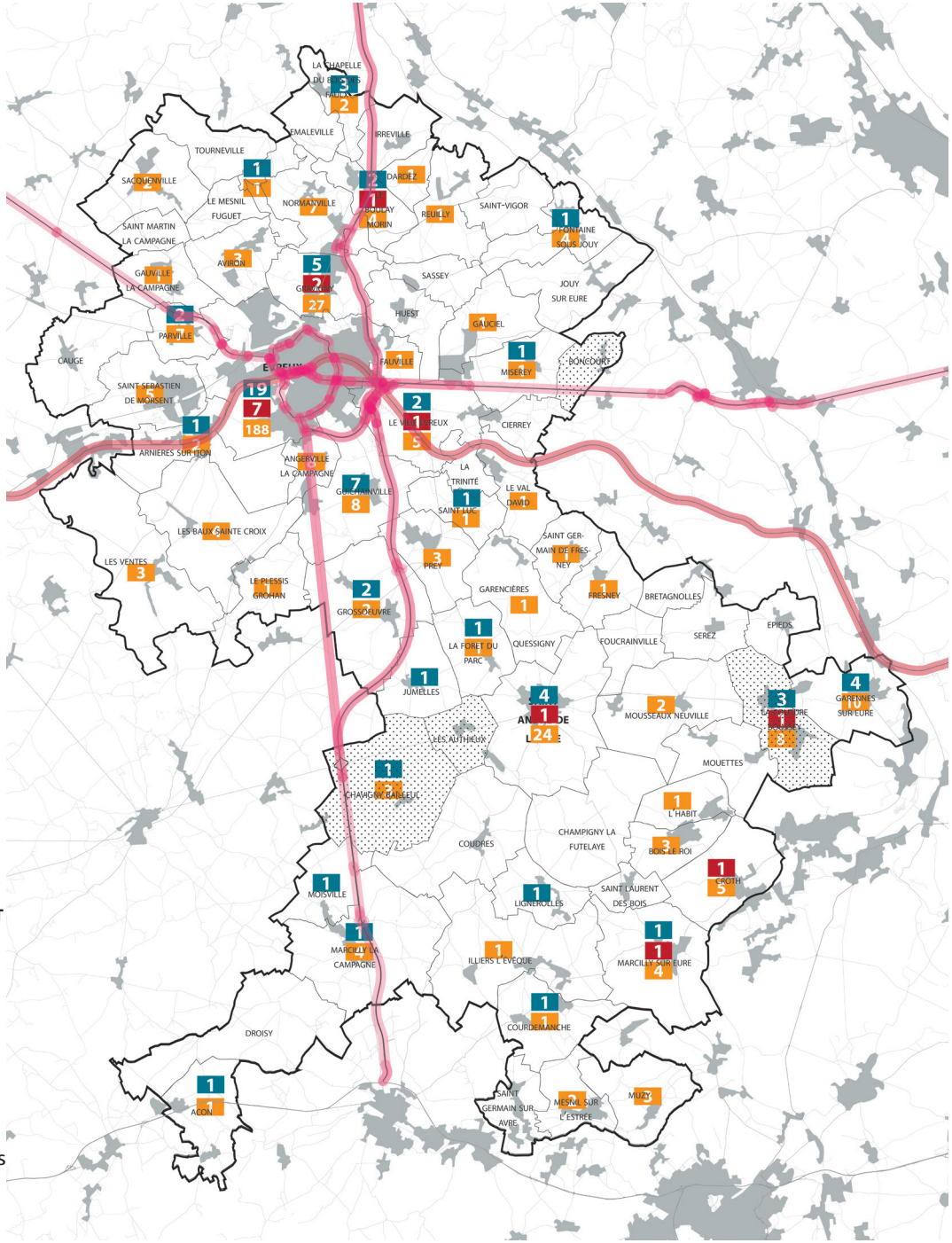
- des canalisations de gaz à Boncourt, Miserey, La-Couture-Boussey, Chavigny-Bailleul et Les Authieux

- autres infrastructures le long de la voie ferrée, des routes D6154, D155, N154, N13 et D613

Enfin, un PPRT lié au dépôt de munitions de la base aérienne impacte les communes de Huest et de Sassey, imposant des contraintes en termes d'urbanisation.

3- POLLUTIONS INDUSTRIELLES

EPN recense 370 sites BASIAS (anciens sites industriels et activités de services) et 15 sites BASOL (sites potentiellement pollués) sont dénombrés sur EPN. Les listes sont consultables sur leurs sites internet respectifs (BASIAS : https://www.



INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ICPE (nombre de sites classés)

POLLUTIONS DES SOLS

Site BASOL (nombre de sites classés)

Site BASIAS (nombre de sites classés)

TRANSPORTS DES MATIÈRES DANGEREUSES

Communes impactées par canalisation gaz

Infrastructures transportant matières dangereuses

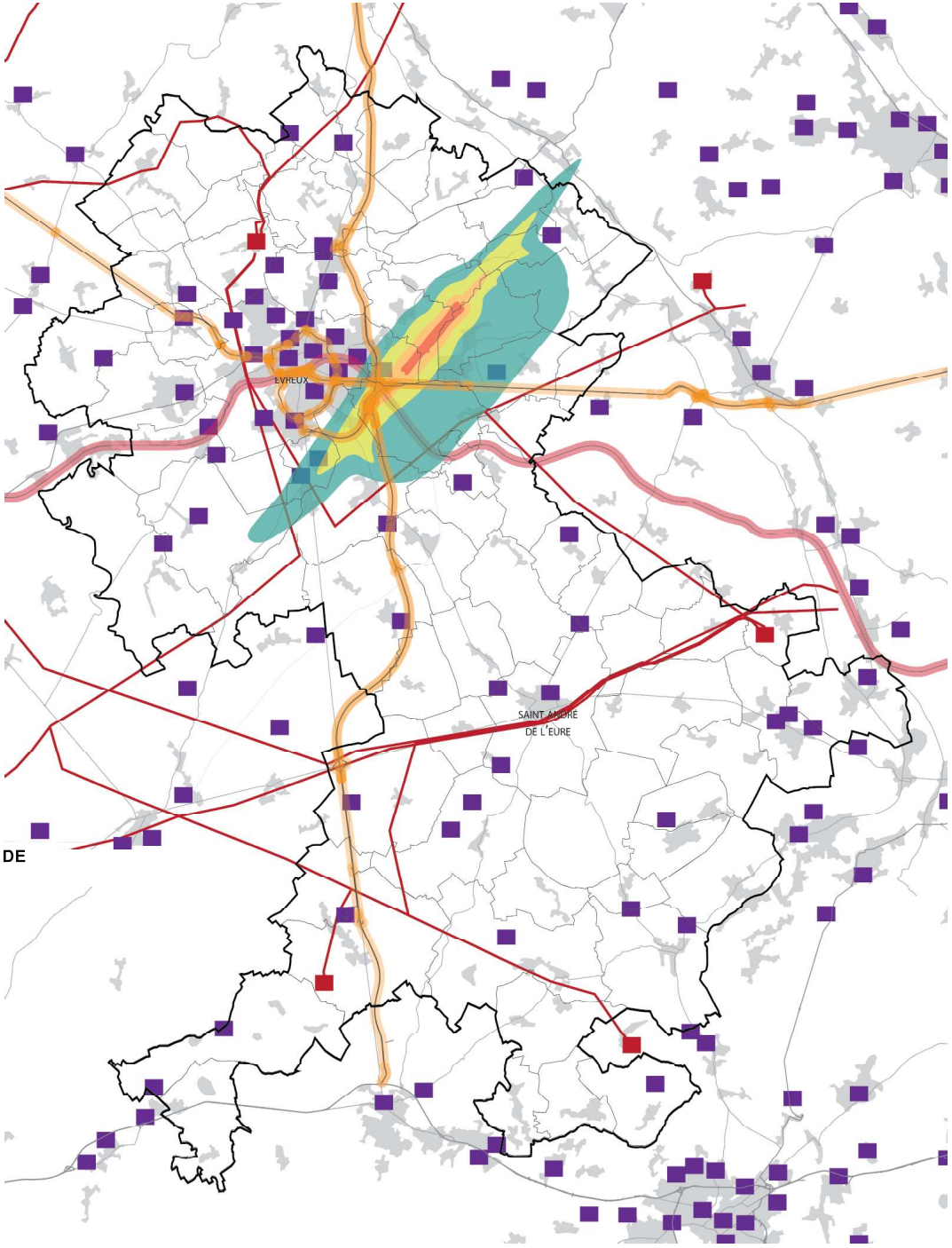
Risques technologiques
Source : Préfecture de l'Eure
http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement

georisques.gouv.fr/dossiers/inventaire-historique-des-sites-industriels-et-activites-de-service-basias#/; BASOL : https://www.georisques.gouv.fr/dossiers/inventaire-historique-des-sites-industriels-et-activites-de-service-basias#/)

4- NUISANCES

La base aérienne 105 est la principale source nuisances sonores du territoire. Ainsi, le PEB (Plan d'Exposition au Bruit) lié impacte 18 communes.

Le PEB est un instrument juridique destiné à maîtriser l'urbanisation autour des aérodromes en limitant ou supprimant les droits à construire dans les zones de bruit et en imposant une isolation acoustique renforcée pour les constructions autorisées dans les zones de bruit.



Nuisances
Source : Porter A Conanissance de l'Etat

De même, les routes N154, N13 ainsi que la voie SNCF Caen-Paris sont classées comme infrastructures génératrices de nuisances sonores de catégorie 2.

Des nuisances électromagnétiques dues à des transformateurs électriques et des antennes relais sont aussi relevées.

5- LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

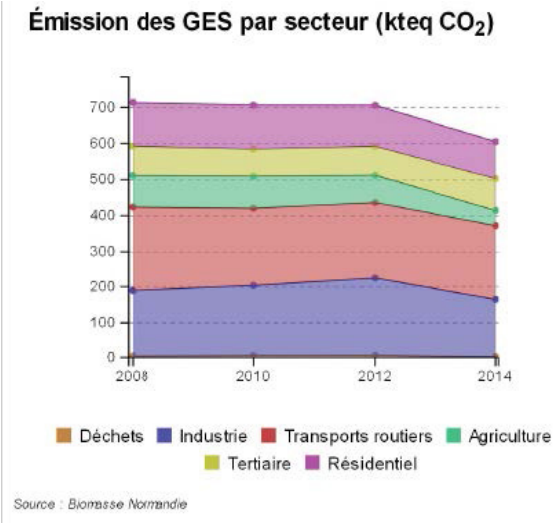
La pollution atmosphérique est facteur de deux types d'effets. Les effets aigus résultent d'une exposition de courte durée (observées immédiatement ou quelques jours après), tandis que les effets chroniques découlent d'une exposition sur le long terme. Ces derniers sont plus difficiles à évaluer car l'association entre les niveaux de pollution et l'exposition n'est pas immédiate.

Il existe une différence de sensibilité à la pollution atmosphérique des individus selon leur âge et leur condition physique. Des sites sensibles ont été définis :

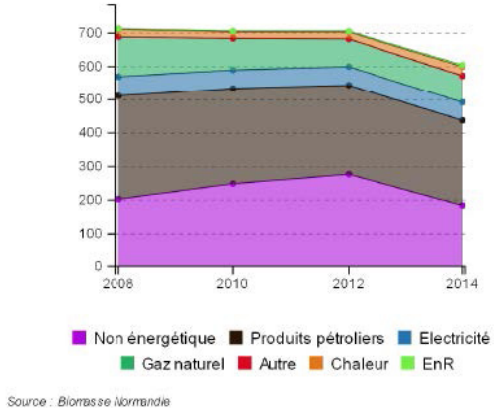
- les structures d'accueil des enfants en bas âge : crèches, haltes garderies etc.
- les établissements scolaires : écoles maternelles et primaires, collèges, lycées
- les structures d'accueil des personnes âgées : maisons de retraite etc.
- les établissements de santé : hôpitaux, cliniques etc.
- les lieux dédiés à la pratique du sport en extérieur : stades non couverts, piscines non couvertes, courts de tennis non couverts, zones de baignade, parcs etc.

Emissions de gaz à effet de serre (GES)

Les émissions de gaz à effet de serre sont en baisse depuis 2012 sur l'ensemble du territoire. En 2012, le secteur d'activité émettant le plus de GES (1/3 de l'émission totale sur le territoire - 224 985 teqCO2) est le transport routier, suivi du résidentiel, de l'industrie et du teritaire (plus de la moitié des émissions de GES - 130 496, 127 713 et 122 109 teqCO2) ; les secteurs d'activité émanants le moins de GES sont l'agriculture et les déchets (environ 11 % du total des émissions



Rejets de GES par secteur d'activité



Rejets de GES par type d'énergie

de GES - 74 793 et 6059 teqCO2). Le graphique ci-contre présente les rejets de gaz à effet de serre sur le territoire d'EPN, par secteurs d'activité en kilotonne équivalent de CO_2.

Le second graphique présente les rejets de gaz à effet de serre sur le territoire d'EPN, par type d'énergie en kilotonne équivalent de CO_2.

La qualité de l'air et la pollution atmosphérique à l'échelle de l'agglomération

Après une baisse de 2009 à 2011 des émissions de polluants atmosphériques, on constate une hausse entre 2013 et 2015. Cette hausse est notamment due à l'ammoniac et à l'oxyde d'azote. Les données reportées sur le graphique ci contre présentent les émissions de polluants atmosphériques sur le territoire d'EPN.

A Evreux, l'indice ATMO caractérise l'air ambiant grâce aux mesures des stations de fond de la ville. Sont notamment relevés : le dioxyde soufre (SO_2), les oxydes d'azote (NO_x), l'ozone (O_3) et les particules en suspension (PM_{10} et $PM_{2,5}$).

L'éloignement relatif de l'océan fait que les vents sont plus faibles et font donc disparaître les pollutions atmosphériques plus difficilement que sur la côte.

La comune d'Evreux est identifiée comme commune sensible à la qualité de l'air.

Du 21 au 23 février 2018, l'Eure a connu pendant 3 jours un dépassement du seuil d'information et de recommandation aux personnes sensibles pour une pollution de l'air liée aux particules en suspension.

En période de pics de pollutions, «le préfet de l'Eure recommande :

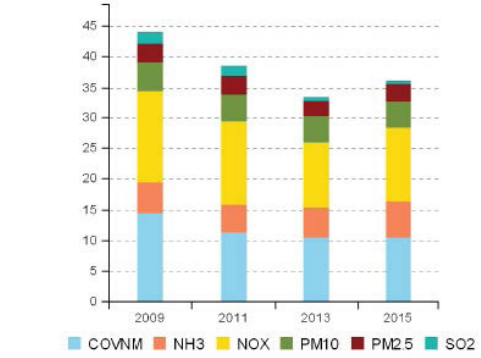
- Aux usagers de la route : de privilégier le recours au covoiturage, de favoriser les déplacements en transports en commun, d'abaisser sa vitesse de 20 km/h sur les routes départementales, nationales, les quatre voies et les autoroutes.

- Aux particuliers : de limiter les feux de cheminée et de maîtriser la température de chauffage des logements : «1°C de plus, c'est 7% de consommation d'énergie en plus !»

- Aux entreprises de travaux publics : de mettre en place sur les chantiers des mesures visant à réduire les émissions de poussières; d'éviter d'utiliser de groupes électrogènes sauf raison de sécurité.

- Aux industriels : de s'assurer du bon état et du bon fonctionnement des installations de combustion et des dispositifs antipollution; de reporter, si possible, les opérations qui pourraient être à l'origine d'émissions atmosphériques polluantes inhabituelles ; de reporter le démarrage d'unités à l'arrêt à la fin de l'épisode de pollution.

- Aux entreprises et administrations : d'adapter les modalités de travail de leurs



COVNM (composés organiques volatils non méthaniques) - NH3 (ammoniac) - NOX (oxyde d'azote)
PM10 (particules < 10 µm) - PM2,5 (particules < 2,5 µm) - SO2 (dioxyde de soufre)
Source : Biomasse Normandie

Emissions de polluants atmosphériques

agents. Si les moyens le permettent, le recours au télétravail à l'audio conférence ou à la visioconférence est recommandé.

- Aux agriculteurs : de reporter les opérations qui pourraient être à l'origine d'émissions atmosphériques polluantes.»

6- LA POLLUTION LUMINEUSE

De manière générale, l'agglomération est peu soumise à la pollution lumineuse. Le phénomène est conséquent dans les centres urbains que sont Evreux et sa périphérie, mais aussi Saint André de l'Eure et Garennes sur Eure.

La question de l'éclairage public urbain recoupe divers enjeux de développement durable :

- la sécurité des personnes et des biens
- la maîtrise de la consommation d'énergie
- la diminution des pollutions lumineuses
- la gestion des déchets de l'éclairage public (collecte, recyclabilité...) et la maintenance des installations

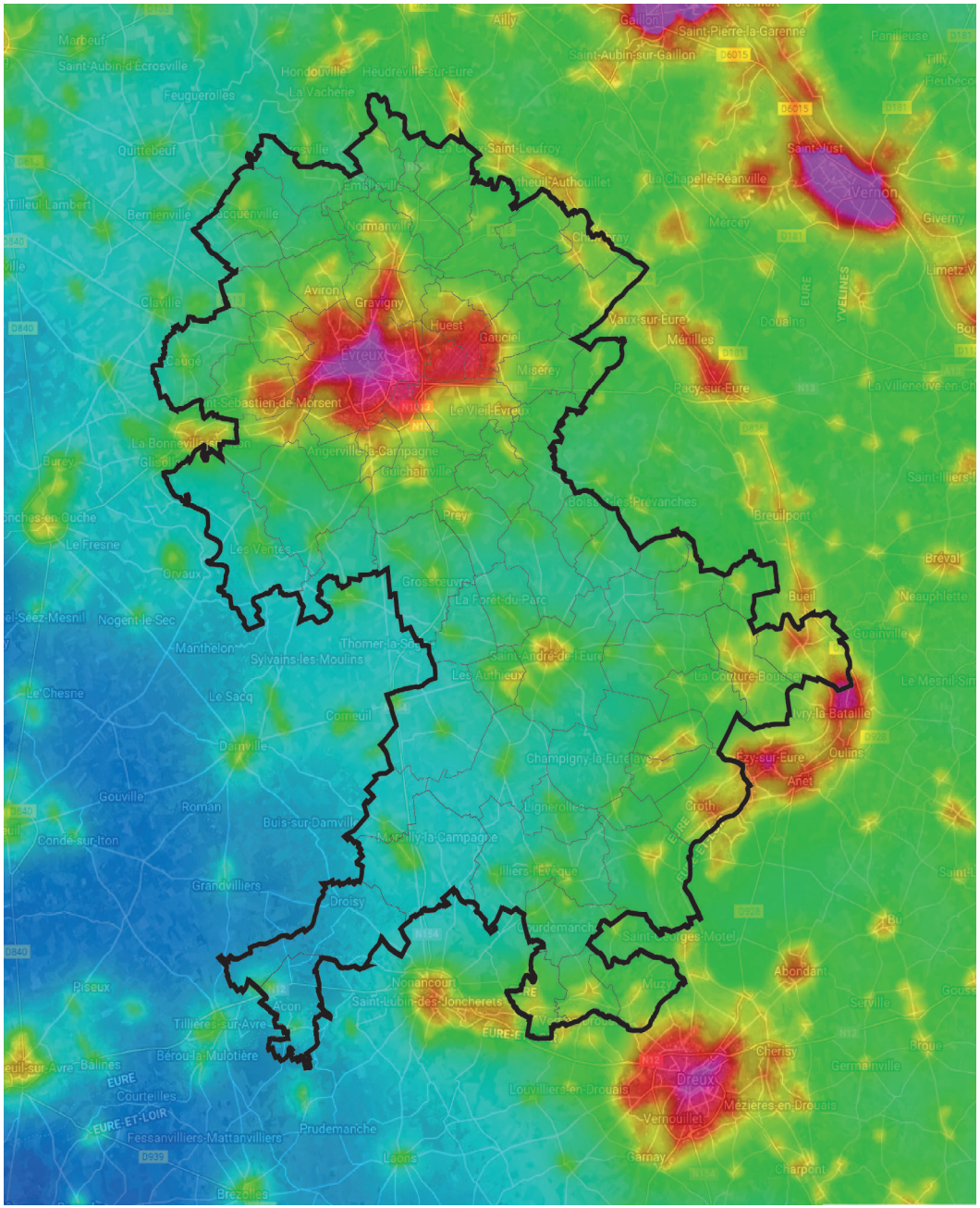
Les enseignes lumineuses le long des voies rapides contrastent avec les quartiers adjacents de type résidentiels.

La base aérienne 105 est également une source importante de pollution lumineuse.

Même si cela ne traduit pas une fragmentation physique, la lumière peut être un élément perturbateur, notamment pour les oiseaux et les insectes. Le principal problème est la diffusion de la lumière vers le haut, avec comme conséquences la déviation des migrateurs de leur route et/ou des risques de collisions avec mortalité.

Il n'existe pas de secteur avec une trame noire dans l'agglomération.

Un règlement local de publcité (RLP) qui est un document de planification de l'affichage publicitaire sur le territoire intercommunal et qui permet d'adapter la réglementation nationale aux spécificités locales est en cours de réalisation.



Localisation de la pollution lumineuse
Source : AVEX, 2016

ENJEUX RISQUES ET NUISANCES :

- limiter l'urbanisation aux abords, des sources de nuisances, (grands axes bruyants, BA 105, ondes électromagnétiques), des zones d' inondations et de ruissellements, d' effondrements et de risques technologiques liés au transports des Matières dangereuses (voie ferrée, routes D6154, D155, N154, N13 et D613), des canalisations de gaz (Boncourt, Miserey, La-Couture-Boussey, Chavigny-Bailleul et les Authieux) et du dépôt de munitions (Huest et Sassez)

- mettre en place des dispositifs permettant l'isolation phonique des futures constructions (mur antibruit, talus paysager) à proximité des infrastructures de transport

- développer des outils pédagogiques et réglementaires à destination des usagers de la route, des particuliers, des entreprises de travaux publics et des industriels dans le but de réduire la pollution atmosphérique / informer la poputation actuelle/future et les opérateurs sur la présence des risques et des dispositions à mettre en place.

PARTIE 2 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET STRATÉGIQUE

1- LE DÉVELOPPEMENT HISTORIQUE
2- L'ANALYSE SOCIO DÉMOGRAPHIQUES
3– HABITER EPN (HABITAT ET ÉQUIPEMENTS)
4- PRODUIRE, CONSOMMER ET TRAVAILLER SUR EPN
5 – SE DÉPLACER SUR EPN
6- ARTICULATION AVEC LES TERRITOIRES D'ÉCHELLE SUPÉRIEURE
7- ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE
8- CAPACITÉ DE DENSIFICATION ET DE MUTATION DE L'ENSEMBLE DES ESPACES BÂTIS

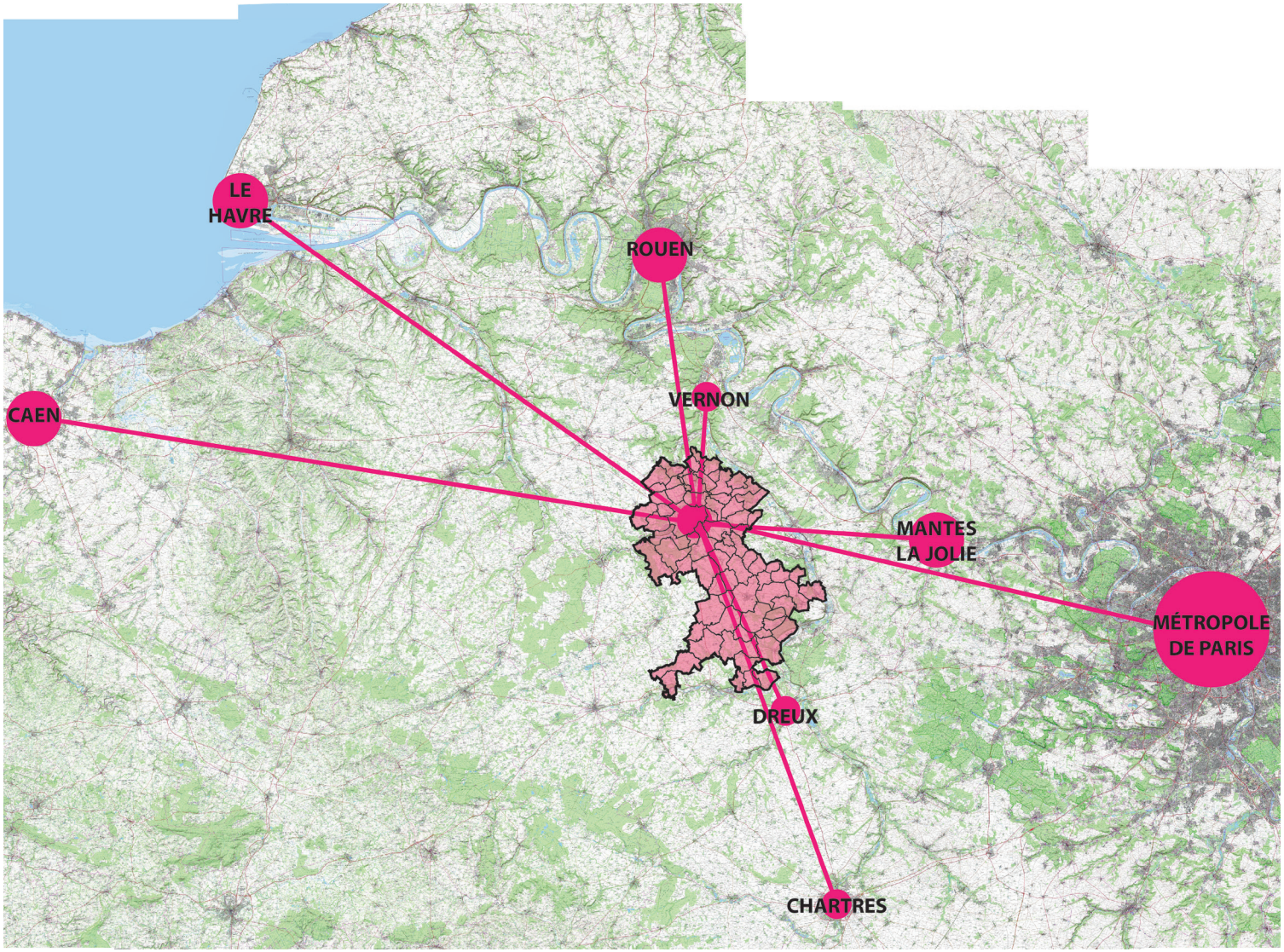
1 - LE DÉVELOPPEMENT HISTORIQUE DU TERRITOIRE D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

1. EPN, UNE SITUATION STRATÉGIQUE SOUS INFLUENCE FRANCILIENNE ET NORMANDE

La communauté d'agglomération d'Evreux Portes de Normandie a été créée le 1er janvier 2017, regroupant ainsi 74 communes. Elle est issue de la fusion des collectivités du Grand Evreux et des Portes Normandes en 2016. Plus important EPCI du département de l'Eure, il est organisé autour de la commune d'Evreux, chef-lieu de département et accueille près de 105 654 habitants répartis sur une superficie de 531 km².

Le territoire d'Evreux Portes de Normandie (EPN) constitue un maillon de la grande rue dessinée par la Seine, qui relie Paris au Havre en passant par Rouen, la «Seine Métropole» d'Antoine Grumbach. En effet, sa localisation permet d'être à 1h30 de Paris, Rouen, Le Havre et Caen, et fait donc d'Evreux un territoire stratégique sous influence francilienne à l'est, sous influence de Dreux au Sud et de Rouen au Nord.

De plus, située dans les vallées de l'Iton, de l'Eure et de l'Avre, la Communauté d'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie jouit d'un cadre paysager de qualité : forêt d'Evreux, vastes plaines agricoles, etc.



EPN dans le vaste territoire normand et francilien
Source : IGN

1 Acon
2 Angerville-la-Campagne
3 Arnières-sur-Iton
4 Aviron
5 Bois-le-Roi
6 Boncourt
7 Bretagnolles
8 Caugé
9 Champigny-la-Futelaye
10 Chavigny-Bailleul
11 Cierrey
12 Coudres
13 Courdemanche
14 Croth
15 Dardez
16 Droisy
17 Émalleville
18 Épieds
19 Évreux
20 Fauville
21 Fontaine-sous-Jouy
22 Foucrainville
23 Fresney
24 Garennes-sur-Eure
25 Gauciel
26 Gauville-la-Campagne
27 Gravigny
28 Grossoeuvre
29 Guichainville
30 Huest
31 Illiers-l'Évêque
32 Irreville
33 Jouy-sur-Eure
34 Jumelles
35 La Baronnie
36 La Chapelle-du-Bois-des-Faulx
37 La Couture-Boussey
38 La Forêt-du-Parc
39 La Trinité
40 Le Boulay-Morin
41 Le Mesnil-Fuguet
42 Le Plessis-Grohan
43 Le Val-David
44 Le Vieil-Évreux
45 Les Authieux
46 Les Baux-Sainte-Croix
47 Les Ventes
48 L'Habit
49 Lignerolles
50 Marcilly-la-Campagne
51 Marcilly-sur-Eure
52 Mesnil-sur-l'Estrée
53 Miserey
54 Moisville
55 Mouettes
56 Mousseaux-Neuville
57 Muzy
58 Normanville
59 Parville
60 Prey
61 Reuilly
62 Sacquenville
63 Saint-André-de-l'Eure
64 Saint-Germain-de-Fresney
65 Saint-Germain-des-Angles
66 Saint-Germain-sur-Avre
67 Saint-Laurent-des-Bois
68 Saint-Luc
69 Saint-Martin-la-Campagne
70 Saint-Sébastien-de-Morsent
71 Saint-Vigor
72 Sassey
73 Serez
74 Tourneville

2. LE SCOT DU SYNDICAT MIXTE EVREUX PORTES DE NORMANDIE - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES (EPN-CCPC)

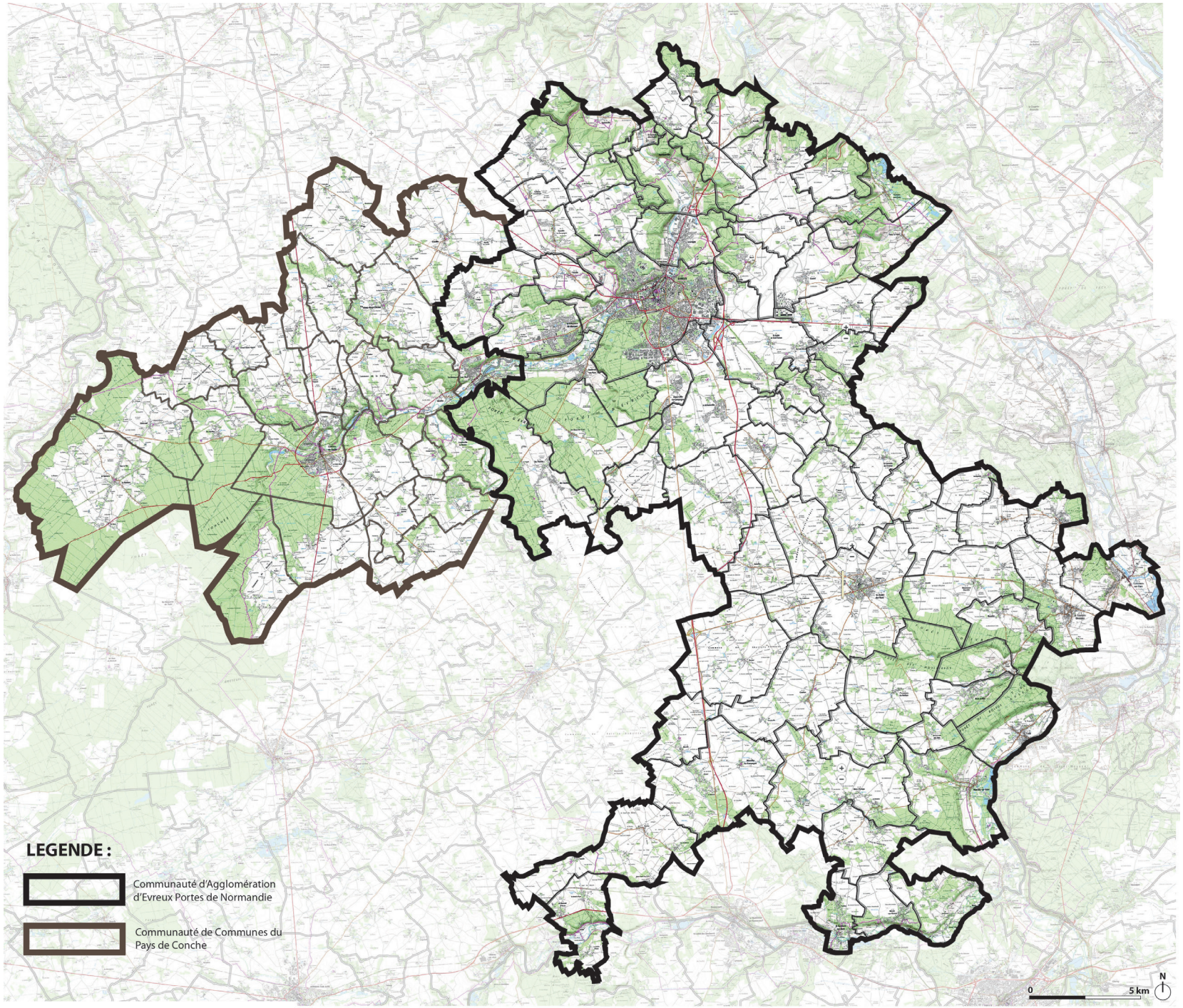
Une révision générale du SCoT du Grand Evreux Agglomération (GEA) avait été prescrite en juin 2011. Cette procédure n'a pas été mise en oeuvre et a dû être reprise sous la mandature actuelle. Une délibération d'avril 2015 a procédé en conséquence à l'actualisation des objectifs poursuivis et des modalités de concertation. Elle a donné lieu à une série d'ateliers de travail avec les élus sur l'ensemble des éléments permettant d'appréhender le diagnostic et ses enjeux.

Toutefois, cette nouvelle démarche n'a pas non plus été conduite à son terme. Elle a dû en effet être stoppée au stade du diagnostic en raison du rapprochement du GEA et de la Communauté de Communes la Porte Normande (CCPN), qui consacrait de fait le retrait de la CCPN du Pays et de son périmètre de SCOT, et imposait une réflexion globale sur la planification et l'urbanisme sur l'année 2016. Parallèlement, le SCoT du Pays était quant à lui à ce moment en phase PADD.

Ainsi, seul l'ex-périmètre du GEA est aujourd'hui couvert par un SCoT en vigueur (SCoT original de 2004), qui ne répond plus ni aux standards et exigences imposés par la législation en vigueur, ni aux besoins de développement actuels du territoire. La refondation d'un SCoT à l'échelle du nouveau territoire s'impose en conséquence.

Cette démarche trouve aujourd'hui une nouvelle orientation, puisque parallèlement à la mise en oeuvre de la fusion GEA-CCPN, EPN a entrepris une démarche de coopération avec le territoire voisin de la Communauté de Communes du Pays de Conches. A cet effet, les deux collectivités viennent de créer un syndicat mixte fermé ayant notamment pour objet l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale commun.

L'élaboration d'un SCoT à l'échelle des deux territoires se justifie notamment par l'appartenance à un même bassin de vie, le partage de problématiques et la recherche de l'échelle la plus pertinente pour la gestion des équilibres partagés sur les deux territoires.



Le périmètre du SCoT
Source : EPN

3. LE DÉVELOPPEMENT HISTORIQUE

Les communes se sont créées dans un paysage de plaines et de forêts. Les plaines s'étendent sur plus de la moitié du territoire tandis que les grands espaces forestiers se trouvent davantage sur les franges de l'intercommunalité.

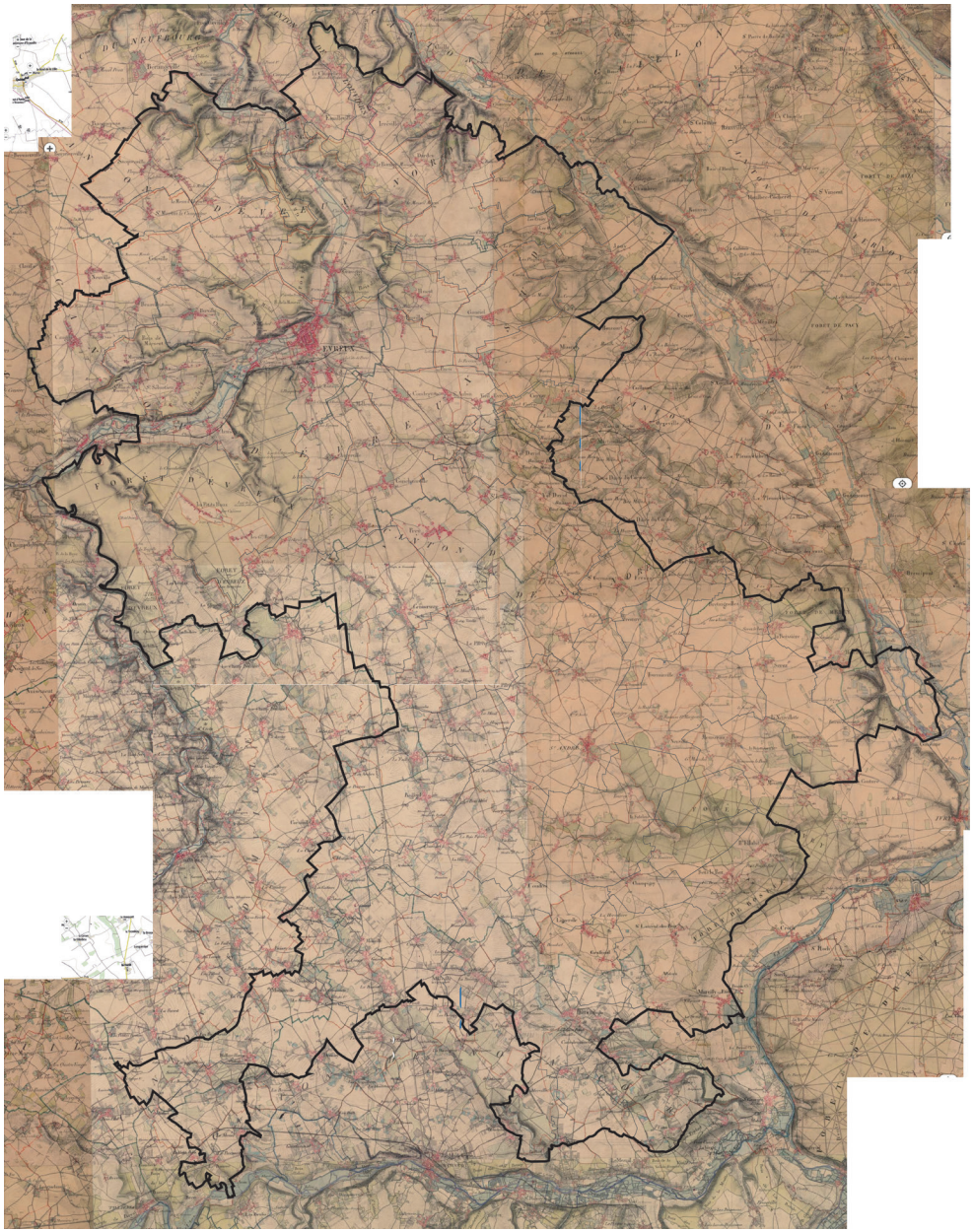
Sur le plateau de l'Eure, les habitats se sont regroupés en villages et villes. La morphologie du centre de chaque commune est différente selon l'évolution urbaine et démographique : grandes villes, villes périphériques, bourgs, centres bicéphales et villes ou villages «rue».

L'urbanisation de chaque commune du territoire s'est faite quasiment simultanément mais leur extension ne s'est pas faite à la même vitesse. En effet, si la carte de l'état-major montre que chaque commune possède un centre urbain historique dès les années 1820, nombre d'entre elles sont restées sur une urbanisation limitée à ce centre historique. Évreux et les villes périphériques ont généré un étalement urbain grâce à une diversité d'activités, de services, de cadre de vie attractif pour une population majoritairement jeune. Évreux fait partie des grandes villes de Normandie les plus urbanisées dont l'aire d'influence atteint les villes alentours et engendre des transformations et des extensions urbaines importantes. Les formes d'urbanisation qui s'implantent sur les terres agricoles apportent un nouveau rapport au territoire. Ces espaces deviennent mixtes et, sous influence urbaine, entrent en phase mutation.

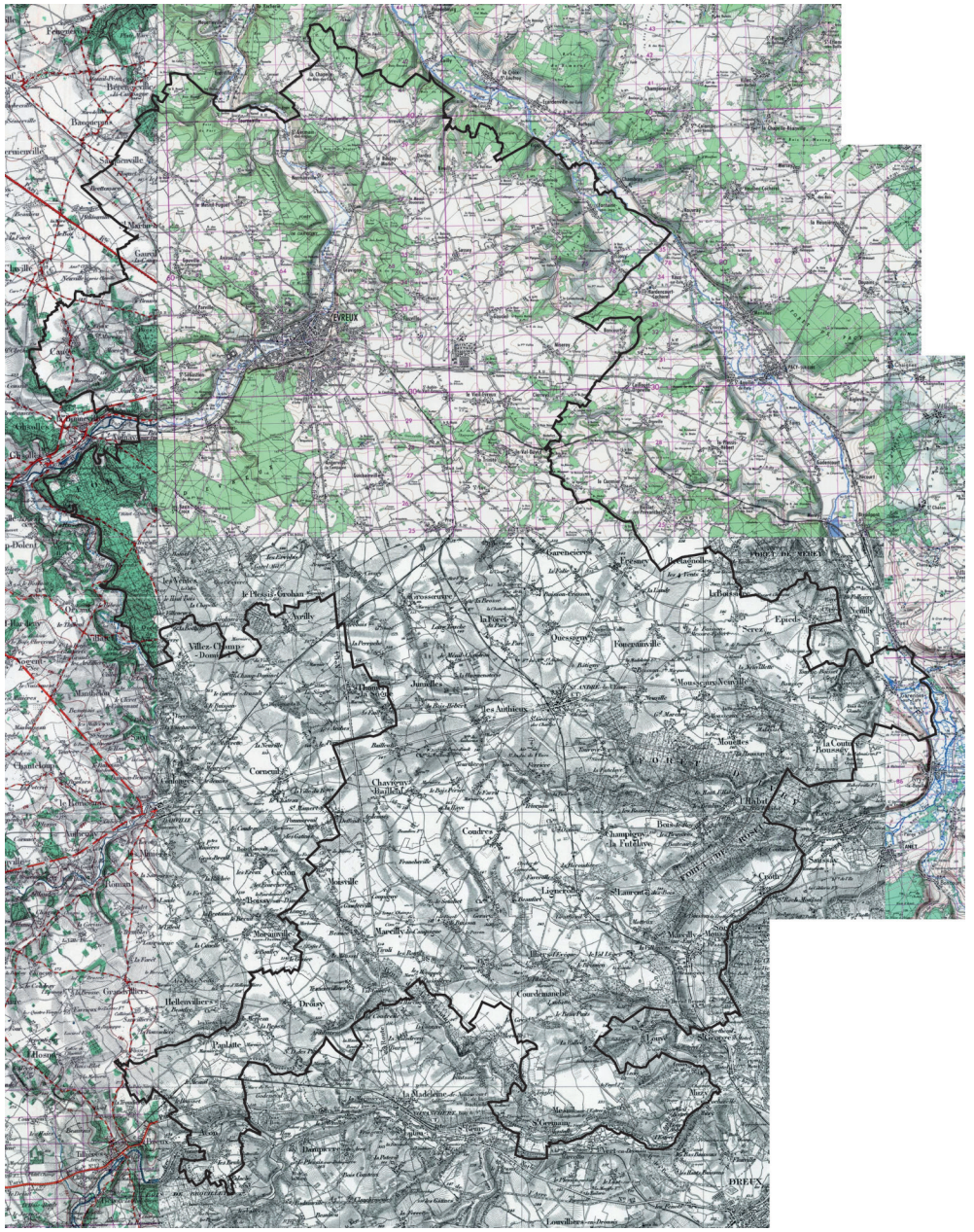
Les espaces naturels, et notamment les forêts, forment une continuité verte préservée et utilisée à des fins récréatives. Les plaines sont souvent exploitées pour des activités agricoles, ce qui confère au territoire une qualité rurale et une faible densité urbaine.



Carte Cassini 18e siècle_Source :IGN



Carte Etat Major 19e siècle_Source : IGN



Carte Etat Major 1950_Source : IGN

4. L'ARCHÉOLOGIE ET LE PATRIMOINE BÂTI

1. LE TERRITOIRE D'EPN : UN DES PLUS GRANDS SITE DE VESTIGES GALLO ROMAIN EN FRANCE

Le territoire d'EPN est le lieu de plusieurs vestiges gallo romains, dont le principal est situé sur la commune du Vieil Evreux (Gisacum), de multiples voies romaines et potentiellement de restes antiques encore en place.

Il y a près de deux mille ans, le peuple gaulois des Aulerques Eburovices fonde deux villes complémentaires : celle de Mediolanum Aulercorum (l'actuelle Evreux) qui a la fonction de capitale politique et économique, et à 7 km de là, la ville de Gisacum, capitale religieuse. La ville antique de Gisacum était donc une ville-sanctuaire rattachée à celle de Mediolanum Aulercorum. Gisacum s'étendait sur près de 250 ha et disposait de nombreux édifices publics (sanctuaire, thermes, théâtre, etc.).

Aujourd'hui seuls les thermes ont été valorisés et sont accessibles au public. Les communes de Cierrey, Evreux, Miserey, La Trinité, Le Val David et le Vieil Evreux sont concernés par des zones de présomption de prescriptions archéologiques au titre de l'archéologie préventive.

2. SON PATRIMOINE BATI CLASSÉ ET INSCRIT AUX MONUMENTS HISTORIQUES

Le territoire d'EPN recense 39 monuments (18 classés et 21 inscrits) et 2 monuments identifiés au titre du label XXe siècle.

Pour rappel : La législation distingue deux types de protection : les classés et les inscrits. Ne pas confondre les monuments classés ou inscrits au titre des MH (servitude AC1) qui génèrent un périmètre de protection de 500 m, avec les sites inscrits ou classés (servitude AC2) dont les limites sont définies par arrêté.

Sont classés parmi les monuments historiques, « les immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public ». C'est le plus haut niveau de protection.

Sont inscrits parmi les monuments historiques « les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat au titre des monuments historiques, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation ».

Pour les édifices classés, comme pour les inscrits, cette protection peut être totale ou partielle, ne concernant que certaines parties d'un immeuble (ex : façade, toiture, portail, etc.).

La loi du 25 février 1943 instaure un périmètre de 500 m (les « abords ») autour des monuments protégés et un régime de contrôle, par l'Architecte des Bâtiments de France, des travaux effectués dans ce périmètre.

Plusieurs communes sont concernées par le débord d'un périmètre de protection d'un monument historique sis sur une commune voisine :

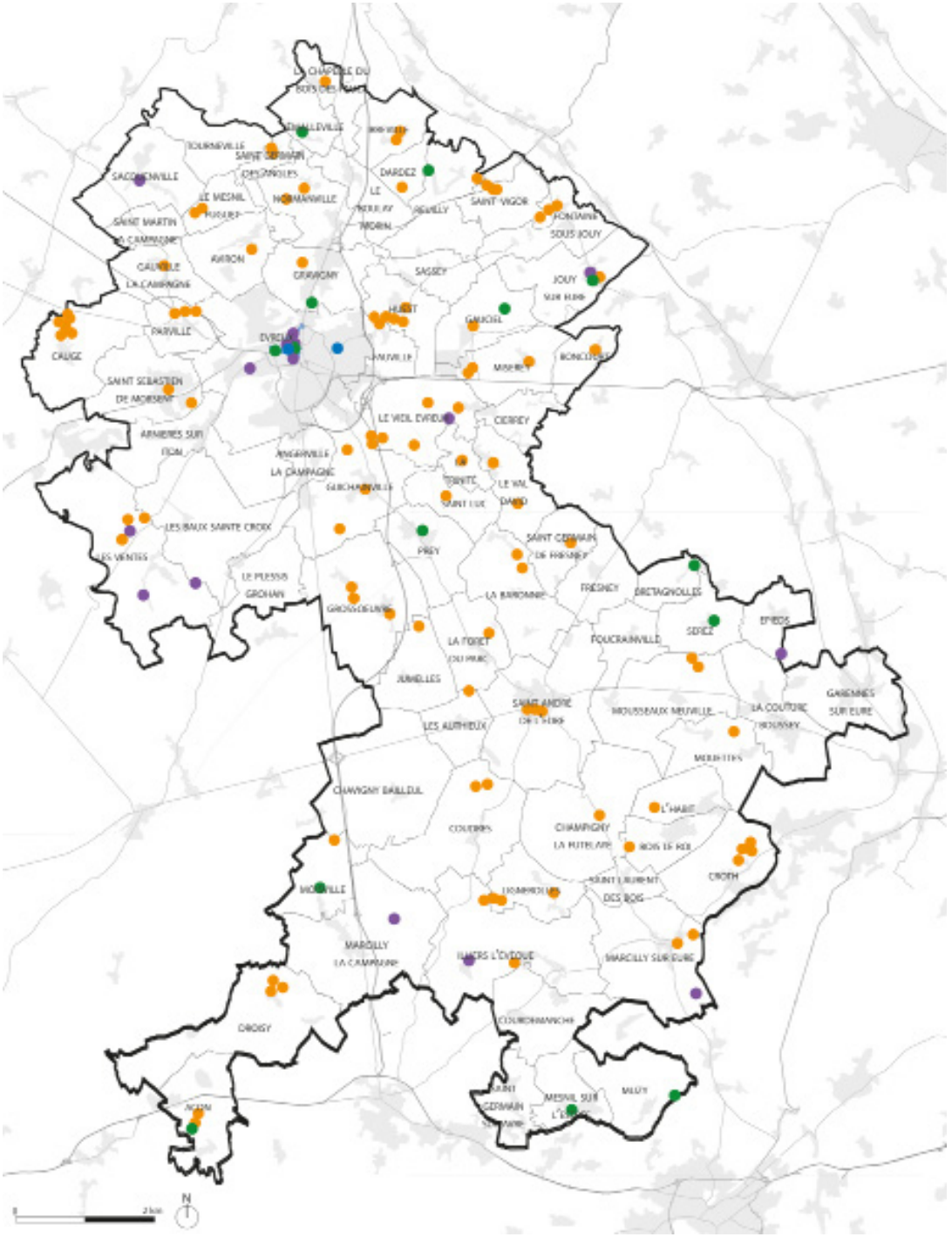
- La Couture-Boussey (Obélisque d'Epieds)
- Courdemanche (Château de Louye)
- Croth (Château de Sorel-Moussel - Eure et Loir)
- Dardez (Eglise de Reuilly)
- Droisy (Château de Grandvilliers)
- Epieds (Château de Neuilly)
- Evreux (Maladrerie de Gravigny)
- Fontaine Sous Jouy (Château et Eglise de Chambray)
- Marcilly Sur Eure (Château de Louye et débord Sorel-Moussel - Eure et Loir)
- Muzy (Château de Louye)
- Normanville (Château d'Emalleville)
- Le Plessis Grohan (Motte féodale d'Avrilly - Chambois)
- Saint Germain des Angles (Château d'Emalleville)
- Serez (Eglise de Bretagnolles)
- La Trinité (Vestiges du Vieil Evreux)
- Les Ventes (Menhir des Baux Sainte Croix)

Par ailleurs, un Périmètre Délimité des Abords (PDA) est en cours d'étude sur la commune de Reuilly afin de définir un périmètre de protection adapté, non seulement lié au monument inscrit ; l'église Sainte Christophe, mais aussi à l'ensemble de la vallée. Le PDA à l'étude englobe une partie du territoire de la Communauté de Communes Eure Madrie Seine.

De plus, Evreux est en cours d'élaboration de son Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Communes	Protection	Servitude MH	Date arrêté
Acon	Eglise paroissiale Saint Denis (Cad C57)	Inscrit MH	**08/01/1998**
Acon	Nécropole dolmenique des "Prés d'Acon" Cad. C.85,94)	Inscrit MH	24/02/1998
Bretagnolles	Eglise lieu-dit "le Village" (Cad. B57)	Inscrit MH	24/11/1961
Coudres	Eglise paroissiale Saint Martin en totalité (Cad. B410)	Inscrit MH	19/01/1999
Emalleville	Château d'Emalleville : cours et jardins avec l'ensemble de leurs aménagements et plantations, maison du jardnier, chacun en totalité ainsi que les façades et toitures des communs et l'assiette foncière de l'Ancienne Motte situés sur les parcelles C8, 11, 1, 18, 19, 21, 161 et 163	Inscrit MH	20/02/1996
Epieds	Obélisque d'Ivry la Bataille (monument appartenant à l'Etat)	Classé MH	Liste 1862
Evreux	Cathédrale (monument appartement à l'Etat)	Classé MH	Liste 1862
Evreux	Eglise Saint Taurin	Classé MH	Liste 1846
Evreux	Evéché et dépendances	Classé MH	23/10/1907
Evreux	Parcelles aux abords de la cathédrale (Ancien Immeuble Gomel) (Cad. I 328, 329)	Classé MH	19/04/1937
Evreux	Reste des remparts gallo romains, parcelles 446, 463, 464, 467, section I du cadastre	Classé MH	07/08/1941
Evreux	Vestiges de l'enceinte gallo-romaine du bas Empire sis en les parcelles 174 et 175, 1 et 5 rue de la Petite Cité ; n°35, 36 et 38 rue Charles Corbeau et Allée des Soupirs ; et n°64 et 66 rue Charles Corbeau et rue de l'Horloge, sections XD, XH et XM	Classé MH	29/10/1984
Evreux	Tour de l'Horloge	Classé MH	Liste 1862
Evreux	Ancien couvent des Capucins (actuellement lycée) : Ensemble du cloître	Classé MH	27/04/1931
Evreux	Ancien couvent des Capucins (lycée) : façades et toiture de l'ensemble des bâtiments entourant le Cloître des Capucins, à l'eclusion du bâtiment d'angle moderne construit en brique (Cad. E 376)	Inscrit MH	11/04/1963
Evreux	Ancien couvent des Ursulines situé rue Edouard Feray : façades et toitures ainsi que l'escalier intérieur avec sa rampe à balustres du bâtiment conventuel susbistant ; reste de l'Ancienne chapelle (Cad. XC 159, 165)	Inscrit MH	20/06/1975
Evreux	Ancienne Abbaye Saint Taurin : ensemble des éléments : sols avec les vestiges visibles ou à découvrir, mur d'enceinte et ponts anciens conservés, moulin et grand bâtiment contigu en totalité, y compris les mécanismes, logis abbatial en totalité, le pavillon du XVIIIème siècle en totalité, et le rbas de l'Iton pour sa partie comprise entre le moulin au sud et le bras flottable au nord, situés sur les parcelles 50,51, 335, 338, 68, 67, 69, 70 et 71, section BT (couvent de la Providence)	Inscrit MH	02/10/1996
Evreux	Rempart Gallo Romain : en totalité, à l'exclusion des parties déjà classées, situé sur les parcelles XH41, XM64, 66, 14, 76, 73, 72 et 71 et XD 1, 15, 170, 17, 18, 195, 172, 173, 176, 44	Inscrit MH	25/11/1996
Evreux	Ancien couvent des Cordeliers : façades, toitures et charpentes des bâtiments est et sud, y compris le porche, à l'exclusion des constructions adventices, ainsi que les dalles tumulaires, situées sur les parcelles XE 352, 140, 141 et 483	Inscrit MH	06/06/1994
Evreux	Théatre municipal en totalité, place du Général de Gaulle (Cad. XM 72)	Inscrit MH	22/11/2002
Evreux	Petit Château de Navarre : façades et toitures (Cad. BM 20) 56 rue A. Briand	Inscrit MH	03/10/2018
Evreux	Eglise Paroissiale Saint Michel (1963) rue du Panorama	Label XXe siècle	01/01/2005
Evreux	Immeuble en série îlot L (1945)	Label XXe siècle	01/01/2005
Gauciel	Eléments subsistants du Manoir de Gauciel l'enclos avec ses murs, la grange et le colombier en totalité, avec les sols des parcelles 1 et 2 section B y compris la mare, lieu dit "le Clos du Manoir"	Inscrit MH	11/04/2008
Gravigny	Léproserie dite Maladrerie Saint Nicolas (rue du Carmel) : ensemble des bâtiments subistants ainsi que l'emprise foncière des parcelles 55 et 56, y compris les vestiges archéologiques connus ou à découvrir situé sur les parcelles AB 55 et 56	Inscrit MH	15/02/1995
Illiers l'Eveque	Chapelle Seigneuriale dite Notre Dame de Pitié	Classé MH	30/11/1938
Jouy Sur Eure	Portail de l'Eglise	Classé MH	18/09/1930
Jouy Sur Eure	Eglise	Inscrit MH	19/07/1926
Le Viel Evreux	Vestiges gallo-romains du fanum de Cracouville sis dans la parcelle n°52, section D	Classé MH	29/06/1951
Les Baux Sainte Croix	Alignement de trois menhirs situés sur la parcelle 1055, lieu dit "District des Ventes" Section A	Classé MH	23/07/1975
Les Ventes	Dolmen de l'Hôtel Dieu	Classé MH	02/01/1910
Les Ventes	Dolmen dit "La Pierre Courcoulée"	Classé MH	Liste 1900
Marcilly la Campagne	Porche de l'Eglise	Classé MH	22/09/1927
Marcilly sur Eure	Ancienne Eglise Abbatiale du Breuil-Benoît en totalité (Cad. C16)	Classé MH	17/12/1993
Mesnil sur l'Estrée	Eglise Sainte Madeleine en totalité (Cad. A493)	Inscrit MH	22/09/2010
Moisville	Eglise Saint Martin en totalité (Cad. AB49)	Inscrit MH	08/11/1996
Muzy	Eglise Saint Jean Baptiste en totalité (Cad. B780)	Inscrit MH	15/12/2005
Prey	Eglise	Inscrit MH	22/12/1954
Reuilly	Eglise Saint Christophe	Inscrit MH	17/04/1926
Sacquenville	Eglise	Classé MH	10/03/1944
Serez	Portail d'entrée de l'Eglise y compris ses vantaux (Cad. C242) lieu-dit "le Village"	Inscrit MH	21/03/1962

Liste des Monuments inscrit et classés au titre des Monuments Historiques
Source : Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure



Patrimoine bâti

Source : Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure

MONUMENTS CLASSÉS



Obélisque à Epieds
wikipedia



Cathédrale à Evreux
http://www.normandie-tourisme.fr



Église à Sacquenville
http://www.patrimoine-religieux.fr



Gisacum au Vieil Evreux
http://www.gisacum-normandie.fr/

MONUMENTS INSCRITS



Château à Emalleville
Wikipedia



Ancien couvent des Cordeliers à Evreux
http://www.evreux-histoire.com



Église à Mesnil sur l'Estrée
Wikipedia



Église à Reuilly
http://www.grandevreuxtourisme.fr

LABEL XXE SIÈCLE



Église Saint Michel
http://www.patrimoine-religieux.fr



Îlot L
Geoportail.gouv.fr

3. LE PATRIMOINE REMARQUABLE ET VERNACULAIRE

En plus, de ces éléments dits remarquables au titre des Monuments Historiques, le territoire d'EPN jouit également d'un patrimoine remarquable voire vernaculaire de qualité.

Certaines communes accueillent des églises et chapelles non protégées qui méritent pour autant une attention particulière telles que celles de Quessigny, ou de Jumelles.

De plus, compte tenu d'un caractère fortement rural, le territoire recense un inventaire conséquent de corps de fermes transformé en habitat, du fait de la densification des centre-villes qui est venue rattraper les fermes. Cette architecture participe à conforter la mémoire et l'histoire du village.

Il existe également un patrimoine lié à la présence des trois cours d'eau : l'Avre,

l'Eure et l'Iton, tels que des lavoirs (Jouy sur Eure, Saint Germain sur Avre) des moulins (Marcilly Sur Eure ou Mesnil sur l'Estrée) ou encore des ponts. La Vallée du Sec Iton, présente une architecture particulière et unique dans le territoire normand. Elle borde le territoire à l'ouest, en passant par les Ventes.

Le territoire est aussi caractérisé par un patrimoine proto industriel ou industriel avec les instruments de musique de la Couture Boussey, le site des Usines de Navarre à Evreux ou encore la Fabrique de l'imprimerie Firmin Didot à Mesnil sur l'Estrée.

Les traces de la seconde guerre mondiale et de la reconstruction sont également un élément majeur du visage du territoire, notamment à Evreux avec la cité Lafayette et les ilots du centre ville (l'ilot L est classé patrimoine Label XXe siècle), mais également avec les deux aérodromes d'Evreux et de Saint André de l'Eure.

> Le patrimoine religieux vernaculaire

Le patrimoine religieux est un véritable atout pour le territoire d'EPN, puisqu'il est riche et diversifié. A l'heure des regroupements communaux, les «clochers» renvoient à une mémoire du lieu et l'identification des anciens hameaux. Leur conservation est donc primordiale. L'Unité Départementale de l'architecture et du Patrimoine de l'Eure a engagé un recensement des églises et chapelles désaffectées, ruinées ou réutilisées présentant un enjeu fort en termes de patrimoine.

> Les anciens corps de fermes

Ce patrimoine architectural vernaculaire renvoie à des caractéristiques communes d'une commune à une autre :

- Une unité foncière qui est composée de plusieurs bâtiments,
- Des constructions qui sont souvent implantées par deux côtés voire plus sur les limites parcellaires,
- Des constructions qui sont majoritairement en pierre, ou en bauge (souvent le remplissage de terre a été remplacé lors de la réhabilitation) et à ossature bois, avec des modénatures de briques rouges,
- Une toiture à deux pentes. Elles sont couvertes par de la tuile plate, petit modèle.
- Des constructions le plus souvent d'un niveau mais parfois de deux niveaux.
- Des constructions aux tons clairs,
- Le prolongement des corps de fermes par un mur bahut de grande hauteur.

Anciennes églises et chapelles ruinées et/ou réutilisées
PLUI EPN

A protéger au L 151-19 du code de l'urbanisme.

Communes	Ancienne dénomination	Usage actuel
Les Authieux	Église Saint Étienne	En ruine
Arnières	Église Saint Saëns de Garandouville	Grange
Les Baux-Sainte-Croix	Chapelle Notre-Dame de Gaud	En ruine
Caugé	Église Saint Martin	En ruine Hameau de Heudreville
Crasville	Église de Fouchevillle	Grange hameau de Fouchevillle
Evreux	Église Notre-Dame de Bon-Secours	Locaux paroissiaux
Evreux	Chapelle du Séminaire des Eudistes	Tribunal de Grande Instance
Evreux	Chapelle de la Cavée Boudin	Salle de répétition pour une compagnie de théâtre
Menil-sur-l'Estrée	Chapelle privée	En ruine
Menil-sur-l'Estrée	Chapelle du Prieuré Saint Martin d'Heudreville Prieuré Saint Martin	Garage, remise, atelier
Normanville	Église Saint Leuffroy	Intégrée à une habitation
Parville	Église Saint Sauveur	Propriété privée
Reuilly	Chapelle Sainte Marie Madeleine au manoir de Champagne	Bâtiment agricole
Saint-Sébastien-de-Morsent	Église Saint Jean de Morsent	Habitation
Saint-Sébastien-de-Morsent	Chapelle	Habitation rue de la Monnerie
Saussay	Église Saint Césaire	Bâtiment agricole
Le Val David	Église Saint Jean de Berrincourt	Grange
Le Vieil-Evreux	Église Saint Denis du Vieil Evreux	Habitation
Le Vieil-Evreux	Église Notre-Dame du Coudray	Habitation
Le Vieil-Evreux	Église Saint Siméon de Crasville	Habitation

Liste des anciennes églises à protéger
UDAP

Source :UDAP de l' Eure

> L'architecture de l'eau

Les trois cours d'eau qui parcourent le territoire, l'Avre, l'Eure et l'Iton, ont joué un rôle à la fois économique et social générant des architectures propres au territoire : usines, moulins, lavoirs et ponts.

Dès le 13e siècle, la présence de nombreux moulins est attestée, comme celle du moulin d'Harrouard, placé sous l'autorité de l'abbaye Saint-Taurin jusqu'au 15e siècle. La plupart était destinée à moudre le blé, mais certains avaient une utilisation plus « industrielle » : le moulin du Trou Béchet était une scierie mécanique, celui de la Rochette une tannerie.

Au XIXe siècle, beaucoup furent transformés pour devenir des établissements industriels. De même, le moulin de Navarre, construit en 1841 sur l'ancien domaine des comtes d'Évreux, fut-il une filature de coton avant d'être affecté à moudre le blé.

La force hydraulique y fut remplacée dès 1893 par une turbine électrique.

De nombreux lavoirs, publics et privés, jalonnent les bords des trois cors d'eau. Les propriétaires donnant directement sur la rivière pouvaient y construire un lavoir, et certains n'hésitaient pas à en monnayer l'accès. Au 19e siècle, les Municipalités firent édifier de nombreux lavoirs publics. Endommagés pendant la Seconde Guerre mondiale dans le centre d'Evreux ou abandonnés suite à l'arrivée des lave-linges, certains vestiges sont encore visibles dans Evreux, mais aussi à Jouy sur Eure, Saint Vigor, Saint Germain sur Avre ou encore Gravigny.

> La vallée du Sec Iton

La vallée à fond plat et faiblement encaissée s'étend de Glisolles jusqu'à Damville en passant par Gaudreville-la-Rivière au nord-ouest et Sylvains les-Moulins au sud-est.

Les constructions, éparses et linéaires, se situent plutôt en fond de vallée. Le bâti ancien présente un intérêt patrimonial certain. Il se compose de fermettes tout en longueur, à appareillage de briques, moellons et silex, plus rarement de colombages, de maisons basses avec greniers, parfois recouvertes de bauge ou de chaume. Le caractère rural de la vallée est renforcée par la présence de nombreux bâtiments recouverts par de la tôle ondulée, matériau économique, qui a l'avantage de préserver voire sauver des bâtiments de qualité qui pourront ainsi connaître un jour une restauration de qualité. Élément à noter, un style de portail est présent sur l'ensemble du site et lui donne une certaine cohérence.

> L'architecture industrielle

Les usines de Navarre et l'usine de Mesnil sur l'Estrée

La présence de l'eau sur le territoire d'EPN a entraîné la construction de plusieurs usines utilisant l'eau comme force motrice pour les machines. Construites principalement pendant la révolution industrielle, soit la deuxième moitié du XIXe siècle, elles sont caractérisées par l'utilisation de briques comme matériau de fabrication. Elles sont composées de grandes verrières, permettant à la lumière de rentrer dans les bâtiments et ainsi éclairer les ateliers de fabrication. L'autre caractéristique commune à ces deux bâtiments est le présence de cheminées imposantes, elles mêmes composées de briques.

> Le centre-ville d'Evreux

Détruit par les bombardements lors de la Seconde Guerre Mondiale, le centre-ville d'Evreux a bénéficié du programme mis en place dès le milieu de la guerre par le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme. Ce programme visait à réaliser dans un premier temps des plans d'aménagement qui restructuraient le parcellaire et, généralement, redessinaient également le plan de voirie et de circulation. Dans un second temps, un règlement était édicté afin que les constructions réalisées par les architectes de l'époque suivent des règles identiques. C'est ce qui a été mis en oeuvre à Evreux, dont le plan a été découpé en plusieurs lots. Chacun d'entre eux étant confié à un ou plusieurs architectes afin que le style, certes homogène, ne soit pas une simple répétition de formes et de couleurs mais bien une unité d'éléments différents. Cette architecture a utilisé un matériau nouveau à l'époque : le béton. Utilisé avec des matériaux locaux (tuile ou ardoise en toitures, briques en encadrement de baies), les bâtiments font l'objet d'une grande qualité architecturale.

> La Cité Lafayette

La cité s'étendant sur 23 hectares est un vestige de la présence des américains sur Evreux. En effet, localisée sur les hauteurs du quartier Saint Michel, la cité Lafayette a accueilli dans les années 50 et 60 les familles des aviateurs de l'US Air Force. La base aérienne était une base de l'OTAN et accueillait ainsi des américains. Composé de 173 pavillons de plain-pied, ils sont soit individuels soit jumelés. Le quartier fait l'objet d'une étude de requalification et densification afin de redonner vie à ce quartier aujourd'hui occupé par seulement 7 familles.

PATRIMOINE REMARQUABLE



Eglise à Quessigny



Eglise à Jumelles



Les Usines de Navarre à Evreux



La fabrique de Menil sur l'Estrée



La Cité Lafayette d'Evreux



Lavoir à Gravigny
https://www.lavoirs.org



Lavoir à Jouy Sur Eure
https://www.lavoirs.org

5. LA MORPHOLOGIE URBAINE ACTUELLE DU TERRITOIRE

L'analyse de la morphologie actuelle d'EPN permet de voir une densité bâtie plus importante au nord, du fait de l'influence d'Evreux.

Néanmoins de manière générale on relève une hétérogénéité des formes urbaines, entre habitat groupé et habitat diffus :

- des centres-villes, cœurs de bourgs facilement identifiables (croisement des axes principaux, localisation des équipements majeurs de la commune, églises, cimetières,

- des regroupements communaux qui ont constitué des villes «bicéphales» avec la présence de hameaux, souvent fortement éloignés les uns des autres,

- des logements collectifs principalement sur Evreux, qui nécessitent une approche plus fine qu'une simple analyse à l'échelle communale, quelques collectifs dans les villes périphériques d'Evreux et pôles urbains,

- un tissu pavillonnaire vaste autour des centre-villes, avec des parcelles de plus en plus grandes depuis les pôles urbains jusqu'aux bourgs ruraux.

Chaque forme urbaine fait l'objet d'une analyse plus précise afin de comprendre les évolutions, la répartition sur le territoire et d'appréhender les éventuelles mutations de chaque typologie.

Chaque typologie caractéristique du territoire d'EPN fait l'objet d'exemples sur différentes communes permettant d'appréhender la grande hétérogénéité des formes bâties et d'appréhender une première approche sur la mutation de certains tissus.

LES ZONES ÉCONOMIQUES : BASE AÉRIENNE, ACTIVITÉS, COMMERCES, ARTISANAT

ELEMENTS CLÉS :

Des zones d'activités économiques et de commerces :

- à proximité des grands axes : ex : Chavigny Bailleul, ...

- dans les pôles urbains : ex : Saint André de l'Eure, Evreux,

- dans les villes périphériques : ex : Gravigny, Normanville, Guichainville ...

Elles occupent des surfaces importantes en entrées de ville, au contact d'espaces différents : tissus habités, espaces naturels, agricoles ou forestiers.

ATOUTS :

- Une attractivité économique

- Des emprises génératrices d'emplois et de valeur ajoutée économique

- Une relative intégration paysagère

- Un travail d'insertion paysagère et architecturale pour les nouvelles zones d'activités, reflet d'une préoccupation pour l'image des entrées de ville

- Des parcelles souvent de grandes tailles permettant d'envisager des densifications et peut être des mutualisations de certains services (exemple : stationnement)

FAIBLESSES :

- Une consommation foncière d'espaces agricoles et/ou naturels pour le développement de ces zones

- Une pénurie d'espaces sur du court à moyens termes

- Un déséquilibre entre le nord et le sud (emplois, activités) qui génèrent des flux depuis le sud vers le nord

- Des secteurs en entrées de ville souvent génératrices d'une image plutôt négative du fait de la présence de nombreuses enseignes et d'une architecture de faible ou moyenne qualité.

Zone commerciales

Zone d'activités et d'artisanat

Base aérienne

espace bati hors EPN



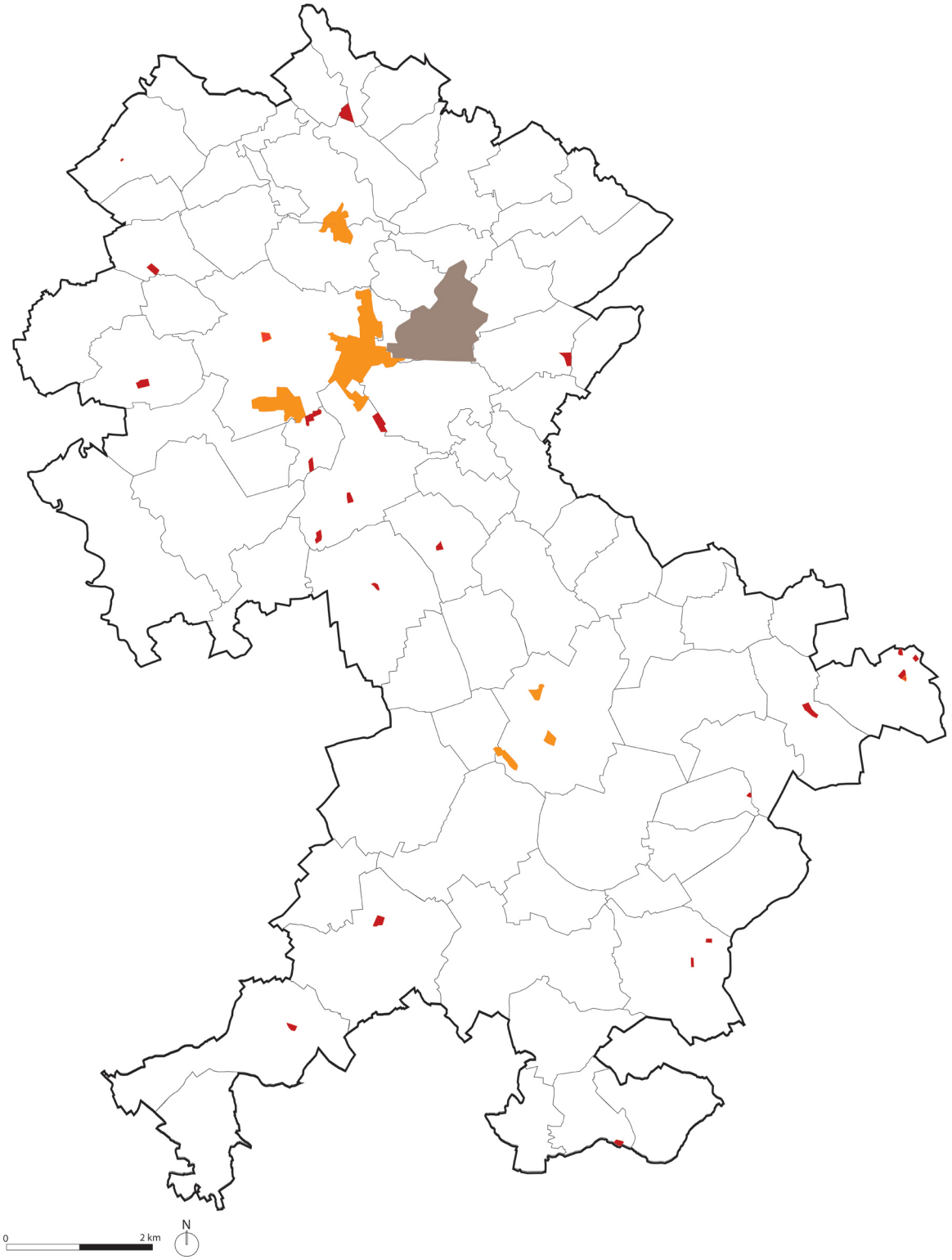
Evreux_Pôle Carrefour_ © AME



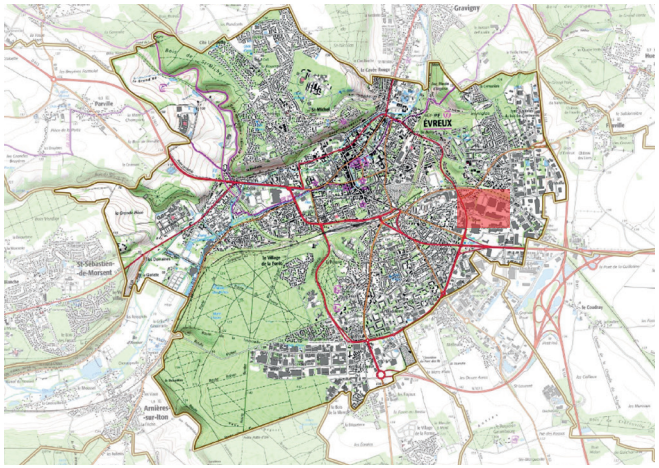
Base Aérienne_ ©



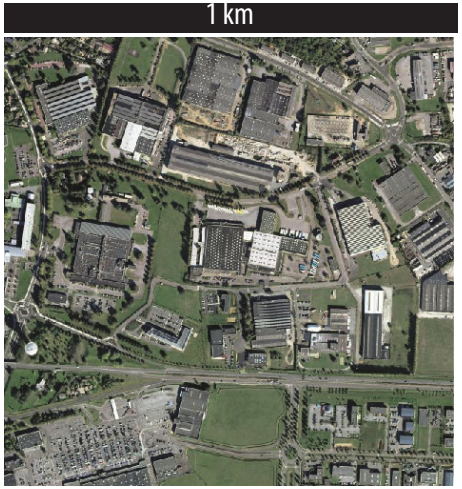
Saint André de l'Eure_ZAE Croix Prunelle_ ©AME

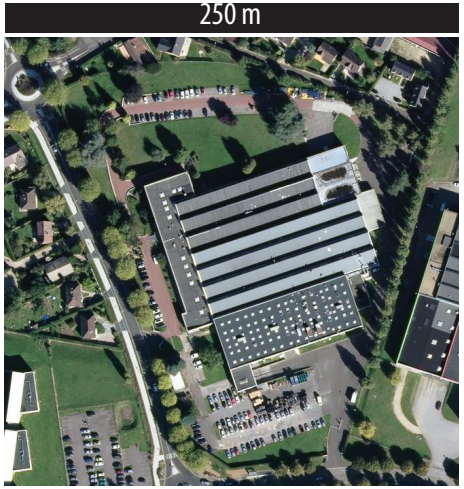


ZONES ÉCONOMIQUES // EVREUX // PARC ROUGEMARE_ZAE PRINCIPALE

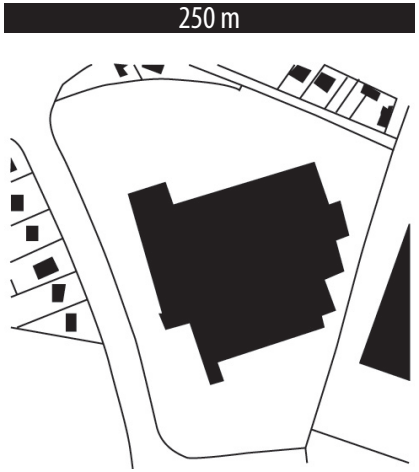


COMMUNE D'EVREUX





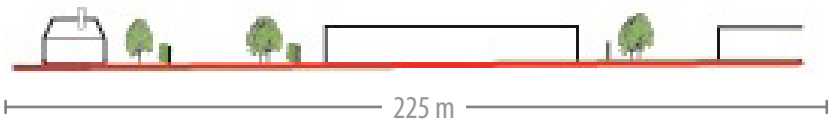
VUES AÉRIENNES



TRAME PARCELLAIRE ET BÂTI

Morphologie urbaine : zone d'activités
Fonction : Logistique, ervices, PME/PMI, artisanat de production
Implantation : majoritairement en retrait de la voie et des limites séparatives
Gabarits : R0, forte emprise au sol
Rapport à l'espace public : limite privée/publique franche, structurée par le front bâti et les axes de circulation, doublée de haies ou de grillage
Traitement des espaces libres : trottoirs, mobilier ponctuel, alignements d'arbres, parkings
Aspect extérieur : hangars de qualité inégale
Taille moyenne des parcelles : de 10 000 à 50 000 m²

De qualité architecturale faible, les bâtiments d'activités se trouvent sur de grandes parcelles qui se distinguent nettement du tissu urbain environnant. Les espaces publics sont de bonne qualité avec des alignements d'arbres qui viennent conférer à la ZA un caractère vert.
Un partage de la voirie lisible marqué par les alignements d'arbres.



ENJEUX

- renforcer les perméabilités avec les communes limitrophes
- optimiser le foncier existant
- préserver les espaces verts publics de qualité

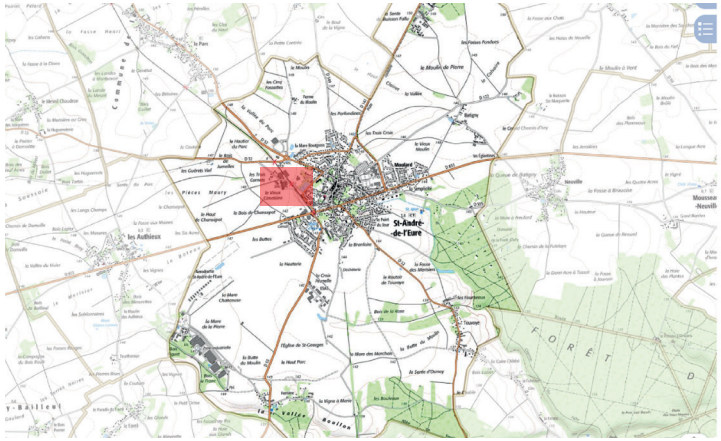


UNE ARCHITECTURE BASSE EN RETRAIT DE LA VOIRIE



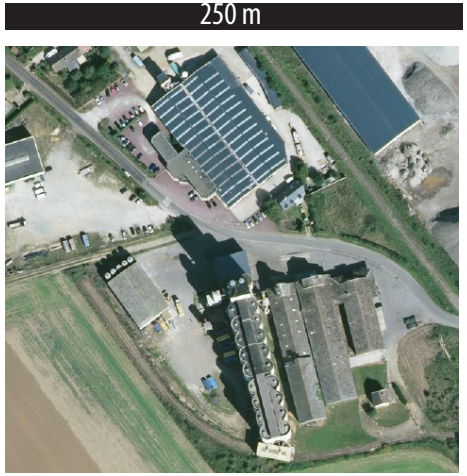
DES ESPACES VERTS DE QUALITÉ AVEC DES ALIGNEMENTS D'ARBRES À CONSERVER

ZONES ÉCONOMIQUES // SAINT ANDRÉ DE L'EURE // LA PORTE DES CHAMPS_ZAE PRINCIPALE

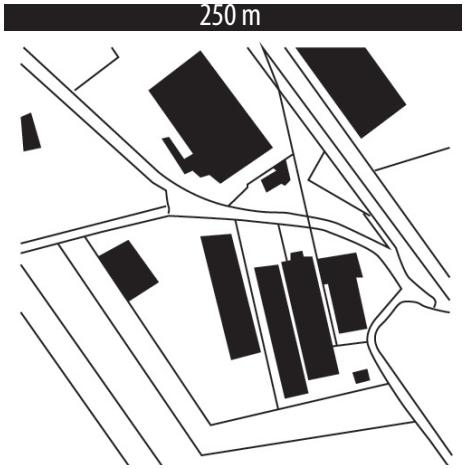


COMMUNE DE SAINT ANDRÉ DE L'EURE





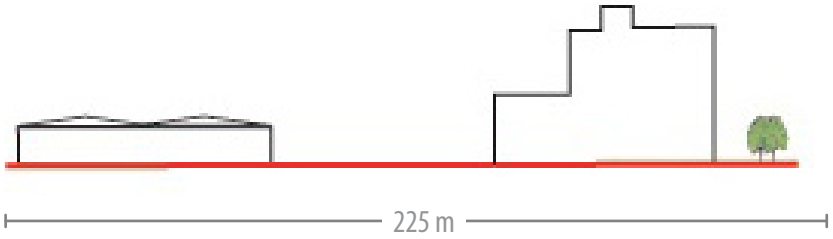
VUES AÉRIENNES



TRAME PARCELLAIRE ET BÂTI

Morphologie urbaine : zone d'activités
Fonction : Commerciale, logistique
Implantation : en retrait de la voie et des limites séparatives
Gabarits : R+1 à R+2, faible emprise au sol
Rapport à l'espace public : limite privée/publique franche, structurée par les axes de circulation et les clôtures
Traitement des espaces libres : parkings
Aspect extérieur : vieux bâtiments industriels et hangars commerciaux
Taille moyenne des parcelles : de 3 000 à 10 000 m²

Anciens bâtiments industriels et agricoles en limite de bourg et de terres agricoles. Les silos créent des signals dans le paysage et la géographie plane du territoire. On a ainsi des formes baties très différentes qui se juxtaposent avec des PME et le silo.
Les parcelles sont de grandes tailles mais peu mutables.



ENJEUX

- adoucir la transition habitat / activités / espaces agricoles
- favoriser le développement et le maitnien des TPE et PME.
- qualifier les entrées de ville économiques d'un point de vue paysager

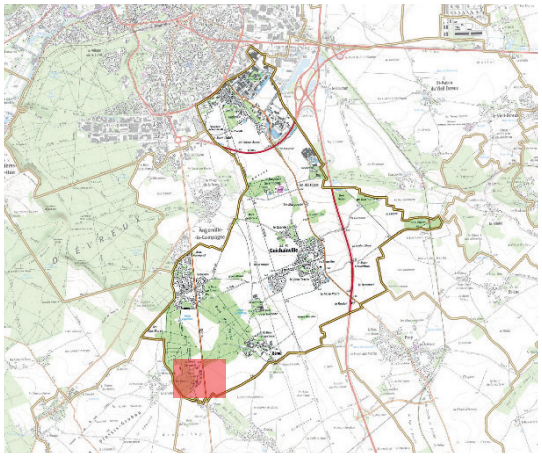


LE SILO DE SAINT ANDRÉ DE L'EURE UN SIGNAL DANS LE PAYSAGE DU PLATEAU



DES BATIMENTS EN RETRAIT DE VOIRIE MAIS AVEC DES ESPACES PUBLICS DE FAIBLE QUALITÉ

ZONES ÉCONOMIQUES // GUICHAINVILLE // LES COUTUMES_ZAE DE PROXIMITÉ

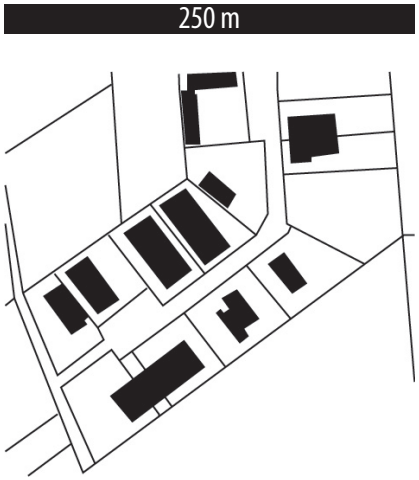


COMMUNE DE GUICHAINVILLE



VUES AÉRIENNES

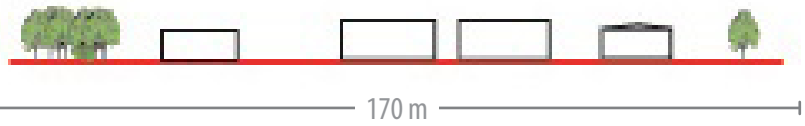




TRAME PARCELLAIRE ET BÂTI

Morphologie urbaine : zone d'activités
Fonction : Commerciale
Implantation : majoritairement en retrait de la voie et des limites séparatives
Gabarits : R0, forte emprise au sol
Rapport à l'espace public : limite privée/publique franche, structurée par les axes de circulation et les clôtures
Traitement des espaces libres : trottoirs, mobilier ponctuel, parkings
Aspect extérieur : bâtiments d'activités en tôle
Taille moyenne des parcelles : de 1 000 à 3 000 m²

Hangars commerciaux en tôle, entre voies rapides et zones agricoles, à l'écart des habitations.
La qualité architecturale est faible, les enseignes manquent de cohésion et d'esthétique.
Les parcelles sont irrégulières mais de grande taille dans l'ensemble.



ENJEUX

- améliorer la desserte des zones d'activités et reconnecter aux autres quartiers
- travailler les franges avec les espaces mitoyens (espaces naturels, agricoles, forestiers, habités)
- optimiser le foncier existant notamment les grandes parcelles
- étendre de manière maîtrisée et régulée les ZA le nécessitant

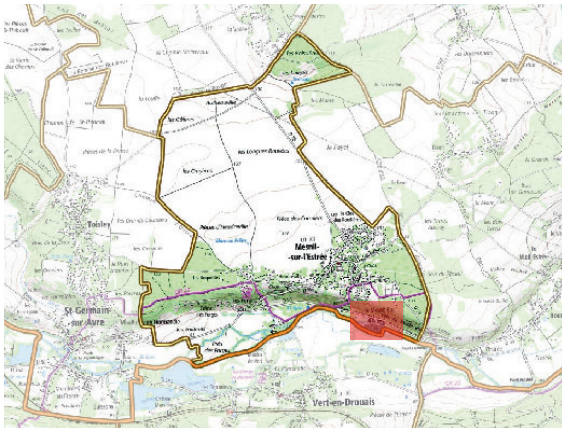


DES ENSEIGNES MANQUANT DE COHÉSION ET D'ESTHÉTIQUE



UNE ZONE AU CONTACT DIRECT D'ESPACES AGRCIOLES AVEC UNE FINE ZONE TAMPON

ZONES ÉCONOMIQUES // MESNIL SUR L'ESTRÉE // FIRMIN DIDOT_ZAE DE PROXIMITÉ

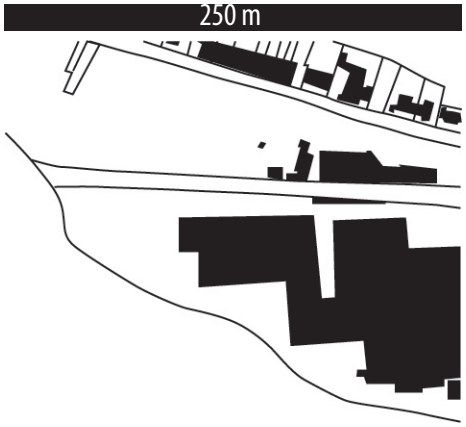


COMMUNE DE MESNIL SUR L'ESTRÉE





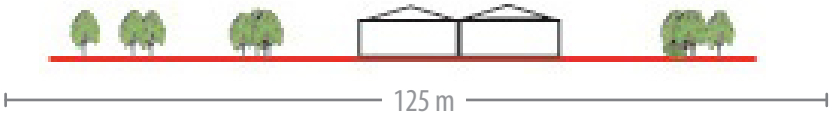
VUES AÉRIENNES



TRAME PARCELLAIRE ET BÂTI

Morphologie urbaine : zone d'activités
Fonction : activité
Implantation : en retrait de la voie et des limites séparatives
Gabarits : R+1 à R+2, faible emprise au sol
Rapport à l'espace public : limite privée/publique franche, structurée par les axes de circulation
Traitement des espaces libres :
Aspect extérieur : anciens bâtiments industriels en brique
Taille moyenne des parcelles : 40 000 m²

Très grandes parcelles avec anciens bâtiments industriels, au milieu de zones agricoles, à l'entrée du bourg rural.
Batiment en brique de qualité architecturale remarquable, qui renvoie à une mémoire de la commune.



ENJEUX

- améliorer la desserte des zones d'activités
- travailler les franges avec les espaces mitoyens (espaces naturels, agricoles, forestiers, habités)
- optimiser le foncier existant notamment les grandes parcelles
- étendre de manière maîtrisée et régulée les ZA le nécessitant



BATIMENT EN BRIQUE DE QUALITÉ, RENVOYANT À UNE MÉMOIRE DU LIEU ET DE LA COMMUNE



ENTREPRISE EN ENTRÉE DE BOURG AUCONTACT D'ESPACES NATURELS DE QUALITÉ

CENTRES ANCIENS

ELEMENTS CLÉS :

La vie communale d'autrefois s'exerçait initialement en plein coeur des bourgs, généralement à proximité d'une intersection de deux voies importantes, et autour des éléments fondateurs de la vie sociale ou religieuse telles que les châteaux puis les églises.

La trame viaire souvent étroite et l'alignement directement sur la voirie est caractéristique de ces centres anciens.

ATOUTS :

- Une qualité architecturale remarquable pour certains centres
- Architecture renvoi à une identité pour chaque commune
- Le point de convergence des flux

FAIBLESSES :

- Une vacance génératrice d'une déqualification de certains centre-ville/bourg
- Certains bourgs sont éloignés des hameaux créant des problèmes d'accessibilité
- Des voiries étroites souvent devenues des départemetnales génératrices de problèmes de sécurité
- Des centres souvent denses avec peu de dents creuses permettant une densification

CENTRE ANCIEN/BOURG

ESPACE BATI HORS EPN



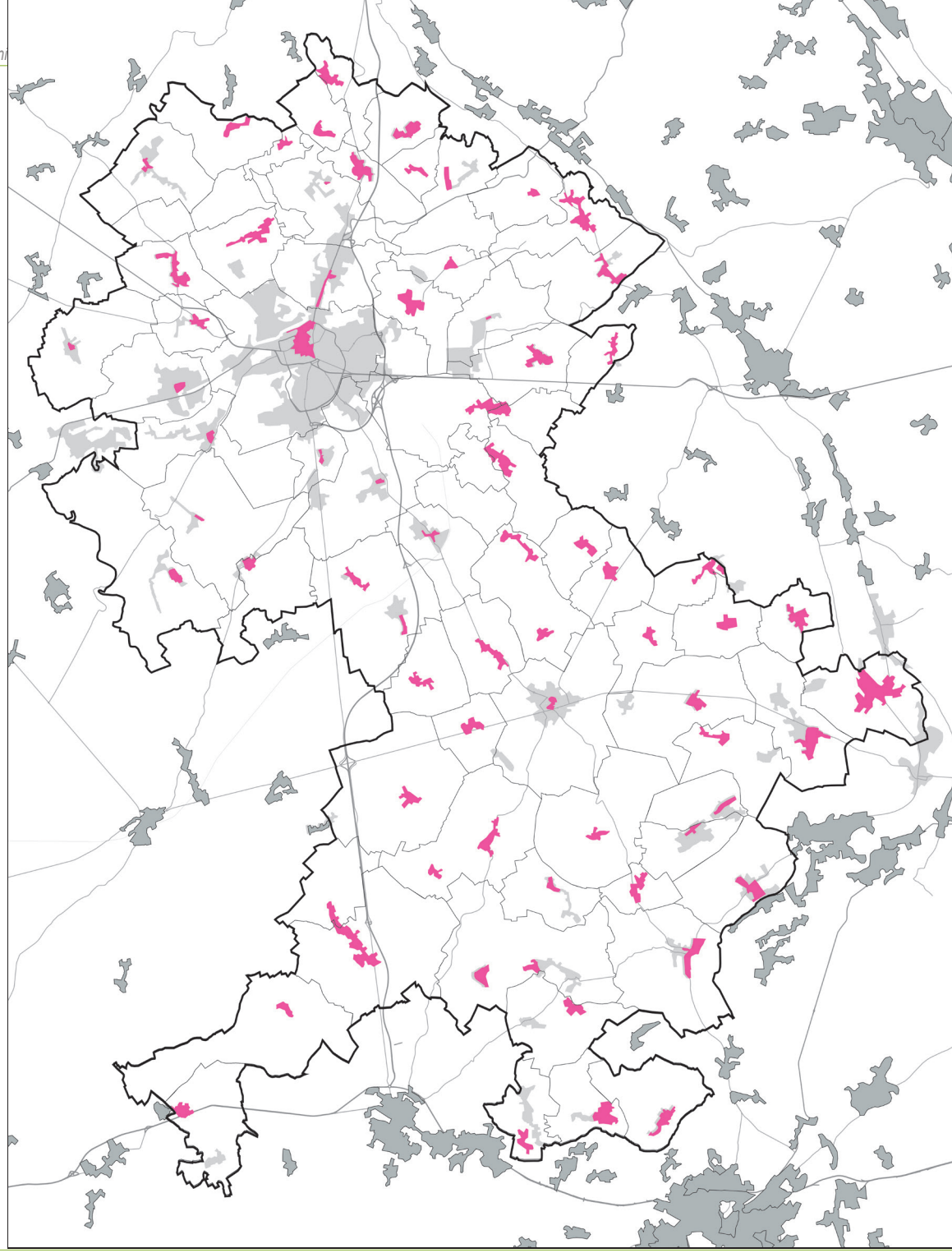
Illiers l'Evêque© AME



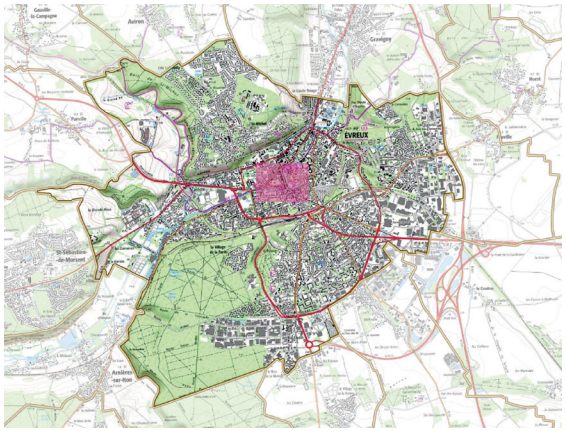
Garennes sur Eure© AME



Saint André de l'Eure©AME

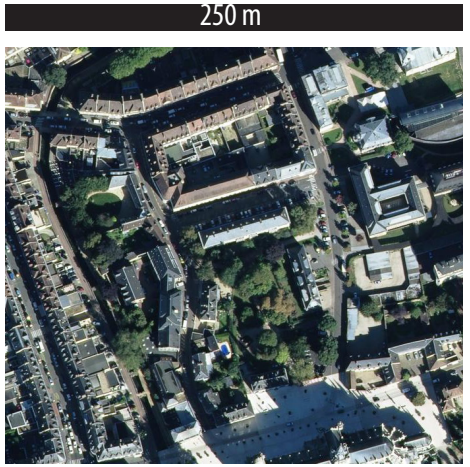


CENTRES ANCIENS // EVREUX // CENTRE BOURG

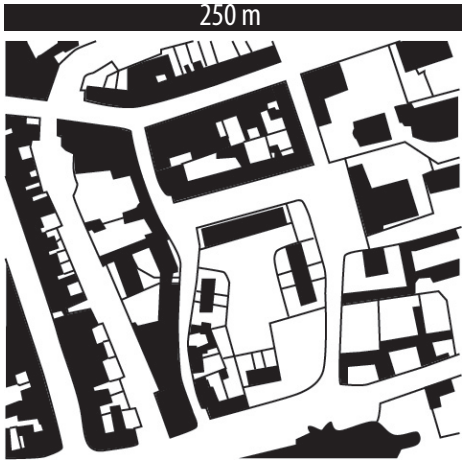


COMMUNE D'EVREUX





VUES AÉRIENNES



TRAME PARCELLAIRE ET BÂTI

Morphologie urbaine : centre bourg
Fonction : logement, commerciale, administratif
Implantation : alignement du bâti le long de la voie
Gabarits : R+1 à R+3, forte emprise au sol
Rapport à l'espace public : limite privée/publique franche, structurée par les axes de circulation
Traitement des espaces libres : espaces verts/squares géénateurs de respiration dans le tissu dense
Aspect extérieur : de bonnes qualités architecturales
Taille moyenne des parcelles : 50 à 2 000 m²

Un centre ville dense, issu des périodes de reconstruction de l'après 2nde guerre mondiale, suite aux bombardements de 1940, avec des maisons de ville alignées le long des voies, des bâtiments publics ou des petits collectifs. Un tissu déjà dense difficilement mutable.



ENJEUX

- optimiser le foncier en densifiant le centre ville (réappropriation des dents creuses, mutualisation des zones de stationnement...)

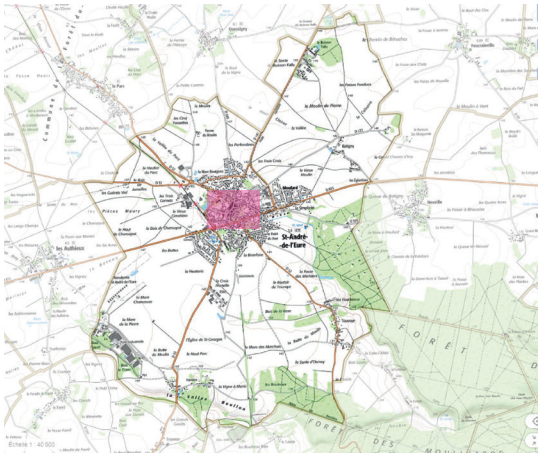


DES REZ-DE-CHAUSSÉE ACTIFS POUR LES PETITS COLELCTIFS D'APRÉS GUERRE



UN RETRAIT DE LA VOIRIE POUR LES COLLECTIFS DES ANNÉES 1960 POUR PERMETTRE STATIONNEMENT EN PIEDS D'IMMEUBLES

CENTRES ANCIENS // SAINT ANDRÉ DE L'EURE // CENTRE BOURG



COMMUNE DE SAINT ANDRÉ DE L'EURE





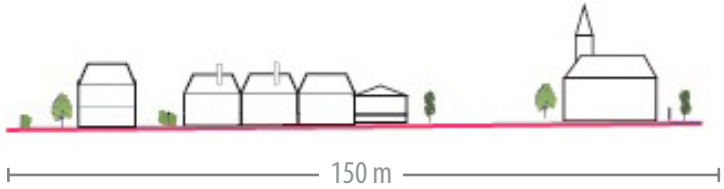
VUES AÉRIENNES



TRAME PARCELLAIRE ET BÂTI

Morphologie urbaine : centre bourg
Fonction : Logement, commerciale
Implantation : Alignement le long de la voie et des limites séparatives
Gabarits : R+1 à R+2, forte emprise au sol
Rapport à l'espace public : limite privée/publique franche, structurée par les axes de circulation
Traitement des espaces libres : trottoirs, mobilier ponctuel, alignements d'arbres, parkings
Aspect extérieur : qualité inégale, principalement enduit
Taille moyenne des parcelles : de 100 à 1 000 m²

Le centre bourg ancien de Saint-André, organisé autour de l'église et de places, s'est densifié au fur et à mesure, en maintenant les alignements de voirie.
De faibles possibilités de densification du centre-ville.
Un tissu de commerces dynamiques, implantés en rez-de-chaussée créant une animation des espaces publics.



ENJEUX

- densifier les centres bourgs : anciennes granges, dents creuses
- travailler les franges avec les espaces mitoyens (espaces naturels, agricoles, forestiers, habités)
- maintenir les alignements d'arbres existants et les espaces publics
- préserver certains coeurs d'ilots générateurs de diminution des effets d'ilots de chaleur

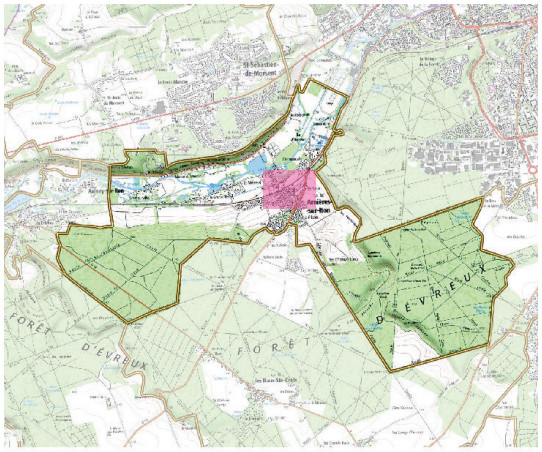


DES REZ DE CHAUSSÉE ACTIFS GÉNÉRATEURS D'UN DYNAMISME ET D'UNE ATTRACTIVITÉ

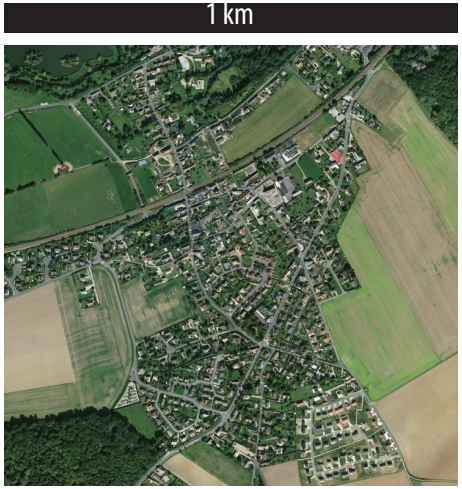


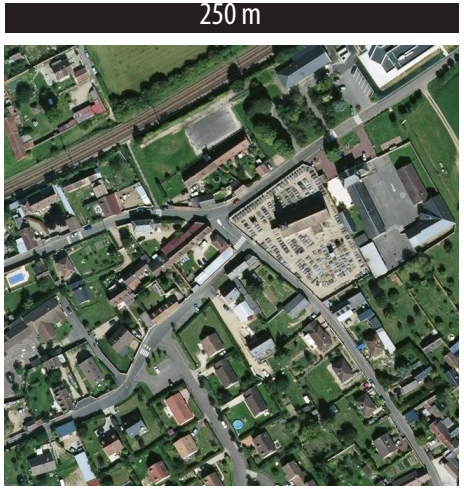
DES ESPACES PUBLICS GÉNÉRATEURS DE RESPIRATION DANS UN TISSU DENSE

CENTRES ANCIENS // ARNIÈRES SUR ITON // CENTRE BOURG



COMMUNE D'ARNIÈRES SUR ITON





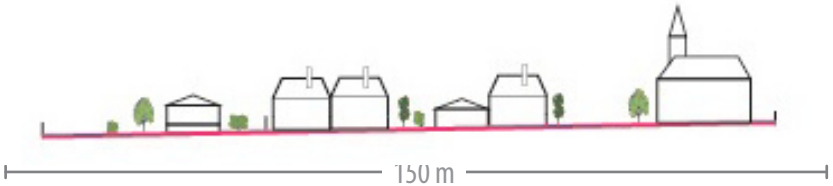
VUES AÉRIENNES



TRAME PARCELLAIRE ET BÂTI

Morphologie urbaine : centre bourg
Fonction : Logement
Implantation : Majoritairement en retrait de la voie et des limites séparatives
Gabarits : R0 à R+1, faible emprise au sol
Rapport à l'espace public : limite privée/publique franche, structurée par les axes de circulation
Traitement des espaces libres : trottoirs, mobilier ponctuel, alignements d'arbres
Aspect extérieur : de qualité inégale, principalement enduit
Taille moyenne des parcelles : de 300 à 2 000 m²

Centre bourg ancien, fixé par la présence de l'église et le croisement des différentes voies de circulation. Le bâti est constitué d'anciens corps de ferme transformés en logement, auxquels se sont ajoutés des pavillons, étoffant le centre bourg. De nouveaux équipements publics récents ont été construits venant conforter la position de centre-ville.



ENJEUX

- réaffirmer les centres bourg pour dynamiser les villages
- densifier les centres de manière régulée
- travailler les franges avec les espaces mitoyens (espaces naturels, agricoles, forestiers, habités)

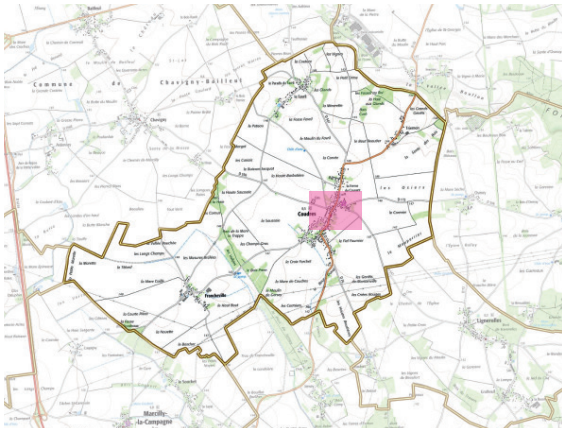


PAVILLON RÉCENT VENU SE CONSTRUIRE SUR DES DENTS CREUSES AGRICOLES NON EXPLOITÉES



UNE NOUVELLE SALLE DES FÊTES FACE À L'ÉGLISE : DES BATIMENTS (MODERNE ET ANCIEN) ASSEYANT LE STATUT DE CENTRE-VILLE

CENTRES ANCIENS // COUDRES // CENTRE BOURG



COMMUNE DE COUDRES





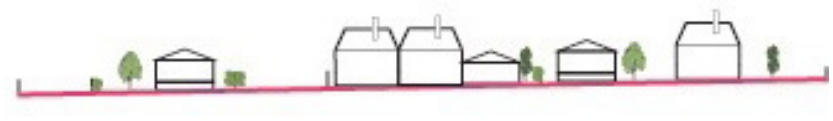
VUES AÉRIENNES



TRAME PARCELLAIRE ET BÂTI

Morphologie urbaine : centre bourg
Fonction : logement et commerciale
Implantation : majoritairement proche de le voie
Gabarits : R0 à R+1, faible emprise au sol
Rapport à l'espace public : limite privée/publique franche, structurée par les axes de circulation
Traitement des espaces libres :
Aspect extérieur :
Taille moyenne des parcelles : de 100 à 10 000 m²

Un centre de hameau peu marqué, au croisement des voies de circulation. Anciennement constitué par des corps de fermes qui ont été peu densifiés, la preuve en est la taille des parcelles.



ENJEUX

- réaffirmer les centres bourg pour dynamiser les villages
- densifier de manière régulée les centres
- travailler les franges avec les espaces mitoyens (espaces naturels, agricoles, forestiers, habités)



UN CENTRE-VILLE À LA CROISÉE DES VOIES PRINCIPALES



UN BATI EN ALIGNEMENT SUR VOIRIE PRINCIPALE AVEC DES ACTIVITÉS/COMMERCES/SERVICES EN REZ DE CHAUSSÉE

LES HAMEAUX

ELEMENTS CLÉS :

Les hameaux sont pour la majorité issus de fusion de communes. La majorité de ces hameaux correspond à des formations anciennes. Ces hameaux sont principalement organisés en rue.

ATOUTS :

- Des regroupements communaux qui permettent une meilleure organisation du territoire
- Des potentiels de densification via des dents creuses ou des parcelles de grandes tailles (fermes, granges)

FAIBLESSES :

- Un isolement des hameaux par rapport au centre bourg de la commune
- Une extension de ces hameaux génératrice de consommation foncière des espaces agricoles et naturels et entrainant un effort important pour y amener l'ensemble des réseaux.

HAMEAU

ESPACE BATI HORS EPN



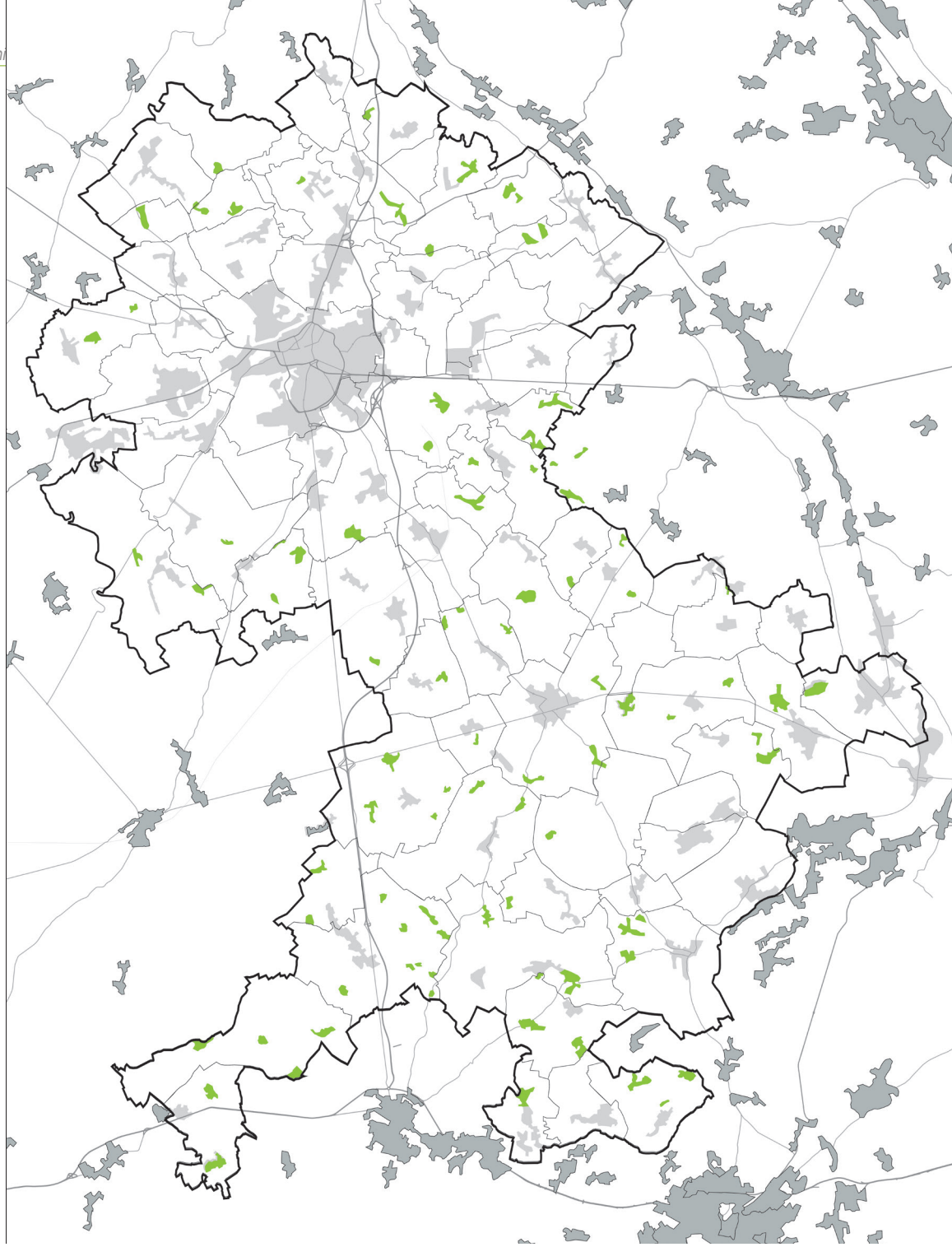
Plessis Grohan_Le Rondel © AME



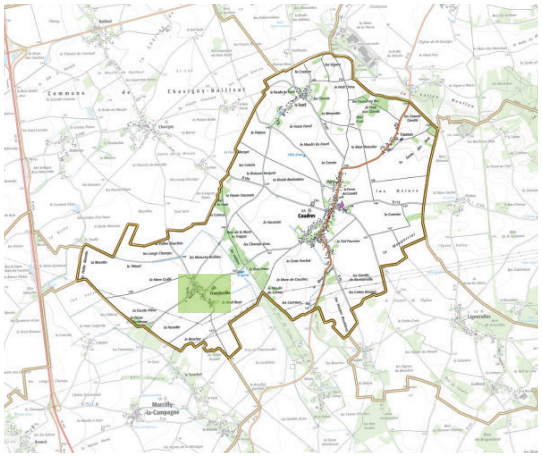
Grossoeuvre_La Perruche © AME



Les Authieux_©AME



HAMEAUX // Coudres // Francheville

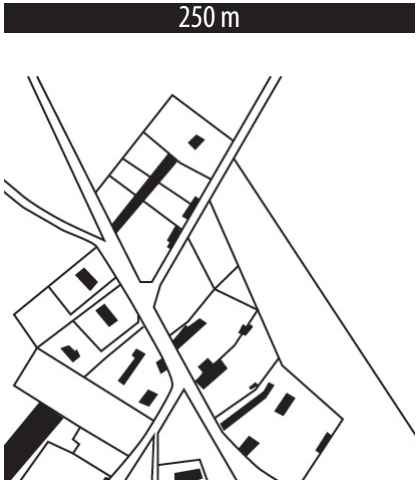


Commune de Coudres





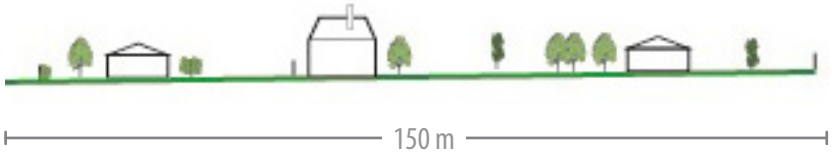
Vues aériennes



Trame parcellaire et bâti

Morphologie urbaine : hameau
Fonction : logement et activités commerciales
Implantation : majoritairement en retrait de la voie et des limites séparatives
Gabarits : R0, faible emprise au sol
Rapport à l'espace public : limite privée/publique franche, structurée par le front bâti et les axes de circulation, doublée par une haie
Traitement des espaces libres : voie de desserte
Aspect extérieur : de qualité très inégale, principalement enduit
Taille moyenne des parcelles : 1 000 à 5 000 m²

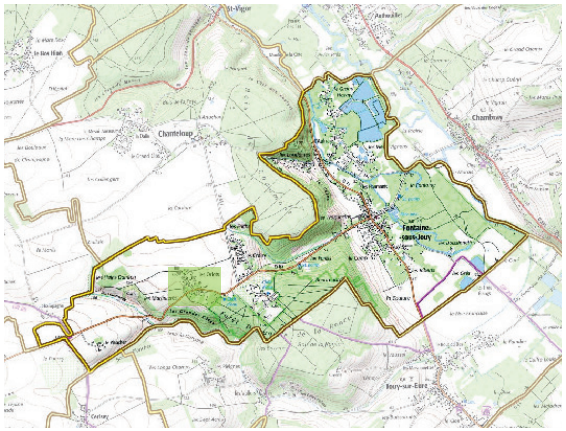
Francheville est un hameau isolé, situé au croisement des voies de circulation. En marge du centre de Coudres, 2,5 km, le hameau est entouré de parcelles agricoles. Un tissu aujourd'hui composé de pavillons récents issus d'anciennes parcelles agricoles et d'anciens corps de fermes. Un potentiel de mutation, à travers l'investissement de dents creuses et de division parcellaire a été identifié.



Enjeux

- favoriser les connexions des hameaux avec les centres bourgs
- travailler les franges avec les espaces agricoles alentours
- préserver les espaces agricoles voisins en limitant l'étalement des hameaux
- investir les dents creuses
- permettre les divisions parcellaires lorsque cela est possible (connexion à la voirie, acheminement des réseaux, etc.)

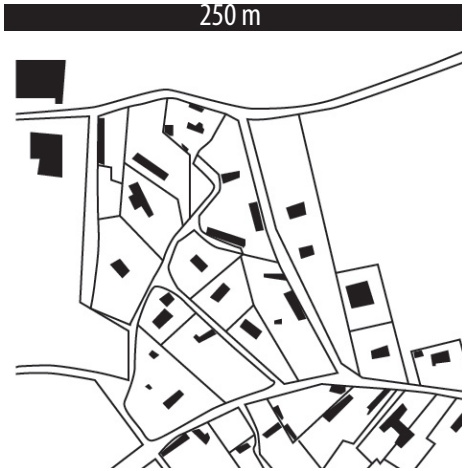
HAMEAUX // FONTAINE SOUS JOUY // LES ORIOTS



COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY



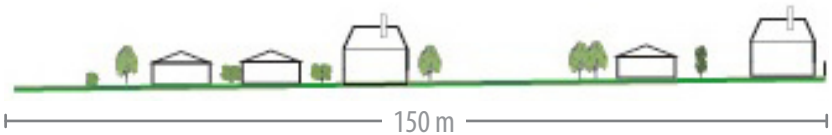
VUES AÉRIENNES



TRAME PARCELLAIRE ET BÂTI

Morphologie urbaine : hameau
Fonction : logement et activités agricoles
Implantation : majoritairement en retrait de la voie et des limites séparatives
Gabarits : R+1 à R+2, faible emprise au sol
Rapport à l'espace public : limite privée/publique franche, structurée par le front bâti et les axes de circulation, doublée par une haie
Traitement des espaces libres : voie de desserte
Aspect extérieur : de qualité très inégale, principalement enduit
Taille moyenne des parcelles : 1 000 à 5 000 m²

Le hameau des Oriots est excentré, à 2,5 km du centre de Fontaine Sous Jouy, en contact de zones agricoles et d'espaces boisés. Un tissu aujourd'hui composé de pavillons récents issus d'anciennes parcelles agricoles et d'anciens corps de fermes.
Un potentiel de mutation, à travers l'investissement de dents creuses et de division parcellaire a été identifié.



ENJEUX

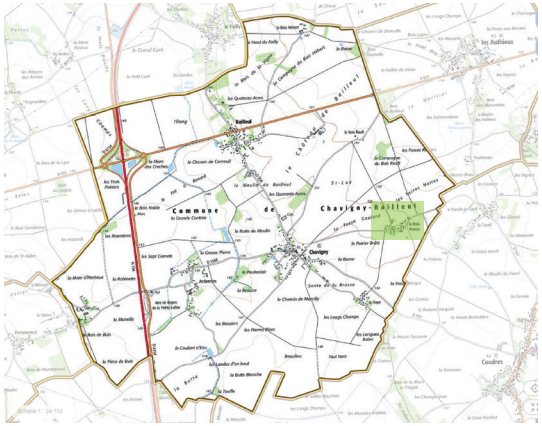
- favoriser les connexions des hameaux avec les centres bourgs
- préserver les espaces agricoles voisins en limitant l'étalement des hameaux
- investir les dents creuses
- permettre les divisions parcellaires lorsque cela est possible (connexion à la voirie, acheminement des réseaux, etc.)





DES GRANDES PARCELLES DIVISIBLES EN VUE D'UNE MUTATION DU TISSU, DIRECTEEMNT CONNECTÉES À LA VOIRIE PRINCIPALE

HAMEAUX // CHAVIGNY BAILLEUL // LE BOIS PERRIER

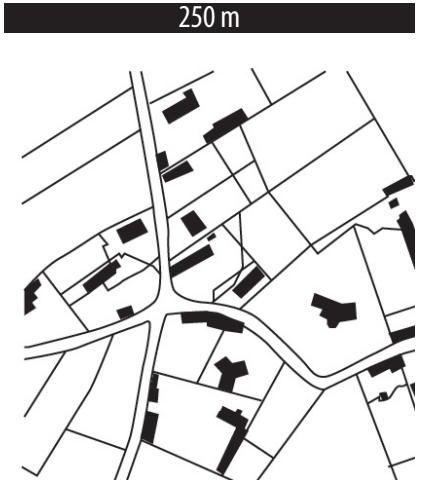


COMMUNE DE CHAVIGNY BAILLEUL



VUES AÉRIENNES

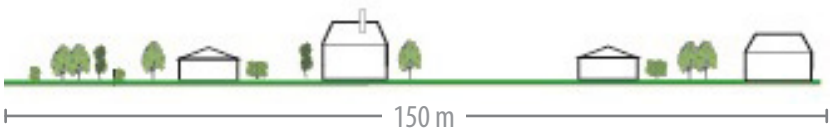




TRAME PARCELLAIRE ET BÂTI

Morphologie urbaine : hameau
Fonction : logement
Implantation : majoritairement proche de la voie et des limites séparatives
Gabarits : R+1 à R+2, faible emprise au sol
Rapport à l'espace public : limite privée/publique franche, structurée par le front bâti et les axes de circulation, doublée par une haie
Traitement des espaces libres : voie de desserte
Aspect extérieur : de qualité très inégale, principalement enduit
Taille moyenne des parcelles : 1 000 à 5 000 m²

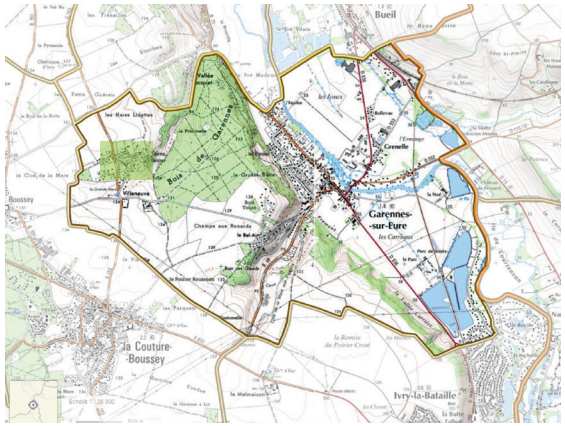
Les logements sont entourés de parcelles agricoles, excentrés du centre bourg de Chavigny Bailleul, situé à 1,5 km. Un tissu aujourd'hui composé de pavillons récents issus d'anciennes parcelles agricoles et d'anciens corps de fermes.
Un potentiel de mutation, à travers l'investissement de dents creuses et de division parcellaire a été identifié.



ENJEUX

- favoriser les connexions des hameaux avec les centres bourgs
- préserver les espaces agricoles voisins en limitant l'étalement des hameaux
- investir les dents creuses
- permettre les divisions parcellaires lorsque cela est possible (connexion à la voirie, acheminement des réseaux, etc.)

HAMEAUX // Garennes sur Eure // Tourne Boisset



Commune de Mesnil sur l'Estrée





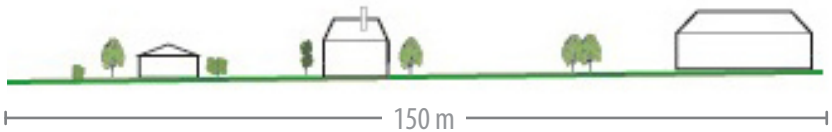
Vues aériennes



Trame parcellaire et bâti

Morphologie urbaine : hameau
Fonction : logement et activités agricoles
Implantation : majoritairement en retrait de la voie et des limites séparatives
Gabarits : R+1 à R+2, faible emprise au sol
Rapport à l'espace public : limite privée/publique franche, structurée par le front bâti et les axes de circulation, doublée par une haie
Traitement des espaces libres : voie de desserte
Aspect extérieur : de qualité très inégale, principalement enduit
Taille moyenne des parcelles : 1 000 à 5 000 m²

Composé à l'origine de coprs de fermes isolés, le hameau s'est agrandi avec la construction de pavillons à l'ouest. Entre bois et zones agricoles, il reste excentré du centre bourg de Garennes sur Eure, situé à 3,1 km. On identifie encore des dents creuses potentiellement mutables.



Enjeux

- favoriser les connexions des hameaux avec les centres bourgs
- préserver les espaces agricoles voisins en limitant l'étalement des hameaux
- investir les dents creuses
- permettre les divisions parcellaires lorsque cela est possible (connexion à la voirie, acheminement des réseaux, etc.)



DES CORPS DE FERMES À L'ORIGINE ISOLÉS RECONNECTÉS AVEC LA CONSTRUCTION RÉCENTE DE PAVILLONS

LE TISSU PAVILLONNAIRE

ELEMENTS CLÉS :

Un tissu pavillonnaire important au regard du reste de la morphologie du territoire d'EPN, issu de plusieurs périodes de lotissements depuis les Trente Glorieuses jusqu'à aujourd'hui.

Une tendance au refus de projets de lotissements de la part de l'Etat en vue d'une limitation de la consommation foncière des espaces naturels et agricoles.

Une consommation foncière d'espaces agricoles, naturels et forestiers en très grande partie dû à l'urbanisation pavillonnaire.

On observe de grandes disparités entre les communes de 135 m² avec des maisons mitoyennes avec petits jardins à de vastes parcelles de plus de 2000m². Dans certaines communes, ces vastes parcelles constituent de véritables opportunités pour limiter l'étalement urbain en favorisant la division parcellaire. Ces vastes parcelles peuvent également d'envisager des programmes innovants en matière de logements évolutifs favorisant le parcours résidentiel des habitants d'EPN.

ATOUTS :

- Offre à ces habitants une qualité et un cadre de vie de qualité

- Permet d'attirer de nouveaux habitants sur le territoire ou de conserver sur le territoire d'EPN des travailleurs des différentes zones d'activités, d'emplois.

- Des anciennes parcelles de grandes tailles permettant des divisions parcellaires en vue d'une densification

FAIBLESSES :

- Consommation foncière d'espaces agricoles et/ou naturels pour le développement de ces zones

- Problème d'équilibre logements/équipements dans certaines communes

- Des tailles de parcelles souvent très grandes

- Prédominance des grands logements (T4,T5 et plus) limitant les profils de ménages potentiellement interessés et « les parcours résidentiels » des habitants d'EPN.

TISSU PAVILLONNAIRE DENSE/LOTISSEMENT

ESPACE BATI HORS EPN



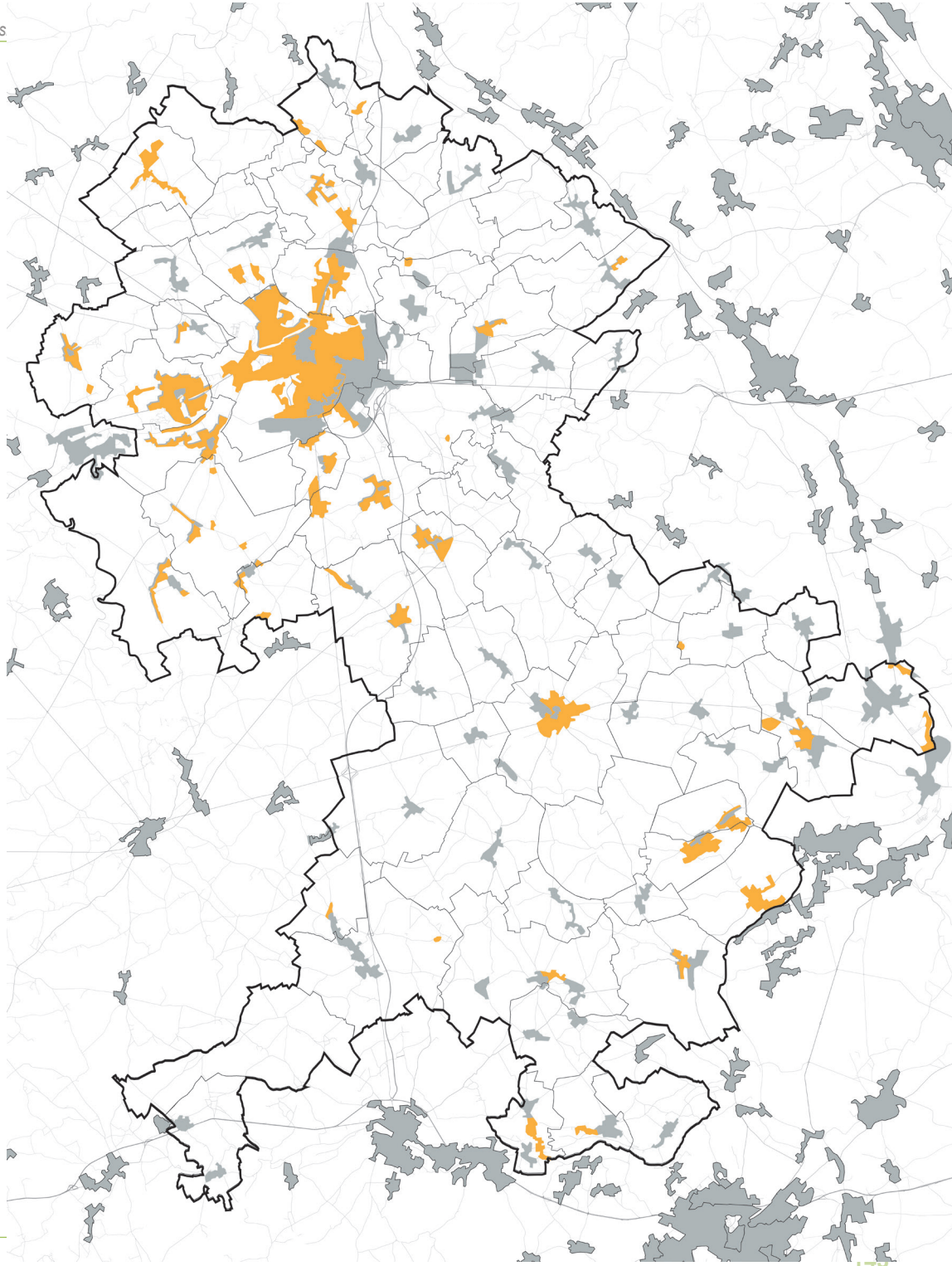
Evreux_le clos de Vironvay © AME



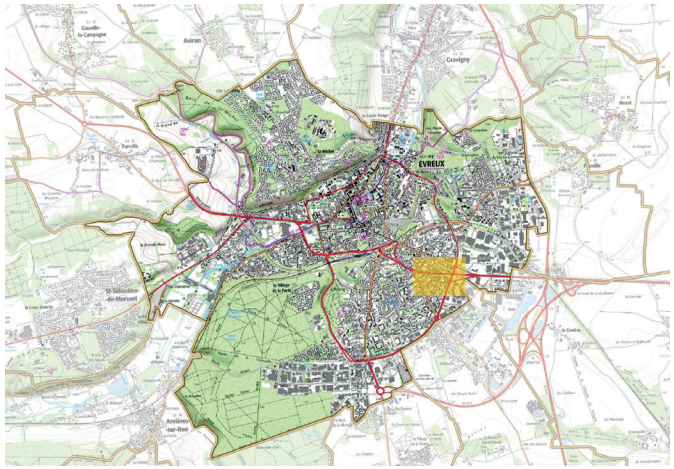
Les Ventes © AME



Marcilly la Campagne ©AME



LOGEMENT INDIVIDUEL // LOTISSEMENT URBAIN // EVREUX // LE BUISSON

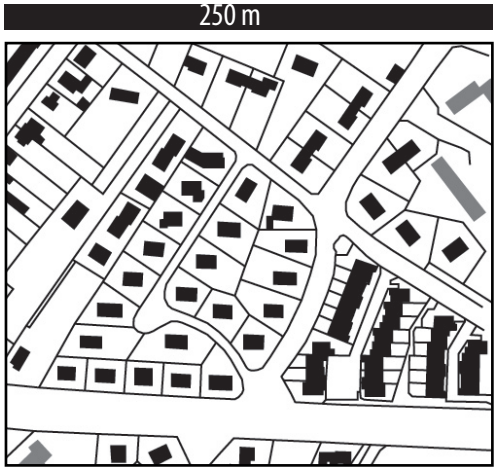


COMMUNE D'EVREUX





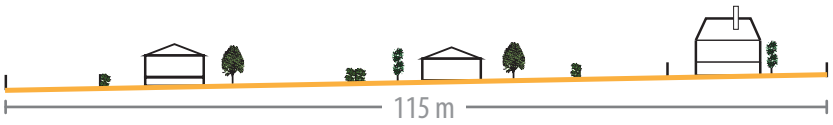
VUES AÉRIENNES



TRAME PARCELLAIRE E BATI

Morphologie urbaine : lotissement pavillonnaire
Fonction : logements
Implantation : majoritairement en retrait de la voie et des limites séparatives, certains pavillons mitoyens
Gabarits : R0 à R+1, faible emprise au sol
Rapport à l'espace public : limite privée/publique franche, structurée par le front bâti et les axes de circulation
Traitement des espaces libres : trottoirs, mobilier ponctuel
Aspect extérieur : uniforme, principalement enduit
Taille moyenne des parcelles : de 135 à 700 m²

Le tissu pavillonnaire d'Evreux est issu de plusieurs vagues successives d'urbanisation sous forme de lotissements. L'architecture des différents lotissements du Buisson, situé derrière la prison, permet en effet de lire les différentes époques d'urbanisation depuis les années 1960 jusqu'aux années 1980. Les pavillons sont pour la plupart implantés au milieu de la parcelle, limitant à long terme la division parcellaire. Le tissu pavillonnaire dense d'Evreux limite la mutablité.



ENJEU

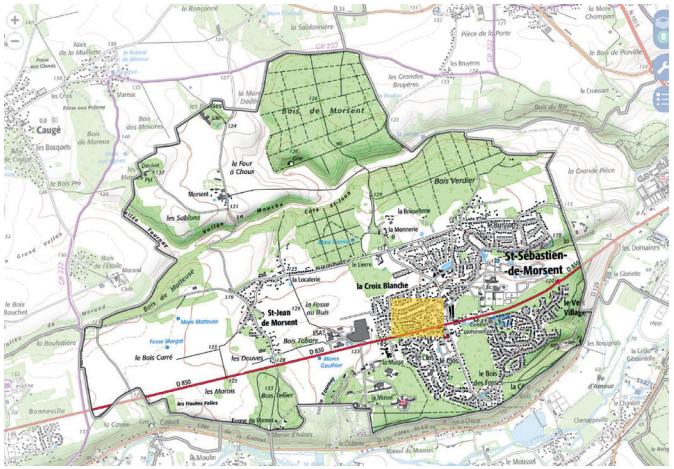
- créer des porosités interquartiers pour limiter le phénomène d'enclave





UN TISSU PAVILLONNAIRE DENSE D'EVREUX LIMITE LA MUTABLITÉ.

LOGEMENT INDIVIDUEL // LOTISSEMENT PÉRIURBAIN // ST SÉBASTIEN DE MORSENT // LA CROIX BLANCHE

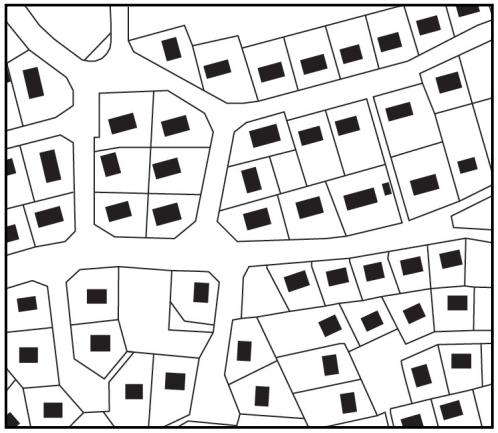


COMMUNE DE ST SÉBASTIEN DE MORSENT



VUES AÉRIENNES





TRAME PARCELLAIRE ET BATI

Morphologie urbaine : lotissement pavillonnaire
Fonction : logements
Implantation : majoritairement en retrait de la voie et des limites séparatives, pas de mitoyenneté de pavillons
Gabarits : R0 à R+1, faible emprise au sol
Rapport à l'espace public : limite privée/publique franche, structurée par le front bâti et les axes de circulation
Traitement des espaces libres : trottoirs, mobilier ponctuel
Aspect extérieur : de qualité très inégale, principalement enduit
Taille moyenne des parcelles : de 550 à 950 m²

Le tissu pavillonnaire de Saint Sébastien de Morsent est issu de plusieurs vagues successives d'urbanisation sous forme de lotissements. L'architecture du lotissement de la Croix Blanche permet en effet de lire les différentes époques d'urbanisation depuis les années 1960 jusqu'aux années 1980. Les pavillons sont pour la plupart implantés au milieu de la parcelle, limitant à long terme la division parcellaire.

ENJEUX

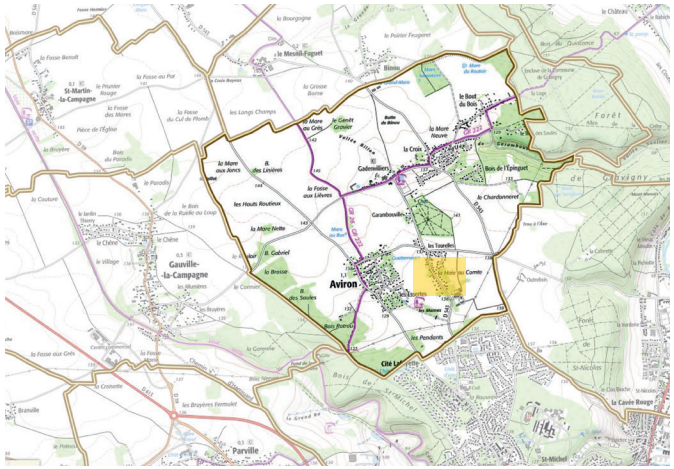
- créer des porosités interquartiers pour limiter le phénomène d'enclave
- favoriser l'extension de zones pavillonnaires existantes plutôt que ex nihilo
- optimiser le foncier existant par des opérations type BIMBY





UN TISSU PAVILLONNAIRE AVEC DU BATI EN MILIEU DE PARCELLE QUI LIMITE LA DENSIFICATION TYPE BIMBY

LOGEMENT INDIVIDUEL // PAVILLONNAIRE SPONTANÉ // AVIRON // LA HAIE AU COMTE

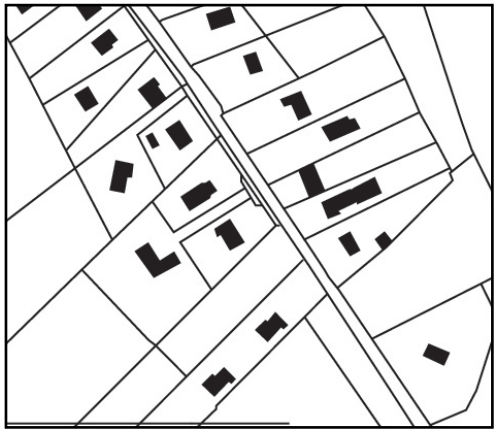


COMMUNE D'AVIRON



VUES AÉRIENNES





TRAME PARCELLAIRE ET BATI

Morphologie urbaine : lotissement pavillonnaire
Fonction : logements
Implantation : majoritairement en retrait de la voie et des limites spéaratives
Gabarits : R+1 à R+2, forte emprise au sol
Rapport à l'espace public : limite privée/publique franche, structurée par le front bâti et les axes de circulation
Traitement des espaces libres : trottoirs, mobilier ponctuel, petit parc végétalisé mais peu utilisé
Aspect extérieur : de qualité très inégale, principalement enduit
Taille moyenne des parcelles : de 1000 à 2600 m²

Un urbanisme pavillonnaire constitué sous forme d'extension successive linéaire en retrait de la voirie principale, créant un urbanisme type village rue.
L'analyse parcellaire permet de lire un découpage de grandes parcelles issues de regroupement parcellaire agricole.
Des fonds de parcelles créant des tampons avec les parcelles agricoles.

ENJEUX

- créer des porosités interquartiers pour limiter le phénomène d'enclave
- favoriser l'extension de zones pavillonnaires existantes plutôt que ex nihilo
- optimiser le foncier existant par des opérations type BIMBY

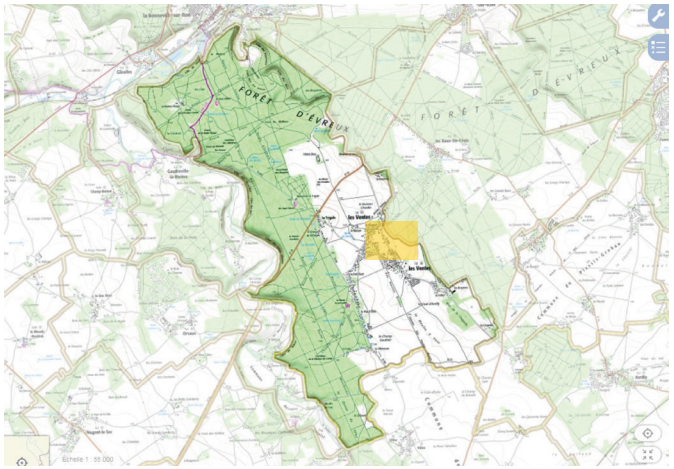


DES PAVILLONS IMPLANTÉS EN BORD DE VOIE PRINCIPALE DANS LA CONTINUITÉ DU TISSU URBANISÉ



DES PARCELLES DE TAILLE MOYENNE AVEC UNE IMPLANTATION EN RETRAIT DE LA VOIRIE

LOGEMENT INDIVIDUEL // PAVILLONAIRE SPONTANÉ // LES VENTES // RUE D' DEVREUX



COMMUNE DES VENTES





VUES AÉRIENNES



TRAME PARCELLAIRE ET BATI

Morphologie urbaine : pavillon individuel
Fonction : logements
Implantation : majoritairement en retrait de la voie et des limites spéaratives
Gabarits : R+1 à R+2, forte emprise au sol
Rapport à l'espace public : limite privée/publique franche, structurée par le front bâti et les axes de circulation
Traitement des espaces libres : trottoirs, mobilier ponctuel
Aspect extérieur : de qualité très inégale, principalement enduit
Taille moyenne des parcelles : de 1000 à 1300 m²

Un urbanisme pavillonnaire constitué sous forme d'extension successive linéaire en retrait de la voirie principale, créant un urbanisme type village rue, dans la continuité du centre historique.
On perçoit des anciens corps de fermes et des pavillons individuels récents.

ENJEUX

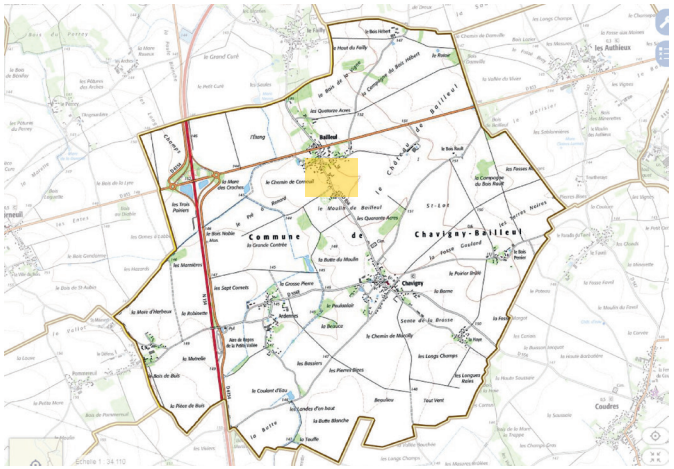
- créer des porosités interquartiers pour limiter le phénomène d'enclave
- favoriser l'extension de zones pavillonnaires existantes plutôt que ex nihilo
- optimiser le foncier existant par des opérations type BIMBY





DES ANCIENS CORPS DE FERMES RÉHABILITÉS ET DES PARCELLES DIVISÉES POUR DE NOUVEAUX PAVILLONS

LOGEMENT INDIVIDUEL // LOTISSEMENT RURAL // CHAVIGNY BAILLEUL // LE MOULIN DE BAILLEUL



COMMUNE DE CHAVIGNY BAILLEUL





VUES AÉRIENNES



TRAME PARCELLAIRE ET BATI

Morphologie urbaine : lotissement pavillonnaire
Fonction : logements
Implantation : majoritairement en retrait de la voie et des limites spéaratives
Gabarits : R+1 à R+2, forte emprise au sol
Rapport à l'espace public : limite privée/publique franche, structurée par le front bâti et les axes de circulation, doublée par une haie
Traitement des espaces libres : voie de desserte avec aire de retournement au coeur de l'ilot
Aspect extérieur : de qualité très inégale, principalement enduit
Taille moyenne des parcelles : 1000 m²

Lotissement ex nihilo, au milieu d'espaces agricoles.

ENJEUX

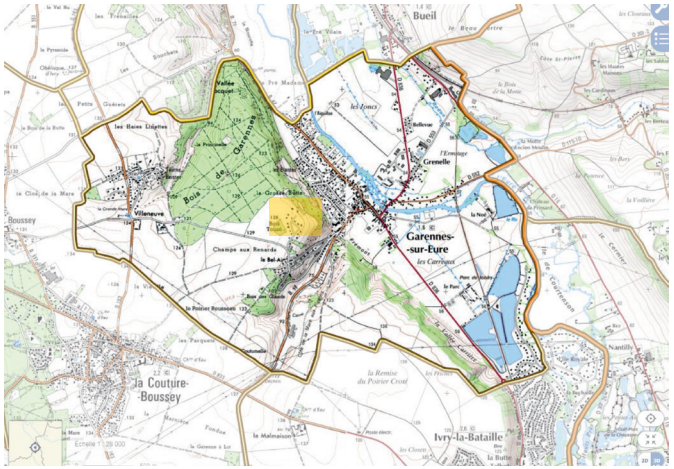
- favoriser l'extension de zones pavillonnaires existantes plutôt que ex nihilo
- optimiser le foncier existant par des opérations type BIMBY





UN LOTISSEMENT EX NIHILO AU CONTACT DIRECT DES PARCELLES AGRICOLES

LOGEMENT INDIVIDUEL // LOTISSEMENT RURAL // GARENNES SUR EURE // LE BOIS TOUZÉ

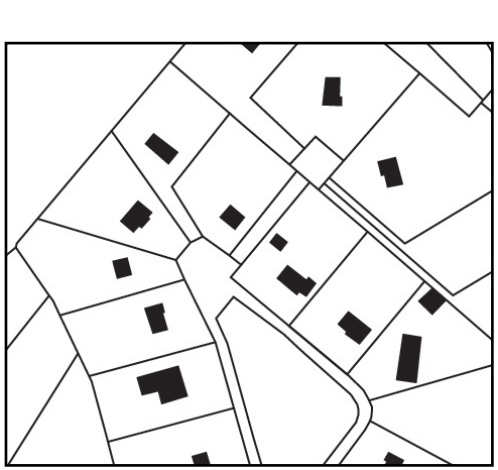


COMMUNE DE GARENNES SUR EURE





VUES AÉRIENNES



TRAME PARCELLAIRE ET BATI

Morphologie urbaine : lotissement pavillonnaire
Fonction : logements
Implantation : majoritairement en retarit de la voie et des limites spé-aratives
Gabarits : R+1 à R+2, forte emprise au sol
Rapport à l'espace public : limite privée/publique franche, structurée par le front bâti et les axes de circulation
Traitement des espaces libres : peu travaillés
Aspect extérieur : de qualité très inégale, principalement enduit
Taille moyenne des parcelles : de 2500 à 5000 m²

Lotissement pavillonnaire des années 1990 avec des parcelles de grandes tailles voire très grandes tailles.
Un bati construit au milieu des parcelles limitant la division parcellaire pour faire du BIMBY.
Lotissement ex nihilo avec parcelles agricoles autour et à proximité de bois.

ENJEUX

- créer des porosités interquartiers pour limiter le phénomène d'enclave
- favoriser l'extension de zones pavillonnaires existantes plutôt que ex nihilo
- optimiser le foncier existant par des opérations type BIMBY

ATOUTS :

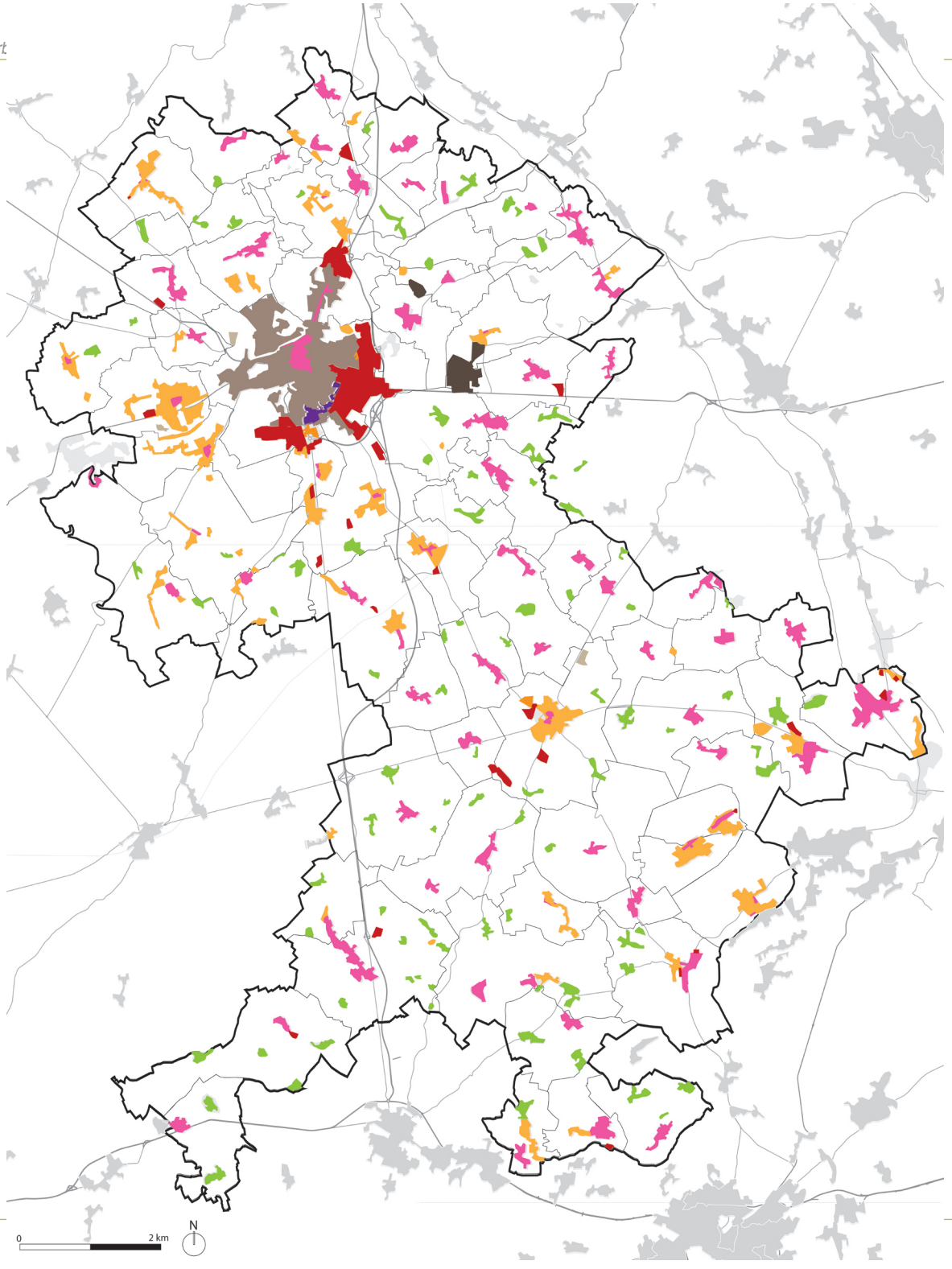
- Un travail d'insertion paysagère et architecturale pour les nouvelles zones d'activités, reflet d'une préoccupation pour l'image des entrées de ville
- Une qualité architecturale remarquable pour certains centres
- Architecture renvoi à une identité pour chaque commune
- Les hameaux recensent des dents creuses : leviers d'une densification (pour limiter l'étalement urbain)
- Un tissu pavillonnaire qui répond à une demande croissante de logement individuel
- Des anciennes parcelles de grandes tailles permettant parfois des divisions parcellaires en vue d'une densification

FAIBLESSES :

- Une consommation foncière d'espaces agricoles et/ou naturels pour le développement des zones économiques et des zones pavillonnaires/lotissements
- Des entrées de ville souvent génératrices d'une image plutôt négative du fait de la présence de nombreuses enseignes et d'une architecture de faible ou moyenne qualité.
- Une vacance des logements génératrice d'une déqualification de certains centre-ville/bourg
- Certains bourgs sont éloignés des hameaux créant des problèmes d'accessibilité
- Des centres bourg/villes/villages souvent denses avec peu de dents creuses permettant une densification
- Des grandes parcelles soumises à des problèmes de saturation des réseaux ne permettant pas la division parcellaire
- Problème d'équilibre logements/équipements dans certaines communes
- Des tailles de parcelles souvent très grandes
- Des grands logements (T4,T5 et plus) limitant le parcours résidentiel
- Des logements collectifs et intermédiaires principalement sur Evreux et Saint André et leurs villes périphériques

LES ENJEUX EN MATIÈRE DE MORPHOLOGIE URBAINE :

- centre-villes/cœur de bourg : densifier ces secteurs, permettre la division parcellaire des grandes parcelles
- zones d'activités : conforter et densifier les emprises existantes, privilégier leur localisation dans les pôles urbains
- tissu pavillonnaire : maîtriser l'étalement urbain pavillonnaire, urbaniser les dents creuses, permettre la division parcellaire des grandes parcelles
- grands ensembles : renouveler les quartiers des grands ensembles en développant une mixité sociale et fonctionnelle plus importante
- hameaux : maîtriser l'étalement urbain, hiérarchiser les degrés d'évolution des hameaux en fonction de leurs accessibilités, de leurs dessertes en réseaux


LEGENDE :
Tissu mixte pavillon/collectif/maison
Centre ancien/Bourg
Logements collectifs
Tissu pavillonnaire dense/Lotissement
Hameau
Zone commerciales
Zone d'activités et d'artisanat
Base aérienne
espace bati hors EPN
0
2 km
N

2 - L'ANALYSE SOCIO DÉMOGRAPHIQUE ET L'HABITAT

1 . L'ANALYSE SOCO-DÉMOGRAPHIQUE

Une dynamique démographique plutôt favorable à l'échelle d'Evreux Portes de Normandie ; des tendances préoccupantes pour la Ville d'Evreux

En 2014, le territoire d'Evreux Portes de Normandie accueille 110 947 habitants. Il gagne des habitants (la population a progressé de + 0,23% par an entre 2009 et 2014).

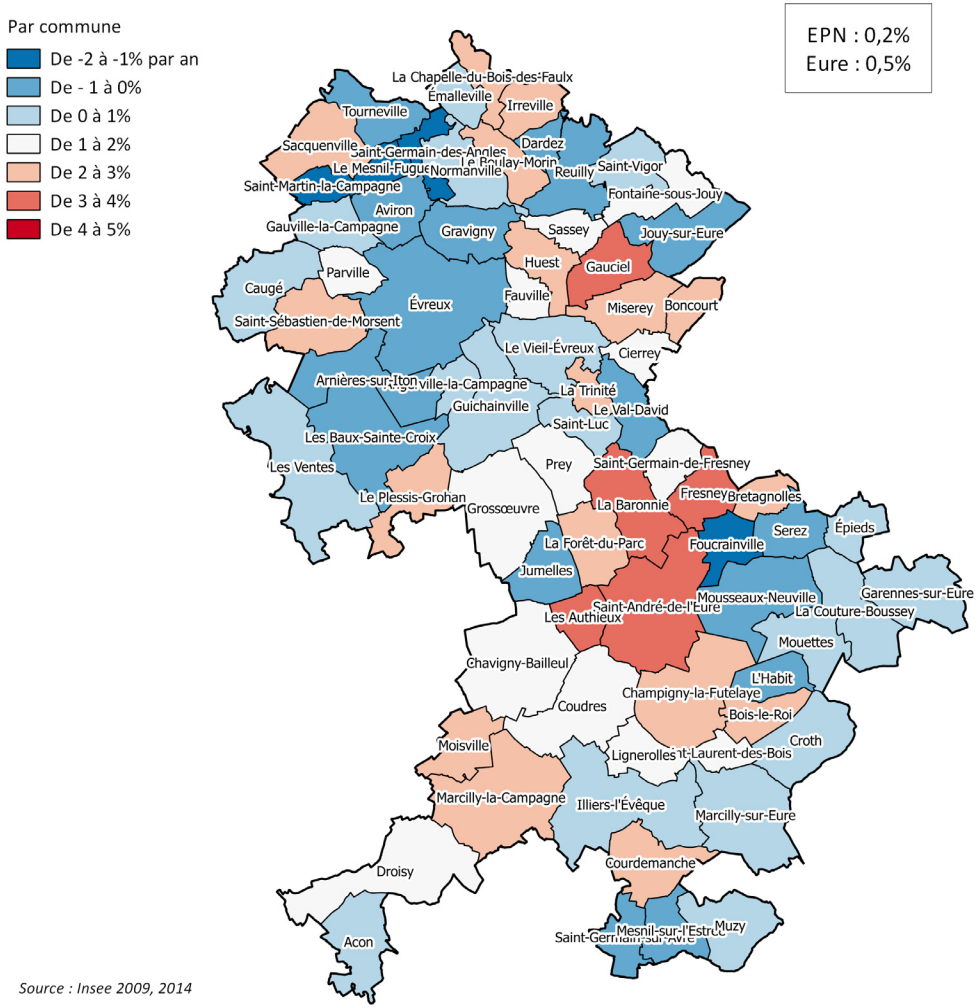
Cependant, la dynamique démographique du territoire est fragile :

- Bien qu'il soit toujours positif, le taux d'évolution de la population a été divisé par 2 depuis le milieu des années 2000 (avant 2006, l'augmentation de la population était de 0,5% par an).
- La progression de la population est inférieure à la tendance constatée à l'échelle départementale (+ 0,5% par an).
- La croissance démographique du territoire repose exclusivement sur le solde naturel[1] (+0,76% par an), le solde migratoire[2] est déficitaire (-0,53% par an).

Au sein du territoire, les dynamiques démographiques sont contrastées entre les communes :

- La commune d'Evreux connaît des évolutions démographiques particulièrement défavorables : elle perd des habitants (-0,7% par an) et a un déficit migratoire particulièrement marqué (-1,6% en moyenne par an entre 2009 et 2014) ; dans le reste du territoire, les évolutions sont plus favorables (le solde migratoire est positif et la croissance de population de+1% en moyenne par an).
- Les dynamiques démographiques sont contrastées entre les communes : 20 communes ont perdu des habitants entre 2009 et 2014, dont 12 situées sur le secteur de l'ex-GEA.

Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2009 et 2014



Source : Insee 2009, 2014

1 Solde naturel (ou accroissement naturel de la population) : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

2 Solde migratoire : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties.

Globalement le territoire connaît des dynamiques de développement contrastées entre le nord et le sud.

Certaines communes ont connu une croissance démographique significative ces dernières années (+4,9% en moyenne par an à La Baronnie ; entre 3,5 et 4% à Gauciel, Fresney et les Authieux). A l'inverse, d'autres communes ont vu leur population diminuer (-2% en moyenne par an à Saint-Germain-des-Angles, -1,5% au Mesnil-Fuguet).

N.B. : les évolutions constatées sur chacune des communes sont à relativiser pour deux raisons :

- *Dans certaines communes, le taux d'évolution en pourcentage correspond à un gain ou à une perte de quelques habitants seulement.*
- *Les dernières données Insee disponibles datent de 2014. Les tendances d'évolution de la population ont pu connaître des changements depuis cette date.*

Le solde naturel est positif à l'échelle du territoire. Cependant, quelques communes (Coudres, La Couture-Boussey, Foucrainville, Illiers-l'Evêque, Mesnil-sur-l'Estrée, Parville, Saint-Germain-des-Angles) ont un solde naturel négatif (plus de décès que de naissances), reflet d'un vieillissement déjà marqué de la population.

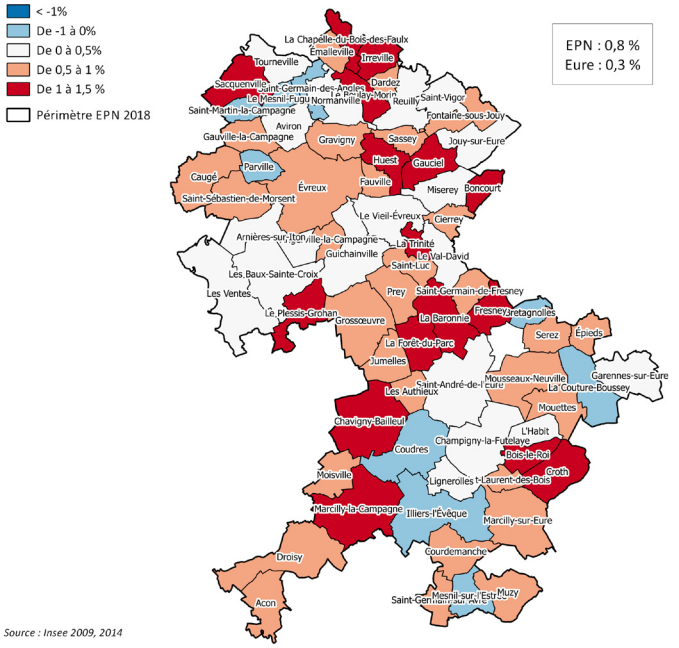
N.B : ces données sur l'évolution de la population, issues du recensement de l'Insee, sont à analyser avec prudence dans la mesure où elles datent de 2014. Les tendances ont pu évoluer depuis sur certaines communes.

27 communes du territoire ont un solde migratoire déficitaire (plus de départs que d'arrivées). Le déficit du solde migratoire est marqué sur certaines communes :

- Evreux : -1,6% en moyenne par an entre 2009 et 2014.
- Gravigny : -1,4%
- Arnières-sur-Iton : -1,3%

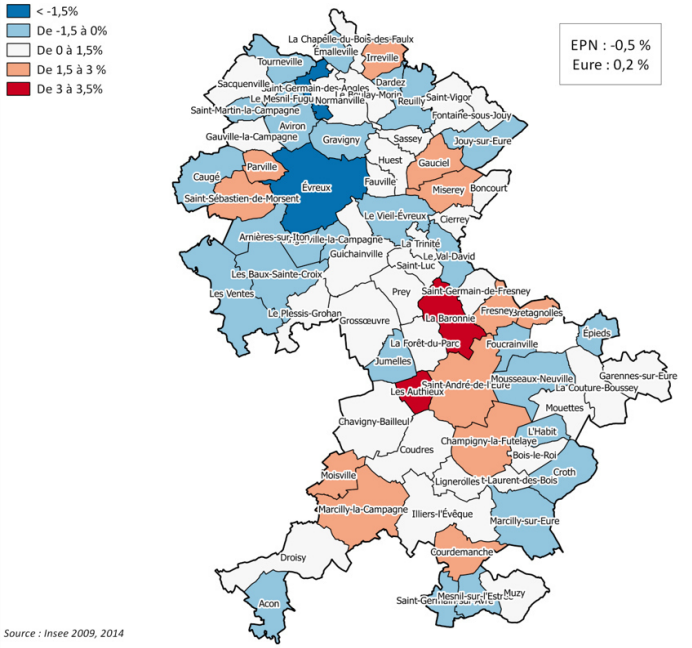
Le déficit migratoire observé sur la commune d'Evreux est notamment lié à la poursuite du desserrement résidentiel des familles souhaitant accéder à la propriété vers le reste d'EPN et au-delà, vers les territoires limitrophes.

Evolution annuelle moyenne de la population dûe au solde naturel entre 2009 et 2014



Source : Insee 2009, 2014

Evolution annuelle moyenne de la population dûe au solde migratoire entre 2009 et 2014



Source : Insee 2009, 2014

2. LES ÉVOLUTIONS SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES À PRENDRE EN COMPTE DANS LA RÉFLEXION SUR LES BESOINS EN LOGEMENTS

2.1. Un équilibre générationnel à l'échelle de la Communauté de Communes mais un vieillissement de la population à prendre en compte dans la réflexion sur les besoins en logements

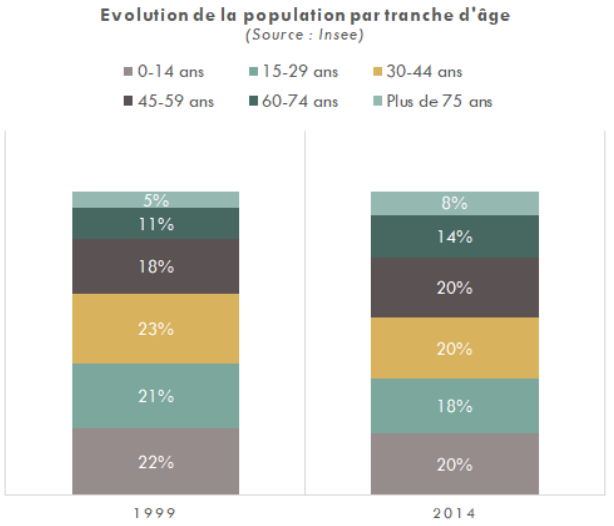
Pour rappel, Indice de jeunesse = nombre de personnes de moins de 20 ans rapporté au nombre de personnes de 60 ans et plus

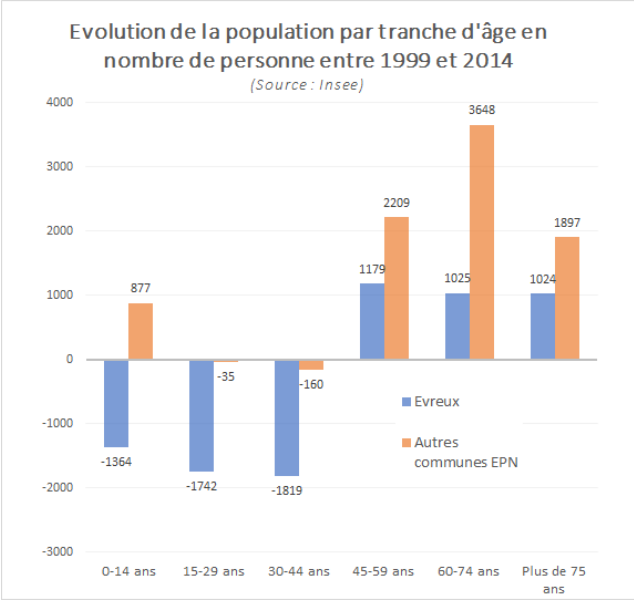
L'équilibre générationnel se maintient à l'échelle d'EPN, la population est relativement jeune : l'indice de jeunesse est de 1,23 en 2014.

Cependant, le territoire suit la tendance nationale de vieillissement de la population ; en 2014, 22% de la population a 60 ans et plus, contre 16% en 1999. Ce processus de vieillissement sera amené à se poursuivre dans les prochaines années (cf. augmentation importante de la tranche d'âge des 45-59 ans entre 2009 et 2014, et une diminution du poids des moins de 30 ans et des jeunes familles au sein de la population, en particulier sur la commune d'Evreux).

Entre 1999 et 2014, les tranches d'âge qui ont le plus progressé sont celles correspondant aux personnes de 45 ans et plus. Cette évolution est observable non seulement sur la commune d'Evreux mais également sur le reste du territoire d'EPN.

Le volume de personnes de moins de 45 ans a nettement diminué sur la commune d'Evreux.





2.2. Une réduction de la taille moyenne des ménages

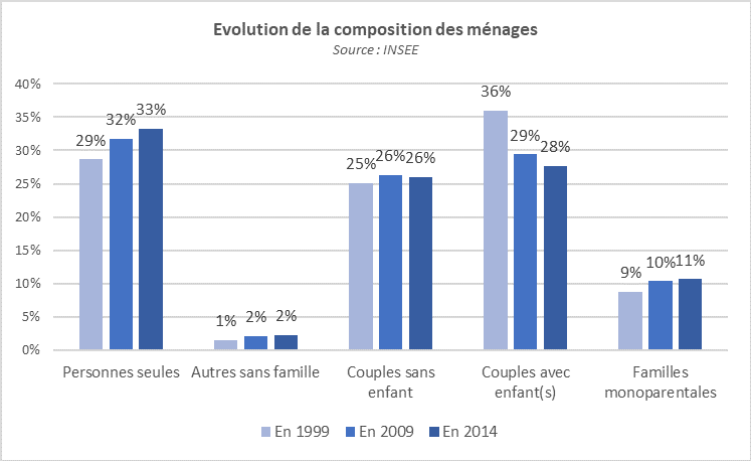
La taille moyennes de ménages est structurellement orientée à la baisse, non seulement sur le territoire mais aussi plus globalement à l'échelle nationale. La réduction de la taille moyenne des ménages est la conséquence du vieillissement de la population, de la décohabitation et des évolutions sociétales (séparations...).

A l'échelle du territoire, la taille moyenne des ménages est passée de 2,51 personnes par ménage en 1999 à 2,30 en 2014. La réduction de la taille moyenne des ménages concerne la quasi-totalité des communes d'EPN.

2.3. Une progression des personnes seules et des familles monoparentales

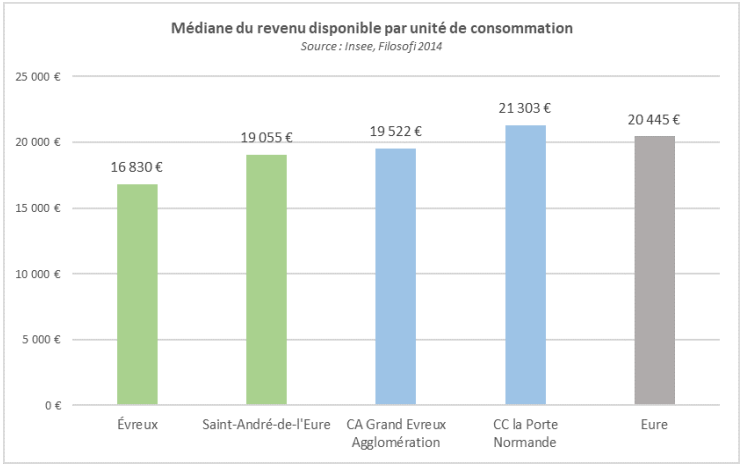
Entre 1999 et 2014, le poids des personnes seules et des familles monoparentales a progressé ; a contrario, le poids des couples avec enfant(s) tend à diminuer sur le territoire. En 2014, plus d'un tiers des ménages sont des personnes seules.
Ces évolutions soulèvent deux enjeux :

- La fidélisation des couples avec enfants pour favoriser le renouvellement socio-démographique du territoire.
- L'adaptation de l'offre de logements à l'évolution de la composition familiale des ménages.



2.4. Une population avec des niveaux de revenus globalement modestes, comparable à la moyenne des revenus observée à l'échelle du département

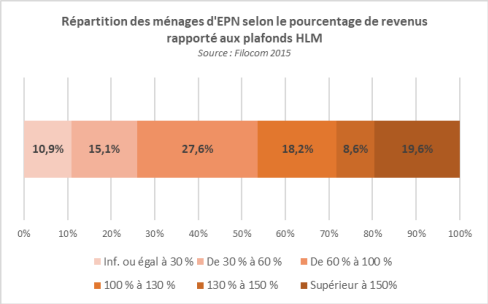
La population d'EPN a des revenus globalement comparables à la moyenne départementale, avec un revenu médian annuel par unité de consommation compris entre 19 522 € pour le territoire correspondant à l'ex-GEA et 21 303 € pour l'ex-CC de la Porte Normande.

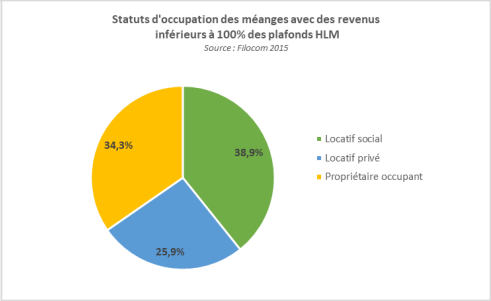


Rappel des plafonds d'éligibilité aux différents produits du parc locatif social :

	Personne seule	Couple sans enfant	Couple avec deux enfants	Famille monoparentale avec deux enfants
Plafonds PLA-I (ménages avec des revenus inférieurs à 60% des plafonds HLM)	1 015 €	1 356 €	1 968 €	1 968 €
Plafonds PLUS (ménages avec des revenus inférieurs à 100% des plafonds HLM)	1 692 €	2 260 €	3 280 €	3 280 €
Plafonds PLS (ménages avec des revenus compris entre 100 et 130% des plafonds HLM)	2 200 €	2 937 €	4 264 €	4 264 €

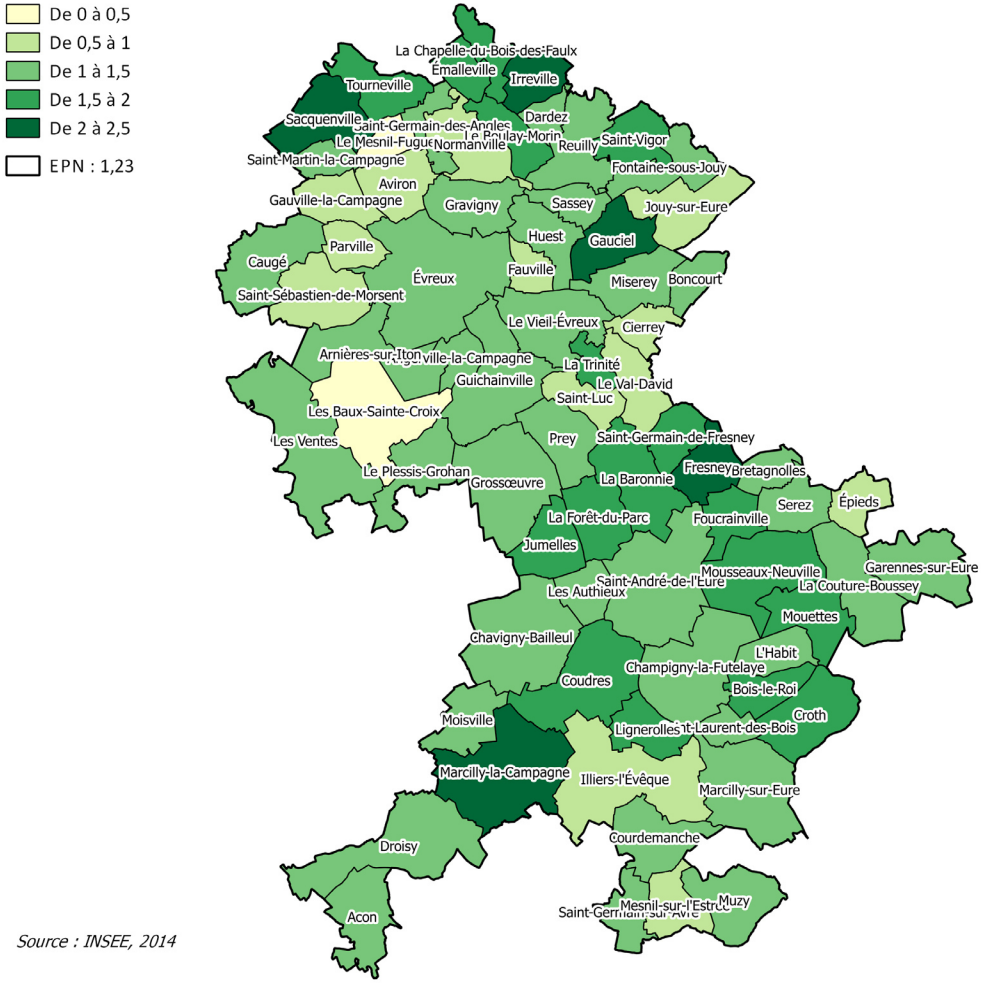
Du fait de leurs revenus modestes (inférieurs à 100% des plafonds HLM), 22 753 ménages sont éligibles au logement locatif social PLUS et PLAI sur le territoire, soit 53,6% de la population. 26% des ménages sont éligibles au parc très social (revenus inférieurs à 60% des plafonds HLM).





Un tiers des ménages éligibles sont propriétaires occupants (7 814 PO avec des revenus modestes, soit 34% de l'ensemble des propriétaires occupants du territoire), 38,9% des ménages éligibles sont logés dans le parc locatif social.

Indice de jeunesse en 2014



Source : INSEE, 2014

3. DES DYNAMIQUES ET DES SITUATIONS SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES CONTRASTÉES ENTRE LES COMMUNES ET LES QUARTIERS D'EPN

Comme évoqué précédemment, les dynamiques démographiques (évolution de la population, solde migratoire, solde naturel) sont contrastées entre les communes d'EPN.

3.1. 15 communes ont un indice de jeunesse inférieur à 1

15 communes ont un indice de jeunesse inférieur à 1 (davantage de seniors que de moins de 20 ans).

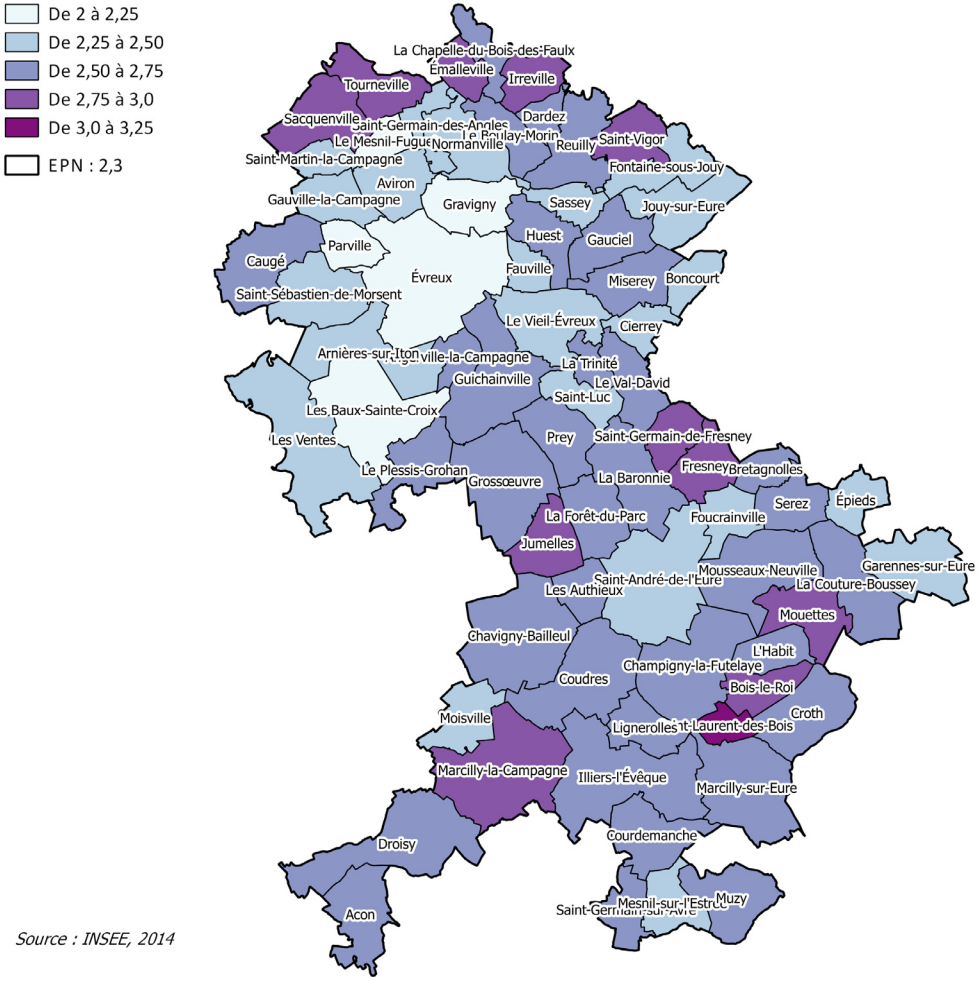
3.2. Une taille moyenne des ménages variant de 2,1 à 3 personnes par ménage

La taille moyenne des ménages varie de 2,1 personnes par ménage à Evreux à 3 personnes par ménage à Saint-Laurent des Bois.

La taille moyenne des ménages est :

- Inférieure à la moyenne d'EPN sur la Ville d'Evreux (2,1 personnes par ménage). Cette situation n'est pas atypique - elle est observable dans de nombreuses villes-centres d'agglomération, du fait du rôle de ces communes dans l'accueil des jeunes et des seniors - mais elle met en lumière l'enjeu de fidéliser et d'attirer des familles sur la Ville pour préserver les équilibres sociaux et générationnels et conforter les équipements.
A noter que la taille des ménages est inférieure à la moyenne d'EPN dans d'autres communes, notamment Gravigny, Parville, Le Mesnil-Fuguet et Les Baux-Sainte-Croix.
- Nettement plus élevée que la moyenne d'EPN sur certaines communes périurbains ou rurales, traduisant la présence importante de familles parmi les résidents.

Taille moyenne des ménages en 2014



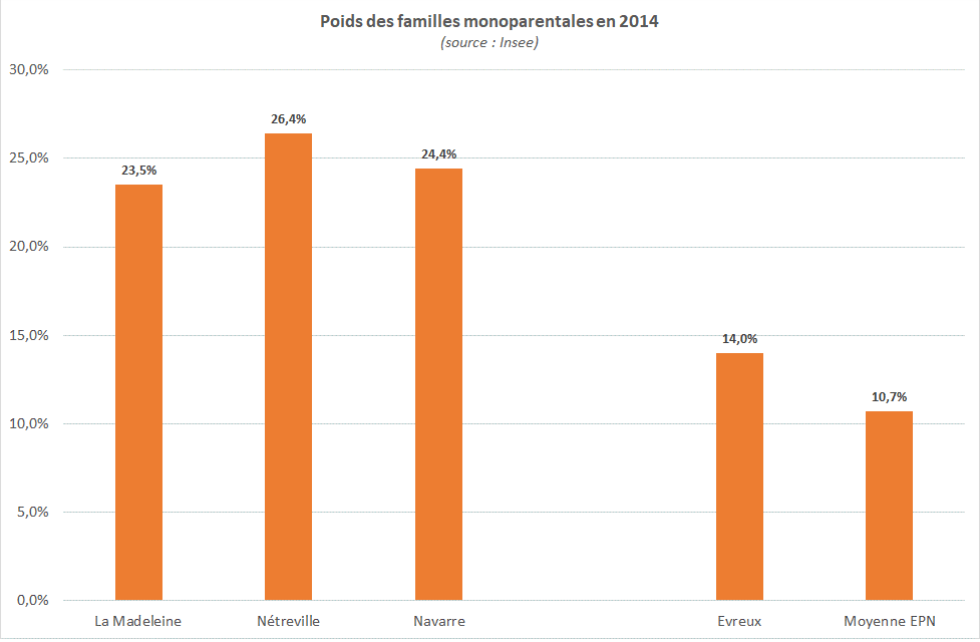
Source : INSEE, 2014

3.3. Une composition familiale des résidents différenciée entre les communes : l'exemple du poids des familles monoparentales

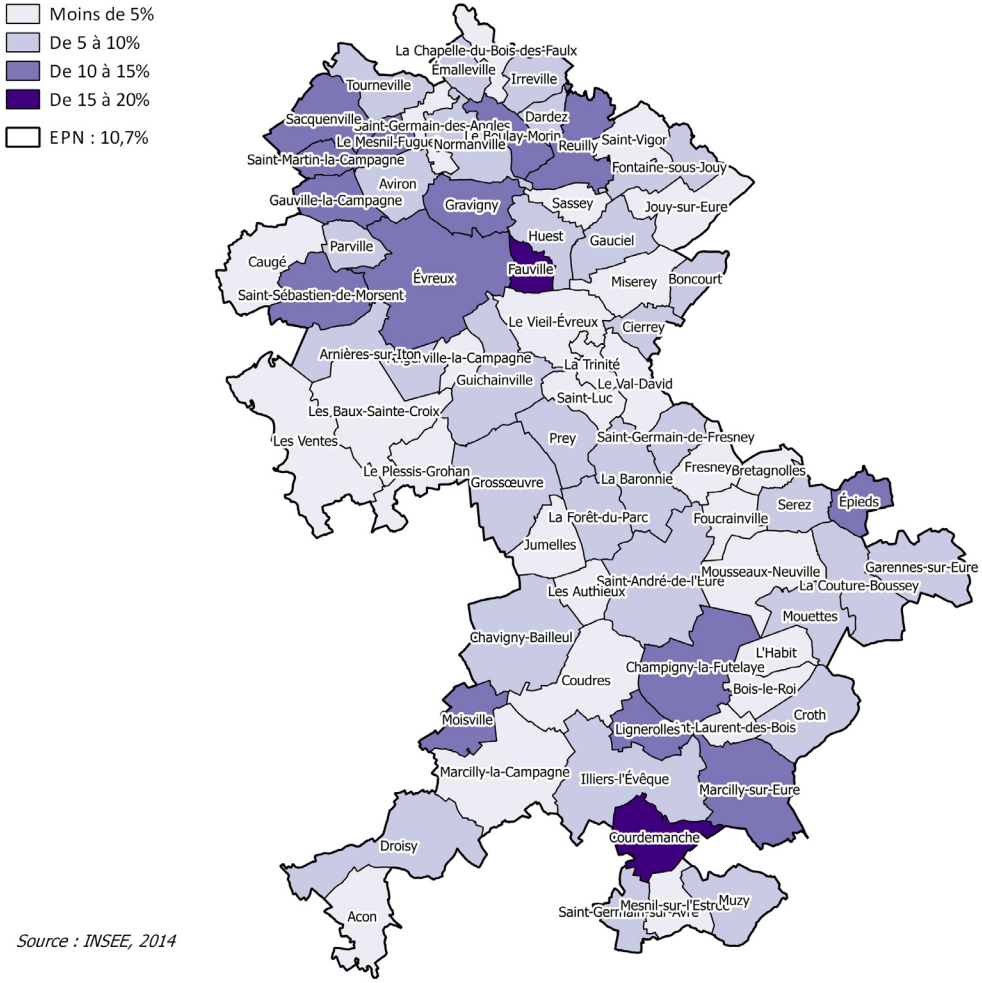
Le poids des familles monoparentales est très variable selon les communes.
Elles représentent en effet :

- 10,7% des ménages à l'échelle d'EPN.
- Plus de 15% des ménages dans certaines communes : Champigny-la-Futelaye (15%), Courdemanche (16%), Fauville (16%).
- 14% des ménages à Evreux.

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, le poids des familles monoparentales est environ 2,5 fois plus élevé que la moyenne d'EPN.



Poids des familles monoparentales en 2014

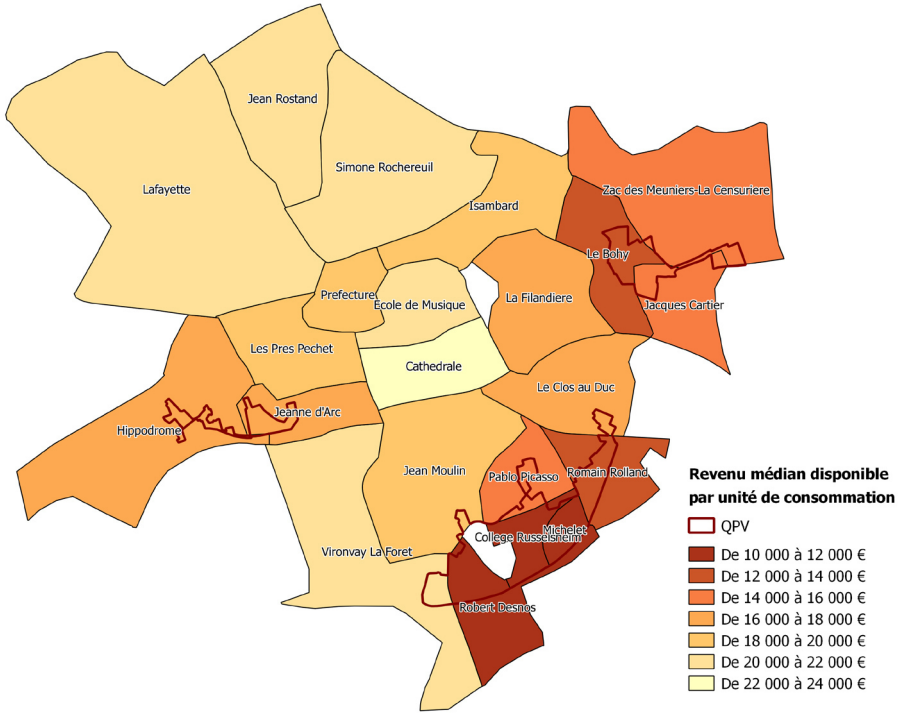


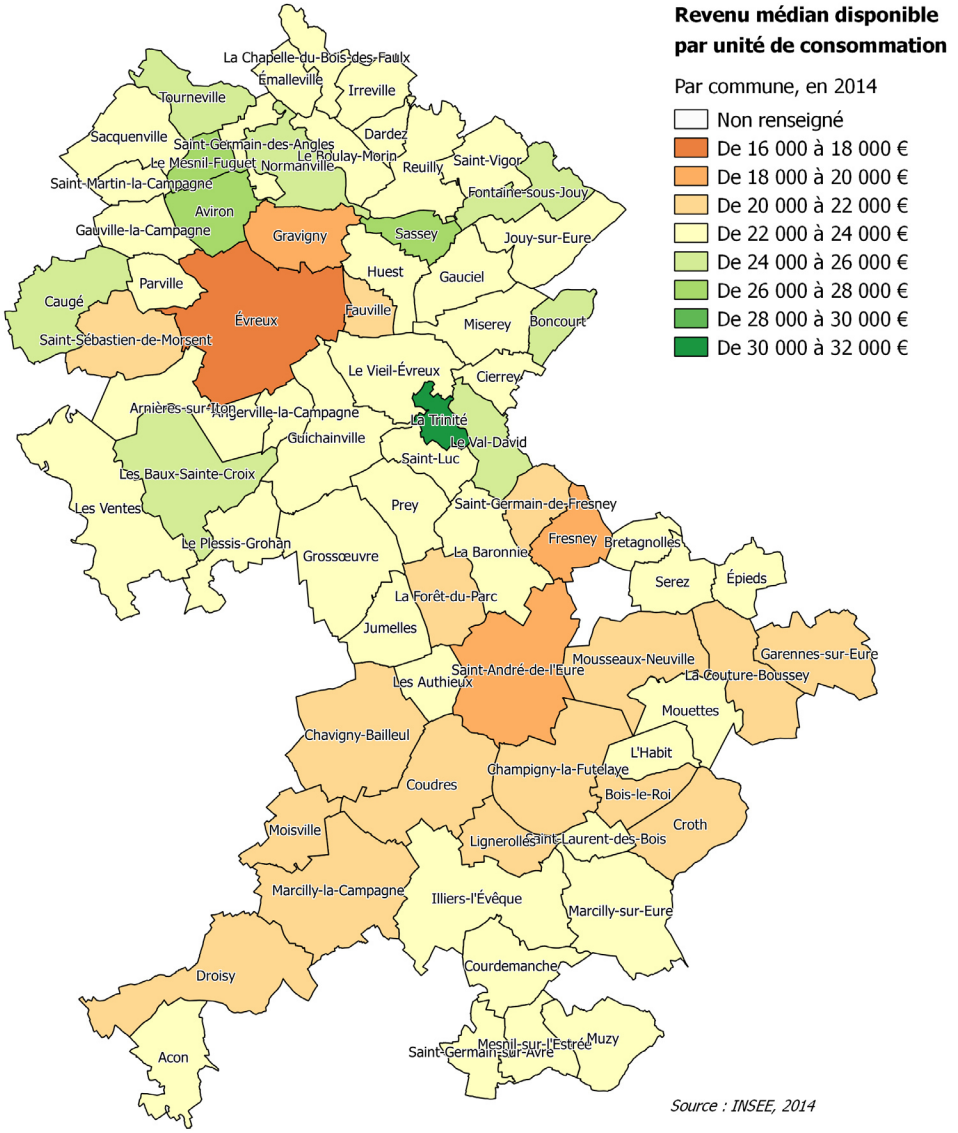
Source : INSEE, 2014

3.4. Un revenu médian annuel des ménages variant du simple au double entre les communes

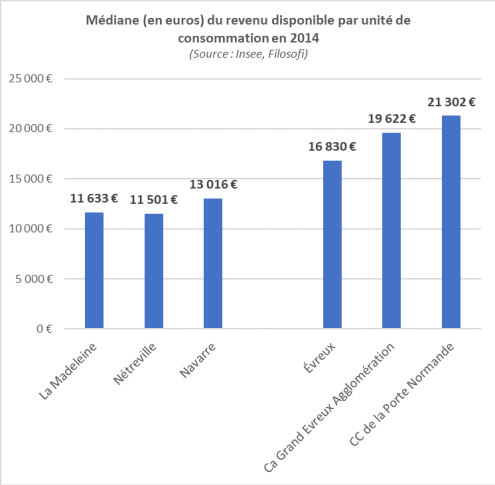
Le revenu médian des ménages est très contrasté entre les communes ; il varie de 16 880 € à Evreux à plus de 25 000 € dans certaines communes (Fontaine-sous-Jouy, Aviron, Tourneville…). Dans les pôles urbains, les ménages ont globalement des niveaux de revenus plus modestes. C'est notamment le cas à Evreux, Gravigny, Saint-André de l'Eure...

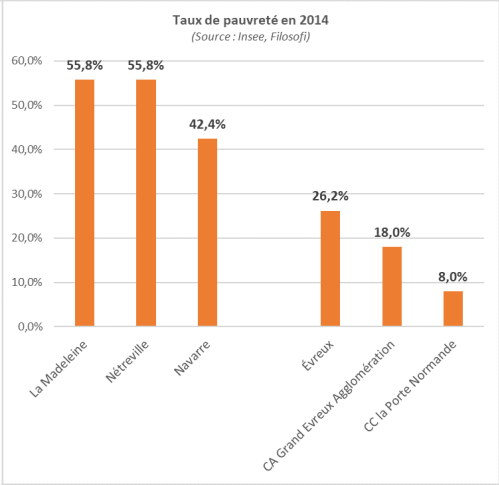
Le revenu médian annuel des ménages par unité de consommation est contrasté entre les quartiers (Iris) de la Ville d'Evreux : il varie de 11 091 € pour l'Iris College Russelsheim à 32 967 € pour l'Iris Cathédrale.





Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, le revenu médian annuel des ménages par unité de consommation est nettement inférieur aux moyennes constatées sur les deux anciennes intercommunalités.





Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, le taux de pauvreté est nettement plus élevé que les moyennes observées à l'échelle des deux anciens EPCI.
A noter que le taux de pauvreté est relativement élevé sur la Ville d'Evreux et plus globalement sur le territoire correspondant à l'ex-GEA.

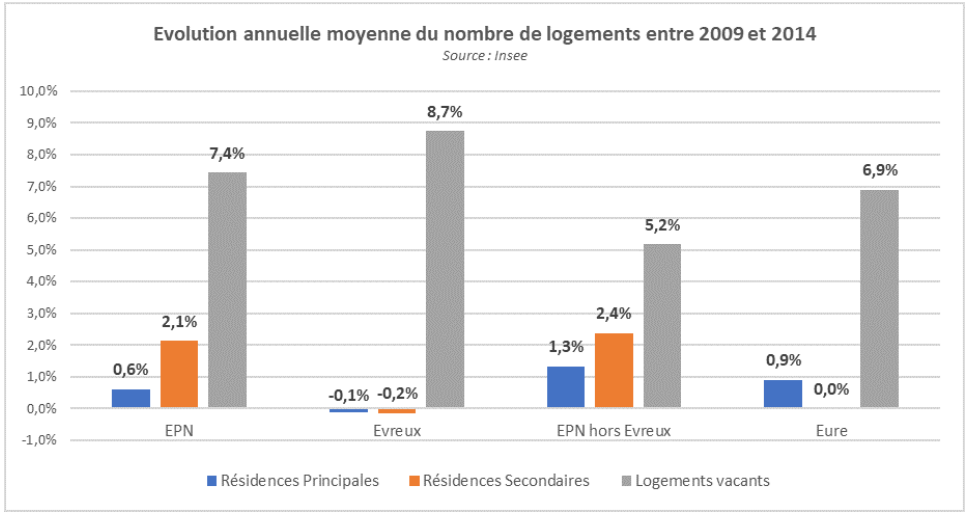
Les évolutions socio-démographiques : les points-clés

- Une dynamique démographique positive à l'échelle d'EPN (0,23% en moyenne par an entre 2009 et 2014) mais qui reste fragile (elle repose sur le solde naturel)
- Des tendances d'évolution préoccupantes pour la Ville d'Evreux : une diminution significative de la population et un solde migratoire nettement déficitaire.
- L'équilibre générationnel se maintient avec une population relativement jeune (indice de jeunesse de 1,23), mais un vieillissement de la population en cours et qui se poursuivra dans les prochaines années
- Une diminution significative des jeunes ménages (moins de 45 ans) sur la Ville d'Evreux
- Une évolution des structures familiales : une progression des personnes seules et de familles monoparentales ; a contrario, un poids des familles avec enfants qui tend à diminuer.
- Une population avec des revenus globalement modestes.
- Des dynamiques et des situations socio-démographiques contrastées entre les communes et les quartiers, qui sont porteuses de risques pour l'attractivité et la cohésion sociale du territoire :
  - › 20 communes ont perdu des habitants entre 2009 et 2014, 27 communes ont un solde migratoire déficitaire
  - › Un vieillissement plus ou moins marqué selon les communes ; 15 communes ont un indice de jeunesse inférieur à 1.
  - › Une taille moyenne des ménages qui varie de 2,1 personnes par ménage à Evreux (accueil de petits ménages) à près de 3 personnes par ménage dans certaines communes, reflet d'une forte présence de ménages familiaux.
  - › Un revenu médian annuel par unité de consommation qui varie de 16 000 à plus de 30 000 € selon les communes ; dans les quartiers prioritaires, un revenu médian compris entre 11 633 et 13 016 €.
  - › Une spécialisation sociale marquée dans les quartiers prioritaires et qui tend à s'accentuer.

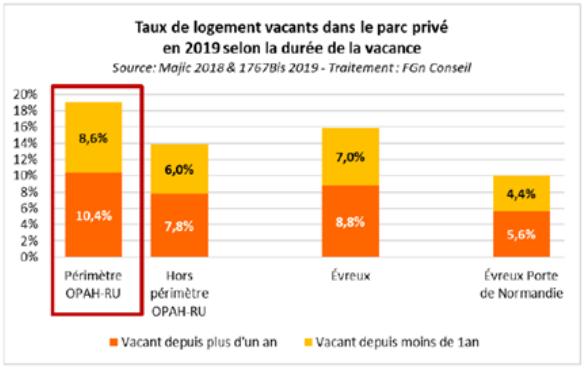
4. DES DYNAMIQUES ET DISPARITÉS SOCIO-TERRITORIALES LIÉES À LA STRUCTURE DE L'OFFRE D'HABITAT ET À SES ÉVOLUTIONS

4.1. Une progression de la vacance à l'échelle d'EPN, en particulier sur la ville d'Evreux

A l'échelle d'EPN, 89% des logements sont des résidences principales. La proportion de résidences secondaires est peu élevée (3,7%) et inférieure à la moyenne départementale.
La vacance a progressé entre 2009 et 2014 de +7.4% en moyenne par an. Elle est plus marquée sur le territoire qu' à l'échelle départementale (augmentation de 6.9 %).
En 2014, 7,2% des logements sont vacants (source Insee), soit un taux relativement «correct» et comparable à la moyenne départementale (7.3%).



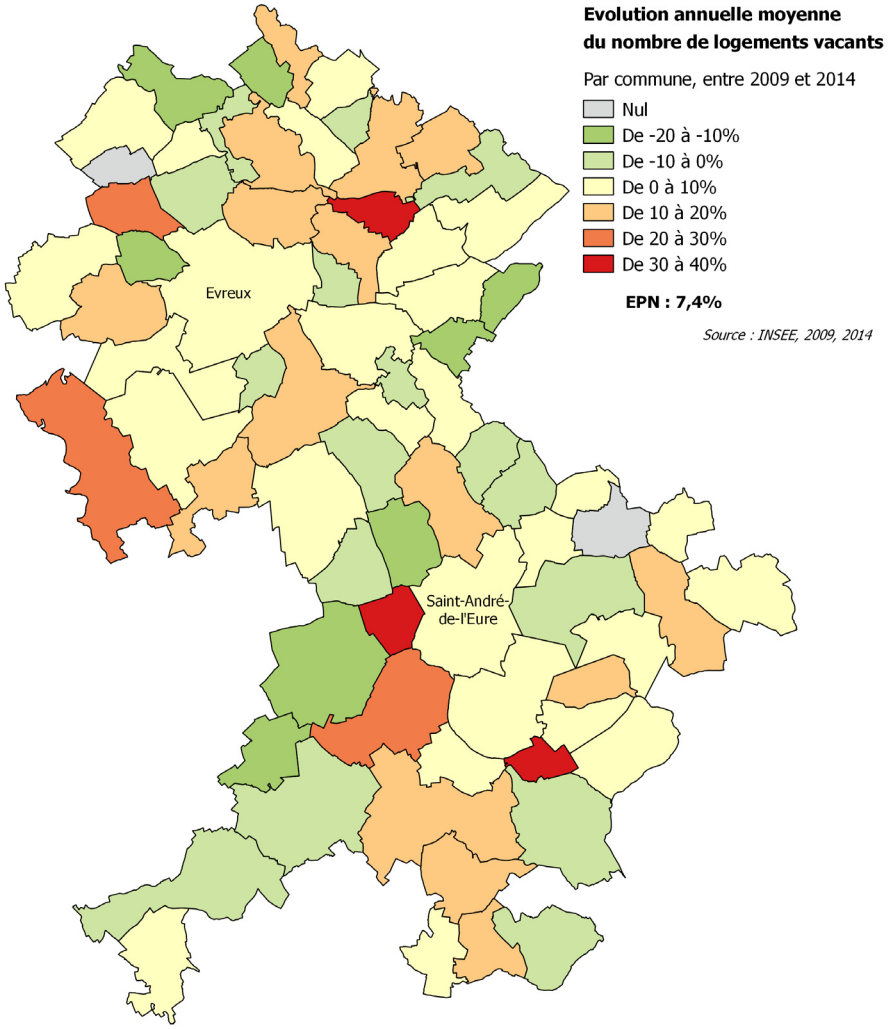
La progression de la vacance de logements concerne plus particulièrement la ville d'Evreux (pour 75%) : le nombre de logements vacants a progressé de 8.7% entre 2009 et 2014



Dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU en cours de réalisation sur le centre-ville d'Evreux, la vacance structurelle (plus d'un an) a été estimée à 5.6 % à l'échelle d'EPN et 8.8% pour la Ville.

Il convient de rappeler que le nombre de logements vacants tels que recensés par l'Insee et Filocom sont à considérer avec prudence dans la mesure où ces données :

- reposent sur un système déclaratif;
- intègrent aussi bien la vacance structurelle (logements vacants de longue durée) que la vacance conjoncturelle de courte durée correspondant par exemple à des changements d'occupants, la vente des biens



A l'échelle du territoire, l'évolution de la vacance de logements constitue un point de vigilance au regard de la tendance observée.

L'évolution de la vacance (à la hausse ou à la baisse) dans les différentes communes du territoire explique en partie les dynamiques démographiques récentes, l'autre paramètre étant celui de la dynamique de construction de logements.

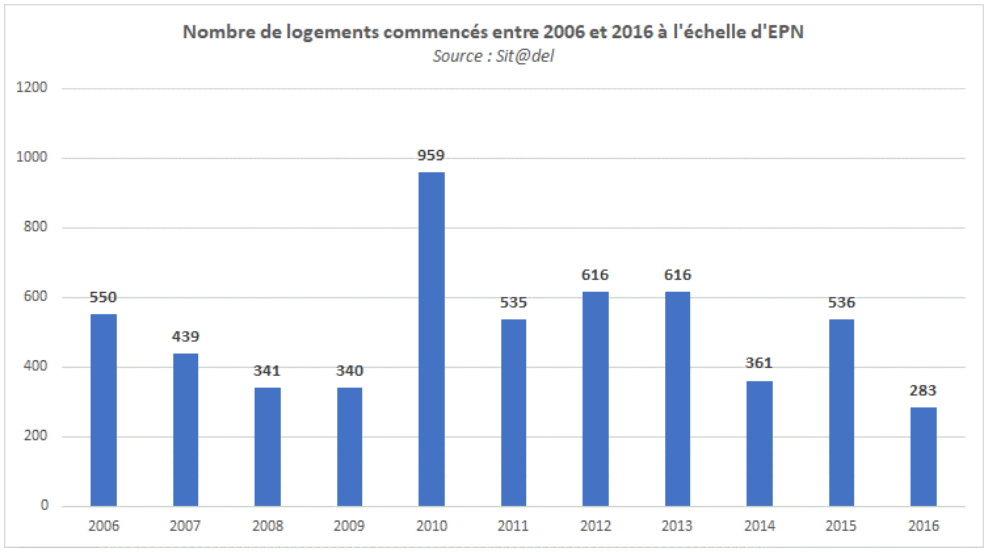
La lutte contre la vacance de logements revêt un enjeu stratégique pour le territoire dans son ensemble. Evreux Portes de Normandie a donc décidé, en complément de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-Ru sur le centre-ville d'Evreux, de réaliser une étude sur la vacance à l'échelle du territoire.

Cette étude permettra à l'image du travail mené sur le centre-ville d'Evreux :

- d'identifier la vacance réelle;
- d'en comprendre les causes afin de pouvoir mettre en place des outils partenariaux adaptés;
- de mesurer le potentiel de logements vacants qui peuvent effectivement être remis sur le marché.

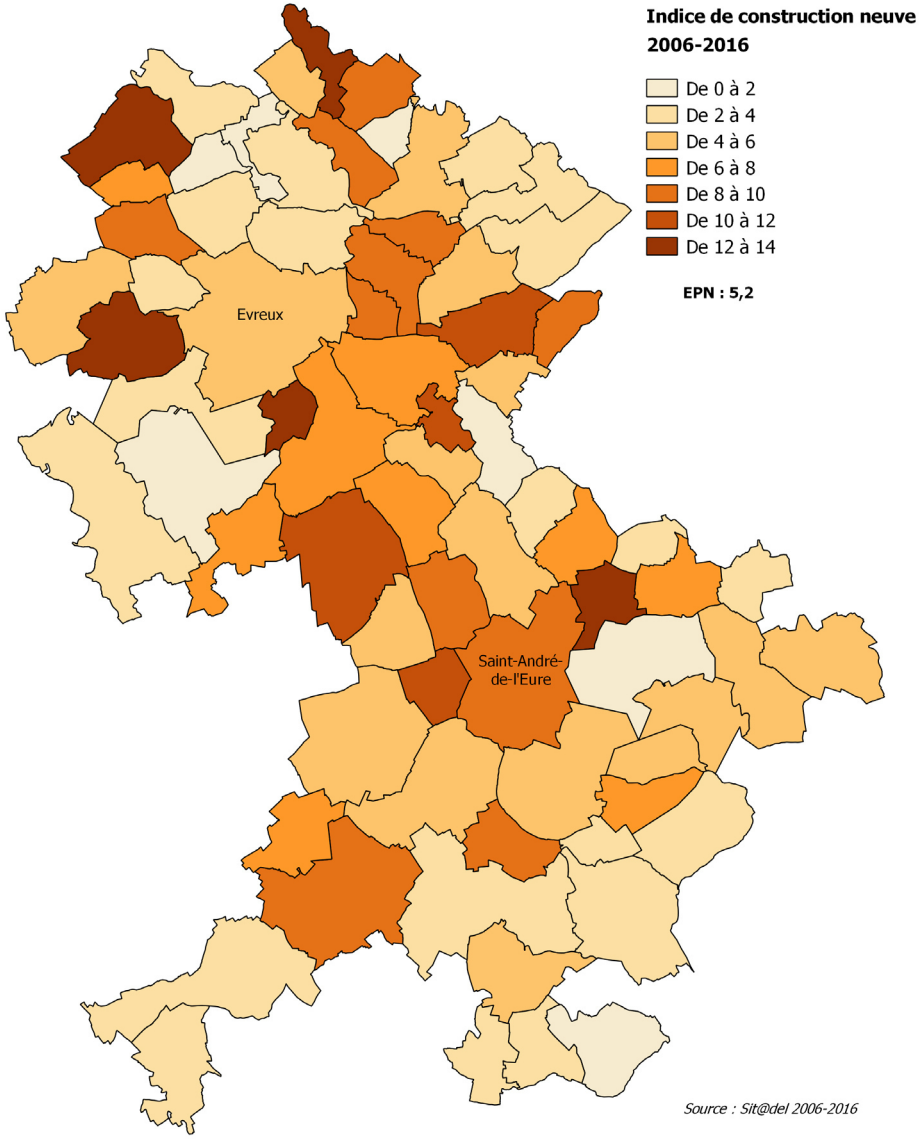
4.2. Une dynamique de production de logements globalement comparable à la tendance constatée à l'échelle du département mais contrastée entre les communes

A l'échelle d'EPN, 509 logements ont été commencé en moyenne chaque année entre 2006 et 2016, soit 5,2 logements par an pour 1000 habitants. La dynamique de production de logements à l'échelle d'EPN sur 10 ans est relativement similaire à celle constatée à l'échelle départementale sur la même période (5,5 logements pour 1000 habitants).



La dynamique de production de logements s'est avérée particulièrement contrastée entre les secteurs et communes d'EPN :4,1 logements mis en chantier pour 1000 habitants à Evreux, plus de 10 dans certaines communes (Angerville-la-Campagne, Foucrainville, Grossœuvre, Saint-Sébastien-de-Morsent…).

** Indice de construction = Nombre de logements commencés en moyenne par an pour 1000 habitants*



4.3. A l'échelle d'EPN, une offre de logements globalement diversifiée, en termes de statuts d'occupation, de typologies et de formes d'habitat

La structure du parc de logements est relativement diversifiée à l'échelle d'EPN :

- En termes de formes d'habitat : 63% des résidences principales sont des maisons, 37% des appartements.
- En termes de statuts d'occupation : 56% de propriétaires occupants ; 21,2% de locatif privé et 20,7% de locatif social.
- En termes de typologies (nombre de pièces) : les petits logements représentent 17% de l'offre (11,1% à l'échelle du département). L'offre de grands logements restent prédominante (64% de T4 et + à l'échelle d'EPN / 70% à l'échelle départementale).

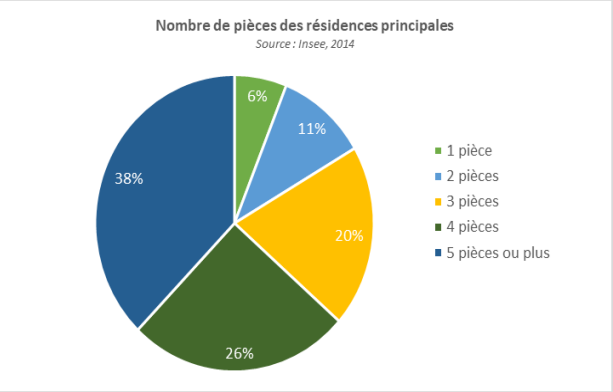
4.4. Entre 2009 et 2014, une progression plus marquée des grandes typologies, dans un contexte de réduction de la taille moyenne des ménages

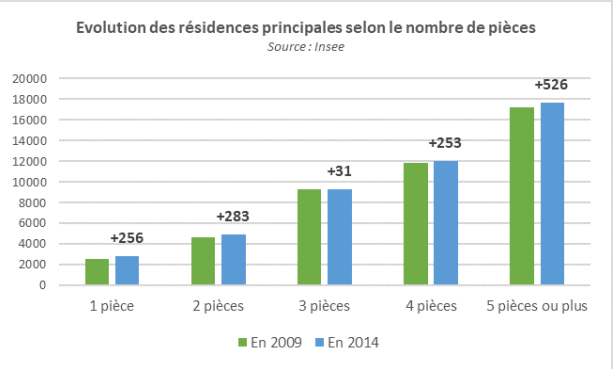
Ce sont les très grandes typologies (5 pièces ou plus) qui ont le plus progressé entre 2009 et 2014. Le développement de l'offre de grands logements contribue à répondre aux besoins en logements des familles sur le territoire ; cependant, cette évolution est en décalage avec l'évolution des besoins liés à la réduction de la taille moyenne des ménages.

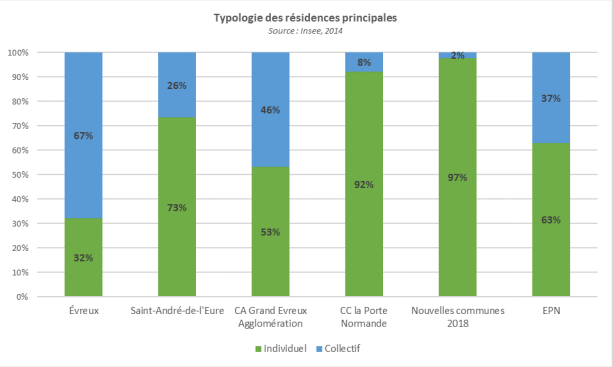
4.5. Une segmentation géographique de l'offre d'habitat

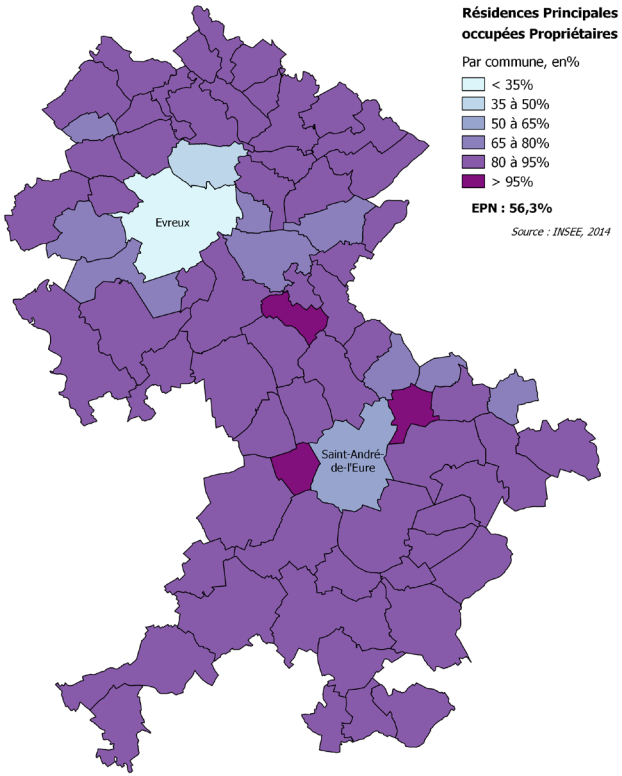
L'habitat individuel est prédominant sur la quasi-totalité des communes à l'exception de la commune d'Evreux où son poids est relativement limité (32% des logements sont des maisons).

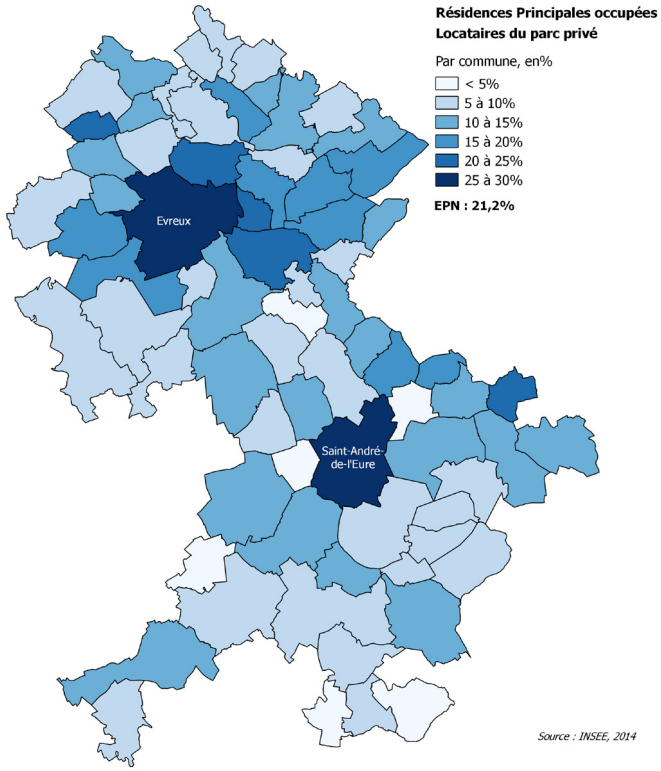
Le poids des propriétaires occupants est nettement prédominant dans la quasi-totalité des communes d'EPN. Il est supérieur à 90% dans 24 communes du territoire. Sur la commune d'Evreux, le poids des propriétaires occupants est très limité (32%), y compris par rapport à d'autres villes-centres comparables.
Il est également peu élevé – inférieur à 50% - sur la commune de Gravigny (48%).

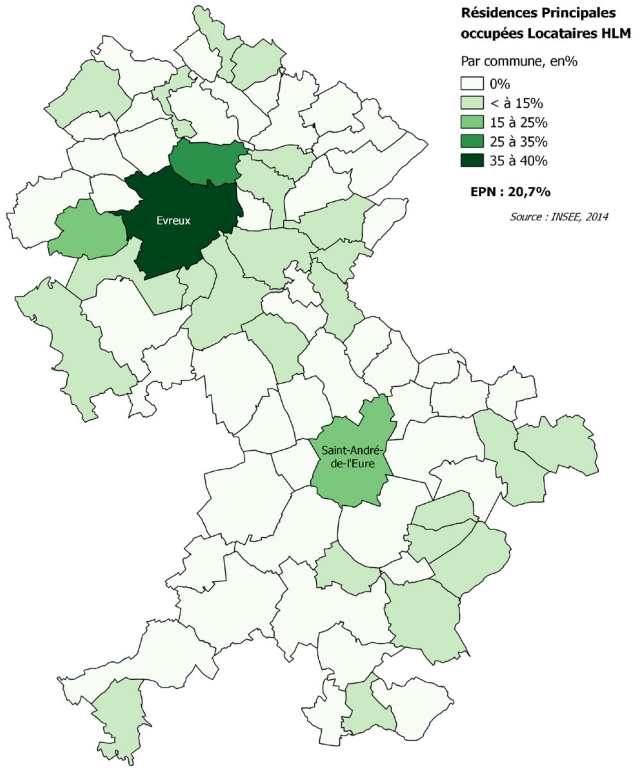












70% de l'offre locative privée est située sur la commune d'Evreux ; la majorité des autres communes ont moins de 10% de locatif privé au sein de leur parc de logements.

Entre 2010 et 2017, environ la moitié des logements locatifs sociaux financés l'ont été sur la Ville d'Evreux (pour rappel, 91% de l'offre est concentrée sur la Ville). La production récente a donc contribué à un rééquilibrage territorial de l'offre. 34% des financements sur la période sont liés à la reconstitution de l'offre démolie dans le cadre du 1er Programme de Rénovation Urbaine (taux de reconstitution de l'offre de 83,6%). Hors prise en compte des logements nécessaires à la reconstitution du parc dans le cadre des opérations de renouvellement urbain, 716 logements locatifs sociaux ont été financés de 2010 à 2016, soit une centaine de logements par an.

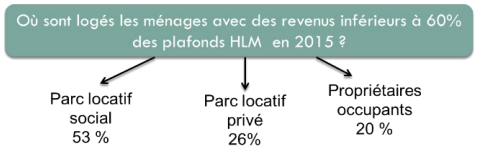
Malgré l'effort de rééquilibrage engagé à l'échelle intercommunale, l'offre locative sociale reste fortement concentrée : 90% de l'offre est située sur la commune d'Evreux, et 49% dans les trois quartiers prioritaires.

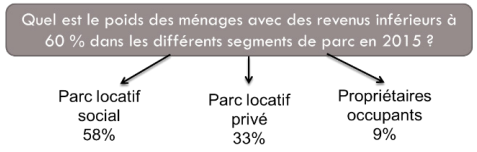
Sur la commune d'Evreux, le parc locatif social représente 37% des résidences principales.
La proportion de logements locatifs sociaux est également significative sur la commune de Gravigny (26,5%).
Elle est de 15,5% pour Saint-Sébastien-de-Morsent et Saint-André-de-l'Eure.

Hors de ces différentes communes, l'offre de logements locatifs sociaux reste très limitée.

4.6. Un parc locatif social qui joue son rôle d'accueil des ménages les plus modestes ; pour autant, 46% des ménages avec des revenus inférieurs à 60% des plafonds HLM sont logés dans le parc privé

Globalement, le parc locatif social joue son rôle d'accueil des ménages les plus modestes : il loge 53% des ménages avec des revenus inférieurs à 60% des plafonds HLM (éligibles au logement locatif très social PLA-I) ; ces ménages représentent 58% des locataires du parc social.
Pour autant, 46% des ménages avec des revenus très modestes sont logés dans le parc privé. Ils représentent un tiers des locataires du parc privé.



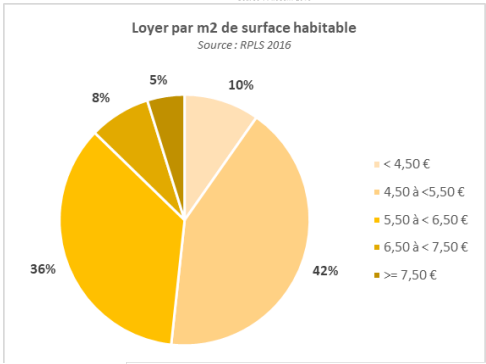


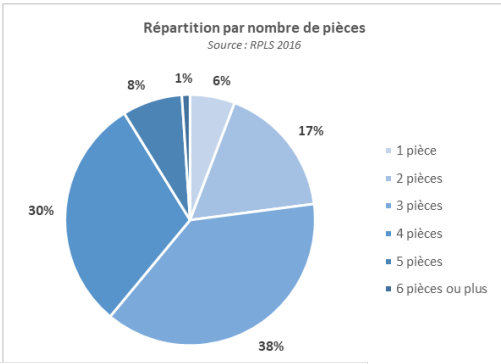
Source : Filocom 2015

4.7. Zoom sur le parc locatif social

- **Les caractéristiques de l'offre locative sociale**

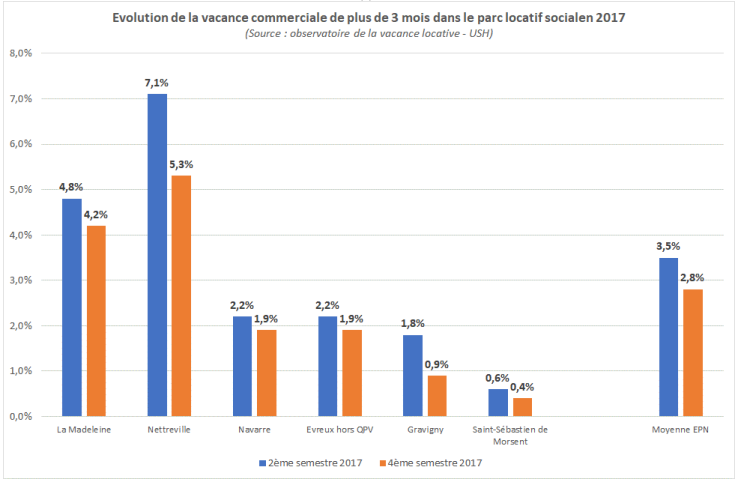
Au 1er janvier 2016, le territoire d'EPN compte 11 851 logements locatifs sociaux.
Le parc est composé pour l'essentiel de logements collectifs (83% de l'offre).
L'offre est relativement diversifiée en termes de typologie : 23% de T1-T2, 38% de T3, 30% de T4 et 9% de T5 et plus.
Le niveau de loyer moyen est aux alentours de 5 € / m².
43% des logements ont un financement PLA pouvant se traduire par des niveaux de loyers élevés.





- **Une vacance commerciale de plus de 3 mois orientée à la baisse mais qui reste significative dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville**

La vacance commerciale de plus de 3 mois dans le parc locatif social d'EPN est au 4ème trimestre 2017 de 2,8% ; elle est globalement similaire à la moyenne constatée à l'échelle du département de l'Eure (2,6%).
Elle est orientée à la baisse par rapport au 2ème trimestre 2017 (3,5%).
La vacance commerciale de plus de 3 mois est plus élevée dans les quartiers prioritaires de La Madeleine et de Nétreville. Sur le quartier de Navarre, le taux de vacance est comparable à celui observé sur la commune d'Evreux hors quartiers prioritaires. Entre le 2ème et 4ème trimestre 2017, la vacance a diminué sur l'ensemble du parc, y compris dans les quartiers prioritaires.



A noter que la proportion de logements en vacance technique (4 % au 4ème trimestre 2017) est supérieur à la moyenne observée à l'échelle départementale (2,7%) et est en progression (3,4% au 2ème trimestre 2017).

Différents indicateurs témoignent d'un contexte de marché relativement détendu sur le parc locatif social à l'échelle d'EPN :

- Les demandes de mutation représentent près de la moitié de la demande et leur poids est orienté à la hausse (43% des demandes en 2015, 47% en 2016).
- La tension de la demande (nombre de demandes rapporté au nombre d'attributions) est de 2,14 à l'échelle d'EPN (1,9 pour la demande externe / 2,4 pour la demande de mutation).
- La progression de la rotation (de 10,4% en 2015 à 11,6% en 2016) et de nombreux refus exprimés pour certains produits, notamment les logements collectifs (83% de l'offre) en quartiers prioritaires.
- Une vacance globale de 4,5% au 1er janvier 2018, et de 2,9% de plus de trois mois. La vacance de plus de trois mois concerne 4,4% des logements à Evreux, 5,6% à La Madeleine et 8,5% à Nétreville.

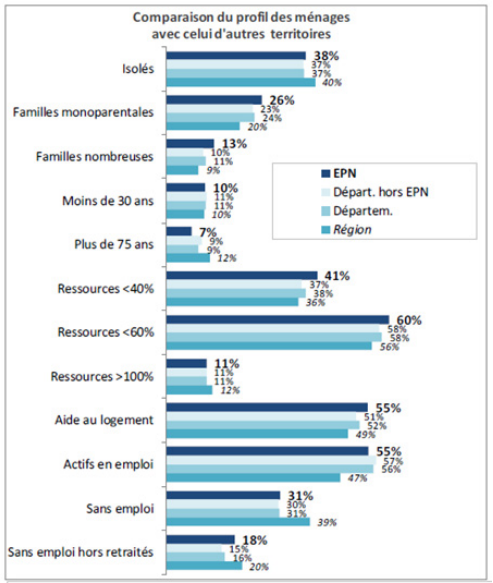
- **Le profil des locataires du parc social : des spécificités par rapport aux moyennes observées aux échelles départementale et régionale**

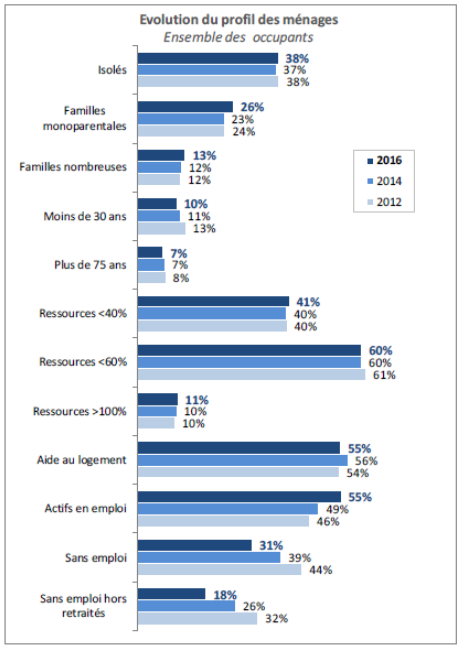
L'occupation du parc locatif social à l'échelle d'EPN en 2016 présente des particularités par rapport aux moyennes constatées aux échelles départementale et régionale, à mettre en lien notamment avec le rôle d'Evreux comme chef-lieu du département :

- Un poids des familles monoparentales et des familles nombreuses plus élevé
- Un territoire se caractérisant par le plus fort taux de titulaires de bail âgés de 30 à 50 ans (43%) et le moins fort taux de titulaires de bail de 75 ans et plus.
- Des niveaux de ressources des locataires du parc social plus faibles :41% des occupants ont des revenus inférieurs à 40% des plafonds HLM, contre 38% à l'échelle départementale et 36% au niveau régional

- **Des évolutions dans le profil des locataires du parc social à l'échelle d'EPN qui sont liés aux évolutions sociétales ; une stabilisation des niveaux de revenus des locataires**

- Une progression du poids des familles monoparentales (+3 points par rapport à 2014)
- Une hausse continue des majeurs actifs en emploi
- Des niveaux de revenus des locataires stables





Actifs en emploi : ensemble des occupants majeurs hors "sans emploi"
Sans emploi : inactifs au sens INSEE (retraités, étudiants, au foyer, etc.)
Sans emploi hors retraités : estimation de la part des majeurs sans emploi en âge de travailler

- **Des déséquilibres d'occupation du parc de logements aux différentes échelles ; une spécialisation sociale marquée dans les quartiers prioritaires qui tend à s'accentuer**

Le diagnostic a mis en lumière et quantifié les disparités socio-territoriales entres les quartiers et les communes d'EPN, tant en termes de dynamiques de développement que de profils de ménages accueillis.

- A l'échelle d'EPN 10,7% des ménages du territoire sont des familles monoparentales. Cette proportion varie entre les communes et les quartiers ; dans les quartiers prioritaires elle est deux fois plus élevée que la moyenne d'EPN (23,5% à La Madeleine, 26,4% à Nétreville, 24,4% à Navarre).

- La situation socio-économique des ménages (niveaux de revenus) est un marqueur fort des disparités territoriales – les inégalités et disparités entre les quartiers et les communes sont marquées et ont tendance à s'accentuer. Les quartiers prioritaires concentrent les ménages les plus fragiles de l'agglomération : 11 633 € à La Madeleine, 11 501 à Nétreville, 13 016 € à Navarre, contre 16 830 € à l'échelle d'Evreux et 19 836 € sur EPN.

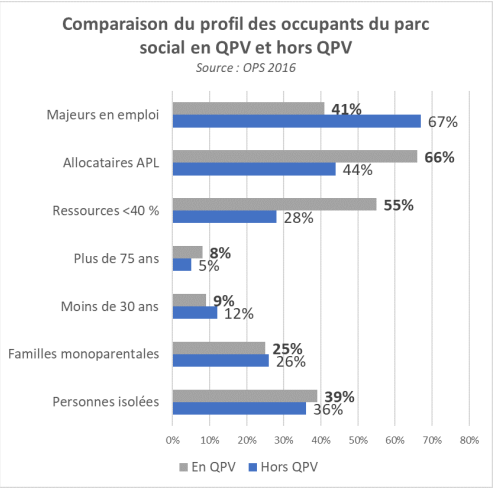
- Les locataires du parc public dans ces quartiers prioritaires sont nettement plus fragiles socialement et économiquement que les autres locataires du parc public : en 2016, 55% ont des revenus inférieurs à 40% des plafonds HLM, contre 28% dans le patrimoine situé hors des quartiers prioritaires.

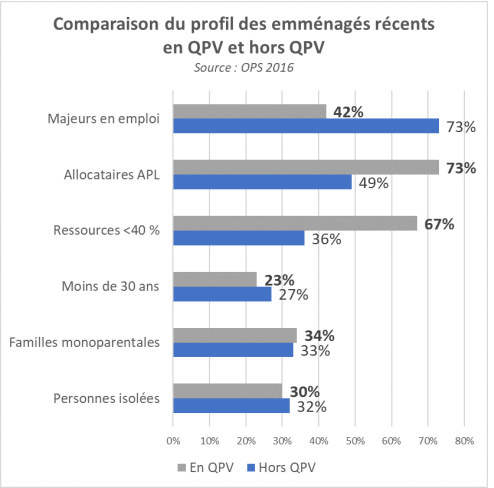
A noter que le degré de spécialisation est plus ou moins marqué selon les quartiers prioritaires : en 2016, le poids des locataires du parc public avec des revenus inférieurs à 40% des plafonds HLM est de 44% à Navarre, 55% à La Madeleine et jusqu'à 60% à Nétreville.

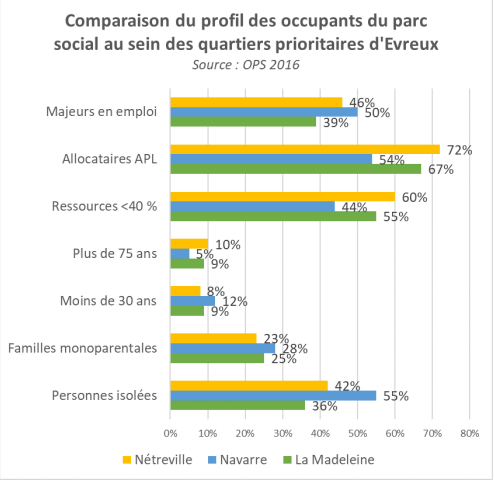
- Les emménagés récents dans le parc locatif public ont des niveaux de revenus plus faibles que les locataires en place : 48% ont des revenus inférieurs à 40% des plafonds HLM – 41% des occupants du parc en 2016.

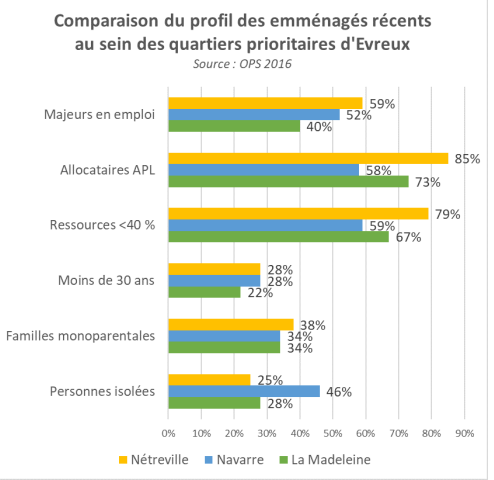
La paupérisation des emménagés récents dans le parc locatif social est plus marquée dans les quartiers prioritaires : les ménages avec des revenus inférieurs à 40% des plafonds HLM représentent 67% des emménagés récents dans les quartiers prioritaires, contre 36% dans les autres quartiers. Cette proportion est de 59% sur le quartier de Navarre, 67% pour La Madeleine et jusqu'à 79% pour Nétreville.

Les données sur l'occupation du parc locatif social (locataires en place et emménagés récents) montrent que Nétreville est le quartier qui connaît la spécialisation sociale la plus marquée.









L'analyse des déséquilibres en matière d'occupation ne peut se limiter aux échelles territoriales évoquées précédemment, à savoir les communes et les quartiers. Elle doit également être menée à une échelle plus fine, celle des résidences du parc locatif social. Ces analyses mettent en évidence deux phénomènes :

- La concentration des ménages les plus fragiles est plus marquée dans les QPV mais elle est observable également dans des résidences situées sur d'autres quartiers.
- Au sein même des quartiers prioritaires, le poids des ménages avec des revenus inférieurs à 40% des plafonds HLM est hétérogène entre les résidences.

- **Des profils de demandeurs / de demandes à mieux satisfaire ; un profil de demandeurs à diversifier**

Certains profils de demandes / de demandeurs « porteurs de mixité » pourraient être mieux satisfaits (demandes de mutation, personnes seules, plus de 50 ans, demandes de T1-T2).

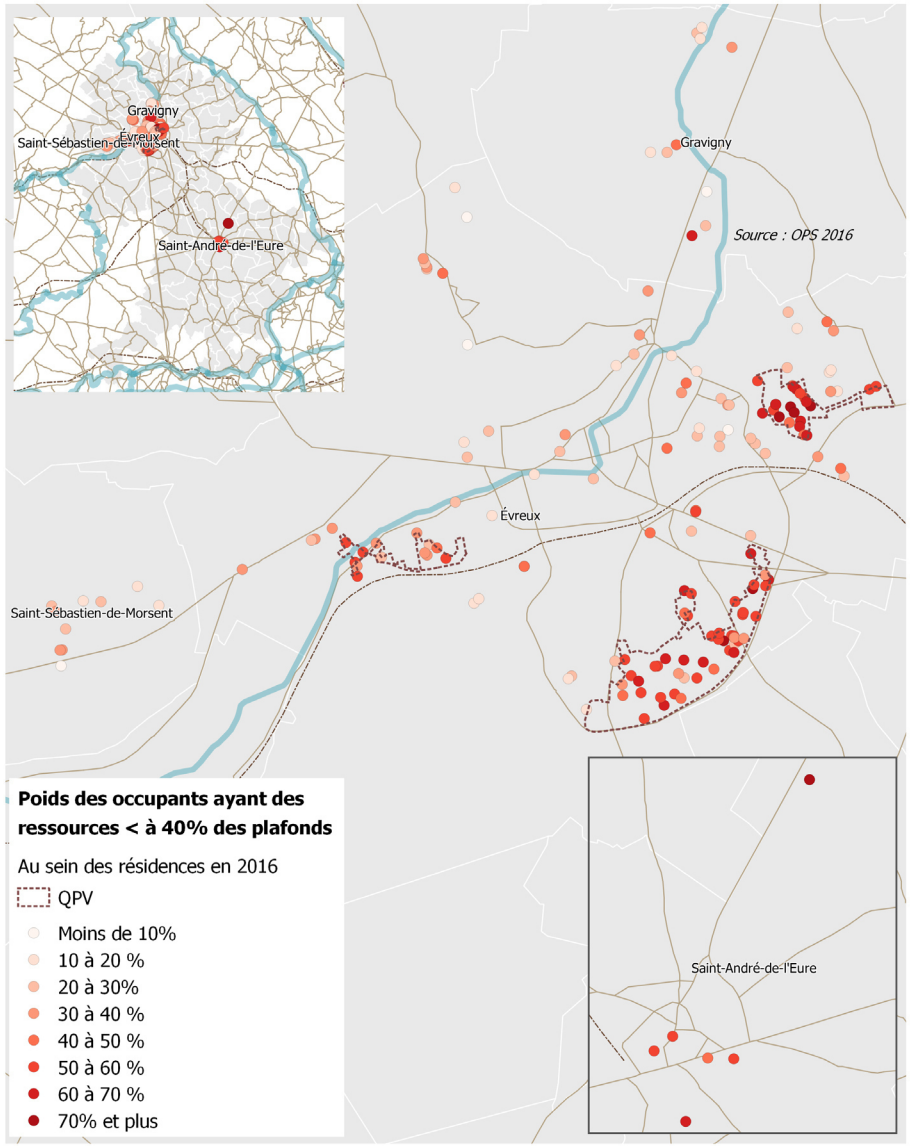
La demande de logement social est « resserrée » autour des ménages les plus modestes : 63% des demandeurs ont des revenus inférieurs à 60% des plafonds HLM – les ménages avec des revenus inférieurs à 60% des plafonds HLM représentent 36% des ménages éligibles au logement locatif social.

Des profils de demandeurs/ de demandes « bien satisfaites »

- Les demandes « externes »
- Les moins de 40 ans
- Les ménages de 2 à 3 personnes
- Les ménages avec des revenus mensuels supérieurs à 500 € par mois supérieurs
- Les T3 et T4
- Les motifs : sans logement propre, divorce, séparation, logement trop petit

Des profils de demandeurs / de demandes « moins bien satisfaits »

- Les demandes de mutation
- Les plus de 50 ans
- Les personnes seules (ménages de 1 personne) et, dans une moindre mesure, les ménages de 5 personnes et plus
- Les ménages avec des revenus inférieurs à 500 € par mois
- Les T1 et T2
- Les motifs : logements trop chers, raisons de santé



Caractéristiques et évolutions du parc de logements : les points-clés

Des évolutions démographiques et disparités socio-territoriales marquées (chapitre 1), qui sont la conséquence à la fois :

- De dynamiques de développement inégales :
  - › Une dynamique de construction neuve très contrastée entre les communes (4,2 logements mis en chantier pour 1000 habitants à Evreux ; de 6,1 et jusqu'à 10 pour les autres communes).
  - › En parallèle, un développement de la vacance de logements (de 5,5% en 2009 à 7,2% en 2014) qui a concerné à 75% la Ville d'Evreux (qui représente 49% des logements du territoire).

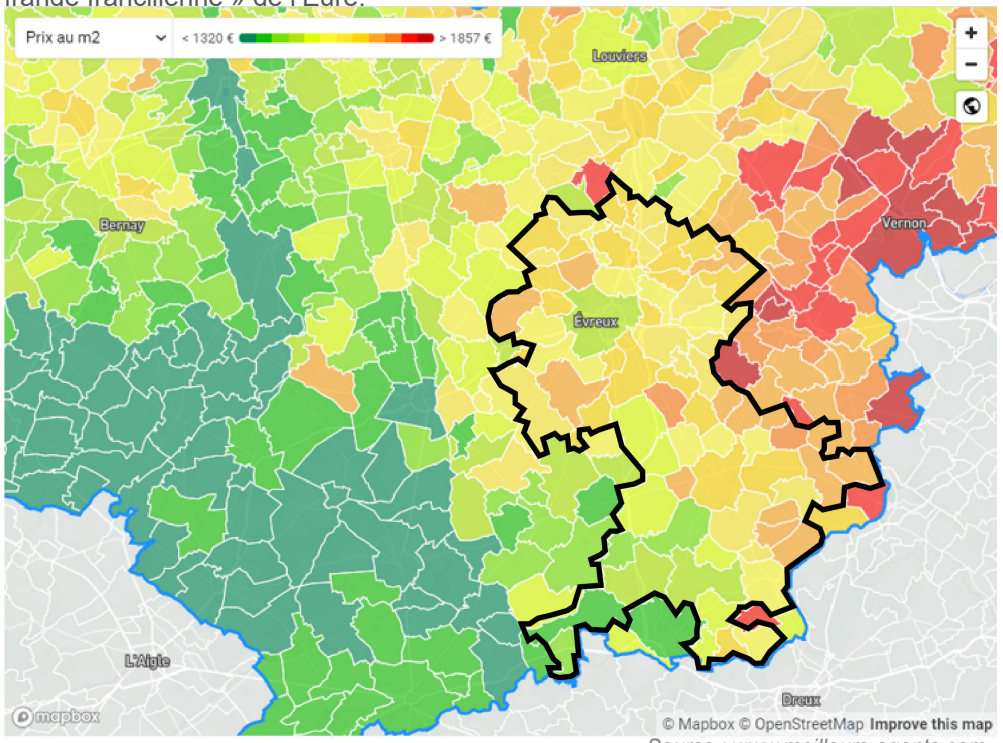
- Mais aussi et surtout d'une segmentation géographique de l'offre d'habitat :
  - › Un poids très limité des propriétaires occupants à Evreux (32%) ; dans les autres communes, plus de 50%, voire plus de 90%, de propriétaires occupants.
  - › Une majorité de communes ont moins de 10% de logements locatifs privés ; 70% de l'offre est située à Evreux.
  - › L'offre locative sociale est élevée et concentrée géographiquement. Elle est située à près de 90% à Evreux, et 49% dans les quartiers prioritaires. Dans les quartiers prioritaires, 91% des résidences principales sont des logements locatifs sociaux.

- D'autres paramètres jouent en défaveur de la Ville d'Evreux.

5. DES NIVEAUX DE PRIX ÉLEVÉS SUR CERTAINS SEGMENTS PAR RAPPORT AUX CAPACITÉS FINANCIÈRES DES MÉNAGES DU TERRITOIRE

5.1. Des niveaux de prix « intermédiaires » entre l'Ouest du Département et la frange francilienne

Les niveaux de prix (neuf et ancien confondus) se situent dans une position intermédiaire par rapport aux prix constatés dans l'ouest du département et la « frange francilienne » de l'Eure.



Source : www.meilleurs-agents.com

Les niveaux de prix moyens sur le territoire sont les suivants :

- Evreux : 1 390 € / m² pour les appartements et 1 625 € / m²pour les maisons. A Evreux, le prix moyen (individuel et collectif confondus) varie de 1 300 € / m² sur le quartier de La Madeleine à 1 600 € / m² sur le quartier Saint-Michel.
- Saint-Sébastien de Morsent : 1 517 € / m² pour les appartements et 1 552 € / m² pour les maisons.
- Gravigny : 1 433 € / m² pour les appartements et 1 576 € / m² pour les maisons.

Sur ces communes, le prix moyen des maisons en € par m² est supérieur à la moyenne du département (1 534 €/m² pour une maison) et à certaines villes proches (notamment Louviers, Val-de-Reuil, Bernay...).



Eure : le prix du m² dans les principales villes

Ville	Prix m2 moyen appartement	Prix m2 moyen maison	Loyer m2 moyen appartement
Évreux	1 390 €	1 625 €	9,4 €
Vernon	1 994 €	1 819 €	10,1 €
Louviers	1 405 €	1 549 €	8,5 €
Val-de-Reuil	1 375 €	1 411 €	7,2 €
Gisors	1 986 €	1 633 €	9,5 €
Bernay	1 483 €	1 400 €	7,7 €
Pont-Audemer	1 582 €	1 478 €	8,0 €
Les Andelys	1 389 €	1 444 €	8,7 €
Gaillon	1 505 €	1 619 €	9,2 €
Verneuil-sur-Avre	1 337 €	1 361 €	7,2 €
Conches-en-Ouche	1 210 €	1 364 €	7,3 €
Saint-Sébastien-de-Morsent	1 517 €	1 552 €	7,9 €
Aubevoye	1 551 €	1 678 €	8,4 €
Saint-Marcel	1 650 €	1 883 €	9,2 €
Pacy-sur-Eure	1 967 €	1 813 €	8,7 €
Beuzeville	1 495 €	1 748 €	7,3 €
Brionne	1 122 €	1 326 €	7,4 €
Le Neubourg	1 793 €	1 518 €	8,4 €
Pont-de-l'Arche	1 459 €	1 643 €	8,2 €
Gravigny	1 433 €	1 576 €	8,5 €

5.2. Le marché du « neuf » : des prix relativement accessibles pour les appartements ; des maisons à des niveaux de prix relativement élevés

Selon les données fournies par OLONN (Observatoire du Logement Neuf des Régions Normandes), les niveaux de prix dans le neuf sont les suivants en moyenne à l'échelle d'EPN :

- Les prix des appartements neufs sont compris entre 2 390 et 2 500 €/m² avec parking.
- Les prix des maisons sont compris entre 207 000 et 214 000 €.

Les niveaux de prix des maisons neuves sont relativement élevés, tout comme ceux des terrains à bâtir (un prix moyen d'environ 62 000 € pour une surface de 790 m², soit 79 €/m²).

5.3. Le marché « d'occasion » : des produits financièrement plus accessibles que le neuf et une diversité de gammes de prix sur le territoire

A l'échelle du Département, le prix médian des appartements est de 1 410 € / m² et les maisons de 150 000 €.

A Evreux, les prix des maisons anciennes oscillent dans une fourchette comprise entre 115 000 € et 184 000 €, pour un prix médian de 150 000 € (prix identique à la moyenne départementale).

Le prix médian pour un appartement est de 1 410 €/m² (1 450 € sur le département). Les prix sont indiqués comme étant stables.

La gamme des prix des maisons est diversifiée sur le territoire et les évolutions contrastées (progression des prix dans certaines communes comme Marcilly-sur-Eure ou La Couture – Boussey, diminution sur d'autres comme Saint-Sébastien de Morsent).

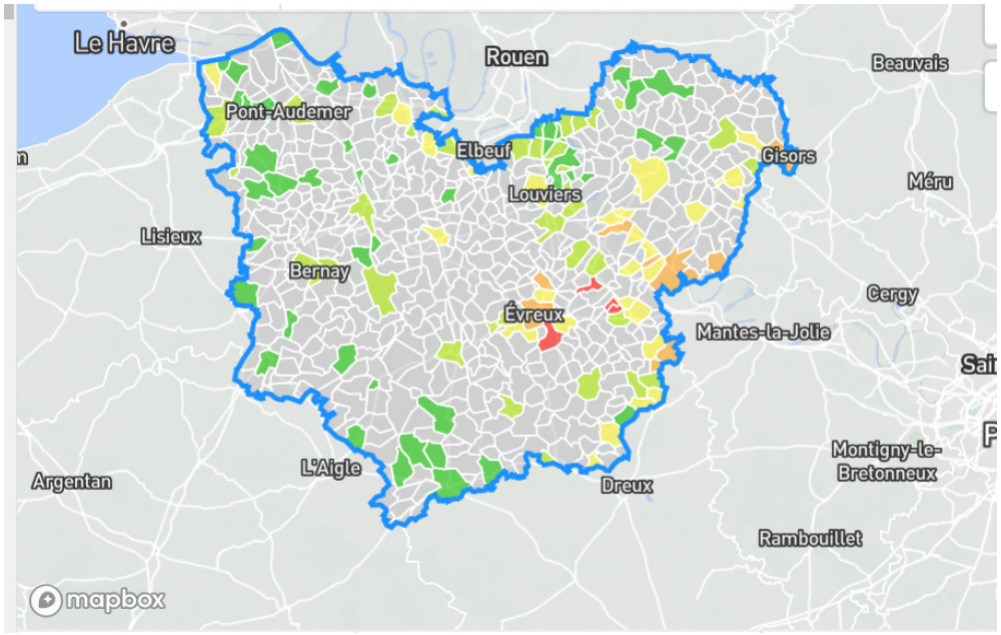


Source : Baromètre immobilier des notaires

5.4. Des niveaux de loyers relativement élevés par rapport aux autres villes du département

Les niveaux de loyer sont relativement élevés par rapport aux autres villes de département.

Selon Clameur[3], sur le territoire de l'ex-GEA, le montant des loyers observés est de 10,3 €/m² en 2018 pour une moyenne départementale de 9,1 €/m²



3 *Mise à jour février 2018*

5.5. Mise en perspective des niveaux de prix et de loyers avec les capacités financières des ménages du territoire

Pour acheter un bien dans le neuf sur le territoire :

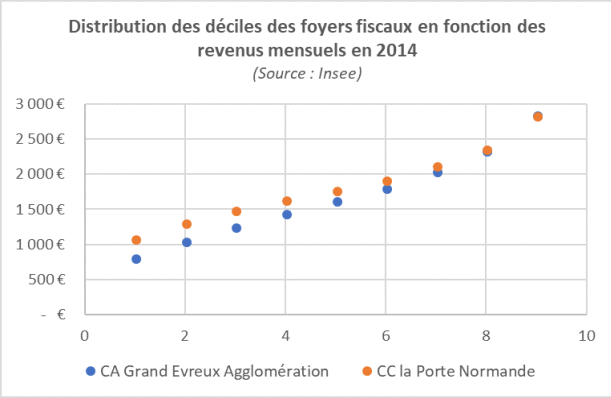
- Un appartement de 80 m² (prix au m² de 2 500 €, soit au total une transaction de 200 000 €) un revenu nécessaire de 3 142 € par mois.
- Une maison de 214 000 €, un revenu nécessaire de 3 360 € / mois.
- Pour acheter un lot de terrain à bâtir et faire construire sa maison (terrain à bâtir de 62 000 € + maison de 120 000 €, soit au total une transaction de 200 000 €), un revenu nécessaire de 3 142 € / mois.

Pour acheter un bien « d'occasion » :

- Un appartement de 80 m² à Evreux (112 800 €), un revenu nécessaire de 1 773 € par mois.
- Une maison de 150 000 € à Evreux, un revenu nécessaire de 2 358€ / mois.
- Une maison de 187 000 € à Guichainville, 2 940 € / mois.

N.B. : hypothèses retenues pour réaliser les simulations : pas d'apport, emprunt sur 20 ans, taux d'assurance de 1,99%

La distribution des foyers fiscaux du territoire en déciles selon les niveaux de revenus est la suivante :



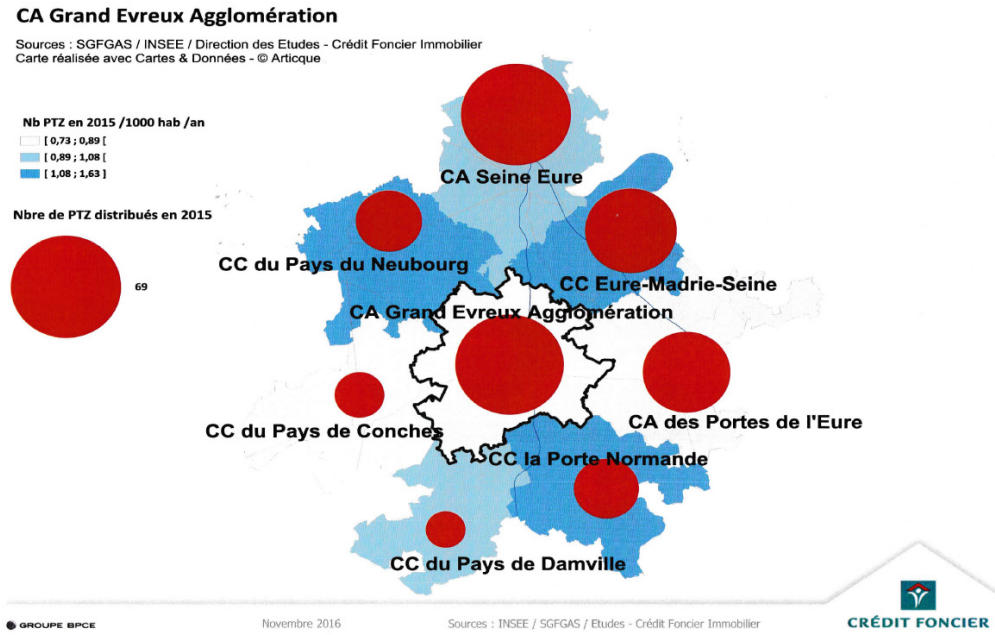
Moins de 10% des foyers fiscaux du territoire ont la capacité financière (sans apport et sans revente d'un bien) à acquérir dans le neuf. La proportion est de 30% pour un bien d'occasion à 150 000 €.

5.6. Une primo-accession peu développé sur le territoire correspond à l'ex-GEA

Le ratio « nombre de PTZ pour 1 000 habitants » permet de comparer le niveau de primo-accession dans les différents territoires quelle que soit leur taille démographique.

La primo-accession est plus développée sur la partie sud du territoire correspondant à l'ex-CC de la Porte Normande et dans les territoires limitrophes d'EPN.

Sur l'ex-Grand Evreux Agglomération, le niveau de primo-accession est plus limité ; il est notamment lié aux niveaux de prix et à l'inaccessibilité financière des offres pour une partie significative des ménages.



Le marché immobilier local : les points-clés

- Des niveaux de prix intermédiaires entre la partie Ouest du Département et la frange francilienne.
- Des niveaux de prix globalement élevés dans le neuf (appartements, maisons et lots de terrain à bâtir) et financièrement plus accessibles dans l'ancien ; une diversité de gammes de prix sur le territoire
- Seulement 10% des ménages peuvent (sans apport et sans la revente d'un bien) accéder dans le neuf et 30% dans « l'ancien ».
- Des prix des maisons neuves et des maisons « d'occasion » sur certaines communes qui sont élevées et qui expliquent en partie le départ de ménages souhaitant accéder à la propriété.
- Un niveau de primo-accession limité sur l'ex-GEA comparativement au sud du territoire (ex-CCPN) et aux territoires limitrophes.

6. LES BESOINS D'INTERVENTION DANS LE PARC DE LOGEMENTS EXISTANTS

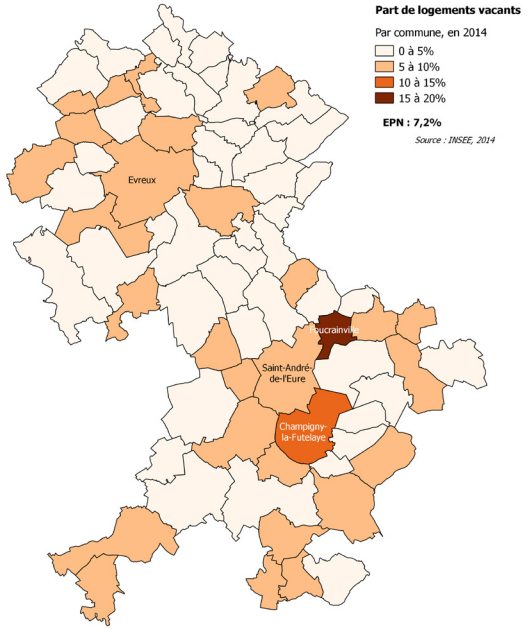
6.1. Des « poches » de vacance, dans le parc privé et dans le parc public

Sur les 3 799 logements vacants recensés sur l'ensemble du territoire (données Insee 2014), 66,3% sont localisés sur la Ville d'Evreux, où le taux de vacance atteint 9,8%.

Le taux de logements vacants est contrasté selon les communes ; certains taux élevés sont toutefois à relativiser du fait du nombre limité de logements qui composent le parc (Foucrainville : 43 logements, 18,6% de vacance).

75% des logements vacants concernent le parc privé. Pour autant, le poids des logements publics dans le parc vacant est loin d'être négligeable, puisqu'ils représentent 25% des logements vacants.
L'évolution de la vacance est un point de vigilance sur l'ensemble du territoire et notamment dans le parc collectif d'Evreux ; des actions renforcées et ciblées sont à envisager sur les « poches de vacance » dans le parc privé comme dans le parc public.

L'étude pré-opérationnelle relative à la mise en œuvre d'une OPAH sur le territoire a notamment identifié une centaine de logements anciens dégradés avec des problématiques de vacance de longue durée sur la ville-centre.



6.2. Des enjeux de rénovation thermique

40% des résidences principales du territoire datent d'avant 1975, date première règlementation thermique au niveau national.

De nombreuses communes sont concernées par l'enjeu de rénovation thermique du parc existant. A Acon, Epieds, Bretagnolles, entre 60 et 70% des résidences principales ont été construites avant 1970.

Il est important de noter qu'Evreux Portes de Normandie élabore actuellement son Plan Climat Air Energie Territorial.

Les analyses réalisées dans le cadre du diagnostic ont permis d'estimer les impacts environnementaux du secteur résidentiel et ses composantes.

Ainsi, le secteur résidentiel représente la deuxième source de consommation énergétique, pesant près de 30 % de la consommation globale de l'EPCI.

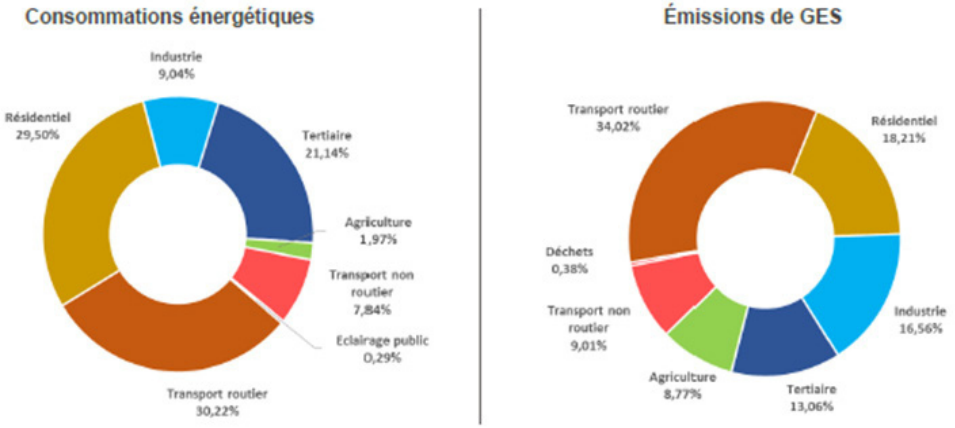


Figure 3 : Consommations d'énergie et émissions de GES par secteur
(Source : PROSPER, ALTEREA)

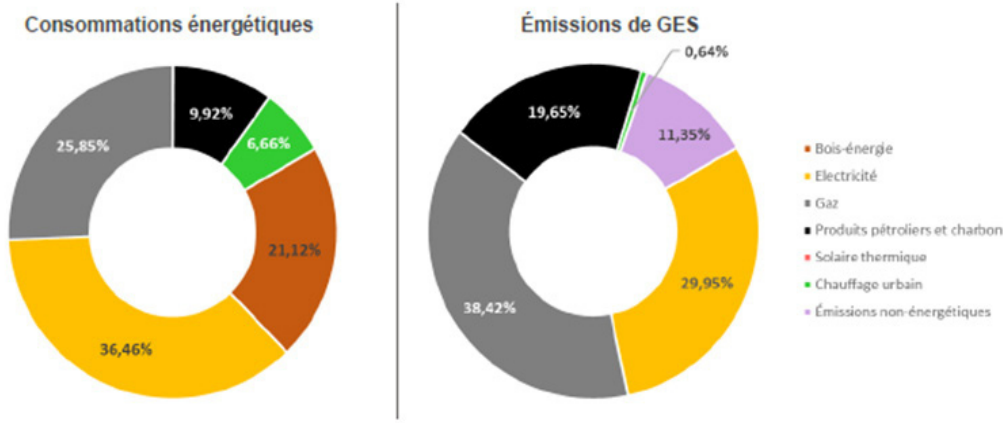


Figure 8 : Consommations d'énergie et émissions de GES du secteur résidentiel
(Source : PROSPER, ALTEREA)

L'approvisionement en énergie est assuré principalement par l'électricité (36.46%). En l'absence de centrales de production sur l'EPCI, la plupart de cette énergie est importée.
Les autres sources se déclinent ainsi :
Le bois-énergie, partiellement issu des filières locales, fournit 20% de la couverture énergétique.
Le gaz – qui couvre environ 25% des consommations énergétiques – est la principale source d'émission de gaz à effet de serre.
Près de 10% de l'approvisionnement en énergie est apportée par des produits pétroliers (comme le fioul domestique). Cette source d'énergie fossile est caractéristique des constructions des années 60 et 70. Leur combustion est fortement émettrice de GES – (elle représente 19% des émissions de gaz à effet de serre).

Le PCAET a mis en évidence un enjeu d'amélioration énergétique des bâtiments résidentiels.

Les objectifs et le plan d'actions sont en cours d'élaboration. L'élaboration des documents de planification étant concomitante, des échanges sont intervenus au sein d'EPN afin que le POA habitat notamment tienne compte des objectifs du futur PCAET.

6.3. 1 024 logements seraient potentiellement indignes sur le territoire d'EPN, soit une proportion inférieure à la moyenne départementale

La lutte contre l'habitat indigne est un enjeu majeur des politiques de l'habitat et constitue un axe prioritaire de l'ANAH. Dans cette perspective, la connaissance du Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) apporte un éclairage pour calibrer une stratégie. Sont considérés comme « potentiellement indignes » les logements du parc privé des catégories 6, 7 et 8, de qualité vétustes (voire délabrés) et occupés par des ménages à bas revenus. Il est à souligner que les chiffres du PPPI ne permettent pas de quantifier précisément le nombre de logements indignes mais constituent un instrument de pré-repérage pour identifier les secteurs à risque et les priorités.

En 2013, 265 logements privés sont considérés comme potentiellement indignes sur l'ex-CC La Porte Normande et 759 logements sur l'ex-GEA, soit respectivement 3,5% et 3,1% des résidences principales privées (contre 4,7% à l'échelle départementale).

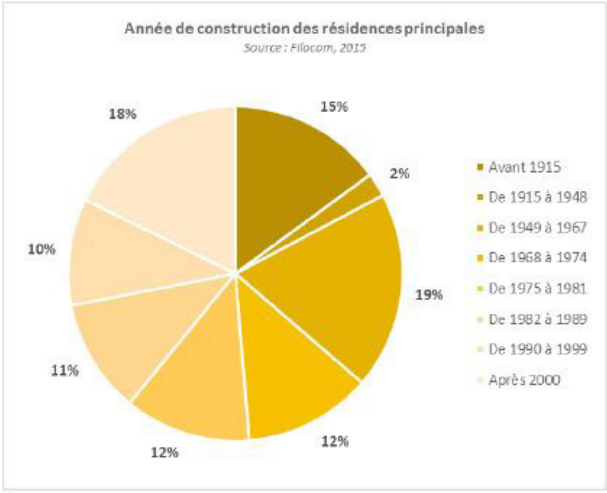
6.4. Des actions engagées par EPN concernant les copropriétés

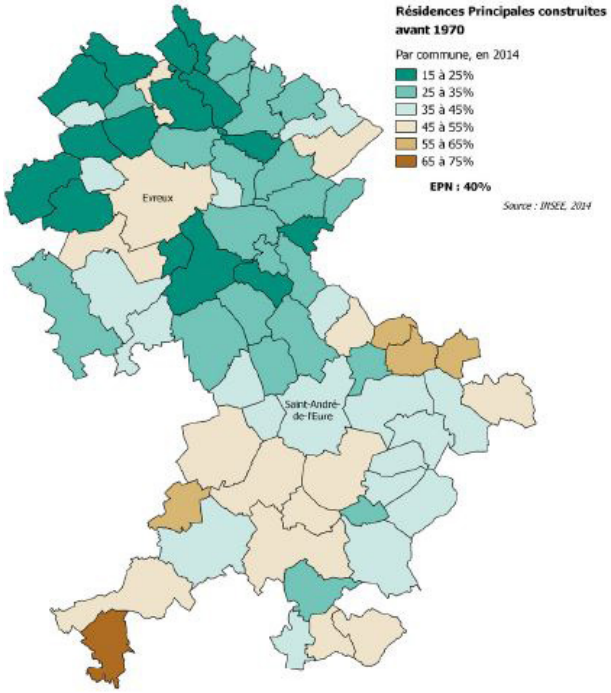
L'étude réalisée par la DREAL en 2013, a recensé les copropriétés potentiellement fragiles sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie :

- 120 copropriétés ont été identifiées comme étant à surveiller (dont 117 sur l'ex-GEA) ;
- 54 copropriétés ont été repérées comme étant potentiellement fragiles (dont 53 sur l'ex-GEA) ;
- 40 copropriétés sont repérées comme étant potentiellement dégradées (toutes situées sur l'ex-GEA).

L'intercommunalité s'est engagée en 2017 dans une démarche de plan de sauvegarde pour les deux copropriétés Aubépine et Acacia situées dans le quartier de La Madeleine à Evreux.

Une vigilance particulière doit également être portée sur la résidence du Parc, en bordure du périmètre du quartier prioritaire de la politique de la ville de Nétreville, retenu au titre du NPNRU.





6.5. Des actions engagées ces dernières années mais qui nécessitent d'être réactivées et amplifiées

Sur l'ex-GEA :

- Après plus de 10 ans sans opération, le Programme d'Intérêt Général lancé en 2015 a été arrêté en 2017.

Sur les deux années de sa mise en œuvre, le PIG a montré des résultats satisfaisants : les objectifs ont été dépassés, avec 197 logements améliorés.

- Après des années d'études, un Plan de Sauvegarde ciblé sur deux copropriétés dégradées du quartier de La Madeleine (environ 175 logements), est porté par EPN.

Sur l'ex-CC La Porte Normande :

- L'OPAH 2008-2013 a permis d'obtenir des résultats satisfaisants sur le plan quantitatif (150 logements améliorés, soit 90% des objectifs de réhabilitation ANAH atteints chez les propriétaires occupants), avec des interventions qui ont bénéficié aux publics visés, et une action qui s'est poursuive au travers du Point Info Habitat dès 2013 et jusqu'en juin 2016 (74 logements améliorés).

Des pistes d'amélioration ont été identifiées, notamment en matière d'information / communication, de détection et traitement des situations d'habitat indigne.

- Une étude pré opérationnelle pour la mise en place d'une nouvelle OPAH a été menée par SOLIHA en décembre 2016.

Des enjeux ont été identifiés sur le centre-bourg de Saint-André de l'Eure : remise sur le marché de logements vacants, lutte contre l'habitat indigne, développement du logement locatif.

Sur le reste du territoire, différents besoins / enjeux ont été observés : renouvellement, rénovation énergétique, adaptation des logements au vieillissement...

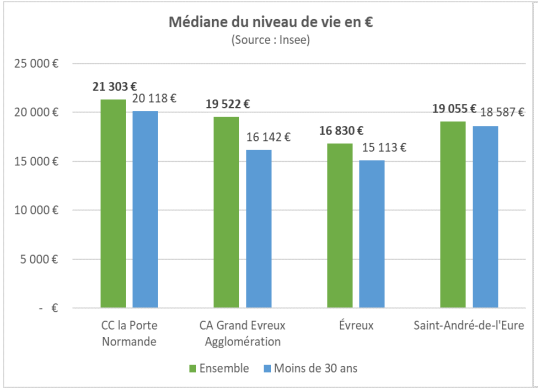
Les besoins d'intervention dans le parc existant : les points-clés

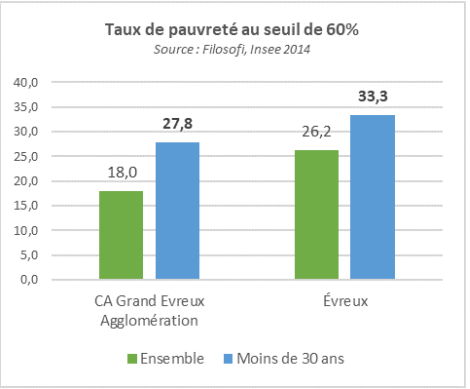
- Des besoins d'intervention importants dans le parc de logements existants pour :
  - › Lutter contre la vacance, aussi bien dans le parc privé que dans le parc locatif social (notamment collectif - 4,97% de vacance), en particulier sur la Ville d'Evreux.
  - › Requalifier et redynamiser l'habitat dans les centres-bourgs et conforter / renforcer l'attractivité des communes.
  - › Adapter le parc aux besoins liés au vieillissement de la population.
  - › Améliorer la performance énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique.
  - › Lutter contre l'habitat indigne.
- Une stratégie et des outils à décliner en fonction des enjeux propres à chacun des sous-territoires / types de tissus (ville-centre, centres-bourgs, diffus, copropriétés...).

7. LES RÉPONSES APPORTÉES AUX BESOINS DES POPULATIONS «SPÉCIFIQUES»

7.1. Le logement des jeunes

Dans l'ensemble, les moins de 30 ans ont un niveau de revenu disponible inférieur à la moyenne des ménages. Les écarts sont plus marqués à l'échelle de l'ex-GEA et de la Ville d'Evreux (15 113 € contre 16 830€). Le taux de pauvreté des moins de 30 ans est plus élevé, avec un écart de près de 10 points à l'échelle de l'ex-GEA avec l'ensemble des ménages.
Toutefois derrière la moyenne se cache une hétérogénéité de profils de jeunes en termes de revenus, de situations familiales...et par là même une diversité de besoins.





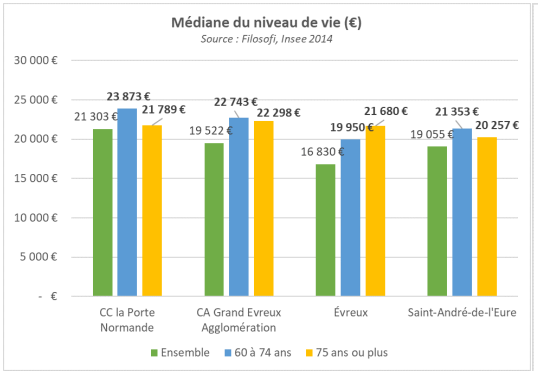
L'offre sur le territoire est la suivante :

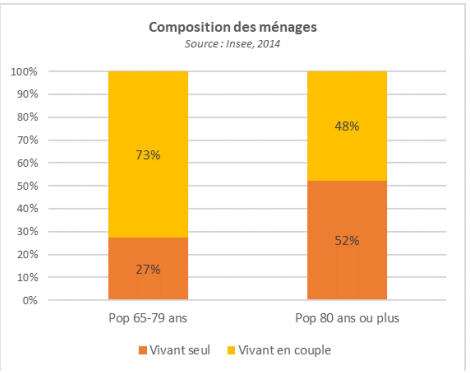
- 3 résidences universitaires du CROUS.
- Un Foyer de Jeunes Travailleurs à Evreux, la Résidence Saint Germain : 79 places dont un studio et 2 chambres « apprentis en double ».
- Des chambres meublées ou maisons en colocation (5 chambres de l'association Jeanne d'Arc à Evreux).

L'offre a été jugée inadaptée selon une étude. La réflexion sera approfondie dans la suite de l'élaboration du PLUi HD.

7.2. Le logement des seniors

Les seniors (60 ans et plus) ont dans l'ensemble un niveau de revenus supérieur à celui de la moyenne des ménages.
Une majorité de seniors vit en couple ; en effet, seulement 27% des 65-79 ans sont des personnes isolées. Cette proportion augmente avec l'avancée dans l'âge ; plus d'une personne sur deux vit seule passés 80 ans.
Là encore, derrière la moyenne existe une hétérogénéité de profils de seniors.





Pour les seniors autonomes, se pose la question de l'adaptation du parc de logements de droit commun, privé et social. Il n'existe aujourd'hui pas de source permettant de quantifier l'offre adaptée / adaptable dans le parc de logements de droit commun pour répondre aux besoins des seniors.

L'offre dédiée aux seniors dépendants sur le territoire est relativement conséquente mais le coût est particulièrement élevé :

Etablissement	Nombre de places	Tarifs
Résidences Les RIves d'Or - La Couture Boussey	82 places dont 2 en courts séjours et 10 en Unité de Vie Alzheimer	A partir de 2 590 € mensuel
EPHAD Le Bois La Rose	110 places - Unité Alzheimer 14 lits	A partir de 2 420 € mensuel
EHPAD Illiers-L'Evêque	65 palces	A partir de 2 300 € mensuel
EHPAD Tiers Temps - Evreux	83 places	A partir de 2 455 € mensuel
EHPAD Augustin Azemia - Evreux	81 palces - Unité Alzheimer	A partir de 1 800 € mensuel
EHPAD Villa La Providence	92 places - Unité Alzheimer 13 lits	A partir de 2 500 € mensuel
EHPAD Saint Michel	160 places (dont 14 USLD et 12 de jour)	A partir de 1 900 € mensuel
EHPAD La Filandière	90 places - Unité Alzheimer 20 lits	A partir de 1 780 € mensuel
Foyers Logements (CCAS d'Evreux)	Maillot : 69 F1 bis Navarre : 46 F1 bis et 14 f2 La Madeleine : 74 F1 bis (dont 9 MPR) et 3 F2	Résidences Les RIves d'Or - La Couture Boussey

7.3. Accueil, Hébergement et Insertion des personnes défavorisées

L'offre actuelle (91 places de CHRS réparties sur 3 sites, 44 places en Maison relais et environ 300 logements adaptés) ne suffit pas à absorber la demande croissante : de plus en plus de jeunes et de familles, et des difficultés croissantes pour faire face aux demandeurs d'asile et réfugiés, dans un contexte budgétaire contraint.

Les enjeux qui se posent en matière d'hébergement :

- Le développement de l'intermédiation locative.
- La création de structures économiquement viables (20 places environ), suffisamment concentrées géographiquement, sans pour autant concentrer les situations fragiles dans les quartiers sensibles d'Evreux (aujourd'hui, la majorité des logements en gestion sont situés à La Madeleine et Nétreville).
- Une réponse coordonnée à apporter à la question de l'exclusion (logement – emploi - accompagnement social – santé).

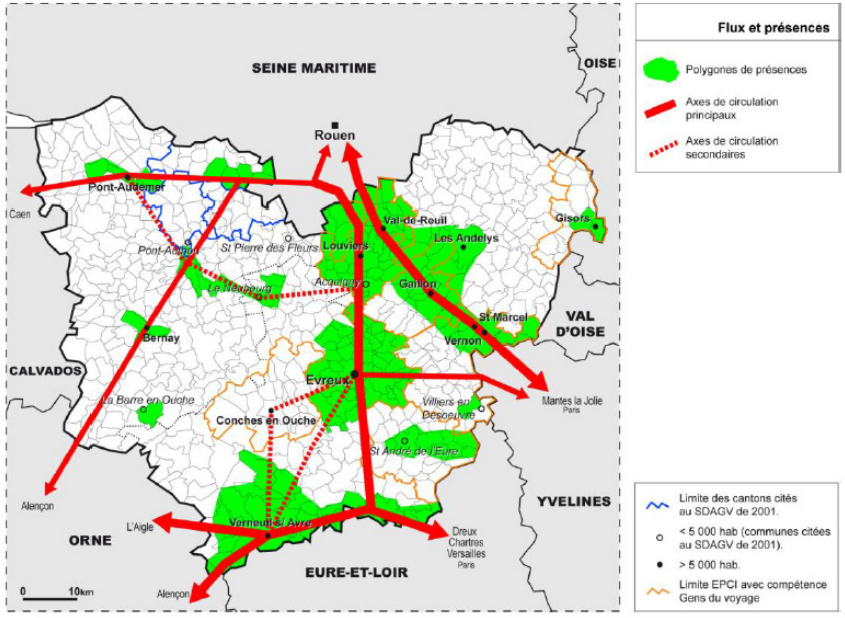
7.4. Le logement des Gens du Voyage

L'aire d'accueil d'Evreux est occupée par des familles sédentaires ou en voie de sédentarisation (32 places agréées).

Une aire de grand passage a été réalisée à Saint André de l'Eure en gestion directe par la CC de la Porte Normande. Cependant, l'aire souffre d'une sous-utilisation due à sa situation géographique hors des axes de circulation et sa surexposition aux vents.
Une nouvelle aire d'accueil est à l'étude sur la commune de Guichainville, sur la zone de la Tourelle, pour l'été 2018.

Les enjeux sont les suivants :

- Accompagner la sédentarisation des Gens du Voyage, notamment ceux qui sont actuellement installés de manière continue sur l'aire d'accueil d'Evreux.
- Faire en sorte que l'aire d'accueil d'Evreux retrouve sa fonction initiale (accueil itinérant).



Source : Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2012-2018

Les besoins des publics spécifiques : les points-clés

- Jeunes : des besoins a priori plutôt bien satisfaits ; une réflexion à poursuivre dans la suite de la démarche, pour approfondir les besoins de certains profils de publics (notamment les jeunes les moins solvables).

- Seniors :
  - › Des enjeux d'adaptation de l'offre de logements proposée sur le territoire aux besoins liés au vieillissement
  - › Une faible visibilité sur le degré d'adaptation des logements dans le parc existant, public et privé.
  - › Offre neuve : peu de programmes dédiés pour les seniors.
  - › Pour les seniors dépendants : une offre d'EHPAD significative sur le territoire mais un coût financier très important de ces offres.

- Accueil, hébergement, insertion : une offre développée mais des besoins croissants ; les enjeux identifiés :
  - › Le développement de logements adaptés pour mettre en œuvre la stratégie du « logement d'abord ».
  - › Une réponse coordonnée à apporter à la question de l'exclusion (logement – emploi - accompagnement social – santé).

- Gens du Voyage : redonner à l'aire d'accueil sa fonction initiale et accompagner la sédentarisation des ménages qui le souhaitent.

8 . LE BILAN DU PLH 2007-2013 ET DE LA POLITIQUE HABITAT MENÉE PAR LE GRAND EVREUX AGGLOMÉRATION

8.1. Le développement de l'habitat sur le territoire communautaire (Action n°1)

«Produire plus» : des objectifs de production de logements très ambitieux qui n'ont été que partiellement atteints (à hauteur de 68%)

Les analyses présentées ci-dessous mettent en perspective la production de logements des dix dernières années avec les objectifs fixés dans le PLH du Grand Evreux Agglomération. Ce dernier ayant été adopté le 15 décembre 2006, le bilan est proposé sur la période 2007-2013.

Le PLH 2007-2013 a fixé un objectif de production minimum de 600 logements par an à l'échelle du territoire du Grand Evreux Agglomération.
Cet objectif n'a été que partiellement atteint (68%) : sur la période 2007-2013, 2 837 logements ont été mis en chantier, soit environ 405 logements en moyenne par an. Entre fin 2013 (fin du PLH) et fin 2016, la production la production a légèrement baissé (moyenne d'environ 307 logements par an).

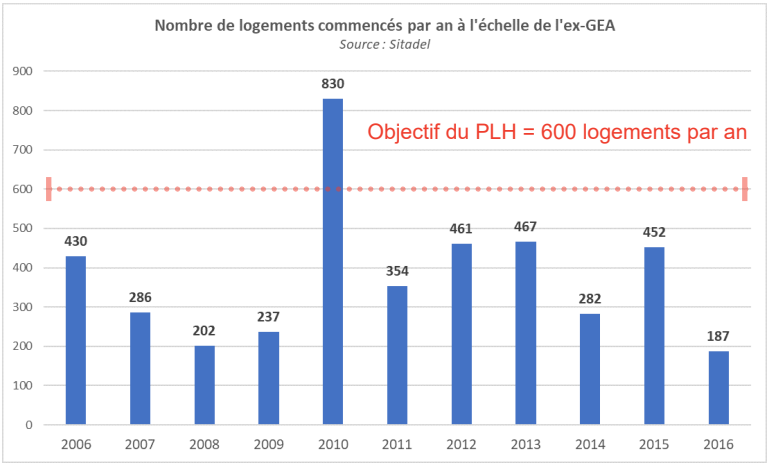
Différents facteurs peuvent expliquer la non-atteinte de l'objectif, notamment deux :

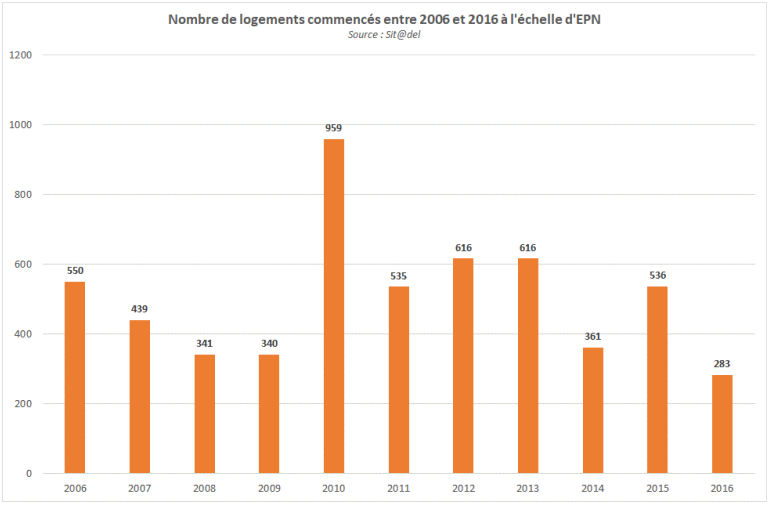
- L'objectif était très ambitieux, voire trop ambitieux : sa mise en œuvre devait permettre de gagner 15 000 habitants à horizon de 15 ans, soit une croissance démographique d'environ 1,5% en moyenne par an entre 2004 et 2015.

Le diagnostic du PLUi HD a démontré que la croissance du nouveau territoire EPN n'avait pas excéder 0,38 % de croissance annuelle sur la période 2010-2015.

- Un déficit d'outillage pour le GEA et les communes : les outils qui auraient permis d'atteindre les objectifs (traduction des objectifs dans les documents d'urbanisme communaux, mise en place d'une stratégie foncière…) n'ont été que partiellement mobilisés et mis en œuvre.

A l'échelle d'EPN, 507 logements ont été mis en chantier en moyenne par an entre 2006 et 2016. A noter que la production a fortement diminué entre 2015 et 2016. Les données pour 2017 ne sont pas encore stabilisées. Elles doivent donc être analysées avec prudence : selon ces données 235 logements auraient été mis en chantier à l'échelle de l'ex-GEA entre janvier et novembre 2017.





« Mieux répartir l'offre nouvelle » : une localisation de la production en décalage avec la territorialisation définie dans le PLH

Le PLH visait la répartition territoriale suivante :

- Localisation des trois quarts de la production de logements dans le bassin de vie d'Evreux soit 450 logements en moyenne par an ;
- Le quart restant dans les huit autres bassins de vie de proximité de l'agglomération (150 logements en moyenne par an.

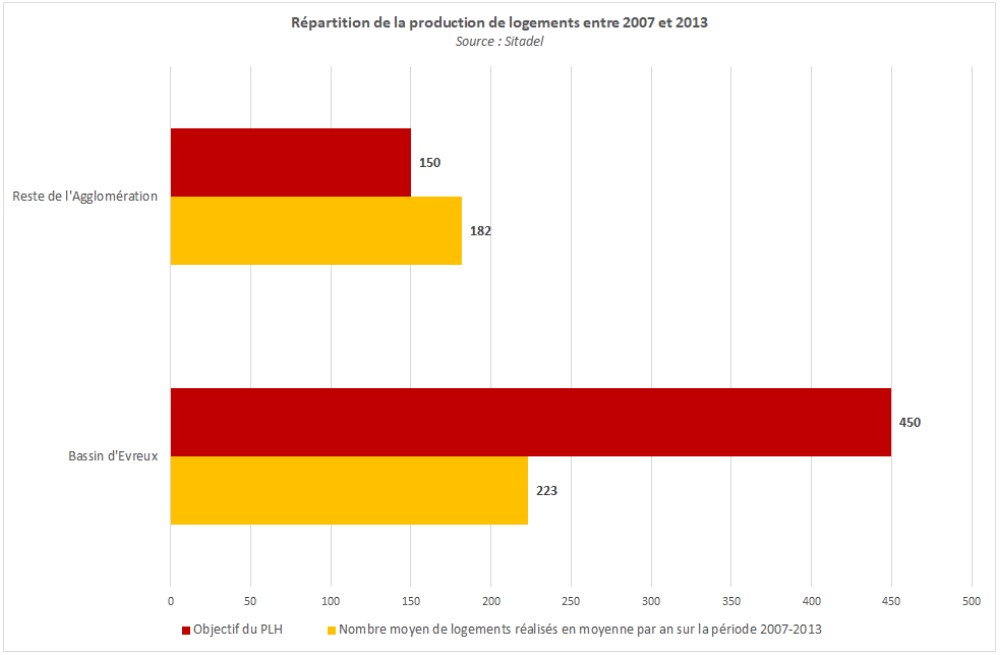
La localisation de la production a été en décalage avec la répartition territoriale des objectifs fixée dans le PLH :

- La production dans le bassin d'Evreux a été moitié moins importante que prévue avec en moyenne 223 logements par an (pour un objectif de 450) et n'a représenté que 55% des logements réalisés (pour un objectif des 2/3).
- Dans le reste de l'agglomération, les objectifs ont été dépassés : 182 logements par an ont été produits pour un objectif de 150.



Le PLH a identifié des capacités et objectifs de production par bassin de vie devant permettre de produire entre 600 et 690 logements en moyenne par an sur les 6 ans.

Le degré d'atteinte des objectifs du PLH 2007-2013 a été très variable selon les bassins de vie. Ils ont été atteints, voire dépassés dans certains bassins, comme par exemple le périmètre de Huest-Sassey, Gauciel et Fauville ou celui de Saint-Sébastien de Morsent et Caugé. A l'inverse, certains secteurs n'ont atteint que très partiellement leur objectif, notamment le bassin « urbain » (Evreux, Gravigny, Parville, Angerville-la-Campagne) et le périmètre de Normanville-Tourneville. La non-atteinte des objectifs dans certains secteurs s'explique notamment par le fait que certaines opérations ne se sont pas réalisées ou plus tardivement (délai de maîtrise du foncier, rétention foncière…).

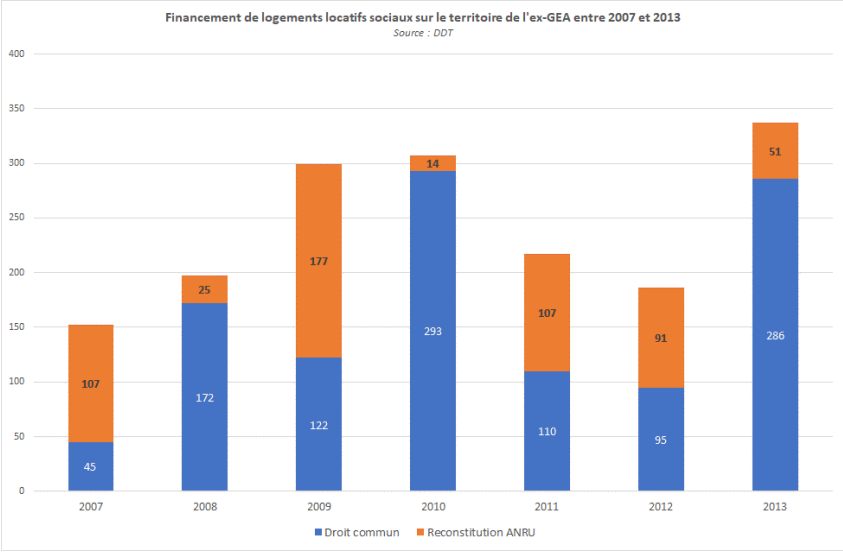


Bassin de vie de proximité	Nombre de logements commencés entre 2007 et 2013	Nombre de logements commencés en moyenne par an entre 2007 et 2013	*Rappel de l'objectif du PLH - moyenne annuelle*	***Degré d'atteinte de l'objectif du PLH***
Evreux, Gravigny, Parville et Angerville-la-Campagne	1564	223	*513*	**44%**
Périmètre de Huest, Sassey, Gaucel et Fauville	105	15	*10*	**150%**
Périmètre de Guichainville, Le Vieil-Evreux, La Trinité, Saint-Luc, Cierrey, Le Val david	204	29	*37*	**79%**
Périmètre d'Emalleville, Irréville, La-Chapelle-du-Bois-des-Faulx, Dardez, Saint-Vigor, Reuilly, Le Boulay-Morin	117	17	*24*	**70%**
Périmètre de Normanville et Tourneville	14	2	*10*	**20%**
Périmètre de Saint-Sébastien de Morsent et Caugé	576	82	*50*	**165%**
Périmètre de Miserey et Boncourt	47	7	*7*	**96%**
Périmètre de Les Ventes, Les Baux-Sainte-Croix et Le Plessis-Grohan	71	10	*13*	**78%**
Périmètre de Sacquenville, Le Mesnil-Fuguet, Saint-Martin-la-Campagne, Gauville-la-Campagne et Aviron	139	20	*29*	**68%**

Source : Sitadel

Produire « pour tous » : un objectif de production atteint pour le logement locatif social

Le PLH 2007-2013 a fixé un objectif minimum de production de 200 logements sociaux par an sur 600 logements au global (1/3 de la production totale de logements), afin de satisfaire aux demandes en instance et compenser les démolitions.



L'objectif est atteint : entre 2007 et 2013, 242 logements locatifs sociaux ont été financés en moyenne par an. A noter que la forte programmation de logements en 2010 est due à deux importantes opération (ASPOCOMP et Matmut).

L'ex-GEA a également respecté les objectifs qui étaient inscrits dans la convention de délégation des aides à la pierre signée avec l'Etat pour la période 2007 -2012 (dont le bilan a été réalisé en 2011) :

Pour rappel, les financements inscrits dans la convention (hors financements ANRU) étaient les suivants :

- 660 PLUS PLAI soit 110 logements en moyenne par an ;
- 110 agréments PLS, soit en moyenne 18 par an.

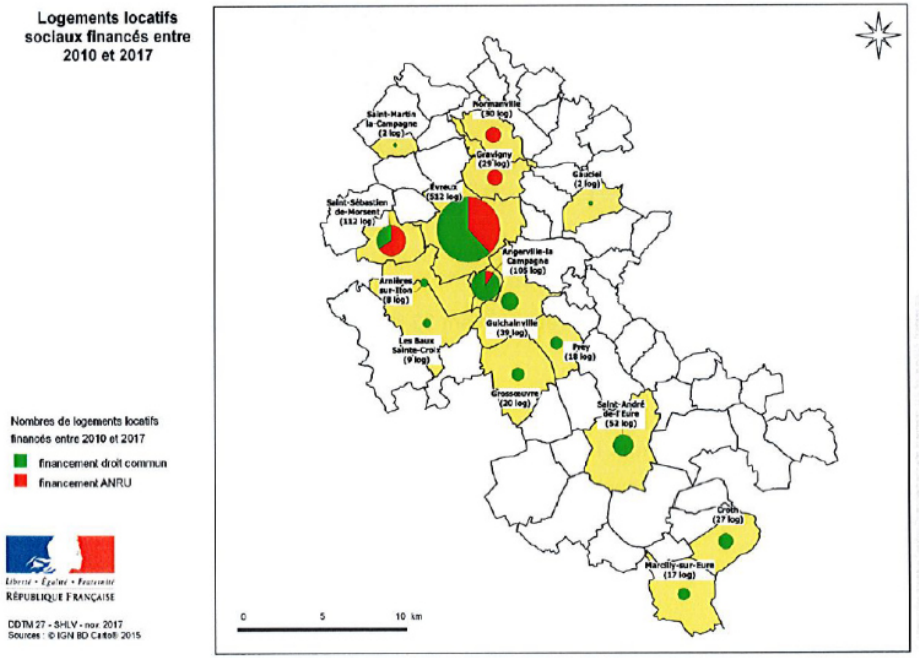
L'ex-GEA a globalement atteint ces objectifs :

- 436 PLUS-PLAI ont été financés sur 4 ans soit 109 par an ;
- la production de PLS a été supérieure à ce qui était prévu : 196 agréments PLS ont été accordés en 4 ans soit 49 logements par an.

A l'échelle d'Evreux Portes de Normandie, 982 logements locatifs sociaux ont été financés entre 2010 et 2017, soit en moyenne 123 logements par an *(N.B. : pour 2017, il s'agit des prévisions de financements)* :

- 337 logements correspondant à la reconstitution de l'offre démolie dans le cadre du PRU ;
- 645 logements correspondant à des financements de droit commun (développement de l'offre).

Entre 2010 et 2017, environ la moitié des logements locatifs sociaux financés l'ont été sur la Ville d'Evreux (pour rappel, 91% de l'offre est concentrée sur la Ville). La production récente a donc contribué à un rééquilibrage territorial de l'offre.



Les outils initialement ciblés dans le PLH pour mettre en œuvre les objectifs (documents d'urbanisme communaux, ZAC communautaires, actions foncières) : acquis et enjeux pour la suite

Le développement de l'habitat sur le territoire communautaire devait reposer sur deux outils :

- La traduction des objectifs de production de nouveaux logements dans les documents d'urbanisme.
- La mise en place de ZAC communautaires d'habitat.

La traduction des objectifs de production de nouveaux logements dans les documents d'urbanisme

Les PLU des communes du GEA ont globalement pris en compte les orientations du PLH. La mise en cohérence des PLU ou des cartes communales avec le PLH a été globalement respectée, grâce notamment à une mobilisation croissante des services de l'intercommunalité dans l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme.

Pour autant, la mise en cohérence des documents d'urbanisme avec les objectifs du PLH – outil règlementaire- n'a pas créé un effet levier suffisant pour atteindre les objectifs en matière de production et de territorialisation de l'offre nouvelle de logements.

L'élaboration en cours d'un PLUI-HD à l'échelle d'EPN - avec une intégration du Programme Local de l'Habitat – permettra de garantir la cohérence des outils règlementaires (zonage, règlement et OAP) avec les objectifs visés en matière d'habitat.

La mise en place de ZAC communautaires d'habitat

L'ex-GEA a souhaité mettre en œuvre des ZAC communautaires d'habitat afin de soutenir la production de logements. Telles que fixées au PLH 1, pouvaient être éligibles au statut de ZAC communautaire les zones remplissant les deux conditions suivantes :

1. taille / logements	Communes < 5 000 habitants	Communes > 5 000 habitants
Superficie supérieure à	**3 Ha** (un seul site) ou **5 Ha** (si plusieurs sites dans un même bassin de vie) **OU**	**5 Ha** (un seul site) **OU**
Ayant pour objet la création minimale de	**50 logements**	**200 logements**

Dans le cadre d'une ZAC multisites, chaque site comporte au moins 10 logements dont 3 sociaux.

2. une opération répondant :
- aux principes d'équilibre et d'aménagement du S.CO.T. et
- aux objectifs de mixité sociale du PLH en incluant des logements locatifs sociaux dans l'opération (sachant que les ZAC communautaires doivent comprendre 25% de logements sociaux pour les communes où le parc social représente moins de 20% du parc total de logements).

et pouvant concerner en particulier les conditions facultatives suivantes :
- une opération à caractère intercommunal (dont le périmètre couvre plusieurs communes)
- l'implantation d'équipement(s) reconnu(s) d'intérêt communautaire (universitaire, sanitaire…)

Deux ZAC communautaires d'habitat ont été créées sur le territoire de l'ex-GEA, désormais pilotées par EPN :

- La ZAC du Vallon Fleuri à Saint-Sébastien-de-Morsent, avec un prévisionnel de 300 logements, dont un volet social important pour compenser la situation de la commune au regard de l'article 55 de la loi SRU. Plusieurs opérations ont été réalisées dans cette ZAC :

  64 logements (commencés en juin 2012 et livrés en juin 2014) par Eure Habitat ;
  41 logements, livrés en septembre 2015, par la SAIEM-Agire ;
  61 logements livrés en 2014 et 20 pavillons livrés en mars 2018 par le Logement Familial de l'Eure.

- La ZAC du Vallot à Arnières-sur-Iton pour laquelle EPN dispose de la maîtrise foncière sur le site, soit directement, soit indirectement par le biais de l'EPF Normandie qui détient encore une parcelle en portage jusqu'en 2019. Les terrains sont maintenus en usage agricole jusqu'à l'urbanisation du secteur.

Les démarches de ZAC sont particulièrement longues. Le principal avantage d'une procédure telle que la ZAC réside dans l'apport d'un appui financier de l'intercommunalité pour garantir les équilibres financiers de l'opération. Il s'agira de s'interroger dans le PLUI-HD sur l'opportunité de création de nouvelles ZAC, au-delà de ces deux ZAC déjà mises en place : d'autres outils, plus flexibles et moins « lourds » peuvent-ils permettre d'atteindre des objectifs équivalents ?

Le bilan des interventions foncières est développé dans la partie relative à l'action n°10.

8.2. Le renouvellement urbain des secteurs en mutation

Un enjeu majeur : l'intégration d'un volet foncier dans la politique locale de l'habitat

Pour favoriser le renouvellement urbain des secteurs en mutation, le PLH de l'ex-GEA visait deux objectifs :

- apporter des éléments de connaissance et d'observation sur les potentiels fonciers actuels et futurs ;
- mettre en place des dispositifs de soutien et d'accompagnement des communes dans le montage opérationnel et la conduite de projets complexes.

Le bilan de cette action est mitigé. Des avancées significatives sont à valoriser, notamment l'actualisation de l'étude ASTYM (Etude préalable à un programme d'action foncière réalisée en 2006) et l'élaboration d'un plan d'action foncière avec l'EPF de l'ex Haute-Normandie.

Pour autant, cette action reste en partie inaboutie et insuffisante pour soutenir de manière significative la production de logements nouveaux.

- Le tableau de bord du foncier a été actualisé mais n'a pas débouché sur la mise en place d'un observatoire piloté et régulièrement mis à jour par l'intercommunalité.
- Le Programme d'Actions Foncières (PAF) intègre peu la dimension habitat. Dans le PAF, les fonciers voués à l'habitat restent ponctuels.

Le volet foncier de la politique locale de l'habitat doit être renforcé.

- Depuis la loi ALUR, l'intégration d'un volet foncier (recensement des potentialités et élaboration d'une stratégie foncière) est obligatoire dans les PLH et les PLUi valant PLH.
- Au-delà de l'obligation règlementaire, ce volet est un des leviers majeurs de la production de logements.

Cet enjeu est d'autant plus important que la production future sera amenée à se réaliser prioritairement en renouvellement urbain, « dans l'existant », avec des procédés plus complexes et plus coûteux qu'en extension. L'apport de l'EPF de Normandie et d'autres partenaires qui peuvent conseiller techniquement les communes sera essentiel pour développer le recyclage foncier.

Les secteurs en renouvellement urbain : des projets et réalisations ; pour autant, des marges de progrès s'agissant de l'inscription de ces projets dans une stratégie de développement urbain plus global et transversal

Le PLH avait identifié 7 secteurs de renouvellement urbain situés sur les communes d'Evreux, de Gravigny et de Saint-Sébastien de Morsent :

Secteur de renouvellement	Commune	Surface des sites mutables (ha)	Echéance de disponibilité
Saint-Louis – Pasteur	Evreux	3,7 + 4 à 5	2006 et 2010
Aspocomp	Evreux	10,1	2006
La Gare	Evreux	1,5 environ	court-moyen terme
Usines de Navarre	Evreux	13,8	2006
Saint-Michel	Evreux		2006
Centre bourg	Gravigny		
Centre bourg	Saint-Sébastien de Morsent		

Des études étaient prévues sur ces 7 secteurs, avec le mode opératoire suivant :

- production d'un état des lieux mettant en évidence les caractéristiques du secteur (urbaines, équipements, logements, commerces...) ;
- réalisation d'études de type référentiel foncier pour analyser le marché immobilier, l'état des parcelles et les contraintes des terrains ;
- élaboration d'une stratégie d'intervention précisant les modalités techniques et financières de portage ;
- mise en œuvre des dispositifs de mutation foncière et suivi des Déclarations d'Intention d'Aliéner.

La plupart de ces secteurs ont bénéficié ou sont concernés par des perspectives de renouvellement, notamment au travers de projets de logements.

Pour autant, le renouvellement de ces secteurs ne s'est pas toujours inscrit dans une stratégie plus globale de réinvestissement et de développement urbain.

Par ailleurs, certains sites n'ont pas connu de mutation particulière pendant le PLH 1. C'est notamment le cas de Saint-Michel et de Saint-Louis-Pasteur à Evreux dont les projets ont commencé après 2015.

8.3. Conseil aux communes (action n°3) : un bilan encourageant ; un axe de réflexion dans le cadre du PLUi HD pour renforcer l'accompagner des communes dans la mise en œuvre des objectifs de la politique habitat

Au travers de cette action, l'ex-GEA souhaitait :

- *« apporter des réponses aux sollicitations et divers besoins exprimés par les communes en matière d'urbanisme, d'habitat et d'intégration environnementale ;*
- *avoir une vision globale à l'échelle de l'Agglomération et des bassins de vie de proximité ;*
- *soutenir les communes dans le montage opérationnel et la conduite de projets, apporter des éléments d'analyse technique. »*

Le bilan est plutôt encourageant. Une réunion annuelle a été organisée dans chaque bassin de vie en présence des Maires des communes et du Président du GEA pour déterminer et évaluer la pertinence des périmètres des bassins, échanger sur les projets des différentes communes en matière d'habitat et les difficultés rencontrées.

L'ex-GEA et désormais EPN est sollicitée de manière croissante par les communes :

- dans le cadre de la révision ou de l'élaboration de leur document d'urbanisme ;
- pour des missions de conseil et / ou d'ingénierie sur des questions et / ou des projets habitat.

Afin de collaborer plus étroitement avec les communes, la mise en œuvre de nouvelles procédures peut être questionnée dans le cadre du PLUi-HD :

- Quelle démarche d'échanges et de travail entre communes par « bassin de vie » ou sous-secteurs géographique pertinent ? Selon quel périmètre ? Dans quelles optiques : échanger, mutualiser (des objectifs, des équipements...), créer des complémentarités, mettre en réseau les acteurs locaux... ?
- Comment faire en sorte que les communes sollicitent l'intercommunalité plus en amont (au stade de l'identification de l'opportunité foncière) dans la réflexion sur un projet de développement de l'habitat, afin d'intégrer au mieux les objectifs du PLH et, sur cette base, de déterminer les outils et opérateurs à mobiliser ?

8.4. Attribution des logements et développement de la concertation (action n°4) : des actions mises en place, à poursuivre dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement

Cette action était décomposée en trois sous-actions :

- élaborer un accord collectif intercommunal ;
- accompagner les personnes souhaitant décohabiter dans l'accession à un logement ;
- mettre en œuvre le guichet unique pour l'attribution de logements adaptés aux personnes présentant une forme de handicap.

<u>Elaborer un accord collectif intercommunal</u>

L'action n'a pas été mise en place telle que prévue initialement dans le PLH puisque la Conférence Intercommunale du Logement n'a été installée que très récemment, en mars 2016 à l'échelle du GEA. Elle a été étendue à l'échelle d'Evreux Portes de Normandie par arrêté préfectoral du 6 février 2017.

Des actions significatives ont été mises en œuvre sur ce volet dès 2017 :

Evreux Portes de Normandie a élaboré avec ses partenaires, dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement, une stratégie partagée en matière d'attributions des logements locatifs sociaux.

Le document-cadre d'orientations a fait l'objet d'un avis favorable de la Conférence Intercommunale le 17 juillet 2018 et a été approuvé en Conseil Communautaire le 19 septembre 2018.

La Convention Intercommunale d'Attribution, qui doit être engagée au troisième trimestre 2019, précisera les objectifs d'attributions pour les publics prioritaires (ménages DALO et ménages prioritaires au sens de l'article L. 441-1 du Code de la Construction et de l'Habitation) et leur déclinaison par bailleur et par sous-secteur au sein d'Evreux Portes de Normandie.

Accompagner la décohabitation

Le mode opératoire prévu dans le PLH n'a pas été mis en œuvre.

Pour autant, différents dispositifs et réseaux d'acteurs y contribuent. Il n'existe pas d'éléments ou de données permettant à ce stade de mesurer les impacts, le chemin parcouru et l'ampleur des enjeux sur ce sujet.

Mettre en œuvre le guichet unique pour l'attribution de logements adaptés aux personnes présentant une forme de handicap

En juin 2012, une charte de partenariat a été signée entre le GEA, la Ville d'Evreux et les bailleurs sociaux ; charte relative au logement des personnes en situation de handicap. L'objectif principal de ce guichet était de centraliser toutes les demandes effectuées par les personnes en situation de handicap, souhaitant résider sur le territoire intercommunal et toutes les offres de logements adaptés et accessibles.

L'action du guichet unique s'est également concrétisée par la mise en place d'un partenariat actif entre l'Association des Paralysés de France et la personne référente guichet unique, afin de répondre au mieux aux demandes. Cette action est atteinte partiellement, puisque le PLH prévoyait une centralisation pour le territoire communautaire.

La réponse aux besoins en logements des personnes en situation de handicap se heurte à deux difficultés.

La première consiste en la connaissance et l'identification précise des logements adaptés et / ou adaptables, aussi bien dans le parc locatif social que dans le parc privé.

Afin de développer une politique d'intervention efficace, il conviendrait dans les prochaines années – et ceci sera à intégrer dans le futur Programme d'Orientations et d'Actions du PLUi-HD – d'engager un travail de recensement de cette offre ; outil majeur pour mieux opérer le rapprochement offre-demande, non seulement pour les personnes en situation de handicap mais aussi pour les seniors en perte d'autonomie, et ainsi mieux identifier les besoins complémentaires à satisfaire.

La seconde consiste en l'amélioration du rapprochement offre / demande, notamment au travers de l'expérimentation de dispositifs partenariaux tels que les bourses au logement.

8.5. L'observation urbaine et l'habitat : un nouveau chantier pour Evreux Portes de Normandie

La mise en place d'un observatoire intercommunal de l'habitat est obligatoire (L302-1 du Code de la construction et de l'habitation).

L'observatoire de l'habitat a deux fonctions : c'est un outil de connaissance et d'aide à la décision.

Au-delà de la mise en conformité règlementaire, la mise en place et l'actualisation régulière d'un observatoire intercommunal de l'habitat est indispensable pour être en capacité de :

- suivre les évolutions du territoire (sociodémographiques, offre d'habitat, marché immobilier et foncier...) ;
- mesurer l'état d'avancement dans la mise en œuvre des actions portées par l'intercommunalité dans le champ de l'habitat et évaluer ses impacts ;
- réajuster les axes développés en fonction des évolutions, des problématiques émergentes mais aussi de l'évaluation de l'efficacité et des impacts des actions menées.

L'observatoire de l'habitat prévu dans le PLH n'a pas été créé.

Des bilans annuels ont été réalisés, notamment pour alimenter le bilan du Comité Régional de l'Habitat ou dans le cadre de la délégation des aides à la pierre. Pour autant, ceci n'est pas suffisant.

La réalisation de bilans annuels et de bilans triennaux est une obligation règlementaire. Au-delà de cette obligation, la réalisation et le partage de bilans annuels de mise en œuvre du PLH est indispensable pour :

- tirer collectivement des enseignements du chemin parcouru ;
- identifier les ajustements à envisager ;
- fédérer l'ensemble des énergies au service de la politique locale de l'habitat.

Ce volet reste pour l'essentiel à construire dans le cadre du PLUI-HD à l'échelle d'EPN, considérant que les textes incluent maintenant une observation foncière à exercer sur les territoires pourvus d'un PLH et qu'EPN s'est engagé dans une démarche concertée autour de la politique d'attribution.

8.6. Diversification du parc de logements et d'hébergement dans l'agglomération (action n°6)

Développer la mixité sociale dans les communes ne satisfaisant pas aux dispositions de l'article 55 de la loi SRU : un objectif atteint pour la seule commune concernée, Saint-Sébastien de Morsent

Une seule commune était déficitaire au titre de l'article 55 de la loi SRU sur le territoire de l'ex-GEA : Saint-Sébastien de Morsent. Lors de l'élaboration du PLH (données 2005), la commune disposait de 190 logements locatifs sociaux, soit 12% du parc de résidences principales.

La commune a mené une action volontariste pour y parvenir, avec l'accompagnement du GEA et la réalisation d'une ZAC de logements mixte, le Vallon Fleuri.

Au 1er janvier 2012, l'inventaire SRU comptabilisait 381 logements locatifs sociaux sur la commune (rapport d'activité CRH 2013), soit un taux de logement social de 19,8 %. La commune satisfait donc aux obligations de l'article 55 de la loi SRU depuis la fin de la mise en œuvre du PLH. Au 1er janvier 2018, Saint Sébastien de Morsent comptait 540 logements locatifs sociaux, soit 24,8% des résidences principales.

A l'échelle d'EPN, une seule commune est déficitaire au titre de l'article 55 de la loi SRU : Saint-André de l'Eure (ex-Communauté de Communes de la Porte de Normande). Au 1er janvier 2018, l'inventaire SRU comptabilise 264 logements locatifs sociaux, soit 15,8% des résidences principales. La définition de l'objectif de logements locatifs sociaux sur cette commune dans le cadre du PLUi-HD devra permettre de rattraper le déficit pour anticiper l'atteinte du taux de 20% des résidences principales à horizon fin 2034.

Développer l'offre de logements étudiants : la création d'une nouvelle résidence en 2009 ; une offre de logements CROUS relativement développée

Le PLH avait mis en évidence :

- une progression du nombre de filières d'enseignement supérieur – 36 en 1999 à 67 en 2011 ;
- une multiplication par deux du nombre d'étudiants – 3 250 étudiants en 2011.

Le nombre d'étudiants oscille selon les années entre 3 200 et 3 500 sur le territoire d'EPN. Cette année, le nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur est dans la fourchette basse mais il devrait revenir aux alentours de 3 500 d'ici 2021, du fait de l'ouverture de nouvelles formations.

Différentes solutions de logements sont dédiées et / ou accessibles pour les étudiants :

- des places en internat dans les lycées Horticole, Aristide Briand, Senghor ;
- un internat (studios meublés) de 76 places en cours de construction à Saint-Sébastien de Morsent pour accueillir des élèves de l'Institut de Formation en Ergothérapie de la Musse, en lien avec l'ouverture d'une formation d'audioprothésiste ;
- des résidences estudiantines dédiées.



Il existe sur le territoire deux résidences étudiantes totalisant 474 logements, dont une résidence réalisée en 2009 (118 logements) dans le cadre de l'ancienne caserne de Tilly (ce projet a bénéficié du soutien financier du GEA).

L'offre du CROUS est relativement développée : elle permet en théorie de loger près de 14% des étudiants (moyenne de 7% à l'échelle nationale).

La pression sur le parc du CROUS est modérée.

Ces deux résidences offrent des typologies diversifiées : T1, T1 bis, T2.

Niveaux de loyer - Résidence de l'Iton

Surface moyenne	Loyer
T1	313,00€
T1 bis	398,60€
T1 bis ménage (prix par occupant)	222,00€
T2 ménage (prix par occupant)	304,60€
T2 enfant (prix par occupant)	304,60€

Résidence Godehilde

Surface moyenne	Loyer
T1	372,20€
T1 bis prix par occupant	227,00€
T1 petit	323,00€

En complément des logements du CROUS, les étudiants peuvent également mobiliser d'autres solutions, même si elles ne sont pas toujours adaptées :

- le parc locatif social avec une difficulté / frein les délais d'attribution qui peuvent être longs ;
- le parc locatif privé, le principal frein étant la « cherté » des niveaux de loyers au regard des capacités financières des étudiants ;
- les foyers de jeunes travailleurs qui pouvaient être complets et peu adaptés au mode d'habiter des étudiants, ce qui a été corrigé avec l'ouverture de la nouvelle résidence Saint Louis.
- Une liste de propriétaires privés proposant des logements à des étudiants est mise à disposition par le service proximité des habitants (pôle relations usagers EPN).

Les besoins des étudiants semblent globalement satisfaits ; pour autant, il est nécessaire de rester « collectivement en veille » sur ce sujet, pour être en capacité, si besoin, d'adapter l'offre chemin faisant à l'évolution des besoins, en particulier des alternants.

Zoom sur les alternants : dans l'étude réalisée en 2015 par le Logement Familial de l'Eure, les besoins étaient estimés à environ 60 lits / places sur le territoire. Il s'agira donc de s'assurer dans les prochaines années que les différentes offres existantes, notamment l'offre de la résidence Habitat Jeunes nouvellement ouverte sur l'ilot Saint-Louis répondent à cette problématique.

Le diagnostic réalisé dans le cadre du PLUi-HD a pointé des enjeux concernant la réponse aux besoins en logements des jeunes dans leur diversité (jeunes en alternance et en apprentissage, jeunes en difficulté d'accès au logement...) :

- Conforter l'offre existante dédiée : Foyers de Jeunes Travailleurs, résidences étudiantes...
- Améliorer l'accès au parc de droit commun : développer des petites typologies dans le parc locatif aidé, amélioration de la qualité des petits logements dans le parc privé.
- Expérimenter de nouveaux produits répondant à de nouveaux modes d'habitat : logement intergénérationnel, colocation en meublé, bail mobilité...
- Envisager le développement de produits de logements accompagnés pour les jeunes ayant besoin d'un accompagnement particulier : bail glissant, intermédiation locative...
- Renforcer la diffusion d'information auprès des jeunes sur les offres de logements proposés sur le territoire et leur éligibilité au logement locatif aidé.

Soutenir les projets de réhabilitation et/ou de construction de structures d'hébergement publiques pour les personnes âgées en milieu urbain

Différents projets se sont concrétisés, certains tardivement, d'autre qui n'était pas recensés lors de l'élaboration du PLH :

- La Ville d'Evreux a achevé fin 2010 la démolition-reconstruction de l'EHPAD Azémia géré par le CCAS. Cet EHPAD peut accueillir 80 personnes âgées.
- Restructuration et modernisation du Foyer Logements de la Madeleine par la Siloge pour adapter les logements aux besoins du grand âge. La structure regroupe 74 F1 bis dont neuf sont adaptées aux personnes à mobilité réduite et 3 F2.
- Ouverture en juillet 2012 d'un EHPAD sur le site de la Providence à Evreux - 85 chambres.

Le territoire d'Evreux dispose d'une Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des personnes Agées fragiles depuis 2012, la Maison Relais rue Buzot, dont la réalisation a été soutenue financièrement par l'ex GEA.

L'action prévue a été partiellement mise en œuvre dans la mesure où la restructuration du Foyer Logement de la Madeleine (soutenue par EPN) a été engagée après le PLH.

Intégrer une typologie de logements adaptés aux personnes âgées dans les opérations mixtes, notamment dans les bourgs relais

La mise en œuvre de cette action est difficilement évaluable, compte tenu du déficit de connaissance du parc de logements adaptables et ou adaptés pour les personnes âgées sur l'ensemble du territoire de l'ex-GEA et, plus largement, d'EPN.

Pour autant, force est de constater que le développement d'une offre adaptable et adaptée reste un enjeu majeur pour le territoire d'EPN afin de mieux répondre aux besoins liés au vieillissement de la population. Cette offre pourra prendre différentes formes : réhabilitation et adaptation des logements pour les personnes âgées et personnes à mobilité réduite dans l'habitat existant des centres-bourgs, réalisation de logements adaptés et adaptables dans des opérations mixtes et intergénérationnelles (habitat inclusif), développement de solutions de logements intermédiaires entre le maintien à domicile et l'EHPAD dans des communes et secteurs offrant un niveau de services, de commerces, de desserte en transports adapté aux besoins de ces ménages...

Accroître l'offre de logements adaptés - adaptables

Les conclusions sont sensiblement les mêmes que pour le point précédent.

Les besoins en logements des seniors et en situation de handicap augmentent (quantitativement) et se diversifient (qualitativement), d'où l'enjeu de poursuivre le développement d'une offre adaptée et adaptable diversifiée (offre nouvelle / parc existant, locatif social / locatif privé / accession à la propriété).

La mise en œuvre de l'action est difficilement évaluable, compte tenu de la faible connaissance partagée des logements pouvant être considérés comme adaptables et adaptés. Le recensement de ce parc est une condition majeure, non seulement pour mieux quantifier et qualifier les besoins restant à satisfaire, mais également pour organiser le rapprochement de l'offre et de la demande.

8.7. Partenariat entre les bailleurs et la Communauté d'Agglomération d'Evreux (action n°7)

Cette action s'organisait autour de 4 axes :

- suivre les dossiers de construction de logements locatifs sociaux ;
- suivre les acquisitions de logements PLA-I ;
- coordonner et pérenniser les travaux de la cellule relogement et d'accompagnement social lié au logement ;
- échanges sur les plans stratégiques patrimoniaux et les programmes de travaux.

Le bilan est plutôt satisfaisant s'agissant du partenariat dans le cadre du relogement du PRU de La Madeleine : une cellule partenariale de relogement pilotée par le GEA puis par EPN a été mise en place, associant les différents bailleurs. Cette instance a été réactivée pour le relogement des ménages dans le cadre du NPNRU du quartier de Nétreville.

En revanche, le bilan est plus mitigé pour les autres composantes de l'action :
Le suivi des dossiers de construction de logements locatifs sociaux sur le territoire n'a pas pu être mis en œuvre. Toutefois, la convention la Délégation des Aides à la Pierre entre 2007 et 2012 a permis au GEA de suivre annuellement la programmation de logements locatifs sociaux sur son territoire et son évolution (report, modifications des programmes…).

Depuis 2013, l'intercommunalité n'est plus délégataire et de ce fait dispose d'une visibilité moindre sur la programmation de logements locatifs sociaux.

Le GEA a été sollicité pour être signataire de la première tranche de Conventions d'Utilité Sociale des bailleurs mais n'a pas souhaité en être signataire, ce qui a limité son association dans l'élaboration des documents. Il faut toutefois, que le partenariat entre EPN et les bailleurs sociaux s'est consolidé au travers de la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement mise en place depuis 2016.

8.8. Amélioration et réhabilitation du parc privé existant (action n°8)

Des actions engagées sur deux copropriétés dans le cadre d'un plan de sauvegarde

Le PLH prévoyait la mise en œuvre d'une OPAH copropriétés dégradées sur les immeubles Aubépine et Acacia localisés dans le quartier de La Madeleine à Evreux.

En 2017, après des années d'études, une démarche de Plan de Sauvegarde, ciblé sur ces deux copropriétés (170 logements), a été engagée par Evreux Portes de Normandie.



Une vigilance particulière sera également portée sur la Résidence du Parc, en bordure du périmètre du quartier prioritaire de la politique de la ville de Nétreville, retenu au titre du NPNRU.

Réaliser une étude pour évaluer l'opportunité d'une nouvelle OPAH favorisant la réhabilitation de logements privés à loyer maîtrisé

Après une période d'accompagnement en diffus dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, le GEA a engagé une démarche commune cartographie de précarité et étude-pré opérationnelle d'une nouvelle opération d'amélioration de l'habitat privé. Des difficultés liées à cette articulation et à la fin prématurée de la mission précarité énergétique ont eu pour effet de retarder le lancement de la nouvelle opération d'amélioration de l'habitat privé, qui s'est engagée après la fin de la période du PLH 1.

Après plus de 10 ans sans opération, le PIG « Energie, lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne » a été lancé en mars 2015 sur les 37 communes du périmètre du GEA, pour une durée de deux ans.

Sur les deux années de sa mise en œuvre, le PIG a montré des résultats satisfaisants :

> *L'objectif proposé dans la convention fixait à 168 logements le nombre de réhabilitations à effectuer, réparties de la façon suivante : 150 logements occupés par leur propriétaire et 18 logements locatifs.*
>
> *Les résultats sont très positifs, puisqu'on note un dépassement des objectifs visés en nombre de logements améliorés (193 logements améliorés, pour 150 logements visés sur 2 ans) ; ce qui démontre la pertinence du PIG et la demande soutenue.*
>
> *On relève par ailleurs un niveau moyen de subvention (56% du montant des travaux) assez important. Cela s'explique notamment par le renforcement du dispositif des aides en faveur des économies d'énergie. Les aides financières aux propriétaires occupants ont été un vrai levier à la réalisation des travaux.*
>
> *Sur le volet logements conventionné, la faible atteinte des résultats doit cependant être relevée et interroger sur les mesures d'accompagnement à mettre en œuvre pour des dossiers dont les montages sont longs avec un axe pédagogique important pour sécuriser les futurs propriétaires bailleurs. Il faut par ailleurs d'un contexte réglementaire (au niveau de l'Anah notamment) moins favorable aux propriétaires bailleurs qu'aux propriétaires occupants tout au long de l'opération. Ainsi, on note que les propriétaires bailleurs, même s'ils n'ont souvent pas pu obtenir d'aides ou voulu respecter les règles (de loyer notamment) pour en bénéficier, se sont toutefois mobilisés (65 contacts), démontrant par la même leur intérêt pour cette opération d'amélioration de l'habitat.*
>
> *Source : Rapport de bilan final – SOLIHA, Décembre 2017*

Pour autant, la durée de mise en œuvre du PIG s'est avérée trop courte pour avoir des impacts quantitatifs significatifs sur la réhabilitation et l'amélioration de la qualité du parc de logements privés.

L'action complémentaire « valoriser le bâti à vocation d'habitat dans les centres-bourgs » n'a pas été mise en œuvre. Ce sujet reste d'actualité pour le PLUi-HD mais est à envisager selon d'autres modalités (le mode opératoire était peu précis dans le programme d'actions du PLH).

8.9. Amélioration et réhabilitation du parc public existant (actions n°8 et 9) : des actions d'ampleur menées dans le cadre du PRU de la Madeleine et qui seront poursuivis sur le quartier de Nétreville ; la réhabilitation du parc dans le droit commun : une stratégie à coconstruire avec les bailleurs sociaux

Programmer les travaux de réhabilitation du parc locatif social pour améliorer la qualité des logements : un exercice à pérenniser dans le temps

Un tableau précisant les opérations de réhabilitation, d'amélioration et de résidentialisation prévues par les bailleurs pour la période 2005-2008 est intégré dans le programme d'actions du PLH.

La réalisation de ces travaux d'amélioration et de réhabilitation du parc locatif social a été largement mise en œuvre par les bailleurs sociaux, mais sur un calendrier plus long (entre 2006 et 2012) et elle se poursuit aujourd'hui dans le cadre du NPNRU.

La formalisation de la programmation des interventions sur le parc – hors opération ANRU – n'a pas été actualisée dans les documents du PLH, toutefois elle a fait l'objet d'un volet programmatique dans la délégation des aides à la pierre, et de bilans adressés au CRH. Une procédure de suivi liée au nouveau PLH serait souhaitable, en lien avec la stratégie en matière d'occupation et d'attributions définie dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement.

La mise en œuvre du Projet de Rénovation Urbaine sur le quartier de La Madeleine

Le projet visait, en matière d'habitat, à dédensifier, requalifier et diversifier l'offre d'habitat afin de créer la mixité, de diminuer la vacance...

Le PRU a permis d'engager des actions d'ampleur sur le parc locatif social :

- la démolition de 883 logements ;
- la résidentialisation de 1 928 logements ;
- la réhabilitation de 1 668 logements – pour la plupart des réhabilitations significatives (un peu plus de 20 000 € par logement en moyenne) ;
- la reconstitution de logements dans différentes communes de l'agglomération.

La diversification de l'offre de logements, notamment sur l'ilot Forez devait permettre :

- d'offrir des possibilités de parcours résidentiels pour les habitants de la Madeleine ;
- faire venir sur le quartier des nouveaux profils de résidents et ainsi améliorer la mixité sociale ;

Sur l'ilot Forez, le projet initial, prévoyait la construction de 69 logements en accession sociale à la propriété (32 logements individuels et 37 logements collectifs) et d'une soixantaine de logements en résidence senior.

Les objectifs en matière de diversification de l'offre de logements ne sont que partiellement atteints : une seule opération de 8 logements a été réalisée par le promoteur Néopolis ; le premier d'envergure sur l'Ilot Forez a été abandonné. Toutefois ce secteur tend à se diversifier avec une nouvelle opération d'accession sociale réalisée par le Logement Familial de l'Eure pour 7 pavillons en (le Clos des Rêveries).

Les travaux d'ampleur ont permis d'améliorer les conditions d'habitat et le cadre de vie des habitants résidant sur le quartier de la Madeleine. Pour autant, ce type d'opération produit des effets à long terme et la vigilance doit demeurer sur ces quartiers.

En 2016, le poids des locataires du parc public avec des revenus inférieurs à 40% des plafonds HLM était de 44% à Navarre, 55% à La Madeleine et jusqu'à 60% à Nétreville. La spécialisation sociale tend à s'accentuer avec 67% des emménagés récents sur le quartier dont les revenus sont inférieurs à 40% des plafonds HLM.

Le quartier de Nétreville : la poursuite du projet urbain engagé en 2008

Le quartier de Néteville a fait l'objet d'une opération isolée ANRU (convention du 4 décembre 2008). Il a bénéficié de 2009 à 2014 d'un Programme de Revitalisation Urbaine et Sociale. En 2009, il a fait l'objet d'une intervention globale grâce à l'assemblage de trois dispositifs financiers :

- l'appel à projet urbain du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) ;
- le Contrat d'Agglomération ;
- l'ANRU.

En dépit de la mobilisation des partenaires financiers, les actions envisagées n'ont pas pu traiter l'ensemble des problématiques et dysfonctionnements identifiés. Le programme d'investissement a notamment porté sur l'amélioration de l'habitat (268 logements réhabilités et 508 résidentialisés).

Le quartier de Nétreville est aujourd'hui retenu au titre des quartiers « d'intérêt national » dans le cadre du NPNRU.

Le protocole de préfiguration (signé le 27 octobre 2018) s'appuie sur les orientations stratégiques déclinées au titre du volet urbain de contrat de ville, et vise notamment l'amélioration de l'offre de logements à travers :

- la création d'une offre nouvelle de logements (produits en accession à la propriété et en locatif libre) ;
- la création de logements destinés à des publics spécifiques situés à proximité des commerces et des services ;
- la requalification du site des LOPOFA suivant la stratégie définie par le bailleur en lien avec la Ville et EPN ;
- la poursuite du programme de réhabilitation du parc social non traité lors de la 1ère phase.

8.10. Interventions en matière foncière (action n°10)

Comme évoqué précédemment, le bilan s'agissant des interventions foncières est inégal selon les sous-actions et peut être considéré comme globalement mitigé ; les outils fonciers pour l'habitat sont insuffisamment mobilisés :

- le tableau de bord du foncier a été actualisé mais n'a pas débouché sur la mise en place d'un observatoire piloté et régulièrement mis à jour par l'intercommunalité ;
- le Programme d'Actions Foncières (PAF) concerne davantage le développement économique que l'habitat. Dans le PAF, les fonciers voués à l'habitat restent ponctuels ;
- le Fonds de Minoration Foncière (FMF) a été créé afin d'abaisser le coût de cession du foncier et de rendre ainsi financièrement possible la réalisation d'opérations de construction de logements sociaux dans les secteurs où la charge foncière est supérieure à la valeur foncière de référence.

Jusqu'à présent, aucune opération de construction de logement sociaux n'a nécessité de mobiliser le Fonds.

Le volet foncier de la politique locale de l'habitat doit être renforcé :

- depuis la loi ALUR, l'intégration d'un volet foncier (recensement des potentialités et élaboration d'une stratégie foncière) est obligatoire dans les PLH et les PLUi valant PLH ;
- au-delà de l'obligation règlementaire, ce volet est un des leviers majeurs de la production de logements.

8.11. Promouvoir un habitat durable (action n°11) : un objectif à intégrer comme un fil directeur transversal dans la politique de l'habitat d'EPN

L'action du PLH prévoyait la rédaction d'une « charte » sur les conditions d'intégration du bâti dans l'environnement et le paysage.

Cette action n'a pas été mise en œuvre, toutefois le GEA a signé la Charte Départementale pour un Habitat Durable dans l'Eure.

Pus globalement, le développement durable et la préservation de l'environnement ne constitue pas aujourd'hui une des conditions d'éligibilité aux aides financières d'EPN en direction de l'habitat. Les aides financières d'EPN ne sont pas fondées sur un principe d'éco-conditionnalité.

Cet objectif de durabilité au sens large (logement, environnement, attractivité) doit constituer un fil rouge des actions à engager dans les prochaines années, considérant par ailleurs l'élaboration d'un PCAET, en cours de lancement, sur le territoire.

8.12. Actions de communication (action n°12) : des efforts engagés, à poursuivre

Quelques actions se sont mises en œuvre :

- visite d'opérations de logements locatifs sociaux avec le Vice-Président en charge de l'habitat,
- publication sur le site Internet de contenus relatifs à la politique locale de l'habitat.

Ces actions doivent être poursuivies et amplifiées, notamment en lien avec l'observation du territoire pour :

- mettre à disposition des professionnels et des citoyens des informations sur les caractéristiques de l'offre de logements sur le territoire, les dispositifs mobilisables, les actions d'EPN mises en œuvre par EPN ;
- partager les expériences ;
- promouvoir le territoire et valoriser les actions menées.

Ces actions de communication doivent s'adresser à différents publics : communes (boite à outils), acteurs de l'habitat et professionnels, grand public...

8.13. Principes de participation financière (action n°13) : des principes revisiter dans le cadre du PLUi-HD en fonction de la stratégie et des orientations poursuivies

Le GEA a apporté des aides financières pour :

- L'amélioration du parc locatif social dans le « droit commun » : les bailleurs sociaux ainsi que les associations sollicitent régulièrement l'intercommunalité pour des aides financières (garantie à hauteur de 50% et subvention à hauteur de 10% du montant des travaux hors honoraires).
- L'intercommunalité apportait, jusqu'en 2014 un appui financier pour la production de logements locatifs sociaux, toutefois cet accompagnement a fait l'objet d'aménagements pendant la durée du PLH.
- Les opérations de réhabilitation et de création de logements mises en œuvre dans le cadre du PRU sur le quartier de la Madeleine.
- Participation au Fonds Solidarité Logement (FSL) à chaque sollicitation financière du Département de l'Eure.
- Chaque année, contribution par une subvention au fonctionnement de certaines associations (ADIL, Habitat et Humanisme...) et au financement des actions d'accompagnement social liées au logement.

Les principes de participation financière de l'intercommunalité seront remis à plat et retravaillés dans le cadre du PLUI-HD pour être en adéquation avec la stratégie et les objectifs visés.

8.14. Attribution des aides à la pierre (action n°14) : une action qui a pris fin en 2012 ; un outil essentiel pour la politique de l'habitat intercommunale

Le GEA a été délégataire des aides à la pierre entre 2007 et 2012. En l'absence de PLH, la délégation n'a pas été renouvelée.

L'approbation d'un PLUI-HD permettra à EPN de pouvoir solliciter la délégation des aides à la pierre. Cet outil est central et stratégique pour une politique intercommunale de l'habitat. En effet, la gestion de la délégation permet :

- D'affirmer le positionnement de l'intercommunalité comme « chef de file » habitat sur son territoire. L'intercommunalité maîtrise la délivrance des agréments pour le développement du logement social, ce qui permet de favoriser la programmation d'une offre (en termes de produits et de localisation) qui contribue à la mise en œuvre des orientations et objectifs de la politique intercommunale de l'habitat.
- De mutualiser les financements délégués de l'Etat et des financements propres de l'intercommunalité pour les orienter dans le sens des ambitions qualitatives et territoriales du PLH.
- D'apporter une plus grande réactivité et souplesse pour répondre aux attentes exprimées par les communes, bailleurs et organismes.
- De disposer d'une vision pluriannuelle des agréments et des financements pour le logement locatif social.

8.15. Bilan du PLH 2007-2013 et de la mise en oeuvre des actions de l'ex-GEA : Synthèse

Action n°1 : développement de l'habitat sur le territoire communautaire	
Traduire les objectifs de production de nouveaux logements dans les documents d'urbanisme	✓
Mettre en place des ZAC communautaires d'habitat	✓
Action n°2 : Renouvellement urbain des secteurs en mutation	
Poser des bases d'étude dans les secteurs de renouvellement urbain	–
Apporter des éléments de réflexion complémentaires à la demande des communes	✗
Action n°3 : conseils aux communes	
Suivre les documents d'urbanisme communaux	✓
Susciter des échanges interbassins de vie de proximité	–
Accompagner les communes porteuses de projets d'habitat par une aide technique	–
Action n°'4 : Attribution de logements et développement de la concertation	
Elaborer un accord collectif intercommunal	–
Accompagner les personnes souhaitant décohabiter dans l'accession au logement	✗
Mettre en œuvre le guichet unique pour l'attribution de logements adaptés aux personnes en situation de handicap	–

Action n°'5 : L'observation urbaine et habitat	
Mettre en place l'observatoire intercommunal de l'habitat	✗
Evaluer annuellement la politique de l'habitat	–
Action n°'6 : Diversification du parc de logements et d'hébergement dans l'agglomération	
Développer la mixité sociale dans les communes ne satisfaisant pas aux dispositions de l'article 55 de la loi SRU	✓
Développer l'offre de logements étudiants	✓
Soutenir les projets de réhabilitation et / ou de construction de structures d'hébergement publiques pour les personnes âgées en milieu urbain	–
Intégrer une typologie de logements adaptés aux personnes âgées dans les opérations mixtes, notamment dans les bourgs relais	✗
Accroître l'offre de logements adaptés - adaptables	–
Action n°7 : partenariat CAE - bailleurs	
Suivre les dossiers de construction de logements locatifs sociaux	–
Coordonner et pérenniser les travaux de la cellule relogement et d'accompagnement social lié au logement	✓
Echanger régulièrement sur les plans stratégiques patrimoniaux et les programmes de travaux	–
Action n°8 : amélioration et réhabilitation du parc privé existant	
Mettre en œuvre une OPAH copropriétés dégradées	✓
Réaliser une étude pour évaluer l'opportunité d'une OPAH ou d'un PIG	–
Valoriser le bâti à vocation d'habitat dans les centres-bourgs	✗

Actions n°8 et 9 : amélioration et réhabilitation du parc locatif public existant ; mise en œuvre de la convention ANRU (La Madeleine)	
Programmer les travaux de réhabilitation du parc locatif social	
Restructurer les foyers logements occupés par des travailleurs migrants âgés	
Adapter des logements locatifs sociaux existants en logements étudiants	
Mise en œuvre du PRU : démolitions, réhabilitations et résidentialisations	
Mise en œuvre du PRU : introduire du logement locatif privé et du logement en accession sociale	
Actions n°10 : interventions foncières	
Bâtir un nouveau programme d'actions foncières	
Mobiliser le fonds de minoration foncière	
Monter un observatoire du foncier	
Action n°11 : promouvoir un habitat durable	
Réaliser une charte sur les conditions d'intégration du bâti dans l'environnement et le paysage	
Action n°12 : actions de communication	
Organiser des visites de patrimoine et de projets d'habitat mixte	
Editer un support d'informations à destination des communes	
Créer et diffuser des supports d'information au public favorisant l'accès au logement	

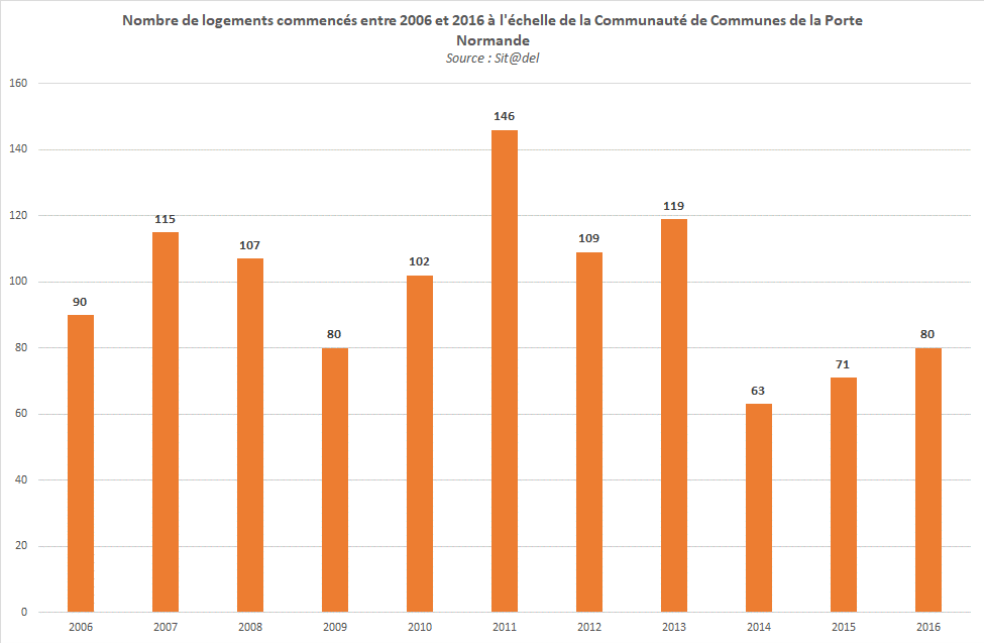
Action n°13 : principes de participation financière	
Contribuer à améliorer et à développer le parc social de droit commun	
Participer au financement des opérations de réhabilitation et de création de logements inscrites dans le PRU du quartier de La Madeleine	
Poursuivre la participation communautaire au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)	
Soutenir les associations de réinsertion dans leurs missions d'accompagnement social lié au logement	
Action n°14 : l'attribution des aides à la pierre	
Mettre en œuvre la délégation d'attribution des aides publiques au logement	

9 . LE BILAN DES ACTIONS MENÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE NORMANDE

La Communauté de Communes de la Plaine Normande ne disposait pas d'un Programme Local de l'Habitat et n'avait donc pas fixé d'objectifs et d'orientations en matière de politique locale de l'habitat.

9.1. Près de 100 logements mis en chantier en moyenne par an entre 2006 et 2016

Près de 100 logements ont été mis en chantier en moyenne par an entre 2006 et 2016. Le nombre de logements commencés est orienté à la baisse depuis 2013.



9.2. La dynamique de réhabilitation sur la Communauté de Communes de la Porte Normande : des résultats plutôt positifs pour l'OPAH menée entre 2008-2013

L'OPAH 2008-2013 a permis d'obtenir des résultats satisfaisants sur le plan quantitatif (150 logements améliorés, soit 90% des objectifs de réhabilitation ANAH atteints chez les propriétaires occupants), avec des interventions qui ont bénéficié aux publics visés, et une action qui s'est poursuive au travers du Point Info Habitat dès 2013 et jusqu'en juin 2016 avec 74 logements améliorés.

	Période OPAH 2008/2013	Période PIH février 2013 / juin2016	total 2008-2016
Contacts	**584**	**344**	**928**
Logements améliorés	**150**	**74**	**224**
PO	**132**	**74**	**206**
PB	**18**	**0**	**18**
Montant travaux engagés	**2 118 771 €**	**1 382 340 €**	**3 501 111 €**
Subventions accordées	**963 602 €**	**754 675 €**	**1 718 277 €**
taux de subvention moyen	**45%**	**55%**	**49%**

Source : Etude pré-opérationnelle CCPN – Décembre 2016

Des pistes d'amélioration ont été identifiées, notamment en matière d'information / communication, de recensement et de traitement des situations d'habitat indigne.

Une étude pré opérationnelle pour la mise en place d'une nouvelle OPAH a dès lors été menée par SOLIHA en décembre 2016. Des enjeux ont été identifiés, notamment sur le centre-bourg de Saint-André de l'Eure : remise sur le marché de logements vacants, lutte contre l'habitat indigne, développement du logement locatif.

10. SYNTHÈSE : LES ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC

- **Conforter la dynamique démographique du territoire, au travers de la mise en place d'une stratégie d'attractivité résidentielle, de promotion du territoire s'appuyant sur la qualité du cadre de vie et différenciant EPN des territoires voisins : le positionnement d'EPN dans un contexte concurrentiel**
  - › Dans cette stratégie d'attractivité résidentielle, les pôles urbains ont un rôle majeur de « locomotives » à jouer en s'appuyant sur des pôles intermédiaires.
  - › Maintenir le poids démographique de la Ville d'Evreux dans l'agglomération (selon les données Insee 2014, Evreux représente 45% de la population intercommunale), au travers d'une meilleure fidélisation des ménages actifs / jeunes familles / primo-accédants et d'une politique de l'habitat offensive (offre neuve quantitativement et qualitativement plus significative, plus diversifiée et financièrement plus accessible, mobilisation du parc existant, stratégie globale d'attractivité et de marketing territorial).
  - › Dans les autres communes, de favoriser le renouvellement sociodémographique en s'adaptant aux spécificités.

- **Maintenir un volume de production de logements nouveaux (construction neuve + mobilisation de l'existant) permettant de conforter la croissance démographique**
  - › En complément, agir sur la vacance de logements : remise sur le marché de logements vacants et amélioration de l'attractivité du parc de logements existants pour limiter le développement de la vacance..

- **Proposer une offre d'habitat séduisante et financièrement accessible, aussi bien dans le neuf que dans le parc existant, pour mieux capter et fidéliser les différents profils de ménages et notamment les actifs, les salariés, les familles.**

- **Adapter l'offre nouvelle de logements aux évolutions sociétales (vieillissement, séparations…) et développer l'offre de petits logements** (33% des ménages sont constitués d'une personne seule, pour seulement 20% de logements T1-T2)**, tout en étant vigilant à être en capacité de proposer et de développer une offre diversifiée de logements correspondant aux ambitions socio-démographiques d'EPN** (capter et fidéliser des jeunes en début de parcours résidentiel, des actifs, des familles, des seniors...).

- **Au sein d'EPN, diversifier l'offre de logements pour contribuer au rééquilibrage socio-territorial entre les communes et les quartiers du territoire, au travers de la construction neuve mais aussi de la mobilisation du parc existant :**
  - › Développer l'offre en accession à la propriété sur Evreux, notamment dans les quartiers qui en sont peu pourvus aujourd'hui.
  - › Dans les communes disposant d'un niveau d'équipements et de services, favoriser le développement du logement locatif, de manière modérée et adaptée aux besoins (pour les jeunes, les seniors…)
  - › Viser un rééquilibrage territorial de l'offre locative sociale réaliste et adaptée au regard de l'armature urbaine du territoire, dans un contexte de vigilance par rapport au dimensionnement global du parc (faible tension).

- **Organiser la complémentarité entre les composantes territoriales d'EPN, pour être en capacité de proposer des parcours résidentiels / parcours de vie pour les différents profils de ménages à l'échelle du territoire.**

- **Renforcer le réinvestissement du parc existant, tant privé que social, pour améliorer son attractivité et l'adapter aux évolutions des attentes et des besoins des ménages** (requalification et « remise au goût du jour » des logements, rénovation thermique, qualité architecturale, haut débit…).

- **Mieux répondre aux besoins de certains publics « spécifiques » : besoins liés au vieillissement de la population et à l'insertion des jeunes ; apporter une réponse coordonnée pour les ménages les plus fragiles, en veillant à ne pas concentrer les difficultés sociales dans les quartiers / résidences déjà fragilisées.**

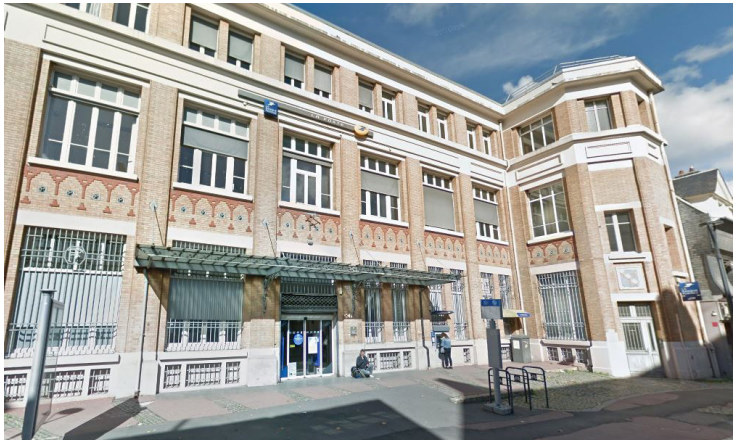
3 - LES ÉQUIPEMENTS

1. DES ÉQUIPEMENTS NON CONCURRENTIELS INÉGALEMENT RÉPARTIS SUR LE TERRITOIRE

Les équipements non-concurrentiels représentent les équipements de services publics tels que les gendarmeries, les bureaux de poste, les agences Pôle Emploi… Il s'agit souvent des services quotidiens essentiels à la dynamique d'une ville. En effet, les services postaux constituent un service utilisé et fréquenté pratiquement quotidiennement par certains usagers, et leur disparition dans certains villages est souvent le signe d'une baisse de l'attractivité du coeur de ville. C'est ainsi qu'on assiste de plus en plus à une mutualisation des services pour permettre le maintien d'équipements dits non concurrentiels permettant ainsi le maintien de cette offre dans les communes.

Sur le territoire d'EPN, la ville d'Évreux concentre le plus grand nombre des équipements non concurrentiels. Ces équipements sont renforcés par ceux présents dans les villes périphériques, ce qui permet d'étendre la zone urbaine et la dynamique du territoire.

La faiblesse majeure du territoire est l'absence de ces équipements dans un grand nombre de communes, notamment dans la moitié Sud d'EPN.



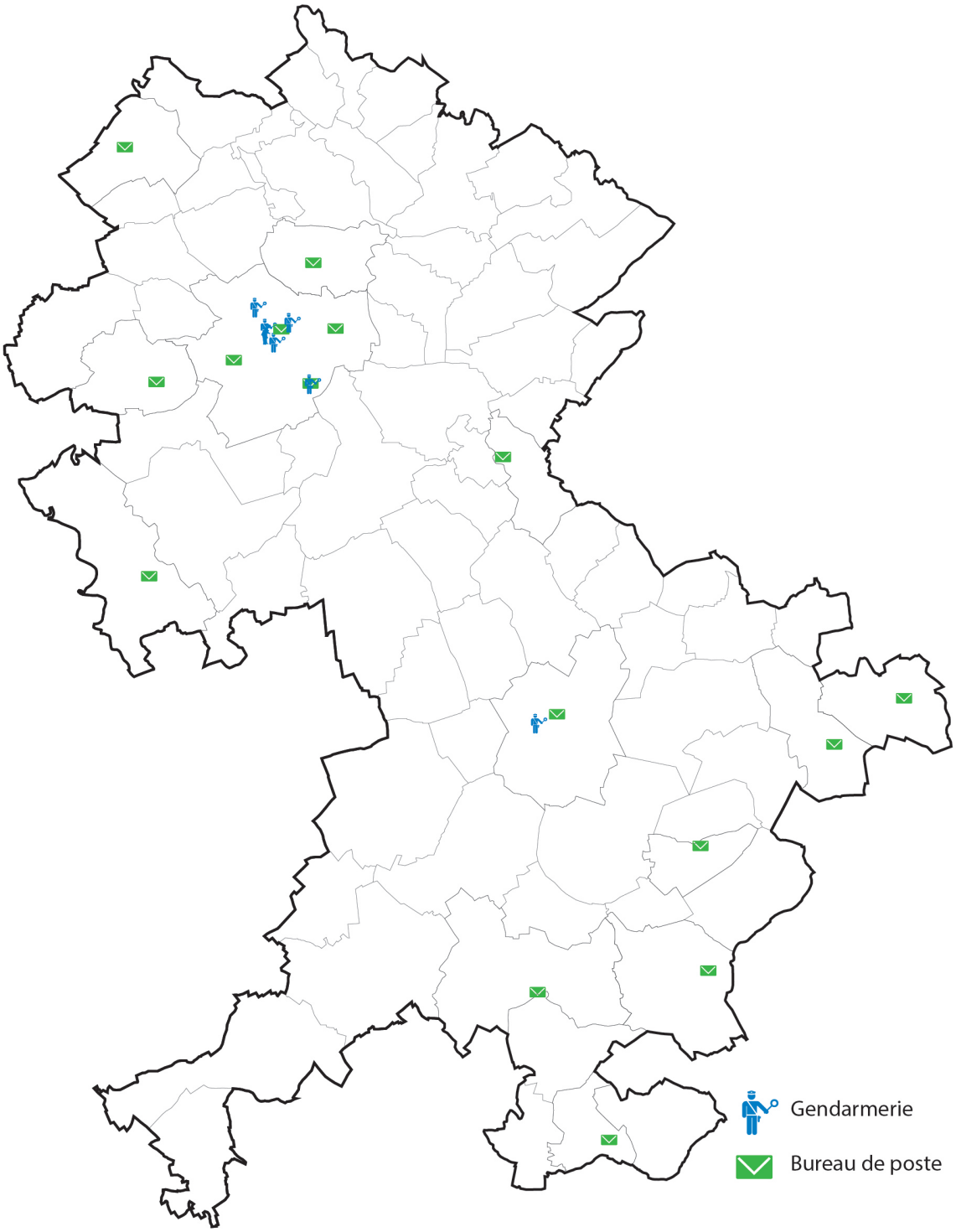
La Poste centrale d'Evreux, un équipement et un batiment majeur pour le centre-ville.



La Poste de Saint-André de l'Eure, située elle aussi dans le centre, bâtiment signal de la rue du maréchal Joffre.



La Poste des Ventes, relais mutualisé avec la boulangerie patisserie dans le centre de la commune.



2. DES ÉQUIPEMENTS DE SANTÉ CONCENTRÉS SUR EVREUX ET SA PÉRIPHÉRIE

Il s'agit des équipements de santé courants comme les médecins généralistes, les infirmier.es, les dentistes, les pharmacies, mais aussi des équipements plus spécialisés comme les centres hospitaliers, les cliniques, les instituts médicaux spécialisés, les EHPAD...

On retrouve un nombre suffisant de médecins généralistes sur le territoire d'EPN : 7 médecins pour 10 000 habitants, quand la moyenne euroise est à 6. De même, des services de soins de proximité comme des pharmacies ou des infirmier.es sont répartis dans les pôles urbains du territoire : Saint-André-de-l'Eure, La Couture-Boussey, ainsi que les communes limitrophes à Evreux (Guichainville, Saint-Sébastien-de-Morsent, Gravigny).

En revanche, la plupart des équipements de santé plus spécialisés sont concentrés sur la commune d'Evreux et ses villes limitrophes. On y trouve donc :

- le Centre hospitalier intercommunal : le centre fait partie du Centre Hospitalier Eure-Seine avec le site hospitalier de Vernon et les EHPAD des deux villes. Avec ses 989 lits et places installés, cet établissement public de santé bi-site constitue le troisième pôle hospitalier de la région. Il est organisé en 6 pôles : médecine, chirurgie, femme-mère-enfant, gériatrie, médecine d'urgence, médico-technique.

- le Nouvel Hôpital de Navarre : établissement hospitalier public de santé spécialisé en psychiatrie pour adultes et infanto-juvéniles. Il a la responsabilité de la prise en charge psychiatrique des eurois.

- les cliniques Bergouignan et Pasteur

- un centre de dépistage anonyme et gratuit

- 5 maisons médicalisées EHPAD

- 13 établissements de santé spécialisés : Instituts Médico-Educatifs (IME), Instituts Médico-Pédagogiques (IMP), foyers de vie, Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)

- d'autres services de soins tels que des médecins généralistes, des dentistes, des infirmier.es, des pharmacies

Bien que le sud d'EPN présente un grand déficit en termes de services médicaux, les pôles urbains et les villes périphériques ont des services suffisants pour répondre aux besoins de leur population.

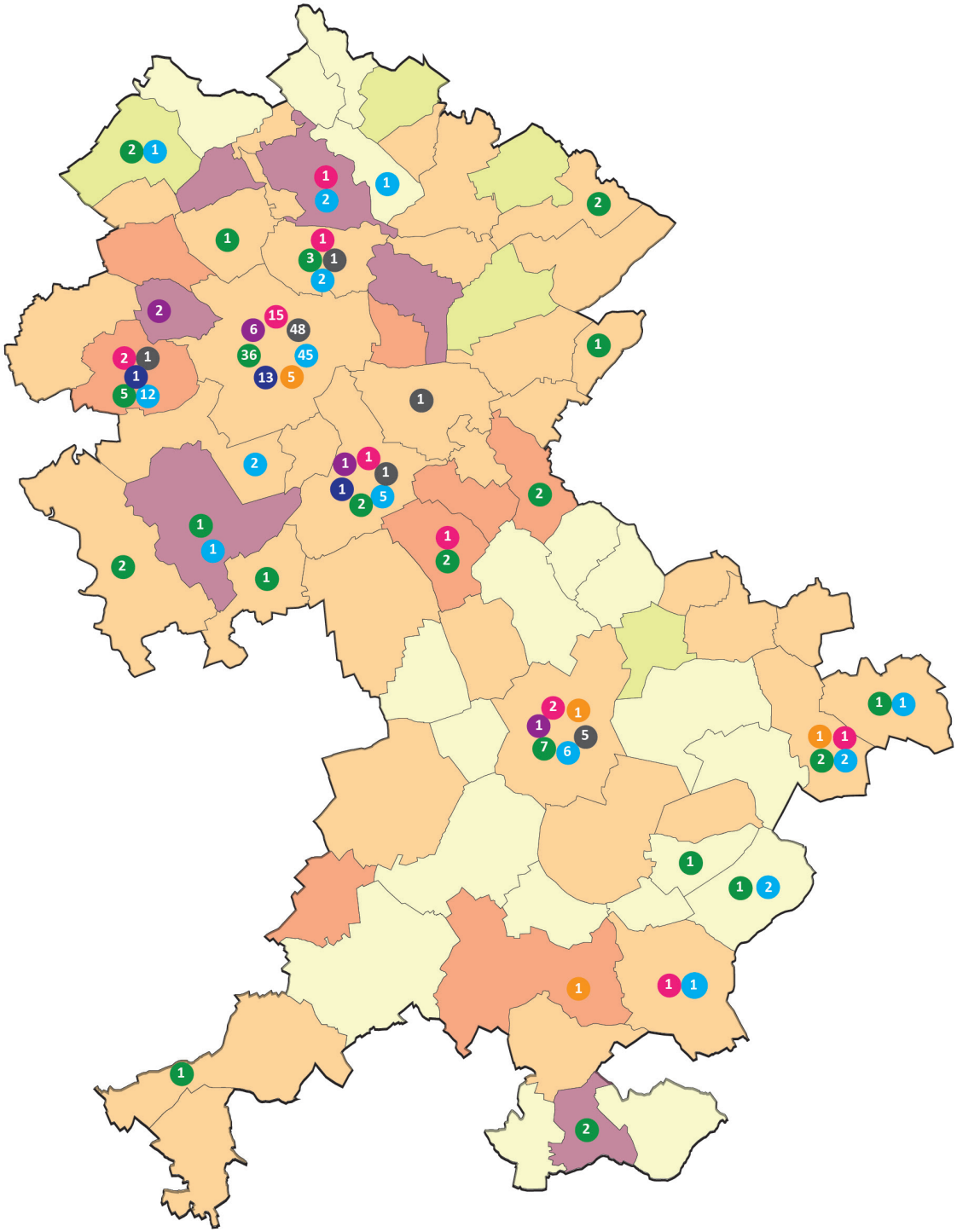
Part des plus de 60 ans
dans la population communale :

- de 0 à 15 %
- de 15 à 20 %
- de 20 à 25 %
- de 25 à 30 %
- + de 30 %

Typologie d'équipements :

- Infimier.e
- Médecin généraliste
- Dentiste
- Pharmacie
- Centre hospitalier
- EHPAD
- IME - IMP -SESSAD - Foyer de vie

1 Nombre par commune



Des équipements de santé concentrés au nord d'EPN

3. LES ÉQUIPEMENTS LIÉS À LA PETITE ENFANCE

EPN a en charge l'accueil de la petite enfance sur son territoire. L'agglomération dispose de :

- 5 Relais parents-assistantes maternelles : Gravigny, Saint-Sébastien-de-Morsent, Angerville-la-Campagne, St-André-de-l'Eure et Evreux
- 1 relais itinérant
- 2 micro-crèches
- 9 multi-accueils
- 1 crèche familiale
- 1 halte garderie

4. UNE OFFRE SCOLAIRE DE TOUS NIVEAUX

Le territoire dépend de l'académie de Rouen, dans la zone B.

Les écoles maternelles et élémentaires relèvent de la compétence des communes, les collèges du Département et les lycées de la Région.

Des équipements scolaires de tous niveaux sont présents sur EPN, de l'école maternelle aux établissements de l'enseignement supérieur.

Ecoles primaires

24 écoles maternelles (5 en regroupement pédagogique intercommunal) et 44 écoles élémentaires (23 en regroupement pédagogique intercommunal) ont été recensés sur le territoire.

Les regroupements prédagogiques intercommunaux (RPI) permettent de mutualiser les équipements scolaires et de les adapter à la population. Ils sont gérés par les Syndicats Intercommunaux à VOcation Scolaire (SIVOS).

Commune	Ecole maternelle	Nombre d'élèves
Evreux	Christophe Collomb	93
	de Navarre	161
	du Canada	36
	Henri Wallon	132
	Isambard	140
	Jacques Prévert	99
	Jean Bart	138
	Jean Moulin	101
	Joliot Curie	148
	Michelet	168
	Pablo Picasso	77
	Robert Desnos	114
	Romain Rolland	118
	Victor Hugo	134
Garencières	de Garencières	48
Guichainville	de Guichainville	100
Emalleville *(RPI : La Chapelle du Bois des Faulx)*	d'Emalleville	55
Vieil-Evreux *(RPI : Cierrey)*	du Vieil-Evreux	28
Chavigny-Bailleul *(RPI : Coudres et Lignerolles)*	de Chavigny-Bailleul	50
Le Boulay Morin *(RPI : Le Boulay Morin et Reuilly)*	Le Boulay Morin	73
Saint-Sébastien-de-Morsent	Le Forestier	121
Saint-André-de-l'Eure	Les Petits Loups	181
Gravigny	Marie Curie	148
La Couture-Boussey	Robert Poilvert	106
TOTAL		**2 569**

Commune	Ecole élémentaire	Nombre d'élèves
Evreux	Isambard	154
	Jacques Cartier	137
	Jean Macé	194
	Jean Moulin (groupe 1)	76
	Jean Moulin (groupe 2)	121
	Joliot Curie	157
	La Forêt	129
	Le Bois Bohy	371
	Le Clos au Duc	341
	Le Puits Carré	90
	Maillot	118
	Maxime Marchand	223
	Michelet	265
	Navarre	183
	Paul Bert	177
	Paul Eluard	125
	Rochereuil	138
	Romain Rolland	183
	Victor Hugo	128
Saint-André-de-l'Eure	Hôtel de Ville	122
	Le Château	177
Saint-Sébastien-de-Morsent	Le Forestier	167
	Marie Laurencin	206
Arnières-sur-Iton	d'Arnières-sur-Iton	125
Coudres *(RPI : Chavigny Bailleul et Lignerolles)*	de Coudres	48
Courdemanche *(RPI : Saint Germain sur Avre)*	de Courdemanche	80
Fresney *(RPI : Saint Germain de Fresney, La Baronnie)*	de Fresney	45
Gauville-la-Campagne *(RPI : Sacquenville)*	de Gauville-la-Campagne	50
Gravigny	Langevin Wallon	241
Guichainville	de Guichainville	172
La Chapelle du Bois des Faulx *(RPI : Emalleville)*	de La Chapelle du Bois des Faulx	86
La Couture-Boussey	Aux Quatre Vents	146
L'Habit *(RPI : Bois le Roi)*	de L'Habit	82
Lignerolles *(RPI : Chavigny Bailleul et Coudres)*	de Lignerolles	61
Reuilly *(RPI : Le Boulay Morin)*	de Reuilly	80
Le Boulay-Morin *(RPI : Le Boulay Morin et Reuilly*	Le Boulay-Morin	48
Le Plessis Grohan *(RPI : Les Baux Sainte Croix)*	Le Plessis Grohan	42
Les Authieux *(RPI : La Forêt du Parc)*	Les Authieux	24
Les Baux Sainte-Croix *(RPI : Le Plessis Grohan)*	Les Baux Sainte-Croix	65
Saint-Germain des Angles *(RPI : Normanville)*	de Saint-Germain des Angles	28
Saint-Germain-de-Fresney *(RPI : Fresney, La Baronnie)*	de St-Germain de Fresney	24
TOTAL		**5 401**

Cependant, la plupart des écoles des communes rurales sont des groupements scolaires comprenant écoles maternelle et élémentaire.

Communes	Groupement scolaire	Nombre d'élèves
Aviron	d'Aviron	108
Angerville-la-Campagne	Alphonse Cosme	163
Bois-le-Roi *(RPI : L'Habit)*	de Bois-le-Roi	146
Caugé	de Caugé	66
Cierrey *(RPI : Le Vieil Evreux)*	de Cierrey	82
Croth	de Croth	171
Fontaine-sous-Jouy	de Fontaine-sous-Jouy	120
Garennes-sur-Eure	Duflot	251
Gauciel	de Gauciel	83
Grossoeuvre	de Grosseuvre	119
Huest *(RPI : Fauville, Huest et Sassey)*	du Haut Bois	129
Illiers L'Evèque	d'Illiers L'Evèque	99
Jouy-sur-Eure	de Jouy-sur-Eure	57
La Forêt du Parc *(RPI : Les Authieux)*	de la Forêt du Parc	79
Le Val David	du Val David	91
Les Ventes	des Ventes	110
Marcilly-la-Campagne	de Marcilly-la-Campagne	157
Marcilly-sur-Eure	de Marcilly-sur-Eure	210
Mesnil-sur-L'Estrée	de Mesnil-sur-L'Estrée	113
Miserey	de Miserey	83
Mouettes *(RPI : Mousseaux Neuville)*	de Mouettes	82
Mousseaux-Neuville *(RPI : Mouettes)*	de Mousseaux-Neuville	79
Muzy	de Muzy	70
Normanville *(RPI : Saint Germain des Angles)*	Les Prés Verts	74
Sacquenville *(RPI : Gauville la Campagne)*	de Sacquenville	150
Saint-Germain-sur-Avre *(RPI : Courdemanche)*	Maurice Mary	131
Prey	de Prey	123
TOTAL		**3 146**

Des établissements privés sous contrat avec l'Etat et regroupant écoles maternelle et élémentaire sont aussi implantés sur le territoire.

Commune	Etablissements privés	Nombre d'élèves
Evreux	L'Immaculée	372
	Notre Dame	201
	St Pierre Marie Cécile	187
	St Jean	87
TOTAL		**847**

Au total, 11 963 élèves sont scolarisés dans les écoles d'EPN.

Collèges

EPN dispose de 11 collèges, dont 9 sur la seule commune d'Evreux. 3 d'entre eux sont classés dans le réseau d'éducation prioritaire : P. Neruda en REP+, G. Politzer et H. Dunant en REP.

Commune	Collège
Evreux	Georges Politzer
	Henri Dunant
	Jean Jaurès
	Jean Rostand
	L'Immaculée
	Navarre
	Pablo Neruda
	Paul Bert
	St-François de Sales
Saint-André-de-l'Eure	Sept Epis
Gravigny	Marcel Pagnol

Lycées

7 lycées sont également présents sur la commune d'Evreux. Le lycée A. Hébert est un lycée professionnel, proposant des formations de CAP et Bac Pro.

Commune	Lycée
Evreux	Lycée horticole et paysager d'Evreux
	Léopold Sedar Senghor
	Louis-Modeste Leroy
	Notre Dame
	Augustin Hébert
	St-François de Sales
	Aristide Briand

Enseignement supérieur

Une diversité de formations supérieures est proposée à Evreux, avec :

- une antenne universitaire d'Evreux Tilly
- une Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education
- un IUT
- l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de l'Eure
- des lycées préparant au diplômes du BTS
- le Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie
- l'Association de Formation des Professionnels de l'Industrie
- un Institut de formation en ergothérapie et masso-kinésithérapie à Saint-Sébastien-de-Morsent

EPN est donc un territoire bien doté en équipements scolaires. Néanmoins, il faut noter la concentration des équipements scolaires de tous niveaux à Evreux : outre l'enseignement supérieur, 8 des 10 collèges et les 11 lycées s'y trouvent.


Ecole maternelle St André


Ecole La Baronnie


Ecole Arnières sur Iton


Ecole Lignerolles


Ecole Jean Moulin Evreux

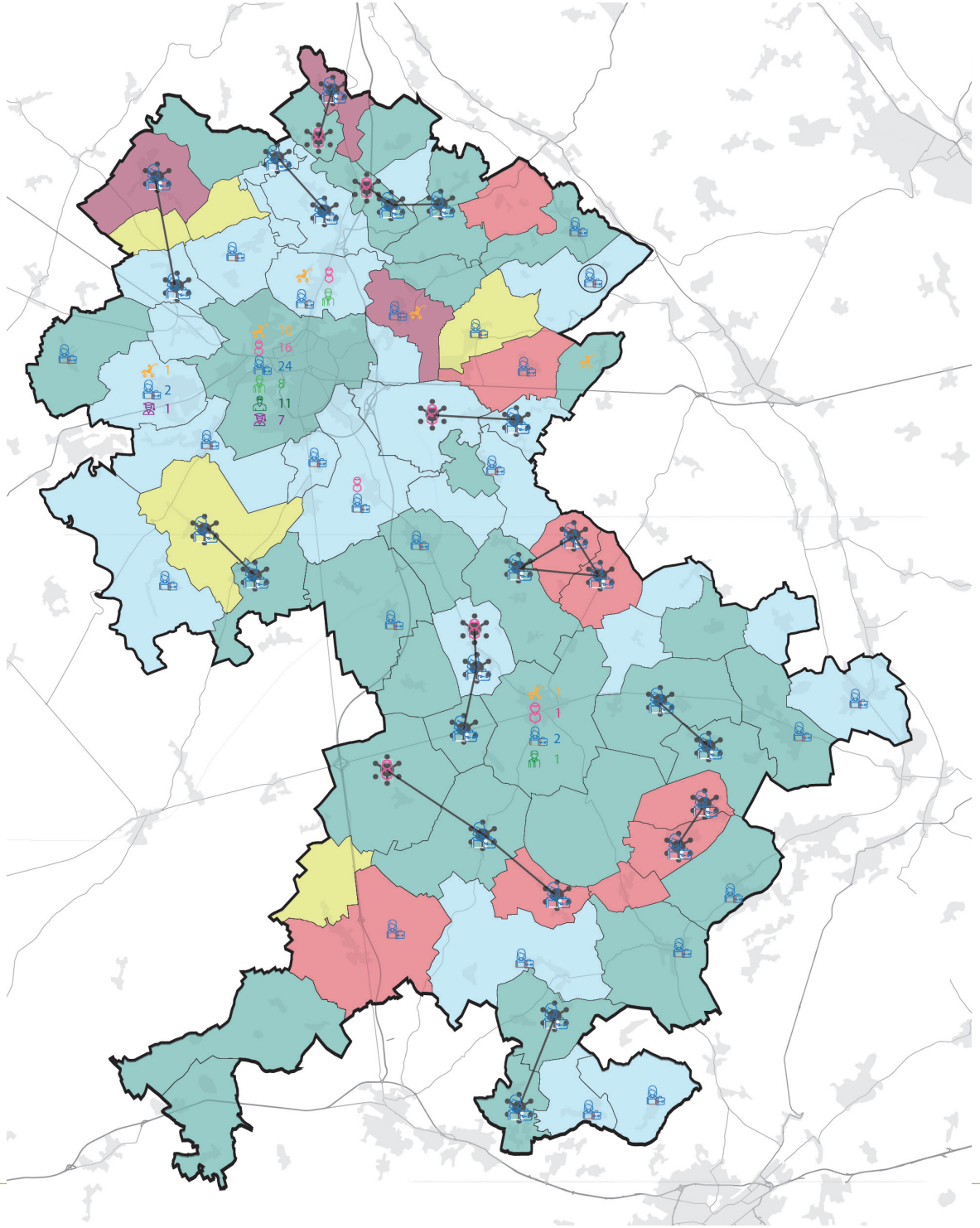

Collège Sept Epis Saint André


Collège Jean Jaurès Evreux


Lycée technologique Evreux


IUT Evreux

Des équipements scolaires de tous niveaux



Part des moins de 15 ans
dans la population communale :

- de 0 à 15 %
- de 15 à 20 %
- de 20 à 25 %
- de 25 à 30 %
- + de 30 %

Typologie d'équipements :

- CRÈCHE
- REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL CONCENTRÉ
- REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL DISPERSÉ
- ÉCOLE MATERNELLE
- ÉCOLE PRIMAIRE / GROUPEMENT SCOLAIRE
- COLLÈGE
- LYCÉE
- ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

5. DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS SUFFISANTS

EPN est un territoire bien doté en équipements sportifs : 547 équipements sont recensés, soit 4,8 équipements pour 10 000 habitants, contre 4,7 pour le département de l'Eure.

On retrouve de nombreux centres équestres et stades répartis sur tout le territoire. En revanche, les autres installations sportives telles que les complexes sportifs ou les salles spécialisées se concentrent à Evreux et dans les pôles urbains. Ainsi, les 2 seules piscines du territoire se trouvent à Evreux.

Si la moitié sud d'EPN paraît moins équipée, la proximité avec Dreux offre d'autres alternatives.

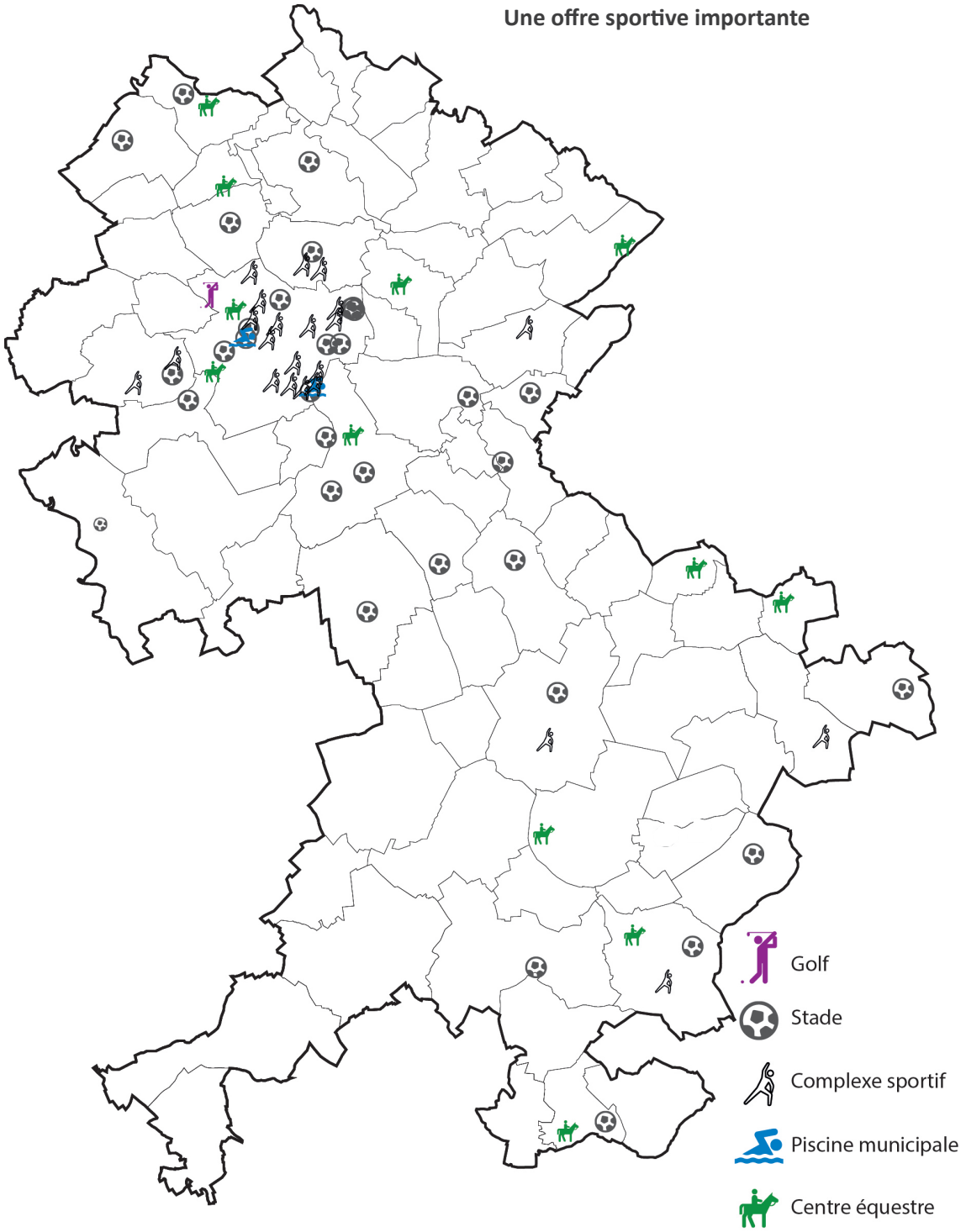


PISCINE D'EVREUX



STADE LES VENTES

Une offre sportive importante



6. DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS CONCENTRÉS À EVREUX

L'offre culturelle reste très faible sur le territoire, hormis à Evreux qui dispose d'équipements suffisants pour porter des événements à rayonnement national.

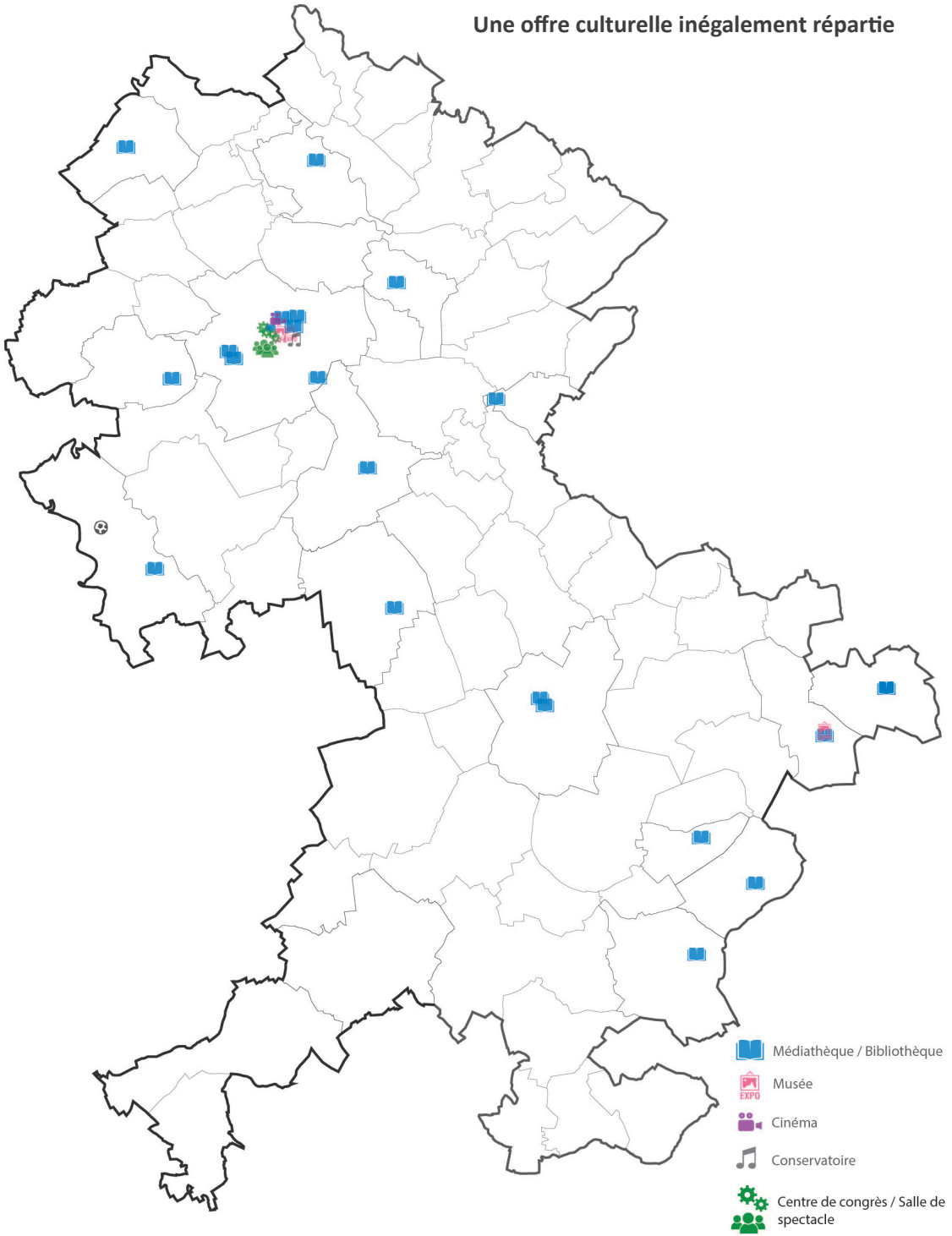
On y retrouve donc :

- la Salle de musiques actuelles
- Le Cadran (palais des congrès)
- un cinéma Pathé (10 salles)
- le Théâtre Legendre
- le Musée d'Art, Histoire et Archéologie
- la Maison des Arts Solange Baudoux
- un Conservatoire à Rayonnement Départemental
- la Médiathèque départementale de l'Eure
- une bibliothèque universitaire
- une bibliothèque sonore pour malvoyants
- les bibliothèques de Navarre, de la Madeleine, de Nétreville, la bibliothèque-médiathèque Rolland-Plaisance

D'autres équipements culturels se situent sur le territoire :

- le Musée des instruments à vent à La Couture-Boussey
- la Médiathèque Le Boomerang à Saint-Sébastien-de-Morsent
- la Médiathèque de Saint-André-de-l'Eure
- les bibliothèques de Croth, La Couture-Boussey, Garennes-sur-Eure, Grossoeuvre, Marcilly-sur-Eure, Cierrey, Guichainville, Huest, Les Ventes, Normanville, Sacquenville et Saint-André-de-l'Eure

Une offre culturelle inégalement répartie



ATOUTS

- une diversité de l'offre d'équipements
- un bassin de vie dynamique du fait d'une présence importante et diversifiée d'équipements
- des équipements culturels de qualité qui constituent un levier au dynamisme et à l'attractivité d'EPN
- certaines communes de l'agglomération disposent de suffisamment d'équipements pour répondre aux demandes de leurs habitants : tension faible
- Evreux : une ville étudiante à dynamiser

FAIBLESSES

- une inégalité de répartition d'équipements entre le Nord et le Sud de l'agglomération
- une concentration des équipements spécialisés (culturels, sportifs, etc) sur Evreux
- certaines zones ne proposent pas d'équipement et sont donc en tension forte

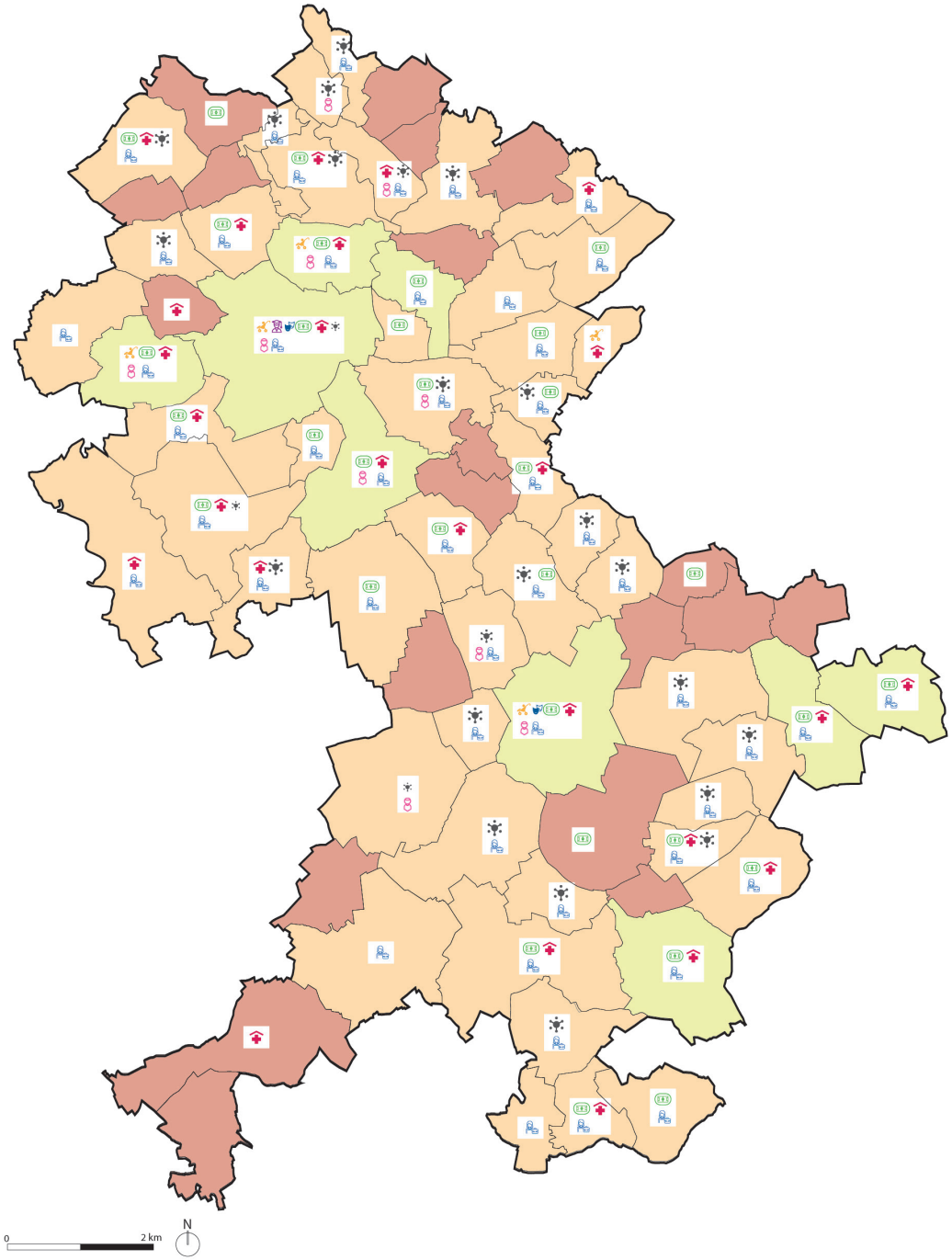
ENJEUX EQUIPEMENTS:

Evreux : asseoir sa position en tant que capitale de département et d'intercommunalité en termes d'offre d'équipements (capacité, programmation, diversité, répartition…)

Zones de tension faible : maintenir les activités présentes pour garder la population sur le territoire et adapter certains équipements en fonction du profil des ménages installés aux alentours. Diversifier l'offre d'activités et proposer des équipements complémentaires au pôle urbain pour un territoire plus attractif

Zones de tension moyenne : renforcer les équipements existants pour palier au manque d'équipements dans les communes rurales, et créer un pôle dynamique rayonnant pour les communes limitrophes

Zones de tension forte : développer les équipements de proximité et les connexions avec les communes secondaires

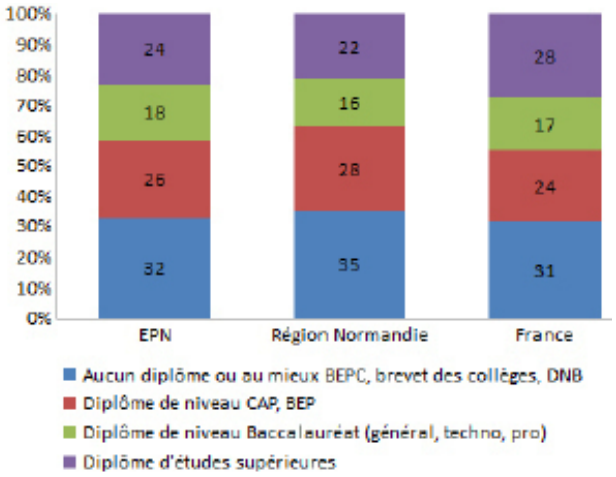


Une offre d'équipements fournie mais inégalement répartie

4 - PRODUIRE, CONSOMMER ET TRAVAILLER SUR EPN

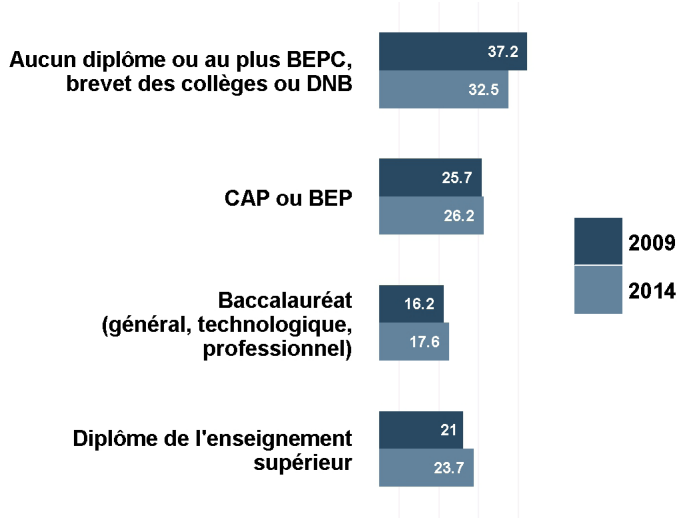
1. LES DONNÉES STATISTIQUES

Une population peu diplômée



Niveau de diplôme de la population non scolarisée en 2014 (source INSEE)

Plus de 30% de la population active d'EPN ne possède pas de diplôme autre qu'un BEPC, brevet des collèges ou DNB, ce qui reste proche du ratio français (31%), et inférieur à celui de la région Normandie, où 35% de la population active est sans diplôme.
Seulement 24% de cette population est diplômée de l'enseignement supérieur contre 28% pour la population active française.

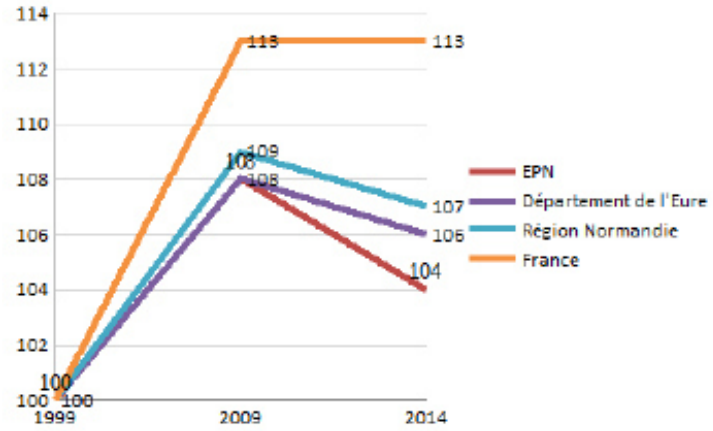


Evolution du diplôme le plus élevé de la population non scolarisée (source INSEE)
Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %) évolution 2009-2014 (source INSEE)

On observe cependant qu'entre 2009 et 2014, la population diplômée de l'enseignement supérieur et titulaire d'un diplôme du baccalauréat a augmenté. De plus, le nombre de personnes sans aucun diplôme est en baisse depuis 2009, tandis que la proportion de diplômés d'un CAP ou BEP reste stable. Cela démontre l'arrivée de CSP plus diplômées ainsi qu'une formation en hausse de la population d'EPN.

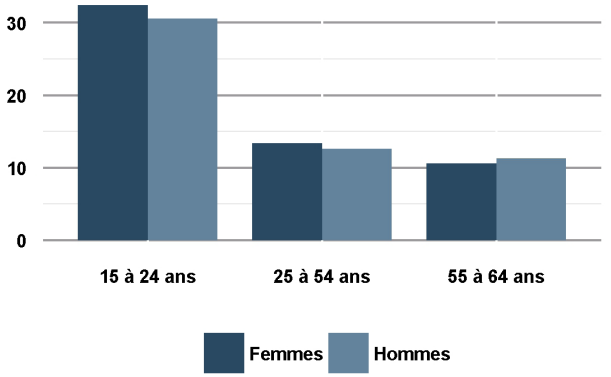
Un territoire fortement touché par le chômage ...

EPN est l'EPCI qui propose le plus d'emplois sur le département, avec 49 910 emplois en 2014. Cependant, on observe que si le nombre d'emplois a augmenté sur le territoire entre 1999 et 2009, il a reculé entre 2009 et 2014 (-0,6%). Cette dynamique s'observe également aux niveaux départemental et régional (-0,4% d'emplois entre 2009 et 2014), mais non au niveau national.



Evolution du nombre d'emplois entre 1999 et 2014 (base 100 en 1999)

En 2014, EPN présentait un taux de chômage important et en hausse : de 12,3% en 2009, il est passé à 15% en 2014. Ce taux, supérieur à la moyenne départementale (13,7%) et nettement supérieur à la moyenne nationale (9,9%), traduit un certain malaise économique.



Taux de chômage des 15-64 ans par sexe et âge en 2014 (source INSEE)

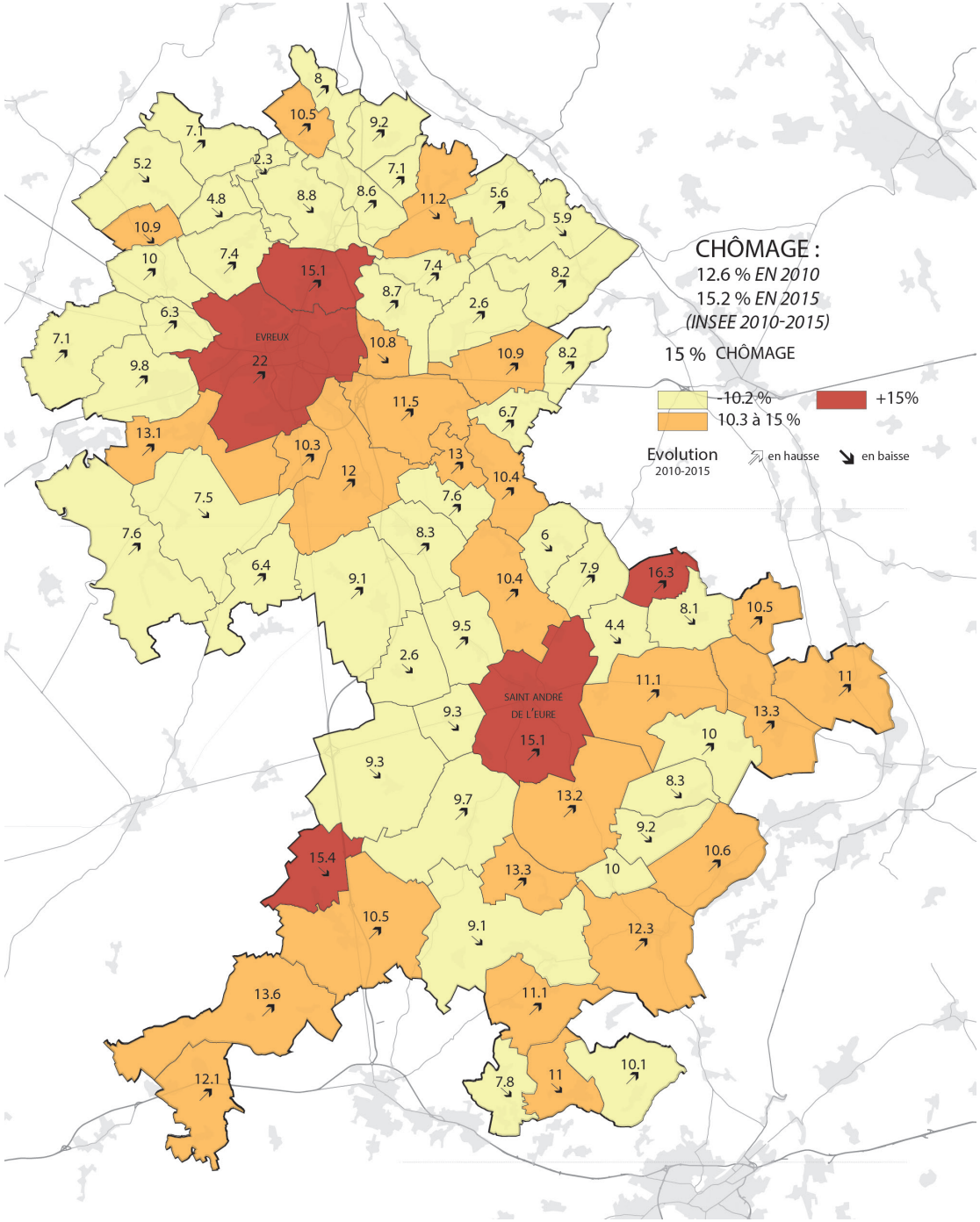
Les plus touchés sont les 15-24 ans. En effet, comme à l'échelle nationale, les jeunes sont fortement affectés par le chômage avec un taux de 31,4% sans emplois, soit près d'un tiers de cette population.

... mais de manière inégale selon les communes d'EPN

En effet, on observe un fort taux de chômage (supérieur à la moyenne de l'intercommunalité) sur 4 communes : Moisville (15,4%), Bretagnolles (16,3%), Gravigny (15,1%) et Evreux (21,7%).

On observe également un taux de chômage relativement important (supérieur à 10.4% : taux de chômage national de 2014), principalement dans la moitié sud d'EPN.

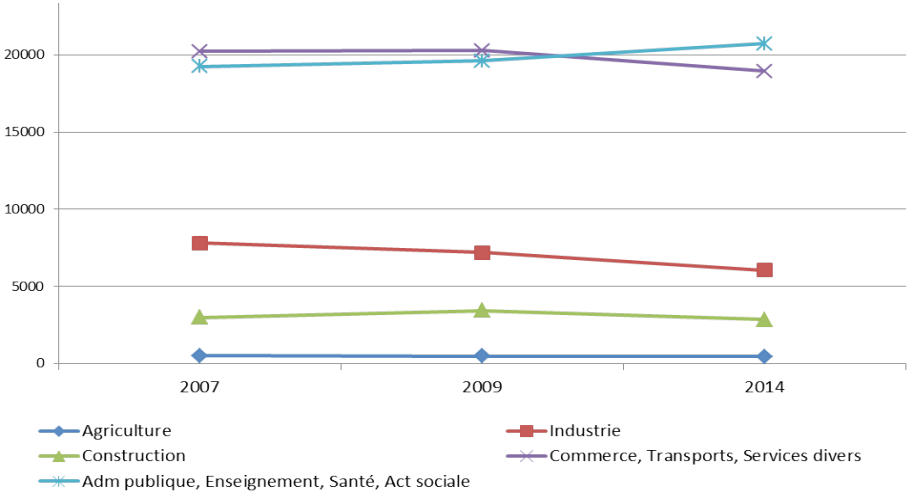
Enfin on observe de manière très générale une augmentation du taux de chômage entre 2009 et 2014.



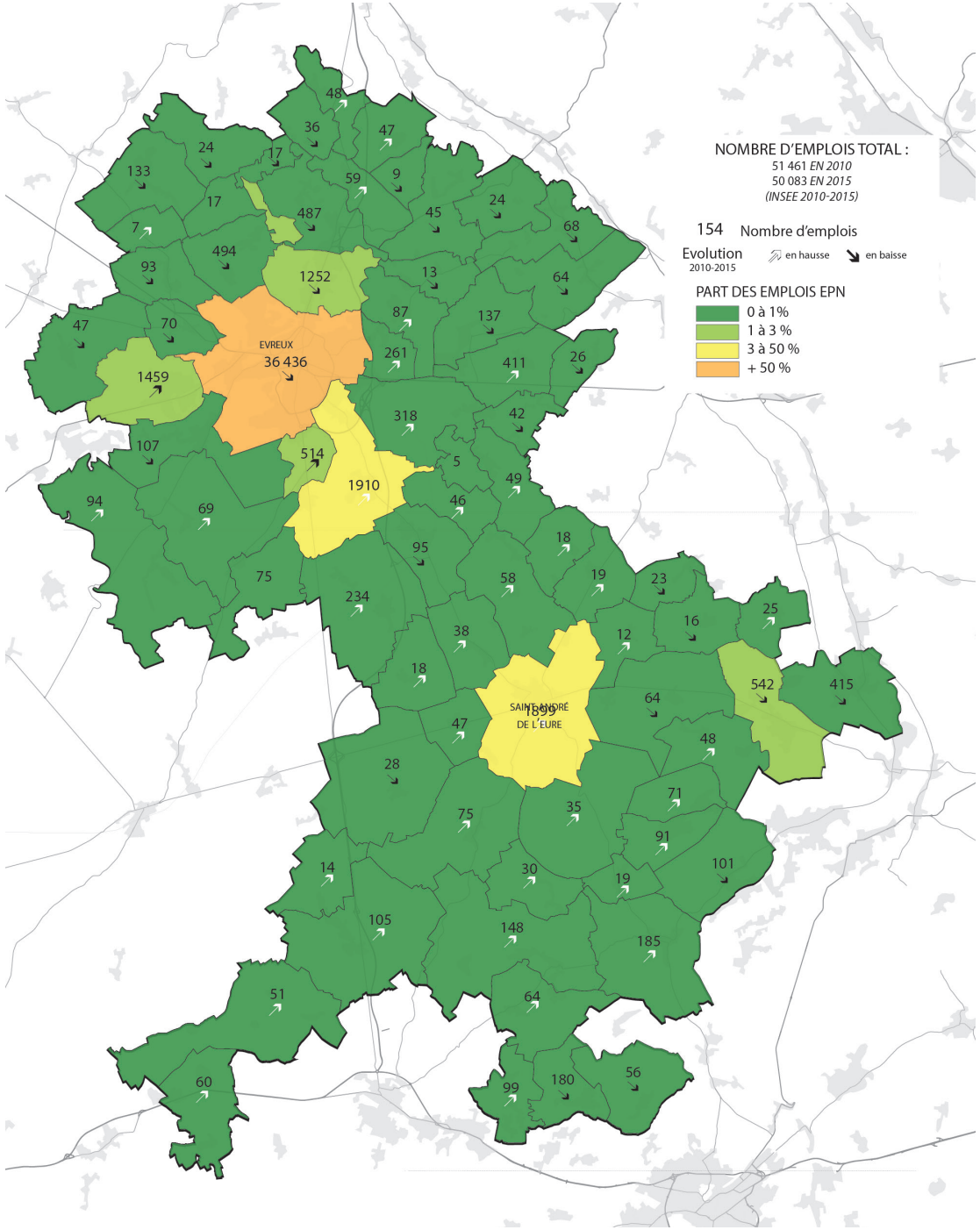
Un fort taux de chômage, inégalement réparti

Evreux concentrent les emplois intercommunaux avec près de 73,7% des emplois sur son territoire communal, soit 36 776 emplois. L'écart avec les autres communes est conséquent puisque Saint André de l'Eure, 2e commune en termes d'emplois, ne comptabilise que 3,8% des emplois intercommunaux, soit 1901 emplois. Ce qui démontre le dynamisme d'Evreux mais aussi la dépendance en termes d'emplois des autres communes envers la ville centre d'EPN. On observe une baisse assez conséquente du nombre d'emplois depuis 2009, suite à la crise de 2008. Le territoire ayant perdu prés de 1500 emplois.

Le graphique ci-dessous permet de comprendre que cette perte d'emplois. C'est surtout le domaine industriel qui a été touché, avec une perte de 1142 emplois sur la même période, 2009-2014. Cela s'explique notamment par des licenciements importants (environ 800) en 2009 chez la société GSK.
A contrario, le domaine public a quant à lui généré de nouveaux emplois : 1122 entre 2009 et 2014 (cf paragraphe **Une dépendance au secteur public, ci après).**



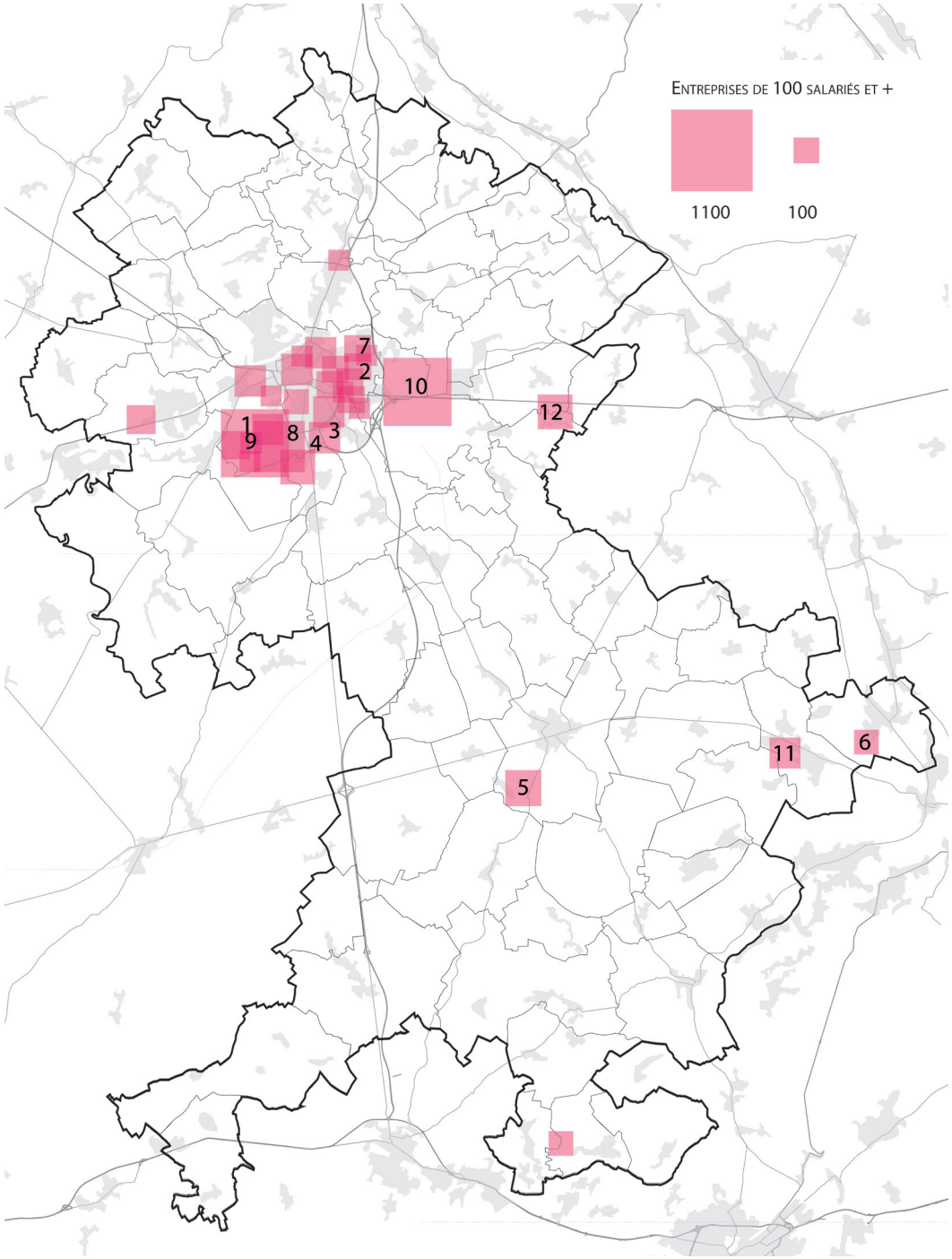
Evolution des emplois selon le secteur d'activités entre 2007 et 2014 (source INSEE)



Une polarisation des emplois

On observe une concentration de la localisation des emplois dans les pôles urbains du territoire : Evreux et ses villes périphériques, Garennes-sur-Eure et La-Couture-Boussey, ainsi que Saint-André-de-l'Eure. La base aérienne 105 constitue le pôle d'emplois le plus important avec prés de 2800 militaires. L'entreprise GlaxoSmithKline (GSK), basée à Evreux, compte elle 1 150 salariés.

Les autres communes sont de petite taille, et principalement résidentielles (cf carte suivante : indice de concentration d'emplois).

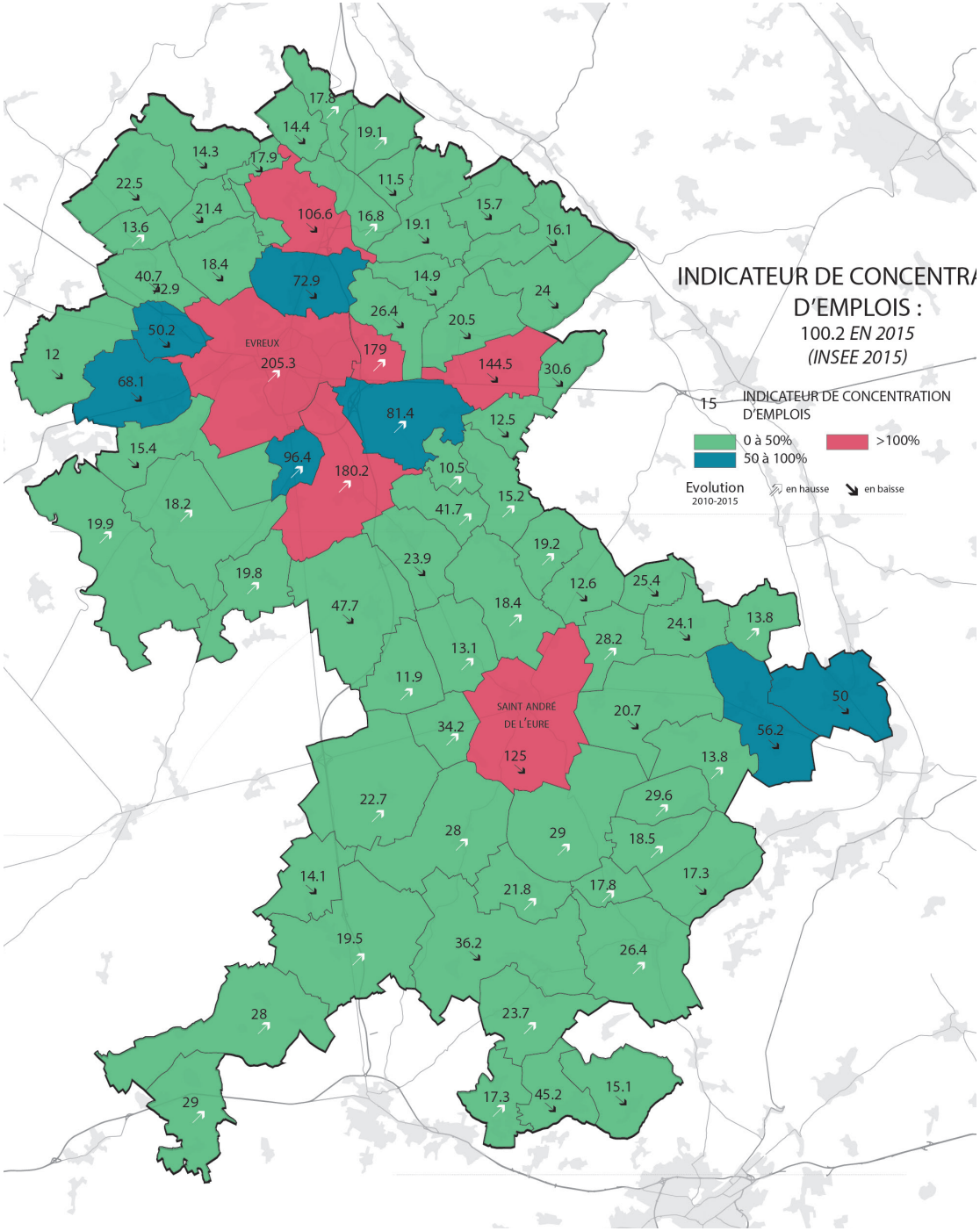


Des emplois concentrés dans le pôle urbain et sa périphérie ainsi que sur les pôles ruraux structurants

Un territoire dynamique économiquement mais qui perd des résidents.

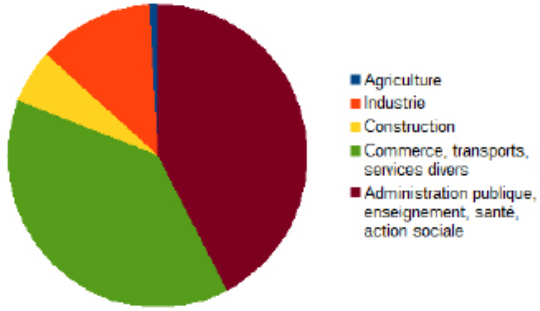
INDICATEUR DE CONCENTRATION : L'indicateur de concentration de l'emploi est égal au nombre d'emplois d'une zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans cette même zone. Cet indicateur permet de définir l'attraction par l'emploi exercée par un territoire. Le rapport entre ces deux variables (emplois et actifs ayant un emploi, multiplié par 100) exprime l'indicateur de concentration d'emploi. Ainsi, lorsque cet indicateur est proche de 100, on considère que la situation est équilibrée.

La lecture de cet indicateur permet de diviser les communes d'EPN en 3 catégories :
- celles dont le taux est situé entre 0 à 50 % : il s'agit de communes résidentielles, plus d'actifs résidents que d'emplois dans la zone
- celles dont le taux est situé autour de 100% : on relève un équilibre entre les deux dynamiques
- dont le taux est supérieur à 100% : forte attractivité économique, les communes attirent des actifs résidents dans une autre commune. Le cas d'Evreux, reflète des constats établis préalablement : une diminution de sa population, notamment dû à des flux migratoires



Une dépendance au secteur public

En 2014, 8 881 établissements étaient recensés sur le territoire, dont 4 377 sur la seule commune d'Evreux, c'est à dire prés de la moitié. Le secteur du commerce, des transports et des services divers représentait 65,3% de ces établissements, pour 38,6% des emplois, principalement concentrés sur Evreux, Guichainville, Normanville et Saint-André-de-l'Eure.



Répartition des emplois selon le secteur d'activités en 2014 (source INSEE)

Mais le secteur public reste le secteur d'activités qui recense le plus d'emplois sur le territoire d'EPN. Il comptabilise en effet 42,3% des emplois. Le territoire lui est fortement dépendant, avec notamment la présence de la base aérienne 105, de l'université, et du conseil départemental, principal employeur d'EPN. Le secteur public est de plus en progression depuis 2009, où il représentait 38,4% des emplois.

Si les terres agricoles représentent 67% de la surface d'EPN (contre 2,4% pour les surfaces commerciales et industrielles), le secteur agricole ne représentait que 0,9% des emplois en 2014.

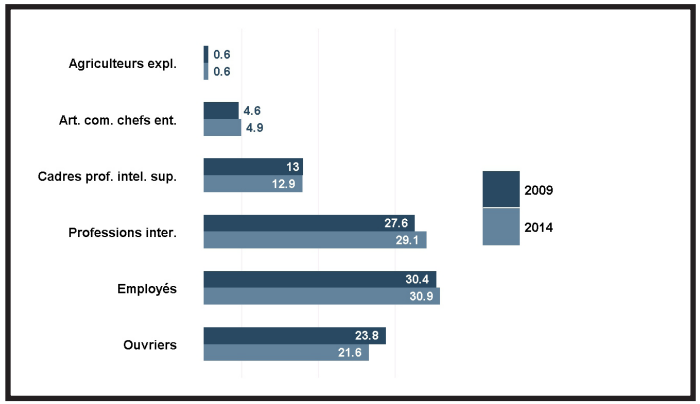
La baisse du nombre d'emplois est en partie liée à la restructuration de grosses entreprises privées (exemple de l'entreprise GSK), phénomène que l'on retrouve nationalement.
Cette baisse a cependant été limitée par le développement de la sphère publique : l'hôpital s'est doté d'un nouveau bâtiment en 2010, et la base aérienne a été renforcée.

Des emplois majoritairement peu qualifiés

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles classe la population selon une synthèse de la profession, de la position hiérarchique et du statut :

- Agriculteurs exploitants
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
- Cadres et professions intellectuelles supérieures
- Professions intermédiaires
- Employés
- Ouvriers
- Retraités
- Autres personnes sans activité professionnelle

La population active d'EPN se répartit dans les catégories socioprofessionnelles comme suit :

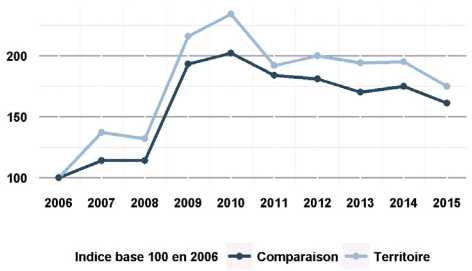


Catégories socioprofessionnelles de la population active d'EPN en 2014, en pourcentage (source INSEE)

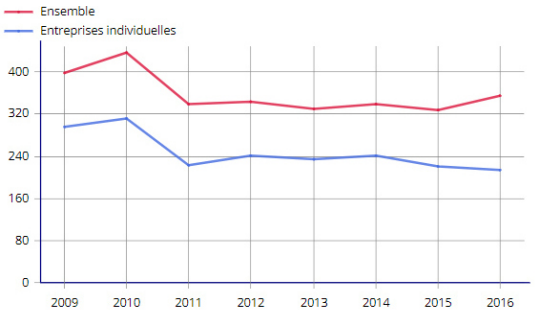
Les emplois peu qualifiés sont majoritaires : ouvriers et employés représentaient 52.5% de la population active d'EPN en 2014, contre 12,9% de cadres.

Un tissu économique en évolution

Depuis 2009, on observe une baisse constante de la création d'entreprises sur EPN, tout comme en Normandie. Ce phénomène reflète la baisse d'attractivité du territoire.



Evolution des créations d'entreprises EPN (source INSEE). Comparaison : Normandie.

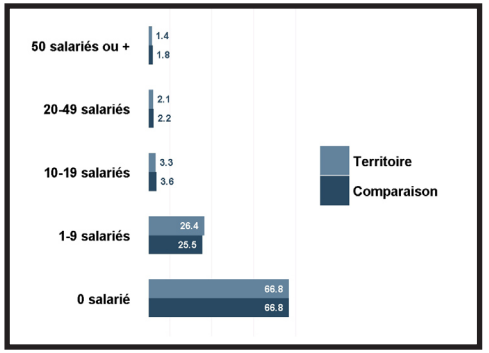


Evolution des créations d'entreprises Evreux (source INSEE)

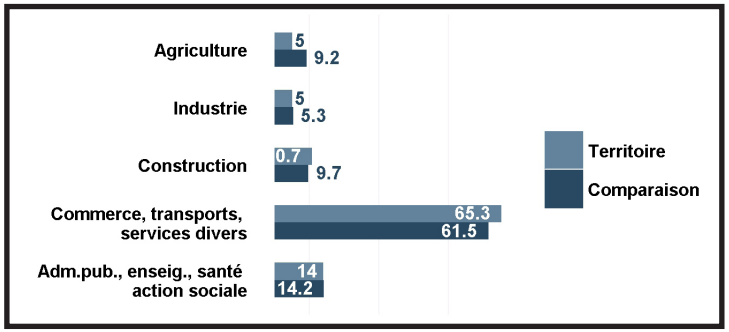
Néanmoins, lorsque l'on observe l'évolution des création d'entreprises sur la commune d'Evreux (qui rassemblent prés de la moitié des établissements) on observe une courbe moins marquée, notammentavant 2010. En effet, Evreux a été l'une des premières communes à inscrire une partie de son territoire en ZFU, en 2004, qui a permis la création de nombreuses entreprises jusqu'en 2010, conséquence de la crise de 2008.

Un tissu économique de petites entreprises majoritairement tournées vers les commerces, transports et le secteur tertiaire

Le tissu économique est très majoritairement composé de petites entreprises : plus de 92% d'entre elles ont moins de 10 salariés, et les deux tiers n'en ont aucun.



Répartition des établissements actifs par tranche d'effectif salarié en 2014 en pourcentage (source INSEE). Comparaison : Normandie.



Répartition des établissements actifs par secteur d'activités en 2014 (source INSEE). Comparaison : Normandie.

Plus de 60% de ces entreprises sont orientées vers les commerces, le transport et les services divers.

Atouts
- taux d'emplois publics important et en hausse
- création de nouveaux emplois grâce à l'extension de la surface commerciale
- dynamisme récent qui s'est réenclenché
- développement des formations spécialisées en lien avec les emplois présents sur le territoire

Faiblesses
- taux de chômage important, notamment chez les jeunes
- taux de créations d'entreprises en baisse
- diminution du nombre d'emplois dans la sphère privée
- forte dépendance à l'emploi public, notamment à la base aérienne 105
- un territoire non spécialisé et à proximité de bassins d'emplois spécialisés dynamiques et concurrentiels

Enjeux/objectifs
- Favoriser les connexions aux zones d'emplois majeures
- Maintenir et favoriser le développement des vastes zones d'emplois
- Développer la diversification des emplois pour limiter les dépendances aux secteurs publics
- Répondre aux besoins de recrutement des entreprises

2. LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

EPN constitue un secteur stratégique aux portes de 5 bassins économiques et donc d'emplois : Paris et l'Ile de France, Rouen, Le Havre, Caen et la région Centre (notamment Chartres/Orléans).
EPN s'inscrit dans un département dont le tissu économique est fortement industrialisé et dont le développement d'activités tertiaires (recherche et développement, services aux entreprises) se poursuit en parallèle. L'Eure est en effet marqué par plusieurs grands secteurs d'excellence : l'aéronautique et le spatial, l'automobile, la chimie, pharmacie et cosmétique, l'électricité et électronique, l'agro industrie.
Le territoire d'EPN est caractérisé par un tissu de grosses entreprises sur Evreux et ses villes périphériques, que l'on a qualifié, dans le cadre ce diagnostic, de zones d'activités économiques principales, du fait de leurs rayonnement, emprises, nombre d'emplois, etc, et un tissu plutôt de zones artisanales et de PME dans les autres communes, que l'on a qualifié de zones d'activités de proximité.

Le territoire de l'EPN est au carrefour de la Cosmetic Valley, pôle de compétitivité en lien avec les métiers de la cosmétique, ainsi que des filières d'excellence chimique et pharmaceutique de la Vallée de la Seine.
Au sud d'EPN, en jonction rapide vers la région Centre, se situent plusieurs zones d'activités mixtes et de nombreuses opportunités foncières.
EPN est donc un territoire soumis à une importante concurrence. Les activités économiques sur l'agglomération d'Evreux sont peu spécialisées il est ainsi difficile de donner une caractéristique propre au parc d'activités ébroïcien, comme cela peut être le cas de la Cosmetic Valley en région Centre ou du Val de Reuil avec ses industries pharmaceutiques et chimiques, etc.

> LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES D'EPN

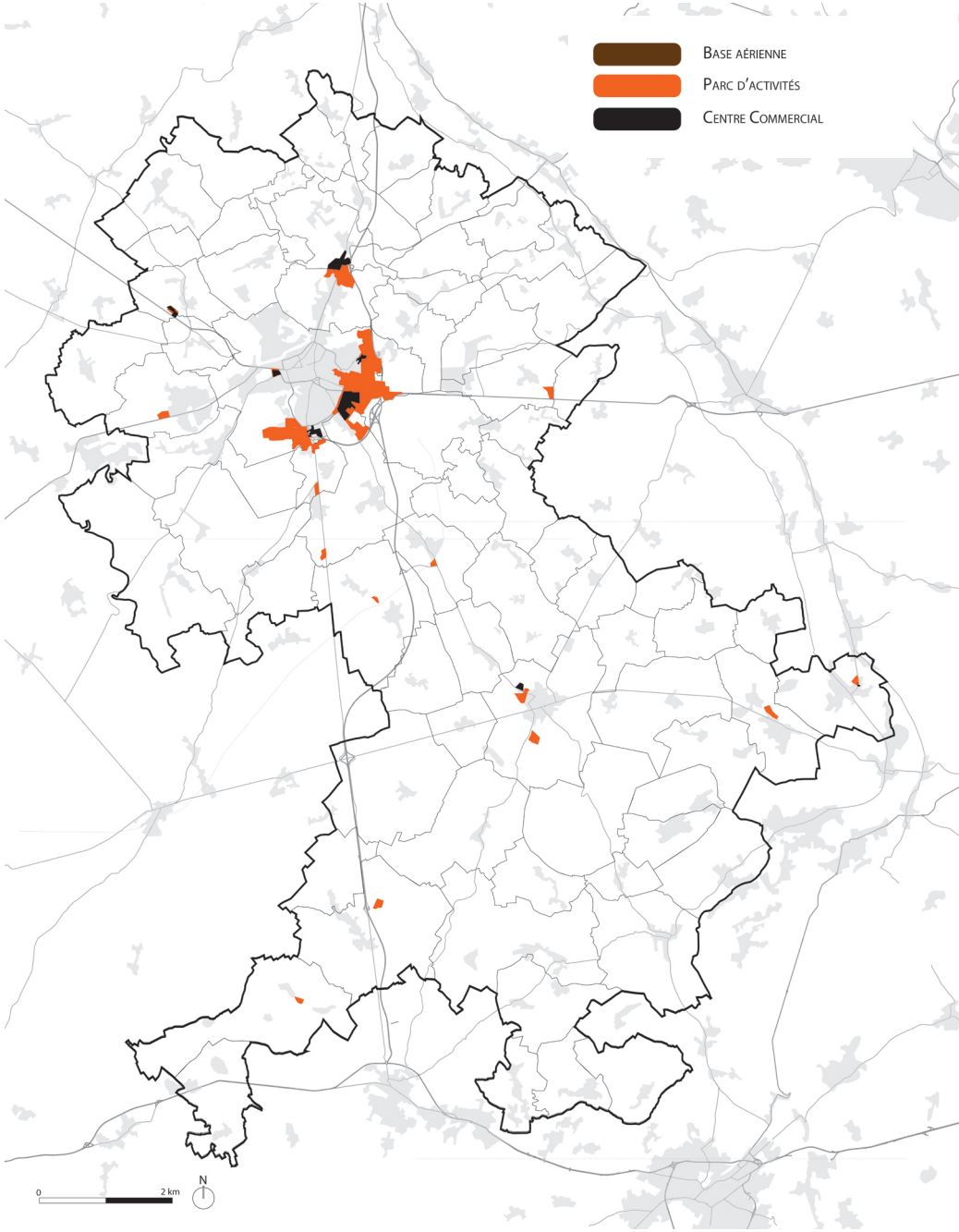
Suite à la loi NOTRe du 7 août 2015, les communautés d'agglomération sont devenues compétentes pour « la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'ensemble des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire (ensembles dénommés zones d'activités économiques) ».

Cependant, compte tenu d'une absence de définition du terme « Zones d'Activités Economiques » (ZAE), EPN a souhaité dans le cadre de sa délibération du 16 octobre 2018, précisé la dénomination des ZAE et a ainsi abouti à un cadre de références :
- « Une vocation économique affirmée par les documents d'urbanisme en vigueur ou en voie d'évolution (SCoT et PLUi-HD en cours par exemple),
- Un ensemble cohérent (pas de parcelle isolée) composé de plusieurs parcelles et dont la superficie minimale est de 3 hectares,
- Un regroupement de plusieurs établissements/entreprises avec un seuil plancher proposé à 5 entreprises/établissements,
- Une volonté publique d'aménagement et de développement économique (se traduisant par une intervention de la collectivité en fonctionnement ou en investissement) ».

Cette définition a permis d'aboutir à l'identification de 29 zones d'activités.

PA / CC	Nom	Commune(s)	S² totale (ha) S² aménagée	S² dispo (ha)	Nombre d'éts	% surfaces libres
CC	La Rougemare (Secteur commercial Intermarché)	Evreux	5,5	0	8	0,0%
CC	Les Ifs (secteur commercial Route d'Orléans)	Evreux	14,3	0	13	0,0%
CC	Grand Evreux Normandie (secteur commercial Carrefour)	Evreux / Guichainville / Le Vieil-Evreux	48,1	0	91	0,0%
CC	Gauville - Parville (secteur commercial Baobab)	Gauville-la-Campagne / Parville	7,8	0	5	0,0%
CC	Cap Caër	Normanville	23,2	2,8	24	12,1%
CC	La Justice	Saint-André-de-l'Eure	8,2	0	3	0,0%
TOTAL CC			107,1	2,8	144	2,6%
						#DIV/0!
PA	Les Fayaux	Angerville-la-Campagne	10,5	0	30	0,0%
PA	La Villeneuve	Angerville-la-Campagne	5,3	0	19	0,0%
PA	Les Vignes	Droisy	8,7	0,35	3	4,0%
PA	La Madeleine	Evreux	80	0	90	0,0%
PA	La Forêt	Evreux	25,6	0	51	0,0%
PA	Le Bois des Communes	Evreux	37,2	0	80	0,0%
PA	Vironvay	Evreux	10,4	0	21	0,0%
PA	La Rougemare	Evreux / Fauville	147,3	0	251	0,0%
PA	Le Long Buisson 1 et 2	Evreux / Guichainville / Le Vieil-Evreux	143,5	5,1	398	3,6%
PA	Le Long Buisson 3	Evreux / Guichainville / Angerville-la-Campagne	61,4	61,4		100,0%
PA	Cambolle Sud	Evreux	11,5	11,5		100,0%
PA	Grenelle	Garennes-sur-Eure	5,5	0	12	0,0%
PA	Les Barbançons	Gravigny	16,8	0	23	0,0%
PA	Les Surettes	Gravigny / Normanville	47,9	7	37	14,6%
PA	Les Pierres Bises	Grossoeuvre	6,5	0	9	0,0%
PA	Les Coutumes	Guichainville	5,7	0	14	0,0%
PA	La Vieville	La Couture-Boussey	7,3	0	11	0,0%
PA	L'Arbre Saint Germain	Marcilly-la-Campagne	9	1,3	3	14,4%
PA	BioNormandie Parc	Miserey	33,6	2,1	8	6,3%
PA	Les Coquelins	Prey	3,4	0	9	0,0%
PA	La Porte des Champs	Saint-André-de-l'Eure	13,8	0	3	0,0%
PA	La Croix Prunelle	Saint-André-de-l'Eure	14	3,2	15	22,9%
PA	La Fosse au Buis	Saint-Sébastien-de-Morsent	14,9	2,5	3	16,8%
TOTAL PA			719,8	94,45	1090	13,1%
CC/PA			**826,9**	**97,25**	**1234**	**11,8%**

Tableau de surfaces et d'effectifs des zones d'activités économiques sur le territoire d'EPN // source : Explore et Données INSEE



Localisation des zones d'activités sur le territoire d'EPN

ZAE LONG BUISSON

La réalisation du parc d'activités du Long Buisson, en 2 tranches, s'inscrit dans la politique de développement économique menée depuis 2001 au niveau de l'agglomération. Elle vise à développer l'offre foncière afin de répondre d'une part aux besoins des entreprises locales de se développer et de permettre d'autre part à des entreprises extérieures de venir s'implanter sur Evreux.

Située le long de l' échangeur du Coudray, de la RN 1013 et dans une ZFU, le parc accueille 398 entreprises. 80% des parcelles cédées sont entre 2 000 et 10 000 m². La plus grande surface cédée compte 105 000 m². 3 parcelles restent disponibles, comprises entre 10 000 et 25 000 m².

ZAE LONG BUISSON	
LOCALISATION	Guichainville/Evreux/Vieil Evreux
STATUT	Intercommunale
TYPES D'ACTIVITÉS	Logistique, artisanat de production, activités tertiaires
SURFACE TOTALE SURFACE DISPONIBLE	143.5 ha 5.1 ha



ANGERVILLE LA CAMPAGNE : en bordure de la RD6154

- les Fayaux : en continuité des zones d'activités existantes de la Madeleine et du Parc, le long de la RN1013
- Villeneuve
- La Briqueterie
- La Forêt (sur Evreux)



ZAE LA FORÊT	
Localisation	Evreux
Statut	Intercommunale
Types d'activités	Industries, artisanat, tertiaire
Surface totale Surface disponible	25.6 ha 0 ha

ZAE LES FAYAUX	
Localisation	Angerville la Campagne
Statut	Intercommunale
Types d'activités	Activités commerciales et logistiques
Surface totale Surface disponible	10.5 ha 0 ha

ZAE VILLENEUVE	
Localisation	Angerville la Campagne
Statut	Intercommunale
Types d'activités	Activités commerciales
Surface totale Surface disponible	5.3 ha 0 ha

LA COUTURE BOUSSEY : à proximité de la RD833

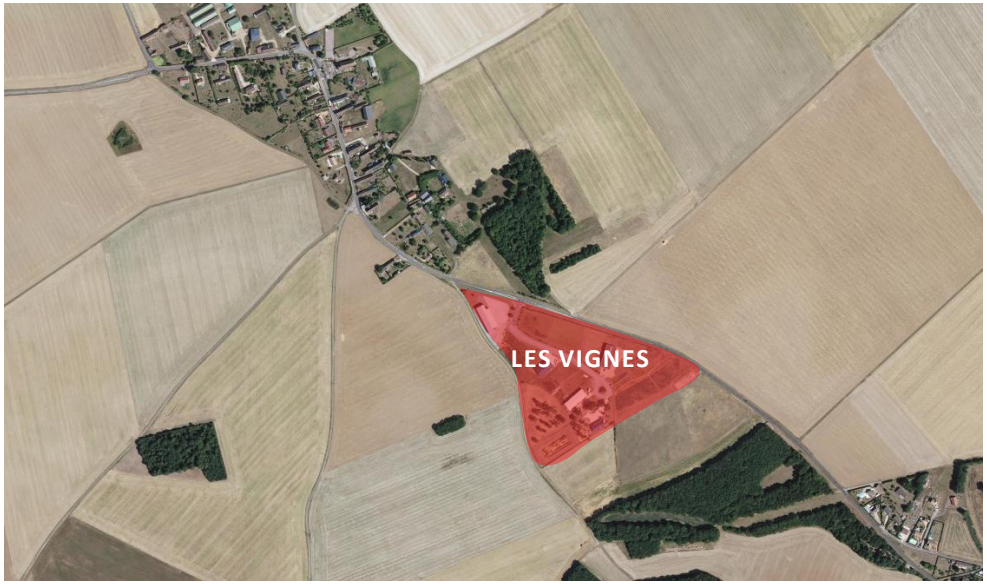
- vieville



ZAE VIEVILLE	
LOCALISATION	La Couture Boussey
STATUT	Intercommunale
TYPES D'ACTIVITÉS	Activités commerciales
SURFACE TOTALE	5.7 ha
SURFACE DISPONIBLE	0 ha

DROISY : en bordure de la RD50

- Les Vignes



ZAE LES VIGNES	
LOCALISATION	Droisy
STATUT	Intercommunale
TYPES D'ACTIVITÉS	Activités mixtes
SURFACE TOTALE	8.7 ha
SURFACE DISPONIBLE	0.4 ha

EVREUX : ville centre. ZAE en périphérie de la ville

- Le Bois des Communes, le long de la RN154
- La Madeleine
- Vironvay
- La Rougemare (également sur Fauville) : possibilité d'optimisation/densification



ZAE LE BOIS DES COMMUNES	
Localisation	Evreux
Statut	Intercommunale
Types d'activités	Activités commerciales, logistiques, services
Surface totale Surface disponible	37.2 ha 0 ha

ZAE VIRONVAY	
Localisation	Evreux
Statut	Intercommunale
Types d'activités	Activité de services
Surface totale Surface disponible	10.4 ha 0 ha

ZAE LA MADELEINE	
Localisation	Evreux
Statut	Intercommunale
Types d'activités	Activités mixtes
Surface totale Surface disponible	80 ha 0 ha

ZAE LA ROUGEMARE	
LOCALISATION	Evreux / Fauville
STATUT	Intercommunale
TYPES D'ACTIVITÉS	Activités industrielles, commerciales, logistiques, services
SURFACE TOTALE SURFACE DISPONIBLE	147.3 ha 0 ha

ZAE CENTRE COMMERCIAL LA ROUGEMARE	
LOCALISATION	Evreux / Fauville
STATUT	Intercommunale
TYPES D'ACTIVITÉS	Activités industrielles, commerciales, logistiques, services
SURFACE TOTALE SURFACE DISPONIBLE	5.5 ha 0 ha

GARENNES SUR EURE : en bordure de la RD836

- Grenelle



ZAE GRENELLE	
LOCALISATION	Garennes sur Eure
STATUT	Intercommunale
TYPES D'ACTIVITÉS	Activités commerciales
SURFACE TOTALE SURFACE DISPONIBLE	7.2 ha

GAUVILLE LA CAMPAGNE : en bordure de la RD613

- La Roque



ZAE GAUVILLE-PARVILLE	
Localisation	Gauville la Campagne
Statut	Intercommunale
Types d'activités	Activités artisanales et commerciales
Surface totale **Surface disponible**	7.8 ha

GRAVIGNY : limitrophe à Evreux. ZAE le long de la RD155

- Les Barbançons
- Les Surettes (également sur Normanville)



ZAE LES BARBANÇONS	
LOCALISATION	Gravigny
STATUT	Intercommunale
TYPES D'ACTIVITÉS	
SURFACE TOTALE SURFACE DISPONIBLE	16.8 ha 0 ha

ZAE LES SURETTES	
LOCALISATION	Gravigny / Normanville
STATUT	Intercommunale
TYPES D'ACTIVITÉS	Activités logistiques et tertiaires
SURFACE TOTALE SURFACE DISPONIBLE	47.9 ha 7 ha

GROSSOEUVRE : ZAE le long de la RD554

- les Pierres Bises



ZAE LES PIERRES BISES	
LOCALISATION	Grossoeuvre
STATUT	Intercommunale
TYPES D'ACTIVITÉS	Activités artisanales
SURFACE TOTALE SURFACE DISPONIBLE	6.5 ha 0 ha

GUICHAINVILLE : limitrophe à Evreux

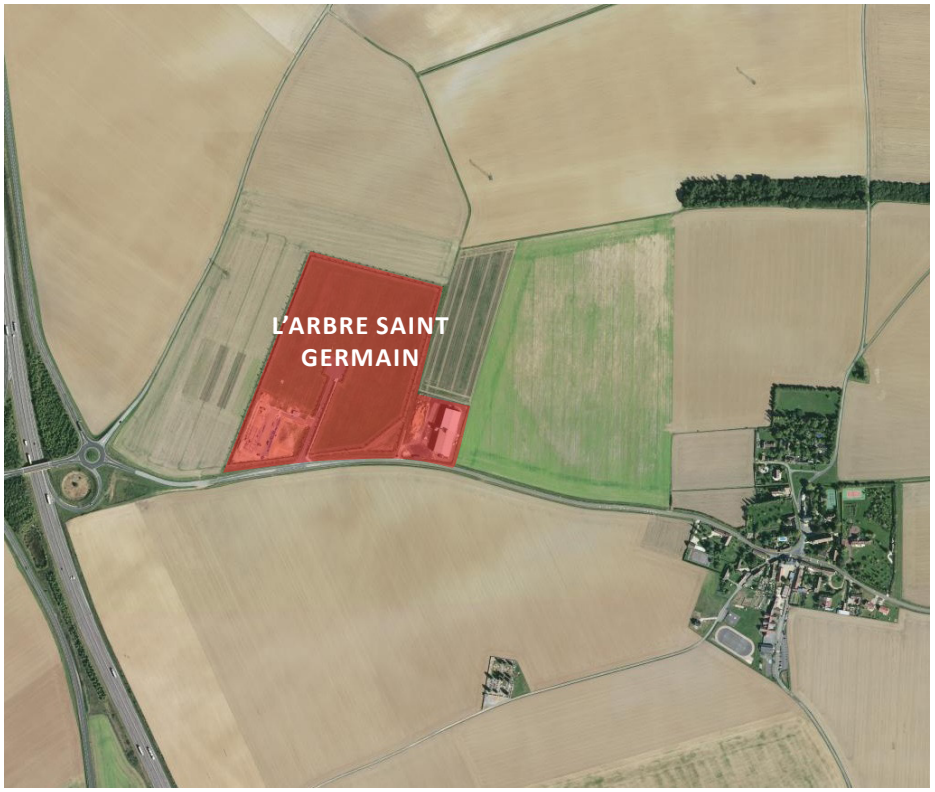
- les Coutumes



ZAE COUTUMES	
LOCALISATION	Guichainville
STATUT	Intercommunale
TYPES D'ACTIVITÉS	Activités artisaneles, commerciales et services
SURFACE TOTALE SURFACE DISPONIBLE	7 ha 0 ha

MARCILLY LA CAMPAGNE

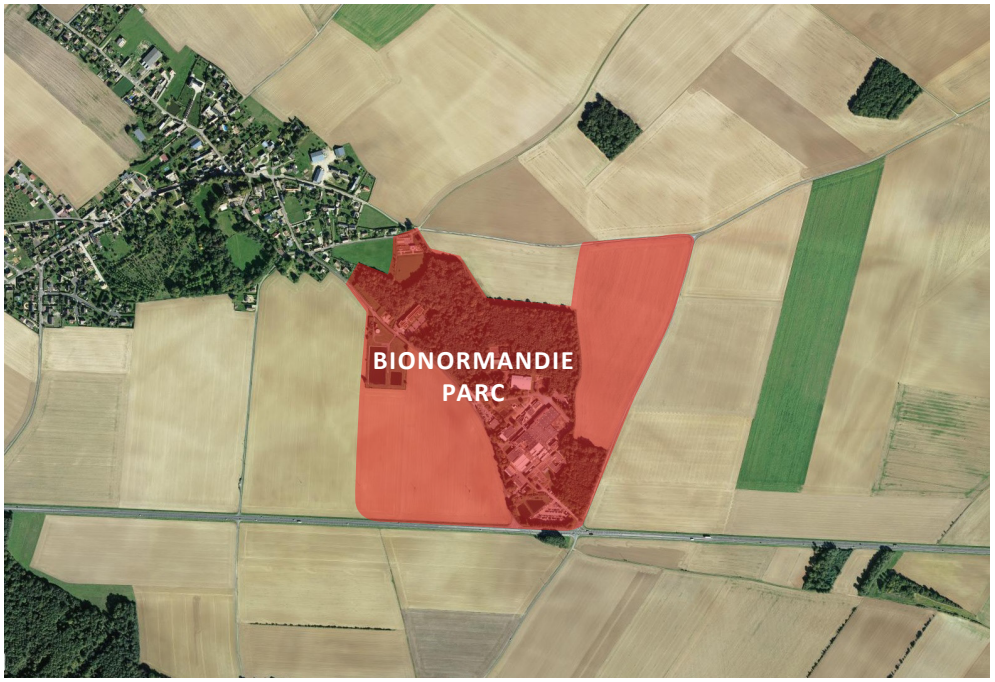
- L'arbre Saint Germain



ZAE L'ARBRE SAINT GERMAIN	
LOCALISATION	Marcilly la Campagne
STATUT	Intercommunale
TYPES D'ACTIVITÉS	Activités artisanales et agricoles
SURFACE TOTALE SURFACE DISPONIBLE	9 ha 1.3 ha

MISEREY

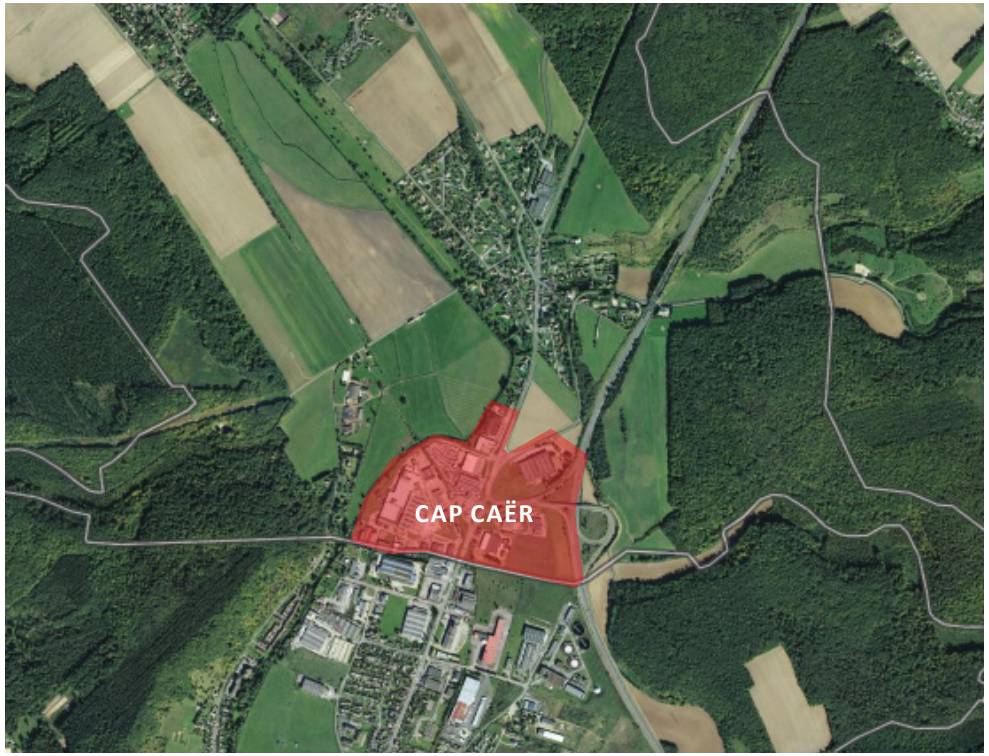
- Bionormandie Parc



ZAE BIONORMANDIE PARC	
LOCALISATION	Miserey
STATUT	Intercommunale
TYPES D'ACTIVITÉS	Biotechnologies, chimie, biologie, santé
SURFACE TOTALE SURFACE DISPONIBLE	33.6 ha 2.1 ha

NORMANVILLE

- Cap Caër



ZAE CAP CAËR	
LOCALISATION	Normanville
STATUT	Intercommunale
TYPES D'ACTIVITÉS	Activités commerciales
SURFACE TOTALE SURFACE DISPONIBLE	23.2 ha 2.8 ha

PREY

- Les Coquelins



ZAE LES COQUELINS	
LOCALISATION	Prey
STATUT	Intercommunale
TYPES D'ACTIVITÉS	
SURFACE TOTALE SURFACE DISPONIBLE	3.4 ha 0 ha

SAINT SÉBASTIEN DE MORSENT : limitrophe à Evreux

- Fosse aux Buis



ZAE LA FOSSE AUX BUIS	
LOCALISATION	Saint Sébastien de Morsent
STATUT	Intercommunale
TYPES D'ACTIVITÉS	Activités sanitaires et sociales
SURFACE TOTALE SURFACE DISPONIBLE	4.3 ha 2.5 ha

SAINT ANDRÉ DE L'EURE

- Croix Prunelle
- Porte des Champs



ZAE CROIX PRUNELLE	
LOCALISATION	Saint André de l'Eure
STATUT	Intercommunale
TYPES D'ACTIVITÉS	Activités commerciales et services
SURFACE TOTALE SURFACE DISPONIBLE	14 ha 3.2 ha

ZAE PORTE DES CHAMPS	
LOCALISATION	Saint André de l'Eure
STATUT	Intercommunale
TYPES D'ACTIVITÉS	
SURFACE TOTALE SURFACE DISPONIBLE	13.8 ha 0 ha

> UNE PRESSION FONCIERE FORTE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

EPN recense ainsi près de 830 hectares d'espaces à vocation économique comptabilisant prés de 1230 entreprises. L'une des caractéristiques de ces ZAE est leur attractivité qui crée une pression foncière importante.

En effet, d'aprés la CCi EPN a commercialisé environ 10ha/an depuis 2009.

Dans les parcs existants, on recense aujourd'hui 21.55 ha de surfaces libres réparties comme suit :

- Les Surettes à Gravigny : 7 ha
- Le Long Buisson 1 et 2 : 5.1 ha
- La Croix Prunelle à Saint André de l'Eure : 3.2 ha
- La Fosse au Buis à Saint Sébastien de Morsent : 2.5 ha
- BioNormandie à Miserey : 2.1 ha
- L'Arbre Saint Germain à Marcilly la Campagne : 1.3 ha
- Droisy : 0.35 ha

L'état des disponibilités actuelles sur les parcs d'activités du territoire d'EPN n'est pas suffisant pour le temps du PLUi, c'est à dire 10 ans. Puisqu'à un rythme de 10ha/an, on peut préfigurer une pénurie à court voire moyen terme. Il est donc essentiel dans le cadre du projet de territoire d'EPN d'envisager une nouvelle offre à vocation économique en :

- optimisant le foncier actuel : densification ou requalification,
- s'appuyant sur les différentes zones économiques du territoire : principales et de proximité,
- encadrant les éventuelles extensions urbaines.

> LES NOUVEAUX SITES DE DEVELOPPEMENT

Afin de combler ces besoins à plus long terme, différents secteurs sont aujourd'hui ciblés pour le développement d'une offre économique nouvelle, spécialement pour des communes situées à proximité de la polarité structurante d'Evreux et sur des secteurs stratégiques sur le reste du territoire, notamment el long de la N154 :

- Long Buisson 3 (Evreux, Guichainville et Angerville la Campagne) : 61,4 hectares. Ce troisième secteur, doit permettre la création d'une offre foncière nouvelle, tout en limitant les prélèvements fonciers, et en les contraignant à l'intérieur de la ceinture formée par la RN154 et la déviation sud-ouest d'Evreux. Un premier développement opérationnel est attendu sur ce secteur à horizon 2020, sur une orientation thématisée industrie, équipement et commerce. Par ailleurs, une partie seulement des terrains concernés est aujourd'hui repéré comme constructible dans les documents d'urbanisme en vigueur, le reste devra l'être au terme d'une procédure adaptée.
- Briqueterie (Angerville la Campagne) : 16 hectares. Ce projet en réflexion pourrait venir compléter l'offre existante sur les parcs d'activités voisins de la Madeleine et de la Forêt. Il s'agit là également d'un secteur stratégique, en particulier dans la perspective de la mise en service de la déviation sud-ouest qui va offrir un nouveau débouché aux espaces économiques du secteur et améliorer leur visibilité depuis la nouvelle infrastructure, en favorisant la création d'une nouvelle vitrine économique. L'extension du parc est envisagée sur 8 hectares, d'ores et déjà classés en zone à urbaniser à vocation d'activités dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Angerville en vigueur (zone 2 AU, à urbaniser à long terme).
- Cambolle Sud (Evreux) : 11.5 hectares
- Grossoeuvre : 1.8 hectares
- Droisy : 2.7 hectares

Ces nouveaux sites permettent d'envisager un potentiel total de 93.4 hectares.

Les surfaces disponibles à court terme (21,5 hectares) ainsi que les sites de développement envisagés (93,4 hectares) permettent de répondre aux besoins intercommunaux d'EPN en termes de foncier économique pour la durée du PLUi-HD.

3. LA BASE AÉRIENNE105 : UN ÉLÉMENT D'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET RÉSIDENTIELLE POUR LE TERRITOIRE D'EPN

La base aérienne occupe une surface totale de 700 hectares, et s'étend sur les communes de Fauville, Gauciel, Sassey et Miserey.

Il s'agit d'une ancienne base aérienne de l'OTAN en France, reprise par l'armée française à la suite du départ des américains. Elle centralise pas moins de 2 800 emplois, constituant ainsi l'un des principaux employeurs de l'agglomération et génère ainsi un véritable dynamisme pour l'agglomération d'Evreux, en termes d'habitants, de consommateurs mais également d'emplois directs et indirects. Le maintien, voire le développement de la base est un véritable enjeu pour EPN.
L'installation d'un escadron franco allemand en 2021 entraînerait l'arrivée de 250 militaires supplémentaires.

Une réflexion était précédemment en cours sur le secteur dit de l'« Aéro », à proximité de la Base Aérienne 105, sur les communes de Fauville et Huest, pour le développement d'un parc d'activités sécurisé s'inscrivant dans le projet « Smart base » porté par le Ministère de la Défense. Les orientations sur ce secteur sont aujourd'hui en cours de redéfinition au regard du projet de Ligne Nouvelle Paris Normandie, dont certains des tracés prévoient à ce stade un passage possible à proximité de la Base, sur les terrains initialement ciblés pour le projet de parc d'activités.

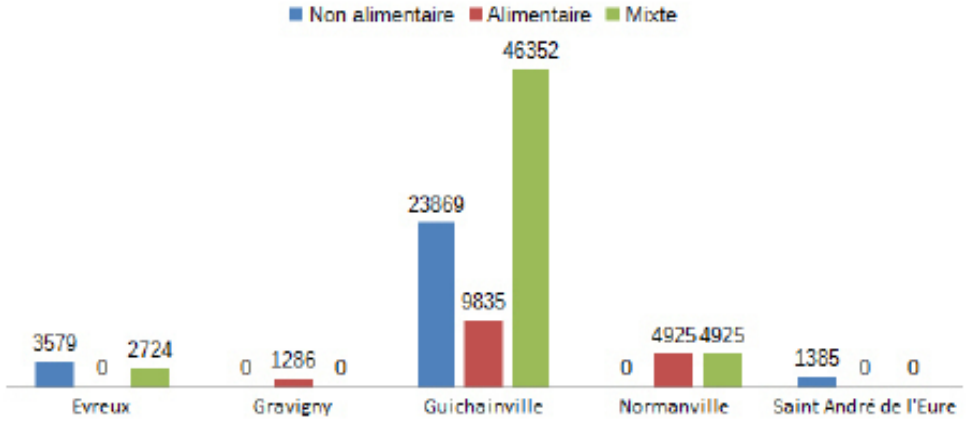
Surfaces de ventes accordées par la CDAC entre 2009 et 2017 (en m²)

4. L'ACTIVITÉ COMMERCIALE

D'un point de vue économique le territoire est divisé en deux secteurs : le nord sous influence d'Évreux et de ses zones commerciales, avec un commerce plutôt de grande distribution, et le sud, avec une densité beaucoup plus faible et principalement caractérisé par la présence de services/commerces de proximité.

> LE COMMERCE DE MASSE

Les commerces de masse font partie de la gamme supérieure définie par l'INSEE (hypermarchés, produits surgelés, poissonneries...).
Ils se concentrent dans les pôles urbains du territoire : Evreux et sa périphérie (Gravigny, Guichainville, Normanville), Saint-André-de-l'Eure et Garennes-sur-Eure.
La CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) a autorisé l'ouverture de plus de 100 000 m² de surfaces de vente de plus de 300 m² sur ces zones, et particulièrement à Guichainville, qui accueille une partie de la zone commerciale du Long Buisson, en expansion depuis sa création en 2004.
Ces zones en expansion ont leur importance sur EPN : ainsi, Carrefour draine 30% des dépenses commerciales du territoire, contre 13% pour le commerce traditionnel. Cependant, la présence d'un seul opérateur commercial sur les zones commerciales en entrées de ville pose la question de la concurrence sur le secteur de la grande distribution, prédominante sur le territoire.



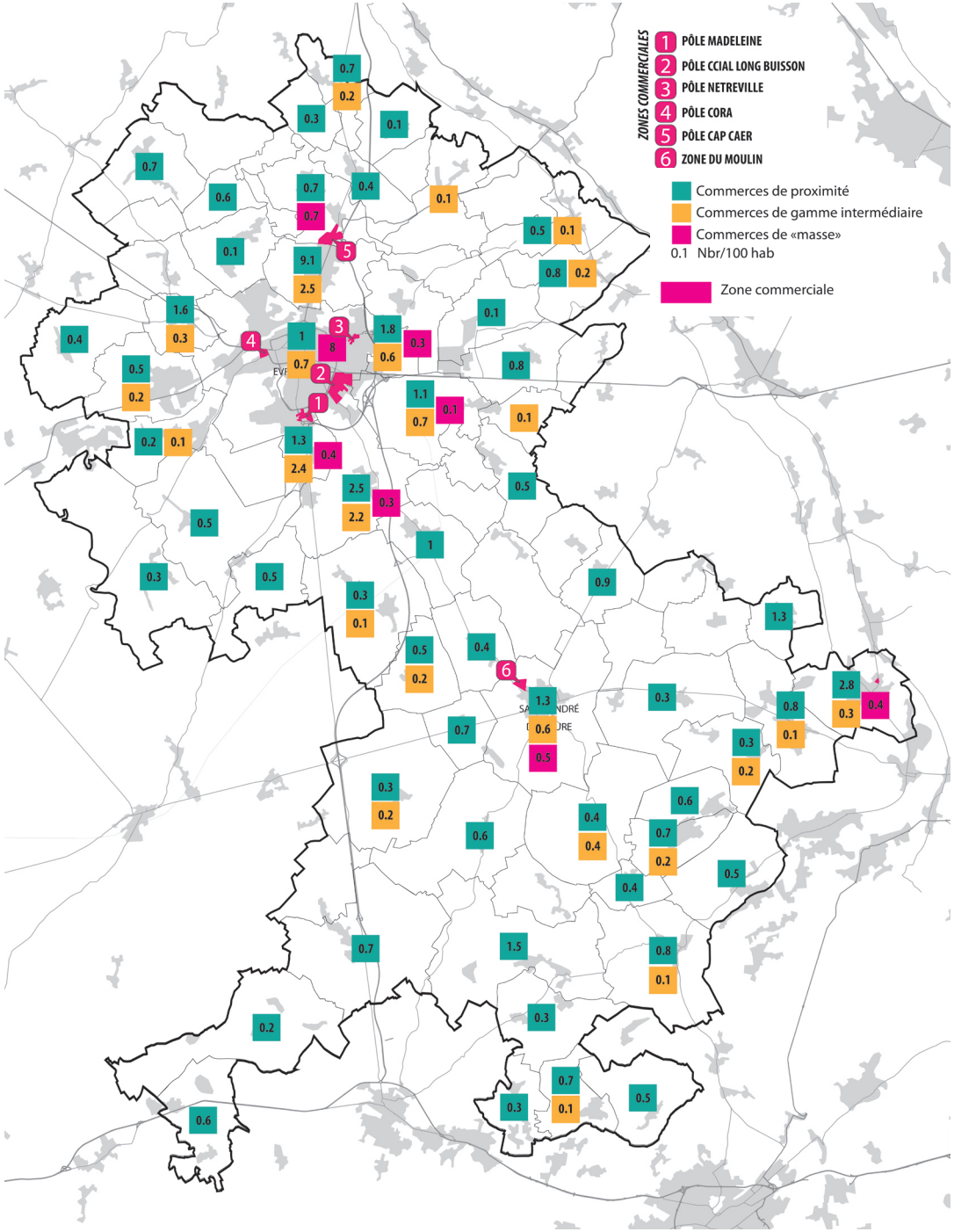
> LE COMMERCE DE PROXIMITE

Les commerces intermédiaires font partie de la gamme intermédiaire définie par l'INSEE (supermachés, librairies, magasins de vêtements par exemple); les commerces de proximité font partie eux de la gamme de proximité (supérette, épiceries, boulangeries, boucheries...).

Le territoire présente un faible taux de commerces de proximité par habitant, voire un taux nul dans certaines communes, en particulier dans le sud d'EPN. Les commerces intermédiaires sont eux présents dans certaines communes, jouant ainsi un rôle de relai pour les communes environnantes, mais avec un taux assez faible en dehors de la périphérie d'Evreux.
L'absence de commerce de proximité dans les communes les plus rurales entraîne une dépendance de ces communes vis à vis des différentes communes.
La ville d'Evreux présente également un taux relativement faible de commerces de proximité. Son centre perd en effet en dynamisme, phénomène dû à la présence des zones d'activités en périphérie d'Evreux (Centre Carrefour en premier lieu) qui continuent de s'agrandir aux dépends du centre ville. La ville fait partie des 222 communes qui bénéficient du plan «Action Coeur de ville» pour la redynamisation de leur centre ville, afin d'améliorer les conditions de vie des habitants de ces villes moyennes et de conforter leur rôle moteur de développement du territoire.

Des initiatives ont vu le jour dans les bourgs ruraux les moins équipés afin de compléter l'offre sédentaire parfois insuffisante. Ainsi, des commerces ambulants sont présents sur le territoire. Des distributeurs de pain ont été mis en place à Gauciel, au Val David et au Boulay Morin, de même qu'un point de vente à la mairie de Moisville une fois par semaine.

Les marchés locaux constituent aussi une offre alternative au commerce traditionnel, revêtant de plus un rôle social en établissant un lien entre les consommateurs et les producteurs locaux.



Localisation des zones commerciales et répartitions des commerces/communes sur le territoire d'EPN

> LA STRATEGIE COMMERCIALE D'EPN

Le Schéma Départemental d'Aménagement Commercial de l'Eure, adopté en 2012, avait identifié l'agglomération d'Evreux comme le principal pôle commercial du département. Le chiffres d'affaire réalisé par les commerces du GEA était ainsi estimé à 610 M d'€, alors que le potentiel de consommation propre au territoire était estimé à 440 M d'€, avec des taux d'évasion modérés (8 % pour l'alimentaire, 16 % pour le non alimentaire).

Parallèlement, la zone de chalandise alimentaire du pôle d'Evreux était estimée globalement à 138 000 habitants environ (dont 70 000 habitants sur la zone primaire) et la zone de chalandise non alimentaire comptait 252 000 habitants au total. L'armature commerciale du territoire était dominée par des contrastes importants, tant en termes d'établissements que d'implantation géographique. Le tissu commercial était ainsi dominé par les établissements de plus de 300 m² (plancher commercial total de 144 629 m²), répartis pour l'essentiel sur les communes d'Evreux et de Guichainville.

Selon les orientations retenues par le schéma, les pôles commerciaux de l'agglomération ébroïcienne avaient vocation à être renforcés sur leur fonction actuelle, et développés sur des achats exceptionnels et spécialisés, incluant une recherche d'attractivité commerciale.

Evreux Portes de Normandie conduit aujourd'hui une politique visant notamment à :

- conforter et dynamiser l'attractivité commerciale du centre-ville d'Evreux et des centres-bourgs de l'agglomération. Cette démarche passe notamment par les axes suivants :

o réalisation d'une « coulée verte » qui vise à créer un lien entre le secteur de la gare et le coeur commercial de la ville, assurant une continuité entre les différents secteurs de réaménagement des espaces publics, réalisés ou en cours d'étude (« Promenades de Coeur de Cité », « Abords de la Cathédrale » ; de futurs aménagements tels que le réaménagement de la Place de l'Hôtel de Ville, la « Trame Bleue »). Cette action est elle-même organisée en deux temps :

o dans un premier temps, réaménagement du jardin botanique ;

o dans un second temps, aménagement du Jardin de l'Evêché et le square Delaunay, et création d'un écrin végétal pour la cathédrale d'Evreux.

o réaménagement de la place Saint Taurin, qui vise notamment à redonner une identité à une place historique d'entrée de ville ;

o réaménagement de la place Sepmanville : suite à l'aménagement réalisé en 2015 de la place du Grand Carrefour, le réaménagement de la place Sepmanville doit permettre de recréer un espace de vie sociale au sein de l'hypercentre d'Evreux, intégrant mise en valeur de l'Iton et découverte de vestiges médiévaux ;

o réaménagement de la place de l'Hôtel de Ville, qui vise à améliorer l'attractivité touristique du coeur historique d'Evreux en mettant en valeur l'ensemble des monuments de cette place (Hôtel de Ville, Beffroi, Théâtre, Maison des Arts, Médiathèque, fontaine monumentale…). L'objectif est de recréer un lien fort entre l'Iton et ces différents monuments tout en rendant cette place plus polyvalente afin de favoriser les animations. En retour, tourisme et manifestations diverses apporteront une clientèle potentielle pour le commerce en Centre-ville.

- accompagner le développement de projets commerciaux structurants pour le territoire, et susceptibles de renforcer le rayonnement de son armature commerciale au-delà de son périmètre : restructuration et densification du centre commercial du Long Buisson, sur Evreux, Guichainville et le Vieil Evreux autour de l'implantation de Carrefour ; accompagnement de la mutation du secteur Caer-Normanville au nord de l'agglomération avec le déplacement de l'enseigne Leclerc.

Atouts

- Une organisation territorialisée du développement économique encadrant la consommation foncière d'espaces agricoles, forestiers et naturels
- Une localisation privilégiée de pivot entre les régions Normandie, Centre Val de Loire et Ile de France
- Un territoire innovant en termes de services aux entreprises
- La base aérienne : un atout de développement économique dans le domaine aéronautique
- Le pôle Carrefour draine 30% des dépenses commerciales du territoire (8% à l'échelle départementale) contre 13% pour le commerce traditionnel
- La présence de commerces et services de proximité répartis sur l'ensemble du territoire
- Une offre de commerces ambulants pour compléter le commerce sédentaire
- Évreux, une des 222 villes bénéficiant du plan «Action cœur de ville» pour la redynamisation de son centre-ville

Faiblesses

- Une dépendance à la sphère publique en termes d'emplois
- Une pénurie à moyen terme des zones d'activités économiques
- Un manque d'identité territoriale en termes d'économie
- Evreux : un statut d'hégémonie fort
- La question des commerces de proximité se pose au sud d'EPN pour permettre une attractivité des communes et le maintien de la population actuelle
- Ces espaces consomment des emprises foncières importantes et sont souvent ex nihilo et en entrées de villes, déqualifiant l'image des communes
- Une dépendance des communes rurales et secondaires aux pôles urbains
- Une ville centre, Evreux, qui perd en dynamisme dans son centre

Enjeux / objectifs

- Créer un nouveau principe de marketing territorial sur le nouveau territoire d'EPN pour renforcer l'attractivité du territoire
- Favoriser les connexions entre les zones d'activités et commerciales et les bourgs isolés
- Développer une offre commerciale plus élargie dans la moitié-Sud et une ouverture des commerces plus constante
- Maintenir le commerce et les services de proximité
- Contenir les espaces de commerces de grande distribution

5. UN POTENTIEL TOURISTIQUE A DÉVELOPPER

Plus de 400 000 visiteurs sont venus sur le territoire d'EPN en 2017*. Plus de la moitié (54%) d'entre eux en tant que touristes, quand les 46% restants ne sont qu'excursionnistes, c'est à dire des visiteurs d'une journée. Le tourisme représente une source de revenus non négligeable pour EPN. En effet, les retombées (directes, indirectes et induites) ont représenté plus de 23 millions d'euros pour l'année 2017.

> UNE OFFRE TOURISTIQUE DIVERSIFIÉE :

Les principaux sites visités sont :
- la Cathédrale Notre Dame à Evreux :
- le Musée d'Art, Histoire et Archéologie à Evreux qui a enregistré 27 633 visiteurs en 2017, en hausse (+17%) par rapport à l'année précédente
- la ville gallo romaine de Gisacum (Vieil Evreux), bien qu'avec une fréquentation en recul de 11% et 9 176 visiteurs en 2017

Les monuments présents (comme l'église de Reuilly, le parc du Château d'Emalleville...) attirent également les visiteurs, ainsi que la ferme pédagogique de Navarre sur la commune d'Evreux.

L'agglomération souhaite développer l'attractivité de son territoire à travers une offre innovante. Le Projet Nature concerne un « camping insolite » sur une réserve foncière de la collectivité dans la forêt de la Couture Boussey. A Jouy-sur-Eure, c'est un regroupement de gîtes qui est à l'étude, afin d'augmenter la capacité d'accueil du site.

> LES MONUMENTS HISTORIQUES ET PATRIMOINES PROTEGES

Plusieurs monuments du territoire sont inscrits ou classés au titre des monuments historiques.
Ces monuments participent au rayonnement et à l'attractivité de la Communauté d'Agglomération.
De nombreux patrimoines protégés au titre des artciles L-151-19 et L151-23

Monuments historiques

Commune	Monuments historiques	
	Monument classé	Monument inscrit
Acon		Nécropole dolménique des Prés d'Acon Eglise St Denis
Bretagnolles		Eglise inscrit
Coudres		Eglise paroissiale Saint Martin
Emalleville		Château d' Emalleville
Epieds	Pyramide commémorative de la bataille d'Ivry	
Evreux	Cathédrale Notre Dame Tour de l' Horloge Immeuble Gomel Evêché et ses dépendances Reste des remparts gallo-romains (Cad I 446, 463, 464 et 467) Vestiges de l'enceinte gallo-romaine du bas-Empire Eglise Saint Taurin Ensemble du Cloître de l'ancien couvent des Capucins Enceinte du cloitre Eglise St Taurin	Théâtre municipal Couvent des Cordeliers Couvent des Ursulines Couvent des Capucins Rempart gallo romain Petit Château de Navarre
Gauciel		Manoir
Gravigny		Léproserie dite maladrerie Saint Nicolas
Illiers l'Evêque	Chapelle Seigneuriale dite Notre Dame de Pitié	
Jouy sur Eure	Portail de l'église	Eglise St Pierre
Marcilly la Campagne	Porche de l'église	
Marcilly sur Eure	Abbaye du Breuil Benoît	
Les Baux Sainte Croix	Alignement de trois menhirs	
Le Mesnil sur l'Estrée		Eglise Sainte Marie-Madeleine
Moisville		Eglise St Martin
Muzy		Eglise Saint Jean Baptiste
Prey		Eglise
Reuilly		Eglise St Christophe
Sacquenville	Eglise	
Serez		Eglise
Les Ventes	Dolmen de l'Hôtel Dieu Dolmen dit La Pierre Courcoulée	
Le Vieil Evreux	Fanum de Cracouville : vestiges gallo romains	

Monuments historiques du territoire

** Compte tenu de la fusion en 2017 avec 24 nouvelles communes, la comparaison de fréquentation avec l'année 2016 n'a pas été établie*

du Code de l'Urbanisme sont présents sur le territoire EPN. Ces patrimoines participent activement aux paysages culturels, historiques et/ou architecturaux du territoire.

CLASSEMENT	NOM DU PATRIMOINE PROTEGE	COMMUNES DU TERRITOIRE D'EPN CONCERNEES
Eglises désaffectées	Eglise Saint-Etienne	Les Authieux
	Eglise St Saëns de Garambouville	Aviron
	Chapelle Notre-Dame de Gaud	Les Baux Sainte Croix
	Eglise Saint-Maclou	Caugé (lieu-dit Branville)
	Eglise de Francheville	Coudres
	Chapelle de la Cavée Boudin	Evreux
	Chapelle du séminaire des Eudistes	Evreux
	Notre-Dame de bon Secours	Evreux
	Abbatiale Notre-Dame du Breuil Benoît	Marcilly-sur-Eure
	Chapelle du Prieuré St Martin	Mesnil-sur-l'Estrée
	Chapelle privée	Mesnil-sur-l'Estrée
	Eglise Saint-Saubeur (propriété privée)	Parville
	Chapelle rue de la Monnerie	Saint-Sébastien-de-Morsent
	Eglise Saint Césaire	Sassey
	Eglise Saint Jean de Berniencourt	Le Val David
	Eglise Notre-Dame du Coudray	Le Vieil-Evreux
	Eglise Saint-Denis	Le Vieil-Evreux
	Eglise Saint Siméon de Cracouville	Le Vieil-Evreux
Eglises gothiques XIIIème - début XVIème siècle	Eglise Saint Jean-Baptiste	Bois-le-Roi
	Eglise Saint-Martin	Champigny
	Eglise Saint-Loup	Chavigny-Bailleul
	Eglise Notre-Dame	La Forêt-du-Parc
	Eglise Saint-Aignan	Garennes-sur-Eure
	Eglise Saint-André	Gauville-la-Campagne
	Eglise des Trois Maries	Guichainville
	Eglise Notre-Dame	Illiers l'Evêque
	Eglise Sainte Madeleine	Mesnil-sur-l'Estrée
	Eglise Saint Jacques	Mouettes
	Eglise Saint-Gaud	Normanville
	Eglise Saint-Pierre	Le-Plessis-Grohan
	Eglise Saint-Sébastien	Saint-Sébastien-de-Morsent
	Eglise Saint Eloi	Les Ventes
	Eglise Saint-Aubin	Le Vieil-Evreux
Eglises Renaissance	Eglise Saint-Martin	Arnières-sur-Iton
	Eglise Saint-Arnoult	La Baronnie Garancières
	Eglise Sainte-Croix	Les Baux Sainte Croix
	Eglise Saint Jean-Baptiste	Boncourt
	Eglise Notre-Dame	Caugé
	Eglise Saint-Martin	Epieds
	Eglise Notre-Dame	Fontaine-sous-Jouy
	Eglise Saint Pierre	Gauciel
	Eglise Saint-André	Grossoeuvre
	Eglise Saint-Martin	Miserey
	Eglise Saint-Martin	Mousseaux-Neuville
	Eglise Saint-André	Saint-André-de-l'Eure
	Eglise Saint-Germain	Saint-Germain-sur-Avre
	Eglise Notre-Dame du Bon Secours	Saint-Luc
Eglises romanes précoces XèmE - début XIème siècle	Eglise Saint-Pierre	La Baronnie Quessigny
	Eglise Notre-Dame	Emalleville
	Eglise Saint-Pierre	Jouy sur Eure
	Eglise Saint-Etienne	Jumelles
Eglises romanes seconde moitié du XIème siècle et XIIème siècle	Eglise Saint-Pierre	Courdemanche
	Eglise Notre-Dame	Croth
	Eglise Saint-Martin	Droisy
	Eglise Saint-Sulpice	Gravigny
	Eglise Saint-Rémi	Serez
Patrimoine agricole	Ferme fortifiée	Prey
Patrimoine militaire	Cimetière allemand	Champugny-la-Futelaye
	Aérodrome allemand	Evreux
	Aérodrome allemand	Saint-André-de-l'Eure

NOM/ADRESSE DU PATRIMOINE PROTEGE	COMMUNES DU TERRITOIRE D'EPN CONCERNEES
Parc du château du bois de la lune et de la salle communale, rue du bois de la Lune	Angerville-la-Campagne
Château du bois de la lune, rue du bois de la lune	
Maison du gardien, Rue du bois de la lune	
Ancienne chapelle, Rue du bois de la lune	
Ancienne mairie, rue du vieux puits	
Ancien bâtiments de corps de ferme, rue de la ferme	
Maison particulière, Rue de la forêt	
Ancien relais de poste, Route de Damville	
Haie, Route de Damville	
Haie, Rue du Vieux Puits	
Château de Garambouville, 1 rue du Château	Aviron
Le four à pain, parcelle AB 315, 6 route d'Evreux	Caugé
Pigeonnier et Grange aux Dimes, parcelle C23, impasse de Morand	
Mur et Ferme, chemin des Vignes	Croth
Lavoir, rue Saint-Thibault	
Immeuble, clôture, place de la Victoire	
Immeuble, clôture 16 rue de la Mairie	
Haie route de Bois-le-Roy	
Le Moulin, 26 rue Marie Curie	Garennes-sur-Eure
Four à pain, rue de Reuilly, Hameau du Cerisey	Gauciel
Bâtiment 1 bis rue Aviron	Gauville-la-Campagne
15 rue du Neubourg : Mur et piliers	
1 rue Aviron : Bâtiment communal	
Calvaire, rue du Faradis	
Mur, angle de la rue du Neubourg	
Ancienne Gare, 30 rue de la gare	
Porche du Cimetière	
Pont, rue de Branville	
Pont, rue du Neubourg	
Chêne et noyer, terrain communal rue d'Aviron	
Arbres de la rue des Bruyères	
Verger, clos des Vergers	
Bibliothèque, rue Saint-Pierre	Grossoeuvre
Ancienne mairie, rue Saint-Pierre	
Les maisons en briques des rues de Fauville, de Gravigny et de Vernon	Huest
Les arbres de haut jets situés sur la propriété rue de la Glaine (cadastrée AB 72)	
Haie - Entrée Nord du village	Irreville
Haie - Entrée Ouest du village	
Haie - Entrée Est du Village, chemin rural	
Haie - Rue des Sablons et pourtour de l'étang communal	
Haie et espace public - Rue des Sablons	
Haie - Ruelle Charlot	
Haie - Rue des étoiles	
Haie - Rue des étoiles	
Esplanade et alignement d'arbres - Rue Sainte Colombe	
Verger - Rue Sainte Colombe	
Arbre rue des étoiles	
Puit - Rue Sainte-Colombe	
Puit - rue Sainte Colombe	
Puit - Rue de la Marette	
Puit - Rue des Carreaux	
Corps de ferme - Rue Sainte-Colombe	
Château - Rue Sainte-Colombe	
Ancien arsenal communal - Rue Sainte-Colombe	
Monuments aux Morts - Rue Sainte-Colombe	
Eglise - Rue Sainte Colombe	
Mairie - Rue Sainte-Colombe	
Ancienne école - Rue Sainte-Colombe	
Calvaire - Rue du Val de Cailly	
Four à pain, rue du four à pain	
Les murs bahuts et piliers : Avenue Victor Hugo Rue du général Morin Rue Jules Cayaux Rue d'Ivry Rue de Foucrainville Rue du Vieille Ivry Rue de la Ronde Rue de Ronde Rue du Chanoine Boulogne Rue de la Libération 8 Rue du Clos Bourdin Rue du Clos Bourdin Rue du Maréchal Joffre Rue de Pacy Rue Jean Jaurès Impasse de la Carenne (cadastré AO 348) Route de Dreux Rue Pasteur Chemin de la Croix Blanche BATIGNY, rue du Cabaret	Prey
Angle rue du général Morin / rue de Mousseaux (cadastrée AK 119)	
Mur en terre crue et bâti du 20 rue du Général Morin	
Murs en terre crue place Gambetta	
Mur en terre crue rue du Clos Bourdin	
Mur en terre crue 37 route de Dreux	
Mur en terre crue Chemin de la Croix Blanche	
BATIGNY, chemin du Clos	
Ouverture en pignon Immeuble 2 rue de Foucrainville Immeuble 3 rue de Ronde Rue de Damville	
Immeubles : Immeuble du 35 rue d'Ivry Immeuble du 3 rue de Melleville : pilier brique Immeuble 9 à 19 rue de Melleville : pilier brique Immeuble 9 à 19 rue de Melleville Immeuble 2 rue de Verdun : bâti, piliers et mur bahut Immeuble 16 rue de la Libération : bâti, piliers et mur bahut Immeuble angle rue de la Libération / rue de Damville (cadastré AP71) : bâti, mur bahut Immeubles 17, 30 rue du Clos Bourdin Immeuble angle place Gambetta / Avenue Victor Hugo Immeuble, murs bahuts et piliers 13 rue du Maréchal Joffre Immeuble, piliers et murs bahuts 17 rue du Maréchal Joffre Immeuble du 33 rue du Chanoine Boulogne Immeubles des 20, 22, 25 b rue Jules Cayaux Immeuble, piliers et murs bahuts 19 rue du Maréchal Joffre Immeuble, piliers et murs 27 rue de Pacy Immeuble, piliers et murs 27 rue de Pacy Immeubles, murs bahuts et piliers angle rue Jean Jaurès / place Paul Doumer Immeuble 12 passage Gage Immeuble et piliers 13 route de Dreux Immeuble et piliers face au 18 route de Dreux Immeuble, piliers 27 rue des Moulinards Immeuble 11 rue des Moulinards Immeuble, piliers et murs bahuts, chemin de la Croix Blanche Immeuble, pilier 17 rue de la Vigne Ferme de Batigny, puit et motte féodale	
Gauciel : Rue de Damville BATIGNY, rue du Souchet	Gauciel
Porche : Rue de Pacy	
Végétal : Poirier 22 rue d'Ivry Noyer face au 8 rue de Pacy Poiriers rue des Vignes	

Patrimoines protégés du territoire

> LES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉES, UN LEVIER POUR LE TOURISME DE MOYENNE ET LONGUE DURÉE :

Par ailleurs, plusieurs sentiers de randonnée sillonnent le territoire : les GR22 et GR26 notamment, mais également des circuits pédestres plus courts. Ces sentiers mettent en valeur le patrimoine historique, paysager et agricole d'EPN : on retrouve les circuits « Sur les traces des Gallo-Romains », « Eure & Iton », « les 3 forêts », « Entre mares et pommiers », le sentier découverte des pratiques agricoles, le circuit des dolmens ...

Des itinéraires vélos parcourent ou longent le territoire d'EPN, notamment en s'appuyant sur d'anciennes voies ferrées désaffectées : la voie verte d'Evreux à la vallée du Bec (Evreux, Gauville la Campagne), la voie verte de la vallée d'Eure (Marcilly-sur-Eure, Croth, Garennes-sur-Eure).

> LES ACTIVITÉS DE PLEIN AIR : UN LEVIER POUR LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE

- le Parc Aventure Arbr'en Ciel, situé à dans le domaine de Trangis à Evreux, a accueilli en 2017, 12 900 visiteurs, chiffre stable par rapport à l'année précédente.
- les parcs équestres : près d'une quinzaine de centres équestres sont répertoriés sur le territoire d'EPN (cf. Partie 3-Les équipements).
- le golf d'Evreux : parcours de 18 trous sur 65 hectares dans le secteur dit Cambolle, aux portes du Bois de St Michel.

> UNE OFFRE D'HÉBERGEMENT PEU FOURNIE ET PEU FRÉQUENTÉE

L'offre de logements touristiques apparaît peu fournie sur le territoire.

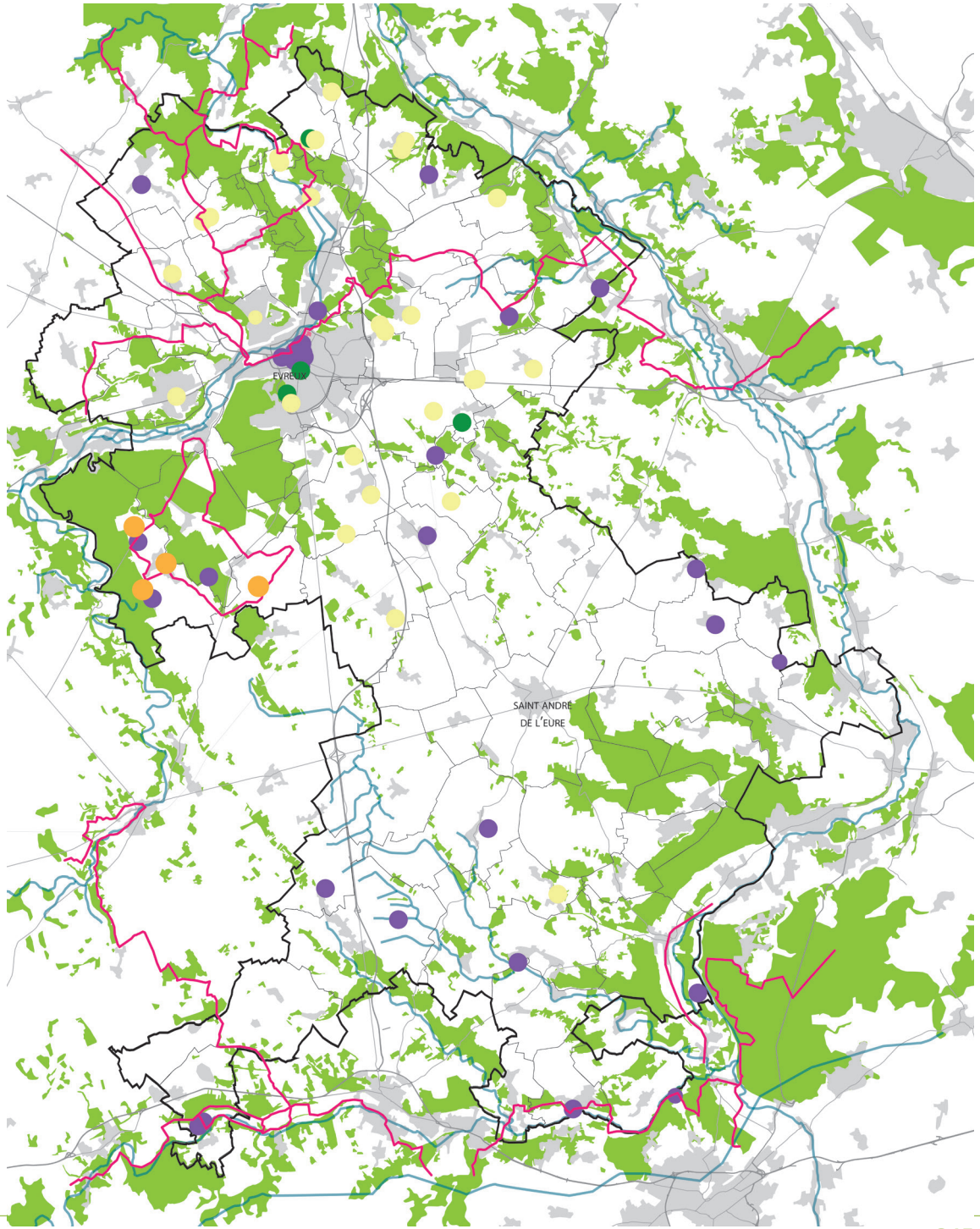
Seuls 14 hôtels, dont 13 sont situés à Evreux, et 2 terrains de camping, à Garennes-sur-Eure et Marcilly-sur-Eure, offrent des places d'hébergement. L'ensemble de ces établissements représentent une capacité globale d'accueil d'environ 1 800 « lits ».

Le taux d'occupation de l'hôtellerie sur EPN est de seulement 50%. Ce faible taux peut être expliqué par la durée des séjours effectués sur l'agglomération (1,45 jour en moyenne).

> LES PROJETS TOURISTIQUES

Plusieurs initiatives locales et intercommunales sont aujourd'hui envisagées sur le territoire d'EPN :

- les projets d'hébergements insolites : s'inscrivant dans la stratégie touristique départementale et répondant aux demandes des excursionnistes franciliens et des clientèles d'affaire. Projets d'implantation d'un camping insolite sur la Couture-Boussey et d'un Hôtel Spa sur Garennes-sur-Eure, de gîte communal sur Saint-André,
- l'investissement des voies ferrées désafectées : créer un itinéraire qui traverse l'ensemble du territoire du nord au sud, un réseau ferré désaffecté parcourt le territoire intercommunal depuis Dreux (hors EPN) jusqu'Evreux, en passant par Saint-André de l'Eure, véritable levier d'un itinéraire traversant,
- le renforcement de l'attractivité du centre-ville d'Evreux : C'est le coeur du projet qui doit, dans un premier temps, assurer l'identité touristique de l'agglomération, auprès des locaux et des touristes. Il s'agit notamment de mettre en valeur les atouts d'Evreux (patrimoine bâti, naturel, gastronomie, artisanat, événementiel…) pour créer un tourisme urbain et culturel autour d'une destination « Evreux Normandie »,
- le projet de l'American Village dans l'ancienne cité OTAN dit « Lafayette », qui a pour projet la valorisation de la présence américaine dans Evreux



TRAME VERTE REMARQUABLE

- Parcs et jardins
- Forêts

TRAME BLEUE REMARQUABLE

- Rivières

TRAME GRISE REMARQUABLE

- Patrimoine bâti remarquable
- Bâtiments classés au titre des Monuments historiques
- Dolmens

LES CHEMINS DE RANDONNÉES

- GR
- Voie verte/Véloroute
- Circuit des dolmens

Patrimoine bâti et paysager sur EPN


Plaine agricole_Le Plessis Grohan


Plaine agricole_Grossoeuvre

6. L'AGRICULTURE PRÉPONDRANTE SUR LE PLATEAU

Les données sont tirées des recensements généraux agricoles de 1988, 2000 et 2010.

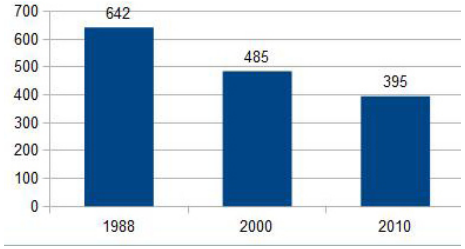
CARACTÉRISATION DES ENTREPRISES AGRICOLES DU TERRITOIRE

Un nombre d'exploitations en baisse

Entre 1988 et 2010, le nombre de sièges d'exploitations a fortement diminué. En effet, plus de 640 exploitations étaient recensées sur l'ensemble des communes du territoire en 1988, contre 395 en 2010, ce qui représentait alors 7,9% des exploitations agricoles de l'Eure.

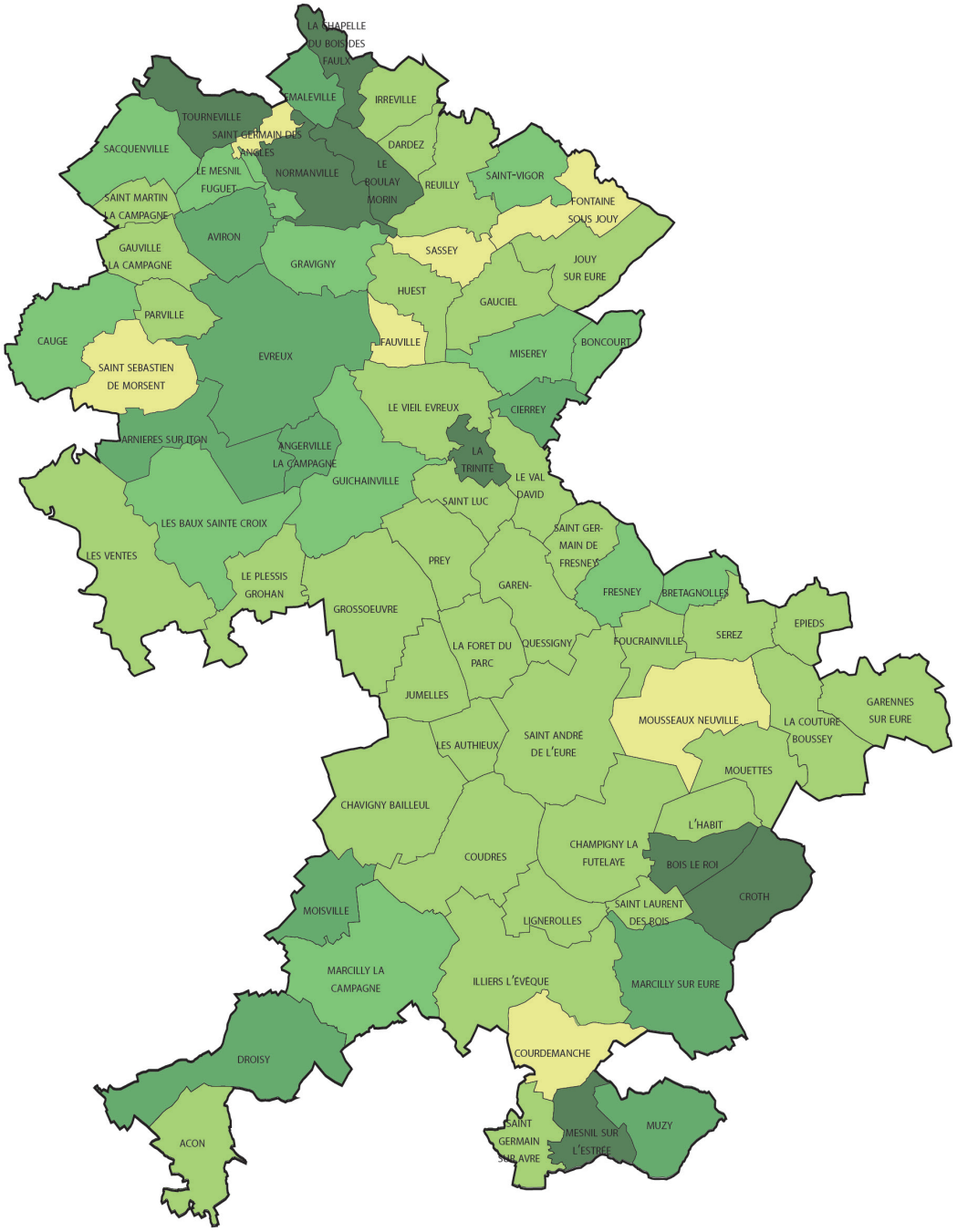
Sur la décennie 2000-2010, EPN a donc enregistré une baisse de 19% du nombre d'exploitations, contre 35% pour le département de l'Eure et 26% au niveau national.

Evolution du nombre d'exploitations sur le territoire de l'EPN entre 1988 et 2010



Les communes ayant perdu le plus d'exploitations (en pourcentage), sont situées principalement dans la partie nord d'EPN, ou dans les vallées de l'Eure et de l'Avre. Le développement urbain de ces zones est en effet consommateur de foncier. Les vallées ont elles vu leurs coteaux se reboiser.

La plaine céréalière de Saint-André a été plus sauvegardée, avec une diminution du nombre d'exploitations inférieur à 50%.

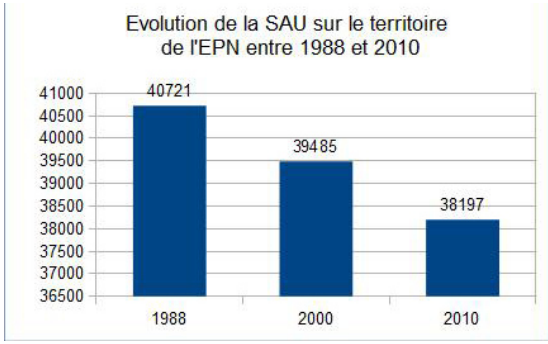


Plus de 75%
Entre 60 et 75%
Entre 50 et 60%
Moins de 50%
En hausse

Perte du nombre d'exploitations entre 1988 et 2010

Une surface agricole en recul

Sur EPN, l'agriculture occupe 68% du territoire. La SAU a diminué de 4% sur la décennie 2000-2010, un taux supérieur au taux départemental (-2,2%). Cette perte de SAU est dûe à de grands projets de zones d'activités en périphérie des villes, ainsi qu'au grignotage de l'habitat sur les espaces agricoles dans les communes rurales.



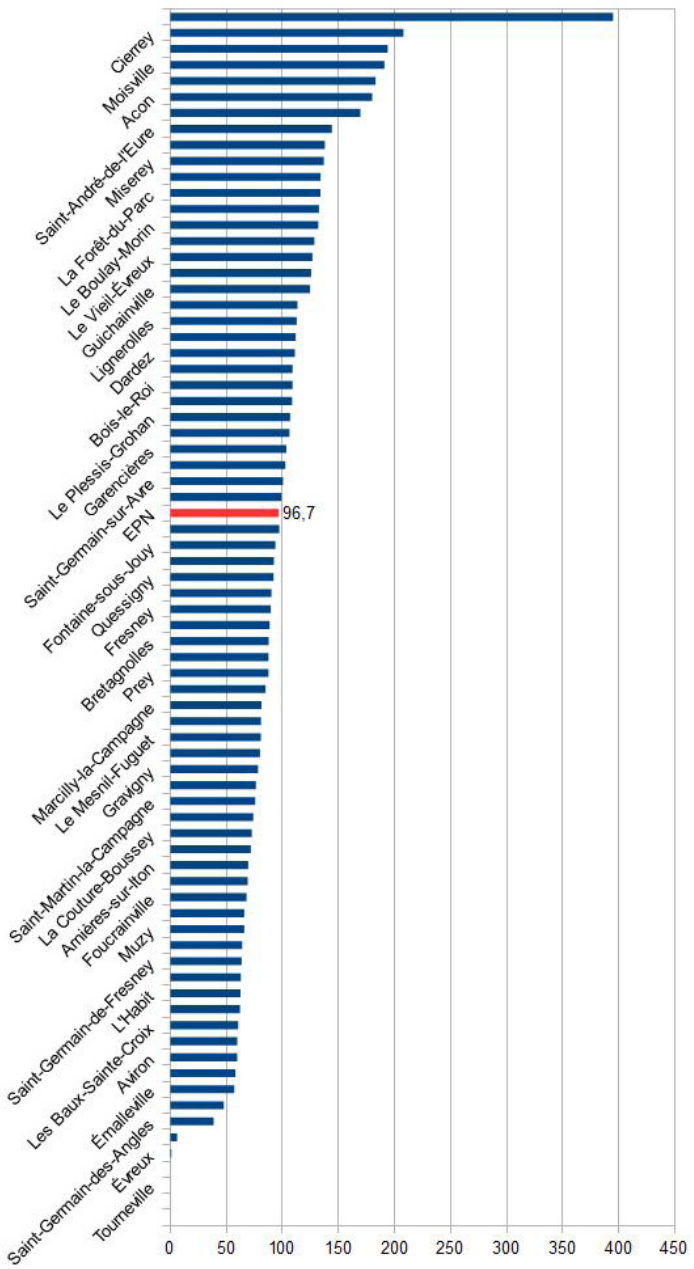
Si l'agriculture a bien reculé sur cette dernière décennie, il faut néanmoins noter que la proportion de surface dédiée à l'agriculture reste très élevée, et supérieure à la moyenne nationale (France : 54% en 2015).

Cette surface agricole est inégalement répartie sur le territoire. Ainsi, les communes du plateau sont largement dominées par l'agriculture, au contraire d'Evreux et de sa périphérie, très urbanisées. Les communes des vallées de l'Eure et de l'Avre, au sud et à l'est d'EPN, sont plus équitablement réparties entre l'agriculture, l'urbain et le boisé.

La baisse du nombre d'exploitations a été plus importante que la réduction de la SAU. Il en résulte que la moyenne de la SAU par exploitation a augmenté entre 2000 et 2010, passant de 81 à 97 ha. Les exploitations agricoles d'EPN sont aujourd'hui plus grandes que celles de l'Eure (75 ha en moyenne), ou de France (61 ha en moyenne).

Le morcellement des parcelles agricoles ainsi que l'agrandissement des exploitations impliquent des déplacements plus longs, rendant les conditions d'exploitations plus difficiles, d'autant que la plupart des aménagements routiers ne sont pas adaptés à la circulation des engins agricoles.

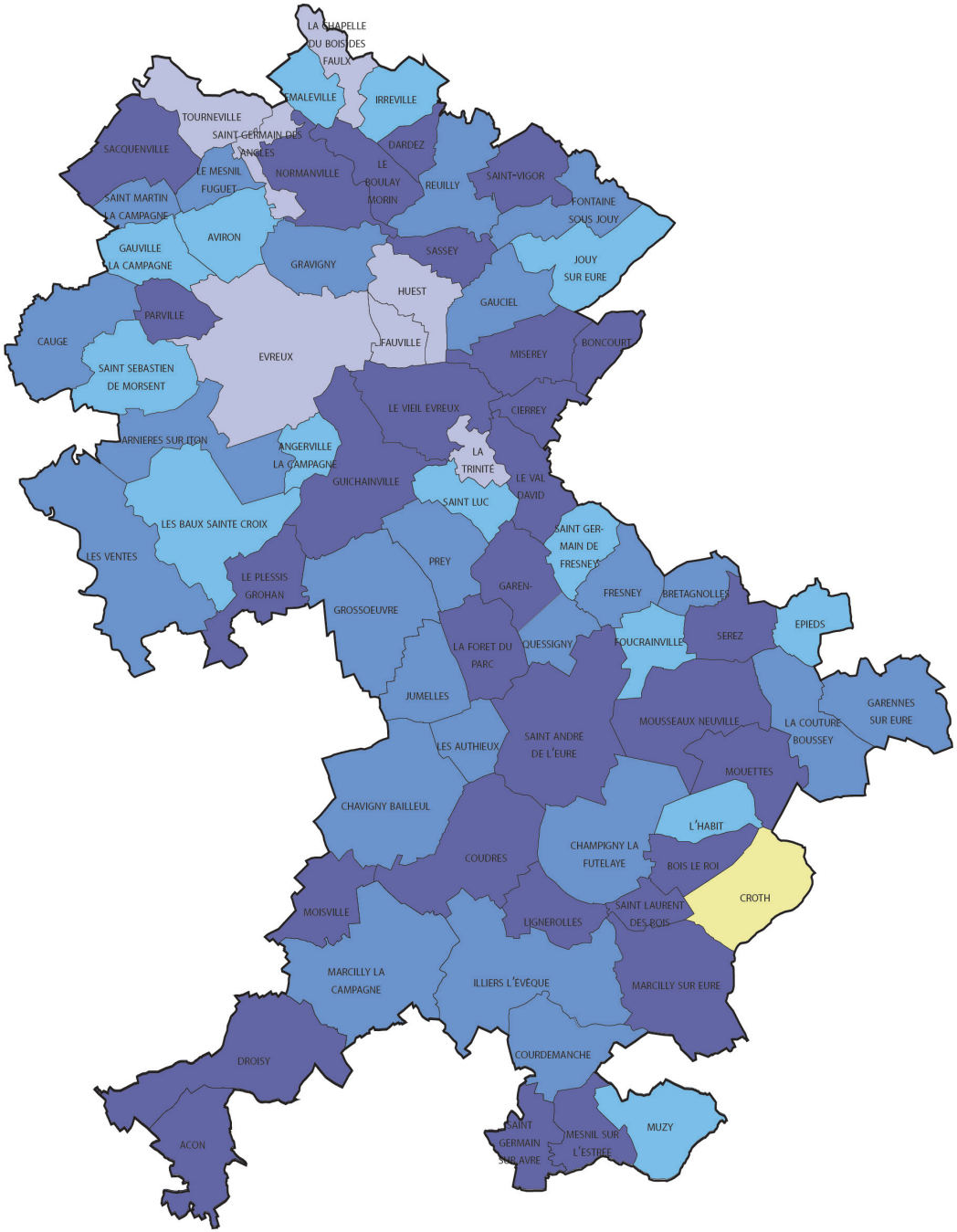
Cette augmentation peut être mise en relation avec la spécialisation des exploitations en grandes cultures, l'intensification des pratiques et la mécanisation observée lors des dernières décennies, qui ont permis d'agrandir la taille des parcelles.



Surface moyenne des exploitations

- Plus de 100 ha
- Entre 70 et 100 ha
- Entre 50 et 70 ha
- Moins de 50 ha
- Non renseigné

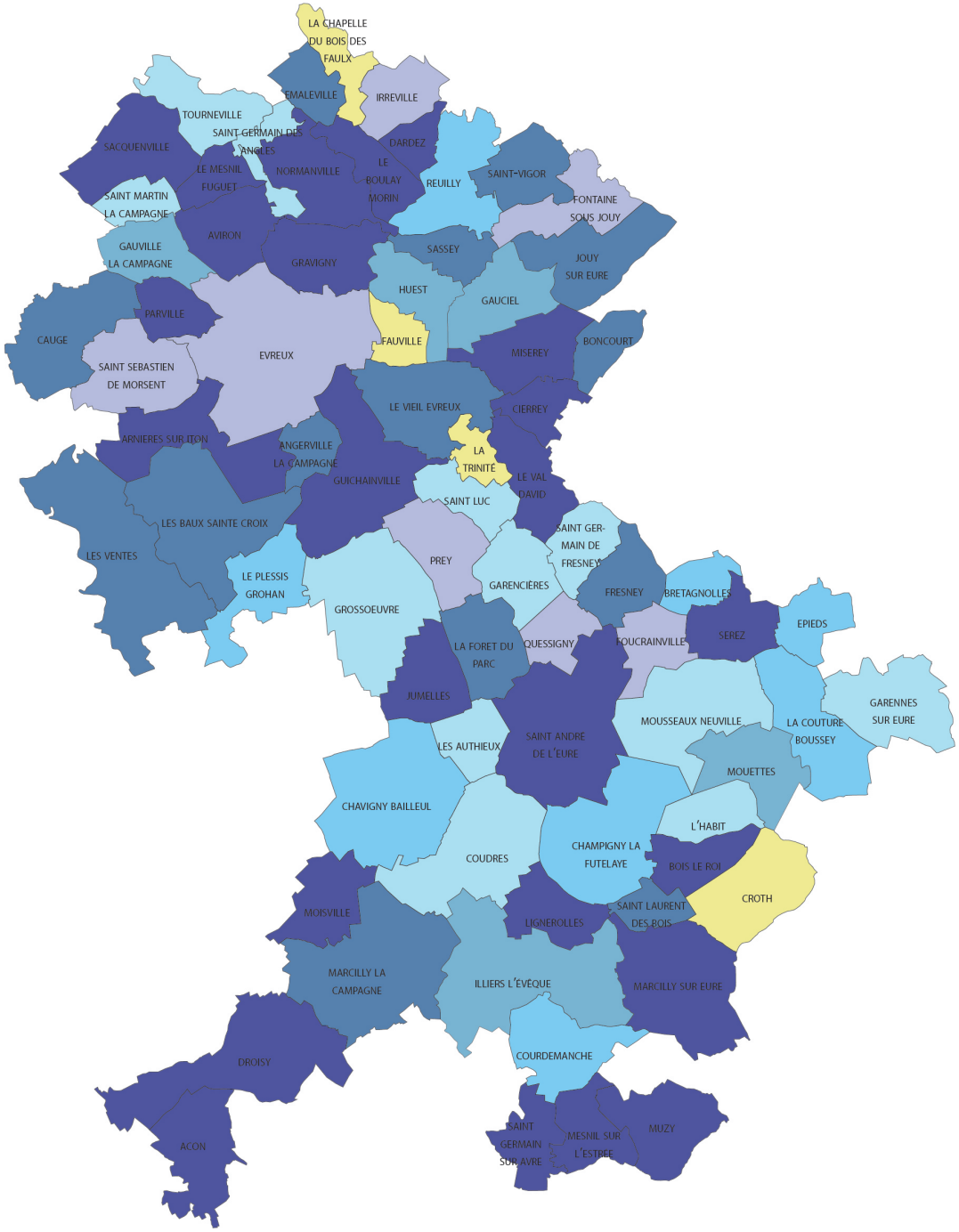
SAU moyenne des exploitations par commune



Entre 1988 et 2010, la surface moyenne par exploitation a augmenté. Cependant, cette évolution s'est faite avec des disparités.

Certaines communes ont vu la surface moyenne de leurs exploitations diminuer : il s'agit notamment de communes soumises à une pression foncière importante et une urbanisation, et dont la surface agricole a baissé.

Les évolutions les plus importantes se retrouvent dans les communes qui ont gagné des surfaces agricoles, ou qui ont perdu plus d'exploitations que de surface agricole.



Evolution de la surface moyenne des exploitations

- Plus de 75%
- Entre 50 et 75%
- Entre 30 et 50%
- Entre 10 et 30%
- Stabilité : entre -10 et +10%
- Régression : moins de -10%
- Non renseigné

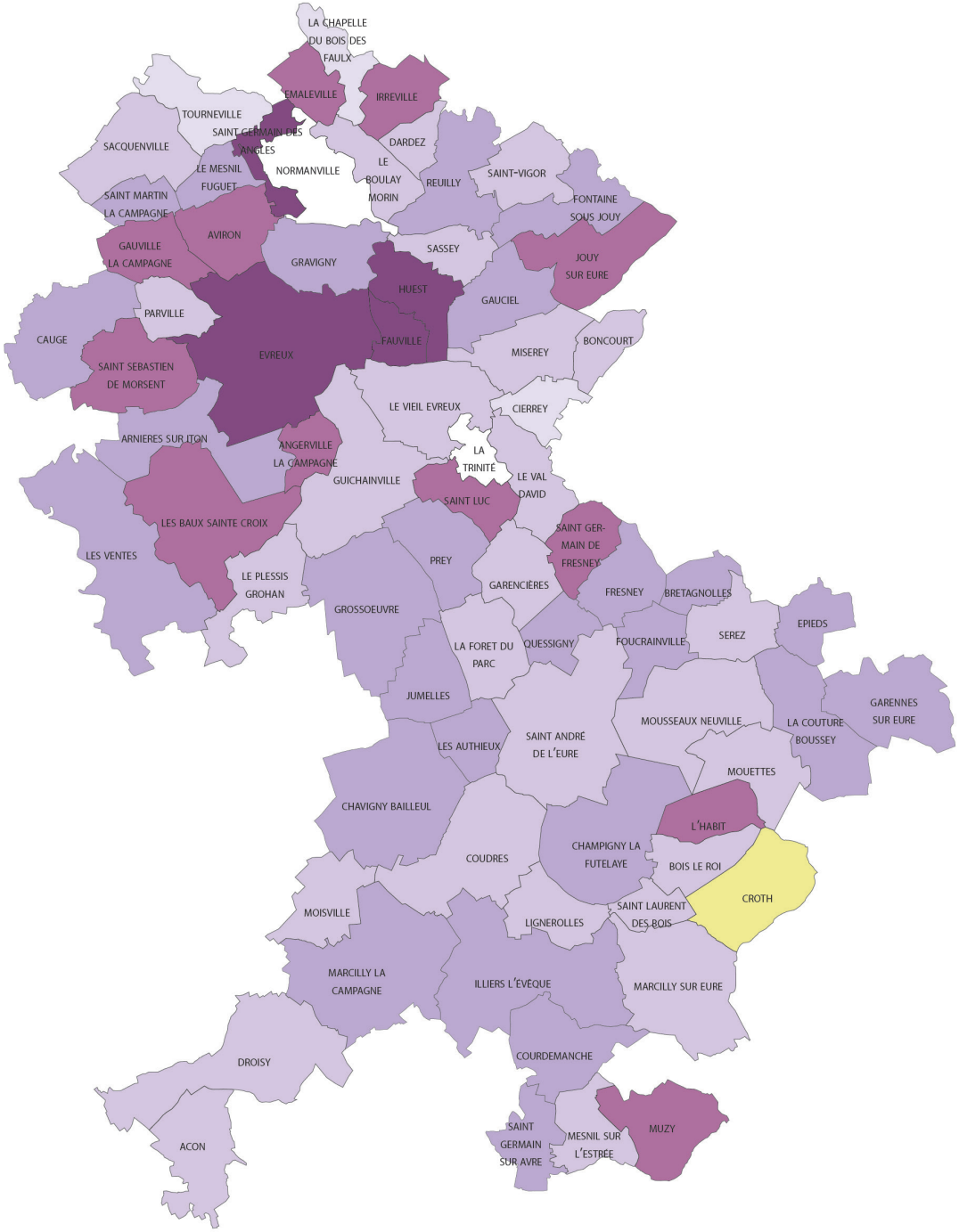
Evolution de la surface moyenne par exploitation entre 1988 et 2010

Une faible densité d'exploitations

La densité (le nombre d'exploitations au kilomètre carré de surface agricole) est plus faible sur EPN que pour le département de l'Eure, avec 1 siège d'exploitation / km² contre 1,3.

La densité est particulièrement forte en milieu urbain et péri urbain, où les exploitations sont de petite taille. La densité de population est également plus importante sur ces zones.

Elle est en revanche faible sur le plateau agricole, où les exploitations sont de grande taille et destinées à la production céréalière.



Densité des sièges d'exploitation par km² de SAU

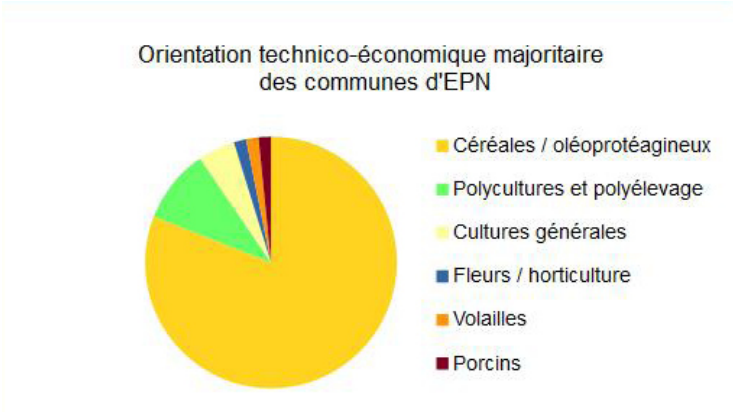
- Plus de 2
- Entre 1,5 et 2
- Entre 1 et 1,5
- Entre 0,5 et 1
- Moins de 0,5
- 0
- Non renseigné

Densité des sièges d'exploitations par km² de SAU

LES PRODUCTIONS AGRICOLES

Un territoire marqué par une production céréalière

Les sols du territoire, présentant une qualité agronomique plutôt bonne, sont essentiellement utilisés pour des grandes cultures céréalières et d'oléoprotéagineux, notamment sur le plateau de Saint-André.



Cette orientation technico-économique des exploitations est cohérente avec celle du département : en 2016, 66% des producteurs de l'Eure étaient spécialisés dans les grandes cultures.

En effet, le plateau se prête peu à d'autres cultures, notamment sur ses parties argileuses, trop humides pour du maraichage.

La spécialisation d'EPN en grandes cultures s'accompagne d'un abandon progressif des autres systèmes de production. En particulier, la surface prairiale a fortement diminué : près de 800 hectares ont disparu entre 1990 et 2012, et les exploitations pratiquant l'élevage ont été fortement impactées. Ainsi, entre 2000 et 2010, leur nombre a été divisé par 2 pour l'élevage bovin, par 3 pour l'élevage caprin, par 10 pour l'élevage avicole, et les exploitations porcines ont quasiment disparu.

Au sein même de cette OTEX, la tendance est à la simplification des assolements, les protéagineux sont de moins en moins cultivés, quand le colza et le blé voient leur surface de culture augmenter. A l'échelle de la Normandie, c'est 30 000 ha de colza et 15 000 ha de blé supplémentaires entre 2000 et 2010, pour une perte de 26 000 ha pour les pois (PRAD de l' ex Haute Normandie, 2013).

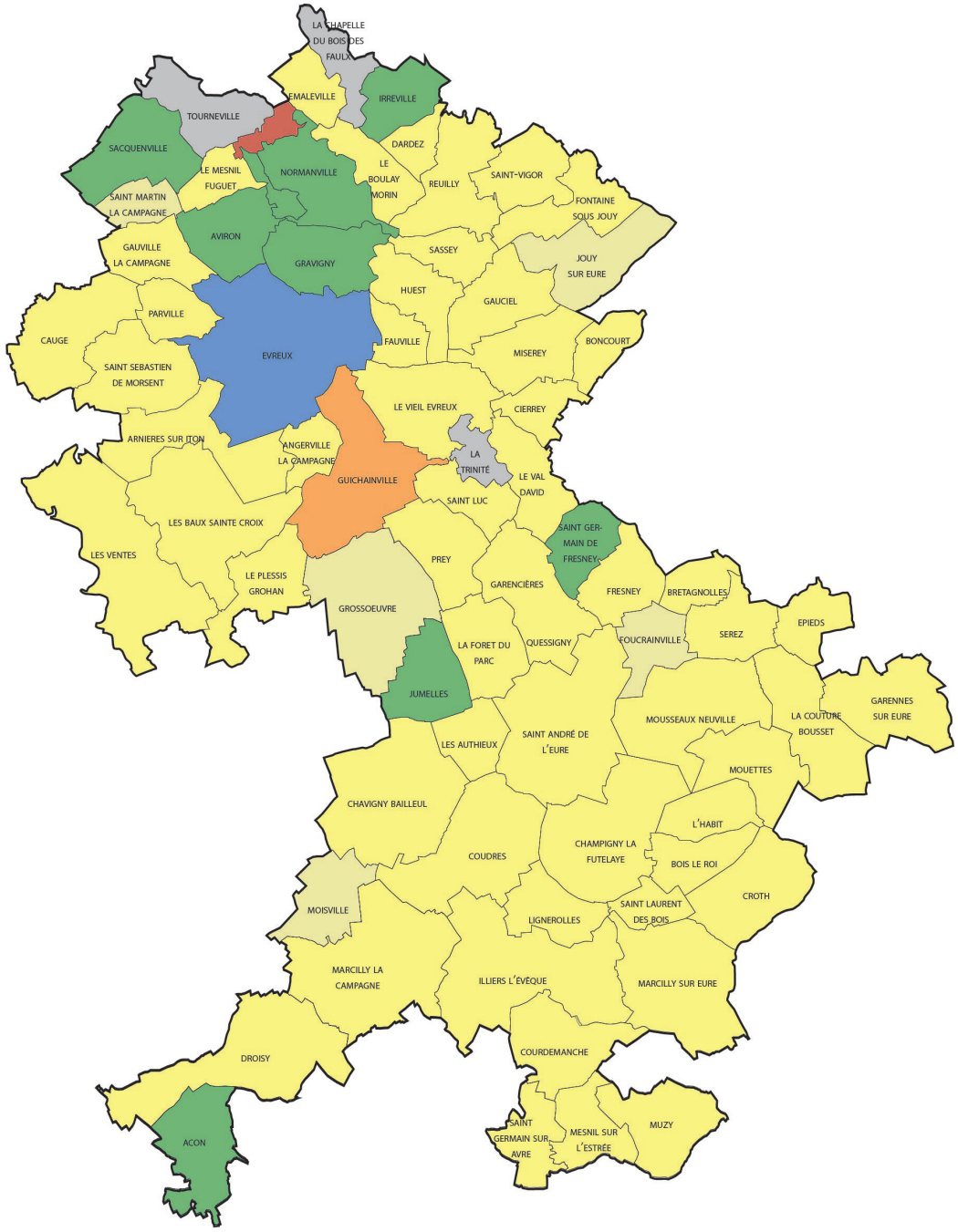
L'agriculture biologique dans le territoire

L'agriculture biologique est marginale : l'Eure est en effet l' ex département de Haute Normandie avec la plus faible surface certifiée ou en conversion.

En 2016, le département comptait 131 exploitations conduites en agriculture biologique, pour une surface de 4 732 ha (dont 1 077 en conversion), représentant 1,3% de la SAU. L'association BioNormandie estimait pour l'année 2017 que 18 exploitations auront entamé leur conversion. Ainsi, elle évalue les surfaces suivantes : 966 ha en conversion C1, et un total de 2 010 ha pour les conversions C1, C2 et C3 réunies (Observatoire Normand de l'Agriculture Biologique, 2017).

A l'échelle d'EPN, les données ne sont pas disponibles. Cependant, l'annuaire de l'association BioNormandie recense 7 producteurs bio sur le territoire : une exploitation en ovin viande, une en grandes cultures, deux exploitations en maraîchage, une exploitation en légumes de plein champ, une en élevage porcin, et une exploitation de poules pondeuses.

Un silo de céréales biologiques ouvrira pour la moisson 2019 sur la commune de Marcilly-la-Campagne.



Orientation technico-économique majoritaire des communes

- Céréales et oléoprotéagineux
- Autres cultures
- Polyculture et polyélevage
- Aviculture
- Porcins
- Horticulture
- Non renseigné

Orientation technico-économique majoritaire des communes

Un territoire d'appellations contrôlées

Le territoire d'EPN recoupe les zones d'appellation de 4 Indications Géographiques Protégées (IGP), appellations qui protègent le nom du produit dans toute l'Union Européenne.

Les IGP « Cidre de Normandie » ou « Cidre normand », « Porc de Normandie » et « Volailles de Normandie » concernent tout le territoire. L'IGP « Volailles de Houdan », en revanche, n'est présente que sur les communes de Cierrey et de Boncourt.

Cependant, peu d'exploitations sont tournées vers les élevages avicole ou porcin, et les vergers de pommiers ont quasiment disparu sur le territoire d'EPN. Seuls Le Clos De Cerisey, à Gauciel, et Le Pressoir de Normandie, à Grossoeuvre, assurent une production de cidre fermier. Ces appellations, bien que très peu utilisées aujourd'hui, pourraient permettre de valoriser des produits agricoles autres que céréaliers, et ainsi de développer d'autres filières.



Appellations contrôlées sur le territoire d'EPN

INTÉGRATION DE L'AGRICULTURE DANS LE TERRITOIRE

Part dans l'emploi local

L'agriculture constitue un secteur économique important dans le département, où elle représente 2,9% de la population active. Cependant, bien que couvrant plus des deux tiers de son territoire, elle n'emploie que 0,9% des actifs d'EPN. Cela peut s'expliquer notamment par la prédominance des grandes cultures céréalières, qui ne nécessitent que peu de salariés à l'hectare. D'autres systèmes de production, souvent générateurs de plus d'emplois, ont au contraire reculé.

Les débouchés agricoles

De nombreux acteurs de la filière agricole sont présents sur le territoire, assurant un bon maillage : des silos de collecte, mais également des entreprises de machinisme agricole, de conseil agricole, des négociants, et des filières de formation.

La proximité de Rouen, premier port céréalier d'Europe (7,4 millions de tonnes exportées en 2011) favorise l'export des céréales produites sur le plateau de Saint-André. Ce débouché a permis l'installation d'acteurs de la filière sur le territoire d'EPN. Ainsi, plusieurs coopératives agricoles sont implantées sur le territoire :

• Cap Seine, principale coopérative de l' ex Haute Normandie qui regroupe 3 800 adhérents entre la Seine Maritime et l'Eure, a des silos sur les communes de Garennes-sur-Eure, Les Authieux, Reuilly et Serez

• Interface Céréales, avec des silos sur les communes de Sacquenville, Prey, Saint-André-de-l'Eure, Fresney, Lignerolles et Marcilly-sur-Eure

• Biocer, une coopérative de céréales biologiques installée au Plessis Grohan qui produit des farines localement.

Bien que situées en périphérie des villes, l'orientation céréalière des exploitations ne leur permet pas de profiter pleinement de leur position périurbaine. Les circuits courts, grâce auxquels les exploitants valorisent mieux leur production et tissent des liens avec les consommateurs, sont peu développés sur le territoire. Seuls 11 producteurs sont recensés sur le réseau Bienvenue à la Ferme en tant que points de vente directe.

Certaines initiatives ont néanmoins été mises en place localement : des points de vente directe ont ouvert (exploitation maraîchère du Plessis Grohan par exemple), mais également des points de vente centralisés qui regroupent les produits de plusieurs producteurs locaux (exploitation maraîchère du Val David).

Deux magasins proposant des produits normands se trouvent sur le territoire : La Normandie A Pleine Bouche, magasin ouvert à Guichainville depuis fin 2016, ainsi que Fourche et Fourchette à Gravigny.

Cette offre est complétée par les marchés de producteurs présents sur le territoire (Evreux, Jouy-sur-Eure...).

D'après le réseau AMAP de l' ex Haute Normandie, 4 points de distribution AMAP réunissent en tout 17 producteurs de la région (seulement un producteur est installé sur EPN) pour 153 adhérents AMAPiens :

• à Gravigny : 7 producteurs, 25 adhérents

• aux Baux-Sainte-Croix : 5 producteurs, 20 adhérents

• à Saint-André-de-l'Eure : 10 producteurs, 63 adhérents

• à Evreux : 6 producteurs, 45 adhérents

Des produits locaux sont introduits dans la restauration scolaire. Une plateforme internet, Mang'Eure local, met en relation des producteurs avec des responsables de la restauration collective.

Le recours quasi systématique à des filières longues ne favorise pas la création de liens entre les acteurs du monde rural et les habitants des zones urbaines, qui se retrouvent parfois déconnectés du monde agricole, malgré sa proximité géographique.

Diversification de l'agriculture

L'accueil à la ferme sous forme de gîtes ou de chambres d'hôtes permet de proposer une offre d'hébergement, de restauration, de loisir et d'accueil à la ferme. Ainsi, 7 gîtes et 1 chambre d'hôtes sont proposées. Elles participent souvent au maintien du patrimoine bâti en offrant une seconde vie pour les bâtiments agricoles du territoire et constituent un outil de valorisation du tourisme-nature.

La Ferme de Navarre, à vocation pédagogique, est implantée sur la commune d'Evreux.

Le développement d'ateliers de transformation participent aussi à la diversification des activités agricoles.

Enfin, la production d'énergie sur les exploitations, par la méthanisation, le bois énergie, le solaire, ou la biomasse, aujourd'hui peu développée sur le territoire, pourrait constituer une activité complémentaire à l'exploitation agricole.

Politique agricole d'EPN

La Charte Agricole, lancée à l'initiative de l'agglomération et réalisée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, devrait être finalisée à l'été 2018. Cette Charte fixe 2 grands axes, déclinés en 15 actions :

- « Développer les circuits courts et structurer les filières locales »

- « Concilier le développement du territoire, l'agriculture et l'environnement »

Cette Charte est la traduction des objectifs de développement agricole de l'agglomération, tournée vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement et les filières locales.

Un recensement des producteurs pratiquant la vente directe ou d'autres formes de circuits courts devrait notamment être réalisé dans le cadre de la Charte.

Cette reterritorialisation de l'agriculture voulue par l'agglomération passe aussi par la restauration collective. En cohérence avec la direction prise au niveau national, EPN souhaite intégrer davantage de produits issus de l'agriculture locale et de l'agriculture biologique dans l'approvisionnement des structures de restauration collective.

Dans l'objectif de soutenir l'installation, la diversification et l'innovation en agriculture, EPN a aussi créé, avec l'aide de la Chambre d'Agriculture et d'Initiative Eure, un fond de Prêt d'Honneur Agricole (jusqu'à 15 000€). Ce dispositif financier est un levier pour la création et le développement d'entreprises et de nouvelles activités agricoles locales.

LES ENJEUX AGRICOLES DU PLUI-HD

L'agriculture du territoire est en perte de vitesse, à cause du développement urbain qui consomme du foncier agricole, et du vieillissement des exploitants agricoles, qui n'ont pas toujours de successeurs identifiés.

Le territoire s'est spécialisé dans les grandes cultures céréalières. Tournées vers les filières longues, elles ont pris le pas sur les autres systèmes de production. Pourtant, d'autres produits agricoles pourraient être valorisés, grâce aux IGP présentes sur la zone, ou à l'établissement de circuits courts.

La préservation des terres agricoles

Le maintien d'une agriculture locale de qualité sur le territoire nécessite de pérenniser sur le long terme les terrains agricoles. Il s'agit notamment :

- des terres exploitées pour une production de forte valeur agro-économique (cultures pérennes, IGP...) et donc fondamentale pour l'agriculture du territoire

- des espaces agricoles de qualité paysagère et patrimoniale supérieure (vergers, prairies...)

Le soutien de la transmission et de l'installation agricole assurerait également le maintien des exploitations.

Accès aux parcelles

Adapter les aménagements routiers d'EPN à la circulation des engins agricoles. Conserver et renforcer la maillage des chemins ruraux permettant le passage des engins agricoles. L'ouverture de ces chemins aux piétons / cyclistes / modes de circulation douce, quand ils n'en perturbent pas l'usage principal, permettrait de limiter la consommation du foncier agricole.

Construction de bâtiments agricoles

Autoriser ponctuellement la construction de bâtiments agricoles, permettant de diversfier l'activité agricole (avec des serres, des points de vente directe, des installations pour l'agritourisme, pour la cueillette...), tout en respectant des conditions dans le choix des matériaux et de l'architecture afin d'en assurer la qualité paysagère.

Lisières avec l'urbain

Renforcer et valoriser les lisières : favoriser la perméabilité / accessibilité ainsi que la délimitation entre les terres agricoles et l'urbain, en établissant des espaces de transition (des haies bocagères protectrices, des espaces d'agriculture de proximité comme des jardins familiaux / partagés...).

Renforcer les liens entre habitants et acteurs du monde rural

Favoriser l'agriculture locale en soutenant les circuits courts ou de proximité, pour renforcer l'ancrage de l'agriculture dans le territoire.

Permettre la diversification de l'activité agricole vers des activités d'accueil à la ferme ou pédagogiques.

7. UN POTENTIEL SYLVICOLE LOCAL

DES MASSIFS FORESTIERS MAJORITAIREMENT PRIVÉS

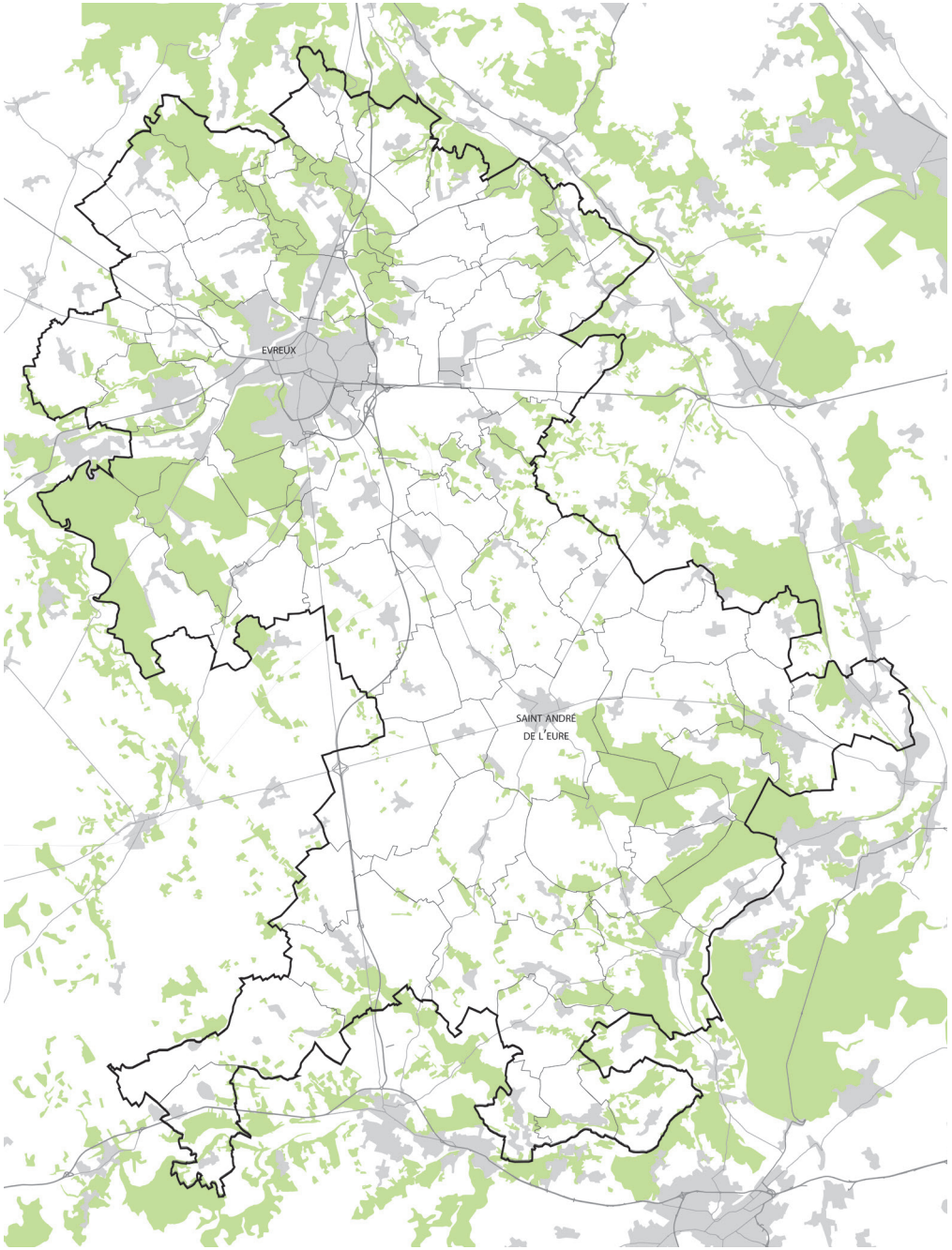
Avec seulement 21% de son territoire boisé, la Communauté d'Agglomération ébroïcienne est loin derrière la moyenne métropolitaine française (31%, donnée IGN 2017). Les forêts d'EPN sont principalement constituées de massifs périurbains, tels que les forêts de d'Evreux, de Gravigny ou du Boulay Morin. Les coteaux sont également boisés : on retrouve par exemple au sud-est du territoire les forêts des Roseux, d'Ivry et des Moulinards, le long de la vallée de l'Eure.

Les forêts du territoire sont majoritairement détenues par des propriétaires privés, à l'image du département, dont 87% des forêts sont privées (donnée CRPF Normandie), et souvent pour des petites surfaces. Ces forêts sont principalement gérées par la coopérative forestière COFOROUEST et le cabinet d'experts Forêt Gestion, tous deux basés à Evreux.

Le territoire comporte également des forêts appartenant à des propriétaires publics la forêt domaniale de la Ronce, les 5 forêts communales d'Evreux (composées des massifs de la Madeleine et de Saint Michel), de Gravigny, de Croth, de Bois le Roi et de Fontaine sous Jouy, ainsi que la forêt du Boulay Morin, appartenant à l'Académie d'Agriculture de France. La gestion de ces forêts a été confiée à l'Office National des Forêts.

Enfin, quelques parcelles forestières, détenues par des propriétaires publics, ne sont pas soumises au Régime Forestier.

On retrouve une grande majorité de peuplements feuillus, sous forme de futaie, avec ou sans taillis. L'essence la plus fréquente est le chêne, accompagné de charme ou de bouleau. Les peuplements résineux sont eux essentiellement composés de pins sylvestres et laricios, bien adaptés aux conditions climatiques particulièrement sèches. Le douglas, plus exigeant, se retrouve dans les zones les plus favorables des massifs boisés.



Localisation des massifs boisés sur le territoire d'EPN

DES RESSOURCES FORESTIÈRES ENCORE PEU EXPLOITÉES

Bien que les forêts publiques soient gérées et que la plupart des forêts privées suivent un document de gestion durable, elles restent encore peu exploitées. La mobilisation des ressources peut cependant être améliorée pour augmenter les volumes de production. Ainsi, le plan régional de mobilisation des bois établi en 2009 par la DRAAF a identifié trois types de gisements potentiels :

• la dynamisation de la filière et l'exploitation des propriétés privées ne disposant actuellement pas de documents de gestion durable

• le renouvellement des peuplements pauvres sur station à potentiel de production

• la récolte des rémanents forestiers

A l'échelle de la Normandie, ces pistes représenteraient une augmentation de 50% du volume actuellement récolté.

Les massifs boisés ont de plus un bon potentiel de production forestière, grâce notamment à une bonne qualité des chênes.

La filière forêt bois locale recouvre l'ensemble des activités. Ainsi, on retrouve pour la gestion forestière l'unité territoriale de l'ONF, ainsi qu'un cabinet d'experts et une coopérative forestière. Des sociétés de travaux forestiers sont également présentes, à l'exemple de Sotrafor basée à Sacquenville. Les bois alimentent, selon leur qualité, les entreprises de première transformation (la scierie d'Angerville par exemple). Les entreprises de deuxième transformation sont beaucoup plus nombreuses et l'ensemble des activités sont représentées, de la charpente à la menuiserie en passant par le secteur de l'emballage. Enfin, le bois énergie reste un débouché important pour la filière. Des entreprises transformant le bois énergie sont amenées à se développer sous l'impulsion des interprofessions Anoribois et Profession Bois qui mettent en place une charte de qualité «Normandie Bois Bûche».

L'industrie papetière et de fabrication de panneaux, bien qu'absente d'EPN est présente en Normandie et s'approvisionne en partie grâce aux forêts de la communauté d'agglomération.

Par ailleurs, le lycée Augustin Hébert à Evreux propose une formation de technicien constructeur de bois (niveau bac pro).

La certification forestière (PEFC et FSC) est aujourd'hui peu développée chez les propriétaires forestiers d'EPN : la Charte Forestière du GEA recensait en 2011 30% des espaces boisés de son territoire (qui constitue la majorité des boisements d'EPN) certifiés.

Une gestion plus dynamique des peuplements permettrait également d'obtenir des massifs plus résilients face au risque accru d'accidents climatiques (tempête, sécheresse…).

Cependant, il existe plusieurs freins au développement de la sylviculture. Le morcellement des forêts rend l'exploitation plus difficile, d'autant plus que le taux de regroupement des propriétaires forestiers reste relativement faible. Des freins plus techniques sont également à noter : une desserte insuffisante, notamment pour les forêts privées, un manque de places de dépôt, et un manque d'ateliers de transformation locaux. De manière générale, l'implication des propriétaires forestiers paraît trop juste pour développer le projet sylvicole.

UNE DIVERSITÉ DES USAGES

Ces forêts périurbaines jouent également un rôle social important au sein de l'agglomération. La Charte Forestière de Territoire mise en place par le Grand Evreux Agglomération permet en particulier une meilleure prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux des massifs.

Les forêts communales, particulièrement bien adaptées à l'accueil du public, représentent des espaces de loisirs et de détente. Les massifs de la Madeleine et de Saint-Michel sont reliés par une voie verte, donc facilement accessibles aux piétons

et aux cyclistes, mais aussi aux bus et voitures. Des sentiers balisés ont été mis en place pour parfaire l'offre aux habitants de l'agglomération.

Les forêts privées restent en revanche majoritairement interdites d'accès, en dehors des voies publiques. Le public est en effet vu comme source de désagrément (dégradations, dépôt d'ordures, impact négatif sur les activités cynégétiques...).

La chasse est une activité largement pratiquée dans ces forêts. Elle génère d'importants revenus aux propriétaires, qui aménagent leurs parcelles en conséquence (clôtures pour retenir le gibier) et encouragent la reproduction des animaux. Mais si les populations de gibier augmentent globalement, cela n'est, au dire du responsable local de l'ONF, pas problématique à l'échelle du territoire.

Les forêts constituent aussi des espaces naturels riches en biodiversité. En effet, l'hétérogénéité de la propriété forestière induit des modes de gestion variés. Cette diversité d'essences, des traitements sylvicoles et des milieux est favorable à la biodiversité. Les milieux plus spécifiques comme les mares forestières, les cavités d'accueil de chauve-souris, les talus ou les clairières sont riches et doivent être préservés, même en l'absence de statut de protection particulier.

Une partie des forêts est concernée par différents périmètres de protection. Les sites Natura 2000 couvrent une grande partie des bois et forêts du rebord du plateau : les bois de Saint Michel et de la Madeleine, le Bois du Roi, le Bois-Bohy, la Forêt de Roseux, le Forêt de Merey, ainsi que des bois le long des vallées de l'Eure ou de l'Iton.

1 670 ha de forêt font partie d'une ZNIEFF de type I (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), et les massifs de Saint-Michel et de la Madeleine sont classés ENS (Espace Naturel Sensible) par le département.

Enfin, le massif de la Madeleine abrite une des rares stations à Airelle rouge de Normandie, dont l'arrêté de protection du biotope est en extension.

UNE CHARTE FORESTIÈRE POUR UN DÉVELOPPEMENT FORESTIER COHÉRENT

Introduites par la loi d'orientation forestière de juillet 2001, les chartes forestières de territoire constituent un outil de stratégie locale de développement forestier. Elles doivent permettre une approche transversale à l'échelle du territoire, et de mettre en place un plan d'actions et une concertation afin de favoriser une gestion forestière durable, en traitant des aspects économiques, sociaux et environnementaux.

L'ex communauté d'agglomération d'Evreux, le GEA, avait mis en place une Charte Forestière. Celle-ci dresse un état des lieux des forêts du territoire, et identifie différents enjeux : développer la filière bois locale en dynamisant la gestion des espaces boisés, concilier le développement de l'Agglomération, la préservation et la valorisation des milieux boisés, et développer les services rendus par la forêt et le bois aux habitants de l'agglomération.

Ces enjeux se déclinent en un plan d'action détaillé dans la Charte. Néanmoins, depuis son lancement, cette Charte n'a pas recueilli de soutien suffisant pour la bonne réalisation de ce plan d'action.

REBOISEMENT COMPENSATOIRE DU AU PROJET DE DÉVIATION SUD-OUEST D'EVREUX

La déviation Sud-Ouest d'Evreux, dernière étape du contournement Sud de l'agglomération ebroïcienne, vise à détourner le flux de circulation quotidien du coeur de l'agglomération. Si l'itinéraire retenu était parmi les moins impactant, il traverse la forêt d'Evreux et 25 hectares devront être déboisés. Ce déboisement correspond au périmètre de la future infrastructure et respecte les limites de la forêt de protection d'Evreux.

L'Etat, maître d'ouvrage, s'est engagé à compenser ce déboisement par la création de nouvelles surfaces forestières, à raison de 2 hectares plantés pour 1 déboisé. Le reboisement se fera en cohérence avec la Charte Forestière du Grand Evreux Agglomération.

Une première opération a été lancée sur le secteur de la «Queue d'Hirondelle», sur le territoire communal d'Evreux, sur lequel 37 000 arbres ont été plantés fin 2014.

LES ENJEUX FORESTIERS DU PLUI-HD

Les forêts du territoire représentent une surface non négligeable. Cependant, elles sont principalement privées et morcelées, ce qui constitue un frein à leur exploitation.

Gestion plus dynamique

Une gestion plus dynamique des peuplements ralentirait le vieillissement de ces forêts et améliorerait leur résilience, objectif d'autant plus important que les accidents climatiques se multiplient.

Renouvellement des peuplements

Une part importante des peuplements nécessiterait un renouvellement conséquent, ce qui posera des questions quant à l'adaptation des essences au changement climatique, notamment pour les feuillus.

Infrastructures forestières

Le développement de la filière sylvicole passe par un renforcement des infrastructures : plus de dessertes, plus de places de dépôt, plus de débouchés de transformation locaux.

Accompagnement vers les circuits professionnels

Même si le taux de forêts dotées d'un document de gestion est important sur le territoire, une partie des espaces boisés reste tout de même à accompagner vers les circuits professionnels de gestion, d'exploitation et de commercialisation des bois, garantissant ainsi une gestion multifonctionnelle et dynamique des forêts.Bien que travaillant à des échelles plus larges que EPN, les acteurs locaux de la filière peuvent inscrire leur activité dans le territoire et participer à la construction de filières courtes capables de répondre à la demande croissante de bois.

Accueil du public

La position périurbaine des forêts leur donne une fonction sociale importante pour l'agglomération. Elles constituent des espaces de loisirs à proximité de la ville.

8. LES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES

Très Haut Débit

Le très haut débit permet un débit constant d'Internet au-delà de 100 Mb/s symétrique, là où l'ADSL offre, au mieux, un débit de 10 Mb/s asymétrique. Une ou plusieurs personnes peuvent utiliser le réseau simultanément, sans perte de débit. Grâce à sa puissance, le THD offre une meilleure qualité d'image que le haut débit. Le THD garantit la possibilité de recourir efficacement à la domotique. Les appareils connectés peuvent être gérés simultanément, sur place ou à distance, de manière fiable.

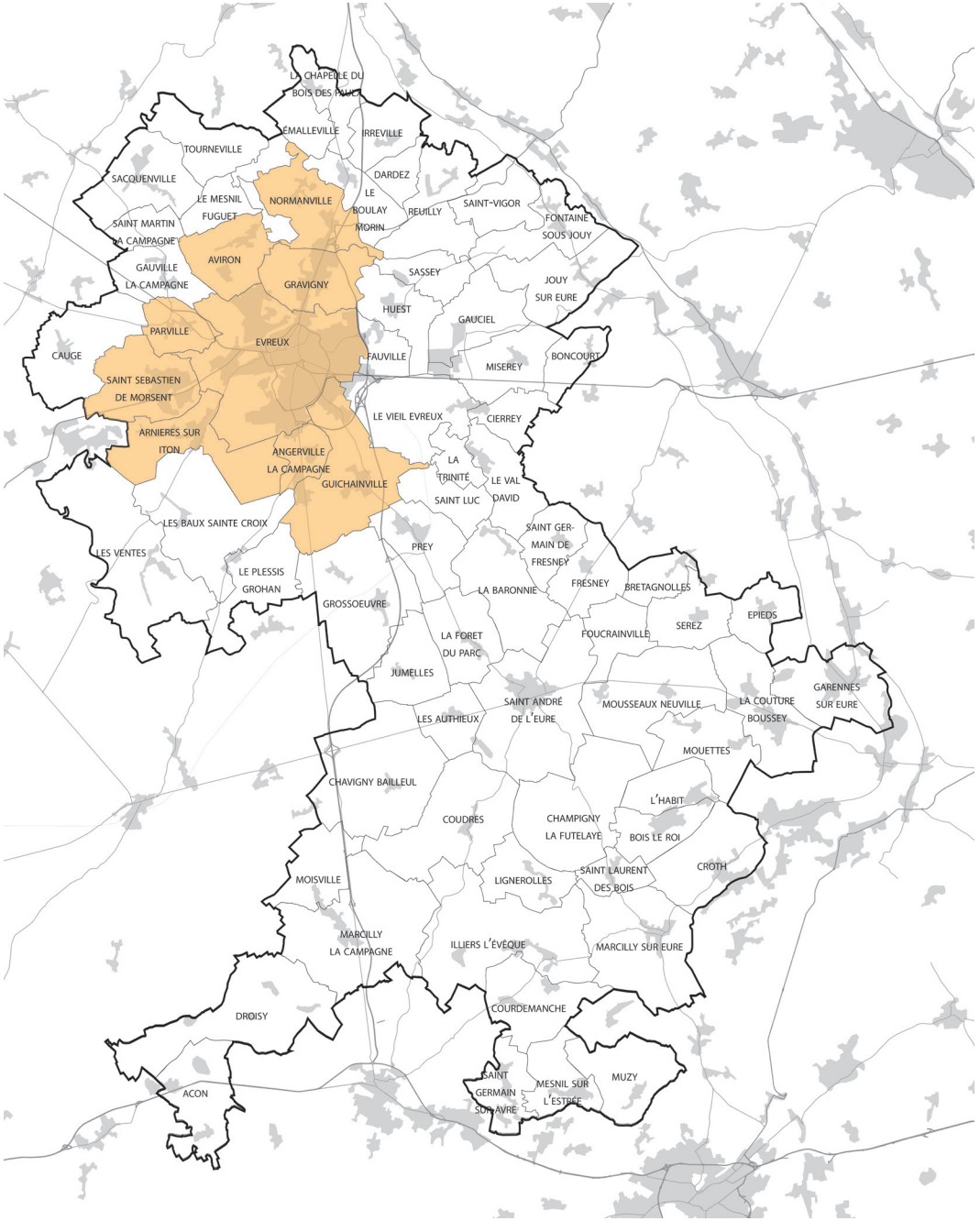
La fibre optique arrive progressivement dans l'agglomération Evreux Portes de Normandie, avec pour objectif une couverture générale du territoire à l'horizon 2020. Aujourd'hui, seule Evreux et quelques communes périphériques sont couvertes par le Trés Haut Débit (cf carte ci-contre).
Sur l'ancien territoire de la CCPN, le déploiement est cours par le syndicat Mixte «Eure Numérique». Celui-ci apporte aux habitants ainsi qu'aux entreprises un accès Très Haut Débit sur les zones du département qui ne sont pas déployées par un opérateur privé (ancien territoire du GEA).

La solution retenue est celle de la société Eurek@, filiale du Groupe Altitude Infrastructure reposant majoritairement sur la technologie fibre optique.

Evreux met à disposition du wifi gratuit

SmartEvreux est un service mis en place par Evreux Portes de Normandie. Il permet de se connecter, sans fil et en haut débit, à Internet.
A ce jour plusieurs zones existent :
- Place Kennedy (quartier de la Madeleine) à Evreux
- en centre-ville d'Evreux (Hôtel de ville, place Sepmanville, place du Grand Carrefour, place George Clemenceau ; rue du docteur Oursel, rue Chartraine, rue de la Harpe, rue Charles Corbeau, rue de Grenoble).

Le territoire d'EPN est donc caractérisé par une faible couverture en Haut Débit (principalement localisée sur Evreux et Saint André de l'Eure), ce qui constitue un frein pour l'attractivité résidentielle et économique de certaines communes. Le déploiement prioritaire sur certaines communes au potentiel de développement privilégié sera à appréhender pour permettre d'attirer de nouveaux habitants et investisseurs.



Communes couvertes par le Trés Haut débit d'EPN

ENJEUX EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE

- Accroître l'attractivité économique
- Définir une stratégie économique en tirant profit de la proximité de la métropole parisienne et de l'Axe Seine Rouen/Le Havre
- développer un principe de marketing territorial pour valoriser l'économie d'EPN
- renforcer le développement de la fibre optique notamment dans les pôles urbains et d'appuis/intermédiaires/relais

AGRICULTURE

- préserver les terres agricoles et favoriser les bonnes pratiques agricoles
- tirer parti de la proximité de grands pôles économiques : Rouen, Le Havre, Paris ...
- développer les circuits courts par une mise en réseau des exploitations
- développer une filière liée à la sylviculture

ACTIVITÉS/ARTISANAT

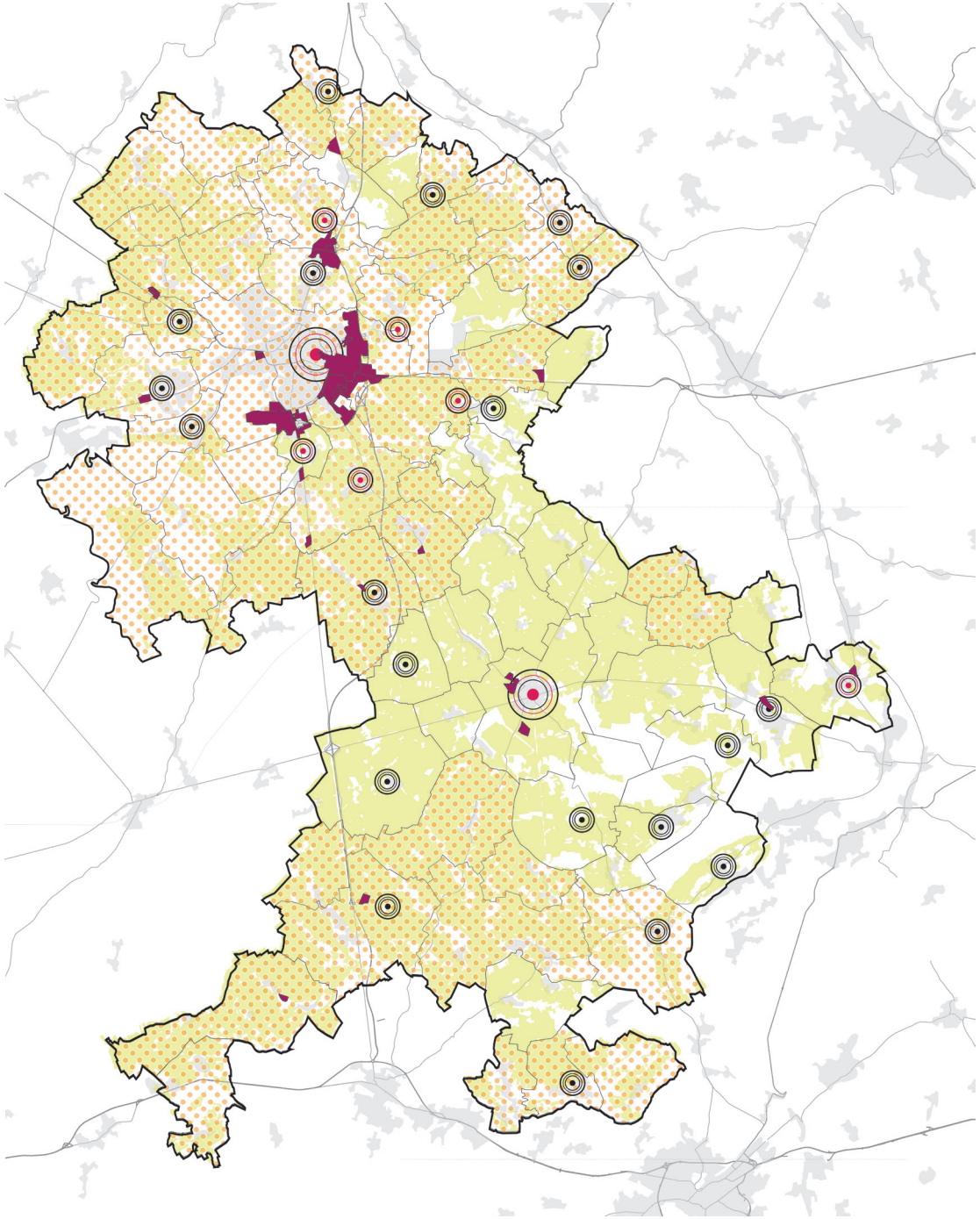
- asseoir la position d'EPN comme porte d'entrée de la Normandie
- créer une dynamique foncière complémentaire à l'échelle d'EPN : pôles urbains, pôles d'appuis,

COMMERCES

- améliorer l'accessibilité au centre-ville d'Evreux pour favoriser le maintien des commerces
- maintenir le commerce de proximité existant
- contenir les espaces de commerces de grande distribution

TOURISME

- développer l'hébergement touristique pour permettre la halte sur EPN et non pas seulement le passage
- renforcer et développer des circuits touristiques autour des patrimoines remarquable et vernaculaire
- valoriser les sites touristiques et patrimoniaux


Renforcer et maintenir les centralités de proximité
Maintenir et développer les centralités moteurs d'EPN
Développer le tourisme
Maintenir l'agriculture
Favoriser la densification des zones d'activités et d'artisanat existantes
espace bati

5 - SE DÉPLACER SUR EPN

1. LE FLUX DE DÉPLACEMENT DOMICILE/TRAVAIL ET DOMICILE/ETUDE

Flux domicile/travail

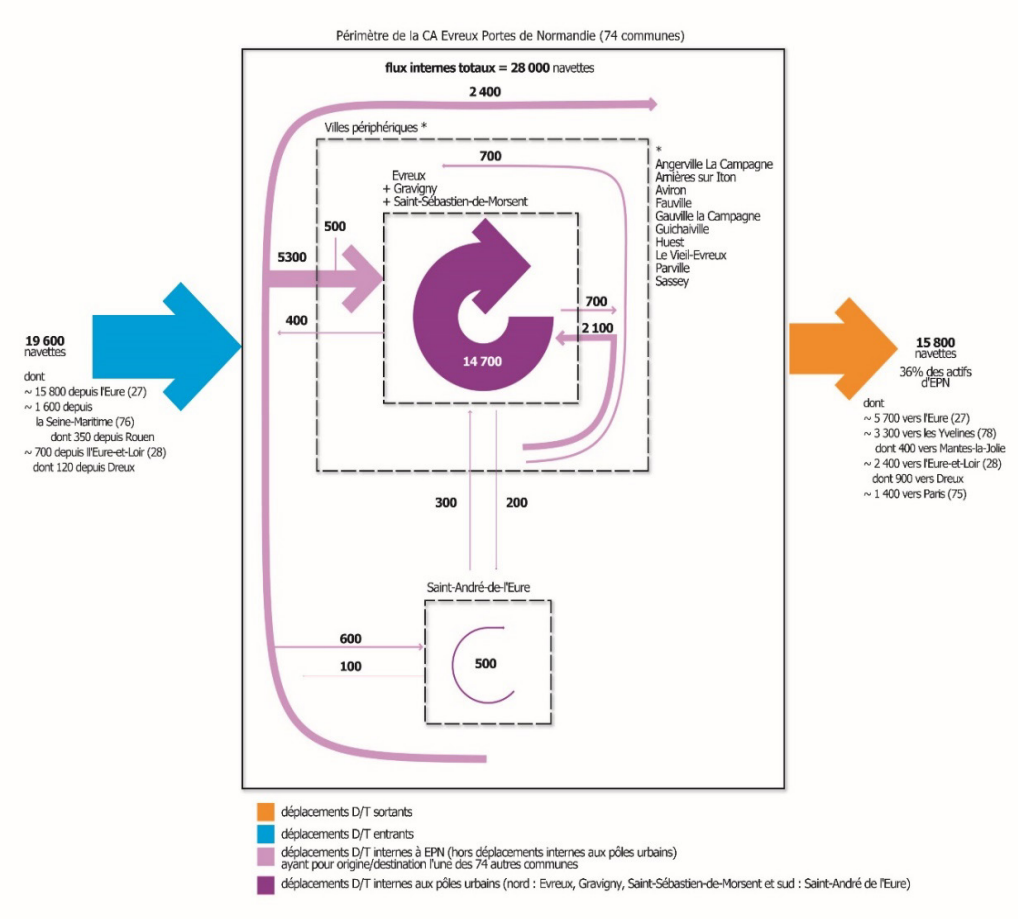
On constate au premier abord une forte centralisation des flux au niveau du pôle urbain que constituent Evreux, Gravigny et Saint-Sébastien-de-Morsent avec près de 50% des actifs habitant le territoire qui y travaillent. Plus globalement, le territoire est attractif pour ces actifs (~64% y travaillent).

Les déplacements depuis/vers et en interne de Saint-André-de-l'Eure (deuxième pôle urbain) sont comparativement plus faibles. Cependant ces flux ne sont pas négligeables relativement à la population de la ville proche de 4000 habitants.

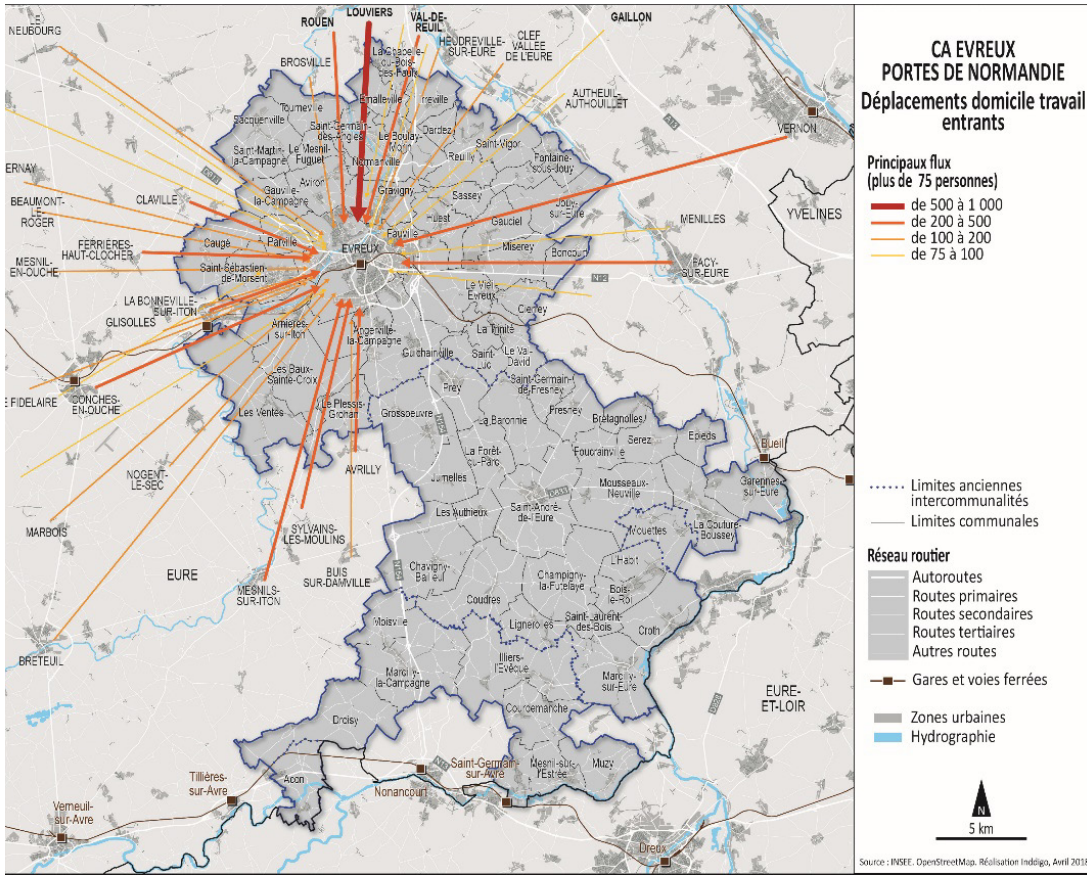
Le territoire présente un lien fort avec l'extérieur avec ~19 600 entrants (~40% des actifs qui travaillent sur le territoire) et ~15 800 sortants. Il est particulièrement attractif pour les communes du reste du département dont les actifs représentent plus de 80% des entrants sur le territoire. Bien que la balance sortants/entrants soit négative, la part d'actifs sortants du territoire témoigne d'une forte attractivité vers le reste du département (~5700), les Yvelines (~3300), l'Eure-et-Loir (~2400) ou encore Paris (~1400). Le territoire est en particulier fortement attiré par l'Ile-de-France avec 14% des actifs d'EPN qui y travaillent.

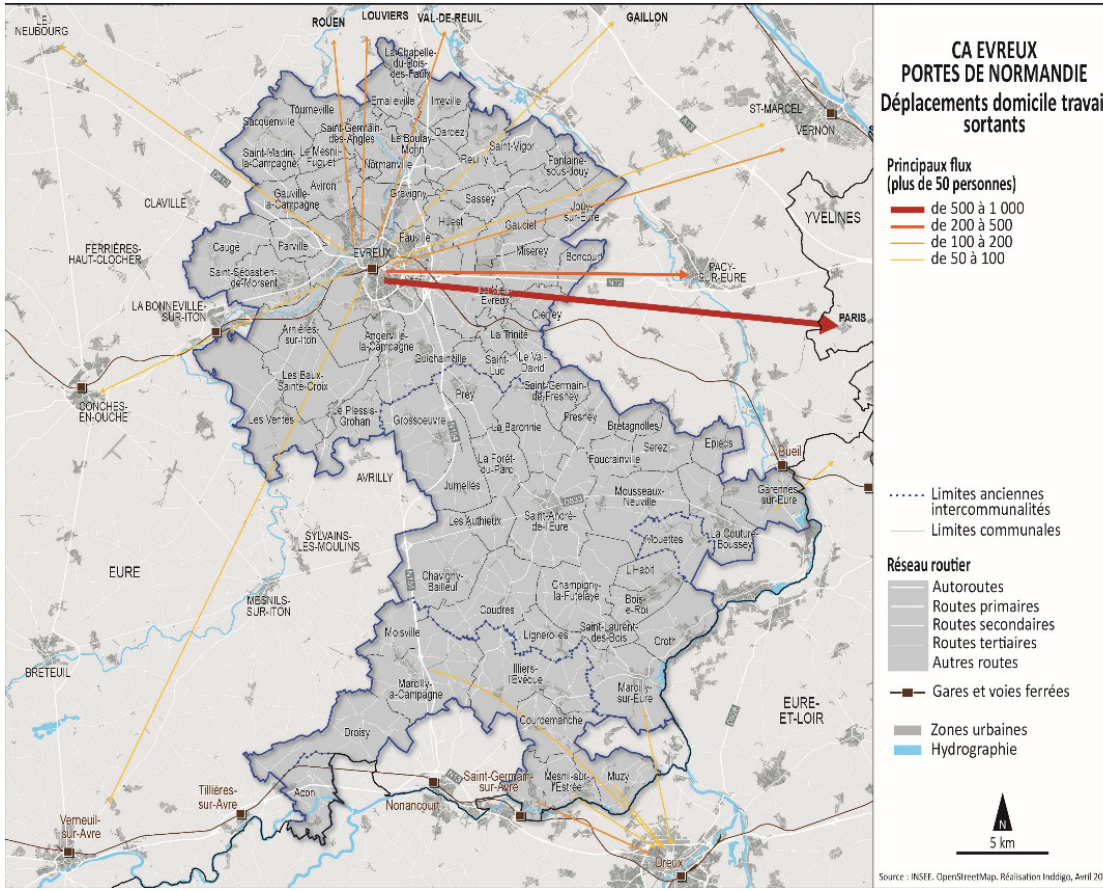
Flux domicile/étude

Le territoire est relativement automne en ce qui concerne l'enseignement secondaire avec près de 11 000 élèves qui étudient sur le territoire d'EPN dont ~7800 qui y habitent et seulement ~2000 qui étudient en dehors. EPN est attractif pour l'enseignement supérieur avec plus de 2/3 des élèves qui habitent et étudient sur le territoire (~3400 en interne et ~1700 sortants) et ~3000 élèves qui viennent étudier sur le territoire.

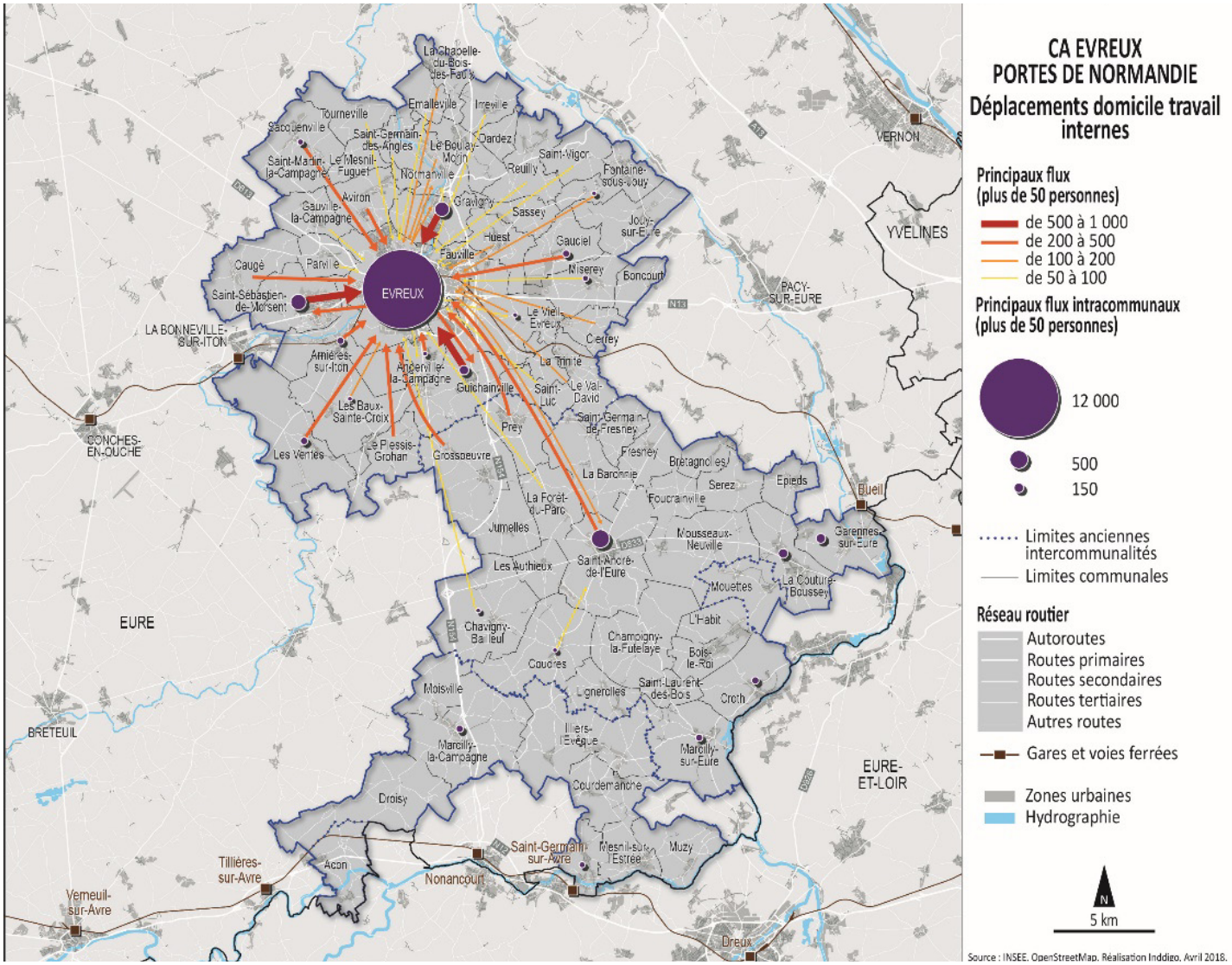


Analyse des flux domicile/travail, source INSEE 2014


CA EVREUX
PORTES DE NORMANDIE
Déplacements domicile travail
entrants
Principaux flux
(plus de 75 personnes)
de 500 à 1 000
de 200 à 500
de 100 à 200
de 75 à 100
Limites anciennes intercommunalités
Limites communales
Réseau routier
Autoroutes
Routes primaires
Routes secondaires
Routes tertiaires
Autres routes
Gares et voies ferrées
Zones urbaines
Hydrographie
N
5 km
Source : INSEE. OpenStreetMap. Réalisation Inddigo, Avril 2018
ROUEN
LOUVIERS
VAL-DE-REUIL
GAILLON
VERNON
EVREUX
PACY-SUR-EURE
YVELINES
MENILLES
CLAVILLE
BEAUMONT-LE-ROGER
FERRIÈRES-HAUT-CLOCHER
MESNIL-EN-OUCHE
LA BONNEVILLE-SUR-ITON
GLISOLLES
CONCHES-EN-OUCHE
NOGENT-LE-SEC
MARBOIS
SYLVAINS-LES-MOULINS
BUIS-SUR-DAMVILLE
MESNILS-SUR-ITON
BRETEUIL
AVRILLY
EURE
EURE-ET-LOIR
Tillières-sur-Avre
Verneuil-sur-Avre
Nonancourt
Saint-Germain-sur-Avre
Dreux
Bueil
Garennes-sur-Eure
AUTHEUIL-AUTHOUILLET
BROSVILLE
HEUDREVILLE-SUR-EURE
CLEF VALLÉE DE L'EURE


CA EVREUX
PORTES DE NORMANDIE
Déplacements domicile travail
sortants
Principaux flux
(plus de 50 personnes)
de 500 à 1 000
de 200 à 500
de 100 à 200
de 50 à 100
Limites anciennes intercommunalités
Limites communales
Réseau routier
Autoroutes
Routes primaires
Routes secondaires
Routes tertiaires
Autres routes
Gares et voies ferrées
Zones urbaines
Hydrographie
N
5 km
Source : INSEE. OpenStreetMap. Réalisation Inddigo, Avril 2018.
ROUEN
LOUVIERS
VAL-DE-REUIL
GAILLON
ST-MARCEL
VERNON
EVREUX
PACY-SUR-EURE
PARIS
YVELINES
CLAVILLE
FERRIÈRES-HAUT-CLOCHER
LA BONNEVILLE-SUR-ITON
CONCHES-EN-OUCHE
SYLVAINS-LES-MOULINS
MESNILS-SUR-ITON
BRETEUIL
AVRILLY
EURE
EURE-ET-LOIR
Tillières-sur-Avre
Verneuil-sur-Avre
Nonancourt
Saint-Germain-sur-Avre
Dreux
Bueil
Garennes-sur-Eure

Les flux domicile-travail cartographiés mettent de nouveau en évidence une forte centralisation des flux vers Evreux (en interne et depuis l'extérieur du territoire). La ville présente notamment une attractivité notable pour les communes au nord du territoire (ex : Louviers). En interne, Evreux présente une forte attractivité pour Gravigny, Saint-Sébastien-de-Morsent, pour les villes périphériques ainsi que pour Saint-André-de-l'Eure, deuxième pôle urbain du territoire. On note par ailleurs des échanges en interne de nombreuses communes sur le territoire mais peu d'échanges entre celles-ci.
La représentation des flux sortants met en évidence une forte attraction des actifs d'Evreux vers l'est et notamment vers Paris. Bien que plus faible, l'attraction des communes du sud du territoire par Dreux n'est pas négligeable (cinq communes présentent des flux de 50 à 100 déplacements vers Dreux).



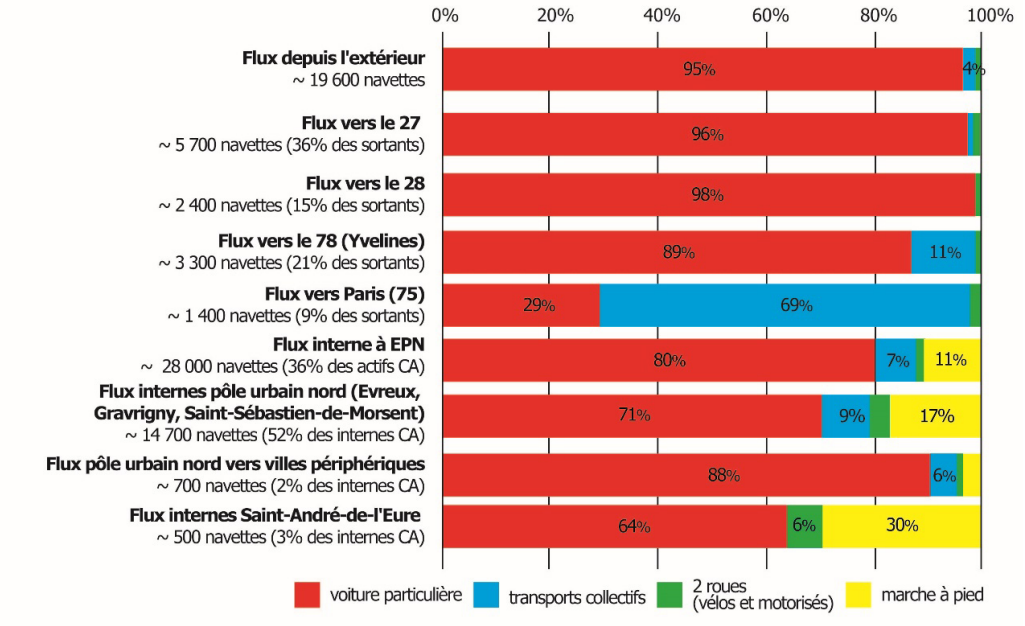
Analyse du partage modal des déplacements domicile/travail

L'analyse du partage modal des flux de déplacement domicile/travail met en évidence des pratiques largement orientées vers la voiture qui est utilisée par 95% des actifs entrant sur le territoire. Malgré une prépondérance de l'utilisation de la voiture par les actifs habitant EPN (82%), il est a noter que 16% des ménages du territoire ne sont pas motorisés. Ce constat met en évidence le besoin de développer de solutions alternatives à la voiture individuelle.

Un usage des transports collectifs est identifiable sur certaines liaisons (constituant des axes ferroviaires) : une part modale de 11% vers les Yvelines et de 70% vers Paris. En interne, les déplacements en transports en commun représentent 7% des déplacements. Ce pourcentage s'explique par la concentration des flux au niveau du pôle urbain nord (Evreux, Gravigny et Saint-Sébastien-de-Morsent) sur lequel est déployé un réseau de transport urbain.
Le taux de déplacement à pied de 11% en interne du territoire n'est pas négligeable. Il est d'autant plus marqué sur le pôle urbain nord avec un taux qui atteint 17% des déplacements. A Saint-André-de-l'Eure, la marche à pied est très développée (30% des déplacements) même si cette part modale peut en partie s'expliquer par la taille de la commune. De plus, les déplacements en deux roues atteignent 6%, cependant cette part modale ne distingue pas les véhicules motorisés des vélos.

Plus-value de l'Enquête Ménage des Déplacements

L'analyse domicile/travail permet d'obtenir un ordre d'idée des flux de déplacement sur le territoire. Cependant, ils ne représentent qu'une partie des flux de ces habitants qui se déplacent également pour d'autres motifs (achats, loisirs…). L'Enquête Ménage des Déplacements en cours de réalisation fournira une vision plus complète des déplacements d'EPN.



Analyse du partage modal des déplacements domicile/travail, source INSEE 2014

2 . LES DÉPLACEMENTS AUTOMOBILES

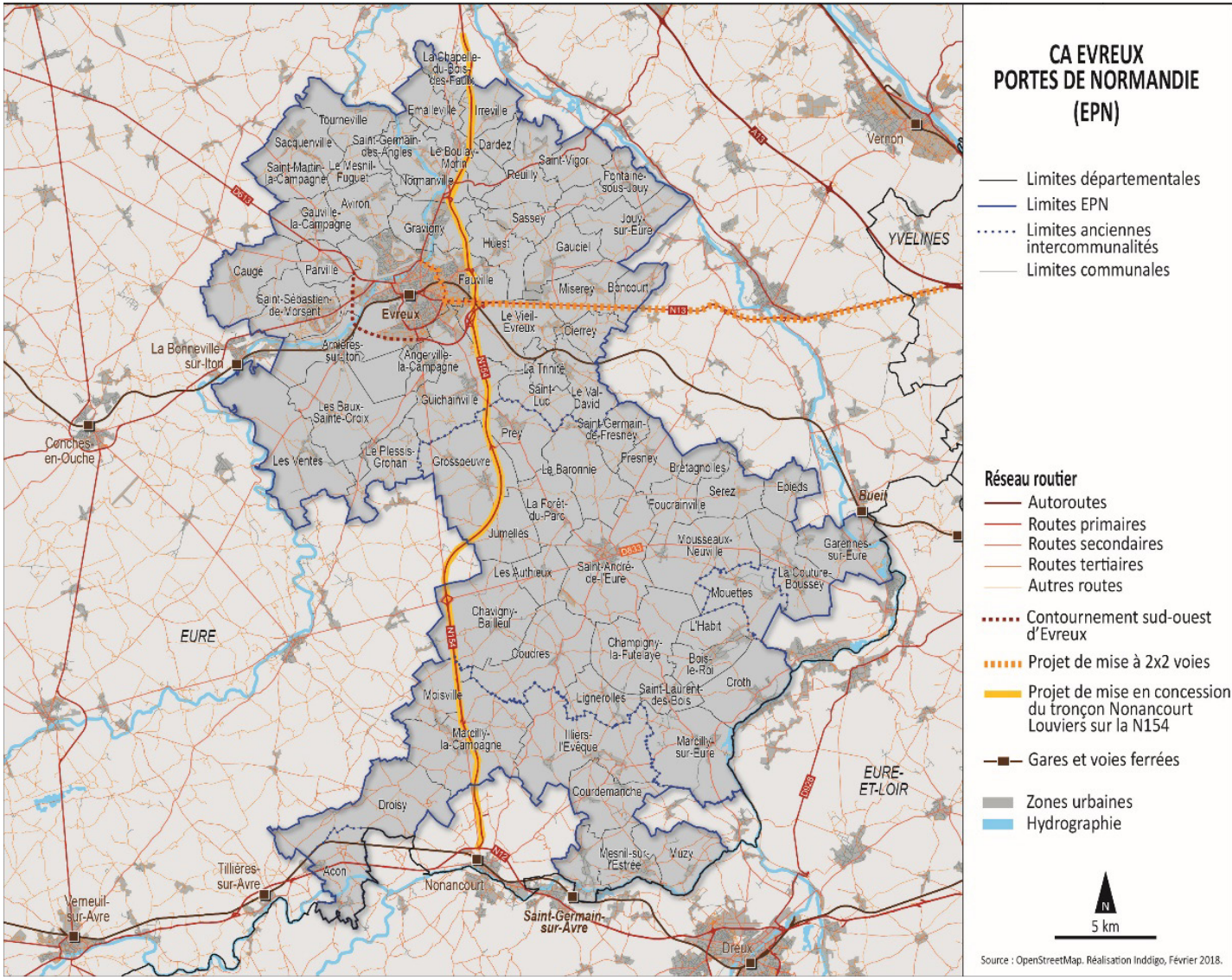
Réseau viaire : offre actuelle et future

Eléments clefs :
Un réseau routier qui connecte efficacement le territoire
Plusieurs projets d'aménagements routiers en cours sur le territoire
Quelques points de congestion en périphérie d'Evreux et un report du trafic sur le centre-ville

Le territoire est structuré du Nord au Sud par la RN154, axe à haut niveau de service et d'Est en Ouest par la RN13 et la RN12 (longeant le sud du territoire). Un réseau de départementales secondaires convergeant vers Evreux et Saint-André-de-l'Eure vient compléter ces axes structurants.
Malgré la densité du réseau routier au niveau d'Evreux et sa périphérie, le réseau viaire est partiellement incomplet et manque d'itinéraires tangentiels qui permettraient de limiter les flux de transits en centre-ville. C'est notamment l'objet du projet de contournement sud-ouest d'Evreux prévu à l'horizon 2022-2023. D'autres projets sont également en cours tels la mise à 2x2 voies de la RN13 sur le tronçon entre Evreux et Chaufour-lès-Bonnières. Abandonné en 2007, ce projet a récemment été relancé par la Région Normandie et le territoire d'EPN. La mise à 2x2 voies permettra notamment de compléter la liaison routière rapide vers Paris. Sa mise en service est prévue à l'horizon 2030. Enfin, parmi les projets d'envergure est envisagé la mise en concession de la RN154 entre Nonancourt et Allaines. Une vigilance devra être portée sur le report du trafic sur les itinéraires alternatifs.

En périphérie d'Evreux, la concentration des flux sur certaines sections du réseau viaire provoque des phénomènes de congestion en heure de pointe, notamment au niveau du Faubourg-Saint-Léger (22 000véh/j) et sur l'avenue Foch (35 000 véh/j). Ces phénomènes de congestion restent exceptionnels sur le territoire.

Enjeu :
Préciser les impacts éventuels d'une mise en concession de la section Louviers-Nonancourt



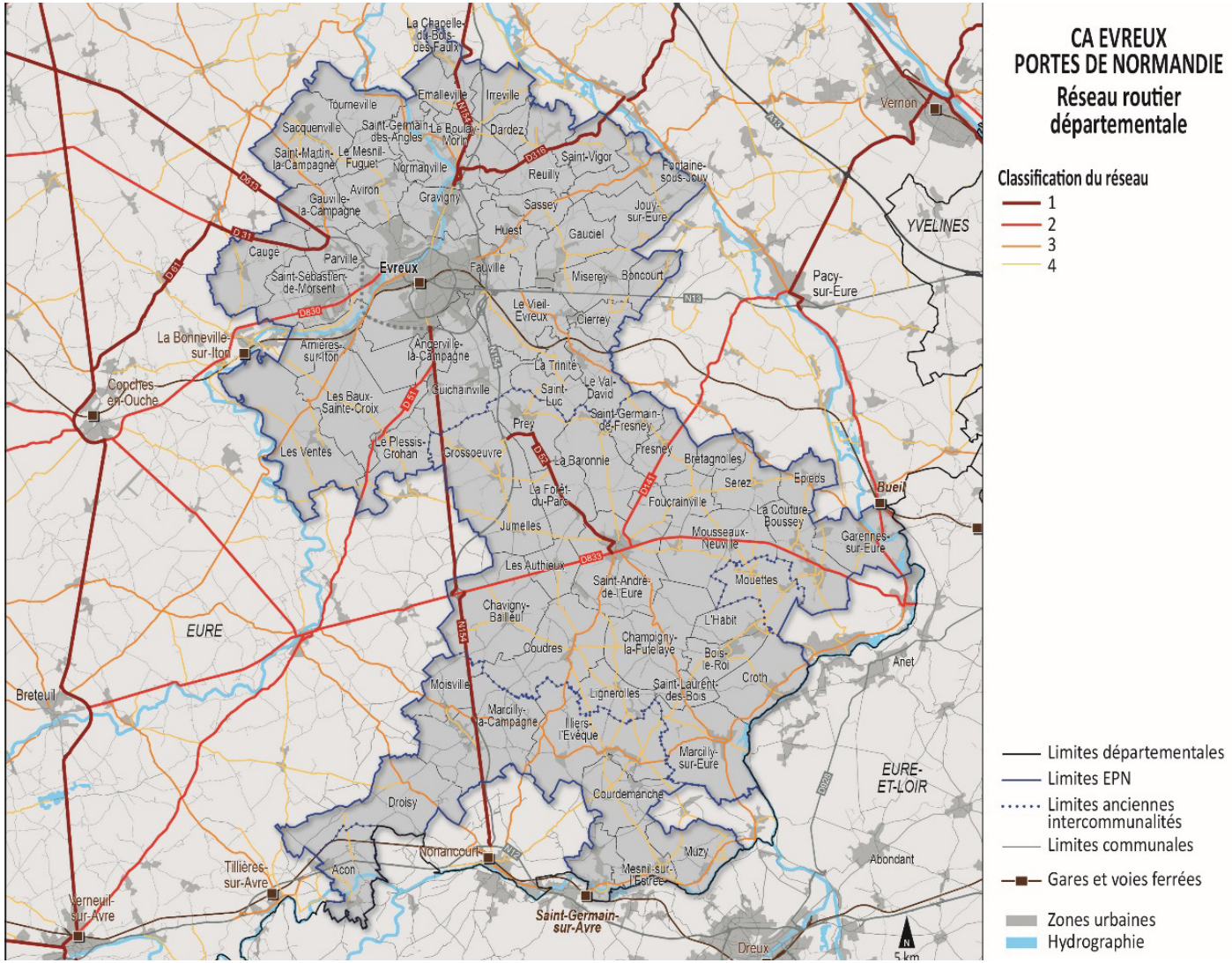
Réseau viaire : hiérarchisation

Eléments clefs :
Une hiérarchisation récente des voies départementales
Un projet de classification des voies communautaires

Voiries départementales
En 2016, le département a défini une nouvelle hiérarchisation de ces voiries. Cette hiérarchisation paraît cohérente avec l'état du trafic sur le territoire. Lors des ateliers mobilité avec les élus du territoire d'EPN cette hiérarchisation a néanmoins été interrogée sur certains axes.

Voiries communautaires gérées par EPN
Issu du compte-rendu du Conseil du 19 décembre 2017 : « sont considérées d'intérêt communautaire toutes les voiries – au sens du code de la voie routière – communales, classées au cadastre dans le domaine public, dont la structure et le revêtement sont conformes à leur destination. »
Une classification de ces voiries est actuellement en cours sur le territoire d'EPN.

Enjeux : Une hiérarchisation des voiries départementales et communautaires adaptée au trafic routier dans une optique d'accroissement de la sécurité et de développement des mobilités alternatives

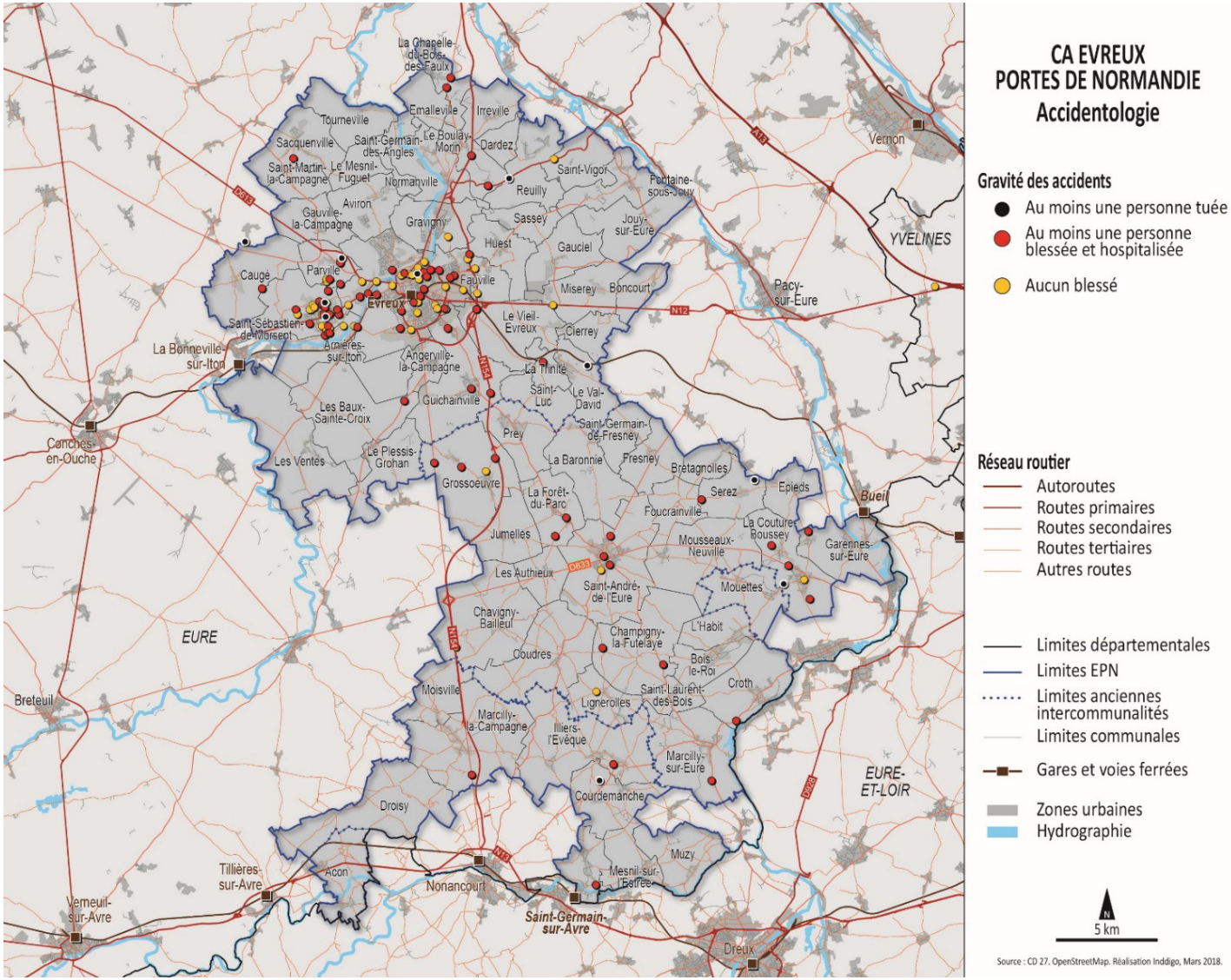


Sécurité routière

Eléments clefs :
De nombreuses initiatives en faveur de la réduction de la vitesse dans les centres-villes et centres-bourgs

De nombreux dispositifs d'apaisement du trafic ont été aménagés au niveau de la traversée des centres-bourgs du territoire. Cependant, les ressentis de vitesse restent forts. La grande majorité des accidents sont concentrés sur les routes départementales du territoire.
Ils sont essentiellement concentrés sur Evreux et sa périphérie (Saint-Sébastien-de-Morsent, Parville, Fauville, Arnières-sur-Iton, Guichainville…).

Enjeu
Poursuivre la recherche d'une meilleure sécurité et un apaisement de la vitesse sur les routes notamment dans les traversées de centres-bourgs en faveur des modes alternatifs à la voiture (piétons et vélos)



Le stationnement automobile ou l'enjeu de gestion d'une ressource

Eléments clefs
Une nouvelle politique de stationnement à Evreux qui porte ses fruits
Un zonage simplifié qui cible les usages
Peu de problématiques de stationnement sur le reste territoire

Politique de stationnement à Evreux
Au 1er janvier 2018, l'offre de stationnement sur le centre-ville d'Evreux est organisée de la façon suivante :
Une zone rouge dans l'hypercentre et sur la parvis de la gare – 732 places – stationnement limité à 2h30 avec 30 min gratuite.
Une zone verte autour de l'hypercentre à vocation Longue et riverains qui tend aujourd'hui principalement vers une pratique de riverains. – 977 places
Deux parkings en régie municipale à destination des actifs avec des tarifications intéressantes (Parkings Victor Hugo et parking Gal Leclerc – 235 places chacun
Deux parkings en Délégation de Service Public – QPARK (DSP courant jusqu'en 2033) – parking Hôtel de Ville (270 places) et parking de la Gare (250 places).

Le taux d'occupation du stationnement est régulièrement évalué et reste très bon autour de 80% à 70%, sur les voies.
De même dans les parkings publics l'occupation est satisfaisante. Un audit a permis de confirmer que la politique de stationnement était pertinente sur le centre-ville, augmentant la fréquentation des parkings en ouvrage et favorisant une disponibilité sur l'espace public.
Il n'y a pas d'informations précises de l'occupation des parkings en DSP, mais leur tarification étant supérieure au reste du centre, il serait assez logique que les automobilistes privilégient les parkings publics.

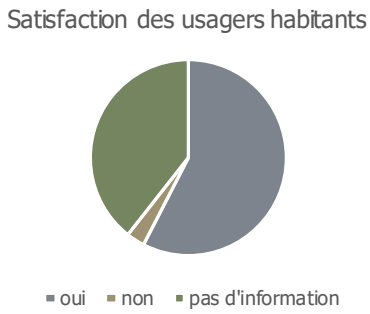
2 grands parkings publics complètent l'offre de stationnement :
Le parking Tilly proche du Gaumont, de la faculté avec près de 400 places et proche de la saturation
Le parking Beleba – 350 places non marquées. Le parking est desservi par la navette gratuite 9 (de transurbain).
La SNCF propose un parking via sa filiale Effia au droit de la gare.

Tarification
Sur le territoire, les tarifications suivantes sont disponibles.
ZONE ROUGE : 80cts toutes les 45 min, puis 17€ au-delà de 2h15. (30 min de gratuite inclus).
ZONE VERTE : 70cts toutes les 45 min jusqu'à 17€ les 7h de stationnement.
L'abonnement riverain, jusqu'à 2 cartes par logement, est à 15€ par mois.

Contrôle
Une équipe de 10 ASVP (Agents de surveillance de la voie publique) assure le contrôle du stationnement en surface. Depuis le 1er janvier 2018, le FPS (Forfait Post-Stationnement) est resté de 17€ (12€ si paiement dans les 48h). La politique de contrôle systématique et régulière porte ses fruits. Le constat est partagé par les riverains et usagers de la disponibilité de stationnement.
Les solutions de paiement sont nombreuses : smartphone, parcmètre, carte bleue (sans contact en 2018). L'identification se fait à la plaque.

Projets
Il n'y a pas de projet de stationnement actuellement, mais la collectivité aborde sereinement l'opération St Louis puisqu'il existe des réserves de capacité sur les différents sites.

Enjeu
S'interroger sur des stratégies de mutualisation des usages du stationnement dans les opérations de renouvellement urbain et de dynamisation des centres-villes pour diminuer les distances piétonnes et multiplier les points d'attractivité depuis un même site



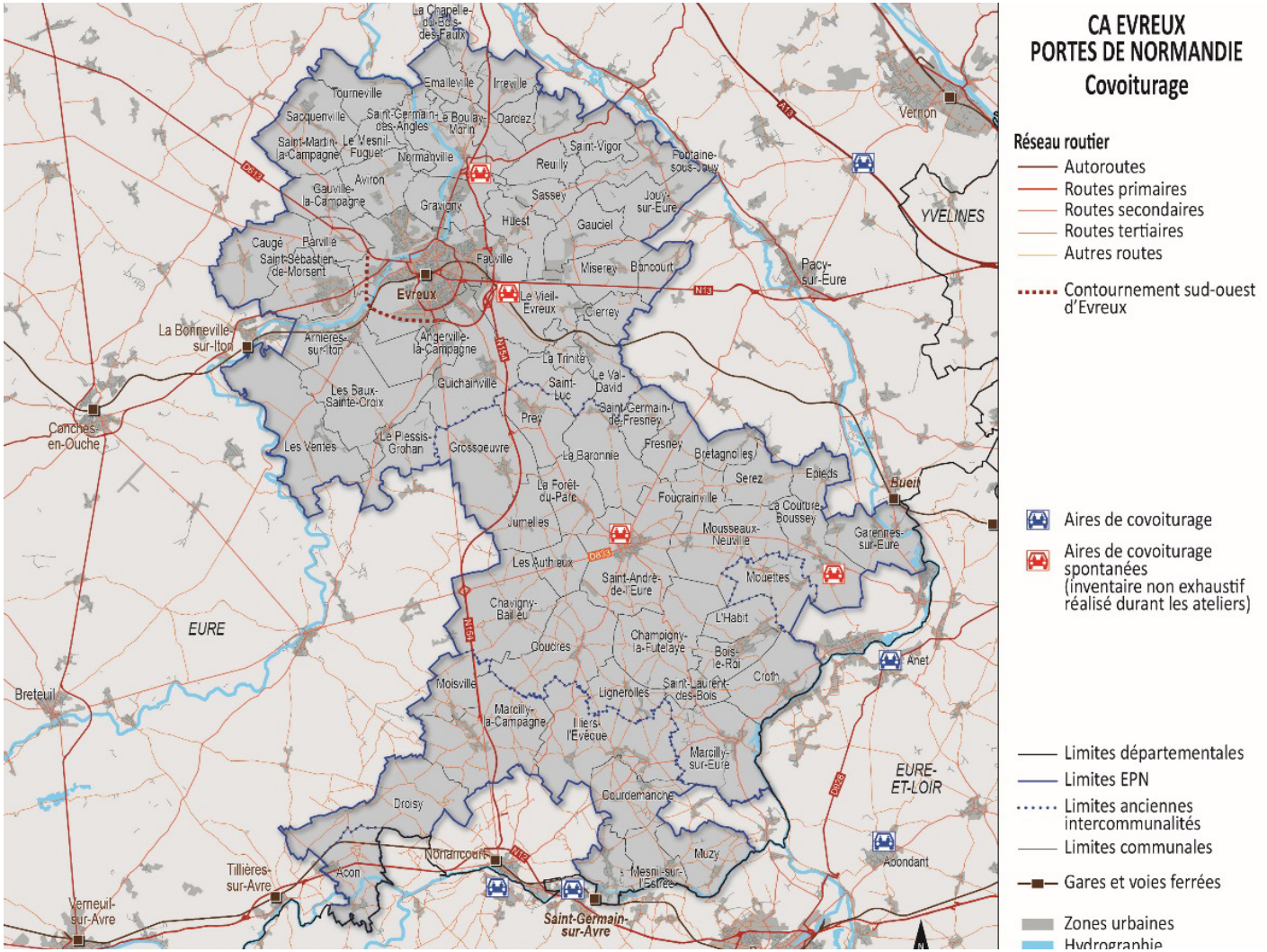
Globalement, peu de problématiques de stationnement sur les communes du territoire
Résultat du questionnaire auprès des communes (33 réponses)

De nouvelles possibilités d'utilisation de l'automobile

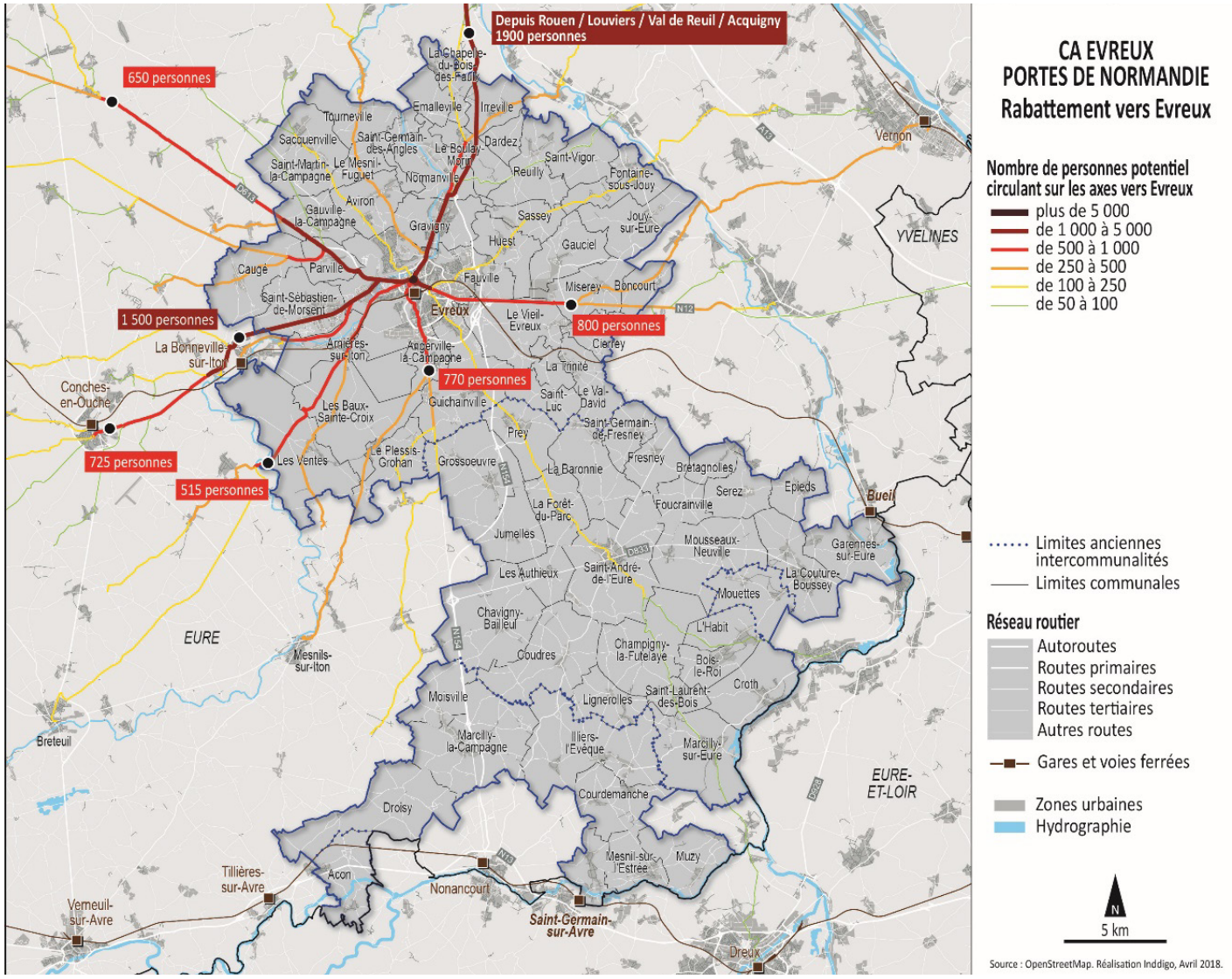
Eléments clefs
Une plateforme de covoiturage sur le département de l'Eure depuis 2008 mais une pratique encore marginale
Aucune aire de stationnement de covoiturage sur le territoire d'EPN
Pas de pilote clairement identifié
Un potentiel de rabattement fort vers Evreux

Documents cadres :
Une action inscrite au Plan Climat Energie du Territoire de l'Eure (2013-2017)

En 2008, une plateforme de mise en relation des habitants de l'Eure a été crée : covoiturage27.net. En 2015, le site recensait 1 300 covoitureurs ce qui témoigne d'une utilisation relativement faible de ce mode de déplacement. L'absence d'aires aménagées sur le territoire d'EPN constitue un frein à cette pratique bien que des aires spontanées soient identifiées. Par ailleurs, plusieurs initiatives visent à développer cette pratique :
- Site de l'Eure-en-ligne: « Des projets d'aires de covoiturage sécurisées : cette étape fait suite à l'ouverture du site covoiturage27 et s'inscrit dans le cadre de la politique de développement des transports engagée par le Département (aux abords des grands axes de circulation et des principales zones d'emploi) ».
- Une action inscrite au Plan Climat Energie du Territoire de l'Eure qui vise à « Augmenter le taux de remplissage des véhicules des particuliers pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, par la promotion du site www.covoiturage27.net et la construction de nouvelles aires de covoiturage sur le territoire ».



La carte des rabattements vers Evreux dans le cadre des déplacements domicile/travail met en évidence un fort potentiel de covoiturage, notamment sur les axes depuis Rouen, Conches-en-Ouche et Le Neubourg. La promotion du covoiturage sur le territoire pourrait être complétée par l'aménagement d'aires à l'extrémité des lignes du réseau Transurbain favorisant l'intermodalité. Ces deux transports combinés offriraient une alternative aux personnes n'ayant pas de véhicule personnel ou souhaitant se déplacer autrement.

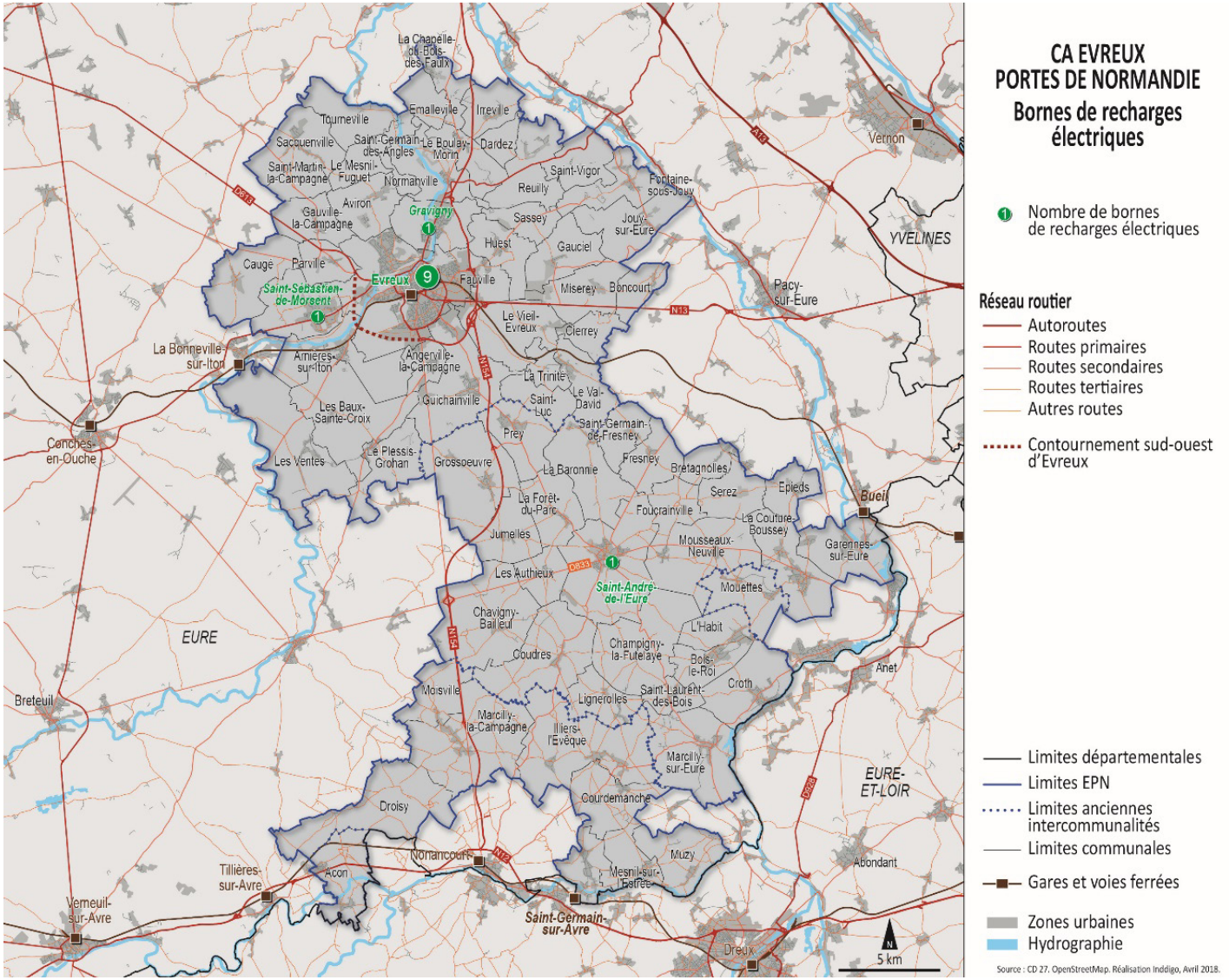


Source : OpenStreetMap. Réalisation Inddigo, Avril 2018.

Quatre communes du territoire possèdent des bornes de recharge électrique permettant à leurs habitants de circuler avec des véhicules fonctionnant avec cette énergie.

Il n'y a pas de solutions d'autopartage identifiée sur le territoire.
Les services de prêt de véhicules aux personnes à faibles ressources ne sont pas homogènes sur le territoire. Un travail sur l'identification et la lisibilité de ces offres pourrait être engagé.

Enjeu
Une pratique de covoiturage à développer sur le territoire par l'aménagement d'aires de covoiturage et la promotion du site covoiturage27.net



3 . LES DÉPLACEMENTS EN TRANSPORT EN COMMUN

Vers un futur réseau de transports à l'échelle d'EPN

Eléments clefs

Un évolution récente de la compétence transport par un transfert des compétences transports départementales à la Région, depuis le 1er janvier 2017.

Simultanément la création d'EPN implique le transfert de compétence du département vers EPN sur le périmètre de la CDC des Portes Normande.

Ce double transfert conduit à une période confusion sur la gestion et l'exploitation des lignes de transports et du transport scolaire.

Les dossiers sont en cours de traitement pour transférer les différents contrats. A l'issue de ce travail, l'ensemble des lignes circulant intégralement dans le périmètre d'EPN devront être gérées par EPN (TransUrbain, réseau départemental, lignes scolaires) et les lignes entrant ou sortant du territoire resteront sous la responsabilité de la Région.

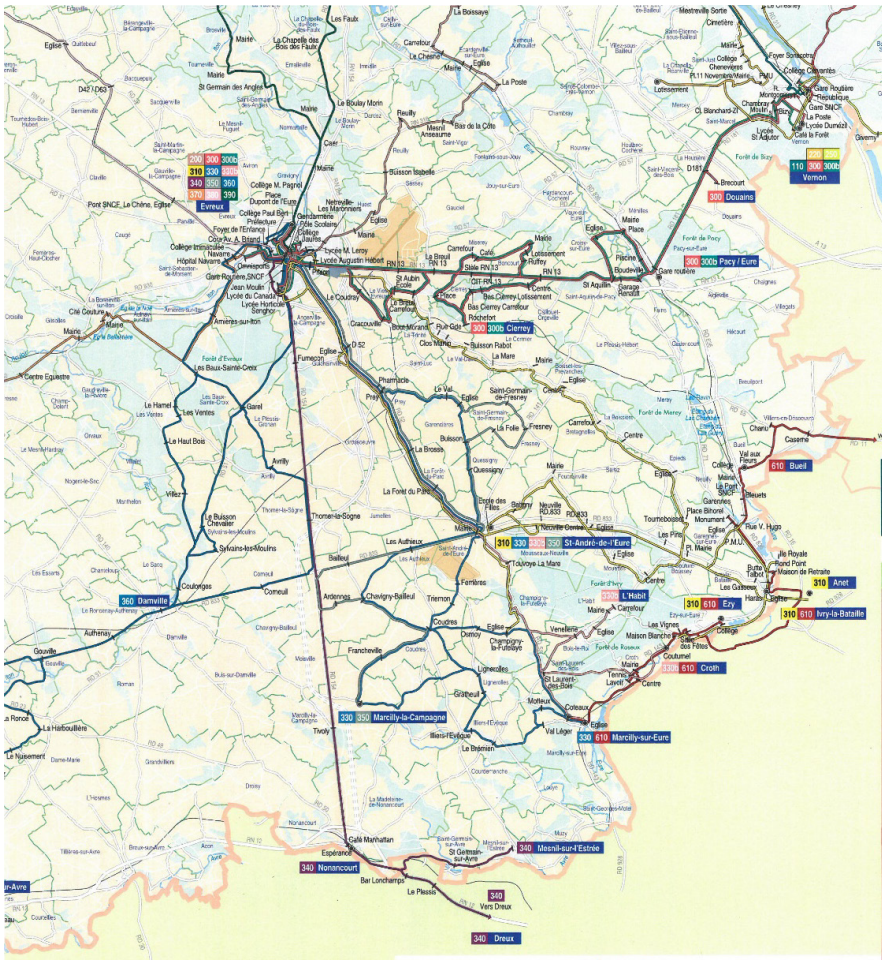
L'ensemble des marchés arriveront à échéance entre 2020 et 2021.

Réseau périurbain

Le territoire présente un maillage équilibré comparativement à sa densité, avec une majorité de lignes convergeant vers Evreux et un rabattement de plusieurs lignes sur Saint-André-de-l'Eure. Le réseau comprend deux lignes à haut niveau de service avec plus de 10 courses par jour et par sens : la ligne 310 reliant Evreux à Saint-André et la ligne 390 reliant Evreux à Rouen.

Actuellement, l'offre départementale est très mal identifiée par les habitants : état des poteaux, affichage non mis à jour… Les communes ne possèdent pas toujours d'information sur l'offre en mairie.

Ce réseau conserve principalement une composante scolaire, l'augmentation de sa fréquentation est un enjeu majeur pour le territoire.



Source : Plan du Département de L'Eure 2016

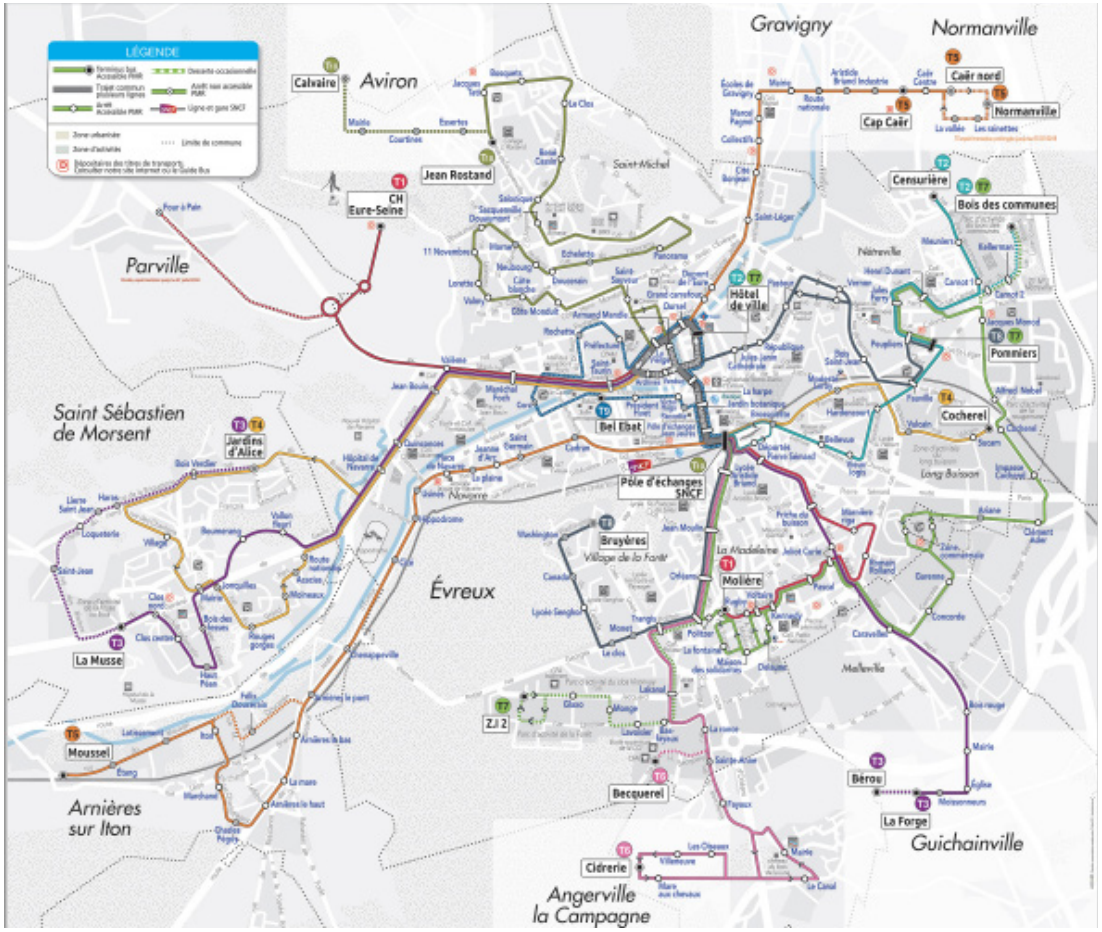
	Mixte	Non scolaire	Proportion de scolaires sur les lignes internes au territoire d'EPN
330	12617	375	97%
330B	18479	459	98%
350	14140	495	96%

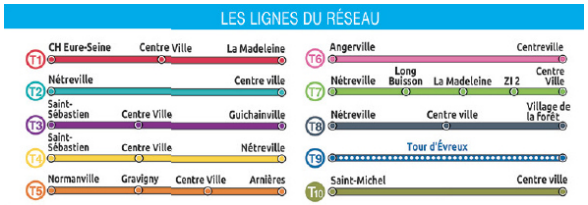
Le réseau urbain (1/3)

Le réseau de Transurbain date de 1986. Il est exploité sur le périmètre de l'ancienne Communauté d'Agglomération du Grand Evreux.
Renouvelée au travers d'une DSP en 2014 et jusqu'à fin 2020, le service est réalisé par la SEM TransUrbain (détenue à 85% par EPN).

Le renouvellement de la DSP a conduit à une forte restructuration du réseau, caractérisé notamment par la création de 2 lignes fortes, un renouvellement du parc de bus et une refonte du système d'information (plateforme numérique, dématérialisation).
Cette restructuration porte ses fruits avec une augmentation de fréquentation de 20% en 2 ans.
Les lignes de bus circulent actuellement sur 6 communes, les autres communes de l'ex-GEA étant desservies par des solutions de transport à la demande.
Pour faire évoluer le réseau, Transurbain et EPN engagent des expérimentations (extension, tarification, outil numérique …).

Des réflexions sont en cours pour faire évoluer le statut de Transurbain de SEM vers un statut de SPL (Société Publique Locale) qui permettrait d'élargir le périmètre d'intervention de Transurbain à d'autres thématiques de la mobilité (vélo, stationnement…)





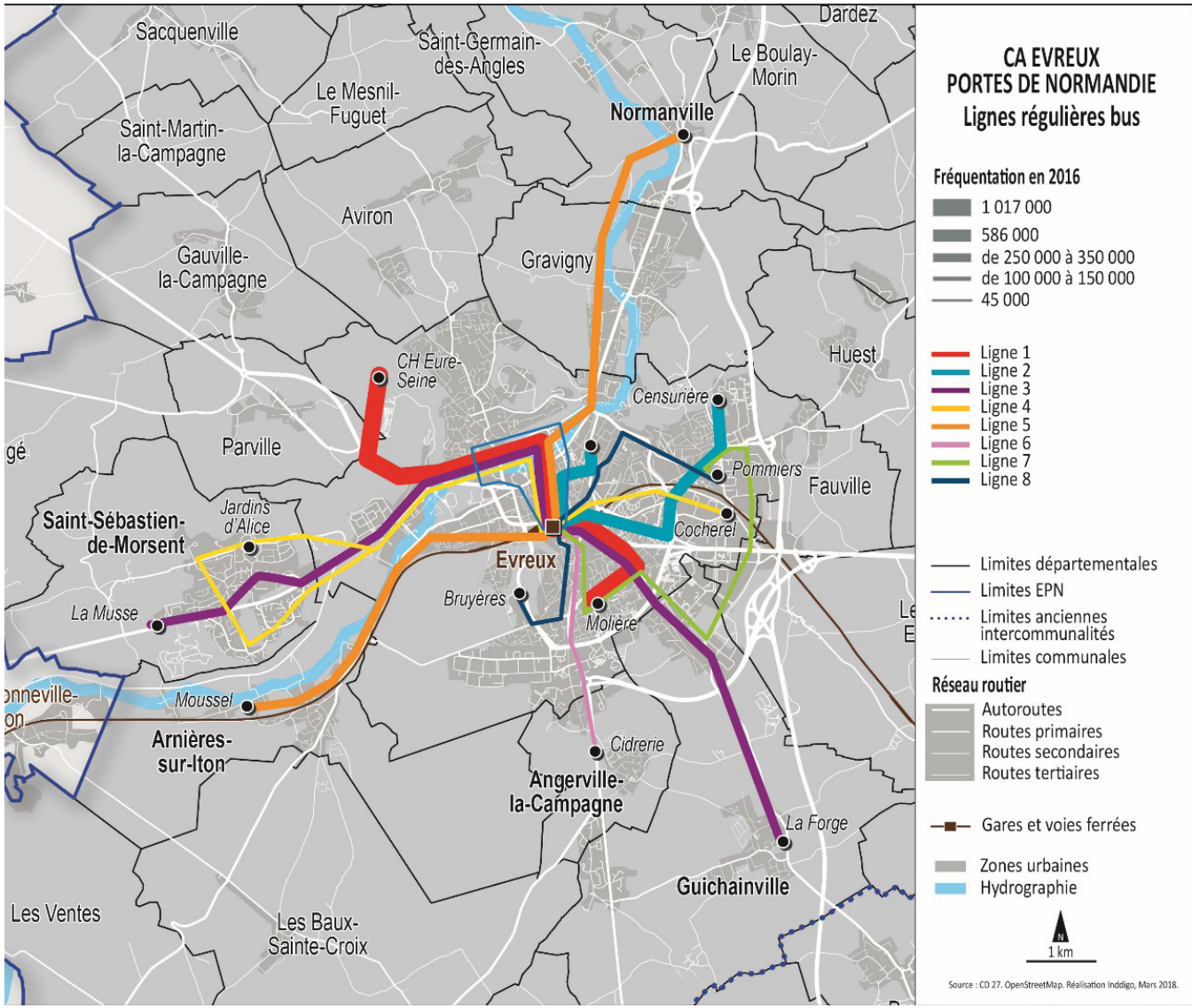
Source : Plan du réseau Transurbain 2017

Le réseau urbain (2/3)

En quelques chiffres, les véhicules parcourent chaque année 1,71 millions de km et transportent 4,2 millions de passagers.
Ces résultats sont tout à fait satisfaisant et placent le réseau dans des ratios proches des réseaux d'agglomération de plus de 100 000 habitants.
Avec une offre de km par habitant plutôt raisonnable, le réseau parvient à avoir des niveaux de fréquentation tout à fait satisfaisant pour un coût médian.

Le renforcement des lignes 1 et 2 qui accueillent 40% du trafic semble répondre à un besoin des usagers. Les autres lignes ayant plus une vocation de desserte des quartiers.

	Moyenne 50-100 k hab	**Grand Evreux**	Moyenne 100 à 300k hab.	Cherbourg	Creil	Montceau les Mines
Km parcourus par hab	18.3	**20.7**	31.3	27.2	19.4	17.1
Voyages par km	1.7	**2.4**	2.5	2.8	2.7	1.7
Charges par km	3.70 €	**4.78 €**	4.90 €	4.11 €	5.09 €	3.25 €
Données Annuaire des transports - CEREMA - 2015						

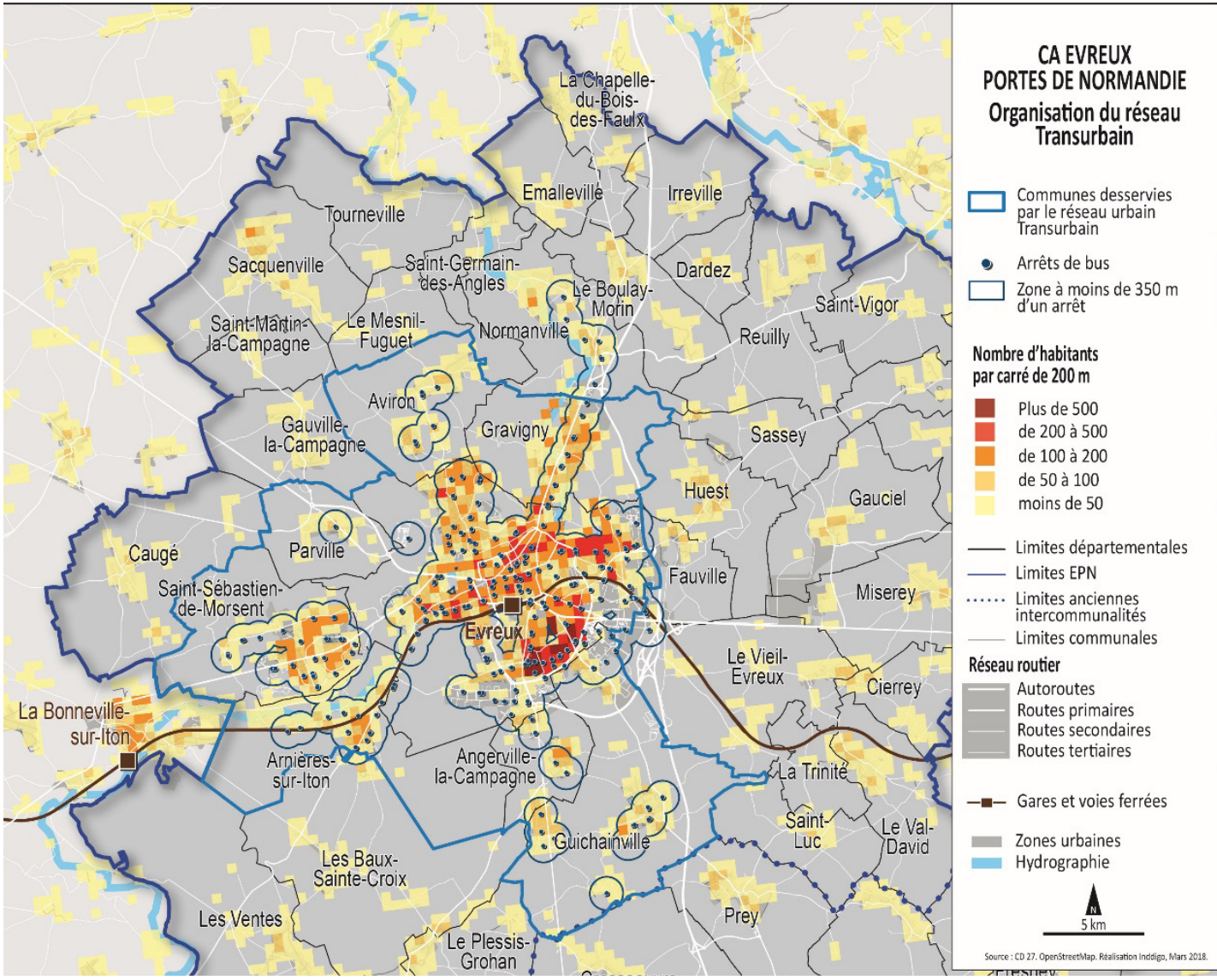


Le réseau urbain (3/3) – les projets

Réduction des pollutions
Le réseau Transurbain n'est pas soumis aux nouvelles contraintes règlementaires de la loi sur la Transition énergétique, mais des expérimentations de véhicules fonctionnant au GNV sont prévues ou en cours.

Articulation réseau urbain et périrubain
L'agglomération teste des expérimentations notamment avec le Citaro standard Low Entry. Ce véhicule permet de gérer un transport des passagers en position debout en milieu urbain et avec un volume de sièges important pour des sections périurbaines.

Vitesse commerciale
L'amélioration de la vitesse commerciale est un des chantiers clés pour améliorer l'offre de service du réseau. Elle est aujourd'hui assez faible sur le réseau et surtout totalement dépendante des perturbations de la circulation.
Des réflexions sont en cours pour optimiser les montées et les descentes sur les lignes 1 et 2 (arrêt des ventes de tickets à bord). Pour optimiser l'exploitation, il serait aussi important de traiter quelques intersections majeures de l'agglomération pour donner une priorité aux transports collectifs.



Une desserte du réseau régulier qui couvre bien les principaux pôles de population

L'enjeu du transport des scolaires

C'est aujourd'hui plus de 7800 élèves qui étudient dans des établissements secondaires d'EPN et vivent sur le territoire.

Il est difficile aujourd'hui d'obtenir des données sur le nombre d'élèves transportés car il y a de nombreux risques de doubles comptes par la superposition de nombreuses structures de prise en charge.
Les multiples découpages territoriaux, les nombreuses initiatives de regroupement d'intérêt pédagogique créent un mille-feuille qu'il faudra simplifier pour permettre une organisation optimale du transport des élèves.

Cette organisation doit permettre de maintenir une continuité de services pour l'ensemble des élèves et chercher une optimisation des temps de parcours (certains élèves font aujourd'hui plus de 1h45 de trajet).

Le transfert des dossiers et des contrats suit un bon rythme et l'ensemble des lignes devraient être transférées à la fin de l'année 2018.
Il faudra attendre 2021, date de renouvellement des marchés d'exploitation, pour qu'EPN puisse définir précisément l'offre de services.

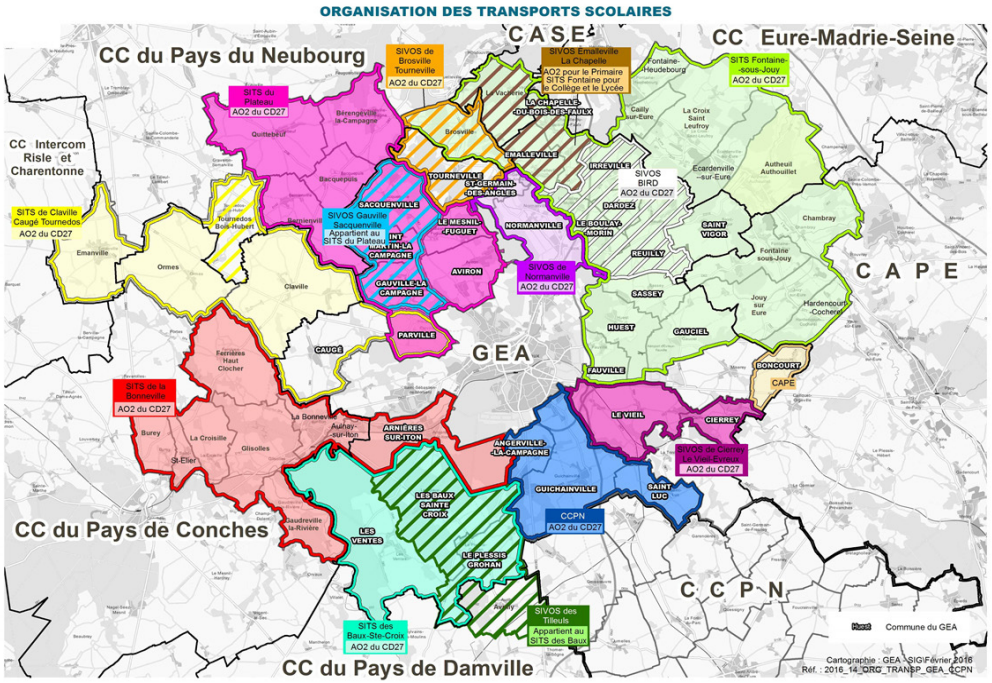


Illustration d'une carte de découpage des transports scolaires autour de l'ex GEA.

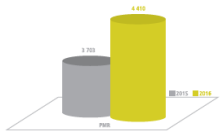
Transport à la Demande

Eléments clefs
Plusieurs systèmes de transport à la demande coexistent sur le territoire :
TAD ex-GEA : Service Taxi-bus permet un rabattement des communes de l'ex GEA vers le réseau Transurbain de 6h45 à 19h
TAD ex-CCPN : permet à des personnes âgées de rejoindre le marché Saint-André le vendredi matin
Service PMR (Personne à Mobilité Réduite) – périmètre ex GEA: déplacement au prix d'un ticket en Taxi-Bus à l'intérieur du périmètre urbain

Le service de Taxi-bus de l'ex-GEA a été mis en place pour offrir une solution de transport là où l'exploitation d'une ligne de bus n'était pas possible. D'un fonctionnement très souple, son usage est progressivement légèrement contraint (nombre d'utilisation par an) pour en limiter les coûts d'exploitation.
Son coût actuel reste élevé : 25€/course, 150 personnes avec 10 000 voyages/an.
A l'opposé, le service PMR a vu son utilisation augmenter de 19% sur la même période (cf Zoom sur le service TAD PMR)
Le 1er juillet devrait être mis en place le Sami bus dédié exclusivement aux personnes en perte d'autonomie : personnes âgées ou PMR en porte à porte.

5-3 Zoom sur le service TAD PMR

En 2016, le service de transport à la demande des personnes à mobilité réduite a également enregistré une forte croissance : +19.1% de voyages.

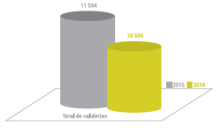


Total 2015	Total 2016	Évolution
3 703	4 410	+19,1%

Cette augmentation des fréquentations trouve son explication dans la poursuite des travaux engagés en 2015, à savoir :
- La modification de l'organisation des réservations,
- Une communication plus importante effectuée vers les associations,
- L'impact sur le nouveau réseau.

5-4 Zoom sur le service TAXIBUS

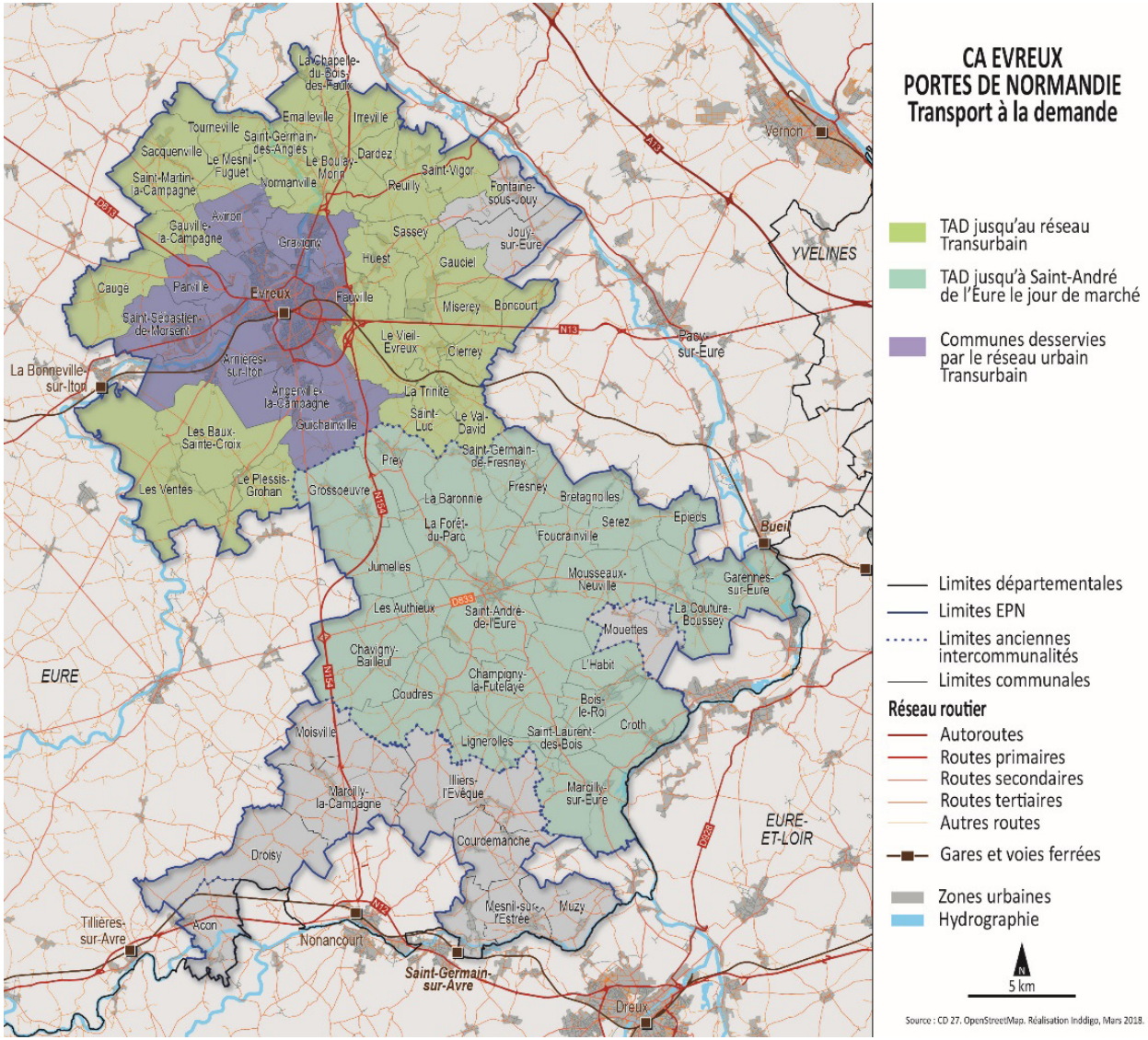
En 2016, le service de transport à la demande TAXIBUS enregistre une baisse de sa fréquentation de -9,3% par rapport à 2015.



Total 2015	Total 2016	Évolution
11 584	10 504	-9,3%

Cette baisse est liée aux contraintes d'utilisation qui ont été mise en place (tarification heures pleines, heures creuses et au delà du 9e voyage dans le mois) et permettant de ré-inscrire ce service dans sa vocation d'origine (= permettre aux personnes isolées et ne bénéficiant pas du réseau de bus).

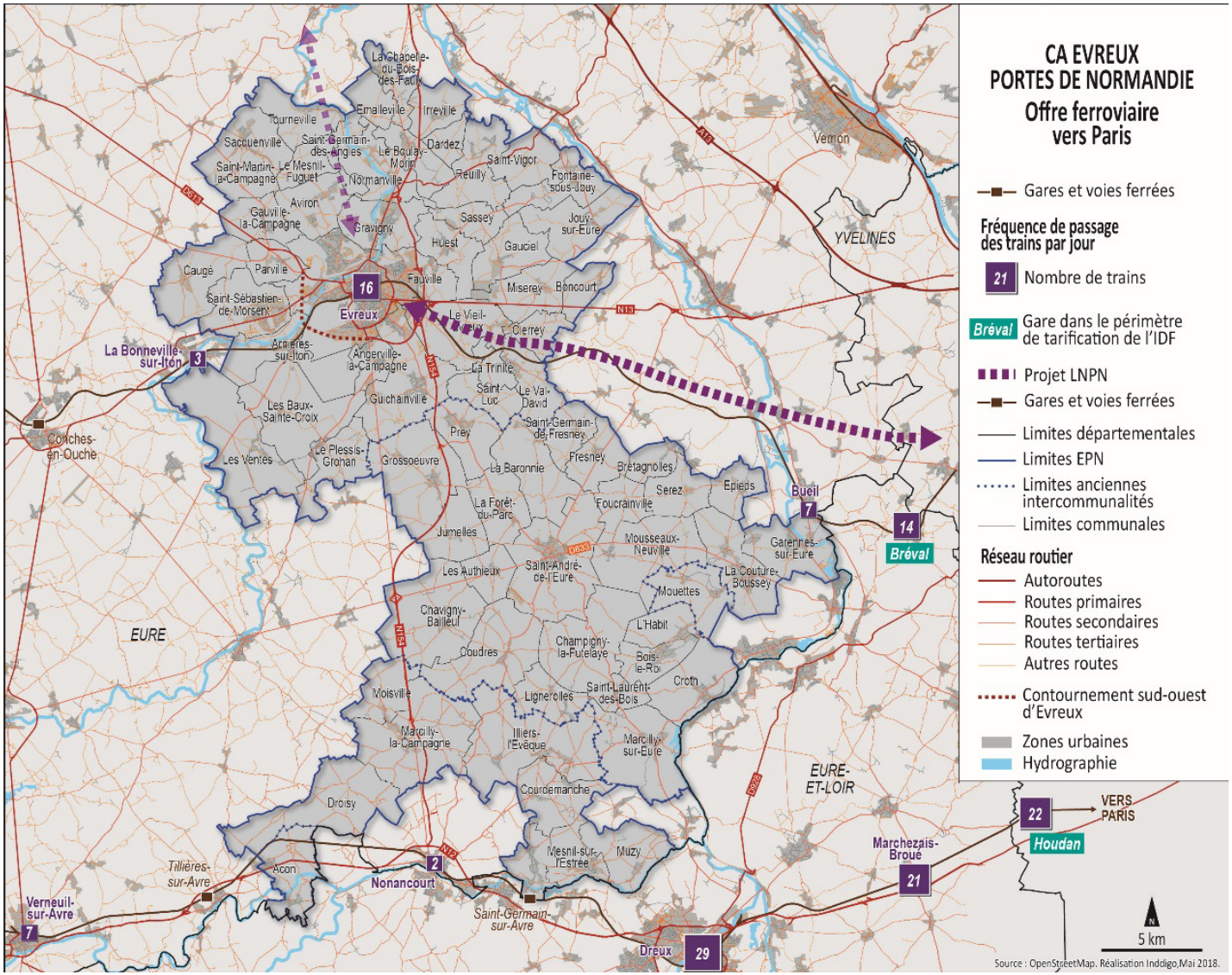
Source : Rapport du délégataire 2016



L'offre régionale et ferroviaire

Deux gares sont implantées sur le territoire d'EPN à Evreux et Bueil/Garennes Sur Eure. Evreux-Normandie est une gare d'envergure nationale qui propose une offre mixte d'environ 20 Intercités/TER/sens. 16 courses/jour permettent de rejoindre Paris en approximativement une heure. L'étude des flux domicile/travail met en évidence une utilisation des transports en commun par 12% des actifs travaillant en IDF. Ce chiffre met en évidence une forte demande ferroviaire. Néanmoins une baisse de 5% de fréquentation de la gare d'Evreux est identifiable entre 2014 et 2016 (1,1 million de voyageurs). La gare de Bueil est quant à elle fréquentée par 130 000 voyageurs (baisse de fréquentation existante mais négligeable). Plusieurs gares sont identifiables en périphérie du territoire, notamment la gare de Dreux avec 29 courses/jour vers Paris. Par ailleurs, bien qu'éloignées du territoire certaines gares représentent un potentiel de rabattement. C'est le cas de la gare de Bréval dont le nombre de passage de trains en direction de Paris est deux fois plus élevé que celui de Bueil. Les gares de Bueil et de Houdan sont de plus situées dans le périmètre de tarification de l'IDF.

La région Normandie a par ailleurs déployé une offre de transport par car entre Evreux et Rouen en ligne express qui rencontre un fort succès.
Des évolutions sont à considérer en lien avec le projet LNPN (Ligne Nouvelle Paris Normandie) qui prévoit de réaliser trois sections prioritaires à l'horizon 2030 : Paris-Mantes, Mantes-Evreux et Rouen-Yvetot et un projet en Y à l'horizon 2050 avec la liaison Evreux-Bernay-Rouen. Ce projet nécessitera l'implantation d'une nouvelle gare à proximité d'Evreux.
En l'état actuel du projet, le territoire d'EPN propose un site d'implantation au niveau de la zone d'activité de Nétreville. La LNPN permettrait de réduire le temps de trajet entre Evreux et Paris à 39 min à l'horizon 2030.



Une offre intermodale à développer

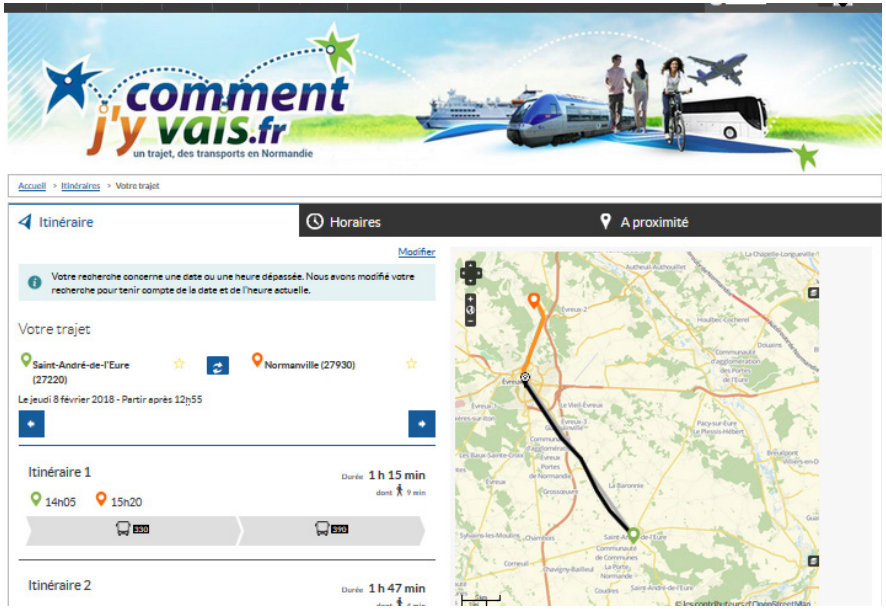
Rénovation du quartier de la gare – étude sur le projet
Le pôle de la gare d'Evreux regroupe trois sites importants pour la mobilité qui manquent de visibilité. Différentes études ont déjà été menées mais n'ont pas abouti à des réalisations.
- Gare routière
- Lignes bus transurbain
- Une gare routière scolaire située de l'autre côté de la passerelle.

Ce projet est inscrit dans le contrat de territoire EPN-CCPC 2017-2021, et prévoit notamment la reconfiguration du pôle intermodal, permettant d'optimiser le fonctionnement et les circulations, la liaison avec les projets d'itinéraires structurants en matière de mobilités douces (projet d'extension de la voie verte, qui fait lui-même l'objet d'une fiche action dans le présent contrat), l'amélioration des franchissements à l'échelle du quartier et de la ville dans son ensemble (meilleure connexion du centre-ville aux quartiers sud), notamment par la création d'une nouvelle passerelle.

Services Vélo
Transurbain a expérimenté une location de VAE à raison d'1€/ jour, à l'occasion de la fermeture de la côte Henri Monduit. Cette expérimentation ponctuelle a été un échec, peut-être par manque de communication ou parce que le service n'était que temporaire.

Intégration tarifaire et billettique
La carte Atoumod permet de charger sur une même carte tous les trajets (train, le bus, le car ou le tramway…) réalisés en Seine-Maritime et dans l'Eure. Elle est progressivement étendue aux départements de l'Orne, la Manche et du Calvados. Atoumod'multi est un abonnement mensuel chargé sur cette même carte permettant de voyager en illimité en train, bus, métro, et en car sur 4 zones au choix.

Né du rapprochement avec atoumod.fr, commentjyvais.fr permet de calculer un trajet en transport en commun de n'importe quel point et à destination de la Normandie.



Source : Site commentjyvais.fr



Source : Site TER SNCF

4 . LES DÉPLACEMENTS MODES ACTIFS

Les infrastructures cyclables du territoire

Eléments clefs

Une volonté de mettre en place un Plan Vélo par le territoire d'EPN

Des projets d'itinéraires cyclables régionaux et nationaux pouvant créer un réseau continu

Des projets de « Développement d'itinéraires doux sur le territoire » (Contrat de territoire 2017-2021, Syndicat Mixte Evreux Portes de Normandie – Communauté de Communes Pays de Conches (EPN-CCPC)

Bien qu'actuellement peu développé, le réseau d'infrastructures cyclables s'étend progressivement sur le territoire comme en témoigne les projets d'itinéraires régionaux et nationaux qui permettront à terme de créer un réseau continu. Par ailleurs, plusieurs projets sont inscrits dans le contrat de territoire 2017-2021 du Syndicat Mixte EPN-CCPC :

les sections du réseau régional et national internes à ce territoire

des aménagements doux dans les centres-villes d'Evreux et de Saint-André-de-l'Eure qui viendront compéter les aménagements existants

Le territoire présente un fort potentiel de développement d'aménagements cyclables notamment lié à son relief ou encore à l'existence d'anciennes voies ferrées. Une voie verte est notamment envisagée au niveau du tronçon Evreux/Saint-André-de-l'Eure.

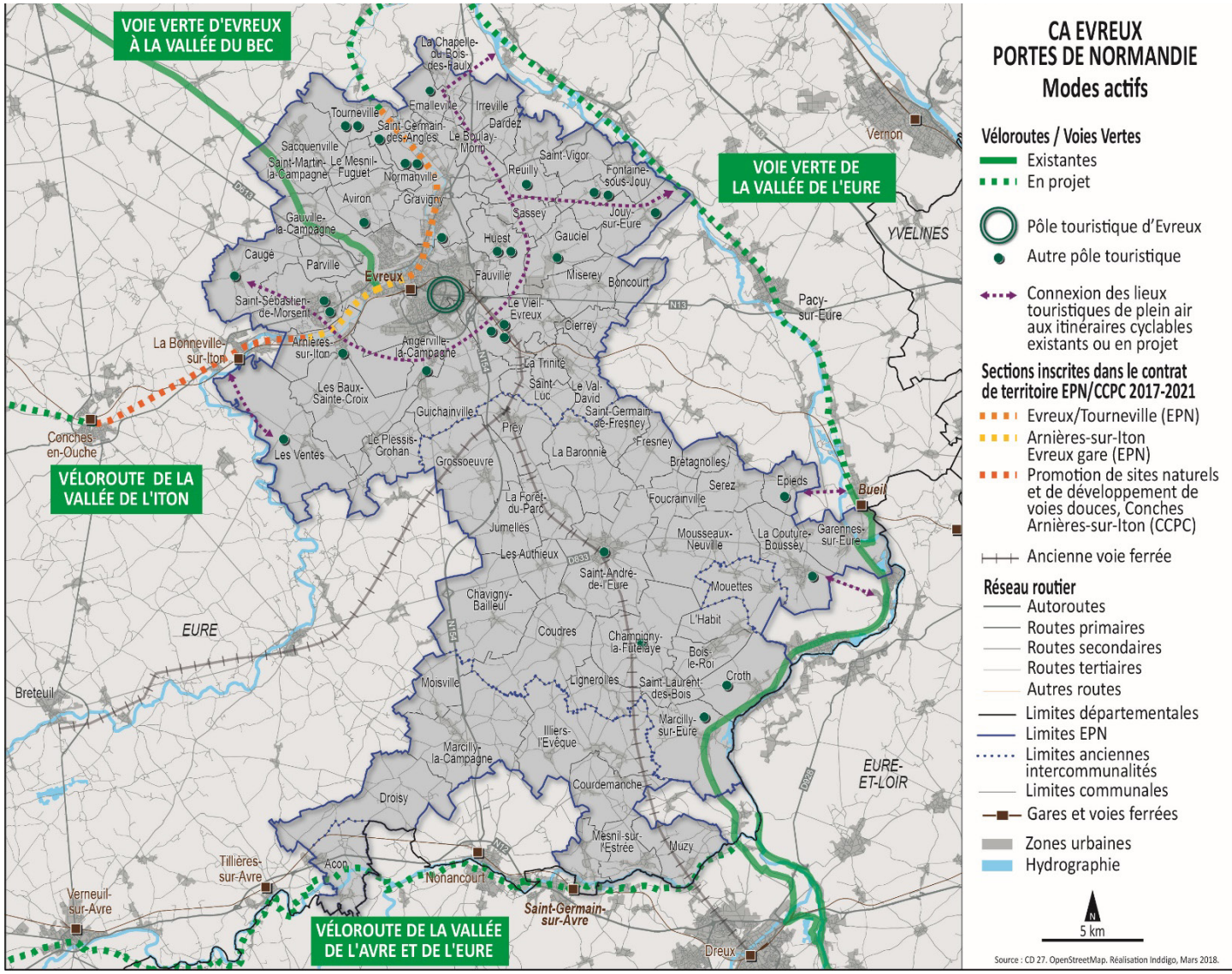
Ce réseau cyclable existant et en projet représente un potentiel de connexion aux centres-bourgs et aux sites touristiques de plein-air qui jalonnent le territoire.

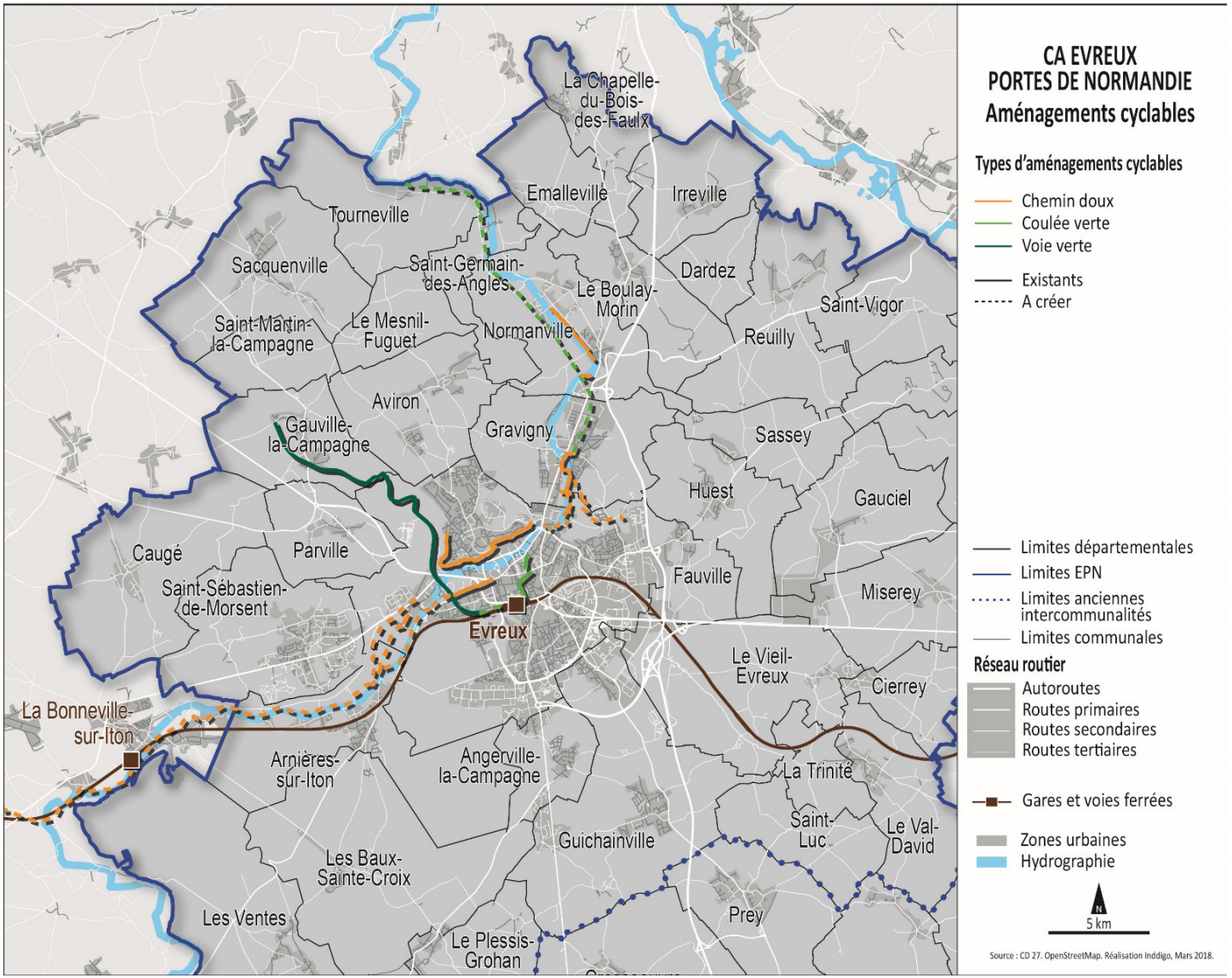
Enjeux

Un réseau cyclable supra territorial devant s'appuyer sur une connexion des sites touristiques et des centres-bourgs

S'appuyer sur le réseau d'anciennes voies ferrées pour développer des voies vertes/ vélorail

Sécuriser le vélo sur les départementales et entre les hameaux et les centres-bourgs




CA EVREUX
PORTES DE NORMANDIE
Aménagements cyclables
Types d'aménagements cyclables
Chemin doux
Coulée verte
Voie verte
Existants
A créer
Limites départementales
Limites EPN
Limites anciennes intercommunalités
Limites communales
Réseau routier
Autoroutes
Routes primaires
Routes secondaires
Routes tertiaires
Gares et voies ferrées
Zones urbaines
Hydrographie
N
5 km
Source : CD 27. OpenStreetMap. Réalisation Inddigo, Mars 2018.
La Chapelle-du-Bois-des-Faulx
Emalleville
Irreville
Tourneville
Sacquenville
Saint-Germain-des-Angles
Dardez
Le Boulay-Morin
Saint-Vigor
Saint-Martin-la-Campagne
Le Mesnil-Fuguet
Normanville
Reuilly
Aviron
Gauville-la-Campagne
Gravigny
Sassey
Huest
Gauciel
Caugé
Parville
Saint-Sébastien-de-Morsent
Fauville
Miserey
Evreux
Le Vieil-Evreux
Cierrey
La Bonneville-sur-Iton
Arnières-sur-Iton
Angerville-la-Campagne
La Trinité
Saint-Luc
Le Val-David
Guichainville
Les Baux-Sainte-Croix
Les Ventes
Prey
Le Plessis-Grohan

Les déplacements de proximité sur le territoire

Eléments clefs :
Un réseau et un espace public privilégiant l'automobile
De nombreuses initiatives en faveur du ralentissement des vitesses dans les centres-villes et centres-bourgs
Des efforts de prise en compte des piétons dans les espaces publics des centres-bourgs (PAVE...)
Un Schéma Modes Doux réalisé par l'ex-GEA arrêté en phase diagnostic

Documents cadres :
Contrat de territoire du Syndicat Mixte EPN et CCPC, 2017-2021
Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics
Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) de l' ex Haute-Normandie horizon 2020
Plan Climat Énergie Territorial de l'Eure (2013 – 2017)

De nombreuses initiatives en faveur des modes alternatifs à la voiture sur le territoire :
Des dispositifs de ralentissement, notamment au niveau des traversées des centres-bourgs et des centres-villes : zones 30, chicanes, rétrécissements de chaussée, coussins berlinois, dos d'ânes...
Des entrées de centres-bourgs mises en valeur : couleurs de revêtement, aménagements paysagers et artistiques, panneaux d'entrée de ville à proximité de la zone urbanisée…
Des traversées piétonnes mises en valeur (signalisation, terre-pleins au centre de la voie de part et d'autre du passage…)
Ces initiatives de ralentissement de la vitesse sont néanmoins hétérogènes sur le territoire avec certaines traversées de centres-bourgs qui conservent un caractère très routier (voiries larges et rectilignes) et des circulations de poids-lourds pour lesquelles les voiries ne sont pas toujours adaptées. De plus, les vitesses restent rapides et les dispositifs ne sont pas toujours efficaces et/ou suffisants.
Pour répondre à ces enjeux, le contrat de territoire 2017-2021 du Syndicat Mixte EPN-CCPC prévoit l'aménagement et la sécurisation de plusieurs centres-bourgs du territoire (Caugé, Chapelle-du-Bois-des Faux).


Croth


Saint-Germain-des-Angles


Gauville-la-Campagne


Saint-Germain-des-Angles


Le Boulay-Morin


Gravigny



Saint-André-de-l'Eure

Certaines communes possèdent des aménagements exemplaires en faveur des modes actifs (sentes et places piétonnes, absence de circulation automobile aux abords des écoles…). A contrario, de nombreux centres-bourgs ou centres-villes présentent des trottoirs inférieurs à la norme réglementaire (1,4m) voire une absence totale de trottoirs. Cette problématique s'étend également aux liaisons entre les hameaux et les centres-bourgs qui sont souvent peu sécurisées (pour les piétons comme pour les cyclistes). Ainsi certains trajets de proximité sont réalisés en voiture à défaut d'une réelle accessibilité piétonne. Cette situation impacte en particulier les publics les plus vulnérables en termes de mobilité comme les élèves devant se rendre à l'arrêt de car qui les transportent vers leur établissement scolaire.

Afin de rendre accessible les circulations piétonnes aux personnes à mobilité réduite, un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) est prévu sur chaque commune du territoire. Leur stade d'avancement est hétérogène avec des PAVE finalisés sur certaines communes et d'autres qui n'ont pas été commencés.

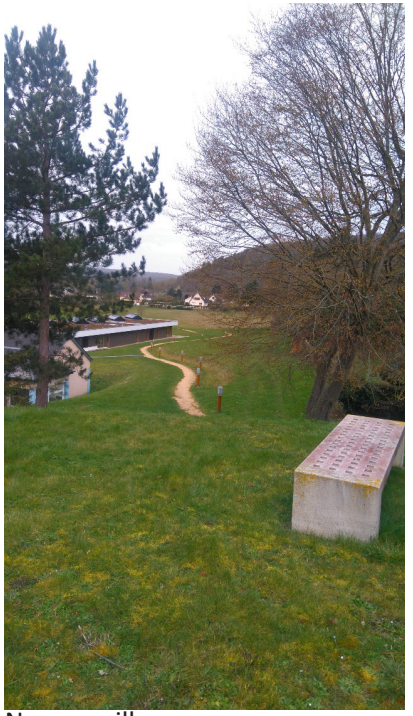
L'analyse des flux domicile/travail met en évidence une part non négligeable des déplacements à pied sur l'ensemble du territoire (11%) et plus particulièrement sur les pôles urbains (17% sur le pôle d'Evreux, Gravigny et Saint-Sébastien-de-Morsent et 30% à Saint-André-de-l'Eure). La marche à pied sur le territoire reste néanmoins davantage une pratique touristique qu'une pratique utilitaire (de nombreuses randonnées pédestres jalonnent le territoire). La pratique cyclable utilitaire est de même peu développée sur le territoire. Cependant elle est encouragée par l'association Cicérone implantée à Evreux visant à promouvoir le développement durable, la mobilité et l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.



Guichainville



Saint-André-de-l'Eure



Normanville

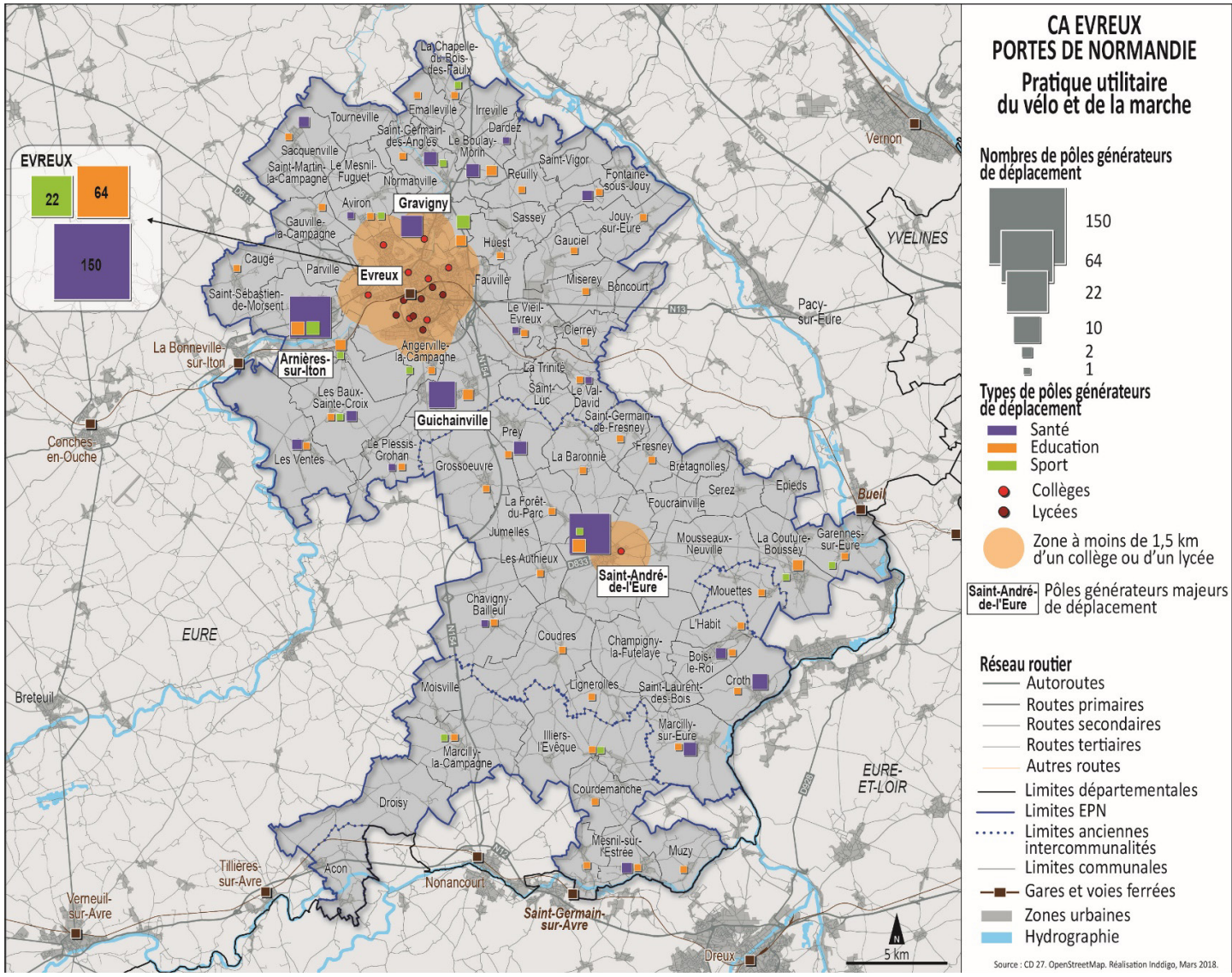


Résultat de l'enquête auprès des communes: 33 réponses



ENJEUX

- Poursuivre la recherche d'une meilleure sécurité sur les routes pour les piétons et les cyclistes notamment dans les traversées de centres-bourgs et entre les hameaux et les centres-bourgs
- Un meilleur partage de la voirie en faveur des modes alternatifs à la voiture : piétons et cyclistes
- Valoriser la marche et le vélo pour les déplacements de proximité en priorité vers les établissements scolaires (à une distance d'1,5km) et les communes génératrices de déplacements (notamment Evreux, Gravigny, Arnières-sur-Iton, Guichainville, Saint-André-de l'Eure)
- Associer à une politique d'aménagement, un développement de services pour encourager la pratique du vélo sur le territoire (Incitation à l'achat de Vélos à Assistance Electrique, Location…)



5 . ENJEUX MOBILITÉ DES DEUX SCHÉMAS DE COHÉRENCE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE

ENJEUX DE MOBILITÉ DU DIAGNOSTIC DU SCOT DU PAYS D'AVRE, D'EURE ET D'ITON (2013)

Favoriser l'utilisation de modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle et faciliter les déplacement vers les polarités :

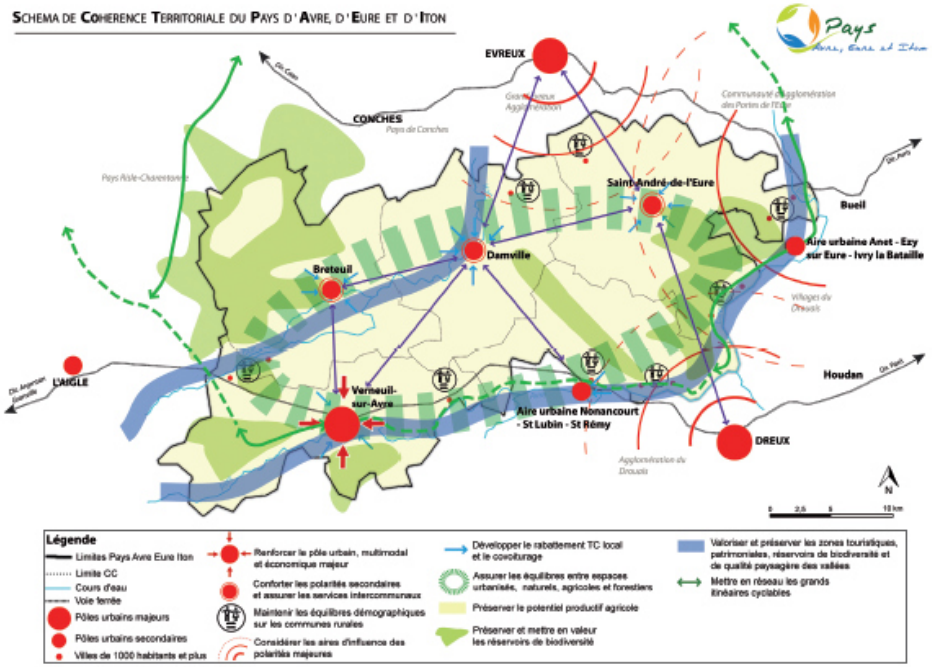
- Développer le covoiturage et le rabattement en transports collectifs locaux vers les pôles structurants
- Mettre en valeur le réseau de transports collectifs routiers
- Mettre en réseau les grands itinéraires cyclables
- Renfort de l'armature viaire magistrale
- Mise en valeur du rabattement vers les gares

Développement des itinéraires cyclables et piétons afin de favoriser le tourisme du pays

ENJEUX DU DIAGNOSTIC ACTUALISÉ (2015) EX-GRAND EVREUX AGGLOMÉRATION

Volet Déplacements et Mobilités :

- Limiter la place de la voiture en ville,
- Développer l'offre de transport collectif, facteur d'attractivité résidentielle et de limitation de la dépendance du territoire à l'automobile, en priorisant l'offre de transport collectif sur les secteurs les plus denses et générateurs de flux,
- Développer des parkings relais en 1ère couronne et favoriser l'intermodalité,
- Mettre en place des interfaces entre l'offre de transports collectifs et les communes non desservies (aire de co-voiturage, parking relais…),
- Développer la communication autour de l'offre de déplacement sur le territoire (numérique,…),
- Améliorer l'accessibilité au centre-ville, et notamment avec la création de parking relais,
- Favoriser les modes actifs en assurant la continuité des cheminements doux et en garantissant la sécurité des déplacements,
- Favoriser la mobilité des publics spécifiques (personnes âgées, PMR…)
- Favoriser les déplacements tangentiels à l'échelle de l'agglomération,
- Réduire les flux de transit poids-lourds par le développement du ferroutage,
- Bâtir une politique de livraison de marchandises compatible avec les usages et les besoins du territoire, notamment en centre-ville



Source : Lettre d'information du SCoT du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton N°1 - Janvier 2014

ELEMENTS DE RÉPONSE DU TERRITOIRE AUX 11 OBJECTIFS DU PDU

1. L'équilibre durable entre les besoins de mobilité et la protection de l'environnement et de la santé
La priorité du territoire en matière de mobilité est de limiter l'isolement et de rendre attractif le territoire pour assurer son développement économique. Cette stratégie est bien suivie en matière de déplacements automobiles avec une bonne accessibilité à la RN13 (optimisée par la mise à 2x2 2 voies du tronçon Evreux-Chaufour-lès-Bonnières) et les réflexions en cours sur la RN154, ainsi que par les réflexions sur l'amélioration de la liaison ferroviaire normande.

2. Le renforcement de la cohésion sociale
Mais cette stratégie ne serait pas complète sans un développement de solutions alternatives à la mobilité automobile pour les personnes isolées, à faibles ressources ou non motorisées (jeunes). Sur ce sujet, des efforts importants portent leurs fruits sur le pôle urbain d'Evreux avec une politique de stationnement lisible et un réseau urbain qui gagne en fréquentation. Avec la création d'EPN, le transfert de la compétence en transports collectifs, cette politique doit être transposée sur le reste du territoire en s'attachant à la fois à adapter les moyens aux besoins et à conserver une homogénéité dans l'offre de services.

3. La sécurité des déplacements et 6. Amélioration du partage de la voirie
La sécurité des déplacements doit être une des préoccupations majeures d'EPN dans l'exercice de sa compétence voirie et dans le développement du réseau routier sur le territoire. Le contrat de ville témoigne de cette préoccupation. Cela passe aussi par un chantier de hiérarchisation du réseau de voirie et une stratégie d'adéquation des aménagements en fonction des usages. Ce chantier doit permettre par ailleurs de donner une meilleure visibilité et un meilleur confort à la pratique de la marche et du vélo dans les espaces publics en priorité dans les centres-bourgs et les abords des établissements scolaires.

4. La diminution du trafic automobile et 5. développement des transports en commun et des modes doux.
Plus qu'une diminution du trafic automobile, l'ambition d'EPN est d'apporter un choix aux habitants et usagers du territoire par le développement d'un système de mobilité permettant de choisir une ou plusieurs solutions de mobilité parmi un panel de véhicules partagés, solutions de transports collectifs et modes actifs.

7. L'organisation du stationnement
A l'exception du centre d'Evreux, la question du stationnement n'est pas une forte problématique sur le territoire, la politique de stationnement sur Evreux porte ses fruits et permet de dégager des disponibilités de stationnement intéressante pour les clients du centre-ville afin de maintenir le tissu commercial et l'activité du centre. Pour aller plus loin, il convient de s'interroger sur des stratégies de mutualisation des usages du stationnement dans les opérations de renouvellement urbain et de dynamisation des centres-villes pour diminuer les distances piétonnes et multiplier les points d'attractivité depuis un même site.

8. L'organisation des conditions d'approvisionnement
Situé à proximité de l'A13 l'approvisionnement du territoire n'est pas un sujet prioritaire pour le territoire. Ponctuellement et en lien avec l'aménagement et la qualification des espaces publics, il convient de définir une politique cohérente et homogène des livraisons de marchandises.

9. L'amélioration du transport des personnels des entreprises et des collectivités publiques
Rien n'est engagé actuellement pour accompagner les entreprises et les collectivités en terme de mobilité, cette stratégie doit se faire dans le cadre de la promotion d'un système de mobilité intégré.

10. L'organisation d'une billettique intégrée
Le système est actuellement tout à fait opérationnel pour un réseau de cette taille, des réflexions sont en cours pour élargir son périmètre d'intervention. Il est par ailleurs compatible avec les solutions développées au niveau régional sur le système Atoumod'.

11. L'organisation d'infrastructure de charge pour véhicules électriques
Le plan de déploiement de l'offre de recharge des véhicules est en cours sur l'ensemble du territoire

ATOUTS

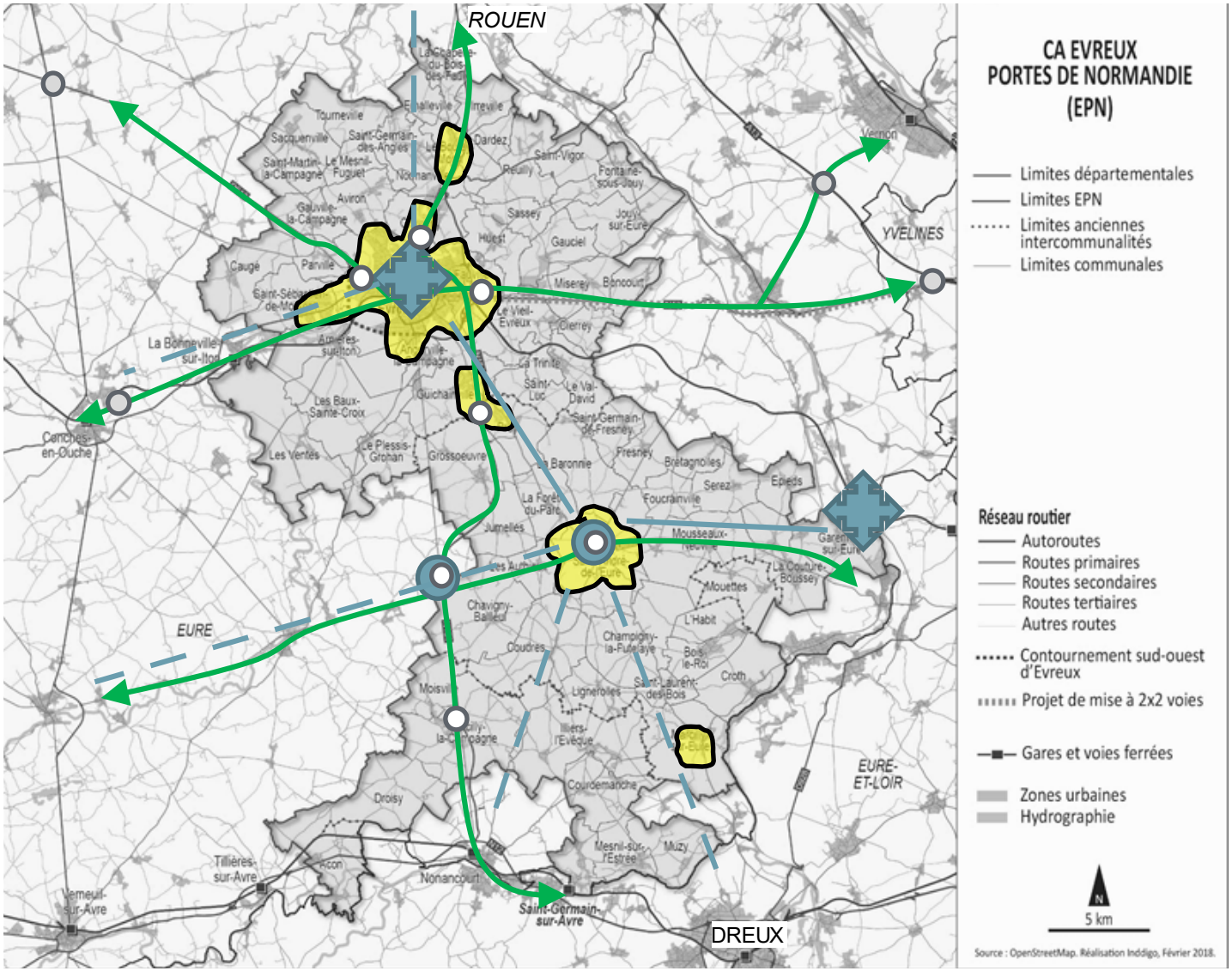
- Un réseau routier qui connecte efficacement le territoire et assure une bonne connexion entre les pôles internes
- Une opportunité de repenser l'offre de transports collectifs à l'occasion de la prise de compétences transports sur l'ensemble de l'agglomération
- Un bilan positif sur la politique de stationnement d'Evreux et sur l'évolution du réseau urbain
- Un bon potentiel de développement de la pratique de la marche et du vélo autour des pôles de services, et des sites touristiques avec un potentiel intéressant de valorisation des anciennes emprises ferroviaires

FAIBLESSES

- Une prédominance de la voiture pour tous les déplacements
- Une partie sensible de la population non motorisée (personne agées, jeunes, personnes à faible ressources) en situation d'isolement dans les communes rurales
- Un territoire dépendant de l'extérieur en matière d'emplois nécessitant de penser la mobilité au-delà d'EPN
- Peu de continuités cyclables, de pratique de la marche ou du vélo, malgré les efforts pour apaiser les circulations dans les centres-bourgs

ENJEUX

- Connecter le territoire à l'ensemble des pôles économiques autour du territoire par différentes solutions de transports : covoiturage, train. Et travailler avec les collectivités partenaires
- Développer et rendre visible un système de mobilité global articulant toutes les solutions de transports (covoiturage, bus, partage de voiture, vélo, services) et dépasser une simple juxtaposition d'un réseau routier et d'un réseau de transports collectifs
- Travailler sur une logique de déplacements de proximité valorisant la pratique du vélo et de la marche pour les déplacements courts autour des établissements scolaires, des pôles de services, depuis les parcs de stationnement.
- Dépasser une logique d'infrastructure et imaginer un développement de services à la mobilité pour accompagner, informer les habitants, les personnes dépendantes vers des solutions de mobilité pertinentes et offrir des solutions de déplacements vers les pôles du territoire
- Gérer collectivement à l'échelle du territoire la question du transport de marchandises pour faire poids



Connecter le territoire

S'appuyer sur les gares du territoire

Créer des pôles multimodaux

Créer une armature de transports collectifs

Travailler sur des liaisons extraterritoriales

S'appuyer sur le réseau routier principal pour renforcer le covoiturage

Valoriser la proximité

Favoriser la pratique de la marche et du vélo autour des pôles de centralités

6 - ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE

Conformément à l'article L151-4 du Code de l'Urbanisme « le rapport de présentation analyse [...] la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme.»

1. LE MODE D'ANALYSE

Pour présenter l'analyse de l'occupation foncière sur les 10 dernières années, le PLUi propose donc de faire l'observation à compter de la date la plus proche de l'arrêt prévu du PLUi-HD (décembre 2019) où les données sont exploitables (2000-2012) avec une analyse élargie à 20 ans, à partir de 1990.
L'analyse de la consommation foncière s'est faite à partir du Mode d'Occupation du Sol (données Corine Land Cover 1990, 2000, 2006 et 2012).
La méthode utilisée par Corine Land Cover est basée sur un travail de photo interprétation d'images satellitaires et d'orthophotographies.

La nomenclature de CORINE Land Cover est une nomenclature hiérarchisée en 3 niveaux qui permet de couvrir l'ensemble du territoire. Le choix retenu pour l'analyse est celui de niveau 2, qui regroupe 15 postes. Plusieurs postes ont été fusionnés et ventilés dans d'autres catégories pour faciliter la lecture du territoire permettant ainsi d'aboutir à une analyse de la consommation foncière pour EPN en 9 postes.

2. LE CONSTAT À L'ÉCHELLE D'EPN

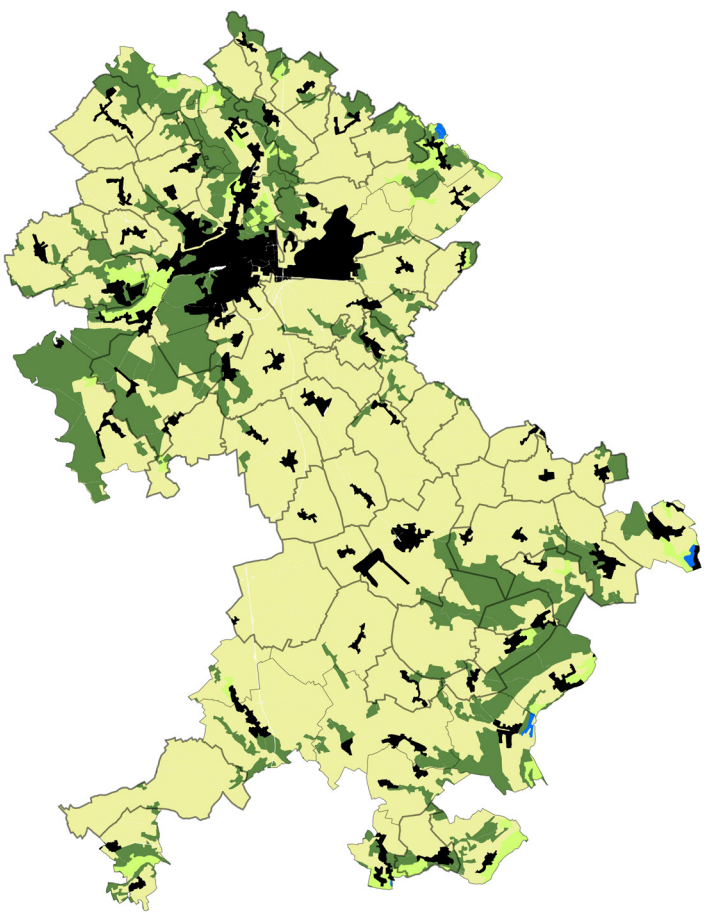
On observe un phénomène général d'urbanisation, qui se fait principalement aux dépens des terres agricoles.
La hausse des zones urbanisées s'est concentrée sur les années 2000-2006, période pendant laquelle les zones industrielles et commerciales ont vu leur surface augmenter (+187 ha en 6 ans).
Entre 1990 et 2012, EPN a perdu ainsi 1 150 hectares de terres agricoles, soit 2,5% de sa surface totale. Cette perte a été relativement stable sur la période. Cependant, ces chiffres révèlent des disparités : les prairies ont quasiment disparu (-42% de la surface prairiale en 22 ans), avec une baisse concentrée sur la décennie 1990-2000 (due à la crise de la vache folle).

Les zones forestières sont quant à elle restées stables.

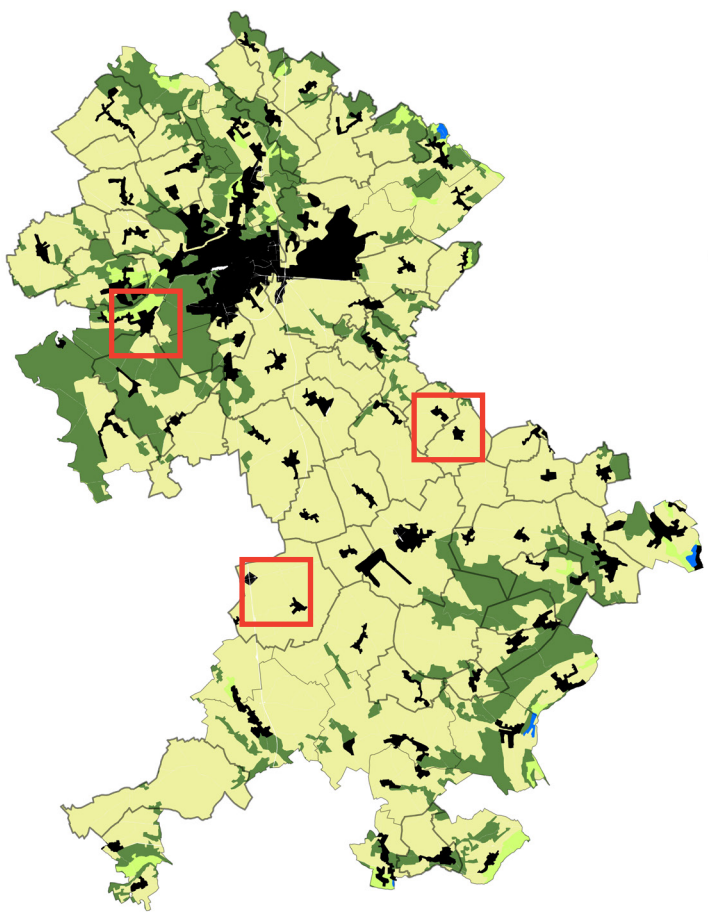
Sur le territoire, l'urbanisation s'est principalement opérée par un étalement urbain, en particulier par la création de nouveaux lotissements sur les communes périphériques d'Evreux (Saint-Sébastien-de-Morsent par exemple).

Tableau d'évolution des surfaces entre 2000 et 2012

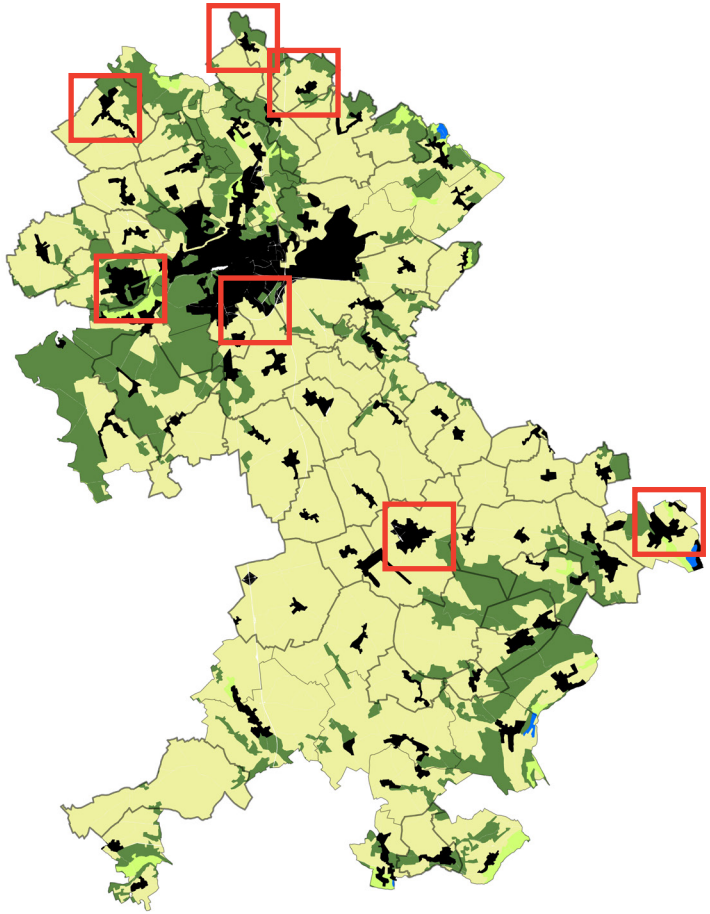
	Surface (ha)		Evolution 00-12	Evolution %
	2000	2012		
Zones urbanisées	4301,2	4697,1	698,8	17,48
Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication	1392,4	1536,0	295,6	23,83
Espaces verts artificialisés non agricoles	166,6	222,4	195,2	718,81
Terres arables	41531,8	41097,1	-300,7	-0,73
Prairies	1224,1	1081,2	-794,5	-42,36
Zones agricoles hétérogènes	2757,8	2764,5	-49,1	-1,74
Forêt	13596,1	13797,6	-45,3	-0,33
Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	259,4	33,6	0,0	0,00
Eaux continentales	84,4	84,4	0,0	0,00



1990



2000



2012

Zones urbanisées Zones agricoles Espaces boisés

Ls cartographies ci-dessus montre l'évolution de la consommation foncière depuis 1990 à 2012 en passant par 2000. On relève ainsi une urbanisation entre 1990 et 2000 notamment sur les communes de Chavigny Bailleul, Saint Germain de Fresney et Fresney ou encore à Saint Sébastien de Morsent. Ce phénomène se poursuit entre 2000 et 2012 sur les communes de Saint André de l'Eure, Garnnes sur Eure, La Chapelle du Bois des Faulx, Evreux/Guichainville (avec le projet de Long Buisson), etc.

	1990	2000	2012	Evolution
Zones urbanisées	5238,7	5693,6	6233,0	994,37
Espaces agricoles	46087,0	45513,8	44942,8	-1144,20
Espaces ouverts non agricoles	60,7	426,0	256,0	195,23
Forêts	13843,0	13596,1	13797,6	-45,32
Eaux continentales	84,4	84,4	84,4	0,00

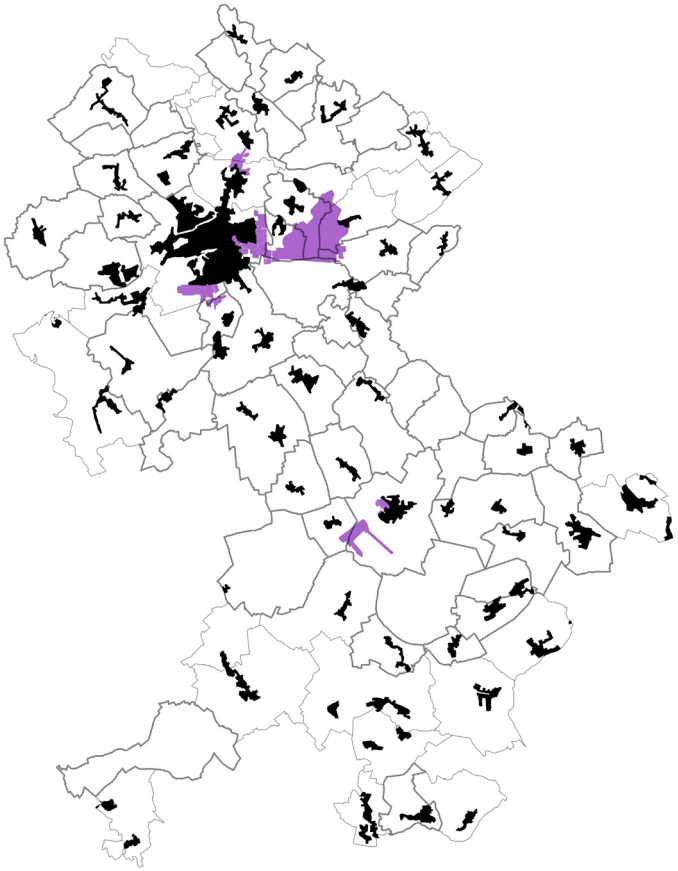
EVOLUTION DU PAYSAGE URBAIN DE 2000 À 2012

Développement urbain

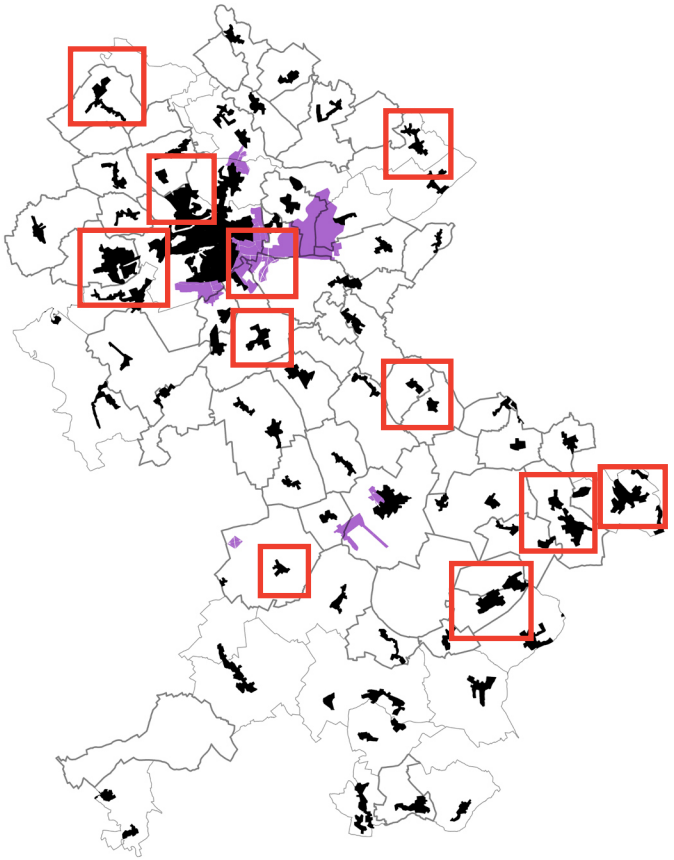
995 ha ont été urbanisés en 22 ans, dont 396 entre 2000 et 2012. Cette augmentation est principalement due au développement d'Evreux et des communes limitrophes, ainsi qu'à la création de nouveaux lotissements.

Zones urbanisées

Zones industrielles ou commerciales



2000

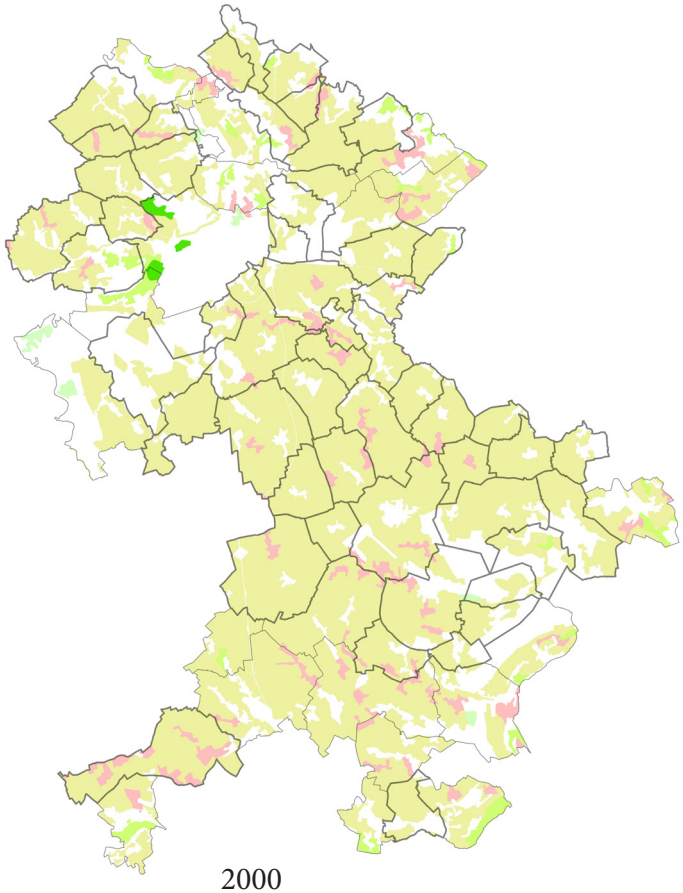


2012

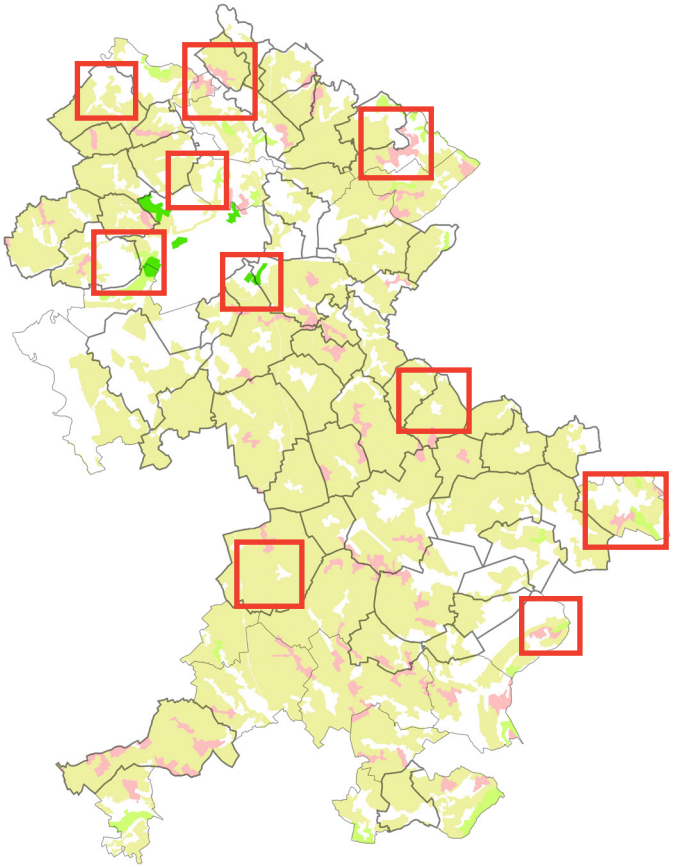
EVOLUTION DES ESPACES OUVERTS ET AGRICOLES DE 2000 À 2012

Recul des terres agricoles

La perte des terres agricoles s'est faite au profit de zones urbanisées. Les prairies ont nettement reculé en 12 ans : prés de 43% de la surface prairiale ont disparu, notamment sur Saint Sébastien de Morsent, Croth ou encore Normanville. Les zones agricoles hétérogènes (vergers notamment) sont également en diminution.



2000



2012

Terres arables

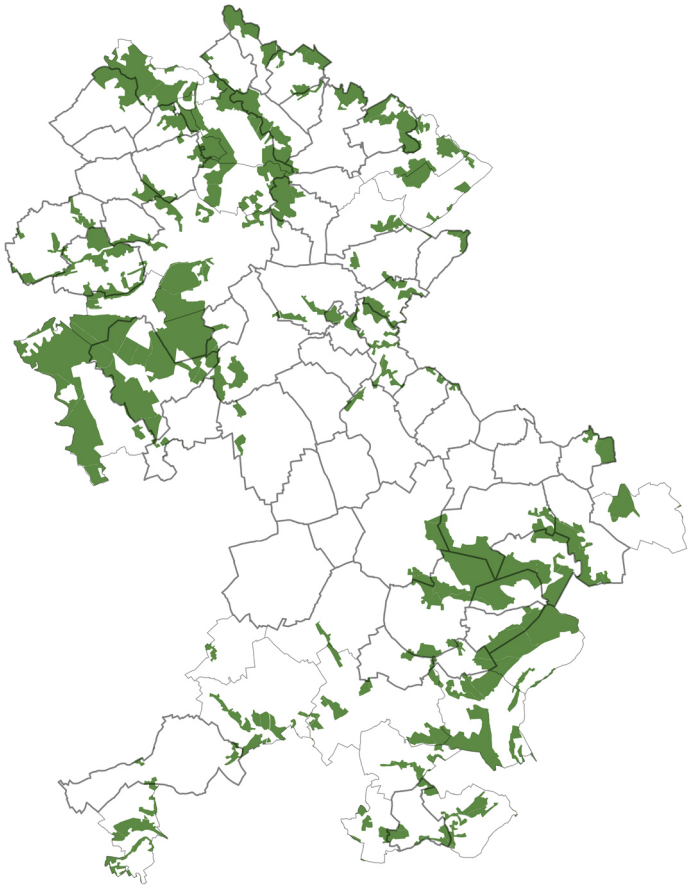
Zones agricoles hétérogènes

Prairies

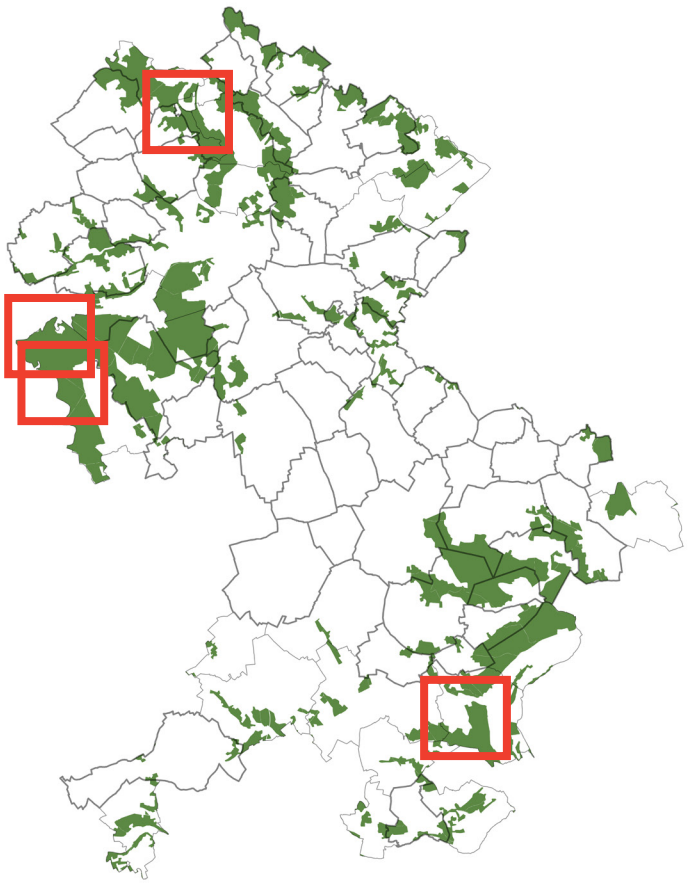
ÉVOLUTION DU PAYSAGE FORESTIER DE 2000 À 2012

Maintien des forêts

La surface forestière est restée constante sur le territoire avec une densification a certains endroits : Les Ventes, Marcilly sur Eure, Tourneville/ Mesnil Fuguet/Saint Germain des Angles, Marcilly Sur Eure



2000



2012

Espaces boisés

LES ENJEUX POUR LE TERRITOIRE D'EPN :

- Pérenniser les terres nécessaires à l'activité agricole
- Valoriser les espaces naturels et forestiers
- Encadrer et modérer la consommation foncière :
    - en favorisant le renouvellement urbain (travailler sur la vacance des logements et rez-de-chaussée autrefois actifs)
    - en favorisant la densification (investissement des dents creuses, divisions parcellaires, etc)
    - en limitant le mitage des espaces non bâtis

7- CAPACITÉ DE DENSIFICATION ET DE MUTATION DE L'ENSEMBLE DES ESPACES BÂTIS

L'analyse précédente a mis en avant la forte consommation d'espace relative au développement de l'habitat et de l'activité économique que le territoire a connu depuis plusieurs années. Il est donc devenu indispensable à l'heure d'un nouveau territoire intercommunal composé de communes trés hétérogènes de repenser à un nouveau mode de développement.

Pour se développer, un territoire a trois possibilités : le renouvellement urbain, la densification urbaine ou l'extension urbaine.
Le contexte législatif (loi Grenelle) et territorial (SCoT) incitent les communes à penser à de nouvelles formes urbaines pour éviter l'étalement urbain, facteur d'émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements et facteur de coûts pour les collectivités en matière de réseaux, mais aussi de déqualification des espaces paysagers et une perte en biodiversité par un recul des zones naturelles, forestières et agricoles.

On a observé dans la partie « Consommation foncière des 10 dernières années », que le territoire d'EPN a effectivement enregistré un recul des espaces agricoles au profit d'espaces urbanisés, pour la création de zones d'activités économiques ou de zones d'habitat, majoritairement pavillonnaires.

Un PLUi-HD est un document qui a un objectif de 10 à 15 ans mais qui doit également appréhender le développement à très long terme. Il est donc essentiel d'analyser les capacités de densification et mutation des espaces batis.

De plus, conformément à l'article L151-4 du Code de l'Urbanisme « le rapport de présentation analyse [...] la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers.»

MÉTHODOLOGIE :

L'analyse s'est faite dans un premier temps par un recollement des différents zonages des documents d'urbanisme (1. Bilan des zones constructibles des POS, PLU et cartes communales) permettant d'avoir une première représentation de chaque commune, mais également d'envisager la vision à moyen et long terme du développement du territoire.

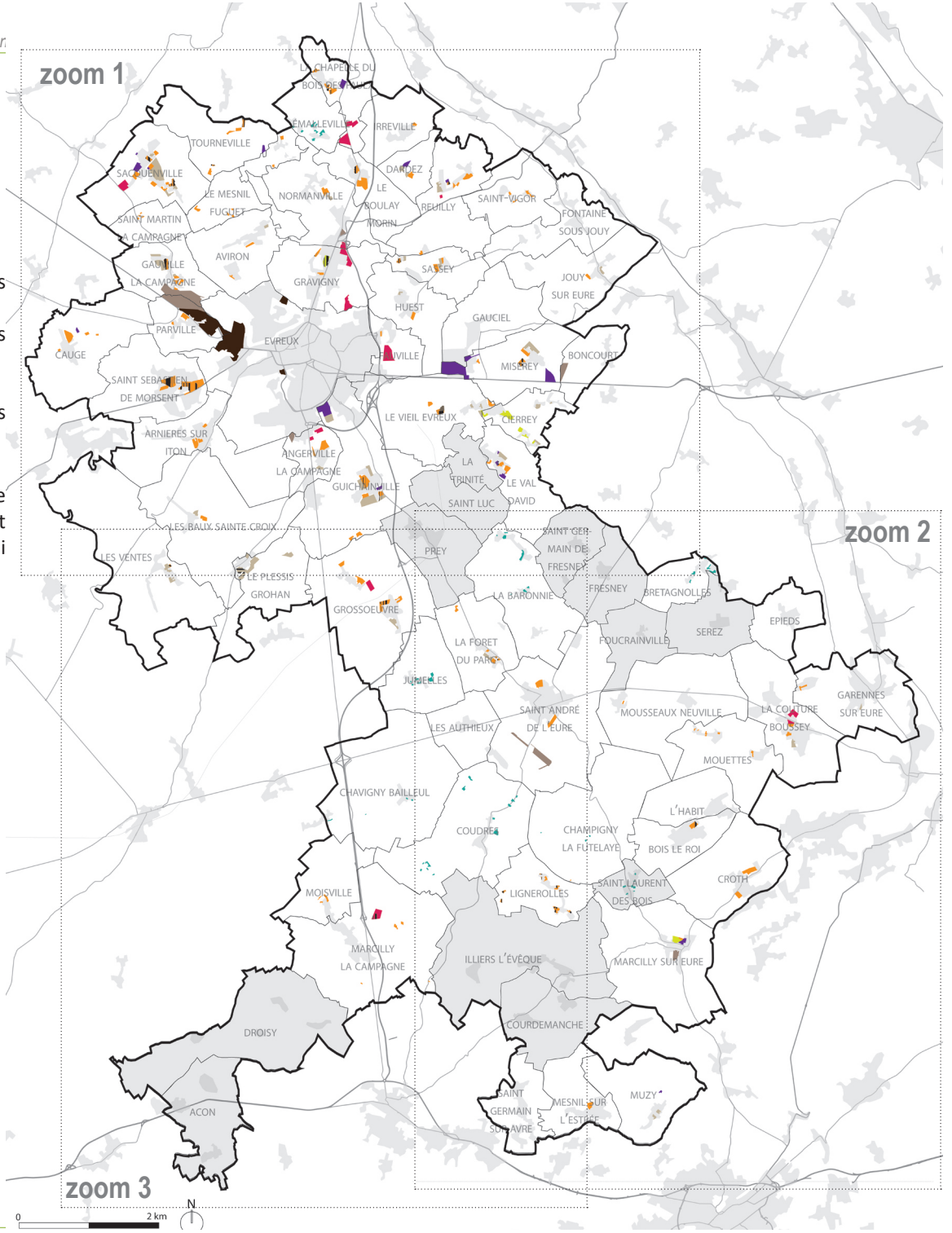
Dans un deuxième temps (2. Identification des secteurs à densifier et faire muter), afin d'avoir une vision à plus court terme et d'appréhender la densification des espaces bâtis, une analyse des dents creuses et des possibilités de divisions pavillonnaires a été effectuée, sur la base des zones U existantes, de repérages par orthophotographies, du recollement des documents d'urbanisme existants et de visites de site.

Ont ainsi été appréhendées les potentiels de densification et mutation pour du logement mais aussi pour de l'activité.

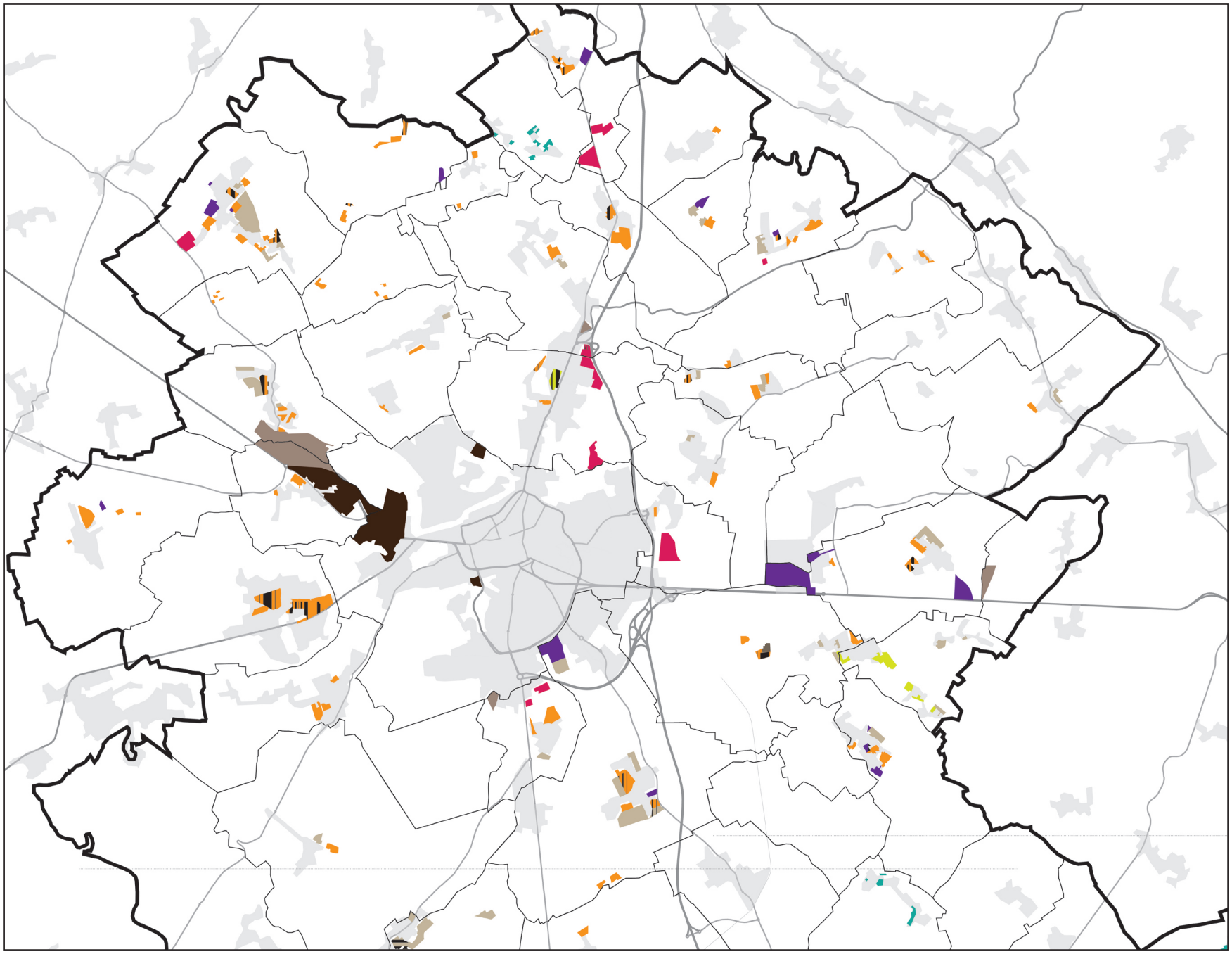
BILAN DES ZONES CONSTRUCTIBLES DES POS, PLU ET CARTES COMMUNALES

La compilation de l'ensemble des documents d'urbanisme fait ressortir un total de près de 993 hectares à ouvrir à l'urbanisation répartis comme suit :
- 465 ha à court/moyen terme (zones AU) dont : 300 ha pour de l'habitat, 135 hectares pour du développement économique et 32 hectares pour des équipements,
- 472 hectares à long terme (zones 2AU) dont :
- 52 hectares d'extensions ou densification en dents creuses dans les communes sous carte communale.

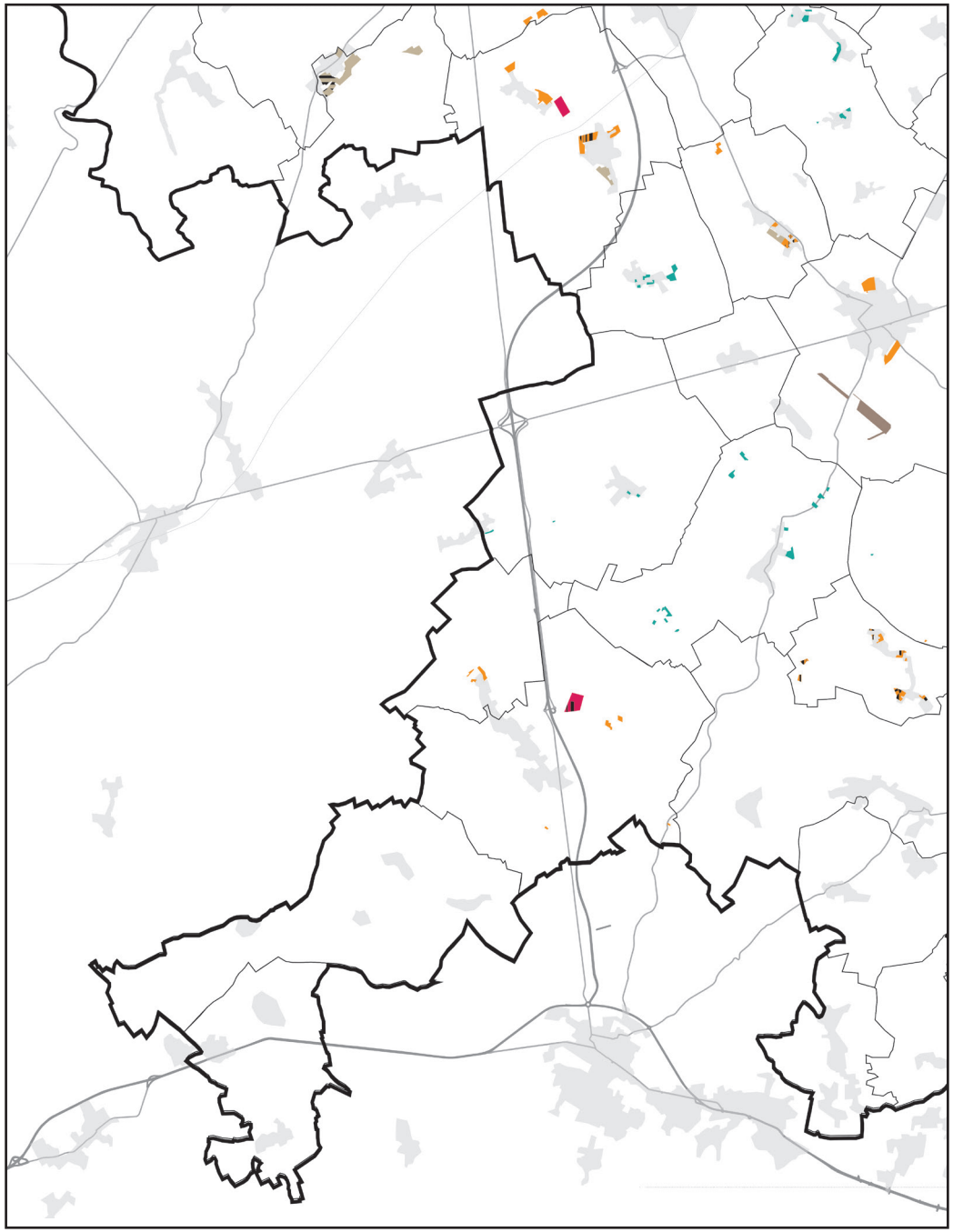
Ce calcul est un calcul global qui reste à nuancer au regard de la date d'approbation de certains documents d'urbanisme qui mériteront d'être réévalués dans le cadre du projet global. Néanmoins, cette analyse permet d'observer un potentiel global généreux qui permettrait de répondre à des projets de développement pour le territoire.



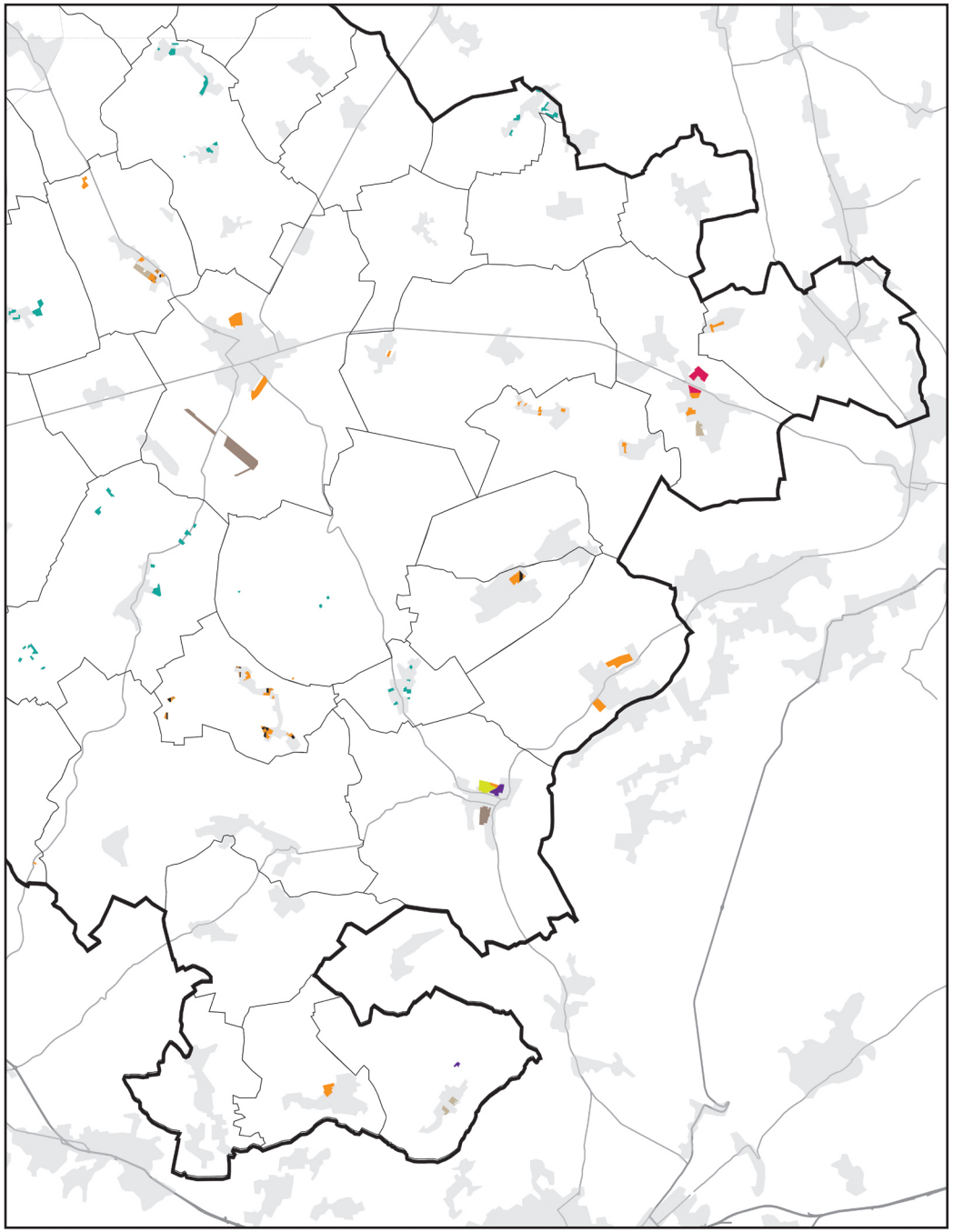
zoom 1



zoom 2



zoom 3



	POS/PLU								Cartes communales		
	AU court terme				AU long terme				Dents	Superficie	Part
	Habitat	Economie	Equipement	Mixte	Habitat	Economie	Equipement	Mixte	Creuses/Extensions	communale	communale
Acon										916	0,0%
Angerville-la-Campagne	7,46	4,35	1,79		2,79	8,03				362	6,7%
Arnières-sur-Iton	8,6									1219	0,7%
Aviron	3,26				1,6					732	0,7%
Bois-le-Roi	1,6									542	0,3%
Boncourt						10,2				415	2,5%
Bretagnolles	carte communale								1,03	378	0,3%
Caugé	10									1161	0,9%
Champigny-la-Futelaye	carte communale								2,14	1598	0,1%
Chavigny-Bailleul	carte communale								2	1842	0,5%
Cierrey	11,89				9,27					403	5,3%
Coudres	carte communale								1,5	1537	0,1%
Courdemanche										899	0,0%
Croth	13,1									1051	1,2%
Dardez	3,5		3,7		4,3					282	4,1%
Droisy										1749	0,0%
Émalleville	carte communale								1,34	419	0,3%
Épieds	carte communale								4	487	0,8%
Évreux					85					2645	3,2%
Fauville	0,9	16,28								333	5,2%
Fontaine-sous-Jouy	0									733	0,0%
Foucrainville										526	0,0%
Fresney										634	0,0%
Garennes-sur-Eure	1,77				1,06					1052	0,3%
Gauciel										772	0,0%
Gauville-la-Campagne	11				13	43				615	10,9%
Gravigny	18,35	18								998	3,6%
Grossoeuvre	18,3	6,4			4,8					1636	1,8%
Guichainville	30,2		12,1		38,6					1532	5,3%
Huest	3,11				1,4					657	0,7%
Illiers-l'Évêque										2063	0,0%
Irreville	1,38									560	0,2%
Jouy-sur-Eure	2,01				1,95					980	0,4%
Jumelles	carte communale								3,8	729	0,5%
La Baronnie	carte communale								11	1122	1,0%
La Chapelle-du-Bois-des-Faulx	2,4	6,6				10,2	4,6			400	6,0%
La Couture-Boussey	4,08	8,83			3,37					767	2,1%
La Forêt-du-Parc	5,6				3,7					767	1,2%
La Trinité										299	0,0%

	POS/PLU								Cartes communales		
	AU court terme				AU long terme				Dents Creuses/Extensions	Superficie communale	Part communale
	Habitat	Economie	Equipement	Mixte	Habitat	Economie	Equipement	Mixte			
Le Boulay-Morin	12,6									555	2,3%
Le Mesnil-Fuguet	3,05									358	0,9%
Le Plessis-Grohan	10,8				19,3					828	3,6%
Le Val-David	6,3		3,39		5					679	2,2%
Le Vieil-Évreux	12,4	2,5								1157	1,3%
Les Authieux	carte communale								9,4	487	1,9%
Les Baux-Sainte-Croix	3,39				3,3					1703	0,4%
Les Ventes					5,7					2065	0,3%
L'Habit	0									508	0,0%
Lignerolles	carte communale								3,5	622	0,6%
Marcilly-la-Campagne	carte communale									195	0,0%
Marcilly-sur-Eure	1,1				5,1	6,9				1548	0,8%
Mesnil-sur-l'Estrée	4,7				3,9					576	1,5%
Miserey	5,1	57,4			7,7					811	8,7%
Moisville	carte communale								4,5	699	0,6%
Mouettes	carte communale								3,72	839	0,4%
Mousseaux-Neuville	0,6									142	0,4%
Muzy			0,7		2,9					918	0,4%
Normanville	5,1	4			2	2,8				914	1,5%
Parville	4,2					45		48		454	21,4%
Prey										809	0,0%
Reuilly	9,28	1,07	1,09		5,21					973	1,7%
Sacquenville	22,6	10,1	7,3		31,7					997	7,2%
Saint-André-de-l'Eure	12,64					24,7				1983	1,9%
Saint-Germain-de-Fresney										535	0,0%
Saint-Germain-des-Angles	1,9									181	1,0%
Saint-Germain-sur-Avre	0									547	0,0%
Saint-Laurent-des-Bois										333	0,0%
Saint-Luc										503	0,0%
Saint-Martin-la-Campagne	carte communale								1,8	352	0,5%
Saint-Sébastien-de-Morsent	15,1									1002	1,5%
Saint-Vigor	carte communale								2,7	658	0,4%
Sassey	5,3				6,7					428	2,8%
Serez										633	0,0%
Tourneville	5,2		2,5							731	1,1%
TOTAL	299,87	135,53	32,57	0	269,35	150,83	4,6	48	52,43	62535	1,59%
	467,97				472,78						
	940,75										
	993,18										1,6%